BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00195 033 9

CANADA. PARLEMENT. C. DES C.
J
103
H72
1960
A25A4
COMITE PERMANENT DES AFFAIRES EXTERIEURES.

3 2354 00195 033 9

DATE | NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 23 FÉVRIER ET DU JEUDI 3 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

Déclaration de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

---

CANADA
MAR 21 1960

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
22603-5—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^),
Allard,
Batten,
Cardin,
Cathers,
Crestohl,
Eudes,
Fairfield,
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*),
Garland,
Hellyer,
Herridge,
Jones,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lennard,
MacLellan,
Macquarrie,
Mandziuk,
Martin (*Essex-Est*),
McCleave,
McGee,
Montgomery,
Nesbitt,
Nugent,
Pearson,
Pratt,
Regier,
Richard (*Ottawa-Est*),
Slogan,
Smith (*Calgary-Sud*),
Stinson,
Valade,
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

ORDRES DE RENVOI

Chambre des communes

Mardi 16 février 1960

Il est décidé—Que le Comité permanent des affaires extérieures se compose des membres suivants:

MM.

Aitken, M[lle]	Herridge	Nesbitt
Allard	Jones	Nugent
Batten	Kucherepa	Pearson
Cardin	Lafrenière	Pratt
Cathers	Lennard	Regier
Crestohl	MacLellan	Richard (*Ottawa-Est*)
Eudes	Macquarrie	Slogan
Fairfield	Mandziuk	Smith (*Calgary-Sud*)
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)	Martin (Essex-East)	Stinson
Garland	McCleave	Valade
Hellyer	McGee	Vivian
	Montgomery	White—35.

(Quorum: 10)

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions à cet égard, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

Mardi 16 février 1960

Il est ordonné—Que les crédits numérotés de 75 à 106 inclusivement, qui figurent au budget des dépenses de 1960-1961 et qui ont trait au ministère des Affaires extérieures, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Jeudi 25 février 1960

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard; que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

22603-5—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 23 février 1960

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet égard.

2. Qu'il soit autorisé à se réunir durant les séances de la Chambre.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 23 février 1960
(1)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin pour organiser son travail.

Présents: M^lle^ Aitken et MM. Batten, Cardin, Cathers, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Kucherepa, Lennard, MacLellan, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McGee, Montgomery, Nesbittt, Nugent, Pratt, Slogan, Smith (*Calgary-Sud*), et White.—(22).

Le secrétaire du Comité ayant demandé que l'on nomme des candidats, il est proposé par M. Smith (*Calgary-Sud*), avec l'appui de M. Kucherepa, que M. White soit président du Comité. Aucune autre candidature n'étant posée M. White est élu président et prend place au fauteuil.

M. White remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré.

A la demande du président, le secrétaire du Comité lit les ordres de renvoi du 16 février, aux termes desquels il est accordé au Comité certains pouvoirs qui lui permettent d'étudier les crédits 75 à 106 inclusivement, du budget des dépenses de 1960-1961, relatifs au ministère des Affaires extérieures.

Sur la proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*), avec l'appui de M. Slogan,

Il est décidé—Qu'autorisation soit demandée de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le Comité pourra juger utiles et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

M. Lennard propose, avec l'appui de M. Mandziuk, que le Comité demande l'autorisation de se réunir durant les séances de la Chambre.

Après débat, la motion est adoptée par 15 voix contre 5.

Sur la proposition de M. Kucherepa, appuyée par M. Montgomery,

Il est décidé—Qu'il soit constitué un sous-comité du programme et de la procédure composé du président et de sept membres désignés par celui-ci.

A 9 heures et 50 minutes du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI 3 mars 1960
(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle^ Aitken et MM. Allard, Batten, Cardin, Cathers, Crestohl, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Lafrenière, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pearson, Pratt, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Valade, Vivian et White.—(30).

Aussi présents: L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ross Campbell, adjoint spécial au ministre, T. C. Hammond, adjoint exécutif au ministre, et H. B. Stewart, chef de la Division des finances.

Sur la proposition de M. McCleave, appuyé par M. McGee,

Il est décidé—Que, conformément à l'ordre de renvoi du 25 février 1960, le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages relatifs aux prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1960-1961.

Conformément à la directive que lui a donnée le Comité le 23 février, le président désigne les sept membres qui, outre lui-même, formeront le sous-comité du programme et de la procédure, savoir MM. Crestohl, Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard et Richard (*Ottawa-Est*).

Le président met à l'étude le crédit 75 du budget des dépenses: Administration centrale, et il demande au ministre de faire son exposé.

L'honorable M. Green explique brièvement au Comité certains sujets relatifs aux responsabilités que lui et son ministère assument et dont il n'a pas parlé récemment à la Chambre des communes, notamment: le droit de la mer, le problème de la dérivation des eaux à Chicago, la question du fleuve Columbia, le réseau fluvial du Saint-Laurent, les préparatifs en vue de la conférence au sommet entre les puissances de l'Est et de l'Ouest, les assemblées de l'OTAN, le groupe de travail des cinq puissances affecté à l'étude du désarmement, le Laos, l'espace interplanétaire, l'adhésion du Canada à la Cour permanente d'arbitrage, le Plan de Colombo et autres programmes d'aide du Canada ainsi que la radiation atomique.

Pendant que le ministre fait sa déclaration, on distribue aux membres du Comité des exemplaires d'une brochure intitulée: *Droit de la mer,* ainsi qu'un document intitulé: *Programmes d'aide économique du Canada.* Il est convenu que ce dernier document paraîtra en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (*Voir appendice "A" du compte rendu d'aujourd'hui.*)

On pose au ministre des questions concernant certains sujets qu'il a traités au Comité. Il est entendu que le problème du désarmement sera le premier à l'égard duquel les membres du Comité pourront poser des questions au ministre lors de la prochaine séance.

A midi et 3 minutes, le Comité s'ajourne au vendredi 4 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 3 mars 1960,
10 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et la séance est ouverte.

Je désire souhaiter la bienvenue à deux ou trois nouveaux membres de ce Comité. Je veux leur assurer que je m'efforcerai de donner à chacun d'eux toutes les chances possibles de poser des questions et je serai aussi juste que je le pourrai à cet égard.

Il y a deux ou trois affaires courantes que j'aimerais régler avant l'arrivée du ministre. La première est une motion d'après laquelle, conformément à notre ordre de renvoi du 25 février 1960, le Comité serait autorisé à faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages portant sur l'étude des prévisions budgétaires de 1960-1961 du ministère des Affaires extérieures. Pendant que je parle de cela, j'aimerais à vous faire remarquer que je me suis adressé à la Division des comités pour savoir si la demande était plus forte que ce nombre ou si nous imprimions trop d'exemplaires. On m'a informé que, de l'avis de la Division, les chiffres que j'ai mentionnés sont à peu près exacts. Quelqu'un veut-il faire une proposition?

(M. McCleave fait une propositon qui est appuyée par M. McGee.)

La motion est adoptée.

A la dernière réunion, on m'a demandé de nommer les membres du sous-comité du programme et de la procédure. Je n'ai effectué aucun changement en ce qui a trait aux membres de la dernière session. Les membres du sous-comité du programme et de la procédure sont les suivants, en plus de moi-même: MM. Crestohl, Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard et Richard (*Ottawa-Est*).

Le ministre n'est pas encore arrivé. Je l'attends d'une minute à l'autre. On distribuera de la documentation aux membres du Comité; mais vous ne l'aurez pas entre les mains avant que le ministre ait fait son exposé.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pendant que nous attendons le ministre, pourriez-vous nous dire quand il conviendrait au général Burns de témoigner devant notre Comité?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre en parlera.

Monsieur le ministre, messieurs, nous avons réglé les affaires courantes et les avis. Sans autre préambule, je vais mettre à l'étude le crédit 75 des prévisions de dépenses et demander au ministre de nous faire un exposé à ce sujet.

Crédit 75 Administration centrale $6,370,736

L'hon. Howard C. GREEN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, comme vous le savez, au cours des délibérations de la Chambre, j'ai traité bon nombre de sujets différents ayant trait aux Affaires extérieures. Il y a cependant certains points que je n'ai pas eu le temps d'aborder. Si tel était le bon plaisir du Comité, j'aimerais à donner un court résumé de ces diverses questions. Dès que j'aurai terminé, je serai très heureux d'élucider les divers points que les membres du Comité désireront soulever.

La première question a trait à la Conférence sur le droit maritime qui doit débuter à Genève d'ici deux semaines environ. Cette question fera l'objet

de discussions internationales au cours des prochains mois. En premier lieu, cette question porte sur l'étendue de la mer territoriale et sur les limites de pêche côtières. A ce propos, nous avons ici des exemplaires de la petite brochure que le ministère a publiée. Ils sont à la disposition de tous les membres du Comité et on pourrait peut-être les distribuer immédiatement.

Cette question est d'une grande importance dans les affaires internationales et d'une importance particulière pour le Canada. Nous sommes l'une des six plus importantes nations du monde du point de vue de la pêche et la quatrième en importance du point de vue commercial. Notre pays est celui qui a le plus long littoral. En conséquence, l'étendue de la mer territoriale et les limites de la pêche côtière sont des questions qui ne pourraient manquer de préoccuper le gouvernement canadien, alors que tous les membres des Nations Unies se réuniront sous peu pour tenter une seconde fois d'en arriver à des règles de droit convenues sur ces deux questions.

Comme les membres du Comité le savent, la première conférence sur le droit maritime a eu lieu en 1958 et, après de longues discussions, on a réussi à adopter quatre conventions dont le rôle est de fixer des règles d'ensemble relativement à la mer territoriale, au plateau continental, à la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la haute mer, ainsi qu'à la navigation; mais, malgré ces réalisations, la conférence n'a pas réussi à conclure une entente sur deux points essentiels: l'étendue de la mer territoriale et les limites de pêche qui sont la base même du code de droit adopté à la première conférence. En d'autres termes, la conférence s'est méritée des éloges. Elle a réussi à régler la plupart des problèmes; mais, quant aux deux questions fondamentales, qui sont aussi les plus difficiles, elle n'a pu prendre de décision. En conséquence, à sa treizième session, en 1958, l'assemblée générale des Nations Unies a convoqué une deuxième conférence, qui aura lieu à Genève en mars et avril 1960, afin de régler ces problèmes.

Vous vous demandez peut-être comment il se fait que la communauté internationale n'en soit pas encore venue à uniformiser les règlements relatifs à la mer territoriale et aux limites de pêche et pourquoi ces questions sont devenues tellement importantes dans les affaires internationales actuelles.

La réponse est plutôt complexe. La clef du problème, c'est que les intérêts d'un grand nombre de nations entrent en conflit sur deux points: le premier sont les droits de pêche des États côtiers et le deuxième est la liberté de naviguer dans la zone côtière de douze milles. D'autre part, un certain nombre de nations ont des flottes de pêche qui ont pêché et continuent à pêcher dans les régions contiguës des eaux territoriales des autres États. Ainsi, par exemple, au Canada, il y a les pêcheurs des États-Unis, ainsi que ceux de la France, de l'Espagne et du Portugal. Les flottes de ces pays ont été attirées par la perspective d'une bonne pêche dans nos eaux territoriales. La pêche des chalutiers anglais sur la côte de l'Islande est un autre exemple d'endroit où le problème se pose d'une façon très aiguë. Un certain nombre de pays qui font la pêche en haute mer possèdent aussi de grosses flottes marchandes et des navires hauturiers. La limite traditionnelle de trois milles a été satisfaisante pour ce groupe de pays et dans l'ensemble, elle continue de l'être. En d'autres termes, les entreprises maritimes de ces pays préfèrent que la largeur de leur mer territoriale soit peu considérable.

D'autre part, depuis le commencement du siècle, un nombre croissant de pays côtiers, et le Canada compte parmi ces pays, en sont venus à estimer la limite de trois milles insuffisante du point de vue de la protection de leurs propres intérêts. De même, ils ont revendiqué l'exercice de la compétence nationale en dehors de la limite de trois milles pour diverses raisons; ainsi, par exemple, la compétence a souvent été exercée pour fins douanières, fiscales, sanitaires et d'immigration. On m'a demandé hier à la Chambre quels sont

les effets de l'huile sur les oiseaux de mer au large des côtes de Terre-Neuve; c'est un des problèmes qui se posent. On a de plus présenté des revendications au sujet des ressources du plateau continental. La loi est très importante en raison des découvertes de pétrole sur les plateaux continentaux des divers pays. De plus, un nombre croissant d'États côtiers, dont la population augmente sans cesse depuis quelques années, considèrent les ressources vivantes des mers adjacentes à leur pays comme des sources d'alimentation importantes et même parfois vitales. Il en est résulté que les pays, surtout les plus nouveaux et les moins développés, insistent de plus en plus pour obtenir une réglementation plus sévère relativement à la pêche dans leurs eaux territoriales. Nous avons éprouvé certaines difficultés à cet égard au large des côtes de la Nouvelle-Écosse où, en vertu de la loi canadienne, les chalutiers canadiens doivent rester en deçà de la limite de douze milles, tandis que les chalutiers des États-Unis peuvent pénétrer dans la limite de trois milles, qui est celle de la mer territoriale. Pour répondre aux demandes des pays côtiers, on a revendiqué, dans certains cas, des limites de mer territoriale et de pêche allant jusqu'à 200 milles. Certains pays sud-américains, le Chili et le Pérou, sauf erreur, revendiquent une limite territoriale de 200 milles; ils ont présenté cette requête en raison des droits de chasse à la baleine qu'ils veulent se réserver en deçà de cette limite. Les bateaux des autres pays venaient chasser dans leurs eaux et rapportaient toute la baleine. Voilà l'origine de la limite de 200 milles sur la côte ouest de l'Amérique du Sud. Dans la plupart des cas, les revendications portaient sur une mer territoriale de 12 milles ou, dans le cas de l'Islande, elles comportaient des droits de pêche exclusifs dans une limite de 12 milles.

La situation pourrait se résumer des diverses façons suivantes. Le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et le Japon et plusieurs pays d'Europe occidentale, de même que d'autres nations, voudraient restreindre autant que possible la compétence de l'État sur les eaux adjacentes. Lors de la première conférence, ce groupe appuyait la proposition des États-Unis en faveur d'une mer territoriale s'étendant jusqu'à 6 milles. Ce groupe consentait même à étendre la zone de trois milles jusqu'à 6 milles, en ajoutant une zone de pêche de six autres milles qui, cependant, devait faire l'objet d'une étude des droits de pêche "historiques". En d'autres termes, ce groupe était prêt à admettre une mer territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles à condition d'assurer à perpétuité leurs droits de pêche. Cette proposition est très importante pour le Canada, parce qu'elle signifie que ces pays auraient des droits de pêche "historiques" sur les deux côtes et des droits à perpétuité sur les six derniers de ces douze milles. En vertu de cette proposition, un État qui se serait livré à la pêche pendant cinq ans dans les six derniers milles de cette zone pourrait réclamer le droit de continuer d'y pêcher à l'avenir. Cette notion des droits traditionnels de la pêche a cependant rencontré l'opposition d'un nombre considérable d'États, parce qu'elle accordait une position de faveur à certains des pays les plus développés.

D'autre part, certains États d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont proposé que leurs pays soient habilités, à discrétion, à choisir l'étendue de leur mer territoriale entre trois et douze milles. En d'autres termes, ils désiraient une règle mobile. Cette proposition, appuyée par l'Union soviétique, permettrait d'établir une mer territoriale de 12 milles en général. En conséquence, nombre de pays s'y sont opposés, craignant d'y voir un obstacle considérable à la liberté de navigation en haute mer.

Dans ces circonstances, le gouvernement canadien a cru que seule une véritable solution de compromis pourrait réconcilier ces attitudes opposées des divers pays. Nous étions convaincus que la raison poussant plusieurs États à réclamer une mer territoriale de douze milles (n'oublions pas qu'en

obtenant cette limite on obtient également les droits de pêche, car elle embrasse tout ce domaine) n'était pas de faire obstacle à la liberté de navigation en haute mer, mais d'obtenir la pleine mesure de souveraineté sur les ressources vivantes de cette zone de douze milles adjacentes à la côte. Le Canada a conclu que pour réussir, une formule de compromis devrait comporter deux conditions: d'abord elle doit reconnaître le principe de la liberté en haute mer et ensuite elle doit accorder aux États riverains le même degré de contrôle exclusif sur la pêche maritime qu'ils auraient sur la mer territoriale de douze milles.

En conséquence, la délégation canadienne a proposé, lors de la première conférence, une formule de compromis d'une mer territoriale couvrant six milles et d'une zone de pêche supplémentaire de six milles qui serait réservée exclusivement aux pêcheurs de l'État riverain. De cette façon, la proposition canadienne permettrait à tous les États d'atteindre le degré recherché de contrôle économique sans porter atteinte au principe de la liberté en haute mer.

Malheureusement, aucune proposition n'a reçu l'appui exigé de la majorité de deux tiers des voix lors de la séance plénière de la première conférence. Cette partie de la proposition du Canada, selon laquelle une zone de 12 milles serait réservée uniquement à la pêche, est la seule proposition qui ait été approuvée par une simple majorité des voix en comité.

Pendant la période qui s'est écoulée entre les deux conférences, le problème des eaux territoriales et des zones réservées à la pêche s'est intensifié, comme les députés le savent, parce que plusieurs pays ont pris des mesures unilatérales. En effet, depuis la fin de la première conférence, sept pays ou territoires ont proclamé que leurs eaux territoriales ou leur zone réservée à la pêche s'étendait sur une distance de 12 milles.

Dans ces circonstances, notre pays est de plus en plus convaincu que seule une formule visant réellement à un compromis sera susceptible d'être incorporée au droit international lors de la prochaine conférence; je veux parler d'une formule qui tient compte des intérêts essentiels de chaque pays et qui fournit un moyen terme, une position mitoyenne, dirais-je (je crains que nous soyons à mi-chemin dans cette affaire),...

M. HERRIDGE: Tout de même pas un remisier?

M. GREEN: Non, pas un remisier... qu'accepteraient d'un commun accord les pays qui sont en faveur d'une zone plus étendue et ceux qui préfèrent une zone plus restreinte.

Le gouvernement canadien estime que la formule des six et six milles: six milles d'eaux territoriales et une autre zone de six milles réservée exclusivement à la pêche, offre les meilleures possibilités d'un compromis et a le plus de chance d'être acceptée lors de la prochaine conférence. C'est pourquoi le gouvernement canadien a bien l'intention de soumettre une proposition de cette nature à l'occasion de la prochaine conférence et de faire tout son possible pour qu'elle soit acceptée.

Depuis quelques mois, le Canada cherche à faire appuyer cette proposition; des pourparlers ont eu lieu à ce sujet dans diverses capitales du monde. A cette fin, nous avons remis à tous les membres des Nations Unies une brochure intitulé *Droit de la mer—La proposition du Canada,* qui a été déposée à la Chambre le 15 janvier et qui vient d'être distribuée aux membres du présent Comité. Cette brochure semble susciter beaucoup d'intérêt et on commence à mieux comprendre la situation du Canada.

Quelles sont les perspectives de succès de la conférence? Je crois que notre brochure indique bien que ce n'est pas parce que la première conférence n'a pas réussi qu'il faut se montrer pessimiste quant aux résultats de la prochaine. En effet, des progrès rassurants ont été réalisés au cours de cette première réunion et on a pu constater que la plupart des pays étaient d'accord pour dire que non seulement il était souhaitable d'adopter de nouvelles règles

de droit, mais aussi qu'il fallait conserver le principe de la liberté en haute mer et reconnaître qu'un État côtier à le droit à une zone de pêche de 12 milles.

A la lumière des conséquences qu'il y aurait sans doute si la conférence n'aboutissait pas, il devient de plus en plus urgent d'adopter des nouvelles règles de droit. Si l'on parvient à s'entendre lors de cette conférence, il y aura là un progrès significatif et, en outre, cela prouvera que la communauté internationale est capable de faire face à ses responsabilités. Les chances de succès de la conférence dépendront, en fin de compte, de l'effort que plusieurs États devront être prêts à faire pour adopter une attitude plus souple et de la bonne volonté dont ils feront preuve pour arriver à un véritable compromis et adopter un moyen terme, une formule qui se situerait entre les diverses attitudes adoptées par les puissances maritimes de l'Ouest, par plusieurs pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, de même que par le bloc soviétique. Soit dit entre parenthèses, le bloc soviétique est en faveur d'eaux territoriales d'une largeur de 12 milles.

Si plusieurs pays, ou groupes de pays, se montrent inflexibles lors de la conférence et peu disposés à rechercher une formule qui permettrait d'atteindre un véritable compromis, les perspectives de succès, non seulement de la formule proposée par le Canada, mais de la conférence même, seront considérablement amoindries. Toutefois, quelles que soient les circonstances, je puis assurer aux membres du Comité que le gouvernement canadien continuera de faire tout son possible pour que la conférence réussisse et pour que des règles de droit uniformes et équitables soient adoptées. Il va sans dire, évidemment, que nous nous laisserons toujours guider par ce que nous considérons être l'avantage du Canada et de la communauté internationale.

Pendant que nous en sommes à la question des eaux, j'aimerais vous dire un mot du problème de la dérivation des eaux de Chicago et aussi du fleuve Columbia. Les membres du Comité se rappellent qu'un bill connu sous le nom de bill H.R.1 a été déposé à la Chambre des représentants des États-Unis en janvier 1959. Par ce bill, on cherchait à obtenir que le district sanitaire de Chicago soit autorisé à augmenter, à titre d'essai pendant un certain temps, la quantité d'eau qui devait être détournée du lac Michigan au bassin de drainage du Mississippi; en d'autres termes, on aurait retiré de l'eau du réseau du Saint-Laurent pour s'en servir à Chicago à des fins d'hygiène et la déverser ensuite dans le Mississippi. Le gouvernement canadien s'est opposé à cette proposition et a fait part de ses objections au gouvernement des États-Unis dans de nombreuses communications. Néanmoins, le bill a été approuvé par la Chambre des représentants et envoyé ensuite au Sénat où on l'a éventuellement déféré à un comité des relations étrangères. Le président de ce comité, le sénateur Fulbright, a prié le département d'État de demander au gouvernement canadien de lui faire connaître ses opinions sur plusieurs questions relatives au bill. Telles sont les instructions que le président du comité des relations étrangères du Sénat a données au département d'État.

Avant d'aborder de nouveau le sujet avec les représentants des États-Unis, nous avons fait venir des représentants des provinces d'Ontario et de Québec et nous avons étudié toute la question avec eux, ce qui a été fort utile. Nous avons ensuite rencontré les représentants des États-Unis et, de nouveau, toute la question a été passée en revue.

Voici quelle est la situation: le réseau fluvial du Saint-Laurent joue un rôle beaucoup plus important dans les affaires du Canada que dans celles des États-Unis. Comme la plupart d'entre vous le savent (même ceux qui viennent des côtes de l'Ouest et des Maritimes),—l'histoire de notre pays a son origine dans le réseau fluvial du Saint-Laurent. Dès les premiers temps, ce fleuve a été véritablement le cœur du Canada et tout ce qui se passe par rapport à ce réseau

est d'une importance vitale pour notre pays. Au cours des années, de grandes installations hydro-électriques ont été aménagées sur le fleuve et de nombreux ports ont été construits sur les lacs.

Les problèmes qui surgiraient si on baissait le niveau des lacs seraient énormes. Je sais, d'après l'expérience que j'ai acquise lorsque j'étais ministre des Travaux publics, que beaucoup de ces ports ont un fond de roc. Ce n'est pas simplement du sable que l'on peut enlever à la pelle, mais du roc qu'il faut faire sauter à la dynamite; baisser le niveau des eaux des Grands lacs serait très grave pour notre pays. Les Américains ont dit que l'Ontario pourrait peut-être détourner le cours de certaines rivières qui s'écoulent dans la baie d'Hudson et la baie James vers le bassin du Saint-Laurent. Sauf erreur, ce serait pratiquement impossible. Dire que cela n'est pas faisable ne répond pas à la demande de Chicago, ni ne règle le problème qui se posera si Chicago détourne encore plus d'eau du lac Michigan. Les Américains eux-mêmes ne sont pas d'accord sur cette question; Milwaukee, par exemple, quoique cette ville soit également située sur le lac Michigan, est très opposée à l'attitude de Chicago, et je crois que tous les États, du lac Michigan jusqu'à la mer, sont contre le projet de Chicago.

J'estime que le Canada a adopté une attitude très ferme et très raisonnable à ce propos. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de ce bill pendant la présente session du Sénat des États-Unis; en tout cas, le gouvernement canadien n'a pas changé d'opinion et il s'oppose à ce qu'on détourne les eaux du lac Michigan.

M. HERRIDGE: Tant mieux!

M. GREEN: Ensuite, en ce qui concerne le Columbia, il serait inutile de passer en revue tous les renseignements que le général McNaughton vous a donnés depuis des années au sujet de ce fleuve et de la possibilité de le mettre en valeur. Ce fleuve peut fournir une énorme quantité d'énergie et cette puissance est exploitée du côté des États-Unis, mais elle ne l'est guère du côté canadien.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons demandé à la Commission conjointe internationale d'élaborer un projet et d'établir des principes selon lesquels des avantages pour les régions en aval seraient accordés au Canada pour l'emmagasinage de l'eau qu'on libérerait lorsque le niveau des eaux serait trop bas, de sorte que serait accrue la quantité d'énergie produite dans les centrales du secteur du fleuve situé en territoire américain.

Le général McNaughton et les autres membres de la Commission coinjointe internationale, y compris les délégués américains, ont fait un travail superbe à cet égard; en décembre, ils ont présenté un rapport dans lequel ils recommandaient aux deux gouvernements divers principes sur lesquels on pouvait fonder un programme de collaboration.

Les eaux du Canada appartiennent aux gouvernements provinciaux. La seule autorité que le gouvernement fédéral exerce à cet égard consiste à accorder des permis conformément aux dispositions de la loi sur les cours d'eaux internationaux qui a été adoptée il y a quelques années. Il a donc fallu que le gouvernement fédéral travaille non seulement avec le gouvernement des États-Unis, mais aussi avec celui de la Colombie-Britannique. Un comité composé de techniciens des deux gouvernements canadiens est à l'œuvre depuis plusieurs mois déjà. Il y a également un comité qui s'occupe de la ligne de conduite à suivre au niveau ministériel. Ce comité comprend deux ministres du gouvernement fédéral et deux du gouvernement de la Colombie-Britannique. L'honorable Alvin Hamilton et moi-même représentons le gouvernement fédéral et l'honorable M. Williston et M. Bonner représentent celui de la Colombie-Britannique.

Une première réunion des groupes américain et canadien chargés des négociations a eu lieu ici, il y a quelques semaines. Comme vous le savez l'honorable M. Fulton est à la tête de notre groupe et il est assisté du sous-ministre du Nord canadien et Ressources nationales, M. Robertson, du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie, ainsi que du sous-ministre des Terres et Forêts de Colombie-Britannique, M. Bassett.

Les pourparlers qui ont eu lieu ici il y a deux ou trois semaines étaient plus ou moins des négociations préliminaires et la prochaine réunion doit avoir lieu demain à Washington. En attendant, le comité fédéral-provincial chargé d'établir la ligne de conduite à suivre s'est réuni dimanche dernier à Victoria. Évidemment, je ne suis pas en mesure de vous dire ce qu'on parviendra à faire aux réunions de Washington, demain; mais je crois bien qu'on conviendra assez rapidement des termes d'un traité ou d'une entente et aussi qu'on pourra bientôt commencer à exploiter ce fleuve du côté canadien.

Voilà les seuls détails que je puis actuellement fournir; mais je suis sûr que votre Comité aimerait appeler le général McNaughton afin d'entendre ce qu'il a à dire à ce propos. Depuis le début, c'est surtout lui qui s'est occupé de ce problème et il pourra certainement vous fournir des renseignements très intéressants.

M. HERRIDGE: Je suis certain que notre Comité sera unanime à accepter cette proposition.

M. GREEN: C'est bien ce que je pensais.

Il y a deux ou trois autres questions que j'aimerais traiter. Tout d'abord, il y a la question des préparatifs pour la conférence des dirigeants de l'Est et de l'Ouest. En ce qui concerne les pays de l'Ouest, c'est l'OTAN et des équipes de travail qui ont été formées spécialement à cette fin qui s'en occupent; ils préparent les positions que les pays de l'Ouest adopteront à l'égard des sujets qu'on étudiera lors de la conférence au sommet.

Trois des puissances qui prendront part aux pourparlers, savoir, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, ont laissé entendre, après la réunion des dirigeants de l'Ouest, que lors de la conférence au sommet on s'occuperait tout particulièrement des problèmes se rapportant à l'Allemagne, y compris Berlin, au désarmement et aux relations entre l'Est et l'Ouest. Le premier ministre soviétique aura certainement des sujets bien à lui à proposer; mais il est très satisfaisant de savoir qu'en évitant la question d'un ordre du jour officiel et en proposant que seules des questions internationales d'intérêt mutuel soient considérées lors de la conférence au sommet, les puissances de l'Ouest ont au moins contourné un des obstacles qui ont retardé les pourparlers entre l'Est et l'Ouest l'an passé.

Du côté occidental, il a été établi des groupes de travail, tous étroitement associés à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, avec mission d'élaborer des recommandations à l'égard des attitudes que l'Ouest doit adopter. Pour répondre aux besoins de consultation et de collaboration, on a dû mettre au point certaines méthodes nouvelles et certains procédés nouveaux, et je suis heureux de dire que depuis la conférence de l'OTAN à l'échelon ministériel, en décembre, des dispositions satisfaisantes ont été prises. Un groupe de travail affecté à l'étude du désarmement et composé de cinq puissances dont le Canada, a commencé à se réunir à Washington, le 25 février. Naturellement, il fait aussi des préparatifs en vue des réunions de la Commission de désarmement, composée de dix puissances, qui débuteront à Genève le 15 mars. A Washington se tiennent également des séances d'un groupe de travail formé de quatre puissances: États-Unis, Royaume-Uni, France et Allemagne de l'Ouest, qui étudie la question de l'Allemagne et de Berlin.

De même, les trois puissances négociatrices examinent, en ayant des consultations suivies avec leurs alliés de l'OTAN, les objectifs qui peuvent être poursuivis dans le domaine des relations Est-Ouest. Le Conseil de l'Atlantique

Nord a un représentant direct auprès de ce groupe de travail. Les membres de ces groupes font rapport de leur travail à leur propre gouvernement ainsi qu'au Conseil de l'Atlantique Nord.

Dans les semaines qui vont suivre, il y aura, outre les entretiens réguliers par l'intermédiaire du Conseil de l'OTAN, d'autres genres de consultations. Par exemple, je me rendrai à Washington au milieu d'avril pour échanger des vues avec les autres ministres des affaires étrangères sur les préparatifs au sommet, sous l'angle du désarmement.

La réunion la plus importante sera peut-être, au printemps, la réunion annuelle de l'OTAN, à l'échelon ministériel, qui se tiendra à Istanbul, en Turquie, du 2 au 4 mai. Ce sera ne réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN; nous aurons alors l'occasion d'examiner soigneusement les résultats des travaux exécutés par les divers groupes de préparation et de faire des recommandations aux trois puissances qui participeront aux entretiens de la conférence au sommet qui commenceront le 16 mai.

On projette, très tôt après la conférence au sommet, une rencontre des ministres des affaires étrangères des trois puissances, c'est-à-dire, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, avec le conseil permanent de l'OTAN en vue d'informer les membres de ce conseil des résultats obtenus et de délibérer avec eux des mesures à prendre subséquemment.

Le groupe de travail sur le désarmement fera un rapport au Conseil de l'OTAN la semaine prochaine. Tout cela se fait, bien entendu, pour tenir les divers pays membres de l'OTAN entièrement au courant de la situation actuelle, et aussi pour obtenir d'eux des propositions.

Et maintenant, un mot sur le Laos. Ce pays, vous savez tous où il est situé. C'est une partie de l'ancienne Indochine, dans le Sud-est asiatique.

L'un des problèmes qui ont suscité beaucoup d'inquiétude au cours de ces derniers mois est la situation troublée qui existe au Laos. La question nous a fait passer bien des nuits blanches.

En août, on rapportait au gouvernement du Laos que des combats avaient éclaté dans le nord-est du pays, entre les forces de Pathet-Lao, d'orientation communiste, et les forces du gouvernement laotien. A ce moment-là, le gouvernement laotien a déclaré que les forces de Pathet-Lao recevaient une aide active du Nord Viet-nam, puis il a fait appel, le 4 septembre, au secrétaire général des Nations Unies pour qu'on l'aidât à arrêter l'agression et à empêcher la propagation des engagements.

Le Canada s'intéresse directement au Laos depuis la Conférence de Genève de 1954, au cours de laquelle, avec l'Inde et la Pologne, il a été désigné comme membres des commissions internationales pour surveiller l'application de l'accord d'armistice dans les trois états d'Indochine, c'est-à-dire, des trois différentes commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos, au Cambodge et au Sud Viet-nam.

La Commission pour le Laos s'est ajournée *sine die* au mois de juillet 1958, à la requête du gouvernement du Laos, à la suite du règlement politique qu'envisageait l'accord d'armistice.

Tandis que la commission est demeurée ajournée, le Canada, néanmoins, a continué de s'intéresser au Laos et il s'est grandement inquiété des troubles qui y ont éclaté l'été dernier.

Le gouvernement du Canada est d'avis que les cadres établis par la Conférence de Genève ont fait beaucoup pour maintenir la paix et la stabilité en Indochine, mais qu'ils n'empêchent pas les Nations Unies de jouer un rôle pour relacher la tension internationale dans la région. Les Nations Unies s'intéressent à juste titre à cette région, et l'Organisation peut jouer un rôle important en complétant les dispositions prises à Genève. Ces dispositions n'ont pas été élaborées sous l'égide des Nations Unies.

En septembre dernier, lorsque l'appel du Laos a été étudié par le Conseil de sécurité, la délégation canadienne a appuyé la résolution tendant à établir une sous-commision d'enquête qui fût chargée d'examiner la situation.

Au cours des délibérations, le représentant du Canada a signalé que le gouvernement canadien avait conservé une attitude conséquente et prétendait que les principes inspirant l'accord de Genève devaient être maintenus et que les obligations découlant de celui-ci incombaient à toutes les parties au règlement.

On n'estimait pas cependant, que le Conseil de sécurité dût tenter de rappeler la commission internationale contrairement au désir du gouvernement du Laos; en d'autres termes, le Canada ne croyait pas que le Conseil de sécurité des Nations Unies dût demander de nouveau la convocation de la commission. Cette commission est formée de l'Inde, du Canada et de la Pologne. Telle est la composition des trois commissions.

Le Canada était donc en faveur de la proposition tendant à la formation d'une sous-commission du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada croyait que si les Nations Unies pouvaient faire acte de présence au Laos, toute propagation des incidents s'en trouverait arrêtée. Il croyait que tel serait le moyen le plus efficace d'empêcher de simples échauffourées de se transformer éventuellement en guerre régionale très sérieuse ou en un incident qui pourrait en réalité précipiter l'avènement d'une guerre mondiale.

Rendu public au début de novembre, le rapport de la sous-commission du Conseil de sécurité faisait remarquer que n'était pas clairement établi le fait que les troupes régulières du Nord Viet-nam eussent en réalité traversé la frontière pour aider les rebelles, mais que les forces de Pathet-Lao avaient reçu appui du Nord Viet-nam sous forme d'équipement, d'armes, de munitions, de fournitures, et "le secours des cadres politiques".

Depuis la publication de ce rapport, le secrétaire général, M. Hammarskjold, s'est rendu au Laos pour se rendre compte personnellement de la situation, et il a désigné comme son représentant un membre du Secrétariat des Nations Unies qui doit lui faire rapport de la situation économique au Laos.

Je crois savoir qu'on propose une action concertée des Nations Unies et de ses institutions spécialisées visant à aider le Laos à mettre au point les secteurs fondamentaux de son économie, et que la question en est présentement à l'étude.

Au Laos même, un nouveau cabinet, formé au début de janvier, se prépare aux élections générales, qui doivent avoir lieu le 24 avril. A l'égard des affaires extérieures, le gouvernement a annoncé qu'il suivra une politique de neutralité et respectera les accords internationaux auxquels ont souscrit les gouvernements antérieurs, y compris les accords de Genève.

Les troubles militaires dans ce pays ont diminué depuis le passage de la sous-commission du Conseil de sécurité en septembre et en octobre. Une situation virtuellement dangereuse y existe encore, mais le danger pourra diminuer, espère-t-on, si les Nations Unies continuent à s'intéresser au pays et si le gouvernement du Laos demeure fidèle aux accords de Genève.

Un autre sujet qui peut appeler de brèves et d'utiles remarques est celui de l'espace interplanétaire.

Les avances considérables prises dans le domaine des engins balistiques et des vaisseaux interplanétaires ont rendu deux fois plus urgente la question du désarmement.

D'autre part, les avantages éventuels que laissent entrevoir l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire et l'instauration du règne du droit dans cet espace sont immenses. C'est pourquoi le gouvernement canadien a appuyé la résolution adoptée lors de la dernière assemblée générale, qui avait pour

objet la création d'une commission permanente dans ce domaine. Avec quelque vingt-trois autres pays, le Canada fera partie de cette commission, chargée d'étudier l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire.

En 1958, une commission de l'espace interplanétaire, composée de dix-huit membres, dont le Canada, avait été établie. Cependant, la Russie et d'autres pays communistes avaient refusé d'en faire partie, alléguant que le choix des membres était injuste; par suite de ce refus, plusieurs autres pays membres de la commission, y compris la République Arabe Unie et l'Inde, avaient également décliné l'offre de participation, de sorte que l'activité de la commission avait été entravée dès le début.

La situation est maintenant changée. Le nombre des membres de la commission a été porté à vingt-quatre, et on espère qu'ils pourront maintenant agir. L'actuelle commission est composée de douze membres des pays occidentaux, de six membres du bloc soviétique et de six membres des pays non engagés.

Il est encourageant de constater que la question litigieuse de l'appartenance a été résolue d'une façon qui permet à l'Union soviétique de participer aux stimulants travaux de la commission.

Comme M. Nesbitt le disait en s'adressant à l'assemblée, on espère que l'une des réalisations de la nouvelle commission de l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire sera la formulation d'un règlement et la découverte de moyens qui rallieront l'acceptation universelle de ce règlement: savoir, qu'aucune partie de l'espace ou de quelque corps céleste ne pourra devenir la propriété d'un État quelconque ou être assujétie à l'autorité de cet État.

Autrement dit, aucun pays, espérons-nous, ne pourra revendiquer pour lui l'espace interplanétaire. On prévoit que la première réunion de la nouvelle commission aura lieu à New York le 15 mars.

En plus de tracer des plans directeurs pour les travaux qu'elle entreprendra dans les domaines techniques et juridiques, la commission s'occupera de prendre des dispositions pour la tenue, cette année, d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire. Mais outre l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire, la question de l'espace interplanétaire comporte des aspects que la Commission du désarmement devra aussi étudier. Et la Commission du désarmement consacre beaucoup de réflexion à cette question de l'espace interplanétaire.

J'ai ici quelques notes sur la question de la radiation, mais je n'accapar erai pas le temps dont dispose le comité pour les parcourir.

Voici maintenant quelques brèves observations sur l'activité du Canada à titre de membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Le Canada a décidé d'appuyer activement la Cour permanente d'arbitrage, et son ambassadeur à La Haye représentera le pays au sein du conseil d'administration.

Quarante-quatre autres pays sont membres de la Cour, laquelle a été établie, en 1899, pour le règlement des différends entre États.

La Cour permanente d'arbitrage, à beaucoup d'égards, complète la Cour internationale de justice, en ce qu'elle offre, pour l'examen des différends internationaux, des rouages beaucoup plus flexibles qui exigent moins de formalités que la Cour internationale de justice.

L'expérience a montré que ce genre d'arbitrage officieux constitue, dans certaines circonstances, un moyen préféré de régler les différends internationaux.

Et, bien entendu, la Cour d'arbitrage a son mot à dire dans la nomination des juges à la Cour internationale.

Notre participation active aux travaux de la Cour permanente est une autre preuve que le Canada désire affermir le règne du droit dans les affaires internationales et réaffirmer l'importance de l'arbitrage.

La judiriction qu'exerce la Cour internationale de justice a toutes les caractéristiques d'un tribunal officiel de dernière instance, sa juridiction étant toutefois restreinte au strict mandat que prévoit le statut de cette cour, et particulièrement l'article 36. Par contre, la Cour permanente d'arbitrage prévoit un mécanisme flexible et officieux pour le réglement des différends.

A la fin de la guerre, on a cru que la Cour internationale de justice remplacerait, à toutes fins pratiques, la Cour permanente d'arbitrage. Cependant, les pays du bloc soviétique se sont tous montrés hostiles à l'égard de la Cour internationale, alors que les pays asiatiques hésitaient à s'adresser à cette cour qu'il considèrent comme un organisme que dominent les traditions et les systèmes juridiques des puissances de l'Ouest. Par conséquent, il est à noter que l'U.R.R.S. et quelques pays asiatiques ont consenti à appuyer le mouvement lancé récemment en vue de ré-activer l'ancienne cour; cette attitude semble indiquer que ces pays, et particulièrement l'U.R.R.S., préfèrent, en certaines circonstances, recourir à l'arbitrage plutôt que se soumettre à la juridiction de la Cour internationale.

On croit également que la Cour permanente fournit une alternative utile à la Cour internationale lorsqu'on s'y adresse discrètement et qu'on désire éviter la publicité qui entoure les délibérations de la Cour internationale.

Finalement, j'ai quelques remarques à faire concernant le Plan de Colombo.

M. MARTIN (*Essex-Est*): N'avez-vous pas l'intention de dire quelques mots au sujet des observations qu'a faites le premier ministre sur l'initiative du Canada à se joindre aux États-Unis et à certains autres pays en ce qui touche la question de juridiction interne aux termes de la clause coercitive?

M. GREEN: Cela se rattache à la Cour internationale de justice.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous n'aviez donc pas l'intention d'aborder ce point?

M. GREEN: Non, pas maintenant.

Finalement, je désirerais parler du Plan de Colombo et d'autres programmes d'aide. Nous avons ici un résumé intitulé Programmes d'aide économique du Canada, sous forme de rapport au Comité permanent des affaires extérieures. On pourrait peut-être le distribuer maintenant. Il serait peut-être utile pour les membres de ce Comité qu'il soit imprimé en appendice au compte rendu de leurs délibérations.

Le PRÉSIDENT: Le Comité accepte-t-il cette proposition? D'accord. (*Voir Appendice A.*)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrait-on également verser au compte rendu l'exposé sur la radiation, que le ministre n'a pas lu?

Le PRÉSIDENT: Quel est l'avis du Comité?

M. GREEN: Cet exposé est assez bref; je pourrais peut-être vous en donner lecture.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai cru que si vous ne désiriez pas le lire, vous pourriez le consigner au compte rendu.

M. GREEN: Il serait peut-être nécessaire d'expurger quelque peu ce rapport; je préférerais vous en donner lecture plutôt que le faire imprimer tel quel.

Je reviens maintenant au rapport sur la radiation. Il est probablement au point, mais je préfère vous le lire.

Lors de la dernière assemblée, la délégation canadienne a rigoureusement préconisé l'avancement des travaux du Comité scientifique des Nations Unies concernant les effets de la radiation atomique, parce qu'il est urgent de combler nos lacunes relativement à la nature, aux degrés et aux effets de la radiation. Le 9 juillet, j'ai signalé à la Chambre qu'il importerait d'améliorer et augmenter les données qui sont fournies au Comité. J'ai également exprimé le même

avis lorsque j'ai dit ce qui suit devant l'assemblée générale: "On s'inquiète considérablement du fait que nous devrions pouvoir évaluer avec plus d'exactitude la nature et l'ampleur des dangers qui résultent des radiations que l'homme crée lui-même et qui s'ajoutent à celles qui existent déjà dans la nature."

Dès le début, l'initiative du Canada a reçu l'appui général de presque toutes les régions géographiques et des groupements politiques principaux représentés à l'assemblée. Cependant, il a fallu de longues négociations avant de vaincre l'opposition initiale des Soviétiques qui ne voulaient pas admettre que le comité scientifique puisse tenir un rôle exécutif et administratif, ou que soit retirée des gouvernements la responsabilité de recueillir et d'analyser les échantillons de radiation. Finalement, une résolution incorporant les propositions qu'avait soumises le Canada a été appuyée par dix autres pays et approuvée à l'unanimité de l'assemblée et, en certains cas, avec plus d'enthousiasme qu'en d'autres. Lorsque j'ai présenté cette résolution, j'ai dit que le Canada "était disposé à recevoir des autres États des échantillons de radiation recueillis conformément aux méthodes que recommanderait le comité scientifique après consultation avec les agences spécialisées compétentes, et à faire analyser ces échantillons dans ses propres laboratoires qui font déjà ce travail pour nos propres fins. Si d'autres gouvernements signifient leur intention de participer à pareil programme coopératif de cueillette et d'analyse, le gouvernement canadien, pour commencer, est prêt à recevoir et à analyser sur une base régulière des échantillons d'air, d'eau, de sol et d'aliments en provenance de 20 à 25 stations étrangères d'échantillons dans chaque catégorie".

Depuis lors, nous nous sommes assuré les facilités que nous permettront de faire toutes les analyses qui pourront nous être demandées. Le comité scientifique a récemment tenu sa septième session à New York; on a alors continué à examiner attentivement les meilleurs moyens d'encourager les études biologiques et génétiques appropriées, d'améliorer les procédés physiques destinés à évaluer les retombées radio-actives et d'obtenir un plus grand nombre de données concernant la quantité de Sr90 et de Cs137 que renferme le sol.

En réponse à l'invitation que contenait la résolution qu'a adoptée l'assemblée, les gouvernements de l'Argentine, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des États-Unis et de l'U.R.R.S. ont suivi l'exemple du Canada et ont offert leurs services de laboratoires, à la demande d'autres gouvernements, pour y recevoir et analyser des échantillons conformément au travail du comité.

Indépendamment de l'offre d'aide sus-mentionnée concernant l'étude des radiations, les services d'un technicien canadien en radiations, M. John D. Marr, de l'*Atomic Energy of Canada Limited,* ont été fournis au gouvernement du Ghana. M. Marr, qui est un expert dans l'évaluation de la radio-activité d'échantillons et retombées, est arrivé à Accra le 3 février afin d'aider à établir des stations d'échantillonnage d'air que le gouvernement du Ghana construira en vertu de son programme de détection de radiations.

Le Ghana, naturellement, tout comme les autres pays d'Afrique, s'intéresse vivement à cette question de la radiation.

M. HERRIDGE: C'est un sujet qui intéresse grandement la population canadienne, et je suis heureux que le ministre ait fait une déclaration à ce sujet.

M. GREEN: La semaine dernière, j'ai appris avec intérêt et bonheur qu'un comité avait été institué au Canada pour étudier ce problème de la radiation. Ce comité est présidé par M. Hugh Keenleyside qui, durant plusieurs années, comme les membres de notre comité le savent, a été fonctionnaire fédéral puis des Nations Unies.

Je sais que les travaux de ce comité aideront grandement à atteindre l'objectif que se propose le gouvernement ainsi que tous les députés, j'en suis certain.

Pour revenir aux programmes d'aide, je parlerai d'abord du plan de Colombo.

Un des problèmes les plus importants qui aujourd'hui occupent les nations grandes et petites, consiste en la disparité qui existe entre les niveaux de vie des pays développés et des pays sous-développés. Cette question est importante non seulement à cause de ses aspects humanitaires manifestes, mais aussi parce que la paix et la prospérité de toutes les nations en dépendent. La paix ne peut être durable si ce problème n'est pas réglé de façon satisfaisante. Je crois que la majorité des Canadiens reconnaissent que notre pays, qui compte parmi l'un des plus favorisés du globe, a des obligations à remplir dans ce domaine; je crois également qu'ils appuient les efforts qu'accomplit ce gouvernement dans le dessein d'aider au développement économique de nations moins fortunées et d'élever le niveau de vie de leurs populations.

Le Canada a aidé les pays sous-développés surtout par l'entremise du plan de Colombo qui a pour but d'encourager le développement économique des nations du Sud et du Sud-Est de l'Asie en y appliquant des programmes d'aide coopérative. Nos nations-sœurs asiatiques du Commonwealth se joignent à nous en vue de réaliser ce plan, qui constitue ainsi un instrument approprié qui nous permet de prodiguer notre aide.

Je rapellerai aux membres du Comité que lors de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth, tenue à Montréal en 1958, le Canada s'est engagé à demander au Parlement de voter en faveur du plan de Colombo $50 millions au cours de chacune des trois prochaines années; cette somme représente une augmentation de près de 50 p. 100 sur la contribution la plus élevée que notre pays avait antérieurement consacrée à ce plan.

A la fin de la présente année fiscale, le Canada aura versé plus de 280 millions de dollars en faveurs du plan de Colombo, aidant ainsi de façon importante à développer l'économie des pays asiatiques qui font partie de ce plan. Nous avons aidé à construire des usines hydro-électriques et à réaliser des projets d'irrigation tels que le grand projet de Warsak, au Pakistan, lequel est presque terminé. Les Canadiens qui ont vu Warsak sont justement fiers des changements immenses qu'il a apportés dans la vie des tribus qui habitent la frontière du nord-ouest, ainsi que des répercussions qu'il aura sur la vie économique du Pakistan occidental. Il y a deux ou trois semaines, j'ai eu l'occasion de lire plusieurs articles dans la presse pakistanaise, et il n'y a aucun doute qu'on reconnaît pleinement le rôle de notre pays dans la réalisation de ce programme.

Dans l'Inde, nous avons presque terminé la construction du réacteur canado-indien qui apportera à la population de cette partie de l'Asie les avantages qui découlent de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Canada travaille à la réalisation de plusieurs autres projets dans l'Inde et au Pakistan, mais un qui intéresse ces deux pays et qui est particulièrement important pour les Canadiens, c'est le harnachement des eaux du fleuve Indus, dont j'ai parlé il y a quelques jours. Les efforts louables et assidus de la Banque internationale ont abouti à l'élaboration d'un plan en vue de régler ce grave problème qui, durant plusieurs années, avait brouillé les bonnes relations entre l'Inde et le Pakistan, deux pays asiatiques, membres comme nous du Commonwealth. Comme je l'ai déclaré au Parlement le 29 février, le Canada a consenti à contribuer au cours des dix prochaines années la somme de 22.1 millions au fonds destiné à la mise en valeur du bassin de l'Indus, ainsi que l'a proposé la Banque internationale. Nous projetons d'affecter à cette cause méritoire une partie de la somme additionnelle que nous

versons au titre du plan de Colombo, ce qui permettra ainsi au Canada d'aider à résoudre ce problème.

Le Canada a aussi fourni une aide économique appréciable aux pays membres du Plan de Colombo qui ne sont pas des pays du Commonwealth. D'un intérêt particulier pour les membres du Comité, il y a le projet du fleuve Mekong dont on attend de grands bienfaits sur le plan économique pour le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Viet-Nam dont, dans le cas de trois de ces pays, je parlais il y a un moment. Dans le cadre de ce projet, à l'exécution duquel nous collaborons avec les quatre États que je viens de mentionner ainsi qu'avec certains autres pays et l'Organisation des Nations Unies, le Canada est à faire un levé aérien du fleuve même et de ses affluents qui traversent le centre de la péninsule sud-est de l'Asie. Ce levé, une fois achevé, permettra à ces quatre États du Sud-Est asiatique de mettre en œuvre des programmes en vue de la mise en valeur des ressources de ce vaste réseau fluvial. Les frais de ce levé aérien sont acquittés sur les fonds du Plan de Colombo.

En plus de participer aux importants projets d'immobilisations comme ceux que je viens de mentionner, le Canada contribue sensiblement à l'essor économique de ses coparticipants au Plan de Colombo en Asie par ses programmes d'assistance technique. Nous envoyons de nos experts aux nations de l'Asie afin de partager avec elles nos connaissances dans le domaine de la technologie moderne et nous recevons constamment au Canada des stagiaires du Plan de Colombo qui viennent étudier dans nos universités et nos écoles et apprendre les techniques industrielles et les méthodes d'administration. Plus de 160 experts canadiens sont allés à l'étranger et, à l'heure actuelle, des centaines de stagiaires, qui viennent des pays sous-développés, suivent des cours d'études au Canada.

Il n'y a pas très longtemps, j'avais le plaisir de me rencontrer avec un groupe nombreux de ces stagiaires ici à Ottawa. Je suis convaincu que les membres du Comité qui ont partagé ce plaisir ont été impressionnés, comme je l'ai été moi-même, par la haute valeur de ces stagiaires et surtout par la grande bienveillance qu'ils manifestent envers le Canada. Il m'a semblé que nous avions là un excellent exemple de la façon dont la participation du Canada au Plan de Colombo sert non seulement à apporter des avantages économiques à ces pays qui en ont un si grand besoin, mais contribue aussi d'une façon très marquée à une meilleure compréhension entre le peuple canadien et les peuples de l'Asie. On reconnaît généralement, je pense, que cette partie du programme en vertu de laquelle nous accueillons chez nous des jeunes dirigeants de ces différents pays est extrêmement avantageuse pour le Canada et pour les pays d'où ils viennent.

C'était le mois dernier le dixième anniversaire de l'institution du Plan de Colombo. Le Canada et les autres membres du Plan peuvent, à juste titre, être fiers de ce que le Plan a accompli au cours de dix brèves années pour améliorer les conditions économiques et le niveau de vie de nos coparticipants de l'Asie. Cependant, le rythme de l'expansion économique dans ces pays demeure plus lent que nous le souhaiterions. Il y a encore beaucoup à faire. Les problèmes auxquels sont aux prises les pays insuffisamment développés sur le plan économique sont vastes et complexes et ne se prêtent pas à des solutions rapides et faciles. Se rendant compte de la situation, le Comité consultatif du Plan de Colombo a décidé, lors de la réunion annuelle qu'il a tenue en novembre à Jogjakarta, en Indonésie, de prolonger le plan pendant cinq ans encore, c'est-à-dire jusqu'en 1966, et d'examiner avant la fin de cette période quinquennale la possibilité de le prolonger de nouveau. Le Canada a donné son plein appui à cette décision et nous avons l'intention de continuer à participer au Plan de Colombo au meilleur de notre capacité et dans la pleine mesure où nos ressources nous le permettent.

Viennent ensuite les programmes d'assistance du Commonwealth. L'aide du Canada aux pays insuffisamment développés ne se limite pas, bien entendu, au Plan de Colombo. Depuis 1958, nous nous occupons de l'exécution d'un programme d'assistance aux Antilles anglaises qui nous coutera 10 millions de dollars et dont la durée doit être de cinq ans. Une affinité spéciale nous unit au peuple des Antilles anglaises qui lutte pour établir au sein du Commonwealth une nation nouvelle, capable de se gouverner elle-même et de donner à ses membres un niveau de vie convenable. L'article le plus important qui figure à notre programme d'assistance aux Antilles anglaises est la construction de deux navires destinés à la navigation entre les îles, dont le coût sera de 6 millions de dollars environ. Un certain nombre d'experts canadiens iront aux Antilles anglaises pour conseiller les autorités de ce pays sur divers aspects de leur programme de mise en valeur et pour aider à donner aux indigènes la formation et les connaissances techniques qu'exige une économie moderne.

Notre gouvernement se rend bien compte aussi des besoins que ressentent les États du Commonwealth, situés dans le vaste continent de l'Afrique, qui ont récemment acquis leur indépendance ou qui sont sur le point de l'obtenir. Lors de la conférence de Montréal, le Canada a annoncé un programme d'assistance technique à ces États au coût de $500,000. Je suis heureux de signaler au Comité que, au cours de l'année qui vient de s'écouler, ce nouveau programme nous a permis d'accueillir chez nous tout juste moins de 20 stagiaires d'Afrique et de répondre à plusieurs demandes de services d'experts canadiens.

Un autre programme est celui des bourses du Commonwealth. La conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui s'est tenue à Oxford, en Angleterre, l'été dernier, constitue un autre événement marquant dans l'œuvre accomplie par le Canada pour venir en aide aux autres nations du Commonwealth. La conférence susmentionnée a approuvé une proposition du Canada en vue d'un échange de bourses d'étude à un niveau élevé entre les différents pays du Commonwealth. Il a été convenu qu'un total de 1,000 bourses seraient échangées et le Canada s'est engagé à placer 250 étudiants d'autres parties du Commonwealth dans les universités et autres maisons d'enseignement de notre pays au coût d'un million de dollars par année environ. Pour diriger la participation du Canada à ce nouveau et important programme de bourses, le gouvernement a institué un Comité canadien des bourses du Commonwealth qui s'occupe avec compétence de recevoir les demandes des étudiants des autres pays du Commonwealth qui désirent étudier au Canada et de donner suite aux demandes des Canadiens qui veulent aller étudier à l'étranger dans le cadre du programme. Ce Comité exerce son activité sous l'égide de l'organisation des universités canadiennes ses membres sont très actifs et rendent de précieux services.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pourriez-vous nous donner les noms des membres de ce Comité?

M. GREEN: Non, monsieur, mais j'obtiendrai ce renseignement pour vous. Il y a un Comité et, en plus de cela, plusieurs sous-comités.

Lors de la conférence d'Oxford, les pays plus évolués se sont engagés à venir en aide à leurs partenaires moins avancés dans le domaine général de l'éducation. Le Canada s'est engagé à envoyer à l'étranger des équipes de professeurs pour aider à former des professeurs dans d'autres pays, et à recevoir des stagiaires à ces mêmes fins.

Nous avons ensuite les programmes d'assistance des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisée ont un rôle très important à jouer dans les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour venir en aide aux pays insuffisamment développés. Le Canada participe aux divers programmes des Nations Unies dans la pleine mesure de ses engagements et

de ses moyens. Nous avons secondé activement le programme amplifié d'assistance technique des Nations Unies depuis son inauguration en 1950. Ce programme est financé par des contributions volontaires des gouvernements et a pour objet de fournir l'expérience, les facilités de formation et les connaissances techniques, sur demande, aux pays sous-développés. Le Canada a fourni à ce programme 2 millions de dollars à chacune des trois dernières années.

Une nouvelle institution, apeplée le Fonds spécial des Nations Unies, a été créée en 1959 pour aider les pays insuffisamment développés à entreprendre des projets qui seraient au delà des ressources du programme élargi d'assistance technique. Au cours de sa brève existence, le Fonds a donné de belles espérances et le gouvernement se propose de verser deux millions de dollars au Fonds spécial en cette deuxième année de son existence.

Enfin, quelques mots au sujet d'autres programmes multilatéraux. La Banque internationale et le Fonds monétaire international jouent aussi un rôle important dans l'assistance accordée aux pays insuffisamment développés. C'est surtout le cas de la Banque internationale qui a consenti avec beaucoup de succès des prêts de mise en valeur. Les directeurs de la Banque et du Fonds ont adopté au début de 1959 des propositions en vue de l'augmentation des ressources des deux institutions, auxquelles le Canada a donné suite. Dans le cas de la Banque internationale de reconstruction et de développement, la contribution du Canada a été augmentée, et de 325 millions de dollars, elle est passée à 750 millions; de même, notre cotisation au Fonds monétaire international, qui était de 300 millions, atteint maintenant 500 millions de dollars. Le Canada a pris part aux pourparlers avec la banque au sujet de la formation d'un nouvel orgnisme connu sous le nom d'Association internationale de développement. L'AID, comme on a l'habitude de l'appeler, a pour objet de fournir des fonds pour aménagements aux pays insuffisamment développés, à des conditions plus avantageuses que celles qu'on leur fait d'habitude. Le gouvernement canadien et d'autres membres de la Banque internationale ont été invités à se joindre à l'association proposée; le gouvernement étudiera de près cette possibilité.

Je vous ai résumé assez brièvement ces divers sujets. Il y a sans doute d'autres questions qui intéressent les membres de ce Comité et je serai très heureux de vous en parler à mesure qu'elles seront mises sur le tapis.

M. VALADE: En ce qui concerne le comité canadien des bourses d'étude, pouvez-vous me dire si l'Université de Montréal et l'Université Laval sont incluses dans ce programme?

M. GREEN: Je crois que tous les membres de la fédération universitaire, —qui comprend, évidemment, l'Université de Montréal et l'Université Laval,— ont un délégué au comité principal ou à l'un ou l'autre des sous-comités.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si MM. les membres du Comité ne préféreraient pas commencer par la première question que le ministre a abordée: par le droit de la mer, et de suivre le même ordre que le ministre pour les suivantes.

M. HERRIDGE: De cette façon le compte rendu serait certainement plus ordonné.

Le PRÉSIDENT: Oui, ce serait mieux que de sauter d'un sujet à l'autre. Donc, y a-t-il des questions au sujet de la déclaration que le ministre vient de nous faire sur le droit de la mer?

M. REGIER: Si vous permettez, j'aimerais demander au ministre ce qui est advenu de l'ancienne proposition selon laquelle nous devions avoir des droits sur toute la longueur des côtes. Est-ce qu'il en a été question aux conférences internationales ou a-t-on abandonné cette proposition?

M. GREEN: Si vous vous souvenez bien, monsieur Regier, j'ai fait remarquer qu'en 1958 on était tombé d'accord sur bien des points par rapport au droit de la mer, et la question dont vous parlez est une de celles sur lesquelles on s'est entendu à l'époque. En d'autres termes, on a convenu à ce moment-là d'adopter ce qu'on appelle un système de démarcation de base en ligne droite. Remarquez bien, ces autres articles n'ont pas encore été ratifiés. On a convenu de les adopter, mais ils n'ont pas encore été ratifiés parce qu'on espérait que lors de la conférence qui aura lieu cette année, les deux autres questions, celle des eaux territoriales, et celles des zones de pêche, pourraient être réglées en même temps.

M. REGIER: Lorsque vous dites "système de démarcation de base en ligne droite", est-ce la même chose que la ligne de démarcation d'un bout de la côte à l'autre dont on a si souvent parlé à la Chambre?

M. GREEN: Il paraît que le terme juridique est "système de démarcation de base en ligne droite" et d'après ce que je comprends cela veut dire d'une pointe de terre à l'autre.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, d'après ce que le ministre a dit,—je n'ai pas eu l'occasion de lire cette brochure mais je le ferai très certainement, —la proposition du gouvernement par rapport au droit de la mer semble être très satisfaisante; elle semble offrir un excellent moyen d'arriver à un compromis.

Le ministre a-t-il bon espoir qu'on arrivera finalement à une entente de cet ordre-là?

M. GREEN: Oui, nous avons tout espoir que le projet canadien sera accepté. Évidemment personne ne sait quels seront les résultats de la conférence. Le gouvernement canadien s'intéresse beaucoup aux deux problèmes dont il est question dans notre proposition; avant tout à la zone de pêche de 12 milles. Remarquez que les six premiers milles seraient protégés parce qu'ils seraient compris dans les eaux territoriales. Ensuite, pour les six milles qui s'étendent au-delà de ces limites, chaque État aurait à lui seul le droit d'exercer une surveillance sur le pêcheires. Toute l'étendue de 12 milles serait protégée pour ce qui en est de la pêche. Nous nous intéressons beaucoup à cette question et aussi, évidemment, à ce que la limite des eaux territoriales soit portée de trois à six milles.

M. BATTEN: Puis-je demander au ministre si, en même temps que cette question de la zone de 12 milles, on étudiera également celle de la pollution des eaux par l'huile. Pour ceux de nous qui sont de Terre-Neuve ce point a beaucoup d'importance et d'après ce que je comprends la chambre de commerce de Terre-Neuve a fait des instances au Cabinet dernièrement à ce sujet.

En ce qui concerne la pollution des eaux par l'huile, s'agirait-il d'une étendue de six milles ou de douze milles?

M. GREEN: Sauf erreur, je crois que seules les eaux territoriales seraient soumises à une surveillance sous ce rapport, c'est-à-dire les premiers six milles. Les autres six mille, soit, ceux qui se trouvent au-delà des premiers, seraient soumis à un contrôle pour ce qui en est de la pêche.

M. BATTEN: Oui, mais là où je voudrais en venir, monsieur le ministre, c'est que ces six milles permettront d'exercer une surveillance sur la pêche et comme on songera sans doute à prendre des mesures pour la conservation du poisson on pourrait en même temps songer à celle des oiseaux de mer.

M. GREEN: Je ne puis tout de même pas inclure les oiseaux de mer avec les poissons.

M. BATTEN: Vous pourriez peut-être les inclure dans le cas des six milles qui sont au-delà des autres?

M. GREEN: Je vois très bien que nous pourrions exercer un contrôle sur la conservation du poisson dans ces six milles, mais comment voulez-vous qu'on s'occupe de celle des oiseaux de mer à cet endroit?

Je me rends compte que c'est un grave problème et hier, après avoir quitté la Chambre, j'ai découvert que c'est le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales qui s'en occupe, conformément à la Loi sur les oiseaux migrateurs, mais cette question n'est pas parmi celles qui seront étudiées pendant la conférence sur le droit de la mer.

M. BATTEN: C'est ce que je voulais savoir.

M. SLOGAN: Vous avez parlé très précisément des droits de pêche et du droit de passage des navires étrangers dans les six milles qui sont au-delà des autres. Est-ce que la question des pouvoirs résiduels ne va pas se poser à cet égard? Est-ce les pays dont les territoires sont adjacents à cette zone qui auront ces pouvoirs? Je songe en ce moment à l'importance de certaines algues de mer et autres éléments de ce genre. On fait beaucoup de recherches en ce moment sur leur utilisation dans l'alimentation et pour les soins dentaires. Pour citer un exemple, on s'en sert pour certaines pâtes d'impression et ainsi de suite.

Si on pense à l'avenir, cette végétation sous-marine pourrait un jour avoir beaucoup d'importance. Est-ce que les États intéressés garderont ces pouvoirs résiduels, pour ce qui est des six milles supplémentaires, ou n'y songe-t-on pas du tout?

M. GREEN: Je pense bien que les articles concernant le plateau continental, sur lesquels on est tombé d'accord, doivent en tenir compte. Ces articles ont trait aux ressources du plateau continental contigu à chaque pays côtier. Il y est question, par exemple, du pétrole qu'on pourrait découvrir dans un plateau continental. Je crois que les algues marines seraient comprises dans cette partie de l'accord. A mon avis, il n'en serait pas tenu compte dans les droits de pêche dont on pourrait convenir.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, au sujet du pétrole qu'on pourrait découvrir, si on en trouvait au large de la côte de la Colombie-Britannique est-ce qu'il appartiendrait à la Couronne, est-ce que le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial y aurait droit?

M. GREEN: Je ne m'occupe que des affaires extérieures et cette question relève uniquement du ministre de la Justice, à mon avis.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Martin et ensuite Monsieur Regier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me demande si vous pourriez nous dire si, d'après ce que vous pouvez voir, le Royaume-Uni serait maintenant prêt à appuyer le Canada à cet égard.

M. GREEN: Non, pas pour le moment, monsieur Martin.

Évidemment le Royaume-Uni est en faveur d'une zone d'eaux territoriales de six milles et je suppose qu'il serait également en faveur d'une zone supplémentaire de six milles pour la pêche, à condition qu'on retienne les anciens droits. Les Américains ont soumis une proposition de ce genre à la dernière conférence et on l'a qualifiée de proposition "six milles plus six milles moins six milles".

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-ce que, à la conférence, l'un ou l'autre pays a laissé entendre qu'il n'avait pas l'intention d'être lié par des décisions avec lesquelles il n'avait pas été d'accord?

M. GREEN: Il me semble qu'il serait parfaitement normal qu'un pays adoptât une telle attitude.

M. MARTIN: Oui, mais est-ce qu'ils l'ont fait?

M. GREEN: J'espère bien que non.

M. MARTIN: Je me demandais si l'un ou l'autre pays avait exprimé une telle intention.

L'autre jour dans le *Washington Post* il y avait un article qui laissait entendre que les États-Unis allaient adopter une telle attitude ou qu'ils allaient faire une déclaration dans ce sens lors de la prochaine conférence.

M. GREEN: Je n'ai aucun renseignement à ce sujet; je ne sais pas du tout s'il y a un pays qui se propose d'adopter une telle attitude.

Je crois que presque tous les pays sont très désireux d'arriver à une entente et qu'ils ne tiennent pas du tout à ce que la situation demeure aussi confuse.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Regier et ensuite monsieur Pearson.

M. REGIER: Avant de passer à autre chose, est-ce que la proposition du Canada au sujet des six milles plus six milles, qui a été acceptée, ou plutôt, celle concernant une ligne de démarcation de base, dont le ministre nous a parlé, cette proposition est-elle indépendante de celle au sujet des six milles plus six milles ou cette formule doit-elle s'appliquer à partir de la ligne de démarcation de base?

M. GREEN: D'après ce que je comprends cette zone partira de la ligne de démarcation de base.

M. REGIER: Parce que, voyez-vous, ça ferait une grosse différence pour ce qui est des côtes de l'Ouest.

M. GREEN: Oui, en effet.

M. PEARSON: Puis-je demander au ministre si en vertu du projet canadien les États-Unis réclameraient leurs anciens droits de pêche, soit le droit de pêcher au large des côtes du Canada?

M. GREEN: Selon le projet canadien les anciens droits de pêche ne seraient nullement admis par les pays participant à la conférence.

Remarquez bien que le Canada est prêt à négocier, soit sur des bases bilatérales ou multilatérales, avec les pays qui prétendent avoir d'anciens droits de pêche pour les côtes du Canada, et ceci comprendrait les États-Unis.

M. PEARSON: En d'autres termes, le projet canadien ne modifierait pas la position des États-Unis par rapport au droit de pêcher au large des côtes du Canada?

M. GREEN: Oui, leur position changerait. Si le projet canadien est adopté les anciens droits de pêcher au large des côtes de l'un ou l'autre pays seront abolis en conformité de la loi internationale sauf, peut-être, dans le cas où il existerait un traité. Mais nous n'avons nullement l'intention de refuser, de façon arbitraire, de négocier des accords bilatéraux. Nous sommes prêts à négocier avec les États-Unis, l'Espagne, le Portugal ou la France, pour ce qui est de ces droits, dits historiques.

M. PEARSON: Par conséquent, le gouvernement canadien est d'avis que ce projet abolirait tous ces droits mais qu'ils pourraient être négociés de nouveau si l'un ou l'autre pays le trouvait souhaitable?

M. GREEN: Non, ils ne pourraient pas être négociés de nouveau, ce n'est pas exact; nous serions prêts à négocier, mettons, la période de temps qui pourrait s'écouler avant qu'ils ne soient abolis.

M. PEARSON: Et en attendant de telles négociations les États-Unis, mettons, devraient abandonner leurs anciens droits de pêche?

M. GREEN: Les États-Unis savent que nous sommes prêts à négocier à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCleave.

M. McCLEAVE: D'après la brochure il semblerait que si la conférence ne réussit pas tout sera perdu; autrement dit, si on ne parvient pas à résoudre le problème maintenant il restera longtemps sans solution.

Je me demande si le ministre voudrait nous dire ce qu'il pense à ce sujet?

M. GREEN: Nous sommes bien d'avis que si on n'arrive pas à s'entendre lors de cette conférence il faudra bien du temps avant qu'un accord international ne soit conclu. Dans ce cas tous les pays voudront revendiquer leurs droits à tour de rôle, selon leur bon plaisir et, pour ce qui est du droit de la mer, ce sera la pagaille.

M. McCLEAVE: Est-ce qu'entre autres ce serait parce que cette conférence est une des plus importantes, sinon la plus importante réunion internationale de caractère juridique qui ait été tenue et qu'il est extrêmement difficile de réunir tous ces participants?

M. GREEN: Est-ce que vous avez dit une conférence de caractère juridique?

M. McCLEAVE: Oui.

M. GREEN: Vous ne croyez tout de même pas que les hommes de loi soient responsables du problème?

M. McCLEAVE: Non.

M. GREEN: A vrai dire, c'est une question extrêmement compliquée et les divers pays l'envisagent à leur façon; c'est une question très difficile à régler.

Pour citer un exemple, le désaccord entre la Grande-Bretagne et l'Islande est bien compliqué. Les Islandais ne voient pas du tout pourquoi les Anglais auraient le droit de venir prendre du poisson à 12 milles de leurs côtes, et l'association des chalutiers britanniques ne voit pas du tout pourquoi ses membres n'auraient pas le droit d'aller prendre du poisson jusqu'à la limite de la zone des eaux territoriales de 3 milles comme ils le font depuis des dizaines d'années.

Le problème est très difficile à cause du passé, parce que chaque pays a des intérêts différents, et pour mille autres raisons.

M. SLOGAN: Je me demande quelle est la situation en ce qui concerne le golfe Saint-Laurent. Estime-t-on que ces eaux font partie de nos eaux territoriales ou que ce sont des eaux internationales?

M. GREEN: En réponse je vous dirai que le 8 février 1949, un peu avant que Terre-Neuve n'ait été réunie au Canada, le premier ministre de l'époque, le très honorable M. St-Laurent, a fait la déclaration suivante qui est reproduite à la page 379 du hansard:

> Nous avons l'intention de soutenir, et nous espérons obtenir qu'on se range à notre avis, que les eaux situées à l'ouest de Terre-Neuve et constituant le golfe Saint-Laurent, deviendront une mer intérieure. Nous espérons que, une fois que Terre-Neuve se trouvera comprise dans le territoire canadien, toute la partie du golfe Saint-Laurent qui est située à l'Ouest de Terre-Neuve sera comprise dans les eaux territoriales du Canada, alors qu'auparavant, seule la partie voisine de la côte pouvait habituellement être considérée comme étant comprise dans les eaux territoriales. Évidemment, les lois écrites ne règlent pas cette question; cela est régi par la courtoisie internationale. C'est l'attitude que nous entendons prendre. Nous espérons que cette prétention sera reconnue valable.

Le Gouvernement ne voit aucune raison pour s'écarter du principe énoncé dans cette déclaration. Telle la situation.

M. SLOGAN: Est-ce que cette question sera étudiée à la conférence sur le droit de la mer?

M. GREEN: Non, la conférence étudiera le droit international en général et ne tiendra pas compte des cas particuliers.

M. SLOGAN: Notre attitude actuelle c'est que nous avons des droits souverains sur les eaux du golfe Saint-Laurent?

M. GREEN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken?

M[lle] AITKEN: Est-ce que cela s'applique aux baies d'ancien droit comme la baie d'Hudson?

M. GREEN: Je vais m'informer à ce sujet. Nous soutenons que ce sont des eaux territoriales canadiennes, mais notre revendication n'est pas officiellement reconnue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-ce que nous pourrions éclaircir un point de la question de M. Pearson. Le ministre a dit que, en l'absence d'un accord à la conférence, le Canada a manifesté l'intention de négocier avec les États-Unis au sujet des droits de pêche dont jouit ce pays. Si je comprends bien, il est évident que les seules négociations qui peuvent être entreprises avec le Canada porteraient sur la date à laquelle les droits des États-Unis cesseraient?

M. GREEN: C'est exact.

M. REGIER: Est-ce que la proposition du Canada relativement au droit de la mer a été soumise à la Commission des pêches de saumon du Pacifique, et si tel est le cas, quelle a été la réaction de cette Commission?

M. GREEN: Je ne crois pas que la proposition ait été soumise à la Commission des pêches de saumon du Pacifique. Mais songeriez-vous à la Commission du fleuve Fraser?

M. REGIER: Oui, monsieur.

M. GREEN: La nouvelle s'est propagée un peu partout et toutes les personnes intéressées à la pêche, c'est-à-dire aussi bien les pêcheurs que les poissonneries, sont au courant. Jusqu'ici je n'ai eu vent d'aucune plainte d'origine canadienne.

M. REGIER: Cette commission est une commission internationale parce que des représentants des États-Unis en font partie. Ces derniers se sont-ils opposés à la proposition du Canada?

M. GREEN: Non.

M. PRATT: Nous avons entendu une discussion au sujet d'une ligne servant de base au calcul des limites sur le littoral ouest, d'un point du pays le plus avancé dans la mer à l'autre point le plus avancé. Est-ce qu'il y a eu une discussion semblable au sujet du littoral est?

M. GREEN: La proposition s'appliquerait à toutes les mers du Canada, y compris les eaux de l'Est. Tous les pays du monde sont visés.

M. PRATT: La proposition viserait le golfe Saint-Laurent et la baie d'Hudson?

M. GREEN: Pas isolément, pas en soi. M. St-Laurent a considéré le golfe Saint-Laurent comme une mer intérieure.

M. PRATT: M. St-Laurent a fait mention d'une région bien vague à l'ouest de Terre-Neuve. Ce n'est pas une description bien complète d'une région en particulier.

M. GREEN: La proposition viserait toutes les eaux à l'ouest de la côte ouest de Terre-Neuve, dont tout le golfe Saint-Laurent.

M. CARDIN: Le ministre pourrait-il nous donner les noms des personnes qui assisteront à la conférence de 1960 sur les droits de la mer?

M. GREEN: Je vais me procurer ce renseignement. Je ne l'ai pas en main.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous étudier maintenant la question des égouts de Chicago?

M. PEARSON: Au sujet de cette dérivation d'eau, le ministre a dit, si je me rappelle bien, qu'il était impossible de la compenser en détournant vers le réseau des Grands lacs le cours des rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson. N'a-t-on pas fait cela dans le cas de la rivière Ogaki?

M. GREEN: Oui, on a pratiqué une certaine dérivation; mais ce dont je parlais c'est l'impossibilité de faire dévier une plus grande quantité d'eau dans le lac Supérieur.

M. PEARSON: Dans quelle mesure cette dérivation a-t-elle été contrebalancée par l'ouverture de la mine ferrifère de Steep Rock? Dans quelle mesure cela a-t-il compensé la dérivation des eaux à Chicago?

M. GREEN: Je vais me procurer ce renseignement. Je ne l'ai pas en main actuellement.

M. PEARSON: C'est là un des récents arguments que les gens de Chicago ont fait valoir lorsqu'il a été question de ce problème. Ils ont prétendu que cela pourrait être considéré comme une dérivation compensatoire.

M. GREEN: Nous avons envisagé toutes les dérivations possibles quand nous avons conféré avec les Américains et, à mon avis, ils étaient passablement convaincus qu'on ne pouvait dériver une plus grande quantité d'eau. Je vais vous procurer ces renseignements.

M. SLOGAN: Si la convention que nous proposons est adoptée, devrons-nous renoncer à notre théorie des secteurs pour ce qui est du droit de souveraineté dans l'Arctique?

M. GREEN: Cela n'a aucun rapport avec la théorie des secteurs dans l'Arctique.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Relativement au bill soumis au Sénat, si je comprends bien, nous avons exposé formellement nos vues au sujet de cette mesure et du bill récent qui est à l'étude au Sénat et dont le parrain est le sénateur Douglas?

M. GREEN: Vous voulez dire au sujet de la dérivation à Chicago?

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Oui.

M. GREEN: Oui, nous avons tenu cette conférence avec les Américains et nous avons exposé clairement nos vues.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Quand cette conférence a-t-elle eu lieu?

M. GREEN: Vers la mi-janvier.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Je suppose que le gouvernement des États-Unis vous a assuré que nous ne serions nullement touchés par les poursuites juridiciaires intentées par les personnes qui cherchent à obtenir un droit de dérivation devant les tribunaux plutôt que grâce à une mesure législative?

M. GREEN: Nous avons constamment affirmé qu'il nous est impossible d'accepter une telle dérivation.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Ma question a trait à ce que l'an dernier on a fait une tentative et que la question n'a pas encore été réglée. Si je comprends bien on a essayé d'obtenir une déclaration judiciaire aux États-Unis relativement au droit de dérivation et à ce moment-là nous avons exposé nos vues à cet égard. Mais est-il certain que nous ne serions pas ainsi liés, et avons-nous reçu l'assurance du gouvernement des États-Unis qu'il interpréterait toute mesure judiciaire de la même manière que nous?

M. GREEN: Nous soutenons que la dérivation ne peut se faire que par entente internationale et que nous ne serions pas obligés de ne nous soumettre

à la décision d'un tribunal des États-Unis; d'ailleurs le gouvernement de ce pays le sait.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Mais nous a-t-il fait savoir qu'il partage notre avis?

M. GREEN: Je crois qu'il est partie à cette mesure et que c'est l'attitude qu'il adopte.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: C'est là la difficulté. Nous pourrions nous trouver encore dans une situation où les mesures législatives auraient été mises de côté et où on pourrait avoir recours aux tribunaux. Les tribunaux pourraient soutenir qu'une certaine dérivation est possible. Même si nous étions visés par un tel jugement, il ne pourrait s'appliquer en comité international et nous ne serions liés ou touchés en aucune façon. Il importerait de savoir que le gouvernement des États-Unis ne permettra pas qu'une décision judiciaire de ce genre s'applique à notre pays; en d'autres termes, qu'il ne consentira pas à une dérivation à ce titre.

M. GREEN: Nous sommes d'avis que les autorités américaines reconnaissent que cette question est une affaire conjointe entre le gouvernement fédéral des États-Unis et le gouvernement fédéral du Canada, et qu'elles agiront en conséquence.

M. MARTIN *(Essex-Est)*: Ce serait certainement un manque de courtoisie internationale s'il n'en était pas ainsi.

Le PRÉSIDENT: La question de la dérivation des eaux à Chicago et celle du bassin du Saint-Laurent et des Grands lacs sont étroitement liées. La prochaine question à l'étude est celle du bassin du Saint-Laurent et des Grands lacs. Toute question posée à ce sujet se rapportera étroitement à la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs. Avez-vous des questions à poser sur ce point? Si vous n'en avez pas, nous allons passer à la question du fleuve Columbia.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, c'est une question d'un grand intérêt pour tous les Canadiens, surtout pour ceux de la Colombie-Britannique. Étant donné que le général McNaughton est très occupé et vu la nature très pressante et courante de la question, le ministre dirait-il au Comité à quel moment le général McNaughton pourra venir témoigner?

M. GREEN: Je crois qu'il serait prêt à venir témoigner dès que vous le désirerez.

M. HERRIDGE: Dans le passé, ce comité avait l'habitude de convoquer le général McNaughton quand nous étions rendus à ce crédit du budget des dépenses. Je proposerais que nous procédions de la même façon cette fois-ci et que nous convoquions le général McNaughton dès qu'il lui sera possible de venir. Je sais qu'il doit voyager beaucoup.

M. PEARSON: Sur cette question particulière, je crois que le général McNaughton devrait venir témoigner le plus tôt possible. Il y a cependant un bon nombre de questions générales de principe découlant du témoignage du ministre que nous devrions discuter, à mon avis, avant l'arrivée du général McNaughton.

M. HERRIDGE: Oui. Je n'ai pas l'intention de retarder la discussion à ce sujet.

M. PEARSON: Ma question est la suivante: quand le ministre a dit, et je crois que je le cite correctement, qu'il espérait que l'entente serait conclue très rapidement, voulait-il dire qu'il espérait que la conclusion de cette entente comprendrait l'approbation du Congrès ou espérait-il simplement que cette entente soit signée par les deux gouvernements et mise en vigueur très rapidement?

M. GREEN: Nous l'espérons.

M. REGIER: Est-ce que l'entente mentionne que le traité que l'on tentera de signer doit être ratifié par le Congrès des États-Unis, par le Parlement canadien et par la législature de la Colombie-Britannique?

M. GREEN: Il devra être ratifié par le Parlement du Canada. Ce qui se passera à Washington dépendra, à mon avis, de ce que ce sera un traité ou une entente. Dans un cas comme dans l'autre, la ratification devra être consentie par Washington. Il faudra aussi que ce soit ratifié par la législature de la Colombie-Britannique. Il s'agira d'un accord entre le Canada et les États-Unis.

M. REGIER: Je crois que la question des eaux relève du gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. GREEN: Je suppose qu'il devrait y avoir une entente distincte entre le Canada et la Colombie-Britannique.

M. REGIER: Est-ce que les négociations sont en marche?

M. GREEN: La Colombie-Britannique fait partie de l'équipe canadienne, et, comme je l'ai fait remarquer, nous avons déjà eu plusieurs réunions avec les représentants de la Colombie-Britannique.

M. REGIER: En d'autres termes, les négociations sont en marche entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral du Canada?

M. GREEN: Oui.

M. PEARSON: D'après ce que le ministre vient de dire, il ne semble pas possible de conclure une entente sur cette question avec les États-Unis sans avoir l'approbation du Congrès et du Sénat. Le ministre a parlé de deux genres d'ententes.

M. GREEN: Je pensais alors à la question traité ou accord. Je crois qu'il existe une différence aux États-Unis quant au genre d'approbation et à la majorité qu'il faut obtenir pour un traité et pour une entente. Dans les deux cas, l'instrument doit être ratifié.

M. PEARSON: Par le Congrès.

M. REGIER: Est-ce que les discussions qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique ont porté sur une entente relative à la distribution de l'énergie électrique qui pourrait être tirée du fleuve?

M. GREEN: Non, pas en détail.

M. REGIER: Le ministre dit que la question n'a pas été étudiée dans le détail. Je conclus donc qu'elle a été débattue.

M. GREEN: Le Canada recevra de l'énergie en retour sous forme davantages pour les régions en aval, mais jusqu'ici il n'en est venu à aucune entente détaillée sur la façon dont cette énergie sera distribuée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

M. HERRIDGE: A cet égard, les détails concernant la distribution de l'énergie, si on en vient à une entente, relèveraient d'abord du gouvernement provincial.

M. GREEN: C'est exact.

A propos, monsieur le président, j'ai maintenant la liste des délégués canadiens à la conférence sur le droit de la mer. Ce sont l'honorable M. Drew, qui est le chef de la délégation; M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, qui est le vice-président de la délégation; M. Wershof, représentant permanent du Canada à l'Office européen des Nations Unies à Genève; M. Ozere, du ministère des Pêcheries; le doyen Curtis, de l'université de la Colombie-Britannique, qui a fait rapport sur l'ensemble de la question des eaux territoriales à l'ancien gouvernement. De plus, les conseillers sont les suivants: M. E. B. Rogers, ambassadeur du Canada en Turquie; M. J. E. G. Hardy de la Maison du Canada à Londres; M. J. Thibault, de

l'ambassade du Canada à Belgrade; M. Gotlief, de la mission permanente à Genève; M. P. Dumas, de la même mission; le lieutenant-commander E. Jones de la Marine royale du Canada et M. E. B. Wang de l'ambassade du Canada à Oslo. Le secrétaire de la délégation est M. W. Cunningham, du bureau du Conseil Privé à Ottawa.

M. PEARSON: La délégation ne comprend pas de représentant de l'industrie de la pêche?

M. GREEN: Non, monsieur.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministère du Nord canadien a-t-il joué un rôle important lors de la dernière conférence? N'a-t-on pas demandé sa collaboration?

M. GREEN: Voulez-vous dire: n'est-il pas disposé à collaborer?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, monsieur. Je veux savoir si l'on a demandé sa collaboration, ses services.

M. GREEN: Il a collaboré très étroitement à la préparation de la conférence.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ses fonctionnaires sont peut-être occupés dans l'Arctique.

M. GREEN: Ils ont beaucoup aidé mais il arrive qu'aucun d'entre eux n'est membre de la présente délégation. M. Norman Robertson signale que le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales fait partie du groupe qui s'occupe des pourparlers au sujet du fleuve Columbia et ne peut certes pas se trouver à Genève en même temps.

M. REGIER: Au sujet du fleuve Columbia précisément, j'ai lu dans les journaux la semaine dernière que le premier ministre de la Colombie-Britannique a laissé entendre qu'il attendait la proposition, que doit faire à son gouvernement le gouvernement du Canada, quant à la possibilité d'entreprendre conjointement la mise en valeur du fleuve Columbia. Le gouvernement du Canada a-t-il soumis une proposition au gouvernement de la Colombie-Britannique, autre que l'annonce que le ministre a faite il y a quelques mois?

M. GREEN: Oui, monsieur. Nous avons soumis une proposition lors de la réunion du comité du programme, qui a eu lieu ici le mois dernier. Notre proposition a fait l'objet d'une étude plus poussée lors de la réunion qui s'est tenue à Victoria samedi. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a émis sa déclaration le jour de notre arrivée à Victoria. Sur ce point particulier, cependant, il faisait un peu fausse route.

M. REGIER: En d'autres termes, le gouvernement du Canada a fait une proposition formelle au gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. GREEN: Oui, monsieur. Il en est fait mention dans la déclaration officielle émise samedi soir dernier à la fin de la réunion. Il est dit dans cette déclaration que nous avons repris l'examen des propositions d'ordre financier, qui avait été commencé plus tôt à Ottawa.

M. REGIER: Vous serait-il possible de faire savoir au Comité en quoi consistent les propositions du gouvernement du Canada?

M. GREEN: Non, monsieur, pas pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de la demande de M. Herridge touchant la convocation du général McNaughton, je vais consulter le ministre et nous déciderons ensemble quel sera le meilleur moment d'entendre le général McNaughton.

M. HERRIDGE: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous allons passer à la question du désarmement.

Chacun semble assez satisfait de la déclaration du ministre.

M. PEARSON: Non, monsieur; à mon avis, il y aurait bon nombre de questions à poser à ce sujet. Je me demandais, cependant, combien de temps devait durer la réunion ce matin, car certains d'entre nous ont une autre réunion à midi.

Le PRÉSIDENT: J'ai promis au ministre que nous continuerions pendant deux heures ce matin, soit de 10 heures à midi. Si le Comité le désire, nous pourrons prolonger la séance.

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: Deux heures suffiront-elles?

Des VOIX: Oui, monsieur

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer jusque vers midi.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vu l'importance de la présente question, peut-être vaudrait-il mieux en remettre l'examen à une réunion subséquente et passer à la question suivante.

Le PRÉSIDENT: L'OTAN?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si je fais cette proposition, c'est qu'il y aura beaucoup de délibérations sur ce sujet en particulier.

M. HERRIDGE: Il y a le Laos.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ou le Laos, qui est la question suivante.

M. REGIER: On a omis la question de la conférence au sommet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aurais quelques questions à poser au ministre au sujet du Laos.

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer jusqu'à ce que les questions intéressant le Laos soient épuisées, après quoi nous ajournerons.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous avez dit que la Commission internationale au Laos avait été ajournée *sine die* depuis juillet 1958. A vrai dire, l'Inde et la Pologne voulaient toutes deux que la Commission soit rétablie mais nous nous y sommes opposés parce que nous ne voulions pas entrer en conflit avec le gouvernement royal. Est-ce là la seule raison pour laquelle nous n'avons pas consenti au rétablissement de la Commission internationale?

M. GREEN: La Commission a été ajournée *sine die* avec l'approbation de l'Inde et du Canada. Seule la Pologne n'était pas en faveur de la mesure. Puis, l'an dernier, l'Inde a laissé entendre que la Commission devrait être rétablie. A ce moment-là, le Canada a jugé qu'il ne serait pas bon de rétablir la Commission à l'encontre des désirs du gouvernement du Laos. Celui-ci s'opposait énergiquement au retour de la Commission.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est bien ainsi que j'ai compris la situation. Le ministre n'est-il pas d'avis, cependant, que, si nous avions accueilli la demande de l'Inde et de la Pologne, la Commission aurait pu accomplir à peu près le même travail qui a été accompli subséquemment par le comité des Nations Unies?

M. GREEN: Non, monsieur, nous n'étions pas de cet avis. Nous avons pensé que ce serait commettre une grave erreur que de rétablir la Commission à l'encontre des désirs du gouvernement et que cela n'aiderait pas du tout les choses. Et, comme il est arrivé, notre objectif s'est trouvé réalisé grâce à l'initiative des Nations Unies qui ont envoyé quelqu'un là-bas. Nous avons beaucoup travaillé pour obtenir l'adoption de cette mesure, c'est-à-dire la présence des Nations Unies au Laos. Il est très difficile de dire ce qui se serait passé n'eût été cette présence des Nations Unies. Il est fort possible que des troubles sérieux se seraient produits.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-on d'avis qu'un jour la Commission internationale se réunira de nouveau au Laos?

M. GREEN: Je n'en sais rien. Pour le moment, rien ne porte à penser que la chose soit nécessaire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La Commission du Cambodge existe toujours, bien qu'elle ne siège pas. Est-ce exact?

M. GREEN: Je ne sais si elle siège souvent, mais elle existe toujours et continue de fonctionner.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a pour elle rien à faire au Cambodge, n'est-ce pas?

M. GREEN: La Commission n'a pas beaucoup à faire. Voici la version officielle de la Commission du Cambodge.

> La délégation canadienne a été réduite en nombre et on envisage la possibilité de nouvelles réductions. Le présent commissaire par intérim agit aussi en qualité de représentant canadien auprès du comité de mise en valeur du fleuve Mékong.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il nous faudra un jour prendre une décision au sujet des commissions qui se trouvent dans ces deux pays. Leur existence a été plus longue que ce n'était l'intention à l'origine. Je suppose que rien ne porte à croire que le travail de la Commission au Viet-Nam soit près de s'achever.

M. GREEN: Non, il n'est pas question d'interrompre ce travail. En passant, l'Inde n'a pas, depuis plusieurs mois, réitéré sa demande de rétablir la Commission au Laos.

M. REGIER: Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que, au moment où des troubles sont survenus au Laos, les journaux canadiens, pour la plupart, aient publié un grand nombre de rapports selon lesquels le gouvernement du Nord-Viet-Nam fournissait des troupes aux rebelles et le pays était envahi par des hommes venus du territoire sous la domination des communistes situé au nord du Laos, et que, cependant, les Nations Unies aient constaté que cela n'était pas conforme aux faits. A peu près à la même époque, les journaux nous annonçaient en gros titres que des conflits sérieux avaient éclaté à la frontière indochinoise. J'étais présent lorsque M. Menon a exprimé son étonnement de la propagande erronée que faisaient les journaux de l'Ouest. Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que nos journaux aient pu publier ces rapports alarmistes qui, ainsi qu'on a pu le constater par la suite, étaient fort exagérés et qui, pour cette raison, ont créé sans nécessité beaucoup d'agitation dans le monde.

M. GREEN: Me demandez-vous d'expliquer comment les membres de la tribune de la presse en arrivent là?

M. HERRIDGE: Le ministre n'est pas un liseur de pensées.

M. GREEN: Je me reporte à ma déclaration au sujet du Laos. Voici ce que j'ai dit:

> Le rapport du sous-comité du Conseil de sécurité, qui a été publié au début de novembre, note qu'il n'a pas été clairement prouvé que des troupes régulières du Nord-Viet-Nam avaient effectivement traversé la frontière pour venir en aide aux rebelles, mais que le Pathet-Lao avait reçu un appui du Nord-Viet-Nam sous forme d'équipement, d'armes, de munitions et d'approvisionnements ainsi que "l'aide de cadres politiques".

Ainsi, dans ce cas, les journaux n'étaient pas tellement loin de la vérité.

M. MCCLEAVE: En ma qualité d'ancien membre de la tribune de la presse, qu'on me permette de dire que, à mon avis, même si les journaux font en effet des erreurs parfois, il n'en est pas ainsi dans le cas présent.

M. REGIER: L'honorable député veut-il insinuer que les conclusions de la commission des Nations Unies sont inexactes?

Le PRÉSIDENT: La déclaration du ministre fournit toute l'explication voulue à ce propos.

Messieurs, il est maintenant midi et avant que nous ajournions, je voudrais savoir si le Comité désire se réunir demain à 9 heures et demie, pour une heure à peu près?

M. STINSON: J'ai une dernière question à poser relativement au Laos car il est possible que nous ne revenions pas sur le sujet demain. Je me demande si le gouvernement aurait ou non quelques idées sur la façon dont l'aide économique de l'Ouest pourrait améliorer ou accroître la stabilité politique de ce pays. A mon avis, un grand nombre de Canadiens ont été fort ébranlés par les rapports, apparemment bien fondés, sur le mauvais emploi qu'on a fait de l'outillage économique et militaire provenant surtout des États-Unis d'Amérique, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, qui a été expédié au Laos au cours des quelques dernières années. Étant donné l'échec apparent de ce genre de régime à engendrer la stabilité économique dans cette région stratégique, je me demande si le présent gouvernement a ou non des idées précises sur les moyens à prendre pour créer une situation dans laquelle les bouleversements du genre de ceux qui se sont produits récemment ne se répéteraient pas.

M. GREEN: Nous ne pouvons nous attaquer à ces problèmes qu'à la lumière de la façon dont ils surgissent dans les différentes parties du monde. Au Laos, la situation s'est grandement améliorée, je pense, non seulement à la présence des Nations Unies mais aussi du fait que le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, s'y est rendu l'automne dernier pour y faire une enquête personnelle sur la situation. En outre, ainsi que je l'ai mentionné dans mes remarques, nous croyons qu'une proposition sera mise de l'avant en vue de l'action coordonnée des Nations Unies et des institutions spécialisées pour aider le Laos à mettre en valeur les secteurs fondamentaux de son économie. Rien de cela n'a été annoncé mais nous croyons savoir qu'on cherche à élaborer un programme de ce genre.

J'ai aussi fait remarquer qu'un nouveau cabinet a été constitué dans ce pays. Il a été formé en janvier. Il doit aussi y avoir une élection générale le 24 avril. Je me rends compte que la situation dans ce pays suscite un grand nombre de difficultés, tout comme c'est le cas dans d'autres pays de l'Extrême-Orient, et il est possible que certaines mesures d'assistance ne soient pas appliquées comme elles devraient l'être.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pour ce qui est du mauvais emploi des fonds, le Canada ne fournit pas d'aide financière au Laos. Nous avons commencé, tout récemment, je pense, à lui fournir de l'aide sous forme de bourses. Je ne crois pas que nous lui ayons accordé d'aide financière. C'est surtout des Américains dont on s'est plaint.

M. GREEN: Nous ne fournissons pas de capitaux au Laos. Ce pays bénéficiera des avantages qui découleront de la mise en valeur du fleuve Mékong. Nous ne lui accordons pas d'aide financière directe. Ce sont la France et les États-Unis, je pense, qui fournissent de l'aide financière au Laos.

Le PRÉSIDENT: Je désire remercier les membres du Comité de leur bonne tenue. Le Comité s'ajourne à demain, à neuf heures et demie du matin. Vous en recevrez avis en bonne et due forme.

Appendice "A"

PROGRAMME D'AIDE ÉCONOMIQUE DU CANADA

Introduction et sommaire

Dans les quinze années écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a fourni à titre d'assistance financière à l'étranger un montant total de 4,549.78 millions de dollars. Le détail des diverses contributions qui composent ce total figure à la Partie II du tableau A. De cette somme, 420 millions de dollars ont été affectés aux programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide du Canada et à certains projets spéciaux d'assistance. Les prévisions de dépenses pour 1960-1961, comportent des dispositions en vue d'une dépense supplémentaire de 63 millions de dollars aux fins de l'assistance économique.

Programmes bilatéraux d'aide économique

A l'heure actuelle, l'aide économique du Canada est fournie en grande partie au moyen de programmes bilatéraux dont le plus considérable est le Plan de Colombo. A la Conférence économique et commerciale du Commonwealth tenue à Montréal en septembre 1958, le Gouvernement canadien a annoncé son intention de contribuer, sous réserve de l'approbation du Parlement, 50 millions de dollars au Plan de Colombo au cours de chacune des trois années à venir. En conséquence, le montant affecté au Plan de Colombo pour 1959-1960 a été augmenté de 35 à 50 millions de dollars. Durant le terme 1960-1961 le gouvernement se propose de demander au Parlement une somme additionnelle de 50 millions de dollars, portant ainsi la contribution totale au Plan de Colombo depuis 1950 à 332 millions de dollars.

En 1959 une grande partie des 50 millions de dollars affectés pour l'année financière courante avait été destinée à de nouveaux projets, à des projets dont l'exécution est déjà commencée, ainsi qu'au programme d'assistance technique. Divers pays ont été appelés en consultation quant à l'utilisation des fonds non encore dépensés; les pourparlers entamés à ce sujet progressent bien et l'on devrait en arriver très prochainement à une entente à l'égard des programmes à exécuter. D'autres détails sont donnés à la Partie I.

A la Conférence annuelle du Plan de Colombo tenue en Indonésie en novembre 1959, le Canada et les autres pays membres ont convenu de prolonger le Plan de Colombo de cinq années après 1961 et ont admis la nécessité qu'il y aurait en 1964 d'en considérer le prolongement pour une autre période. A cette Conférence, Singapour a été admis comme membre qualifié du Plan de Colombo en raison de son nouveau statut constitutionnel.

A la Conférence de Montréal le Canada a annoncé qu'il inaugurerait un programme bilatéral en vue de fournir de l'aide technique aux pays du Commonwealth les moins développés, surtout à l'Afrique, qui s'est vu affecter un montant de $500,000 en 1959-1960.

Au temps de la Conférence de Montréal le premier ministre, l'honorable John G. Diefenbaker, a annoncé l'établissement d'un programme d'assistance aux Antilles, en vertu duquel le Canada se propose de fournir 10 millions de dollars pour de l'aide en capital et de l'assistance technique pendant une période de cinq ans.

A la Conférence de Montréal le Canada a pris la vedette en mettant sur pied un Programme de bourses d'étude du Commonwealth. Le but d'un tel projet est l'échange de 1,000 bourses d'étude et de recherche, le Canada devant

en offrir 250 au coût estimatif de 1 million de dollars par année. Les représentants de tous les pays du Commonwealth se sont réunis à Oxford en 1959 afin de prévoir des dispositions pour la mise à exécution de ce Plan. A la Conférence d'Oxford, le Canada s'est donné la tâche de faire ressortir davantage l'importance accordée à l'éducation dans son programme d'assistance technique.

Programmes multilatéraux d'aide

Le Canada participe à trois programmes multilatéraux d'aide économique, soit le Programme élargi d'assistance technique, le Fonds spécial des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (Budget d'administration). Depuis l'inauguration de ceux-ci il leur a fourni $18,800,000. En 1959-1960 les contributions du Canada à ces programmes se sont élevées à 2 millions de dollars, 2 millions de dollars et $50,000 respectivement.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Fonds monétaire international
Société financière internationale

En 1959 le Canada a augmenté de 325 à 750 millions de dollars sa souscription en faveur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de 300 à 550 millions de dollars celle qu'il destine au Fonds monétaire international. Le Canada a également continué de faire partie de la Société financière internationale à laquelle il avait versé une cotisation de $3,600,000 lors de son établissement en 1956.

Programmes spéciaux d'aide

Le Canada a volontairement contribué à défrayer les dépenses de quelques programmes d'aide des Nations Unies visant à s'occuper de certains problèmes, dont, par exemple, le soin et l'établissement des réfugiés. De plus, le Canada a également contribué à répondre à certains besoins spéciaux de ces programmes et a aidé d'autres organismes de secours en temps d'urgence comme, par exemple, en temps de famine ou d'inondation. La contribution totale à ces programmes spéciaux s'élève à 120 millions de dollars, sans compter les allocations versées à des fins de reconstruction et d'assistance à l'après-guerre.

Prévisions budgétaires pour 1960-1961

Dans les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1960-1961 un total de $63,060,000 a été inclus afin de financer les contributions du Canada à divers programmes internationaux d'aide d'ordre économique et spécial, à caractère bilatéral et multilatéral. Dans le domaine d'aide bilatéral, le Canada fournira encore 50 millions de dollars au Plan de Colombo, $4,510,000 au Programme d'assistance aux Antilles, $500,000 au programme d'assistance technique aux pays et aux territoires du Commonwealth et $500,000 au financement de la première phase du Programme de bourses d'étude du Commonwealth. Le Canada contribuera une part de $3,850,000 aux divers programmes multilatéraux d'aide auxquels il participe et une somme de $3,700,000 sera prévue pour des fins d'assistance spéciale.

La Partie I du Rapport suivant renferme une description plus détaillée de tous les divers programmes d'aide économique et de secours auxquels le Canada apporte sa contribution, et à la Partie II se trouvent d'autres renseignements statistiques à ce sujet.

PARTIE I

Le Plan de Colombo

L'aide canadienne aux pays du Plan de Colombo dans le Sud et le Sud-Est asiatiques a revêtu, de façon générale, quatre formes distinctes: assistance technique, dons de denrées alimentaires, aide en produits et aide en capital.

Les pays compris dans la région visée par le Plan de Colombo continuent à avoir besoin d'un nombre toujours plus grand d'hommes de science, de techniciens, d'ingénieurs et de gens possédant les qualités et les aptitudes administratives requises pour les aider à exploiter leurs ressources naturelles, à moderniser et à mécaniser leur agriculture, à donner de l'expansion à leur industries, à améliorer leurs moyens de transport et leur commerce et à former des gens compétents dans les milieux gouvernementaux, commerciaux et professionnels. Afin de répondre à ces besoins, le programme d'assistance technique du Canada sous le Plan de Colombo a continué d'étendre ses cadres en 1959.

En plus des œuvres plus directes qu'il accomplit, ce programme d'assistance technique a continué de rendre possibles les occasions de contacts et d'échanges, lesquels ont permis au Canada de se faire mieux connaître dans le Sud et le Sud-Est asiatiques et de jeter les bases d'une entente mutuelle entre les Canadiens et les populations de ces contrées.

L'aide canadienne sous forme de produits a également profité directement aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Tout d'abord, en temps d'urgence, notamment lors de sécheresses et d'inondations, elle a permis à ces pays de faire progresser leur programme d'expansion sans avoir à faire appel aux ressources absolument indispensables au développement de leur économie de base. Elle a aussi fait diminuer la pression à l'égard des rares devises étrangères en disponibilité, et finalement elle a atténué le contrecoup inflationniste de l'accroissement de la demande sur le marché domestique de consommation qu'encouragent l'accroissement des dépenses d'expansion et l'augmentation des revenus.

D'autres produits prévus en vertu du Plan de Colombo, comme les métaux de base, les traverses de chemins de fer et les engrais ont en partie contribué aux mêmes fins que les dons de denrées alimentaires. Ils ont de plus permis à ces pays de fournir de l'emploi et de maintenir leurs nouvelles usines en production. Dans le cas de ces produits aussi bien qu'à l'égard du blé, de la farine et d'autres produits prévus sous le régime du Plan de Colombo, chacun des pays intéressés a établi des fonds de contre-partie pour une valeur équivalente à celle de l'allocation canadienne, et ces fonds sont utilisés à des fins d'expansion économique suivant une entente conclue entre les deux gouvernements. "Le tableau J à la Partie II présente un exposé sur les fonds de contre-partie."

La quatrième forme d'aide canadienne sous le Plan de Colombo a consisté en des projets pour le dessin, la construction et l'équipement d'entreprises d'immobilisation, telles que les centrales hydro-électriques. Ces projets représentent une addition immédiate et significative aux installations de base que l'on trouve maintenant dans ces pays, installations qui serviront elles-mêmes à encourager l'économie à se développer davantage et à attirer les placements privés, du pays et de l'étranger.

D'un autre point de vue tout aussi important, ces projets constituent un témoignage de l'amitié et de la bienveillance du Canada et révèlent, de façon plus générale, le souci des pays prospères du monde libre de contribuer à faire monter le niveau de vie dans les régions sous-développées.

Des renseignements statistiques sur les programmes de tous les pays, qui sont décrits aux sections suivantes, sont donnés à la Partie II, tableaux B à F.

PROGRAMMES DANS CHACUN DES PAYS

Inde

Comme part de sa contribution au Plan de Colombo durant 1958-1959 le Canada a fourni 22 millions de dollars à l'Inde au début de 1959, aux fins suivantes: 1 million de dollars pour la poursuite des travaux sur le réacteur atomique que l'Inde est en train de construire avec la collaboration du Canada; $10,500,000 pour des métaux industriels devant servir à maintenir l'activité industrielle à un niveau suffisant; $2,500,000 pour des traverses de chemins de fer qui rendront possibles l'expansion et l'amélioration des installations ferroviaires; $2,500,000 pour des engrais qui seront utilisés en vue d'accroître la production alimentaire de l'Inde; et $120,000 pour les trois appareils de cobalt-thérapie destinés à trois hôpitaux et 5 millions de dollars pour du blé qui, avec les autres denrées mentionnées plus haut, établiront des fonds de contrepartie d'une valeur équivalente à celle des allocations. Le solde de $380,000 est demeuré inaffecté jusqu'à ce que d'autres projets de réalisation possible aient été choisis.

En janvier de la présente année le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé à la Chambre des communes qu'un programme de 25 millions de dollars à l'intention de l'Inde serait financé en 1959-1960 sur les fonds du Plan de Colombo et qu'une telle somme avait été répartie comme il suit: $11,500,000 pour des métaux, 7 millions de dollars pour du blé, $2,550,000 pour des engrais, $120,000 pour de l'amiante, 2 millions de dollars pour des engins diesel destinés à des ports indiens, $700,000 pour le réacteur atomique que l'Inde est en train de construire avec la collaboration du Canada, $130,000 pour trois autres appareils de cobalt-thérapie, $250,000 pour de l'équipement de télécommunications devant servir à l'Inde dans l'achèvement et la mise au point de ses installations météorologiques afin que celles-ci puissent être incluses dans le réseau mondial. Un montant de $750,000 a été mis en réserve et sera affecté à des recherches en génie économique à l'égard de nouveaux projets que l'Inde a demandé au Canada de prendre en considération pour de futurs programmes canadiens d'expansion en capital sous le Plan de Colombo et au financement de leur coût initial advenant qu'aucun d'entre eux ne soient trouvés acceptables par les deux gouvernements.

Le ministre a également annoncé que les $380,000, qui n'avaient pas été affectés dans le cadre du programme de 1958-1959, serviront à acheter pour $250,000 de cuivre et $120,000 de matériel pour l'amélioration du système de distribution du lait à Calcutta.

Quant aux projets déjà en voie d'exécution, l'installation hydro-électrique de Kundah pour laquelle le Canada a affecté 25 millions de dollars, est presque terminée, et produira de l'électricité pour la première fois au début de 1960. Les travaux sur le réacteur atomique que l'Inde est en train de construire avec la collaboration du Canada, qui a déjà contribué $8,500,000 à son sujet, avancent bien et l'on s'attend qu'ils soient terminés en 1960.

Pakistan

Durant la première partie de 1959 le Canada, comme part de sa contribution au programme d'aide en capital de 1958-1959 a fourni 13 millions de dollars au Pakistan pour les fins suivantes: 4 millions de dollars pour la fourniture de blé, $2,801,000 pour des métaux, $650,000 pour de la pâte de bois devant servir aux entreprises d'essai d'une usine de papier-journal qui a été construite et qui est exploitée comme établissement commercial sous la surveillance d'une compagnie canadienne, $320,000 pour trois avions Beaver et de l'équipement d'arrosage destiné à aider le Pakistan dans son programme de lutte contre les insectes; $1,100,000 en vue de prolonger jusqu'à Karnafuli la ligne de transmission que le Canada construit entre Dacca, la capitale du Pakistan oriental,

et Chittagong, la principale ville portuaire; $500,000 afin de remettre en état le matériel de construction que le Canada remettra au Pakistan lorsqu'il n'en aura plus besoin au barrage de Warsak; et $3,629,000 a été mis en réserve pour de nouveaux projets au sujet desquels les ingénieurs canadiens font des recherches d'ordre économique et mécanique.

A l'égard du programme canadien d'expansion en capital sous le Plan de Colombo au Pakistan, les pourparlers au sujet de divers projets se poursuivent; une annonce de ce programme sera faite par le Gouvernement dès que ces pourparlers auront pris fin et que les projets auront été approuvés par le Canada et le Pakistan.

Les travaux sur les projets auxquels le Canada participe déjà sont prêts de s'achever. Le projet hydro-électrique de Warsak à l'égard duquel le Canada a affecté une somme de $36,600,000 en est arrivé au point où les premières machines seront prêtes à produire de l'électricité au début de 1960. La centrale électrique de Shadiwal pour laquelle le Canada a affecté $3,500,000 est censée commencer à fonctionner à la fin de 1960. La construction de la ligne de transmission de Dacca à Chittagong progresse de façon satisfaisante et la construction de la station thermique de Goalpara est presque achevée.

Ceylan

Au début de 1959 le Canada a fourni deux millions de dollars à Ceylan pour son programme régulier d'aide en capital de 1958-1959 et une autre allocation spéciale de $400,000 lui a été remise pour la fourniture de farine canadienne. Sur ces deux millions de dollars, $1,290,000 représentent le premier paiement sur la construction d'une ligne de transmission électrique de Gal Oya à Laxapana. Le Canada a déjà fourni $1,400,000 lors de premières réalisations du projet d'irrigation et d'électricité de Gal Oya, dont cette nouvelle initiative fait partie.

La somme de $710,000, solde de la subvention de deux millions, a été affectée à la poursuite du levé aérophotogrammétrique, pour lequel le Canada a déjà versé une contribution de deux millions et demi depuis quelques années. L'entreprise, qui a commencé à titre de levé photographique, a été élargie et comprendra un levé géographique. Conjointement avec le secteur canadien de l'entreprise, Ceylan finance un levé des terres et des ressources hydrauliques.

Relativement au programme de 1959-1960, les délibérations touchant la répartition des fonds sont en bonne voie, et le programme sera annoncé aussitôt que les deux gouvernements seront convenus de l'accord définitif.

Malaisie

Jusqu'ici, une somme de 2.3 millions a été attribuée à la Malaisie. Des négociations sont en cours avec le gouvernement de la Malaisie et divers projets sont à l'étude, y compris l'expansion des pêches, de l'agriculture et de la formation technique.

Indonésie

Trois avions Otter ont été fournis, au coût de $400,000, pour aider à l'élaboration des communications entre les îles. Un octroi de farine, d'une valeur de $500,000, a également été fait à l'Indonésie.

Birmanie

Un levé préliminaire a été fait relativement au projet du pont Thaketa, près de Rangoon, pour lequel une subvention de $200,000 a été accordée. Les gouvernements du Canada et de la Birmanie étudient présentement les rapports des ingénieurs conseils. Au cours de 1959, un don de blé, d'une valeur de $500,000, a été offert.

Viet-nam

La somme de $200,000 a été attribuée au Viet-nam pour des approvisionnements de farine et de beurre.

Népal

On a expédié à ce pays, en 1959, du blé représentant une valeur de $60,000.

Levé aérophotogrammétrique du Mekong

Au cours de 1959, le Canada s'est engagé à entreprendre un levé aérophotogrammétrique du Bas Mekong et de certains de ses affluents. Le Mekong est l'un des fleuves importants du Sud-Est asiatique et le bassin inférieur de ce cours d'eau se trouve en partie dans quatre pays: le Cambodge, la Thaïlande, le Laos et le Viet-nam. La Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient a conçu l'idée d'un programme coordonné de développement des ressources du Bas Mekong qui assurerait aux quatre états riverains les avantages de l'énergie hydro-électrique, de l'irrigation et de la navigation. L'une des mesures nécessaires au préalable, était la réalisation d'un levé aérophotogrammétrique et la préparation d'une carte topographique, et c'est ce que le Canada a entrepris de faire à titre de projet s'insérant dans les cadres du Plan de Colombo. C'est là le cinquième levé aérophotogrammétrique qu'effectue le Canada en Asie, en vertu du Plan de Colombo. Les autres levés ont été exécutés au Pakistan, en Inde, à Ceylan et en Malaisie.

Le levé qu'effectue le Canada coûtera 1.3 million de dollars. Les quatre gouvernements locaux doivent verser une contribution de $100,000 qui couvrira certaines dépenses régionales ayant trait aux travaux de levé. La photographie aérienne a commencé au mois d'octobre 1959, et les cartes seront finalement achevées à la fin de 1961.

Programme de livres de médecine

Le Canada a dressé en 1958 un programme de livres de médecine, à la suite des recommandations de la Mission médicale canadienne qui fut dépêchée en 1956 aux pays bénéficiaires du Plan de Colombo et que dirigeait le docteur Wilder Penfield. Une somme de $196,000 a été affectée à la fourniture de livres de médecine d'une valeur de $2,500 à chaque école de médecine reconnue des pays visés par le plan. Jusqu'ici, 65 écoles de médecine situées dans les pays participants ont présenté des demandes.

Assistance technique

Plus nombreux qu'au cours de toute année antérieure ont été les spécialistes qui sont allés à l'étranger et les stagiaires qui sont venus au Canada, en vertu du Plan de Colombo en 1959-1960. Au cours des neuf premiers mois de 1959-1960, les dépenses ont monté à 1.35 million de dollars, tandis qu'elles avaient été de 1.12 million au cours de la même période en 1958-1959. (L'ensemble des dépenses faites pour les stagiaires et les spécialistes pour toute l'année 1958-1959 a été de 1.37 million.)

Cependant, l'augmentation dans les dépenses ne reflète pas entièrement l'expansion qu'a prise le programme d'assistance technique. Une modification de la structure des tarifs aériens intercontinentaux a permis une réduction considérable des frais de voyage. Cette année, les affectations de spécialistes avaient tendance à être de courte durée, ces affectations étant plus nombreuses dans le secteur des levés, où la mission durait de six semaines à trois mois; dans le passé, le séjour était d'au moins un an. Ces particularités ont permis de fournir une assistance technique plus considérable sans pour cela que les dépenses augmentent d'autant.

En 1959, vingt-sept contrats ont été négociés avec des spécialistes, et à la fin de l'année civile, dix-sept spécialistes du Canada répartis en huit pays, avaient commencé leur tâche. Si l'on excepte le Pakistan, qui requiert effectivement plus de spécialistes, le nombre des demandes provenant de la région qu'embrasse le Plan de Colombo et dont l'objet est le service de spécialistes, est demeuré assez constant.

Il y a eu une augmentation sensible dans le nombre des stagiaires venus au Canada, ceux-ci étant 228, tandis qu'ils étaient 182 en 1958. L'augmentation a été la conséquence de requêtes plus nombreuses venant de l'Inde, de la Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de Sanawak et de la Thaïlande, alors que les autres pays ont fait à peu près le même nombre de demandes qu'en 1958. Cette année, les premiers stagiaires relevant du Plan de Colombo sont venus de Brunéi, du Japon et du Népal.

Des stagiaires arrivés au Canada en 1959, 56 p. 100 ont choisi des cours d'enseignement. Comme par le passé, la plupart des programmes de travaux pratiques ont été choisis par des Indiens et des Pakistanais. A l'exception des demandes en provenance des Philippines, qui se répartissaient également entre la formation scolaire et la formation pratique, les demandes des différents pays visaient en grande partie des cours d'enseignement. Cinquante-huit des cent cinquante et un programmes universitaires préparés avaient pour objet un grade universitaire. Les demandes faites en vue de l'obtention d'un grade universitaire provenaient surtout des régions manquant d'établissements universitaires, telles la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam, ces régions ayant présenté environ 80 p. 100 de toutes les demandes de formation en vue de l'obtention d'un grade universitaire, principalement dans le génie et dans les sciences. Les programmes soit scolaires, soit pratiques, entrepris par les autres stagiaires, embrassaient une grande variété de domaines, l'accent étant mis sur les sujets directement liés à l'expansion économique: par exemple, l'agriculture, le génie, les coopératives, l'enseignement, l'hygiène, l'exploitation industrielle, la sylviculture, la géologie et les sciences physiques.

Outre les programmes préparés pour les particuliers, il s'est trouvé un certain nombre de programmes élaborés pour des groupes de stagiaires. De tels groupes comprenaient les stagiaires relevant du Plan de Colombo ainsi que des stagiaires venus des Antilles et de pays et de territoires bénéficiant du programme d'assistance technique au Commonwealth.

Un cours spécial d'une durée de douze mois, portant sur l'aménagement des villes et des agglomérations, a été élaboré avec la collaboration de l'Université de la Colombie-Britannique. A ce cours sont maintenant inscrits neuf étudiants, dont deux de l'Indonésie, deux de la Malaisie, deux des Philippines et trois des Antilles.

Un programme d'amélioration de la semence a été préparé en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, en prévision de l'Année internationale de la semence, qui sera célébrée en 1961 par l'Organisation des aliments et de l'agriculture des Nations Unies, en vue d'accroître les disponibilités de bonne semence au sein de chaque pays. Des représentants des pays bénéficiant du Plan de Colombo ont eu l'occasion de passer quatre mois à observer les méthodes employées par les agriculteurs canadiens pour améliorer les semences, les travaux accomplis par la *Canadian Seed Growers' Association* et la *Seed Trade Association*. Ils ont aussi étudié les travaux qu'accomplissent les collèges d'agriculture et les ministères de l'État pour produire de la bonne semence et pour en vérifier la vente et la distribution. Dix stagiaires, dont six représentaient respectivement la Birmanie, l'Indonésie, le Japon, le Népal, les Philippines et la Thaïlande, et quatre représentaient le Pakistan, ont participé aux études. Ce cours était le premier jamais donné au Canada en vertu du Plan de Colombo qui fût suivi par des stagiaires venant du Japon et du Népal.

Le troisième programme de groupe a pour objet l'administration publique et a été préparé par l'Université Carleton, d'Ottawa. Le programme durera environ douze mois et comprendra une formation scolaire à l'Université ainsi qu'une formation dans les bureaux des administrations fédérale, provinciales et municipales. Le groupe compte 27 étudiants, qui viennent des pays suivants: Brunéi, Birmanie, Indonésie, Laos, Malaisie, Bornéo septentrional, Philippines, Sarawak et Thaïlande. Trois viennent du Ghana et trois des Antilles.

La formation dans le domaine des coopératives a toujours constitué une partie importante de l'assistance technique fournie depuis la création du Plan de Colombo. Pour rendre plus efficace l'aide que donne le Canada dans ce domaine, et pour faire connaître davantage les facilités dont il dispose, un groupe de hauts fonctionnaires des différents pays participant au Plan de Colombo ont été invités à visiter des organismes coopératifs dans divers endroits du Canada, selon un programme qu'avaient préparé le ministère de l'Agriculture et l'Union coopérative du Canada. Des représentants de la Birmanie, de la Malaisie, du Pakistan, de Ghana et des Antilles ont participé au programme.

Les tableaux C, D et I que renferme la deuxième partie, donnent un compte rendu détaillé du fonctionnement du programme d'assistance technique.

Canada—Programme d'aide aux Antilles

Le Canada a entrepris un programme d'assistance économique et technique de dix millions de dollars en faveur des Antilles, couvrant une période de cinq ans, c'est-à-dire 1958 à 1963. Le premier projet d'importance du programme est la fourniture de deux navires à passagers et à marchandises destinés aux communications entre les îles des Antilles.

Des contrats ont été adjugés en 1959 à des chantiers maritimes du Canada pour la construction de ces deux navires, dont le coût s'élèvera approximativement à 6 millions de dollars. Il auront une capacité de chargement de 80,000 pieds cubes et pourront loger 50 passagers dans les cabines et 200 passagers sur les ponts.

On a commandé en 1959 des outils et du matériel d'une valeur de $22,000, destinés à une école technique de l'île Saint-Christophe, à laquelle ont été envoyés du Canada deux préposés à la formation professionnelle.

Dans les neuf premiers mois de l'année financière 1959-1960, une somme de $88,640 a été dépensée aux Antilles pour l'assistance technique, comparativement à une somme de $74,936 pour toute l'année financière 1958-1959.

Des 23 Antillais venus au Canada en 1959 pour y recevoir une formation, 17 ont choisi des cours universitaires, la plupart au niveau postscolaire. La majorité d'entre eux ont choisi des études en éducation et en administration publique. Les autres domaines dans lesquels le Canada offrait les avantages de la formation comprenaient l'agriculture, les coopératives et l'hygiène.

Huit spécialistes canadiens ont été envoyés en 1959 aux Antilles, la plupart pour de courtes périodes durant de huit semaines à trois ou quatre mois. Parmi eux se trouvaient un conseiller en matière de films et deux spécialistes en radiodiffusion. Deux conseillers ont été fournis qui étaient chargés de donner des avis sur l'établissement d'un service postal fédéral. Une équipe de spécialistes canadiens, y compris un ingénieur d'installation portuaires et un économiste des transports, a fait un relevé des besoins des Antilles en matière de ports et de rades. On étudie le rapport de ces spécialistes, en vue de fournir éventuellement des capitaux canadiens à titre d'assistance dans le domaine en cause. D'autre part, un conseiller de gestion portuaire a été envoyé à Kingston, en Jamaïque, pour faire fonction de directeur du port et pour donner des avis sur la mise en valeur du port de Kingston.

Les tableaux G et I, contenus dans la deuxième partie, présentent les données statistiques de ce programme.

Plan d'assistance technique au Commonwealth

Le 30 janvier 1958, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisait à la Chambre une déclaration dans laquelle il annonçait que le gouvernement avait décidé de financer un programme provisoire d'assistance technique pour les Antilles et le Ghana. A une telle fin, une somme de $15,000 avait été fournie en 1957-1958. Dans le premier budget supplémentaire pour 1958-1959, se trouvait une somme de $135,000 qui fut en majeure partie mise à la disposition du Ghana, car un crédit distinct affecté aux Antilles apparaissait dans le même premier budget supplémentaire.

On a reconnu qu'à part ces régions du Commonwealth qui recevaient de l'assistance en vertu du Plan de Colombo et d'autres programmes d'aide du Canada (Ghana et les Antilles), des pays et des territoires du Commonwealth avaient un besoin urgent d'assistance pour accélérer leur progrès économique. Le gouvernement a décidé que l'une des mesures les plus efficaces que pouvait prendre le Canada serait d'étendre l'assistance fournie par le Canada sur le plan technique à ces pays et territoires. Lors de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth qui fut tenue à Montréal an septembre 1958, le Canada a annoncé qu'il était décidé à fournir en 1959-1960 une somme de $500,000 qui servirait à l'assistance technique au sein du Commonwealth, l'accent étant mis sur les territoires d'Afrique. Le programme destiné au Ghana fut incorporé à ce programme général d'assistance technique aux pays du Commonwealth.

Pendant les premiers mois d'application du programme d'assistance technique aux pays du Commonwealth, des voies de communication ont été établies, directement avec les territoires dépendants du Commonwealth où le Canada est représenté, et, relativement aux autres, par l'intermédiaire du *Colonial Office*, à Londres. Ces territoires ont été avisés des facilités dont disposait le Canada pour la formation de leurs ressortissants et des domaines dans lesquels des spécialistes canadiens pouvaient leur être envoyés. Les bases d'application d'un programme efficace ont été jetées et des demandes fermes visant la réalisation de projets déterminés sont aujourd'hui reçues en assez grand nombre. Le programme que poursuit le Canada au Ghana est bien en marche, car il est commencé depuis déjà un an. En 1959, dix-huit ressortissants du Ghana ont été formés au Canada et sept spécialistes canadiens ont été envoyés dans ce pays. La Nigeria et Hong-Kong ont envoyé individuellement un stagiaire au Canada. Le domaine auquel on s'intéressait davantage a été l'administration publique. Les autres matières dans lesquelles on sollicitait une formation étaient les coopératives, les services publics d'information, le génie, la géologie, l'industrie minière et l'hygiène. Parmi les spécialistes canadiens envoyés au Ghana, trois appartenaient au secteur de l'information publique, plus précisément à la production télévisuelle et cinématographique. Il y avait aussi un conseiller en matière de tourisme, un conseiller juridique en matière de corporation et un spécialiste en administration publique. Un physiologiste des plantes, qui avait terminé sa mission en Malaisie en 1959, arriva au Ghana a l'automne, chargé d'entreprendre des recherches sur l'enflure des tiges du cacoyer, arbre dont l'amande constitue 70 p. 100 du produit national brut du Ghana.

Les données statistiques de ce programme se trouvent aux tableaux H et I que renferme la deuxième partie.

Programme de bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth

La Conférence commerciale et économique du Commonwealth, qui s'est tenue à Montréal au mois de septembre 1958, a décidé en principe d'établir un programme de bourses d'étude et de perfectionnement pour le Commonwealth. A la Conférence, les nations du Commonwealth ont reconnu comme objectif commun "l'à-propos, pour la population de tous ces pays, de bénéficier, dans la plus large mesure possible des avantages que procure l'instruction de toute nature et à tous les échelons". Elles sont également convenues que "le développement engendre . . . chez les gens possédant une formation générale, le désir sans cesse croissant de servir dans tous les rouages élaborés et variés de sociétés complexes". Ce plan a pour but d'aider à atteindre ces objectifs.

La Conférence a estimé que quelques années après l'inauguration de ce programme, environ 1,000 boursiers du Commonwealth en bénéficieraient, dont 250 seraient au Canada au cours d'une même année. Il en coûtera à notre pays la somme annuelle de 1 million de dollars que nous paierons nous-mêmes. Les intentions qu'ont manifestées les nations du Commonwealth lors de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, tenue à Oxford l'été dernier, indique clairement que cet objectif sera atteint, s'il n'est même dépassé.

On s'attend à ce que ces bourses soient accordées pour une durée moyenne de deux ans; et ainsi, dans une même année, il sera accordé un nombre de bourses égal à la moitié de la totalité détenue au Canada à un moment donné. Par conséquent, le budget de l'année 1960-1961, première année de la mise en œuvre de ce programme, prévoit une somme de $500,000 en vue de financer ce programme de bourses d'étude. En conformité du rapport qu'a présenté la Conférence d'Oxford, ces bourses seront accordées "à des hommes et à des femmes de toutes les nations du Commonwealth, dont l'intelligence laisse entrevoir de brillantes possibilités intellectuelles et dont on peut espérer qu'ils apporteront une contribution importante à la vie de leurs propres pays lorsqu'ils y reviendront après avoir terminé leurs études à l'étranger".

Au Canada, les boursiers seront choisis par un comité canadien des bourses, que le gouvernement a récemment nommé et qui se compose de membres distingués de la communauté académique ainsi que de représentants des ministères intéressés de l'État. Ce comité sera également chargé de nommer les titulaires de bourses offertes par d'autres pays. La Fondation des universités canadiennes aide efficacement le comité à administrer ce programme de bourses d'étude et de perfectionnement.

Fonds spécial des Nations Unies

Le Fonds spécial des Nations Unies a été établi aux termes d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa 13ème session, et il a commencé ses opérations en 1959. Il a pour objet d'aider les pays sous-développés à faire le relevé de leurs ressources naturelles, à établir des facilités de formation technique, d'instruction et d'administration publique. Ce Fonds s'intéresse à des programmes de grande envergure qui dépasseraient les ressources du programme élargi d'aide technique et qui pourraient favoriser les conditions nécessaires au placement accéléré de nouveaux capitaux dans d'importantes entreprises de mise en valeur. Les sommes destinées à ce programme proviennent de contributions volontaires des pays membres.

Le Canada a pris part aux réunions du comité préparatoire qui a établi l'ordre de renvoi du Fonds, et il a été élu membre du conseil d'administration pour une période de trois ans. Le Fonds est administré par M. Paul G. Hoffman, des États-Unis. Depuis sa brève existence, ce Fonds a prouvé que ses promesses d'avenir sont brillantes, car il est administré de façon efficace.

En mai 1959, le Conseil d'administration a approuvé que le directeur gérant procède à la réalisation de 13 projets au coût de $7,550,000, et en décembre 1959, il a également approuvé l'exécution, dans 22 pays, de 31 projets au coût de $23,710,910. La catégorie la plus importante de ces programmes, dont sept ont été proposés, consiste en l'établissement de relevés topographiques relatifs aux eaux, à l'irrigation et à l'énergie hydraulique. Six autres études seront entreprises dans le domaine agricole, et on élabore quatre programmes de formation professionnelle et quatre programmes universitaires d'enseignement technologique. Les Nations Unies et les agences spécialisées exécutent le programme élargi d'assistance technique ainsi que les projets que finance le fonds spécial.

Le fonds spécial, en 1959, a reçu des contributions égales à environ $26 millions (É.-U.). Lors d'une conférence de souscription tenue aux Nations Unies le 8 octobre 1959, un certain nombre de pays se sont engagés à augmenter en 1960 leurs contributions à ce fonds spécial. La somme totale de ces engagements s'est élevée à $32 millions, dont une contribution canadienne de $2 millions, subordonnément à l'approbation du parlement. Le tableau suivant indique les engagements qu'ont contractés, pour l'année 1960, les douze contributeurs les plus importants:

	Engagements pour 1960 (en dollars des É.-U.)
États-Unis	$14,000,000 (estim.)
Royaume-Uni	5,000,000
Pays-Bas	2,440,105
Suède	2,103,000
Canada	2,000,000
République fédérale d'Allemagne	1,904,762
France	1,072,000
U.R.S.S.	1,000,000
Inde	700,000 (estim.)
Italie	600,000
Japon	480,000
Norvège	419,992

Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays sous-développés

Le Canada a activement appuyé le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies depuis la création de ce dernier en 1950. Ce programme est financé par des contributions volontaires des gouvernements et il a pour objet de fournir, sur demande, des experts, des facilités de formation et des renseignements techniques aux pays sous-développés dans le dessein de les aider à élever leur niveau de vie et de stimuler leur développement économique. De toutes les entreprises des Nations Unis, ce programme est l'une des plus efficaces et qui reçoit le plus vaste appui. Il est appliqué par l'entremise des institutions spécialisées des Nations Unies et le Bureau de l'assistance technique du secrétariat des Nations Unies. On s'efforce surtout de fournir des experts, dont 700 à 800 travaillent normalement, à toute période, dans divers pays, aux termes de ce programme.

Depuis 1950, le Canada a contribué 13.2 millions (US) au programme élargi. Quatre-vingt-quatre pays se sont engagés à fournir, en 1959, la somme d'environ 29.6 millions (US) à l'égard de ce programme. Lors d'une conférence de souscription tenue aux Nations Unies le 8 octobre 1959, un certain nombre de pays se sont engagés à augmenter en 1960 leurs contributions au Programme élargi. La somme totale de ces engagements s'est élevée à 33 millions, y compris une contribution de 2 millions de la part du Canada, sous réserve de l'approbation du parlement. Le tableau suivant indique les engagements qu'ont contractés, pour l'année 1960, les douze contributeurs les plus importants:

	Engagements pour 1960 (en dollars des É.-U.)
États-Unis	$13,000,000 (estim.)
Royaume-Uni	3,000,000
Canada	2,000,000
France	1,543,780
U.R.S.S.	1,000,000
Pays-Bas	1,323,052
République fédérale d'Allemagne	(non annoncé; voir note)
Suède	902,764
Brésil	832,432
Danemark	625,000
Australie	625,000

Jusqu'à la fin de 1959, 515 personnes avaient été formées au Canada en vertu des programmes institués par les Nations Unies et les institutions spécialisées. Au cours de 1959, 57 nouveaux étudiants sont venus au Canada sous les auspices des Nations Unies. A la fin de 1959, quatre-vingt-quatre Canadiens étaient au service des Nations Unies et des agences spécialisées. Note: En 1959, l'Allemagne a contribué quelque 2 millions de dollars.

Contribution au budget des opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Agence internationale de l'énergie atomique a été établie au milieu de l'année 1957; elle avait pour objectif général d'encourager l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Cette agence a deux budgets: un budget administratif ordinaire financé par des contributions fixées au moyen de cotisations (en 1959, la part du Canada était de 154,500 dollars canadiens), et un budget des opérations financé par des contributions volontaires. Le budget régulier couvre des postes tels que les frais d'administration, le rassemblement et la distribution de renseignements scientifiques, les conférences, les charges régulatrices et ordinaires.

En 1958 et 1959, le budget des opérations a été affecté surtout au financement des opérations d'assistance technique, telles que bourses de recherche et l'échange ainsi que la formation d'hommes de science. En outre, on a affecté des sommes à la construction de laboratoires, dont un qui sera utilisé pour des fins telles que les suivantes: la standardisation des isotopes et la préparation de standards radio-actifs, le contrôle qualitatif de matériaux spéciaux pour la technologie nucléaire, les mesures et analyses relatives aux sauvegardes de l'Agence et à ses programmes de santé et de sécurité.

Le Canada a contribué $75,000 au budget des opérations de l'Agence,—$25,000 à l'égard de son programme de 1958, et $50,000 à l'égard de celui de 1959. Le budget des dépenses de 1958-1959 prévoyait l'octroi de ces sommes.

Les principaux pays contributeurs ont fourni les sommes suivantes (en dollars des É.-U.) à l'égard des programmes de 1958 et 1959:

	1959 (versé)	*1960* (promis)
États-Unis	$561,147*	$750,000*
Royaume-Uni	125,000	125,000
U.R.S.S.	125,000	
Canada	50,000	50,000†
France	30,000	30,000

*Les États-Unis se sont engagés à verser $750,000 en 1959, soit une somme fixe de $500,000 outre une autre de $250,000 sur une base d'égalité. Pour 1960, les contributions de ce pays seront versées suivant les mêmes modalités.

†Lors de la conférence de souscription, le représentant du Canada a indiqué que le gouvernement de notre pays était prêt à étudier l'à-propos d'augmenter cette contribution de $25,000 (jusqu'à concurrence de $75,000) si les contributions des autres États membres suffisent à atteindre l'objectif d 1.5 million prévu pour ce programme.

Contribution au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR)

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été établi par l'Assemblée générale en 1950. Ses attributions principales sont les suivantes: accorder une protection juridique internationale aux réfugiés, favoriser la solution durable de leurs problèmes et administrer les secours d'urgence qui leur sont destinés. Jusqu'à la fin de 1958, le Canada avait contribué la somme de $800,000 à cet organisme, y compris $200,000 au cours de chacune des années 1957 et 1958.

Actuellement, HCNUR s'emploie surtout à fermer complètement les camps de réfugiés établis sous son mandat et qui existent depuis la Seconde Guerre mondiale en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Grèce. On estime qu'il se trouvait encore 31,000 personnes dans ces camps à la fin de 1958. En 1957, l'Assemblée générale a suscité un effort spécial en vue de fermer ces camps vers la fin de 1960 ou au début de 1961, alors qu'elle a autorisé le haut commissaire à demander des fonds supplémentaires destinés à hâter ce programme d'évacuation. Le Canada a répondu à cet appel en contribuant, en 1959, la somme de $290,000, soit une augmentation de $90,000 relativement au montant qu'il avait fourni en 1958.

Le Canada s'est également engagé à fournir une somme de $290,000 à l'égard du programme du haut commissaire pour l'année 1960. En outre, notre pays apporte une contribution spéciale à l'année mondiale des réfugiés en finançant le transport, l'hospitalisation et le traitement au Canada de 100 réfugiés atteint de tuberculose, ainsi que de leurs familles. On estime que ce plan coûtera au gouvernement fédéral la somme de $600,000 durant les douze premiers mois de son application. D'autres pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, contribuent également à l'année mondiale des réfugiés en augmentant les sommes qu'ils versent à l'égard de ce programme du haut commissaire ou en admettant et en traitant des réfugiés qualifiés de "difficiles". La grande diversité des moyens de fournir de l'aide et l'absence de renseignements complets et à jour ne permettent pas d'établir un résumé exact de ces contributions.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Fond des Nations Unies pour l'enfance (FISE), que l'on considère généralement comme l'une des agences les plus utiles des Nations Unies et qui connaît le plus de succès, s'occupe principalement d'aider les gouvernements,—surtout ceux des nations sous-développées,—à établir pour les enfants des services permanents de santé et de bien-être, et lutter contre des maladies telles que la malaria, le trachome et le pian, auxquelles les enfants sont particulièrement exposés. Le FISE dépend entièrement de contributions volontaires des gouvernements et des particuliers. Les gouvernements qui désirent obtenir de l'aide de ce fonds doivent fournir une somme au moins égale à celle qu'ils demandent à cet organisme pour ces fins. Ce procédé porte les gouvernements à ne réclamer cette aide qu'avec prudence, et, de fait, double les montants dont dispose cet organisme en faveur des programmes de bien-être pour l'enfance. Le FISE, en 1959, a consacré environ 28 millions à la réalisation de ces programmes, presque la moitié de cette somme étant affectée à la répression des maladies.

Les États-Unis fournissent plus de la moitié des fonds du FISE. Le Canada a toujours appuyé cet organisme auquel nous avons contribué une somme annuelle de $650,000 depuis 1956. Le tableau suivant indique les contributions, en 1959, des douze pays membres les plus importants:

	Contributions en 1959 (en $ É.-U.)
États-Unis	$11,000,000
Brésil	998,541
Canada	679,073
France	669,809
Royaume-Uni	658,000
République fédérale de l'Allemagne	523,810
Australie	501,760
Mexique	500,000
URSS	500,000
Inde	484,781
Suède	269,618
Suisse	269,100

Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

L'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) fournit des secours et des moyens de réadaptation aux réfugiés dont le nombre dépasse maintenant 960,000 et qui ont perdu leur foyer et leurs moyens d'existence pendant les hostilités qui ont accompagné l'établissement d'Israël, en 1948. La persistance des difficultés politiques entre les Arabes et Israël a constitué un important obstacle à l'obtention d'une solution durable. Jusqu'à ce que ces difficultés soient surmontées et qu'on en soit arrivé mutuellement à un règlement satisfaisant, au point de vue politique, le problème persistera vraisemblablement, bien que le progrès économique général puisse l'atténuer quelque peu.

En 1958, l'année la plus rapprochée pour laquelle des chiffres vérifiés soient disponibles, l'Agence a dépensé 31.8 millions de dollars, soit 24.0 millions de dollars en secours (subsistance, santé, abri, etc.) et 7.8 millions de dollars pour la réadaptation (surtout l'éducation professionnelle et générale). L'Agence

est financée par des contributeurs volontaires. Jusqu'à la fin de 1959, le Canada a contribué la somme de 9.3 millions de dollars. La contribution du Canada pour chacune des années 1958 et 1959 a été de 2 millions de dollars, soit 1.5 million en farine et 500,000 dollars en espèces.

Les engagements des principaux contributeurs de l'Agence, pour les années 1959 et 1960 sont les suivants (en dollars des É.-U.):

	1959	1960
États-Unis	$23,000,000*	$23,000,000
Royaume-Uni	5,400,000	5,540,000
Canada	2,075,000† (approx.)	520,000 (500,000 en $ can.)
France	245,828	145,242
Allemagne	238,095	238,095
Australie	95,200	190,412

*A la condition que la contribution des États-Unis ne dépasse pas 70 p. 100 du total des contributions des gouvernements.

† Y compris 2 millions de dollars en farine.

Contribution au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Programme d'Extrême-Orient

Depuis 1952, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a mis à exécution un programme d'après lequel, au 31 décembre 1959, environ 14,000 réfugiés d'origine européenne (pour la plupart des Russes blancs, réfugiés de la Révolution bolcheviste de 1917 ou leurs enfants) ont été amenés de la Chine vers des pays d'outre-mers, y compris quelque 1,500 durant 1959. A la fin de l'année, environ 8,000 autres réfugiés attendaient encore d'être transportés de Chine. Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes se propose de transporter environ 4,000 de ces réfugiés en 1960.

Le Canada a contribué $50,000 à ces travaux, pour chacune des années 1954 et 1955, alors qu'il a discontinué temporairement ses contributions, parce que le régime communiste en Chine a refusé pendant environ deux ans d'accorder des visas de sortie aux réfugiés. A la fin de 1957, le mouvement des réfugiés a repris et, en 1959, le Canada a fait une nouvelle contribution de $60,000 applicables au programme de 1958. Sujette à l'approbation du Parlement, une autre contribution de $60,000, comprise dans les prévisions de dépenses pour 1960-1961, sera versée au programme de 1959.

Les contributions reçues ou celles auxquelles se sont engagés quelques-uns des principaux contributeurs, pour les programmes de 1958 et de 1959 sont les suivantes (en dollars des É.-U.):

	1958	1959
États-Unis	$610,000	$498,893
Belgique	150,000	—
Australie	145,600	—
Royaume-Uni	105,750	129,085
Allemagne occidentale	100,000	—
Canada	63,000 approx. ($60,000 can.)	63,000 approx. ($60,000 can.)
Suisse	35,047	90,627
France	—	80,000

Contribution au compte spécial de l'Organisation mondiale de la santé pour la disparition de la malaria

L'Organisation mondiale de la santé a lancé une campagne pour la disparition de la malaria dans le monde entier, et elle a institué un fonds auquel les agences gouvernementales et privées ont été invitées à contribuer. L'OMS utilise ce fonds pour procurer des conseils techniques aux pays qui préparent leur campagne, pour se rendre compte des progrès et des résultats, pour aider à former du personnel, pour effectuer des recherches sur l'emploi et l'efficacité des insecticides et pour fournir d'autres services que ne peuvent assumer les gouvernements eux-mêmes au titre de leur programme.

Le Gouvernement a inclus dans ses prévisions budgétaires de 1960 une contribution de $100,000 à ce programme.

Les contributions des principaux pays au Compte de la malaria en 1959 et celles auxquelles ils se sont engagés jusqu'ici sont les suivantes (en dollars des É.-U.):

	1959	1960
É.-U.	$6,000,000	—
U.R.S.S.	—	$250,000[1]
Canada	—	105,000 (approx.) ($100,000 can.)
Pologne	83,333	—
Australie	—	33,500
Inde	31,499	—
Nouvelle-Zélande	28,000	—

[1] Contribution en nature, évaluée à un million de roubles. Cette somme a été convertie au taux officiel de 4 roubles pour un dollar des É.-U.

Centre de formation pour l'assistance technique des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique

Au cours de 1958, le directeur général de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies s'est entendu avec l'Université de la Colombie-Britannique pour établir à cette université un Centre général de formation et de recrutement. Le Canada a consenti à la fondation de ce centre, auquel il a accordé une subvention spéciale annuelle, sujette à l'approbation du Parlement, de $10,000 aux Nations Unies, à titre de contribution canadienne pour les années financières 1959-1960, 1960-1961 et 1961-1962.

Le Centre est destiné à remplir deux fonctions importantes: donner des conseils soutenus et arrêter des programmes de formation pour les élèves qui y sont assignés par l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et aider au recrutement des spécialistes pour le Programme d'assistance technique des Nations Unies. L'Administration de l'assistance technique des Nations Unies fournit le directeur général et quelques-uns des membres du personnel administratif et fait une contribution sur ses propres ressources pour assurer le fonctionnement du Centre.

Le Centre a fonctionné avec succès dès la première année et il a prouvé qu'il était un organisme utile, qui concorde avec les programmes canadiens d'assistance technique. Vingt-trois sujets venus de douze pays ont reçu jusqu'à présent leur formation au Centre en question.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement

La Banque internationale aide à l'expansion des moyens de production et des ressources dans les territoires des pays membres en consentant des prêts là où le capital privé ne peut s'obtenir à des conditions raisonnables, en garantissant des prêts de capitaux privés par l'entremise des voies ordinaires de placement et en fournissant de l'assistance technique. Les prêts se font sur les souscriptions versées par les pays membres, les surplus accumulés par la Banque et les prêts obtenus sur le marché des États membres. Depuis ses débuts jusqu'au 31 décembre 1959, la Banque a fait 249 prêts en 51 pays et territoires. A ce moment-là, les prêts s'élevaient à 4.871 millions de dollars (É.-U.) dont $3,591,195 (É.-U.) avaient été versés aux emprunteurs. La contribution initiale du Canada s'est élevée à l'équivalent de 325 millions de dollars (É.-U.) dont 65 millions de dollars (É.-U.) (20 p. 100) constituaient la partie versée, et 260 millions de dollars (É.-U.) (80 p. 100) consistaient en une garantie pouvant être réclamée par la Banque uniquement dans le cas où les surplus accumulés seraient insuffisants pour couvrir un défaut quelconque de paiement de la part des emprunteurs sur les prêts consentis ou garantis par la Banque. Il n'est jamais arrivé que la Banque ait eu à se prévaloir des garanties des États membres. En 1959, il y a eu une augmentation générale de 100 p. 100 dans les souscriptions des États membres, et le Canada a été l'un des pays à demander une autre augmentation spéciale. Pour le Canada, l'augmentation générale s'est élevée à 325 millions de dollars (É.-U.), et l'augmentation spéciale, à 100 millions de dollars (É.-U.). De l'augmentation globale de 425 millions de dollars (É.-U.) dans la souscription du Canada, la somme de 10 millions de dollars (É.-U.) a pris la forme d'une souscription payée et le reste, la forme d'une garantie.

Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international encourage la coopération monétaire internationale en fournissant les cadres nécessaires à la consultation et la collaboration, en fournissant aussi l'assistance technique et des devises étrangères ou des crédits d'appui pour permettre à des États membres de surmonter des difficultés temporaires concernant la balance des comptes.

Depuis ses débuts jusqu'au 30 avril 1930, le Fonds a fourni aux États membres des devises étrangères équivalant à un total de 3,280 millions de dollars (É.-U.). Le 30 avril 1959, les crédits d'appui à la disposition des États membres s'élevaient à l'équivalent de 1,132 millions de dollars (É.-U.).

La quote-part du Canada pour le Fonds a été de 300 millions de dollars, dont une partie a consisté en un paiement de 75 millions de dollars (É.-U.) et le reste, en des billets ne portant nul intérêt, ce qui, à la vérité, équivaut à un engagement à fournir des dollars canadiens lorsque le Fonds en aura besoin pour répondre aux exigences des pays membres canadiens. En 1959 il y a eu une augmentation générale et les cotisations des États membres se sont accrues de 50 p. 100; le Canada a été un des pays à demander une nouvelle augmentation spéciale. Dans le cas du Canada cette augmentation s'est chiffrée à 100 millions de dollars, portant ainsi l'augmentation totale de la cotisation canadienne à 250 millions de dollars (É.-U.). Ce montant comprenait 185.5 millions de dollars en billets ne portant aucun intérêt et 62.5 millions versés en dollars des États-Unis. Ainsi depuis l'institution du Fonds, le Canada a versé au total 137.5 millions de dollars en monnaie des États-Unis. En ce qui concerne les billets ne portant pas d'intérêt, ils sont demeurés inemployés, sauf un montant de 15 millions en dollars canadiens.

Société financière internationale

La Société financière internationale, qui est une filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, encourage l'expansion de l'entreprise de production privée, surtout dans les pays insuffisamment développés. A cette fin, la Société investit ses propres fonds avec des capitaux privés lorsque ces derniers ne sont pas disponibles en quantité suffisante ni à des conditions raisonnables; elle sert d'intermédiaire en fournissant aux capitaux privés, tant étrangers qu'indigènes, des occasions de placements et elle aide à recruter au besoin du personnel administratif et expérimenté pour l'exécution de tel ou tel projet. Au 30 juin 1959 la Société financière internationale avait placé 19.8 millions de dollars dans onze pays.

Le capital souscrit de la Société est de 93.7 millions de dollars (É.-U.), dont 3.6 millions ont été fournis par le Canada. Ce capital avait été versé au complet lorsque la Société a été créée en 1956.

Allocations spéciales de blé et de farine

Au début de 1959 des allocations spéciales de blé et de farine d'une valeur de 13.5 millions de dolars ont été acordées à l'Inde (10 millions de dollars) au Pakistan (2.5 millions de dollars) à Ceylan (1 million de dollars). Toute la quantité de blé et de farine a été expédiée avant la fin de juillet 1959. Des fonds de contrepartie, destinés à financer le coût local de projets dont l'exécution avait été convenue par le Canada et chacun des trois pays intéressé, ont été établis pour un montant équivalant à la valeur en dollars du blé et de la farine expédiés.

Ces allocations spéciales ont aidé à satisfaire à la demande et à la consommation toujours croissantes de denrées alimentaires dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan et à réduire ainsi la pression qui s'exerçait sur les prix. Elles ont également eu tendance à alléger la pression qui s'exerçait sur les ressources en devises étrangères de ces pays et leur a permis de maintenir leurs réserves à un niveau plus élevé, ou d'importer une plus forte quantité de marchandises ayant un rapport direct avec leur développement économique.

Distribution de lait écrémé en poudre par l'entremise d'organismes internationaux de secours

Au cours de 1959 le Canada a remis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi qu'aux organismes nationaux et internationaux de secours une quantité de lait écrémé en poudre d'une valeur de 2.5 millions de dollars, pour distribution dans d'autres parties du monde.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

CANADA
MAR 23 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU VENDREDI 4 MARS 1960

Prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures 1960-1961

Exposé de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22685-2—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 4 mars 1960
(3)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle^ Aitken et MM. Batten, Cathers, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Lafrenière, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pearson, Pratt, Slogan, Smith (*Calgary-Sud*) et White.—20.

Aussi présents: L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial au ministre; T. C. Hammond, adjoint exécutif au ministre; J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique; H. B. Stewart, chef de la Division des finances; G. S. Murray, chef de la Division des Nations Unies; G. F. Bruce de la Division économique et B. A. Keith de la Division de l'Europe.

L'étude du crédit 75 du ministère des Affaires extérieures,—Administration centrale,—se poursuivant le ministre répond à d'autres questions sur des sujets qu'il a traités devant le Comité lors de la séance précédente du 3 mars.

Le Comité convient de se réunir à 9 heures et demie du matin le jeudi 10 mars et le vendredi 11 mars.

Le Comité s'ajourne à 10h.35 du matin pour se réunir de nouveau à 9 heures et demie du matin, le jeudi 10 mars 1960.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

22685-2—1½

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 4 mars 1960,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Nous allons poursuivre l'étude du crédit 75: administration centrale.

Tout d'abord, le ministre répondra à certaines questions qui lui ont été posées hier et nous continuerons ensuite de l'interroger au sujet de son exposé.

L'hon. HOWARD C. GREEN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, je vous avais promis, hier, de vous fournir la liste des membres du Comité canadien des bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth et une liste des présidents des différents comités consultatifs organisés par ce comité central.

Le président du comité principal est M. G. F. Curtis, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique. On y trouve également Messieurs W. Argue, doyen de la faculté des sciences de l'Université du Nouveau-Brunswick, Monseigneur J. Garneau, modérateur et secrétaire général de l'Université Laval, M. H. Gaudefroy, directeur de l'école Polytechnique de l'Université de Montréal, M^me^ Marion E. Grant, directrice des étudiantes de l'Université Acadia, M. F. W. Jeanneret, chancelier de l'Université de Toronto, M. A. G. McCalla, doyen de la faculté d'Agriculture de l'Université d'Alberta, M. T. H. Matthews, secrétaire de la Conférence nationale des Universités canadiennes; M. D. L. Thomson, doyen des études supérieures et de la recherche à l'Université McGill, M. W. J. Waines, doyen de la faculté des arts et des sciences de l'Université du Manitoba. On remarque aussi un représentant du ministère du Commerce, un représentant du ministère des Affaires extérieures et des représentants du Conseil des arts du Canada et du Conseil national de recherches. Ces derniers seront associés au comité à titre consultatif.

Les présidents des comités consultatifs spécialisés sont: M. H. S. Armstrong, doyen de l'Université McMaster qui est président du comité des humanités et des domaines connexes; le très révérend Père H.-F. Légaré, de l'Université d'Ottawa, président du comité des sciences sociales et des domaines connexes; M. J. H. L. Johnstone de l'Université Dalhousie, président du comité des sciences physiques et des domaines connexes, et MM. D. S. Rawson de l'Université de Saskatchewan, président du comité des sciences biologiques et des domaines connexes.

Un peu plus tard, ce matin, je vous donnerai une réponse au sujet du détournement des eaux dans le nord de l'Ontario.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Toutes ces nominations sont-elles faites par la Conférence nationale des Universités canadiennes?

Le PRÉSIDENT: Devons-nous poursuivre notre étude du fleuve Columbia ou y a-t-il quelques questions qui se posent dans le cadre de notre débat d'hier sur le désarmement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre a-t-il l'intention de formuler une déclaration ou préfère-t-il que nous abordions la discussion générale en lui posant des questions?

M. GREEN: Je n'ai pas de déclaration à faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Hier, en Chambre, le ministre a déclaré qu'il s'attendait, et il a mentionné, je crois que ce serait à la fin de la semaine prochaine, à un accord entre les États de l'Ouest avant la réunion du 15 mars de la commission des 10 puissances et qu'il avait l'intention d'assister lui-même à la réunion de Washington. S'agit-il du désarmement?

M. GREEN: C'est une autre affaire. Cette réunion aura lieu au milieu d'avril et elle groupera les cinq ministres des Affaires étrangère des nations de l'Ouest qui font partie du comité de désarmement composé de 10 membres. Elle abordera le problème du désarmement par rapport à la réunion au sommet entre les puissances de l'Est et de l'Ouest et non pas par rapport aux réunions du comité des dix nations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme le ministre s'en souvient, le premier ministre a énoncé, le 11 février, ce qu'il appelait son programme de désarmement. Son premier point, rapporté à la page 1045 des *Débats* de la Chambre des communes, était:

> Il faudrait orienter la politique du Canada vers la réalisation de la plus grande mesure possible de désarmement et vers la réduction des forces armées qu'on pourrait vérifier et contrôler sans mettre en danger la sécurité de la nation en cas d'agression.

Sur l'exposé de ce premier point, et il y en avait cinq en tout, le ministre voudrait-il formuler quelques observations?

M. GREEN: Bien, ll s'agit là d'un principe général. Je crois que tous les points énoncés par le premier ministre étaient des principes généraux et qu'ils exposaient les idées maîtresses du Gouvernement canadien sur le sujet. Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les principes seront-ils compris dans la prise de position que nous espérons voir exposée avant la fin de la semaine prochaine?

M. GREEN: Il s'agissait de principes généraux, non pas de déclarations proprement dites qu'il serait nécessaire d'insérer dans le plan de l'Ouest.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je maintenant aborder le second point?

> Quoi qu'on fasse, on ne pourra l'accomplir d'un jour à l'autre, et il faudrait réaliser le programme petit à petit, ou par étape. Je proposerais à cette fin d'examiner immédiatement la possibilité d'un contrôle des missiles porteurs d'armes nucléaires de destruction massive, et de donner une priorité à ce contrôle. Il faudrait aussi en arriver à un accord afin de déterminer où se trouveront les rampes de lancement.

Cette déclaration tombe-t-elle également dans la catégorie des principes généraux ou appartient-elle à la proposition du Canada?

M. GREEN: Non, je crois que toutes ces déclarations tiennent de la nature des principes généraux. Il y a encore beaucoup de détails à régler en ce qui concerne le désarmement. Je crois avoir mentionné qu'il existe plusieurs groupes différents organisés par le comité des cinq nations qui ont étudié les divers aspects du problème du désarmement. Ces déclarations prendront évidemment la forme d'une présentation quand les dix nations se rencontreront.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je signaler que j'admets le bien-fondé de l'observation du ministre au sujet de la première proposition énoncée par le premier ministre; mais en ce qui touche le point que je viens de mentionner, je ferai remarquer, bien respectueusement, que le point de vue du ministre n'est pas défendable, car le premier ministre a dit:

> Je proposerais d'examiner immédiatement la possibilité d'un contrôle des missiles porteurs d'armes nucléaires de destruction massive,

et de donner une priorité à ce contrôle. Il faudrait aussi en arriver à un accord afin de déterminer où se trouveront les rampes de lancement.

Il ne s'agit pas là d'une idée générale, c'est une simple proposition. D'après lui, elle appelle une étude immédiate et même il déclare qu'elle devrait être traitée de façon prioritaire. Pour faire suite à ma dernière observation, le ministre aurait-il quelque chose à ajouter?

M. GREEN: Évidemment, on l'étudiera en même temps que toutes les autres propositions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela fait-il partie de l'orientation que le Canada espère constater à la suite des discussions qui se poursuivent à Washington?

M. GREEN: Je ne crois pas qu'il serait bien utile que je dise quoi que ce soit au sujet de ce que contiendront les propositions des puissances de l'Ouest. M. Martin admettra que ce serait dévoiler le jeu des cinq puissances de l'Ouest si l'une d'entre elles commençait à expliquer les différents articles qui figureront au programme de l'Ouest.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me demande si c'est bien exact. J'ai devant les yeux la proposition britannique formulée devant les Nations-Unies par M. Lloyd, au mois de septembre, et dans laquelle il explique un plan en trois phases où il décrit avec précision les différentes démarches qui, d'après le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni devraient être entreprises à ce sujet. Chacune de ces démarches n'est pas d'une teneur différente de la seconde proposition exposée par le premier ministre et sur laquelle j'attirais l'attention du ministre il y a un instant. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi, s'il était possible au Gouvernement britannique d'exposer son attitude aussi clairement qu'il l'a fait, il serait difficile pour le Canada d'agir de même, surtout à la lumière de la déclaration que le ministre formulait l'autre jour à la Chambre au sujet de l'attitude indépendante que le Canada entendait maintenir à ce sujet.

M. GREEN: En réalité, la déclaration britannique sur le désarmement a été formulée devant les Nations-Unies, comme exprimant l'attitude des puissances de l'Ouest, un jour ou deux avant l'exposé du premier ministre Khrushchev sur le désarmement. Je suppose que l'on s'attendait à ce que les Soviets présentent un projet. La proposition britannique qui a été alors présentée n'était pas nécessairement, bien entendu, la proposition britannique qui sera présentée en mars 1960, mais elle constitutait un bon moyen de préparer la cause des puissances de l'Ouest. Aucune autre puissance de l'Ouest n'a présenté de déclaration semblable aux Nations Unies pendant l'automne.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dois-je en conclure que la déclaration britannique formulée en septembre représentait une attitude de l'Ouest à laquelle le Canada s'associe?

M. GREEN: Je ne crois pas qu'il s'agissait là d'une attitude de l'Ouest, mais les propositions au sujet du désarmement étaient comme une riposte, en réalité, de la déclaration générale que l'on attendait de la part du premier ministre Khrushchev.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La troisième proposition du premier ministre se lisait:

> A mon avis, il est temps que les nations s'entendent pour interdire la fabrication et l'usage des armes biologiques et chimiques.

Je souligne les mots "il est temps". Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de cette troisième énonciation à la lumière de l'interprétation canadienne de l'urgence?

M. GREEN: C'est une des interprétations que nous considérerions comme très sage dans un accord sur le désarmement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui c'est bien ça, mais le premier ministre a dit: il est temps que les nations s'entendent... Le Canada a-t-il fait des démarches pour que cette troisième proposition du premier ministre suive la voie qu'il faut?

M. GREEN: Nous avons pris les mesures nécessaires pour que toutes nos propositions soient insérées dans le plan occidental. Peut-être cela arrivera-t-il, peut-être cela n'arrivera-t-il pas. Évidemment nous ne pouvons pas décider de la teneur du plan définitif.

M. PEARSON: Sur ce point en particulier, puis-je demander au ministre s'il n'est pas au courant qu'une convention a été signée à une époque aussi antérieure que 1927, je pense, qui abolissait la guerre bactériologique et chimique. C'était au cours des années 20. Ne sait-il pas aussi que dans le plan proposé par les Britanniques, à la commission du désarmement, non pas en septembre, mais à la fin de février de cette année, d'après le journal *New York Times*,—plan rapporté avec force détails dans le *New York Times* du 28 février comme devant servir de base à la formule de l'Ouest,—cette proposition particulière est placée à la troisième phase du désarmement, et non pas à la première ni à la deuxième?

M. GREEN: On a fait bien des conjectures au sujet de la teneur du plan occidental et je crois que l'article dont vous parlez, monsieur Pearson, est de cette nature.

M. PEARSON: Bien, Londres ne l'a pas nié; en réalité, Londres a presque confirmé qu'il s'agit là du plan que les Britanniques vont proposer à cinq nations de l'Ouest. Mais je n'ai pas d'autres sources que ces rapports.

M. GREEN: Il ne serait pas bien habile de la part des cinq nations de l'Ouest d'apporter des démentis aux conjectures que la presse peut publier. Il est tout à fait légitime et honnête de faire des conjectures; mais si les gouvernements intéressés apportaient une réponse à toutes ces conjectures, alors il n'y aurait plus beaucoup de secrets.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Pearson vous avez mentionné qu'il y avait eu confirmation. Je me demande par qui.

M. PEARSON: Par la Chambre des communes, à Londres, la base des propositions britanniques devant être soumises à l'Ouest...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne vous comprends pas très bien. Vous dites que cela a été confirmé. Confirmé par qui?

M. PEARSON: Confirmé par le gouvernement britannique, comme servant de structure à son plan de désarmement et rapporté en détail dans le *New York Times*. Je n'ai pas vu les Britanniques...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le *New York Times* le confirme!

M. PEARSON: Eh bien, voici le journal. Si le ministre déclare qu'il s'agit là simplement d'un rapport qui ne peut pas recevoir confirmation, évidemment je suis prêt à le croire. Mais on donne beaucoup de détails ici. On reprend la proposition du mois de septembre dernier, mais avec plus de détails.

M. HERRIDGE: A ce sujet, monsieur le président, je n'ai pas la coupure de presse devant moi, mais certaines dépêches ont mentionné que les gouvernements britannique et canadien se sont entendus au sujet de propositions qui ne sont pas définitives pour ce qui est de l'inspection du désarmement, tandis que le gouvernement américain insiste davantage, à la première phase, pour l'adoption d'une formule d'inspection qui, d'après certaines dépêches, rendrait le progrès plus difficile dans un avenir prochain. Le ministre a-t-il quelque observation à faire sur ce point?

M. GREEN: Là encore, il s'agit de pures spéculations. L'attitude britannique au sujet de la question du désarmement ressemble beaucoup à la nôtre. J'irais même jusqu'à dire que nos deux pays voient ces questions du même œil.

M. HERRIDGE: Je suis très content de vous l'entendre dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je poser cette question au ministre, parce que je désire compléter mes questions au sujet du programme présenté par le premier ministre à la Chambre le 11 mars. J'attire l'attention du ministre sur la quatrième proposition formulée par le premier ministre dans son plan sur le désarmement. Il disait:

> Si nous devons sauvegarder l'avenir de l'humanité, j'estime qu'il faudrait, dès maintenant...

J'appuie sur le mot "dès maintenant":

> ...et avant qu'on fasse de nouveaux progrès dans son exploration, interdire l'usage de l'espace sidéral à des fins autres que pacifiques et bannir l'installation d'armement sur des satellites.

S'agit-il d'un exposé de principe? Est-ce là l'un des principes cardinaux de l'attitude canadienne, que nous connaîtrons dans toute son ampleur la semaine prochaine?

M. GREEN: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le premier ministre a employé l'expression "dès maintenant". C'est l'une des conditions préalables ou presque.

M. GREEN: Oui, c'est bien ce que nous pensons.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et cela serait dans la première phase, pour ce qui est du Canada?

M. GREEN: Je ne peux pas entrer dans le détail des phases à ce stade-ci.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le point sur lequel j'ai insisté est l'emploi des mots "dès maintenant". Le premier ministre ajoute, comme proposition suivante:

> A mon avis, une des principales méthodes pour arriver au désarmement, serait de déclarer que la production de matières fissiles destinées à l'armement, devrait cesser et tous les stocks existants être transférés à un usage pacifique dès qu'on se serait mis d'accord au sujet d'un plan d'exécution pratique.

Comment cela s'incorpore-t-il au plan canadien?

M. GREEN: C'est là un autre de nos vœux, que cela soit compris dans un accord sur le désarmement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous considéreriez ceci comme un principe d'ordre général distinct de la troisième et de la quatrième proposition du premier ministre?

M. GREEN: Distinct de quoi?

M. MARTIN (*Essex-Est*): De la quatrième et de la troisième proposition, qui étaient des plans concrets?

M. GREEN: Je crois que tous les principes appartiennent à une même nature. Je ne les partage pas en deux catégories différentes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais la deuxième:

> ...d'examiner immédiatement la possibilité d'un contrôle des missiles porteurs d'armes nucléaires de destruction massive, et de donner une priorité à ce contrôle...

Ce n'est pas la même catégorie, et de même, le troisième exposé du premier ministre, voulant que:

> ...les nations s'entendent pour interdire la fabrication et l'usage des armes biologiques et chimiques.

Ce sont là des propositions précises et d'ordre pratique.

M. GREEN: Toutes ces propositions sont d'ordre pratique, monsieur Martin.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pardon, qu'est-ce qu'on dit?

M. HERRIDGE: Le ministre dit qu'elles sont toutes d'ordre pratique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est un sujet très important et je crois que nous devrions nous assurer que le premier ministre disait bien ce que pensait le ministre lui-même, et qu'il ne s'agissait pas d'une observation improvisée de la part du premier ministre.

M. GREEN: Ce sont tous des buts que le Canada poursuit dans le domaine du désarmement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelle est l'attitude du Canada au sujet d'une force de police internationale, ou, comme le premier ministre lui-même l'appelle, "une force militaire internationale"?

M. GREEN: Je crois que le premier ministre l'a expliqué dans sa déclaration.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le premier ministre disait:

> On l'a préconisée depuis le 17e siècle; il faudrait commencer à constituer une force militaire internationale chargée de décourager les agresseurs.

Voici la question que je posais au ministre: Le Canada a-t-il un plan au sujet d'une force de police internationale, et quel rapport a-t-il avec le programme de désarmement? A-t-on l'intention d'en faire une condition préalable, comme M. Herter le suggérait à Washington l'autre jour?

M. GREEN: C'est là un de nos objectifs dans les négociations sur le désarmement. Comme vous le savez, nous avons déjà un bataillon prêt à servir avec les Nations Unies entretemps, si le gouvernement décidait qu'un bataillon doive servir à de telles fins. La mise sur pied d'une force internationale ne serait pas l'un des premiers pas à faire, selon moi.

M. PEARSON: Monsieur le président, ce plan même du premier ministre va bien plus loin que tout ce que le ministre a déjà mentionné, puisque le premier ministre déclare que nous devrions avoir une force militaire internationale...

...chargée de décourager les agresseurs.

...ce qui s'appliquerait à n'importe quelle nation, y compris les plus puissantes.

M. GREEN: L'idée, c'est que si les armements nationaux sont diminués, une autorité internationale devrait être constituée, qui disposerait d'une force militaire capable d'empêcher les agressions. Évidemment nous aimerions que cette force dépendît des Nations Unies.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Enfin, je voudrais vous poser la question suivante au sujet du programme énoncé par le premier ministre quant au désarmement: le ministre peut-il nous dire s'il y aura place dans ce plan concret que proposeront les nations de l'Ouest ou le Canada pour le recours à la Cour internationale de justice?

M. GREEN: Je n'en suis pas certain, mais je ne crois pas que le premier ministre en ait parlé dans son discours.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me le demande. Mais le premier ministre a effectivement parlé de la Cour internationale de justice et de la question du pouvoir coercitif. En lisant le discours, on a bien l'impression que cela fait partie des projets de désarmement du Gouvernement du Canada.

Je me demandais quelles étaient les observations, ou quel était l'avis du ministre à ce sujet.

M. GREEN: Je ne sais pas si on l'incorporera aux propositions de désarmement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne l'aurais pas pensé.

M. GREEN: Nous sommes certes d'avis que la Cour internationale de justice devrait servir beaucoup plus que par le passé.

Il faudrait probablement aussi que les Nations Unies mettent sur pied une sorte d'organisme international chargé de l'exécution des divers points de tout accord sur le désarmement. A mon sens, ce serait essentiel.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est donc bien clair que toute mention de la Cour internationale de justice ne puisse se rapporter à une proposition de désarmement, au sens où le premier ministre l'entendait.

M. GREEN: Un organisme tel que la Cour internationale de justice devrait être renforcée, selon nous, pour aider à protéger la paix mondiale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous sommes tous d'accord sur ce point, mais je veux simplement dire que toute proposition de la part du premier ministre au sujet d'améliorations qu'il conviendrait d'apporter à la structure de la Cour internationale ne saurait être considérée comme partie intégrante d'une proposition de désarmement. Voilà ma question, et je pense que nous sommes d'accord.

M. GREEN: Je ne suis pas de cet avis. Cela pourrait ou non en faire partie. Le Canada n'a pas décidé irrévocablement que ce ne serait pas le cas.

M. PEARSON: Étant donné que nous étudions ce point en particulier, le premier ministre a déclaré, à la page 1046 des Débats, qu'on devrait accepter comme mesure initiale qui pourrait être prise pour en arriver au désarmement, la juridiction d'une cour internationale de justice, et il a affirmé:

> ... nous avons toujours soutenu que le principe de l'arbitrage obligatoire, aux termes du droit des gens, serait efficace pour ce qui est du règlement des différends internationaux.
>
> ... ce qui est évidemment un principe très souhaitable.

Puis-je demander au ministre si à cet égard le gouvernement canadien consent à désavouer les réserves qu'il a faites au sujet de l'acceptation de la juridiction de la cour internationale, aux fins d'appliquer le principe posé par le premier ministre?

M. GREEN: De désavouer quoi?

M. PEARSON: Le premier ministre a alors fait trois réserves au cours de sa déclaration.

M. GREEN: Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration aujourd'hui à ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, je me demande si vous pourriez faire certaines observations sur une situation qu'il m'est plus facile de décrire en mentionnant la déclaration faite par M. Lloyd à l'assemblée, à savoir que certaines nations ne devraient pas accepter des propositions à prendre ou à laisser au cours des discussions sur le désarmement et qu'on devrait, au besoin, être prêt à accepter des mesures ne préconisant pas le désarmement total.

Je songe, par exemple, à l'élimination des attaques à l'improviste qui fait partie de la discussion sur le désarmement et qui revêtirait peut-être plus d'importance pour le Canada que pour tout autre nation.

M. GREEN: L'élimination de—quoi?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): L'élimination des attaques à l'improviste, en songeant à la proximité de nos régions Arctiques, et si nous considérerons au cours de ces discussions chacun de ces éléments comme faisant partie d'une ligne de conduite visant le désarmement total.

Je songe principalement à ce que l'attaque à l'improviste doit faire partie des points soutenus par le Canada au cours de ces discussions.

M. GREEN: Le premier but visé par le Canada est évidemment d'atteindre un accord sur le désarmement général. J'ignore dans quel délai on pourra y arriver. Si à la vérité toutes les nations ne désirent pas atteindre un accord sur le désarmement, c'est ce qu'il arrivera. Mais nous croyons que la question du désarmement revêt une importance primordiale, non seulement pour le Canada mais pour l'ensemble de l'humanité et qu'on doit tenter tous les efforts en vue d'arriver à l'entente la plus compréhensive possible, de convenir du plus grand nombre de propositions possible.

Nous abordons ces réunions bien décidés à faire de notre mieux pour en arriver à un accord le plus complet possible.

L'Union soviétique a d'abord déclaré qu'elle préconisait le désarmement général qui serait chose faite dans environ quatre ans. Les nations occidentales ont déclaré qu'elles préconisaient le désarmement, mais sous un régime efficace de contrôle.

Je pense que la proposition soviétique comporte une grande part de publicité. En d'autres termes, les Soviets ont pensé que l'affirmation "le désarmement total sera chose faite dans quatre ans" ferait grande impression sur le monde entier, et il est indéniable que ce fut le cas.

Les nations occidentales, au contraire, ont été plus réalistes en affirmant qu'elles étaient en faveur du désarmement, mais sous réserve de contrôles suffisants. Je vous laisse le soin de juger si cette attitude est aussi attrayante que l'attitude soviétique; dès le début nous avons pris l'attitude que toutes les propositions de l'autre côté devraient faire l'objet d'un examen approfondi, et que le Canada ferait de son mieux pour tenter de faire adopter par les dix nations un accord sur le désarmement qui serait aussi compréhensif que possible.

M. PEARSON: Monsieur le président, je suis sûr que nous convenons avec le ministre que le Canada fera certainement sa part. Le ministre a laissé entendre, non pas ce matin mais à d'autres occasions, qu'il prévoit avec plus d'optimisme présentement que des résultats seront atteints par l'entremise des rouages actuels du désarmement qu'il a été possible de le faire au cours des trente dernières années.

M. GREEN: Cela nous ramène bien loin en arrière.

M. PEARSON: C'est alors que la première conférence sur le désarmement s'est tenue à Genève sous l'égide de la Société des nations. Le ministre pourrait-il nous donner la raison de son optimisme, qui nous l'espérons, sera justifié?

M. GREEN: A mon avis, le résultat le plus favorable de la situation a été le relâchement de la tension générale. La visite du premier ministre Macmillan à Moscou en a été le point de départ, et celle du premier ministre Khrushchev aux États-Unis y a également contribué. Ce relâchement de la tension générale est également favorisé par d'autres visites et par celles qui doivent avoir lieu.

Je crois qu'un grand nombre de dirigeants dans le monde, tant des nations importantes que des petites nations, ont conclu que personne n'admet le bien-fondé d'une guerre nucléaire, et qu'il faut faire quelque chose à ce sujet.

Je crois que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont de cet avis, tout comme, j'en suis certain, les membres du présent Comité.

Nous avons remarqué qu'il existait aux Nations Unies une tension beaucoup moins grande que l'an dernier. Le sujet principal à l'étude au cours de toute la session était le désarmement et l'opinion des nations est très claire, je veux surtout parler des nations qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Voilà la raison principale de mon optimisme. Je pense également qu'il est très important que le Canada aborde avec optimisme les négociations relatives au désarmement.

Si nous abordions toutes ces négociations avec la conviction que c'est peine perdue, je pense qu'il n'y aurait aucune chance de réussir. L'enjeu est si important qu'à mon avis nous devons espérer que le succès couronnera nos efforts.

Il ne s'agit pas d'éliminer quelques navires de guerre ni de diminuer le nombre des armes dans chaque camp. Il s'agit, j'en suis convaincu, de la survivance de la civilisation, et si une guerre nucléaire devait se déclencher, ce serait la fin de notre civilisation.

A mon avis, le fait que nous vivons à l'époque de la bombe à hydrogène distingue la situation actuelle de tous les pourparlers antérieurs sur le désarmement. Ces questions sont tellement lourdes de conséquences.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis sûr que nous sommes tous d'accord avec la déclaration que vient de faire le ministre et que nous convenons tous que le Canada doit aborder ces discussions dans l'état d'esprit signalé par le ministre. D'autre part, nous devons étudier ce problème d'une façon réaliste.

Le Canada prendra-t-il l'attitude irrévocable que la question du désarmement ne doit être aucunement rattachée à la solution des importants problèmes d'ordre politique auxquels font face les nations, en particulier les grandes puissances?

M. GREEN: Le comité de désarmement est chargé d'étudier le problème du désarmement, bien indépendamment des questions politiques qui restent à régler, et je pense que c'est là la façon de voir des membres occidentaux du comité des dix.

M. HERRIDGE: Permettez-moi de dire que je suis persuadé que la déclaration du ministre aura l'approbation unanime du peuple canadien et que je l'appuie moi-même, comme je suis sûr que tous les Canadiens l'appuient, lorsqu'il affirme que nous devons participer à ces négociations avec la conviction qu'elles auront quelque succès.

M. GREEN: A mon avis, ce serait vain autrement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais revenir à une question que j'ai posée il y a un instant, alors que je n'ai pas tout à fait saisi la réponse du ministre. J'ai fait observer que même si l'attitude du Canada pourrait être de ne pas tenir compte du lien qui existe entre le règlement des questions politiques et le désarmement, il ne semble pas que ce soit le cas de quelques-unes des grandes puissances. Qu'on me permette de demander au ministre s'il croit qu'il y a quelque espoir d'avancer véritablement à ce sujet sans le règlement de quelques-unes des questions politiques vitales qui préoccupent les nations?

M. GREEN: Oui, je le pense. Prendre une attitude différente signifierait que le problème du désarmement ne saurait être réglé d'ici longtemps. Si le comité de désarmement devait attendre que ces questions politiques soient réglées, notre réunion du 15 mars n'aurait pas beaucoup sa raison d'être.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais nous savons que l'attitude prise par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique est qu'il n'y a pas moyen de progresser sans l'étude de ces problèmes, dont celui de l'Allemagne.

M. GREEN: Ce n'est pas le cas, même chez les puissances dont vous parlez.

M. PEARSON: Personnellement, je suis d'avis que la Commission de désarmement doit poursuivre sa tâche de son mieux, mais le ministre admettra sûrement qu'on ne saurait ignorer le lien qui existe entre le désarmement, entre l'armement et la sécurité, et qu'il va être bien difficile d'en arriver à ce que le désarmement soit effectif, car l'absence d'armement est un reflet de sécurité.

M. GREEN: Évidemment, comme le disent les puissances occidentales, il devrait y avoir désarmement, mais non sans contrôle.

M. PEARSON: Il est un aspect du désarmement dont je voudrais parler, et ce sont les essais nucléaires, si personne n'a d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PEARSON: La question des essais nucléaires a surgi dans mon esprit à cause de la déclaration du ministre concernant le désarmement sous contrôle. Mais le ministre a dit à la Chambre que le Gouvernement du Canada était opposé à une autre période d'essais nucléaires et qu'il en avait été ainsi depuis que cette attitude avait été prise aux Nations Unies.

Et dans une page subséquente, il a dit que notre ligne de conduite avait été exposée d'une façon parfaitement claire à cet égard, en septembre dernier, quant à l'abolition des essais nucléaires, sans qu'il ait été question de contrôle ou d'inspection.

Je me demande si le ministre pourrait indiquer quelle déclaration a été faite qui exposait clairement cette ligne de conduite aux Nations Unies, savoir que nous considérions uniquement l'abolition des essais nucléaires, sans nous occuper du contrôle ni de l'inspection.

M. GREEN: Je crois qu'il n'en est pas tout à fait ainsi. Dans mon discours d'ouverture aux Nations Unies, je me suis opposé aux essais nucléaires. Nous avons maintenu cette attitude en votant pour la résolution qui blâmait la France de procéder à des essais de ce genre dans le Sahara; et nous avons conservé cette attitude.

Nous avons agi ainsi, croyant que les nations des deux côtés, qui pourraient exécuter des essais devaient connaître notre point de vue, qu'elles devaient savoir la position que prenait le Canada. Nous ne croyons pas qu'il devrait y avoir d'autres essais et, pour autant que notre voix puisse se faire entendre, notre manière de voir est que nous sommes opposés à tout nouvel essai nucléaire.

C'est à ce moment que les trois puissances nucléaires se sont réunies à Genève pour essayer de trouver un terrain d'entente et d'en arriver à la cessation permanente des essais atomiques. Comme vous le savez, monsieur Pearson, on éprouve quelques difficultés au sujet des contrôles et aussi quant à savoir s'il est possible ou non de dire quand un essai souterrain, d'une certaine catégorie, a pu avoir lieu. Nous avons toujours entretenu un espoir, et j'espère encore maintenant qu'il sera possible pour ces trois nations d'en arriver à une entente concernant la cessation de ces essais, entente qui en comprendrait une autre également au sujet du contrôle.

Nous ne faisons pas d'essais nucléaires et, en ce qui nous concerne, nous croyons que tout essai de ce genre devrait cesser. Voilà la raison pour laquelle nous avons pris cette attitude bien définie. Si nous avions adopté l'autre parti, comme vous semblez l'insinuer, et si nous avions voulu qu'un moyen de contrôle fût établi d'abord et qu'une fois ce moyen établi, nous nous soyons prononcés contre les essais nucléaires, cela n'aurait pas été d'un grand secours.

Nous croyons que le Canada a tout avantage à prendre position et à dire qu'à son avis il ne devrait plus y avoir d'essais nucléaires.

M. PEARSON: Comme le dit le ministre, nous ne sommes pas mêlés aux essais nucléaires, mais nous faisons partie de la commission de désarmement à laquelle va se débattre cette question. Au fait, le premier ministre a aussi dit que la première chose à faire dans les projets de désarmement est de parler de la cessation des essais nucléaires. Nous sommes allés jusque-là, et nous devrons prendre position quand la commission se réunira. D'après ce que dit le ministre nous serons, peu importe l'attitude des autres, en faveur de l'interdiction des essais nucléaires, un point, c'est tout. Mais ici nous allons nous trouver en désaccord avec les Anglais, les Américains, les Français et les Italiens.

M. GREEN: Dans le passé, nous avons été en désaccord avec eux, et il est probable que nous le soyons encore à l'avenir.

M. PRATT: M. Pearson soutient-il qu'il ne saurait y avoir de désarmement sans sécurité.

M. PEARSON: Non, j'ai dit qu'il existe un rapport entre le désarmement et la sécurité et qu'il est fort difficile d'en arriver à une entente effective de désarmement international dans un monde d'insécurité, comme nous en avons fait l'expérience depuis trente ans que nous essayons.

M. PRATT: M. Pearson croirait-il qu'il y aurait sécurité sans désarmement?

M. PEARSON: Non.

M. PRATT: Votre situation paraît difficile.

M. PEARSON: Notre situation est difficile.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Pour faire suite à la remarque qu'a faite M. Pearson, tout à l'heure, sur l'abandon des essais nucléaires, n'est-il pas vrai de dire que la cessation des essais doit être l'objectif, alors que les mesures de contrôle ne sont que l'instrument au moyen duquel l'objectif, une fois atteint, sera sauvegardé. L'objectif, c'est toujours l'abandon des essais, tandis que le contrôle n'est en cela que l'auxiliaire servant à protéger l'objectif.

M. GREEN: Je crois que c'est exact.

M. PEARSON: Je partage votre avis. Le but visé est la cessation des essais et nous devrions instituer un régime de contrôle et d'inspection pour nous assurer que notre but sera maintenu quand nous l'aurons atteint.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): A mon avis, on devrait indiquer clairement que l'objectif est autre chose que la cessation des essais. C'est ainsi que je comprends la question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Le fait est que les discussions sur l'énergie nucléaire qui ont eu lieu à Genève ont révélé qu'il est scientifiquement impossible de détecter les détonations souterraines qui se produisent au delà d'une certaine distance et que pour cette raison il ne peut y avoir d'entente parce qu'on ne peut exercer aucun contrôle. Si j'interprète bien les réponses de M. Pearson, le gouvernement canadien est d'avis que les essais nucléaires doivent cesser même si aucun contrôle ne peut être exercé.

M. GREEN: C'est exact.

M. PEARSON: Qu'un contrôle soit exercé ou non.

M. GREEN: C'est exact.

M. PEARSON: C'est une attitude parfaitement claire. Comment pouvez-vous concilier cette attitude d'opposition catégorique aux essais avec l'acceptation de l'emploi d'armes nucléaires pratiques par les forces armées du Canada, puisque ces armes ne peuvent être mises au point qu'après avoir subi des essais.

M. GREEN: C'est une question qui intéresse les fonctionnaires de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Nous avons traité des préparatifs en vue de la conférence au sommet entre l'Est et l'Ouest et nous discutons maintenant du groupe des cinq puissances chargé d'étudier le désarmement. Est-ce que nous pouvons maintenant passer à la question des réunions de l'OTAN?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je veux simplement dire que, à mon avis, et je suis certain que c'est aussi l'avis des autres membres du Comité, nous n'avons pas étudié à fond cette question que le gouvernement considère, à juste titre, comme l'un des domaines où le Canada pourrait apporter une importante contribution. Si je comprends bien, vous avez dit hier que nous allions nous réunir pendant une heure seulement. Je ne voudrais pas retenir le ministre ici, mais je crois savoir que nous aurons l'occasion de discuter cette question plus à fond avec le général Burns.

M. GREEN: Voudriez-vous répéter?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A mon avis, nous ne devrions pas estimer que nous avons étudié cette question à fond après une séance d'une heure, car ce n'est évidemment pas le cas.

M. GREEN: Je serais très heureux de participer en tout temps à la discussion sur le désarmement. Cette question nous préoccupe beaucoup.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il se peut qu'après la semaine prochaine, l'attitude du gouvernement soit plus déterminée et la discussion pourrait se poursuivre d'une façon plus constructive.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. SLOGAN: L'an dernier, le Comité des mines, forêts et cours d'eau a discuté considérablement du sujet d'explosions nucléaires dans les sables bitumineux de l'Alberta. Est-ce que ces explosions ont été contremandées pour des raisons économiques ou à cause de notre opposition catégorique aux essais nucléaires.

M. GREEN: C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. J'espère que les explosions ont été contremandées en raison de notre opposition aux essais nucléaires. De fait, un essai de cette nature aurait très probablement été interprété dans certaines parties du monde comme un essai d'ordre militaire.

M. PEARSON: La question que je vais poser au ministre sans l'avoir prévenu est peut être embarrassante, mais il peut considérer ce préambule comme un avis s'il le désire. Est-ce que le ministre ou le gouvernement a déjà envisagé la possibilité de faire des essais souterrains dans ces sables bitumineux qui pourraient servir à des fins économiques et aussi d'essai pilotes, car ils pourraient contribuer à déterminer ce qu'il faut pour détecter les essais qui se font dans les autres parties du monde. C'est pourquoi ces essais pourraient se faire sous le contrôle des Nations Unies de sorte qu'ils pourraient nous profiter et faire partie d'un programme élaboré d'inspection et de contrôle visant tous les pays du monde.

M. MCGEE: Je crois qu'on a fait un essai semblable au cours de l'année géophysique internationale alors qu'on a tenté une expérience souterraine aux États-Unis et que des postes d'écoute étaient installés partout dans le monde.

M. GREEN: La suggestion de M. Pearson est très intéressante et je demande un certain temps pour y réfléchir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'après les déclarations faites par le gouvernement, je comprends que ces essais n'ont pas été contremandés. Je veux parler des essais nucléaires dans les sables bitumineux. D'après une déclaration,

on ne prendrait aucune décision quant à ces essais tant que le comité technique n'aurait pas fait rapport. Le ministre nous laisse maintenant entendre que les essais ont été contremandés à cause de l'attitude du Canada à cet égard. Qu'en est-il au juste?

M. GREEN: Je ne sais pas si les essais ont été contremandés officiellement. Ce n'est peut-être pas le cas; mais de toute façon les essais n'ont pas eu lieu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander au ministre si, au cours de toutes ses déclarations au sujet de la cessation des essais nucléaires, nous avons peut-être supposé à tort qu'il parlait d'armes nucléaires? Est-ce qu'il estime que, en conséquence, toute suggestion d'essais nucléaires à des fins pacifiques devrait aussi être rejetée?

M. GREEN: Je ne suis pas allé jusque-là. A mon avis, la suggestion de M. Pearson est un moyen de régler la question. Il est assez évident, je crois, que, du point de vue économique et pour autant que les sables bitumineux sont en cause, sables qui représentent la plus importante réserve de pétrole connue au monde, nous devrions songer à utiliser ces sables à des fins de défense comme à n'importe quelle autre fin.

M. GREEN: Cette question nous intéresse aussi du point de vue de la radiation et, tant que le monde ne connaîtra pas plus précisément les effets de la radiation sur l'espèce humaine, je suis d'avis qu'il serait sage de procéder lentement.

M. HERRIDGE: Je suis heureux que le ministre soit de cet avis. C'est un raisonnement très juste.

M. MANDZIUK: Je crois que, au cours de l'interrogatoire, le ministre a défini les buts ou la ligne de conduite du Canada. Irait-il jusqu'à dire que ces buts peuvent être modifiés selon l'opinion des autres nations. En somme, neuf autres nations sont intéressées et, tout comme pour les autres ententes, les buts peuvent être modifiés. Nous ne pourrions, seuls, imposer des règles immuables au reste du monde. C'est une question de compromis quand nous nous trouvons réunis autour d'une table de conférence. En dernière analyse, est-ce que le dernier mot ne dépend pas des décisions du club nucléaire, ou de n'importe quel groupe, quel que soit son nom, celui des trois ou des quatre? N'est-il pas juste de dire que nous créons simplement une atmosphère en éveillant l'opinion publique aux dangers de ces armes et en déclarant que nous désirons la cessation de leur fabrication, de leurs essais et de toute expérience, mais nous n'aurons pas le dernier mot. N'est-il pas exact?

M. GREEN: Non, je ne suis pas de cet avis. Les cinq nations de l'Ouest assisteront à cette réunion à titre égal; elles n'appartiennent pas à des catégories différentes. Même si une nation possède des armes nucléaires et que l'autre n'en a pas, nos vues sont tout aussi importantes que celles des autres nations.

M. PEARSON: Le ministre admettra sans aucun doute que si nous devons en venir à une attitude occidentale convenue, comme vous dites, nos buts dans ces discussions auront la nature du compromis et de l'accommodement.

M. GREEN: Je m'opposais à ce qu'on laisse entendre que le Canada n'était là que dans une sorte de vague position de consultant.

M. MANDZIUK: Le ministre voudrait-il nous dire si oui ou non les cinq nations de l'Ouest sont toutes de notre avis? Nos vues ont été admises par les membres du Comité, et le Chef de l'Opposition, de même que son lieutenant, semblent être d'accord. Nos quatre amis de l'Ouest sont-ils de notre parti ou devrons-nous aller leur parler?

M. GREEN: Nous ferons tout notre possible pour leur faire adopter nos propositions.

M. PEARSON: Vous n'en serez que plus puissants.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous serait-il possible de modifier notre position à l'égard de la déclaration portant sur la cessation des expériences afin d'en arriver à un compromis? J'en conclus, d'après l'exposé du ministre, que c'est là un secteur où notre situation est claire.

M. GREEN: La position que nous prenons et que nous prendrons c'est que nous nous opposons à toute nouvelle expérience nucléaire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et il ne pourrait y avoir de compromis là-dessus?

M. GREEN: Je ne sais quel genre d'entente sera conclue.

M. MANDZIUK: Comme nous n'avons pas le dernier mot à dire à ce sujet nous ne pouvons blâmer la délégation canadienne si elle ne réussit pas à faire adopter la proposition, étant donné qu'il appartient au club nucléaire de prendre la décision finale.

M. GREEN: Vous revenez à cette vieille thèse au sujet de laquelle je diffère. Notez bien que cette question d'expériences atomiques est présentement étudiée à cette autre conférence des trois pays savoir le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique.

M. NESBITT: Comme nous aborderons probablement de nouveau ce sujet à une autre occasion, peut-être même de façon plus détaillée, j'allais proposer que, lorsque des questions sont posées, et c'est là une observation générale qui est venue sur le tapis l'an dernier à l'assemblée générale (et j'ose dire que M. Martin est au courant), nous ferions bien à l'égard de ce qui se rapporte au désarmement, de faire la différence entre les objectifs à long terme et les principes généraux, afin de pouvoir d'un côté atteindre ces objectifs et de l'autre, faire entamer des négociations à tous les plans quant à la manière dont ces principes seront appliqués. Je crois que c'est là une excellente considération que les membres qui posent des questions ne doivent pas perdre de vue, car il existe une différence entre les négociations engagées à tous les échelons sur la façon de procéder pour en arriver à ces principes et les principes généraux eux-mêmes.

Une VOIX: Laissez-nous dans le concret.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne veux poser qu'une question. Je ne m'attends pas que le ministre y réponde aujourd'hui, mais j'aimerais qu'il la prenne en considération. Aux séances de la Commission du désarmement en 1952, les puissances de l'Ouest étaient tombées d'accord sur six propositions qu'elles jugeaient alors indispensables à une entente complète à ce sujet. L'autre jour, le Royaume-Uni, par la voix de M. Lloyd à la Chambre des communes, a déclaré que ces six principes représentaient toujours l'attitude britannique.

Le ministre pourrait-il nous faire savoir à la prochaine réunion si telle est bien la position que prend le Canada. Ces six principes avaient été posés par l'Ouest en 1952 lors de la Conférence du désarmement. Je ne m'attends pas à une réponse immédiate.

M. GREEN: Il nous faudra faire des recherches à ce sujet. Nous avons oublié, semble-t-il, ce qu'étaient ces six principes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh, je ne crois pas que vous les ayez oubliés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je ne veux poser que cette question. Le ministre a fait connaître son intention de vouloir s'assurer, et cela se comprend fort bien, qu'il ne se produirait pas de radiation à la suite des explosions nucléaires souterraines projetées à Athabaska ou de tous autres essais qu'on s'est proposé de faire jusqu'à présent. Il voulait s'assurer qu'aucun effet de radiation ne se fait sentir à la suite de ces explosions souterraines.

M. GREEN: Nous aimerions en savoir beaucoup plus long au sujet des effets de la radiation avant de prendre des dispositions quelconques.

M. HERRIDGE: La santé devrait primer le pétrole.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous ferai observer que de ces expériences ont déjà été faites sans qu'il y ait eu d'effets radio-actifs.

M. GREEN: Je n'ai pas répondu à la question de M. Pearson au sujet de la dérivation à Chicago. Évidemment l'asséchement du lac à l'aménagement de Steep Rock n'a pas diminué ni augmenté le volume des eaux se jetant dans le lac Supérieur. Les eaux à Steep Rock n'ont pas été détournées du bassin hydrographique de la baie d'Hudson vers celui des Grands lacs.

M. PEARSON: Il n'y a eu aucune dérivation?

M. GREEN: C'est ce que l'on me dit; les eaux à Steep Rock n'ont pas été détournées du bassin hydrographique de la baie d'Hudson vers celui des Grands lacs.

M. CATHERS: Excusez-moi, mais un ouvrage a été construit à cet endroit et l'eau a été dérivée de la baie d'Hudson vers le lac Supérieur. Cela fait je ne sais plus combien d'années.

M. PEARSON: Il y a eu, je crois, la dérivation de la rivière Ogoki.

M. N. A. ROBERTSON: (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Ces eaux ont été dirigées vers le Saint-Laurent.

M. GREEN: Il est question ici de Steep Rock.

M. PEARSON: Je n'avais pas l'intention d'en préciser l'endroit. J'ai cru constater dans le passé qu'on a détourné certaines eaux du bassin hydrographique de la baie d'Hudson pour les diriger vers celui des Grands lacs et j'aurais aimé savoir si cela avait eu quelque effet compensateur sur le niveau du lac par suite du retrait à Chicago.

M. CATHERS: J'ai vu les chiffres il y a environ un an.

M. GREEN: Vers 1942 un volume de 5,000 pieds cubes d'eau par seconde a été dirigé vers le lac Supérieur, établissant ainsi une ligne de partage entre le lac Long et la rivière Ogoki.

Le PRÉSIDENT: M. Nesbit a encore une question à poser, après quoi nous lèverons la séance.

M. NESBITT: Je n'ai qu'une question à poser. Le ministre peut-il maintenant nous donner des renseignements au sujet de cette Commission de désarmement composée de dix membres, dont les réunions doivent se tenir très prochainement. Cette Commission se propose-t-elle de découvrir, d'accepter et d'établir un accord sur les objectifs à long terme et les principes de désarmement; ou tente-t-elle d'autre part de mener à bien les pourparlers à tous les échelons; ou veut-elle mener de front ces deux projets?

M. GREEN: Elle a l'intention de s'acquitter de ces deux tâches.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suis heureux de constater que de nombreux membres sont présents ce matin. Les deux prochaines séances auront lieu dans une semaine à partir d'hier et d'aujourd'hui, soit le jeudi 10 mars et le vendredi 11 mars, à 9.30 du matin. N'oubliez pas d'apporter ces documents avec vous. Vous aurez aussi reçu à ce moment-là les rapports imprimés des réunions d'hier et d'aujourd'hui.

M. PEARSON: Aurons-nous également le plaisir d'avoir monsieur le ministre avec nous à ces réunions?

M. GREEN: Je suis toujours heureux de me trouver parmi vous.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

CANADA
AVR 7 1960

SÉANCE DU JEUDI 10 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

Exposé de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22736-3—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 10 mars 1960.
(4)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle Aitken et MM. Allard, Batten, Crestohl, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Jones, Kucherepa, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Nesbitt, Pearson, Pratt, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian et White—25.

Aussi présents: L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial au ministre; T. C. Hammond, adjoint exécutif au ministre; J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique; D. W. Munro, fonctionnaire de cette même division; H. B. Stewart, chef de la Division des finances; Henry F. Davis, chef de la Division de l'Europe; et A. S. McGill, de la 2^e Division économique.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960–1961.

Le Comité, poursuivant son étude du crédit 75, Administration centrale, pose d'autres questions au ministre sur son exposé du 3 mars.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 11 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 10 mars 1960
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous sommes nombreux ce matin. Permettez-moi de vous faire une ou deux brèves annonces.

Tout d'abord, les présidents des divers comités se sont réunis ce matin avec le whip et ont convenu des heures de séances des divers comités. A moins d'avis contraire, ce que je ne prévois pas, notre Comité se réunira les mercredis et vendredis à 9 heures et demie, durant 1 heure et demie.

Nous avons également pris les mesures nécessaires pour la comparution du général McNaughton le mercredi 16 mars et le vendredi 18 mars, à moins d'avis contraire, ce que nous ne prévoyons pas pour le moment. Autre chose: M. Herridge désire nous adresser quelques mots.

M. HERRIDGE: Merci, monsieur le président.

Je désire seulement attirer l'attention du Comité sur le fait que le Canada a perdu hier un ami très cher, par suite du décès du sénateur Neuberger à Portland (Oregon). Je sais que le ministre le connaissait très bien et qu'il a poursuivi avec lui des entretiens très chaleureux. Il était un de mes amis personnels et je me suis toujours tenu en relation étroite avec lui, vu l'intérêt qu'il portait à la question du bassin du Columbia.

Je ne puis faire mieux que d'inclure au compte rendu un éditorial du *Globe and Mail* de ce matin, qui est très prenant, parfaitement rédigé et qui expose bien les faits.

> Le sénateur Richard L. Neuberger, décédé hier à Portland (Oregon), était un véritable ami du Canada. Il croyait que les liens entre notre pays et les États-Unis Étaient si étroits et si nécessaires, en temps de guerre comme en temps de paix, que rien ne devait contribuer à les tendre. Il a pris la peine de visiter le Canada, non pas seulement une fois mais plusieurs fois, dans un effort déterminé pour comprendre notre population, nos problèmes et nos griefs envers les États-Unis. Il a loué le programme canadien d'allocations familiales, en précisant que c'est une importante mesure sociale que les États-Unis devraient étudier et imiter. Il a déjà préconisé la formation d'une force policière calquée sur la Gendarmerie royale du Canada, dont la mission eût été de protéger le droit de vote et la vie des noirs dans les États du sud. Il a été l'un des premiers à présenter au Sénat des États-Unis une résolution visant la création d'un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des représentants chargé d'étudier les relations entre le Canada et les États-Unis.
>
> Les propositions de M. Neuberger n'étaient pas toutes acceptables aux yeux des Canadiens. Le gouvernement fédéral a accueilli froidement son bill préconisant une action conjointe des deux pays en vue du revêtement de la route de l'Alaska; les Canadiens ont également été irrités par ses propositions voulant que les deux pays se joignent ensemble pour former une grande communauté nord-américaine. Mais M. Neuberger

avait souci du Canada et il en connaissait quelque chose, ce qui n'est pas le cas de plusieurs ni même de la plupart de ses collègues de Washington.

Surtout en ce moment-ci, et compte tenu de la compréhension qu'avait le sénateur Neuberger de l'attitude canadienne concernant la mise en service du Columbia et aussi de l'intérêt qu'il portait aux réunions entre le Canada et les États-Unis, nous avons incontestablement perdu en sa personne un bon ami.

Je sais que tous les membres du Comité désirent exprimer leur sympathie à M^me^ Neuberger et lui faire part du sentiment de perte qu'ils éprouvent à la suite du décès de son mari.

L'hon. HOWARD C. GREEN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je voudrais simplement ajouter que j'endosse entièrement tout ce qu'a dit M. Herridge.

Le sénateur Neuberger faisait partie du commandement du Pacifique au cours de la dernière guerre, dans le nord de la Colombie-Britannique, le Yukon et en Alaska, je présume, et il comprenait parfaitement, ainsi que son épouse, les problèmes de la côte ouest. Ils ont toujours témoigné une amitié particulère envers le Canada. Nous venons de perdre un ami très cher en la personne du sénateur Neuberger.

M. PEARSON: Permettez-moi de m'associer avec les membres de mon parti aux sentiments qu'ont si bien exprimés MM. Herridge et Green.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant poursuivre l'étude du crédit 75 et de l'exposé du ministre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez-moi de poser une question au sujet du travail du Comité. Vous vous rappelez que lors de notre dernière réunion j'avais laissé entendre qu'il serait peut-être souhaitable, sous réserve d'autres points auxquels pourrait songer le ministre, que vu l'importance actuelle de la question du désarmement, le Comité aimerait peut-être faire comparaître le général Burns.

J'ai fait cette observation en l'absence du ministre, et vous avez déclaré, monsieur le président, que le ministre en serait saisi à son arrivée.

J'ai toutefois oublié de poser ma question de nouveau, d'autant plus que le lendemain vous avez mentionné à la Chambre des communes qu'il serait désirable que le Comité fût autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, vu que le général Burns devait comparaître devant le Comité.

Je crois savoir que le général Burns assiste présentement à une réunion, à Paris, des puissances occidentales qui font partie de la commission.

Qu'en est-il, vu la réunion de la commission des dix puissances pour le désarmement? Aurons-nous l'occasion de discuter avec le général Burns dans des circonstances que nous pourrions fixer? Qu'en faut-il penser?

M. GREEN: Les réunions de la Commission du désarmement formée de 10 membres commencent le 15 mars et on ignore à l'heure actuelle quelle tournure elles prendront. Je crois cependant qu'il serait possible que le général Burns comparaisse un peu plus tard. Il n'est resté à Ottawa que de vendredi soir à dimanche soir, de sorte qu'il lui a été impossible de comparaître devant vous la semaine dernière. Ce sont là les renseignements les plus précis, que je puis vous communiquer maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais que le Comité sache que pour faire suite à la demande de M. Martin, j'ai consulté le ministre qui m'a fait part de la situation et du court séjour du général Burns à Ottawa. Les choses en sont restées là.

Devons-nous maintenant poursuivre l'étude du crédit 75?

A l'ajournement de la séance nous étions en train d'étudier la question du désarmement et de la commission y afférente formée des cinq puissances. A-t-on d'autres questions à ce sujet?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, vous vous rappellez sans doute qu'à la fin de la séance j'ai demandé au ministre si les principes appuyés en grande partie par les puissances occidentales en 1952 à la Commission du désarmement devraient maintenant être considérés comme faisant partie intégrante de la politique extérieure du Canada dans ce domaine. Le ministre a alors déclaré qu'il serait heureux de répondre aujourd'hui à cette question.

M. GREEN: Oui, monsieur le président. M. Martin a parlé des six principes établis par les pays occidentaux à la Commission du désarmement en 1952, principes qui d'après lui ont été réaffirmés récemment par M. Selwyn Lloyd. Je suppose qu'il fait allusion aux six principes présentés par les États-Unis lors d'une réunion du sous-comité de la Commission du désarmement en avril 1952. Cette déclaration a alors été appuyée en principe par les autres représentants de l'hémisphère occidental.

J'ai étudié la déclaration et je dois dire qu'une grande partie demeure valable et mérite d'être appuyée, par exemple l'allusion qu'on y fait à l'élimination d'armes de destruction massive et aux obligations qui incombent aux États en vertu de la charte des Nations Unies. D'autre part, vu les progrès rapides de la technologie militaire, il me semble que les principes formulés en 1952 ne sont plus à jour. Par exemple, l'énoncé de cette déclaration laisse voir, me semble-t-il, que ceux qui l'ont rédigée n'avaient pas à tenir compte, comme c'est le cas aujourd'hui, des nouvelles complexités de la question du désarmement qui ont surgi dans les domaines des attaques subites et de l'espace interplanétaire. Il me semble donc préférable d'affirmer que même si cette déclaration de principe demeure utile et valable dans une certaine mesure, la ligne de conduite du gouvernement canadien est celle qui a été affirmée par le premier ministre et par moi-même au cours du récent débat sur les affaires extérieures.

Je ne puis me faire le porte-parole d'un autre gouvernement, mais je crois savoir que l'attitude du Royaume-Uni est fondée sur les propositions faites par M. Selwyn Lloyd devant l'assemblée générale des Nations Unies le 17 septembre 1959 qui ont été présentées d'une façon un peu plus précise au groupe de cinq puissances à Washington.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Permettez-moi de poser maintenant quelques questions à ce sujet. Je n'ai pas devant moi le passage en question mais M. Selwyn Lloyd a réaffirmé ce sprincipes dans un discours qu'il a prononcé à Birmingham au cours de décembre. Le ministre ne traite pas de cette question sauf qu'il affirme qu'à son avis ces principes ne sont pas applicables, du moins en ce qui concerne le gouvernement du Canada. Cela me cause quelque souci. J'aurais cru que le Canada se serait opposé seulement au principe n° 5 qui est ainsi conçu:

> Lesdites ententes internationales doivent comporter cette sauvegarde pour assurer l'application de toutes les étapes du programme de désarmement.

Bien que le Canada, si je ne m'abuse, approuve entièrement ce principe, il ne convient pas de la cessation des essais; le ministre a déclaré que le gouvernement canadien favorise la cessation des essais sans aucune restriction. En d'autres

termes, il se peut que dans certains cas en particulier, par exemple dans le cas d'explosions souterraines à l'extérieur des frontières, le Canada n'insisterait pas sur la nécessité de contrôles. Je ne veux pas ici entrer dans les détails, mais sauf cette restriction je me demande si notre attitude n'est pas que nous n'appuyons pas entièrement tous les principes que comportent les six points.

M. GREEN: Je crois que le Canada ou toute autre nation ferait montre d'un manque de réalisme en fondant sa ligne de conduite actuelle en matière de désarmement sur une proposition présentée il y a huit ans. La bombe à hydrogène n'avait pas alors la grande puissance de destruction qu'elle a aujourd'hui. En réalité, la situation change d'une semaine à l'autre. Pour ma part, je ne voudrais pas penser qu'une ligne de conduite que j'affirme devrait reposer sur des principes énoncés il y a si longtemps.

De nos jours, la situation est entièrement différente dans tous les pays, y compris la Grande-Bretagne. Elle a mis ses propositions à jour et bien qu'on puisse se reporter à cette résolution adoptée en 1952, ce n'est pas sur elle qu'est fondée aujourd'hui l'attitude du Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je le répète, je ne veux pas entrer maintenant dans les détails. Vu toutefois les dernières paroles du ministre, je désire qu'il soit bien compris qu'il ne s'agissait pas d'un programme. C'était plutôt des attitudes essentielles que la plupart des nations croyaient devoir prendre, en vue de rendre efficace toute proposition partielle ou complète touchant le désarmement. Il me semble que cela ne veut pas dire qu'on ne tient pas compte des modifications qui sont survenues depuis 1952. Cependant, je crois qu'en examinant attentivement ces principes, on verra que ni le Canada ni aucune autre puissance occidentale ne pourraient prendre des mesures en vue du désarmement à moins de reconnaître et d'adopter complètement ces principes.

Je me permets de dire au ministre que s'il examinait de nouveau sa déclaration à cet égard il verrait que c'est là la position prise par le Canada non en 1952 mais tout récemment, et que c'est également l'attitude prise par les autres pays, notamment par le Royaume-Uni, aussi récemment qu'en décembre dernier. Je ne veux pas cependant entrer dans les détails parce que, à mon avis, si la situation était différente nous conviendrions d'une forme de désarmement qui ne comporterait pas les sauvegardes nécessaires sur lesquelles doit insister l'hémisphère occidental, sauvegardes qui, selon la déclaration faite par M. Krouchtchev en décembre, seraient fournies par l'Union soviétique.

M. PEARSON: Dans ce même ordre d'idées, le ministre ne convient-il pas qu'il ne peut exister d'entente acceptable sur le désarmement qui ne comprendrait pas des mesures suffisantes de contrôle et d'inspection?

M. GREEN: C'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Qui ne s'appliqueraient pas aux essais.

M. GREEN: J'ai expliqué soigneusement qu'à notre avis il ne devrait pas y avoir d'autres essais, et cela demeure notre attitude en la matière. En réalité, la question des épreuves n'est pas étudiée par la commission de dix puissances pour le désarmement mais par le comité des trois puissances, formé du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'accord, mais bien que le débat sur les épreuves ait lieu à Genève au cours des pourparlers des trois puissances, il est inévitables qu'un traité sur le désarmement comprendra des mesures relatives aux épreuves

atomiques. En réponse à une question posée par M. Pearson, le ministre a affirmé qu'il n'est pas du tout d'avis que l'entente sur le désarmement doive comporter le maintien de contrôles. Dans cet ordre d'idées, je me demande simplement si le ministre ne fait pas preuve d'inconséquence, vu qu'il vient de dire, comme il l'a dit l'autre jour, que le gouvernement canadien convient qu'il devrait y avoir cessation des épreuves avec ou sans contrôles.

M. GREEN: Je ne puis m'exprimer plus clairement que je l'ai fait à diverses reprises. A notre avis, le besoin de ces épreuves qui mettent sûrement en danger des vies humaines ne se fait plus sentir. Nous nous inquiétons beaucoup des dangers de la radiation et des retombées radioactives, ainsi que des effets de ces épreuves dans le monde. Nous avons affirmé sans ambages qu'à notre avis il ne devrait plus y avoir d'épreuves nucléaires; vous remarquerez que ces trois pays n'ont pas procédé à des épreuves nucléaires depuis près de 18 mois. L'attitude du Canada est très claire. Nous nous opposerons de toutes nos forces à la tenue d'autres essais nucléaires.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je désire féliciter le ministre au nom de notre parti pour avoir exposé clairement les vues du gouvernement et avoir pris une attitude ferme dans cette question très importante.

M. HELLYER: Le ministre a déclaré qu'il n'y a pas eu d'épreuves atomiques au cours des dix-huit derniers mois.

Des VOIX: Non, il n'a pas dit cela.

M. HELLYER: Par ces trois puissances. D'après les représentants des États-Unis, il est impossible de détecter, avec les dispositifs actuels, la tenue d'épreuves souterraines. Que pense le gouvernement canadien de ce problème, qui semble être un des points non résolus du débat?

M. GREEN: Je ne puis que répéter ce que j'ai déclaré si souvent, à savoir que nous nous opposons aux essais nucléaires.

M. HELLYER: Bien qu'on ne puisse détecter les épreuves souterraines?

M. GREEN: Nonobstant ce que déclarent les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Union soviétique.

M. REGIER: Le ministre pourrait-il faire une déclaration sur la tournure que prennent les négociations sur ce point à Genève?

M. GREEN: Nous ne participons pas à ces pourparlers, de sorte que nous ne sommes pas en mesure d'en faire rapport.

M. REGIER: D'accord. Cependant, le ministre sait-il exactement quelle est la difficulté ou le malentendu qui, à l'heure actuelle existe à cet égard?

M. GREEN: Je pense qu'on discute la question des épreuves sousterraines, qui cependant ne concernent pas seulement une des parties.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai qu'à l'occasion des pourparlers de Genève l'Union soviétique a maintenant accepté des mesures de contrôle et d'inspection à l'égard des épreuves, sauf en ce qui concerne certaines épreuves souterraines, et que c'est le seul point sur lequel les parties ne sont pas d'accord à l'heure actuelle?

M. GREEN: Je pense qu'on ne s'entend pas également sur le genre et la mesure du contrôle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sur l'efficacité d'un contrôle qui dépasserait les frontières.?

M. GREEN: Sur la mesure et sur l'efficacité du contrôle.

M. HELLYER: Vous voulez dire tant sur le nombre des inspections que sur le nombre des inspecteurs qui pourraient pénétrer en Union soviétique?

M. GREEN: On n'est pas d'accord sur l'étendue de l'inspection.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La véritable difficulté ne réside-t-elle pas en ce que les scientifiques ne sont pas d'accord sur la différence pouvant exister entre les tremblements de terre et les secousses qui seraient causées par la détonation d'une arme nucléaire?

M. GREEN: Les scientifiques diffèrent d'opinion. Il est toujours imprudent d'imputer des motifs, mais je crois que certains pays désirent procéder à certains genres d'essais.

M. PEARSON: Serait-il juste de demander au ministre s'il n'est pas alors d'avis qu'aux yeux du gouvernement canadien il n'y a rien qui empêche qu'on en arrive à une entente à Genève au sujet des épreuves?

M. GREEN: Je ne pourrais pas dire cela. C'est aux trois nations qui poursuivent les pourparlers à prendre cette décision.

M. PEARSON: Je pose simplement cette question...

M. GREEN: Notre attitude, c'est que nous affirmons qu'il ne devrait plus y avoir d'essais nucléaires. Je ne puis m'exprimer plus nettement.

M. PEARSON: Voilà qui est clair.

M. GREEN: J'ignore si de l'avis de M. Pearson ou de M. Martin nous devrions changer d'attitude et dire que nous estimons que les épreuves puissent continuer jusqu'à ce que l'on convienne du mode de surveillance. Cela voudrait dire que les essais pourraient se prolonger durant une année ou deux, ou même cinq.

Nous croyons que la situation qui existe de nos jours dans le monde exige qu'il n'y ait plus d'essais nucléaires, et voilà pourquoi nous avons pris cette attitude.

M. PEARSON: Je dis que si les quatre puissance à Genève adoptaient cette attitude, elles atteindraient facilement une entente.

M. GREEN: Il n'y aurait plus d'essais.

M. PEARSON: Puis-je demander au ministre, à ce stade, si les puissances de l'Ouest ont convenu d'une attitude sur le désarmement lors de leur réunion à Paris, comme les journaux le rapportent ce matin, touchant vraisemblablement toutes les questions dont nous avons parlé?

M. GREEN: Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet. Ce point est étudié aujourd'hui par le conseil de l'OTAN, et la réunion de la commission formée des dix puissances n'aura lieu que le 15 mars.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre sera-t-il en mesure de faire une déclaration sur l'attitude du Canada avant que se tienne la réunion de la commission des dix puissances le 15 mars?

M. GREEN: Voulez-vous répéter votre question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Serez-vous en mesure de faire une déclaration? Vous vous rappelez sans doute m'avoir dit à la Chambre que vous aviez espéré que les puissances de l'Ouest en viendraient à une entente cette semaine. J'avais pensé que dans ce cas vous feriez une déclaration au nom du Canada.

M. GREEN: Je ne pense pas avoir dit que je ferais une déclaration au nom du Canada avant la réunion de la commission des dix puissances.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En vérité, vous n'avez pas dit cela, mais d'après votre réponse je pensais qu'on pouvait le conclure.

M. GREEN: J'ignore comment vous avez tiré cette conclusion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai une imagination plutôt fertile.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous passer à l'étude du crédit suivant?

M. PEARSON: Je crois que nous avons interrompu l'exposé du ministre sur le désarmement.

M. GREEN: Vous m'avez interrompu?

M. PEÉRSON: N'avons-nous pas interrompu les observations que vous étiez en train de faire sur le désarmement à la suite de questions qui se sont posées lors de la dernière séance?

M. GREEN: Non. Il y a vait une question au sujet de la compétence obligatoire de la Cour internationale de justice.

M. PEARSON: Vous avez donc terminé vos observations sur le désarmement?

M. GREEN: Oui.

M. JONES: M. Martin expliquerait-il ce qu'il entendait, lorsqu'il a dit, parlant de l'invitation à faire au général Burns de comparaître au Comité, que le général devrait se présenter ici de telle façon qu'il soit possible de parler de cette question. Je ne sais pas au juste, mais parlait-il de réunions à huis clos?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'imagine qu'il appartient au ministre de décider la façon dont le général Burns se présentera ici. Au fond, les affaires extérieures relèvent du ministre qui pourrait juger que, dans certaines circonstances, le général Burns ne serait guère en mesure de se soumettre à un interrogatoire sans restriction. J'ai simplement voulu dire que le ministre déciderait à cet égard.

Le ministre nous a dit qu'il n'avait aucune objection, mais que le général Burns ne pourrait être ici avant la réunion du 15.

M. JONES: Autrement dit, vous ne préconisez pas une réunion à huis clos.

M. MARTIN (*Essez-Est*): Dans ce cas, je m'en remets aux connaissances supérieures du ministre.

M. PEARSON: Je veux poser quelques questions, non pas tant au sujet du désarmement que desa rmements. Mes questions découlent de la décision qu'a déjà énoncée le gouvernement d'utiliser des armes nucléaires dans certains cas, aussi bien pour la défense du pays que pour celle des formations de l'OTAN, à l'étranger.

Le ministre dirait-il s'il y a eu progrès dans les négociations entreprises avec les États-Unis en vue de transférer ces armes aux autorités canadiennes, de sorte que la décision à cet égard dépendrait d'elles?

Il y a un an, on nous a dit que ces négociations se poursuivaient avec les États-Unis. Je me demande si le ministre peut nous en dire quelque chose maintenant.

M. GREEN: Aucun accord n'est intervenu à ce propos, M. Pearson. Je ne suis pas en mesure de présenter un rapport à ce sujet.

M. PEARSON: Serait-ce que les négociations se poursuivent?

M. GREEN: Certaines négociations se poursuivent, mais non au sujet de ce dont vous parlez.

M. PEARSON: J'aimerais ajouter un mot à ce propos, monsieur le président. A la session de l'an dernier, le premier ministre nous a dit que ces négociations se poursuivaient alors. Il n'a donné à personne raison de penser qu'elles seraient bientôt terminées; il a dit qu'en temps utile il serait en mesure de faire savoir à la Chambre si l'on en était venu à une conclusion ou non à propos de ces négociations.

L'affaire devient urgente, vu qu'on nous annonce de Washington que le président des États-Unis propose une modification à la loi qui permettrait de donner des armes atomiques à des pays qu'il a appelés, sauf erreur, des "alliés sûrs". La réaction du Congrès à ce propos (de certains éléments du Congrès, si je ne me trompe) a été que modifier la loi qui empêche actuellement de faire cela serait d'une sagesse douteuse.

Vu ce qui se dit à Washington, j'ai pensé qu'il y avait lieu de demander si ces négociations sont actuellement en cours.

M. GREEN: Je crois que cette déclaration, qui a été publiée il y a quelques semaines, n'était pas aussi précise que l'ont dit les journaux. Il n'y a pas de pourparlers en cours au sujet de ce présumé changement de ligne de conduite.

M. PEARSON: Aucune négociation n'a donc lieu présentement avec les États-Unis au sujet de la cession d'armes nucléaires à nos troupes?

M. GREEN: Ce que j'ai dit s'applique à la déclaration qu'on a rapportée il y a quelques semaines. Je crois qu'on a bien dit, à une conférence de presse, n'est-ce pas? qu'il s'agissait seulement. . .

M. PEARSON: Oui.

M. GREEN: La réponse a été donnée à une conférence de presse. Sauf erreur, l'affaire avait été très exagérée dans les articles de journaux.

M. PEARSON: C'est possible.

M. GREEN: C'est une question de régie interne pour les États-Unis, qui ne met aucunement le Canada en cause.

M. PEARSON: Mais nos négociations avec les États-Unis concernent le Canada. Je crois comprendre que le ministre n'a rien à nous faire connaître au sujet de ces négociations qui étaient en cours, selon ce que nous a dit le premier ministre il y a un an.

M. GREEN: Non. Des discussions ont lieu, de temps en temps, entre les alliés de l'OTAN, mais je ne suis actuellement au courant de rien de précis.

M. PEARSON: Je parle uniquement de pourparlers relatifs à l'utilisation d'armes nucléaires par nos troupes. Si je comprends bien, il faudrait, pour que le Canada ait une autorité complète au sujet de ces armes, à supposer que cela soit souhaitable, que la loi des États-Unis soit modifiée et, sauf erreur, des pourparlers auraient eu lieu, il y a un an, au sujet de la possibilité d'effectuer cette modification en vue de permettre la cession de ces armes. D'après le ministre, il n'y aurait rien à dire actuellement à propos de ces négociations; il ne sait pas si elles se poursuivent.

M. GREEN: C'est vrai.

M. HELLYER: Le ministre a-t-il quelque chose à dire quant aux négociations entamées par le Canada et la France au sujet de l'utilisation d'appareils de l'aviation tactique du Canada depuis des bases françaises, appareils qui pourraient porter des armes atomiques?

M. GREEN: Je ne suis pas en mesure de parler de cette question non plus. A la vérité, elle intéresse le ministère de la Défense nationale. .

M. HELLYER: Ne revient-il pas à votre ministère de s'occuper de cela?

M. GREEN: Pas nécessairement.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Sinon, passons. . .

M. PEARSON: Je voudrais en finir avec ce point. Vu ce qu'a dit le ministre au moins à propos de la suspension des négociations, à ma connaisance. . .

M. GREEN: A propos de quoi?

M. PEARSON: De la suspension des négociations dont le premier ministre nous a parlé il y a un an. . .

M. GREEN: Je ne pense pas avoir employé le mot "suspension".

M. PEARSON: Vous avez dit qu'il n'y en avait pas.

M. GREEN: J'ai dit qu'il y avait des discussions de temps en temps; je n'ai rien dit au sujet d'une "suspension".

M. PEARSON: Il faudrait élucider la question, savoir exactement ce qui en est. Le ministre affirme n'avoir rien à dire au sujet des négociations dont le premier ministre a parlé à la Chambre plus d'une fois, sauf erreur.

Par conséquent, puis-je demander au ministre si l'on poursuit les négociations tendant à amener une modification de la loi des États-Unis de façon à permettre la cession d'armes nucléaires à nos troupes, sous l'autorité du Canada?

M. GREEN: Disons que de temps à autre cette question vient sur le tapis.

M. PEARSON: Puis-je alors poser la question suivante: le gouvernement est-il toujours décidé, ainsi qu'on l'a annoncé dans certaines circonstances,—je songe ici aux fusées Bomarc ainsi qu'aux aéronefs de la division de l'air en Europe,—est-il toujours décidé à recourir aux ogives à charge nucléaire?

M. GREEN: Il vous faudrait demander cela au ministère de la Défense, monsieur Pearson.

M. PEARSON: Je m'empresserai de le demander au ministère de la Défense, si j'en ai l'occasion; mais je pose la question au ministre parce que cela ne saurait se faire sans négociations avec les États-Unis, et j'ai pensé que la question concernait aussi bien le ministère des Affaires extérieures que celui de la Défense.

M. GREEN: Il est un excellent principe, au ministère des Affaires extérieures comme à tout autre ministère, et c'est de se mêler de ce qui nous regarde.

M. PEARSON: Si cela ne concerne pas le ministère des Affaires extérieures, je me demande de quel autre cela peut relever.

M. HELLYER: Sans doute le ministre reconnaît-il qu'à l'égard de ces questions de principe il doit y avoir liaison entre les Affaires extérieures et la Défense nationale de manière qu'aucune confusion ne soit à déplorer.

M. GREEN: Nous coordonnons notre ligne de conduite avec celle de tous les ministères.

M. HELLYER: Je veux dire à temps, de façon qu'il ne se produise pas de divergence d'opinion par la suite.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre pourrait-il nous dire quelques mots au sujet de l'attitude du Canada à la suite de l'annonce que le président des États-Unis a faite d'appuyer la proposition tendant à ce que des armes soient fournies aux alliés de ce pays? Qu'en est-il pour le Canada?

M. GREEN: Vous vous reportez encore ici à la même déclaration que M. Pearson, savoir celle d'il y a quelques semaines?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. GREEN: Aucun changement n'est intervenu depuis cette déclaration.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Aucun changement?

M. GREEN: Non.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Autant que vous le sachiez, c'est encore là la politique du gouvernement des États-Unis?

M. GREEN: Je ne sache pas que les États-Unis aient modifié leur attitude à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Que cela signifie-t-il au point de vue du Canada? Recevrons-nous de ces armes?

M. GREEN: J'ai répondu à cette question il y a quelques minutes, faisant suite à la demande de M. Pearson.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si j'ai osé répéter la question c'est que,—comprenant bien l'attitude du ministre,—je n'ai pas cru qu'il avait précisé ce point.

M. GREEN: Il me semble que vous voulez en venir au même but par une voie légèrement différente.

M. PEARSON: Monsieur le président, le mieux serait peut-être de se procurer la déclaration même du président et de soumettre au ministre des déclarations précises du gouvernement américain. Nous pourrions procéder ainsi lors de notre prochaine réunion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre pourrait-il nous donner des éclaircissements sur l'assertion qu'a faite le ministre des affaires étrangères de la Suisse à la suite de la déclaration du président et selon laquelle le peuple de ce pays disposerait éventuellement d'armes atomiques en provenance des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou de la France?

M. GREEN: Je n'ai pas pris connaissance de cette déclaration du ministre des affaires étrangères de la Suisse. Par conséquent, je n'ai pas d'observation à formuler.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer à la question de la cour permanente d'arbitrage,—participation du Canada?

M. PEARSON: Monsieur le président, si personne d'autre n'a de questions à poser à ce sujet, je voudrais en adresser une ou deux au ministre, parce que son exposé de l'autre jour m'a intéressé au plus haut point, notamment lorsqu'il a dit que notre ligne de conduite actuelle est de souligner l'importance de la cour

d'arbitrage, pour les raisons qu'il nous a fournies, plutôt que l'importance de la Cour internationale. Je ne veux pas dire que...

M. GREEN: Je n'ai pas dit cela.

M. PEARSON: Vous avez insisté sur l'importance de la cour d'arbitrage qui, si j'ai bien compris, n'a pas beaucoup servi ces dernières années. A la Chambre des communes le premier ministre a traité de cette question,— page 1046 du hansard,—

> Au cours des années, nous avons toujours soutenu que le principe de l'arbitrage obligatoire, aux termes du droit des gens, serait efficace pour ce qui est du règlement des différends internationaux.

Puis il a soutenu,—et je ne m'y oppose pas le moindrement car je partage son avis,—qu'il serait souhaitable que le plus grand nombre de parties possible admettent l'autorité obligatoire de la Cour internationale, en indiquant notre responsabilité vis-à-vis cette cour internationale,—ce qui, je crois est très juste. Mais si telle doit être notre attitude, c'est-à-dire d'appuyer la cour d'arbitrage et de souligner aussi l'importance de la Cour internationale en mettant en lumière l'à-propos de reconnaître sa juridiction obligatoire et de consentir à l'abandon des réserves, le Canada a-t-il l'intention de renoncer à ses propres réserves, qu'il maintient depuis des années, relativement à l'autorité de cette cour internationale?

M. GREEN: J'ai ici une réponse du ministère à ce sujet. Vous avez demandé si le gouvernement canadien se propose de renoncer à ses réserves quant à la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice. Vous avez invoqué une déclaration du premier ministre, probablement celle qu'il a faite à la Chambre le 11 février, dans laquelle il a exposé les trois principales réserves canadiennes au statut de la Cour internationale de justice. Ces réserves visent: les différends entre les membres du Commonwealth des nations, les différends découlant de la Seconde Guerre mondiale et ceux qui sont d'ordre strictement interne.

On comprendra sûrement que la réserve visant les différends entre les membres du Commonwealth se fonde sur le lien très spécial qui existe entre les membres de ce commonwealth. Tous ces membres qui, à la seule exception du Pakistan, ont reconnu la compétence de la Cour, ont formulé des réserves analogues.

Notre clause de réserve visant la guerre a été communiquée à la Cour le 7 décembre 1939, date à laquelle nous avons expliqué que notre acceptation générale de la juridiction de la Cour était considérée comme élément nécessaire du régime de droit établi par le pacte de la Société des nations pour la sauvegarde de la paix. Il a été précisé qu'étant donné que les conditions dans lesquelles la déclaration initiale du Canada avait été déposée n'existaient plus, le gouvernement canadien a dû exclure les différends nés d'événements survenus au cours de la Seconde Guerre mondiale. La clause de réserve visant la guerre, ou un article de portée analogue, se retrouve également dans la déclaration de la plupart des États qui ont directement participé à la Seconde Guerre mondiale.

La réserve intéressant les questions qui, en vertu du droit international, relèvent exclusivement de la compétence du Canada n'est rien de plus qu'une réaffirmation de la condition formulée dans le statut de la Cour, au paragraphe 6 de l'article 36, qui dispose que "en cas de contestation sur le point de savoir si la Cour est compétente, la Cour décide".

Voici les quatre autres réserves, qui toutes sont d'un caractère secondaire:

(1) Une réserve spécifiant que notre reconnaissance ne vaut que s'il y a réciprocité avec les autres États qui admettent la juridiction obligatoire de la Cour.

Cette réserve ne restreint pas à vrai dire la compétence de la Cour, puisqu'elle n'est qu'un nouvel énoncé du paragraphe (2) de l'article 36 du statut de la Cour.

(2) La réserve visant les différends nés avant la date à laquelle le Canada a rectifié sa déclaration de reconnaissance,—29 juillet 1930.

Les États ont eu pour pratique normale de ne pas rendre rétroactive leur déclaration de reconnaissance de l'autorité de la Cour.

(3) La réserve visant les différends à l'égard desquels les parties sont convenues de recourir à quelque autre méthode de règlement pacifique.

La raison de cette clause s'explique d'elle-même, et il n'est pas nécessaire que je fasse de commentaires.

(4) La réserve visant les différends dont est saisi le Conseil de la Ligue des nations.

Bien entendu, cette réserve n'est plus opérante; par conséquent, elle ne limite aucunement la compétence de la Cour internationale.

Il convient de préciser que dans sa reconnaissance de l'autorité obligatoire de la Cour, le Canada va beaucoup plus loin et est beaucoup plus généreux que nombre d'autres États. De fait, la déclaration canadienne est en général moins restrictive que celle des principales puissances de l'Ouest. En effet, aucun autre membre du Commonwealth n'a admis la compétence de la Cour avec plus de générosité que le Canada. Les conditions de la reconnaissance canadienne traduisent notre foi dans la Cour ainsi que notre souci de voir le règne du droit affermi et élargi par un emploi plus considérable de cet organisme. Même si le Canada a formulé un certain nombre de réserves, celles-ci sont en grande partie d'un caractère très secondaire. Quelques-unes ne font que répéter des articles du statut même de la Cour et aucun ne déprécie indûment la juridiction de cette cour. Nous avons l'intention d'abolir ces réserves lorsque nous jugerons que l'abolition d'une ou de plusieurs d'entre elles sera motivée et contribuera à rehausser utilement l'autorité de la Cour.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre vient de nous faire un exposé fort intéressant. Le président et le vice-président des États-Unis ont proposé que leur pays devrait donner l'exemple d'une admission plus large des procédures de la Cour, et l'une des modifications proposées a été esquissée par le ministre mais non pas, à mon sens, dans des termes suffisamment explicites.

Le président et le vice-président ont tous deux affirmé que les États-Unis devraient non seulement admettre la juridiction obligatoire de la Cour comme ils l'ont fait, mais qu'ils devraient désormais consentir à abandonner l'une des conditions de cette reconnaissance, c'est-à-dire l'insistance avec laquelle les États-Unis ont voulu jusqu'ici avoir le droit de déterminer eux-mêmes si telle ou telle question avait un caractère interne ou non. C'est évidemment là un progrès considérable.

Ai-je raison de croire qu'à cet égard le Canada voudrait se réserver le droit de déterminer lui-même si certaines questions revêtent un caractèree intérieur ou s'il a l'intention de s'en remettre à la compétence de la Cour?

M. GREEN: Votre question se fonde sur une premisse erronée; à cet égard, s'il y a progrès aux États-Unis, ce pays était bien en arrière du Canada auparavant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'en conviens volontiers.

M. GREEN: Lorsque les États-Unis ont fait cette déclaration, ils étaient sur le point simplement de rattraper la position du Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela se peut, mais je ne crois pas que le ministre rende justice à la question. J'admets que le Canada a reconnu la juridiction de la Cour plus que tout autre pays du Commonwealth et plus que les États-Unis. Ce que je veux faire remarquer cependant, c'est que le président a dit, au sujet de la réserve américaine voulant que ce pays ait le droit de déterminer lui-même si une question est d'ordre interne, qu'il est prêt à recommander que désormais son gouvernement consente à laisser la Cour internationale se prononcer.

Telle étant l'attitude des États-Unis, je demande au ministre quelle est la position du Canada à l'égard de cette question de compétence interne. Le Canada persistera-t-il à dire que c'est à son gouvernement qu'il appartient de décider si une question revêt un caractère intérieur ou laissera-t-il à la Cour internationale de justice le soin de trancher cela?

M. GREEN: Apparemment nous nous en sommes toujours remis à la Cour sous ce rapport.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas d'après le premier ministre.

M. PEARSON: Notre réserve visant la juridiction interne n'enlève donc pas à la Cour le droit de déterminer quelles questions sont d'un caractère intérieur?

M. GREEN: C'est exact.

M. PEARSON: A ce propos, puis-je demander au ministre s'il est au courant d'une proposition que le vice-président des États-Unis a formulée il y a un an, d'après laquelle des progrès pourraient s'accomplir dans la discussion de la compétence obligatoire de la Cour,—ce que le premier ministre préconisait dans sa déclaration à la Chambre,—si on incluait dans tous les traités à venir une clause selon laquelle advenant qu'un différend découle de ces traités,—comme nous savons que c'est souvent le cas,—ces différends touchant l'interprétation d'un traité devraient être soumis à la décision de la Cour. Ne serait-ce pas là un progrès utile?

M. GREEN: Apparemment cela concorde avec notre attitude actuelle.

M. PEARSON: J'en conclus donc que nous endossons cette proposition.

M. GREEN: Oui, nous lui ferions bon accueil.

M. JONES: Monsieur le président, aux fins de préciser l'attitude des États-Unis à l'égard de la détermination des affaires d'ordre interne, ai-je raison de croire que ce pays n'a pas tranché la question et que le comité sénatorial des affaires étrangères des États-Unis en est encore saisi?

M. GREEN: Oui, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

Nous allons maintenant passer au Plan de Colombo et à d'autres programmes d'assistance. Une déclaration à ce sujet a été versée en appendice au compte rendu des délibérations de notre première séance.

M. PEARSON: Si nous passons à l'étude du rapport sur le Plan de Colombo, je suppose que cela ne nous empêchera pas d'adresser des questions au ministre relativement à d'autres points se rattachant à la première déclaration.

Le PRÉSIDENT: Non. De telles questions seront régulières tant que nous n'aurons pas terminé l'étude du crédit en cause.

M. MCGEE: Monsieur le président, l'an dernier, j'ai soulevé un point lors des dernières séances de ce Comité. Il s'agit d'une méthode d'illustration de l'ampleur et du genre d'aide que le Canada dispense à travers le monde. Je songeais alors à une mappemonde assez considérable comportant les régions où la participation canadienne aux divers programmes, y compris son aide directe, pourrait être indiquée graphiquement. Je propose que cela se fasse suivant un graphique indiquant la contribution canadienne, par tête, aux divers programmes d'assistance, contribution qui serait ensuite subdivisée suivant la nature et la catégorie d'aide.

Si je demande ce genre d'illustration graphique, c'est que je reçois constamment des demandes de renseignement émanant de particuliers et de divers organismes de ma circonscription, qui ne savent franchement pas au juste quelle est l'étendue de notre activité à cet égard. Dans un effort pour leur fournir des renseignements précis ou même raisonnablement précis, il me faut parcourir des monceaux d'exposés statistiques et de détails. J'en ai parlé avec d'autres députés et ils partagent largement mon avis, c'est-à-dire qu'ils reçoivent eux-mêmes beaucoup de demandes de renseignement de la part de leurs commettants et de la population en général.

Je me demande si le ministère pourrait considérer ça comme une proposition et préparer un document de nature parlementaire qui pourrait nous être montré plus tard au cours de la session. Je songe en particulier au genre de graphiques qui paraissent de temps à autre dans le *New York Times*. Dans ce journal, on s'attache davantage aux contributions comparatives des États-Unis et de l'Union soviétique dans les divers régions du monde. Je désirerais pour nous quelque chose de plus considérable qui comprendrait en particulier l'aide canadienne, par opposition à l'aide consentie par ces autres pays du monde,—calculée par tête,—ce qui indiquerait plus graphiquement, je crois, ce que le Canada fait dans ce domaine.

M. GREEN: C'est là une excellente idée, semble-t-il. Nous allons essayer de mettre au point une telle carte. N'oubliez pas cependant que cela devra se faire en collaboration avec M. Ault, du ministère du Commerce, qui est notre principal fonctionnaire en matière d'aide consentie dans le cadre du Plan de Colombo.

M. MCGEE: Je comprends cela. Je songeais à une carte assez considérable, qui aurait la dimension approximative de ces deux tables et qu'on pourrait faire voir aux groupes intéressés. Ainsi que vous le savez très bien, nombre de groupes se montreraient des plus intéressés, en dehors même des députés et des spécialistes dans ce domaine.

M. GREEN: En effet, cela serait très utile. Je suppose que le Comité convoquera M. Ault à une date ultérieure.

M. PEARSON: Serait-il possible d'avoir le même genre d'information en ce qui concerne d'autres pays, de manière à pouvoir faire une comparaison? Peut-être ne serait-il pas beaucoup facile d'obtenir des données statistiques d'autres pays à ce sujet.

M. McGEE: Je le comprends, mais on peut sûrement réunir toutes les données disponibles.

M. PEARSON: Mon honorable ami pourrait sûrement répondre à toutes ces demandes de renseignement en citant ce que le ministre a dit, page 197 du hansard:

> Le Canada, à mon sens, a fait plus que tout autre pays dans ce domaine.

Il parlait d'aide économique.

M. JONES: Lorsque nous avons débattu cette question l'an dernier, on a parlé de retenir les services d'un agent d'information. Quelle suite a-t-on donnée à cette proposition?

M. GREEN: Ne comptons-nous pas un agent d'information au ministère du Commerce?

Le PRÉSIDENT: Je me rappelle qu'il a été question de cela à une certaine réunion l'an dernier. Il a été plus ou moins entendu que des renseignements nous seraient fournis. J'ignore ce qui a été fait à cet égard, mais je crois qu'on en était assez nettement convenu.

M. SLOGAN: Monsieur le président, le comité Canado-Américain a fait paraître très récemment une étude intitulée *The Soviet Threat to our Economy*. Cette étude passe en revue le programme d'aide des pays occidentaux et le compare à celui du monde communiste. Elle conclut notamment que l'aide à l'étranger fournie par les pays communistes semble faire une impression marquée sur le peuple. Elle compare notre programme à l'œuvre du grand frère qui fournit des aliments et des vêtements au membre affamé de la famille, et celui des communistes à l'œuvre de l'oncle fortuné qui vient de temps à autre donner à ce membre quelque argent à dépenser.

Il semble que le programme occidental revête un caractère plus humanitaire, tandis que le programme des pays communistes prendrait une allure plus politique. Le ministre consentirait-il à nous parler de l'effet de notre programme d'aide à l'étranger, par rapport à celui que mettent en œuvre les pays communistes.

M. GREEN: A mon sens, notre programme d'aide à l'étranger est avantageux tant pour le pays qui reçoit que pour celui qui donne. Les Soviétiques ne tendent pas la main, comme vous l'avez indiqué. Je ne crois pas qu'on puisse assimiler leur œuvre à celle de l'oncle riche qui fait un cadeau. Si je comprends bien, ils ont pour ligne de conduite d'exiger un intérêt sur toutes les avances qu'ils consentent. Il est humain, je suppose, d'avoir l'impression que l'autre nous devance, mais en ce qui concerne le Canada, son plan d'aide extérieur a été aussi bon et même meilleur que celui des Soviets. Un point intéressant de notre programme réside en ce que nous faisons venir de pays bénéficiaires des jeunes gens pour fins de formation. Ces jeunes retourneront chez eux comme chefs de file et y détiendront des postes très important d'ici très peu de temps. Autant que j'aie pu m'en rendre compte, le Canada leur inspire beaucoup de sympathie et ils retourneront dans leur pays avec un sentiment d'amitié envers nous pour le reste de leur vie. A mons sens, le Canada et l'Australie sont convaincus que ce point particulier de nos programmes d'aide à l'étranger est des plus utiles, tant pour le récipiendaire que pour le donateur.

M. SLOGAN: Je ne me suis peut-être pas exprimé très clairement. Cette petite brochure précise bien que le programme occidental est beaucoup plus large et qu'il vise un but humanitaire essentiel, celui d'engendrer plus de progrès dans les pays insuffisamment développés. Par contre, le programme soviétique serait plus opportuniste. On y dit que l'Union soviétique tire plus d'avantages politiques de la moindre aide qu'elle accorde. Elle viserait des points particuliers et tendrait à impressionner davantage la population, que les programmes de l'Ouest.

M. GREEN: Je ne suis pas en mesure d'en dire plus à ce sujet.

M. HELLYER: M. Slogan veut faire entendre que les Russes sont bien meilleurs propagandistes que les gens de l'Ouest, n'est-ce pas?

M. SLOGAN: Oui, c'est probablement ce que je veux dire. Je pourrais ajouter que notre gouvernement semble admirablement apte à donner l'exemple au monde occidental dans ce domaine.

M. GREEN: Il n'est pas toujours avantageux de se faire propagandiste, à la longue.

M. HELLYER: La propagande fait cependant partie de la guerre froide, monsieur le ministre.

M. GREEN: Je crois que nous surestimons la valeur de la propagande. La population des pays sous-développés est tout aussi intelligente que nous. Lorsqu'on prétend pouvoir l'influencer par voie de propagande, je crois que c'est aller très loin. D'après l'expérience que j'ai acquise aux Nations Unies, ces peuples sont tout aussi brillants que nous. Ils y voient clair autant que nous, et j'hésiterais à préconiser que le Canada doive teinter son programme d'aide extérieure de propagande.

A mon sens, ce qui fait la vertu d'un programme d'aide à l'étranger, c'est le bon cœur et la délicatesse avec lesquels on donne, en veillant à ce que le pays bénéficiaire ait effectivement le dernier mot à dire quant au genre d'aide qu'il convient de lui donner et quant à la manière dont cette aide sera employée. De la sorte, on se gagne de véritables amis.

M. PEARSON: Bravo!

M. GREEN: C'est cette ligne de conduite que le gouvernement précédent avait adoptée et que nous avons nous-mêmes adoptée et, à mon sens, c'est une ligne de conduite fort sage.

Des VOIX: Très bien!

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Bien souvent, lorsqu'il est question de la formation à donner dans le cadre des programmes d'assistance technique, on insiste sur la formation universitaire, la formation de chefs, les cours universitaires offerts aux peuples de l'Afrique et de l'Asie. Cela est tout à fait bien car, pour créer une économie équilibrée, il faut compter sur ceux qui travaillent en grand, sur les artisans spécialisés et sur les techniciens.

Quelle importance accordons-nous, dans le cadre de ces programmes, à la formation dans les métiers manuels qui assurera des effectifs suffisants pour exécuter les travaux que nécessitera l'expansion économique que les chefs cherchent à accomplir?

Nous occupons-nous de donner la formation voulue aux gens qui, effectivement, pourront accomplir les travaux qui découleront de l'application des connaissances acquises dans les cours universitaires et dans la formation professionnelle hautement spécialisée que nous offrons?

M. GREEN: Ce sont les gouvernements des pays auxquels l'assistance est accordée qui décident du genre de formation qui sera donnée à leurs jeunes et, bien entendu, le Canada est très heureux de collaborer avec eux. Nous ne leur disons pas qu'ils doivent envoyer leurs jeunes suivre des cours universitaires. Ils en décident eux-mêmes.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je sais qu'ils en décident eux-mêmes; mais certains de ces pays qui cherchent à améliorer leur économie sont-ils, en vérité, suffisamment conscients de ce fait? Estimez-vous que le succès de ces programmes dépendra en définitive de la compétence des personnes qui doivent les exécuter; que leurs propres gens sont rompus aux métiers spécialisés et aux tâches hautement techniques qu'une économie industrielle moderne exige de l'effectif ouvrier, là où l'on cherche à mettre en œuvre de tels programmes?

M. GREEN: Il y a une chose que ces chefs savent très bien et c'est ce qu'ils croient nécessaire pour améliorer la situation dans leurs propres pays. Il n'arrive pas souvent qu'ils nous demandent comment, selon nous, ils devraient procéder pour assurer la mise en valeur de leurs pays; ils ont leurs propres idées là-dessus et nous nous efforçons d'en tenir compte, pourvu qu'elles soient raisonnables.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Recevez-vous beaucoup de demandes pour ce genre de formation à l'heure actuelle?

M. GREEN: Si vous voulez bien vous reporter à la page 10 à laquelle est joint un graphique intitulé: *Programmes d'aide économique du Canada, Partie II...*

Une VOIX: Je ne crois pas que nous ayons cela, monsieur le ministre.

M. GREEN: J'ai ici un document intitulé *Programmes d'aide économique du Canada, Partie II, Résumés statistiques.* Apparemment, on n'a pas distribué ce document aux membres du Comité. Nous en fournirons un exemplaire à chacun des membres.

Un des graphiques montre dans quels domaines des études se poursuivent.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stinson.

M. HELLYER: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question de la propagande. Je me rends bien compte que le mot est mal choisi à cause du sens péjoratif que les circonstances lui ont donné.

Le point véritable est, je pense, que certaines dépenses et certains efforts dans le domaine de l'assistance extérieure ont des effets plus marqués, par dollar déboursé, que d'autres; je ne pense pas que le ministre ait quelque chose à redire là-dessus. Par exemple, le ministre n'admet-il pas que l'argent que le Canada dépense pour former à toutes les techniques modernes des jeunes venus d'autres pays donne peut-être des résultats plus importants et plus efficaces, au regard du montant déboursé, que certaines autres entreprises.

C'est un moyen que les Russes, par exemple, emploient depuis nombre d'années et, ainsi que le ministre le sait très bien, qu'ils ont employé bien avant les pays occidentaux. Ils accueillent des étrangers, leur donnent une formation

et les renvoient comme émissaires dans différents pays du monde. C'est à l'égard de ce genre d'assistance stratégique que, selon moi, le monde occidental s'est laissé dépassé. Je suis heureux de constater que nous faisons maintenant des efforts additionnels et j'espère que le programme sera considérablement accéléré au cours des années à venir.

M. GREEN: Notre intention n'est pas d'accueillir ces jeunes au Canada dans le but de les former pour les renvoyer ensuite dans leurs pays comme émissaires politiques. Voilà une différence dans la façon d'aborder la question, qui distingue le Canada de la Russie.

M. HELLYER: Je suis bien d'accord avec le ministre que nous ne devons pas chercher à en faire des émissaires politiques. Nous espérons, cependant, que lorsque ces jeunes retourneront dans leurs pays, ils jugeront dignes de recommandation certains aspects de notre société et de notre régime.

M. GREEN: Cela dépendra presque entièrement de la façon dont ils auront été traités pendant leur séjour dans notre pays.

Des VOIX: Très bien!

M. MACLELLAN: Je me demande si M. Hellyer a raison de dire qu'un plus grand nombre de personnes reçoivent une formation dans les pays communistes que dans les pays occidentaux. Avez-vous des chiffres indiquant combien de personnes des pays insuffisamment développés sont formés par les Russes?

M. GREEN: Nous n'avons pas de chiffres indiquant combien de personnes les Soviétiques reçoivent.

M. PEARSON: Un grand nombre de Chinois.

M. MACMILLAN: Je suppose qu'il s'agit de nations communistes.

M. GREEN: Nous savons cependant qu'il y a eu des cas où les étudiants qu'ils avaient accueillis ont décidé qu'ils préféraient aller dans un pays de l'Ouest, à cause du programme soviétique d'endoctrinement politique.

M. MACMILLAN: De fait, au cours de l'été, l'Égypte a rappelé ses étudiants qui se trouvaient en Russie et les a envoyés dans des pays du monde occidental.

M. GREEN: C'est là l'attitude qu'ont prise certaines des nations dont les étudiants nous sont maintenant envoyés.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, nous sommes tous conscients de l'effet de cette propagande. Le ministre pourrait-il nous dire à quelles mesures les puissances occidentales ont eu recours pour faire face à la propagande efficace que, selon moi, constitue l'aide accordée récemment par les Russes à l'Indonésie?

L'Indonésie a reçu de l'aide d'une valeur de 200 millions de dollars ou à peu près et, si je ne me trompe, la nouvelle a fait sensation dans le monde. Les puissances occidentales font-elles quelque chose pour contrebalancer un coup aussi efficace que celui-là.

M. GREEN: Le ministère n'a pas, en ce moment, de chiffres sur l'aide donnée à l'Indonésie par d'autres pays. Elle a été très grande; le Canada lui-même aide l'Indonésie de diverses façons.

M. CRESTOHL: Je le sais très bien, monsieur le ministre. Ce que je veux faire ressortir, cependant, c'est que la Russie a tiré parti de son geste en faisant, ainsi que je l'ai dit, la manchette des journaux partout dans le monde. Nous n'avons rien vu dans la presse, cependant, au sujet de ce qu'ont fait les puissances occidentales ou le Canada sous ce rapport.

M. GREEN: M. Khrouchtchev a le don d'accaparer les gros titres. Il pourrait en apprendre beaucoup aux hommes politiques du Canada sur ce sujet particulier. La concurrence est passablement rude.

M. PEARSON: Oh, je me le demande.

Une VOIX: Même pour le député d'Essex-Est.

M. CRESTOHL: A mon avis, les puissances occidentales ont amplement d'antidotes et pourraient aussi faire la manchette des journaux; malheureusement, je n'ai pas vu ces gros titres.

M. GREEN: Nous accordons peut-être plus d'attention aux manchettes dans lesquelles il est question des Soviétiques qu'à celles qui mentionnent le monde occidental.

M. PEARSON: Le ministre devrait se rendre en Indonésie pour rétablir l'équilibre.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, je demande au ministre s'il pourrait nous donner quelque idée de ce que le Canada, par exemple, a fait pour venir en aide à un pays comme l'Indonésie. Nous y sommes allés récemment et nous nous sommes rendu compte que le pays avait certes besoin d'assistance

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est que l'Indonésie n'a pas accepté toute l'aide que nous lui avons offerte.

M. JONES: A en juger par les articles parus dans les journaux, la visite de M. Khrouchtchev en Indonésie n'a pas été pour lui un succès complet. Les manchettes dont M. Cresthol a parlé n'étaient pas toutes flatteuses à ce sujet et il est évident que sa visite a créé une certaine méfiance chez le président Sukarno.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais il est parti en laissant à ce pays un prêt de 200 millions de dollars.

M. GREEN: Aux termes du programme canadien d'aide à l'Indonésie en 1959–1960, 21 stagiaires de ce pays sont arrivés au Canada,—soit dit en passant, certains d'entre eux se trouvent ici à Ottawa,—et trois experts ont été envoyés en Indonésie dans le cadre de programmes d'assistance technique; par suite de nos engagements en vertu du Plan de Colombo, nous avons fourni à ce pays trois avions Otter, dont le coût s'élève à $400,000, pour aider à l'expansion des transports et communications; nous avons aussi offert à l'Indonésie pour $350,000 de blé ou de farine, offre qui sera probablement acceptée bientôt.

Le PRÉSIDENT: J'ai donné la parole à M. Stinson il y a un bon moment et il y a eu beaucoup de discussion depuis. La parole est à vous, monsieur Stinson.

M. STINSON: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a songé à entamer des négociations en vue de faire venir dans notre pays des étudiants de la Russie et de la Chine continentale.

Je me rends compte de certains des problèmes qui se posent sous ce rapport; il y a la question de la sécurité et aussi le fait que, peut-être, des propositions dans ce sens ne seraient pas très bien reçues par l'un et l'autre de ces gouvernements. J'estime cependant, nonobstant les questions de sécurité, et, à mon avis, on leur accorde parfois trop d'importance de nos jours, que de grands avantages résulteraient de la venue dans notre pays d'étudiants en génie et en médecine et aussi dans les arts de ces pays communistes pour y faire chez nous des études prolongées.

La plupart de ces gens,—je l'ai constaté en Chine et j'ai parlé à bon nombre d'étudiants,—ne sont jamais sortis de leurs pays et ils ont peu sinon point d'occasions d'apprendre ce qui se passe ailleurs.

Le gouvernement a-t-il envisagé la possibilité de proposer aux gouvernements de ces pays d'envoyer de leurs étudiants poursuivre leurs études au Canada?

M. GREEN: C'est là une des questions que le ministère a étudiées sous la rubrique générale des relations entre l'Est et l'Ouest. En vertu d'une entente réciproque, un homme de science soviétique se trouve au Conseil national de recherches; mais nous n'avons, apparemment, reçu aucune requête de l'un ou l'autre de ces gouvernements, c'est-à-dire de la Russie ou de la Chine communiste, en vue d'un échange d'étudiants.

M. STINSON: Je veux savoir, monsieur le ministre, si le gouvernement songe à prendre l'initiative d'un tel programme plutôt que d'attendre qu'une requête vienne de l'un ou l'autre de ces gouvernements?

M. GREEN: Ainsi que je l'ai dit, c'est une des questions que nous sommes présentement à étudier au ministère.

M. PEARSON: Puis-je demander au ministre la question que voici: comment le Canada procéderait-il pour instaurer un programme de ce genre en collaboration avec la Chine communiste?

M. GREEN: De la même façon, que lorsqu'il s'est agi pour la Chine communiste de prendre part à la Conférence de Genève, lorsque vous étiez ministre.

M. PEARSON: Il y a une très grande différence: nous n'avons pas invité la Chine communiste à Genève. Le ministre pense-t-il vraiment que le gouvernement de la Chine continentale consentirait à envoyer des étudiants dans un pays qui ne reconnaît même pas son existence?

M. GREEN: Je ne sais pas quels arrangements on pourrait conclure. Je ne sais pas s'il serait possible d'organiser un échange d'étudiants. C'est certainement une mesure qui mérite beaucoup de réflexion.

Le PRÉSIDENT: Je vais donner la parole à M. McCleave et ensuite à M^lle^ Aitken.

M. MCCLEAVE: Merci, monsieur le président. Ma question a trait aux personnes que nous envoyons dans ces pays insuffisamment développés. A-t-on adopté une ligne de conduite particulière, ou cherche-t-on à s'assurer que ces Canadiens qui vont à l'étranger connaissent la langue du pays dans lequel ils sont envoyés? Nous avons entendu parler du problème, dans la mesure où il touche un autre pays, dans le livre à succès intitulé *The Ugly American*. Apparemment, les Russes, pour leur part, font en sorte que les personnes qu'ils envoient à l'étranger parlent la langue du pays dans lequel elles sont envoyées.

M. GREEN: Il est très important que le Canadien parle la langue du pays dans lequel il est envoyé; mais, dans certains cas, il nous est impossible de trouver des Canadiens qui parlent ces langues.

Il se peut que les Russes nous aient beaucoup devancés sous ce rapport.

M^lle^ AITKEN: Monsieur le président, je suis heureuse d'apprendre que le ministère envisage la possibilité de faire venir ici des étudiants en particulier. Il me semble que, dans un pays comme la Russie, la catégorie la plus avide de renseignements, d'instruction et de connaissances venant de l'extérieur est la

profession médicale qui est probablement la catégorie la moins intéressée à la politique, en dehors des arts. Lors de mon voyage en Russie, ce sont les étudiants en médecine qui m'ont posé le plus de questions au sujet de notre programme de formation.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce sont eux, vraiment, que nous devrions d'abord accueillir.

Mlle AITKEN: Oui, monsieur.

M. JONES: Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, je crois savoir qu'en Russie 75 p. 100 des médecins sont des femmes.

Mlle AITKEN: Quatre-vingt-dix pour cent sont des pédiatres.

M. GREEN: Nous encourageons les échanges d'hommes et de femmes qui exercent une profession, et, à l'heure actuelle, il s'en fait un échange assez grand entre le Canada et la Russie.

Mlle AITKEN: Dans le groupe des étudiants?

M. GREEN: Plutôt dans le groupe professionnel; plutôt parmi ceux qui ont terminé leurs études.

M. REGIER: Avons-nous accompli quelque progrès pour ce qui est de persuader les nations communistes de transmettre l'aide économique qu'ils accordent à d'autres pays par l'entremise d'organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies?

Le gouvernement canadien a maintes fois répété, je crois, qu'il préfère que l'aide économique fournie par quelque nation le soit sur une base multilatérale plutôt que bilatérale. Toutefois, en dépit de cela, les nations communistes hésitent toujours à procéder de cette façon.

Le Canada ou les pays occidentaux ont-ils cherché à persuader les nations communistes d'adopter une attitude différente de celle qui est la leur présentement?

M. GREEN: Comme vous le savez, monsieur Regier, les communistes sont peu disposés à accorder de l'aide par l'entremise des Nations Unies; ils estiment qu'il est plus avantageux pour eux d'accorder cette aide directement. Cela se rattache à la question de leur position à l'Organisation des Nations Unies, de la représentation dont ils jouissent au sein des commissions, et autres choses du genre. Je ne crois pas que la question puisse se régler au moyen d'instances faites par le Canada aux communistes.

M. REGIER: Non, mais en un certain nombre d'occasions récemment le Canada a donné son appui à la réclamation des communistes qui demandaient une plus grande équité dans les négociations internationales. Par exemple, au sein du comité sur le désarmement, le Canada a incliné vers l'idée que les nations communistes devraient avoir plus de représentants ici, quelques-uns de plus là et ainsi de suite. Je crois que nous avons fait beaucoup pour faire disparaître les objections soviétiques à l'égard de la composition des commissions internationales.

Le Canada a-t-il jamais demandé aux nations communistes de répondre à cela en commençant à participer davantage à l'activité de ces commissions internationales?

M. GREEN: La question a été débattue aux Nations Unies et la proposition a été faite en cet endroit. Je pourrais faire remarquer que la commission de désarmement n'a pas été instituée par les Nations Unies. Nous avons, il est vrai, aidé à donner à la commission de l'espace extra-atmosphérique une composition plus équilibrée, ce qui fait qu'en définitive les Soviétiques participent aux travaux de cet organisme.

M. REGIER: C'est de celui-là que je voulais parler.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, il est onze heures et je crois savoir que le Comité des prévisions de dépenses se réunit à 11 heures. Je me demande si le Comité désire que nous ajournions maintenant ou s'il préfère que nous poursuivions pendant une demi-heure encore?

M. MCGEE: Bon nombre d'entre nous sont membres du Comité des prévisions de dépenses.

M. KUCHEREPA: Il y a aussi une réunion du Comité des privilèges et élections.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que nous ajournions?

M. MCGEE: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Donc, nous allons ajourner jusqu'à 9 heures et demie demain matin.

M. VIVIAN: Monsieur le président, reprendrons-nous l'examen de ces programmes d'assistance demain matin?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

CANADA
MAI 2 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1960-1961

Exposé de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22755-3—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 11 mars 1960.
(5)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Cardin, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Jones, MacLellan, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pearson, Pratt, Regier, Slogan, Smith (*Calgary-Sud*), Vivian et White.—22.

Aussi présents: L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial au ministre; J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique, ainsi que D. W. Munro, et C. Hardy, de la même division; Henry F. Davis, chef de la Division de l'Europe; H. B. Stewart, chef de la Division des finances; W. H. Barton, de la 1re Division de liaison avec la Défense; A. S. McGill et F. G. Bruce, de la 2e Division économique, et T. C. Hammond, adjoint exécutif au ministre.

Le Comité reprend son examen des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1960–1961.

L'étude du crédit 75,—Administration centrale,—se poursuivant, le ministre est interrogé sur des points dont il a parlé au Comité le 3 mars.

Au cours de l'interrogatoire du ministre, des exemplaires d'un document intitulé *Programmes d'aide économique du Canada, Partie II, résumé statistique,* sont distribués au Comité. Il est décidé que ledit document soit versé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (*Lire appendice "A" au présent compte rendu.*)

A 10 h. 57 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 16 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 11 mars 1960.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous sommes en nombre. Nous allons reprendre nos travaux là où nous nous sommes arrêtés hier, alors que nous en étions au Plan de Colombo et autres programmes d'aide.

Je tiens également à vous faire savoir que les renseignements statistiques demandés hier seront distribués un peu plus tard ce matin. Ils ne sont pas encore arrivés, mais nous les aurons bientôt.

M. REGIER: Je note que la somme que le gouvernement se propose de dépenser en aide économique cette année est un peu plus élevée que l'an dernier, $2,481,500 de plus, je crois. C'est une augmentation qui s'ajoute aux autres paiements à verser au titre des programmes d'aide internationaux.

Le ministre nous dirait-il combien le Canada s'attend d'affecter aux postes qui ne sont pas énumérés ici, savoir au chapitre d'organismes auxquels nous consentons des prêts, notamment la Banque internationale pour le développement, le Fonds monétaire international, la Société de finance internationale et autres institutions du genre?

Verserons-nous ou plutôt placerons-nous beaucoup d'argent au cours de la présente année entre les mains de ces organismes?

L'hon. HOWARD C. GREEN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Ces paiements se font sous forme de souscription ou de mises de fonds; bien entendu, ces sommes seront employées par l'agence même à laquelle elles sont versées. Il n'y a pas de crédit annuel à l'égard du montant utilisé chaque année par la banque, par exemple. Le Canada fournit tant, c'est-à-dire qu'il verse un montant déterminé.

S'il était décidé que le Canada doive souscrire un montant supplémentaire, alors évidemment ce montant serait compris dans le crédit. Toutefois, aucun crédit annuel comprenant le versement annuel n'est voté.

M. REGIER: Cela figure-t-il dans le Livre bleu des dépenses, sous la rubrique des prêts, placements et avances? Je ne me rappelle pas d'avoir vu de chiffre à ce sujet dans le Livre bleu. D'ailleurs, je ne l'ai pas ici présentement.

M. GREEN: Cela ne figure pas dans le budget des dépenses; mais vous en aurez le détail dans ce tableau que nous pouvons vous distribuer immédiatement.

M. REGIER: Des renseignements y sont-ils fournis sur la somme d'argent que le Canada s'attend de verser à ces organismes au cours de l'année qui vient?

M. GREEN: Vous voulez savoir combien d'argent sera avancé cette année?

M. REGIER: Oui.

M. GREEN: Les affectations de deniers à la Banque internationale, par exemple, figureraient au chapitre du ministère des Finances. Elles seraient inscrites dans les prévisions de dépenses du ministère des Finances, non pas dans les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Je ne crois pas qu'on ait l'intention de verser d'autre argent à la banque internationale cette année, ni à la Société de finance internationale. Si le Canada se joint à l'Association internationale pour le développement, un paiement sera probablement effectué à cet organisme.

M. REGIER: Quant à cet organisme, qu'est-il projeté comme participation canadienne?

M. GREEN: La participation canadienne sera de 37.83 millions, dont 8.7 millions à verser initialement et 7.3 millions à verser au cours de chacune des quatre prochaines années.

M. REGIER: On peut donc dire que le montant qui figure dans la première publication, celle que nous avons reçue le premier jour ici, indique assez précisément le total, sauf pour ce qui est de la somme de 8 millions mentionnée par le ministre. Au cours de l'année financière qui vient, nous dépenserons, en gros, 65 millions au titre de l'aide internationale sur toutes ses formes?

M. GREEN: C'est exact.

M. REGIER: Le ministre consentirait-il à nous donner quelques explications sur ce point? Depuis 1953, je n'ai jamais eu connaissance qu'un député se soit opposé à ces programmes d'aide internationaux. Je crois que les prévisions de dépenses ont toujours rencontré l'approbation unanime de la Chambre.

Sans doute le ministre est-il au courant de la recommandation des Nations Unies, selon laquelle les pays riches doivent songer sérieusement à consacrer 1 p. 100 de leur produit national brut à l'aide internationale.

Compte tenu de ce que les Canadiens ne se sont jamais opposés à de telles affectations,—du moins aucune opposition n'est jamais parvenue à la Chambre à ce sujet,—1 p. 100 signifierait quelque 340 millions.

Je sais que nous faisons peut-être un peu plus que d'autres nations. Cependant, vu que le peuple canadien endosse de tout cœur et a toujours endossé de tout cœur l'aide du Canada aux nations économiquement faibles, le ministre ou le gouvernement ont-ils jamais vraiment songé à accroître sensiblement notre part?

Tout compte fait, 65 millions sont loin de l'objectif des Nations Unies, savoir 1 p. 100 du produit national brut. A vrai dire, nous dépensons approximativement 20 p. 100 peut-être de ce que nous sommes effectivement priés de dépenser.

Puisque cette question rencontre l'appui de presque tout le monde, serait-il logique de s'attendre que notre gouvernement dépense au moins le montant maximum que le public canadien est prêt à souscrire à cette fin?

M. GREEN: J'estime que la participation du Canada à ces fonds est excellente. A notre avis, nous faisons mieux que toute autre nation. De fait, j'ai entendu ce matin à la radio une nouvelle en provenance de Washington, relativement aux délibérations du comité qui se réunit présentement en cette ville pour étudier l'aide aux travaux de mise en valeur. J'estime que les Canadiens n'ont aucunement à rougir de la somme d'argent qu'ils fournissent à ces fins.

M. REGIER: J'en conviens, mais le ministre n'admettra-t-il pas non plus que ce que nous dépensons ne se compare favorablement qu'avec ce que les autres nations dépensent aux mêmes fins?

M. GREEN: C'est, à mon sens, un très bon point de comparaison.

M. REGIER: Mais étant donné nos moyens, le tableau n'est pas aussi brillant que lorsqu'on le regarde sous l'autre angle?

M. GREEN: Bien entendu, c'est une question d'opinion; mais je crois que le Canada fait beaucoup.

M. REGIER: Le ministre a-t-il jamais fait une analyse des avantages pour l'économie canadienne qui découle de ces programmes d'aide? J'ai eu connaissance que bien des fois les producteurs de grain des Prairies ont reçu de l'aide grâce à ces programmes. Le gouvernement a-t-il jamais songé à la possibilité d'aider d'autres secteurs de notre économie en augmentant considérablement notre quote-part?

M. GREEN: Je me demande si beaucoup de Canadiens seraient heureux de voir leurs impôts augmenter afin que ces paiements passent de quelque 65 millions à 340 millions, ainsi que l'honorable député le propose.

M. REGIER: Je n'ai pas précisément dit que ces paiements devraient être augmentés de 65 à 340 millions au cours de l'année à venir; j'ai simplement exprimé l'espoir qu'une augmentation se produise, qui doublerait mettons le montant initial pour commencer.

Quant à l'autre question: que fait le Canada pour aider les réfugiés de Hong-Kong?

Le PRÉSIDENT: Pendant que le ministre cherche les renseignements . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ne faudrait-il pas mieux continuer, parce qu'il s'agit uniquement de l'aide étrangère en vertu du Plan de Colombo et je crois que quelques-uns parmi nous ont des questions à poser à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Pendant que le ministre prépare son exposé, le Comité désire-t-il que soit versé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui ce résumé statistique qu'on nous a distribué ce matin?

(Assentiment.)

(*Lire appendice A.*)

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Green?

M. GREEN: Le Canada participe à ce qu'on appelle le Programme d'Extrême-Orient pour les migrations européennes.

Nous avons versé $50,000 à ce titre au cours de chacune des années 1954 et 1955. Nous avons alors interrompu temporairement nos versements, parce que le régime communiste chinois a refusé pendant environ deux ans de délivrer des visas de sortie aux réfugiés. Tard en 1957, le mouvement des réfugiés a recommencé et, en 1959, le Canada a fait un nouveau versement de $60,000 applicable au programme de 1958. Sous réserve de l'approbation du Parlement, une autre imputation de $60,000 sur les prévisions de dépenses pour 1960–1961 visera le programme de 1959.

M. REGIER: Ces sommes visent à aider les réfugiés qui vivent présentement sur la terre ferme?

M. GREEN: C'est exact.

M. REGIER: Alors, qui s'occupe des réfugiés qui se trouvent à Hong-Kong même? Je crois savoir qu'il y en a plus d'un million.

M. GREEN: Cela relève du gouvernement britannique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelques-uns d'entre eux ne relèvent-ils pas de l'Organisation internationale pour les réfugiés, ou plutôt de l'organisme de Genève?

M. GREEN: Le programme que j'ai mentionné vise les réfugiés biélorusses de la terre ferme de Chine et relève du haut commissaire pour les réfugiés à Genève.

Lorsque vous avez parlé des réfugiés de Hong-Kong, je songeais aux Chinois de cette ville.

M. REGIER: En d'autres termes, le Canada ne verse rien pour les réfugiés chinois qui vivent à Hong-Kong?

M. GREEN: C'est juste.

M. REGIER: Même si le ministre a signalé que notre attitude en ce qui concerne l'aide économique est excellente au regard de ce que font d'autres nations, n'admettra-t-il pas qu'en ce qui regarde les réfugiés l'aide que nous consentons, comparée à celle que dispense le Royaume-Uni, est assez faible?

M. GREEN: Non. A cet égard, j'estime que notre aide est aussi bonne sinon meilleure que celle de tout autre pays.

M. REGIER: Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a-t-il pas effectivement fait une proposition au gouvernement fédéral, suivant laquelle il croit que nous devrions avoir un plan en vertu duquel nous admettrions mille de ces réfugiés, chaque année du réfugié, au lieu de 100 seulement? Je songe ici à ceux qui, autrement, ne seraient pas admis.

M. GREEN: Lorsque le gouvernement canadien a décidé de mettre en œuvre un plan visant à admettre 100 réfugiés tuberculeux avec leurs familles, des lettres ont été envoyées à chaque premier ministre provincial lui demandant sa collaboration.

La lettre adressée au premier ministre de la Colombie-Britannique est demeurée sans réponse pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que je fasse une déclaration à la Chambre de commerce de Vancouver tôt en janvier de cette année, dans laquelle j'ai signalé que notre province de la Colombie-Britannique n'avait rien fait pour contribuer à ce programme d'admission de réfugiés tuberculeux.

A la suite de ma déclaration, le premier ministre de la Colombie-Britannique a écrit à Ottawa, accusant réception de la lettre qu'il avait reçue plusieurs mois auparavant. Il a déclaré que notre plan n'était que futilité et que nous devrions convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier cette question des réfugiés.

Je ne sais quels chiffres il a mentionnés dans sa lettre; sans doute ces chiffres étaient-ils fort élevés. Quoi qu'il en soit, on tâchait par là d'éluder le reproche fait au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique de n'avoir pas pris part au plan en question.

M. REGIER: Le premier ministre de la Colombie-Britannique a mentionné cette question de nouveau la semaine dernière et a fait savoir qu'on avait demandé à sa province d'accueillir huit familles.

M. GREEN: Aucun nombre précis n'a été proposé à la Colombie-Britannique. On lui a simplement demandé si elle participerait. Le gouvernement de cette province ne s'est même pas donné la peine de répondre à la lettre de demande.

M. REGIER: La semaine dernière, le premier ministre de la Colombie-Britannique a fait savoir dans la presse que le programme en question devrait avoir au moins dix fois plus d'ampleur. Je me demande si dans la lettre que le ministre a reçue du premier ministre de la Colombie-Britannique, le gouvernement de cette province a signalé combien de familles de réfugiés il serait prêt à accueillir si le gouvernement fédéral élargissait son programme?

M. GREEN: Cette lettre a été adressée au premier ministre, non à moi-même. C'est le premier ministre qui avait d'ailleurs rédigé les lettres initiales. Je ne me souviens pas si on a fait une offre d'aide précise.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): De fait, aucune aide pratique n'a été accordée.

M. GREEN: Aucun réfugié tuberculeux n'est allé en Colombie-Britannique parce que le gouvernement de cette province n'a pas collaboré.

M. FAIRFIELD: Je ne sais si ma question est opportune, mais pourrait-on me dire quand le gouvernement s'attend de prendre livraison des deux navires qui font partie de notre aide aux Antilles? Je veux parler de l'aide de 6 millions?

M. GREEN: On s'attend que ces bâtiments seront parachevés le printemps prochain.

M. FAIRFIELD: L'an prochain. Des pourparlers se poursuivent-ils présentement avec le gouvernement de la Fédération des Antilles en vue de la conclusion d'une entente commerciale avec cette fédération, relativement à la zone de libre échange?

M. GREEN: Non.

M. FAIRFIELD: Le ministre est-il d'avis que c'est une zone particulièrement vitale dans les Caraïbes, présentement, compte tenu de ce que le communisme semble exercer une certaine emprise à Cuba? En raison de la proximité de la Fédération des Antilles, des pourparlers avec cette fédération pourraient avoir beaucoup d'importance.

M. GREEN: Nos rapports avec la Fédération des Antilles sont des plus amicaux. Nous comptons un commissaire à cet endroit, et nous aidons la Fédération d'autres manières en plus de l'envoi de ces deux navires. Je ne crois pas que nos relations puissent être plus étroites. Le premier ministre, sir Grantley Adams, est venu à Ottawa l'automne dernier et d'autres ministres de la fédération sont aussi venus chez nous. Bien entendu, nous nous intéressons toujours beaucoup à ce qui se produit dans les Antilles et nous ferons certainement tout notre possible pour les aider. Au fait, nous entretenons également des rapports amicaux avec Cuba.

M. FAIRFIELD: A part ces deux navires, le total de l'aide aux Antilles est-il correctement cité? Le présent document indique $88,639 pour l'année financière?

M. GREEN: L'affectation totale est de 10 millions, pour une période quinquennale.

M. FAIRFIELD: Les 6 millions concernent ces deux navires. Je note un chiffre ici, pour 1959-1960, de $88,000 dollars et un autre de $74,000 dollars pour l'année dernière.

M. MCCLEAVE: Il s'agit d'aide technique. C'est un des éléments.

M. FAIRFIELD: Je voudrais savoir quel est le montant total de notre aide. Il s'agit ici d'assistance technique.

M. GREEN: A quelle page vous reportez-vous?

M. FAIRFIELD: Au tableau G. Il y est question de programmes d'assistance, non pas d'assistance technique.

M. GREEN: Évidemment, le programme est mis en œuvre tout doucement. Nous nous attendons qu'un nombre beaucoup plus considérable de stagiaires viendront au Canada cette année, de sorte que nous dépenserons plus de $88,639.65 au titre de l'assistance technique durant la présente année financière.

M. FAIRFIELD: Il n'y a pas d'autre assistance que l'assistance technique?

M. GREEN: En plus de l'aide en biens capitaux sous forme de navires, nous examinons présentement d'autres projets avec les Antilles.

M. FAIRFIELD: Puis-je poser une autre question? Est-on jamais entré en pourparlers avec les Antilles anglaises au sujet d'un marché commun?

M. GREEN: Non.

M. PEARSON: Monsieur le président, je voudrais revenir pour un moment au Plan de Colombo et demander au ministre s'il a quelque chose à dire relativement à une déclaration très intéressante de son collègue, que le secrétaire d'État intérimaire a faite à Montréal il y a quelques jours. On rapporte que ce dernier a déclaré que les 281 millions qui représentent la part du Canada au Plan de Colombo, durant les dix dernières années, ont fait plus pour la pacification du monde que les milliards dépensés au chapitre de la défense nationale et internationale. C'est là une assertion très intéressante.

M. GREEN: J'estime que c'est une question d'opinion et je préfère ne rien ajouter.

M. PEARSON: Dans la même allocution, le secrétaire d'État intérimaire a précisé que, même si nous avons dépensé 281 millions ces dix dernières années, les 22 nations qui font parties au Plan de Colombo ont contribué un total de 5,600 millions. Est-ce le chiffre exact de la contribution au Plan de Colombo?

M. GREEN: Cela comprend toute l'aide des États-Unis au Sud et au Sud-Est asiatiques.

M. PEARSON: C'est probablement vrai et, par conséquent, cette précision ne fournit pas un juste point de comparaison.

Le ministre lui-même, parlant du Plan de Colombo le 16 février, a déclaré à la Chambre qu'il estimait que nous avions fait plus que tout autre pays à cet égard, puis il a ajouté: "Je ne dis aucunement que nous avons fait assez. Nous allons chercher des moyens de faire davantage". Le ministre nous dira-t-il à quoi il songeait, à part le Plan de Colombo?

M. GREEN: Comme vous le savez, monsieur Pearson, tous ces plans sont élaborés de concert avec les gouvernements auxquels s'adresse l'aide consentie. Ce que j'ai voulu dire, c'est que, si l'occasion se présentait d'aider de la manière habituelle, nous profiterions de cette occasion. De fait, nous nous intéressons beaucoup présentement aux moyens d'aider les pays d'Afrique. Ce sera, je crois, un champ nouveau, très considérable et très important.

M. PEARSON: J'osais espérer que le ministre pensait à cela. A l'heure présente, un grand champ s'ouvre à l'aide économique internationale en Afrique. Divers gouvernements semblent se préoccuper beaucoup de la mise sur pied d'un Plan de Colombo africain ou d'un plan Marshall africain. D'après ce que le ministre vient de dire, j'ai conclu que notre propre gouvernement s'y intéresse beaucoup.

M. GREEN: En effet. Je me suis longuement entretenu hier après-midi avec M. Nyerere, chef national du Tanganyika. Il m'apparaît qu'un important champ s'ouvre en Afrique, à l'égard duquel le Canada peut apporter beaucoup d'aide.

M. MCGEE: Étant donné la position délicate de la Colombie-Britannique, je n'ai pas très bien compris l'annonce qu'a faite le gouvernement d'élargir son aide aux réfugiés tuberculeux. A la suite de cette annonce, le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il offert de participer à cette aide accrue?

M. GREEN: Autant que je sache, la seule réponse a été cette lettre d'ordre général du premier ministre de la Colombie-Britannique, que j'ai portée à la connaissance de M. Regier il a y quelques minutes.

M. JONES: A cette conférence tenue à Londres en juin dernier, on a beaucoup parlé de l'opportunité d'établir une Association internationale pour le développement aux fins d'aider au mouvement de capitaux privés vers les pays sous-développés, ainsi que de la participation du gouvernement sous diverses formes. Depuis, lors l'idée a été approuvée en principe par les gouvernements britannique et américain, de même que par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Tous ont signifié leur approbation du principe.

Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les plans à l'heure actuelle?

M. GREEN: Des projets d'articles relatifs à un accord en vue d'une association internationale pour le développement ont été rédigés par les directeurs exécutifs de la Banque internationale, puis soumis aux membres de cette banque le 1er février. En ce qui concerne le Canada, l'examen de ces projets d'article n'est pas encore terminé.

M. HERRIDGE: Relativement à ce programme d'aide au pays du Commonwealth, le budget des dépenses prévoit une somme d'un demi-million de dollars. C'est apparemment un montant bien minime au regard des $2,100,000 que vous vous proposez de dépenser encore cette année pour les régufiés hongrois et autres formes d'aide aux pays du Commonwealth. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire à quoi doit servir ce demi-million de dollars au titre de l'assistance aux pays du Commonwealth?

M. GREEN: Il s'agit d'aide technique aux pays africains du Commonwealth, bien qu'à mon avis le crédit ne soit pas limité à l'Afrique. Ici encore, il s'agit simplement d'un commencement. Bien entendu, il faut du temps pour que les requêtes nous parviennent. Je ne sais si l'on pourrait parler ici de formalités. En tout cas, c'est un problème qui se pose. Ce programme commence tout juste d'être mis en train. J'imagine que, s'il se révèle fructueux, on l'élargira.

M. HERRIDGE: Le ministre en a-t-il fini avec cette question?

M. GREEN: J'ai maintenant quelques détails à vous communiquer. Des voies de communications ont été établies directement avec ces territoires dépendant du Commonwealth, où le Canada est représenté, ainsi que par l'entremise du ministère des colonies de Londres, à l'égard des autres. Ces territoires ont été informés des services disponibles au Canada pour la formation de leurs ressortissants, ainsi que des domaines dans lesquels des experts canadiens peuvent leur être fournis.

Nous recevons actuellement un certain nombre de demandes concernant des projets spécifiques. Le programme que le Canada a entrepris au Ghana il y a un an est en voie d'exécution. Durant l'année 1959, 18 citoyens du Ghana

ont suivi des études au Canada, et sept spécialistes canadiens ont été envoyés au Ghana. La Nigéria et Hong-Kong ont chacun envoyé un étudiant au Canada.

M. HERRIDGE: Je désire poser une autre question, laquelle concerne le plan de bourses d'études du Commonwealth. Notre groupe approuve ce plan, que nous croyons excellent. Je constate que la Chambre des communes britannique a adopté une mesure législative pourvoyant à l'institution de bourses d'études du Commonwealth et à l'établissement d'une commission à ce sujet. Le hansard du Royaume-Uni rapporte toutes les étapes du débat. Je crois que la mesure est très bien conçue et que, pour Londres, il s'agit d'un programme permanent et à long terme, qui est destiné à prendre plus d'ampleur. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, quant à nous, il semble que nous devions nous contenter d'un crédit qui ne tient pas à grand chose, si l'on songe aux changements de gouvernements possibles?

M. GREEN: Ce programme ne fait que débuter, et je crois qu'il nous faudra résoudre certaines difficultés avant qu'il puisse fonctionner de façon efficace. Il nous faudra peut-être y pourvoir au moyen de mesures législatives; mais pour le moment, nous nous contentons d'un crédit. Cela ne signifie pas que nous n'appuyons pas ce plan aussi sérieusement que les Britanniques. De fait, ce ne sont pas eux qui l'ont proposé; c'est une initiative canadienne, qu'a projetée mon prédécesseur, l'honorable Sidney Smith. Le Canada y est engagé, et l'honorable député sait que nous avons consenti à fournir un quart du nombre total de bourses, soit 250 sur 1,000 bourses qui sont accordées. Cette année, seulement 120 à 125 étudiants viendront au Canada suivre un cours de deux ans; pour cette raison, il nous était impossible d'en recevoir 250.

Soyez assurés que les Britanniques ne manifestent pas plus d'enthousiasme que nous simplement parce qu'ils adoptent une mesure législative pour appliquer ce plan.

M. HERRIDGE: Les rapports personnels que j'entretiens avec mes compatriotes et la correspondance que je reçois m'ont appris qu'en général on ne désire pas simplement qu'un montant soit voté et que ces étudiants suivent des cours, mais on voudrait que le ministère, par l'entremise de son service de relations extérieures, explique davantage ce que nous accomplissons. Une telle mesure aiderait à resserrer les liens à l'intérieur du Commonwealth.

M. GREEN: La plupart du temps, nous désirons certainement faire de la publicité autour du travail qu'accomplit notre ministère.

Le PRÉSIDENT: J'apprécierais la coopération des membres du Comité. Il y en a trois qui ont signifié leur intention de parler: MM. Vivian, Macquarrie et Cardin.

M. VIVIAN: Je désirerais poser, relativement au crédit n° 88, une question concernant un sujet que l'on a déjà mentionné: l'aide technique aux pays du Commonwealth et aux territoires qui ne sont pas admissibles à recevoir de l'aide en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'aide aux Antilles.

Je désirerais demander au ministre si l'on a songé à permettre à un plus grand nombre de pays d'envoyer des étudiants poursuivre des recherches techniques et artisanales. Comme plusieurs autres, j'ai été favorablement impressionné après avoir rencontré ce groupe venu des Nations Unies et qu'accompagnait M. Carl Major Wright, qui y dirige une école d'administration. Ces étudiants venaient d'Éthiopie, du Libéria, de la Somalie italienne, de la Tunisie et de maints autres pays; on y remarquait une atmosphère tout à fait internationale.

Je désirerais demander au ministre si l'on a songé à ouvrir la porte davantage, afin d'admettre des étudiants d'autres pays tels que l'Éthiopie et autres nations de langue française.

M. GREEN: Le Canada a admis 515 personnes en vertu de plans relevant des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées; nous ne recevons pas uniquement des étudiants de pays membres du Commonwealth.

M. VIVIAN: Est-ce en vertu du crédit n° 88?

M. GREEN: C'est le nombre d'étudiants que nous avions à la fin de 1959; aujourd'hui, nous en avons au Canada qui viennent de pays autres que ceux du Commonwealth.

M. VIVIAN: Puis-je poser une autre question relativement au crédit n° 87: Programme d'assistance aux Antilles? A la partie II du tableau G, on trouve un résumé statistique indiquant les dépenses de l'an dernier dont une partie consiste en aide technique aux étudiants, et l'autre en capitaux accordés pour la construction de navires. Pour l'année présente, on prévoit une dépense de $1,826,500.

Le ministre peut-il dire si c'est une augmentation des fonds accordés aux mêmes fins, ou si le gouvernement des Antilles, et plus particulièrement celui de la Jamaïque, a demandé des fonds pour aider à l'expansion de ce pays?

M. GREEN: On nous a demandé d'aider le collège universitaire des Antilles. Cette requête est actuellement à l'étude.

M. VIVIAN: Je vous remercie, monsieur.

M. MACQUARRIE: Je suis intéressé au crédit concernant la Nigéria, qui apparaît au tableau H. Je désirerais qu'on me l'explique, car je ne trouve rien ici. Je me demande si l'on a songé à accorder une aide spéciale au nouvel État de la Nigéria, qui nous intéresse beaucoup.

M. MCGEE: Monsieur le président, puis-je suggérer que, lorsque l'on rédige des tableaux de ce genre, on en numérote les pages.

M. GREEN: La Nigéria nous adresse sans cesse un plus grand nombre de requêtes, et le mois prochain notre pays y déléguera un commissaire chargé d'y établir une mission. Lorsqu'elle y sera établie, je suis certain qu'il y aura une augmentation encore plus considérable.

M. MACQUARRIE: Je suppose que ces dépenses dénotent l'institution d'un programme préliminaire, ou les premiers pas dans cette direction.

M. GREEN: Au cours de la présente année fiscale, nous n'avons accueilli qu'un seul étudiant de ce pays.

M. CARDIN: Monsieur le président, je croyais que la somme d'un million de dollars que nous avons prêtée aux Nations Unies pour le déblaiement du canal de Suez constituait un prêt à court terme. Les Nations Unies ont-elles songé à rembourser ce prêt, ou deviendra-t-il éventuellement une autre contribution à cet organisme?

M. GREEN: Près de la moitié de cette somme a déjà été remise; il reste un solde impayé de $558,101.67.

M. CARDIN: Je ne crois pas que ce renseignement soit indiqué au tableau A.

M. GREEN: Il est possible que la totalité du prêt soit remboursée durant la période qu'avait prévue le secrétaire général, et qui était de trois ans après l'institution et l'adoption, en 1958, par les Nations Unies, du plan que l'on a appelé plan de surtaxe.

M. JONES: Monsieur le président, je désirerais savoir si le secrétaire d'État est actuellement en mesure, pour faire suite à la déclaration du ministre des Finances, peu après l'ouverture du Parlement, de fournir des renseignements plus détaillés concernant la possibilité d'adapter l'Organisation européenne de coopération économique (OEEC) à une organisation plus vaste, qui inclurait comme participants actifs le Canada et les États-Unis. Je crois qu'un groupe d'étude a été choisi en vue de préparer un rapport préliminaire sur ce sujet. Y a-t-il quelque chose de nouveau que vous pouvez nous communiquer à cet égard?

M. GREEN: Vous voulez parler des négociations qui ont eu lieu à Paris il y a quelques semaines?

M. JONES: Oui, et subséquemment un groupe d'étude a été institué.

M. GREEN: Non, ce travail se poursuit toujours, et je ne suis pas en mesure aujourd'hui de présenter un rapport sur ce sujet.

M. JONES: Savez-vous quand il y aura quelque chose de nouveau à annoncer à cet égard?

M. GREEN: Bientôt, je crois. Vers le 21 avril, il sera tenu à Paris une réunion au cours de laquelle les quatre personnes qui ont été chargées de soumettre des recommandations présenteront leur rapport aux vingt nations intéressées.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, je présume que nous étudions toujours l'aide internationale. On a posé plusieurs questions sur d'autres sujets, mais je crois que c'est encore celui-là que nous étudions.

N'est-il pas vrai que les réunions qui ont été tenues à Washington cette semaine ont pris fin hier?

M. GREEN: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre pourrait-il indiquer . . .

M. GREEN: Ces réunions se terminent aujourd'hui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elles se terminent aujourd'hui! J'ai cru lire quelque chose à ce sujet dans la presse d'hier soir. Le ministre désirerait-il indiquer la position qu'adopte le Canada au cours de ces réunions? Quel est le but fondamental de cette conférence?

M. GREEN: Vous voulez dire la réunion des huit nations?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. GREEN: Elle a pour but d'étudier la question de l'aide à apporter aux nations moins évoluées. Cependant, je ne suis pas en mesure de faire rapport sur ce sujet avant que nos représentants soient de retour et que nous ayons eu l'occasion d'examiner ce qui s'est passé.

M. PEARSON: Le ministre peut-il nous dire quelles sont ces huit nations? Je devrais le savoir, mais en ce moment je ne me le rappelle pas.

M. GREEN: Évidemment, ce nombre est passé à neuf: le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique, le Portugal, le Japon et le Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je demander au ministre si la semaine prochaine nous pourrions peut-être . . .

M. GREEN: Huit, outre le Japon; voilà la bonne façon de les énumérer.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La semaine prochaine, nous pourrions peut-être obtenir une déclaration plus détaillée au sujet de cette conférence. Lorsque le secrétaire général est revenu d'Afrique, l'autre jour, dans une déclaration,— j'ignore si on l'a signalée à l'attention du ministre,— il a parlé de l'aide étrangère, disant dans quelle mesure elle est nécessaire dans cette région ainsi qu'en d'autres régions du globe. Il a également dit que certaines nations seraient peut-être disposées à accorder leur aide par l'entremise des Nations Unies et non d'organisations régionales; cette aide ne serait pas accordée sur une base bilatérale.

Comme le ministre le sait si bien, le Canada et d'autres pays donateurs accordent actuellement de l'aide aux nations du Plan de Colombo à la suite de négociations avec le bénéficiaire éventuel.

Le ministre a-t-il songé à l'opportunité de canaliser cette aide par l'entremise d'un vaste organisme collectif, afin d'éviter l'accusation qu'on a faite dans les questions posées hier, savoir que parfois on impose des conditions à l'octroi de cette aide?

Le ministre sait, comme moi-même, que nous n'imposons aucune condition à l'aide que nous accordons.

M. GREEN: Je ne crois pas que M. Hammarskjold avait l'intention de suggérer que l'aide accordée en vertu du Plan de Colombo devrait être canalisée par la voie des Nations Unies; et le gouvernement du Canada ne croit nullement qu'une telle mesure devrait être adoptée. Le secrétaire général parlait plutôt de l'aide à accorder à l'Afrique. En général, le Canada a toujours approuvé l'administration de programmes par les Nations Unies. Comme vous le savez, il est assez difficile de ce faire à cause, notamment, de l'attitude des États communistes, surtout de l'Union soviétique qui préfère conclure ses ententes directement.

Nous étudions constamment cette question sous tous ses angles; mais j'ignore comment ce régime pourrait s'appliquer aux nations de l'Afrique. Comme vous le savez, nous avons décidé d'accorder nous-mêmes de l'aide aux pays africains membres du Commonwealth; nous sommes bien prêts à continuer cette aide, tout en nous intéressant à n'importe quelle proposition émanant des Nations Unies.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Lorsque le ministre parlait de l'aide aux pays des Antilles, il y a quelques instants, il a mentionné l'amitié qui nous lie à ces nations des Caraïbes, et, ce qui est intéressant, il a ajouté que le Canada entretient des relations amicales avec Cuba. Vu les troubles qui règnent dans ce pays et les différends qui existent entre un des meilleurs voisins du Canada et cette république, le ministre croit-il que le Canada pourrait faire quelque chose pour alléger cette situation?

M. GREEN: Je ne crois pas que nous puissions faire quoi que ce soit en ce moment, monsieur Martin; mais comme je l'ai dit, nous entretenons d'excellentes relations avec Cuba.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voici une occasion où le ministre pourrait enfreindre la règle et devenir un "honnête courtier".

M. GREEN: J'ai pensé qui vous diriez cela.

M. PEARSON: Si vous enfreignez cette règle, je vous conseillerais de le faire dans des circonstances un peu moins tendues.

M. JONES: Les libéraux ne devraient pas manifester ainsi leurs désaccords.

Le PRÉSIDENT: Étudierons-nous maintenant le sujet suivant, la radiation atomique?

M. MCCLEAVE: Je sais que nous accordons aux pays d'Amérique latine de l'aide sous l'égide multilatérale des Nations Unies plutôt que par des mesures bilatérales. Cela m'incite à demander si nous remplirons le siège qui demeure vacant au sein de l'organisation des États américains.

M. GREEN: Je me suis beaucoup intéressé aux relations que le Canada entretient avec les pays d'Amérique latine. Ils entretiennent d'excellentes relations avec nous, et je crois que nous pourrions encore améliorer ces relations, à l'avantage de tous.

On a tenu ou projeté un grand nombre de visites qui ont sensiblement aidé à améliorer ces relations. Ainsi, l'automne dernier, le président et le ministre des Affaires extérieures du Mexique nous ont fait une visite des plus agréables. Le ministre des Affaires extérieures du Venezuela est également venu ici l'automne dernier. La semaine prochaine, nous recevrons le ministre des Affaires extérieures du Brésil et son épouse. En avril, notre premier ministre se rend au Mexique, et au mois de mai, j'espère visiter l'Argentine, le Chili et le Pérou.

M. PEARSON: Et Cuba?

M. GREEN: Non, pas en ce moment. Nous vous y enverrons, Mike.

M. PEARSON: Il me ferait plaisir d'y aller; vous m'y enverrez lors de l'ouverture de la saison du baseball, une occasion bien innocente.

M. GREEN: Je crains que la population du Canada ne se rende pas compte de l'importance de l'Amérique latine dans la situation mondiale d'aujourd'hui. Des 82 membres des Nations Unies, 20 proviennent de l'Amérique latine, et ils tiennent un rôle important auprès de cette organisation. Cette année, le président en est M. Belaunde, du Pérou. Plusieurs autres Latins américains distingués ont également présidé l'assemblée des Nations Unies. Je crois que nous pourrions sensiblement améliorer nos relations avec ces pays. J'aimerais qu'il puisse y avoir des échanges d'étudiants, par exemple, entre les pays d'Amérique latine et le Canada, car je crois que des échanges de ce genre seraient des plus profitables.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous n'êtes pas prêt, toutefois, à recommander que le Canada devienne membre de l'Union panaméricaine, n'est-ce pas?

M. GREEN: Je suis en mesure d'examiner la situation sous tous les angles et de peser le pour et le contre, et j'espère que je pourrai me faire une meilleure idée de toute l'affaire lorsque j'aurai visité quelques-uns de ces pays. On insiste beaucoup sur l'Organisation des États américains, et, dans certains cas, on trouve qu'il est difficile de comprendre pourquoi le Canada ne fait pas partie de cette Organisation. Nous sommes déjà membre de certains organismes auxiliaires, tels que l'Union des États américains, l'Office panaméricain de la radio, l'Institut statistique interaméricain, et nous espérons qu'avant longtemps nous ferons partie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire.

De plus au cours de ces dernières années, nous avons envoyé des observateurs, en différentes occasions, au Conseil économique de l'Amérique latine, qui est un organisme régional des Nations Unies, et à l'Organisation panaméricaine de la santé, qui constitue une succursale régionale de l'Organisme mondial de la santé.

Quoi qu'il en soit, notre ligne de conduite consiste à fortifier nos relations avec les divers pays de l'Amérique latine: à l'heure actuelle, le Canada compte 11 missions en Amérique latine.

M. PEARSON: Puis-je rappeler au ministre une déclaration qu'il a faite à la Chambre, lorsqu'il a dit qu'à son avis il y a 20 républiques, en Amérique latine, qui sont animées de l'amour de la liberté? Je pense qu'il y a 21 républiques: le ministre pourrait-il nous dire quelle est la république qui n'est pas animée de l'amour de la liberté?

M. GREEN: Les fonctionnaires de mon ministère me disent qu'il n'y a que 20 républiques. Je ne sais pas s'ils ont raison où s'ils se trompent. Je crois que ce sont les États-Unis qui constituent la 21e république, et je vous laisse à juger de la question.

M. PEARSON: Le ministre est-il alors d'avis que l'Amérique latine tout entière est animée de l'amour de la liberté?

M. GREEN: J'inclus les États-Unis comme 21e république.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Canada a-t-il étudié ses relations avec l'Amérique du Sud? L'attitude du ministre est très noble, je crois que nous en conviendrons tous, en ce qui a trait aux demandes qui sont faites au président au cours de sa tournée en Amérique du Sud, c'est-à-dire des demandes d'aide envers plusieurs pays qui entrent dans la catégorie des pays attardés?

M. GREEN: Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Canada a-t-il étudié la possibilité d'accroître ses relations avec d'autres pays que ceux de l'Asie en ce qui a trait à l'aide à apporter à ces pays?

M. GREEN: Non, rien de plus que ce que j'ai mentionné ce matin.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le gouvernement américain songeait à des mesures de ce genre, et il y songe encore. Vous cherchez à me presser à la fin d'une semaine de durs travaux parlementaires.

M. REGIER: Le ministre aurait-il l'obligeance de donner un peu plus de détails au sujet de la rubrique qu'il appelle l'aide mutuelle de l'OTAN? Je remarque qu'il a l'intention de consacrer $40 millions à l'aide militaire et $14.8 millions à l'infrastructure et aux budgets de l'OTAN. Quels sont les pays de l'OTAN qui vont bénéficier de l'aide militaire?

M. GREEN: Cela ne relève pas du ministère des Affaires extérieures, mais du ministère de la Défense nationale.

M. MCCLEAVE: Puis-je continuer avec une autre question qui se rapporte à nos relations avec l'Amérique latine? Je ne crois pas qu'il existe présentement d'Instituts interaméricains au Canada. Il pourrait être utile que le ministère aide les universités dans ce sens. Je crois comprendre qu'une université, l'Université King's, songe à créer un Institut latino-américain. Le ministère s'occupe-t-il d'aider les universités qui étudient la possibilité de créer des instituts de ce genre qui, cela va de soi, seraient très utiles au ministère lui-même?

M. GREEN: J'ai eu l'occasion de causer avec le Rev. Puxley, qui est principal de l'Université King's, il y a deux ou trois semaines. Sa proposition nous intéresse beaucoup: il songe à fonder un Institut latino-américain à son université et nous serions très heureux de lui accorder toute l'aide possible. Je ne sais pas s'il s'agirait de fournir de l'argent, à l'heure actuelle; mais nous croyons qu'il travaille dans la bonne direction et nous lui accorderions toute l'aide possible.

M. MCGEE: Le ministère s'occupe-t-il du problème des langues? M. McCleave a soulevé hier la question relative aux agents du service extérieur qui sont capables de parler la langue du pays où ils sont envoyés.

Quelle est la façon de procéder? Accorde-t-on de l'aide aux employés du ministère qui veulent, par exemple, fréquenter l'Université Carleton et d'autres universités afin de se perfectionner dans les langues?

M. GREEN: Il existe ce qu'on appelle une allocation pour la formation linguistique, qui est à la disposition des agents du service extérieur qui veulent apprendre une langue; une fois qu'ils ont appris cette langue, ils reçoivent une allocation parce qu'ils sont capables de la parler.

M. MACQUARRIE: Je me demande quelles sont nos relations avec l'Organisation des États américains. Le Canada sera-t-il vraisemblablement invité, et, si tel est le cas, est-il vraisemblable que notre pays envoie des observateurs à la prochaine conférence interaméricaine qui doit avoir lieu sous peu à Quito, c'est-à-dire à l'assemblée plénière de l'Organisation?

M. GREEN: Cette assemblée devait avoir lieu ce printemps, mais elle a été remise à l'an prochain. Voilà pourquoi aucune décision n'a encore été prise quant à la ligne de conduite du Canada.

M. NUGENT: Lorsque vous dites qu'aucune décision n'a été prise, voulez-vous dire que l'Organisation en question n'a pris aucune décision relativement à l'invitation à adresser au Canada, ou bien que le Canada n'a pas encore décidé s'il devait assister à cette réunion? Aurions-nous envoyé des délégués si la réunion n'avait pas été remise à l'an prochian?

M. GREEN: Je ne sais pas si une invitation nous a été adressée à titre officiel. Ces invitations sont le résultat d'arrangements, comme vous le savez; mais je crois qu'il a dû certainement y avoir des suggestions dans le sens d'une participation du Canada au moins à titre d'observateur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions dans le même ordre d'idées?

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai une autre question au sujet de l'aide à l'étranger. On se souviendra qu'en 1958, le président Eisenhower avait proposé qu'on aidât les pays du Moyen-Orient. Je pose ma question uniquement pour savoir quelle est l'attitude du gouvernement canadien là-dessus. Le président des États-Unis a offert, au nom de son pays, de l'aide aux pays du Moyen-Orient, il a proposé que la Ligue arabe en soit la distributrice, que les pays arabes eux-mêmes fixent le montant de l'aide à obtenir et qu'ils administrent l'aide sous quelque forme qu'elle soit accordée. Que pense le gouvernement canadien d'une proposition de cette sorte?

M. GREEN: J'ai cru comprendre, à ce moment-là, qu'on proposait que ce soit les pays du Moyen-Orient eux-mêmes qui devraient créer une association pour la mise en valeur du Moyen-Orient.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. GREEN: Rien n'a été fait dans ce sens-là et c'est pourquoi le projet a été mis de côté.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'avais cru comprendre qu'un organisme existait déjà et que certains pays, y compris l'Arabie séoudite, y avaient déjà fait des contributions.

M. GREEN: Il semble bien que ce n'est pas du tout ce à quoi l'on avait songé. Il existe une association dont font partie certains pays du Moyen-Orient; mais ce n'est pas une organisation générale comme celle que l'on attendait.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre aurait-il l'obligeance de dire quelques mots du tragique problème des réfugiés de la Palestine, problème dont la solution semble moins évidente, à l'heure actuelle? L'année actuelle est celle où l'on devrait étudier le problème en question à cause de la fin possible de l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Je sais que le problème est très difficile; mais, si l'on pouvait y voir de quelque façon, les conditions au Moyen-Orient en seraient grandement améliorées. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien songe à des moyens d'améliorer la situation qui existe là-bas?

M. GREEN: Cette question a fait l'objet de longues études lors de la dernière session des Nations Unies, mais sans grand succès. Comme vous venez de le dire, il s'agit d'un problème très difficile. Nous avons décidé, à la fin, de continuer nos contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, mais, pour le moment, je ne prévois aucune solution à longue échéance.

M. PEARSON: Le ministre pourrait-il nous dire quel est le nombre des réfugiés qui se trouvent dans les camps, à l'heure actuelle, par rapport au nombre qu'il y avait, par exemple, il y a cinq ans?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le nombre est plus considérable présentement.

M. GREEN: Au mois de juin de l'an dernier, il y avait 990,181 réfugiés dans ces camps.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelle est maintenant la situation en ce qui a trait à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies?

M. GREEN: Les chiffres sont aussi plus considérables. Les fonctionnaires de mon ministère me disent que le nombre était d'environ 800,000, il y a cinq ans.

M. JONES: Le programme a-t-il été prolongé?

M. GREEN: Il a été prolongé de trois ans, à partir du 30 juin 1960, et il sera revisé à la fin des deux premières années.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Notre contribution est-elle d'environ $200,000?

M. GREEN: Notre contribution annuelle est de $500,000. L'an dernier et l'année précédente, nous avons aussi contribué de la farine de blé pour une valeur de 1 million et demi de dollars.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En sommes-nous arrivés à une conclusion quant à notre quote-part future?

M. GREEN: La chose est à l'étude, à l'heure actuelle.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si des rapports ont été faits depuis que la résolution des Nations Unies a été approuvée, lors de la dernière assemblée, pour décider si l'allocation des rations a été mise à point, car il a été admis par le directeur exécutif des Nations Unies que plusieurs reçoivent des rations illégalement et qu'un grand nombre d'enfants, soit 200,000, ne sont même pas inscrits sur les listes des rations?

M. GREEN: C'est une question qui a préoccupé l'assemblée, et le directeur, M. Davis, a indiqué dans son rapport que ce serait le premier et le plus important objectif, à savoir la rectification de cette lacune et la mise à point des listes de rations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministère a-t-il des renseignements de la part de l'Office de secours et de travaux ou de M. Davis sur la question de savoir s'il y a eu progrès dans la rectification de cette lamentable situation?

M. GREEN: La question est à l'étude présentement. On attend l'arrivée de M. Davis, la semaine prochaine, et c'est alors que nous pourrons étudier le problème à fond.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Après que vous en aurez discuté avec M. Davis, pourrions-nous avoir un rapport de vous sur votre discussion relative à ce problème et à d'autres questions?

M. GREEN: Oui, nous serons heureux de faire rapport au comité.

M. MCGEE: Monsieur le président, un point m'importune et j'ai entendu des observations de personnes qui ont beaucoup voyagé à l'étranger et qui ont exprimé leur inquiétude quant à la continuation de ces excellents programmes d'ordre humanitaire. L'Organisation des Nations Unies compte-t-elle une équipe d'inspecteurs ou des gens qui pourraient vérifier sur place l'exécution de ces programmes en ce qui a trait aux sommes d'argent dépensées en certaines régions, dans certains buts, et qui, à la fin, ne se rendent pas et n'atteignent pas les gens à qui l'argent est destiné? Que fait-on dans ce sens-là?

M. GREEN: L'Office de secours et de travaux des Nations Unies comporte en effet une organisation très détaillée qui a été établie pour faire une inspection de ce genre. Je crois qu'il y a aussi un vérificateur général et qu'on fait tous les efforts pour que tous les programmes soient bien exécutés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si le ministre, au cours des entrevues qu'il aura avec M. Davis, pourrait recueillir des renseignements sur deux autres points. Des rapports indiquent qu'on a essayé de mobiliser une partie du million de réfugiés, ou peut-être un peu moins que ce chiffre, pour en faire une sorte de force armée, ce qui constitue une grave menace à la paix au Moyen-Orient. Ces nouvelles proviennent des journaux de Beyrouth.

Vous pourriez aussi demander à M. Davis s'il espère recevoir des sommes, pour le maintien de l'Office, des pays qui contribuent et qui ont dit qu'ils étaient prêts à donner de l'aide, mais ne l'ont pas fait. Ce que verse le Canada vient en troisième lieu par ordre d'importance, et la majorité des pays membres ne sont pas en règle.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Certains pays ne donnent rien, comme l'Union soviétique, par exemple.

M. GREEN: Nous allons vérifier ces questions avec M. Davis; mais je n'aimerais pas qu'on fasse circuler la rumeur que le ministère croit qu'on tâche

de mettre sur pied des forces armées dans les camps de réfugiés. C'est de l'inédit pour nous.

M SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne fais que mentionner que des journaux ont déclaré que certains pays arabes ont manifesté le désir d'utiliser les réfugiés comme membres d'une armée. Il est facile de nier cela; mais si c'est fondé, il y a un danger réel.

M. REGIER: Il y a eu plusieurs articles de journaux dans ce sens-là.

M. MCGEE: Monsieur le président, j'ai une question que j'aurais aimé poser plus tôt au sujet de l'UNICEF, le fond de secours des Nations Unies en faveur de l'enfance. Nous avons tous surveillé avec beaucoup d'intérêt la croissance de cet organisme bénévole, au Canada, qui a accompli de si merveilleuses choses parmi nos écoliers les plus jeunes. Je me demande si vous avez des renseignements au sujet des contributions qui ont été faites, cette année, de la part de cet organisme bénévole.

M. GREEN: A l'heure actuelle, nous n'avons pas de rapports de cet organisme bénévole, mais nous pourrions en obtenir.

M. MCGEE: Loin de moi l'idée d'imposer trop de travail à votre personnel; mais serait-il possible de donner quelques indications au comité au sujet de l'étendue des organismes bénévoles du même genre qui aident à votre ministère dans ces domaines?

M. GREEN: Nous allons faire tout notre possible pour vous obtenir ces renseignements.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je songe aux questions qui ont été posées par M. Smith: non pas qu'il soit difficile ni déplacé de poser des questions à un fonctionnaire sur la situation internationale, mais puisque M. Davis doit venir ici et qu'il est, je suppose, le successeur de M. Labouisse, qu'il est le directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, ne serait-il pas intéressant de le prier de venir nous entretenir de ce qu'accomplit cet office?

M. GREEN: Je n'y vois personnellement aucune objection.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous pourriez demander s'il s'y opposerait.

M. GREEN: Je crois que nous devrions nous en remettre à M. Davis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que les renseignements qu'il pourrait fournir seraient très utiles au Comité.

M. GREEN: Je doute fort qu'il pourrait se sentir libre d'en fournir.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vu que notre pays appuie si loyalement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas demander à M. Davis quelles sont ses difficultés.

Le PRÉSIDENT: Nous allons abandonner le sujet pour l'instant et laisser le ministre voir si M. Davis se sent libre de témoigner devant notre Comité.

M. GREEN: En réponse à la question de M. McGee, j'aimerais signaler que l'Association canadienne pour les Nations Unies présentera dans quelques jours un chèque de plus de $200,000 au directeur de l'UNICEF, au siège des Nations Unies, à New-York.

La somme a été recueillie par les enfants canadiens, la veille de la Toussaint, l'an dernier; elle représente une augmentation considérable par rapport à la somme de $125,000 qui avait été recueillie la veille de la Toussaint, en 1958.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est à peu près onze heures moins cinq, et je désire vous annoncer que mercredi, à 9 heures et demie du matin, le général McNaughton témoignera devant le Comité. Si nous n'avons pas fini de l'interroger et s'il n'a pas terminé ses énoncés à cette réunion-là, il continuera le vendredi, à 9 heures et demie du matin. Vous en serez avisés, naturellement.

M. PEARSON: Le ministre ne va pas nous quitter pour de bon?

M. GREEN: Oh! je ne le voudrais pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je sais; mais votre réponse laisse entendre que vous le pourriez bien. Je suppose donc que nous n'en avons pas fini avec le ministre.

M. GREEN: Je viendrai volontiers quand cela me sera possible.

M. PEARSON: Vous viendrez peut-être dans deux semaines?

M. GREEN: Je n'en sais rien.

M. REGIER: Après la proposition de M. Martin, je pourrais faire une contre-proposition. Je me demande si le ministre voudrait bien considérer le point que voici: si nous ne pouvons pas rencontrer M. Davis, si cela n'est pas facile pour diverses raisons, je me demande, à cause du grand intérêt suscité par ce que nous faisons à l'égard des réfugiés du Moyen-Orient, si le ministre ne pourrait pas obtenir un rapport fondé sur ses entretiens avec M. Davis ou sur le rapport annuel que le ministre reçoit sans doute chaque année au sujet de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. De cette façon, le Comité aurait, pour sa propre gouverne, un rapport plutôt détaillé sur l'activité qu'a exercée l'Office au cours de l'an dernier. Je crois que de tels renseignements seraient très utiles.

M. GREEN: Oui, nous allons faire ce qui sera possible.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée.

APPENDICE "A"

PROGRAMMES CANADIENS D'AIDE ÉCONOMIQUE

Partie II: Sommaires statistiques

	Tableau
Aide financière du Canada à l'étranger	A
Participation du Canada au Plan de Colombo:	
Crédits votés par le Parlement	B
Affectations et dépenses	C
Dépenses au titre de l'assistance technique	D
Apurement des fonds	E
Immobilisations et entreprises	F
Canada: aide aux Antilles	G
Assistance technique aux pays du Commonwealth	H
Résumé statistique de l'assistance technique fournie par le Canada	I
Fonds en contrepartie	J

TABLEAU A

AIDE FINANCIÈRE DU CANADA À L'ÉTRANGER, 1945-1961 [1]

(millions de dollars canadiens)

1. Prêts de reconstruction d'après-guerre, 1945-1946		1,767.15
Royaume-Uni	1,185.00	
Autres pays[2]	582.15	
2. Subventions de secours et de reconstruction d'après-guerre, 1945-1948		271.07
Secours aux civils[2]	105.22	
UNRRA	154.00	
Subséquemment à l'UNRRA	11.85	

	Dépenses		Année de prélèvement	Budget principal	Total au
	Au 31 mars 1958	Année 1958-1959	1959-1960	Année 1960-1961	31 mars 1961
3. OTAN, Aide mutuelle	1,555.64	70.70	100.00	54.80	1,781.13
Assistance militaire	1,481.60	58.30	68.15	40.00	1,648.05
Infrastructure et budgets de l'OTAN	74.04	12.40	21.85	14.80	123.09
Farine pour les réserves de l'OTAN	—	—	10.00	—	10.00
4. Contributions versées pour les programmes économiques et les programmes d'aide spéciale[4]	282.68	58.24	79.08	63.06	483.04
a) Programmes bilatéraux d'aide économique:					
Plan de Colombo	196.67	35.00	50.00	50.00	331.67
Programme d'assistance aux Antilles	—	.09	2.68	4.51	7.28
Programme d'aide aux pays du Commonwealth	—	.03	.50	.50	1.03
Programme de bourses du Commonwealth	—	—	—	.50	.50
	196.67	35.12	53.18	55.51	330.48

TABLEAU A (*fin*)

	Dépenses				
	Au 31 mars 1958	Année 1958-1959	Année de prélèvement 1959-1960	Budget principal Année 1960-1961	Total au 31 mars 1961
b) Programmes multilatéraux d'assistance économique:					
Assistance technique des Nations Unies	9.04	1.95	1.93	1.90	14.82
Fonds spécial des Nations Unies—	—	—	1.93	1.90	3.83
Agence internationale de l'énergie atomique[5]	—	.07	—	.05	.12
	9.04	2.02	3.86	3.85	18.80
c) Programmes spéciaux d'assistance:					
Réfugiés					
Réfugiés de la Hongrie	21.60	4.24	3.10	2.10	31.04
OIR (1947–1950) et UNHCR (1952–1961)	19.48	.20	.29	.29	20.26
Réfugiés de la Palestine (UNRWA)	.10	.06	—	.06	.22
(UNRWA)	5.29	2.00	2.00	.50	9.79
Réfugiés de l'Extrême-Orient (ICEM)	.10	.06	—	.06	.22
	46.47	6.50	5.39	2.95	61.31
Autres programmes					
Agence des Nations Unies pour la reconstruction en Corée	7.75	—	—	—	7.75
Secours aux pays d'Europe inondés	1.00	—	—	—	1.00
Farine pour l'Inde, le Pakistan et Ceylan	8.50	13.00	13.50	—	35.00
Divers secours (en nature)	2.57	.95	2.50	—	6.02
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	10.68	.65	.65	.65	12.63
Suppression de la malaria (OMS)	—	—	—	.10	.10
	30.50	14.60	16.65	.75	62.50
5. PRÊTS ET AVANCES	170.03	18.30	59.53	9.53	257.19
Prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo pour l'achat de farine de blé du Canada	16.20	18.30	—	—	34.50
Aux Nations Unies pour le déblaiement du canal de Suez	1.00	—	—	—	1.00
Société de finance internationale	3.52	—	—	—	3.52
Banque internationale[6]	61.97	—	—	9.53*	71.50
Fonds monétaire international[7]	87.34	—	59.53*	—	146.87
6. TOTAL, NUMÉROS 3, 4 et 5	1,098.35	147.24	238.61	127.39	2,511.56
Total (numéros 1 à 5) au 31 mars 1961: 4,549.78					

* Versé ou à être versé en vertu de la loi sur les accords de Bretton-Woods.

RENVOIS COMPLÉTANT LE TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE CANADA AUX PAYS ÉTRANGERS DE 1945 À 1961

(1) Y compris les avances au Fonds monétaire international, mais non la quote-part du Canada pour les organismes internationaux.

(2) Prêts effectués sous l'autorité de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Pour de plus amples détails, lire le rapport annuel des opérations faites aux termes de la Partie II de cette loi.

(3) Chiffres fournis par les forces armées du Canada.

(4) Les crédits suivants figurent dans le budget des Affaires extérieures, sauf le crédit affecté aux réfugiés hongrois.

(5) Programme administratif.

(6) Ces chiffres ne comprennent pas: (1) une garantie du Canada au montant de 645 millions (dollars canadiens) rachetable seulement si la Banque internationale l'exige pour compenser les défauts à l'égard des prêts faits ou garantis par elle; (2) les billets échus non négociables ne portant pas intérêt que détient le Fonds monétaire international (présentement au montant de 378 millions de dollars canadiens). Les chiffres sont ajustés de façon à représenter la valeur *courante* en dollars canadiens ($1 É.-U. = $0.9525 Canada).

TABLEAU B

PROGRAMME DU CANADA RELATIF AU PLAN DE COLOMBO

ÉTAT FINANCIER (31 DÉCEMBRE 1959)

Fonds votés

FONDS VOTÉS, PAR ANNÉE FINANCIÈRE	$ 400,000	(1950-1951)
	25,400,000	(1951-1952)
	25,400,000	(1952-1953)
	25,400,000	(1953-1954)
	25,400,000	(1954-1955)
	26,400,000	(1955-1956)
	34,400,000	(1956-1957)
	34,400,000	(1957-1958)
	35,000,000	(1958-1959)
	50,000,000	(1959-1960)
	$282,200,000	
Moins les fonds non réclamés en 1950–1951 et 1951–1952	529,296	
Total	$281,670,704	

TABLEAU C

PLAN DE COLOMBO

AFFECTATIONS ET DÉPENSES (31 DÉCEMBRE 1959)

Pays	Fonds affectés à des entreprises	Dépenses à ce jour	Engagements échus	Total	Solde des affectations pour l'achèvement de projets approuvés
ENTREPRISES D'IMMOBILISATIONS					
Birmanie	$ 1,099,563.29	$ 802,521.94	$ 11,040,76	$ 813,562.70	$ 286,000.59
Cambrodge	19,476.47	15,014.50	4,000.00	19,014.50	461.97
Ceylan	14,327,417.01	11,929,894.59	585,088.59	12,514,983.18	1,812,433.83
Inde	147,221,034.80	117,545,366.98	5,858,856.21	123,404,223.19	23,816,811.61
Indonésie	1,253,123.46	336,809.08	563,992.26	900,801.34	352,322.12
Malaisie	209,600.00	204,454.64	8.26	204,462.90	5,137.10
Népal	60,000.00	60,000.00	—	60,000.00	—
Nord-Bornéo	3,000.00	1,451.39	—	1,451.39	1,548.61
Pakistan	84,095,545.22	71,293,266.24	4,970,689.23	76,263,955.47	7,831,589.75
Singapour	55,000.00	46,699.64	865.17	47,564.81	7,435.19
Viet-nam	305,700.00	5,433.79	150.65	5,584.44	300,115.56
Fleuve Mékong	650,000.00	419,566.00	—	419,566.00	230,434.00
Distribution de livres de médecine	196,000.00	—	115,000.00	155,000.00	81,000.00
Menus projets	25,000.00	—	—	—	25,000.00
Total de l'assistance au titre des immobilisations	$ 249,520,460.25	$ 202,660,478.79	$ 12,109,691.13	$ 21,770,169.92	$ 34,750,290.33
ASSISTANCE TECHNIQUE					
Dépenses	$ 9,068,850.43*	$ 7,920,397.74	$ 1,148,452.69†	$ 9,068,850.43	$ —
Contributions au Bureau	48,807.04	48,807.04	—	48,807.04	—
Total de l'assistance technique	$ 9,117,657.47	$ 7,969,204.78	$ 1,148,452.69	$ 9,117,657.47	$ —
Total des affectations et des dépenses	$ 258,638,117.72	$ 210,629,683.57	$ 13,258,143.82	$ 223,887,827.39	$ 34,750,290.33

* Cette somme comprend les dépenses au 31 mars 1959, plus une affectation de deux millions et demi pour financer le programme de 1959–1960.

La contribution du Bureau du Plan de Colombo, s'élevant à $6,300 pour l'année 1959–1960, est comprise dans le total des contributions au Bureau, soit $48,807.04.

† Ce chiffre représente les affectations de la première colonne, moins les dépenses (deuxième colonne), et il indique le solde des affectations non dépensées au 31 décembre 1959.

TABLEAU D

DÉPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

PAR PAYS ET PAR ANNÉE (31 DÉCEMBRE 1959)

Pays	1950–1955	1955–1956	1956–1957	1957–1958	1958–1959	1959–1960	Total
Brunei	—	—	—	—	—	4,682.72	4,682.72
Birmanie	4,377.25	32,487.79	79.710.58	189,512.49	188,842.72	128,080.14	623,010.97
Cambodge	20,737.83	15,849.56	14,438.34	25.941.22	36.225.21	43.100,19	156,292.35
Ceylan	437,327.91	223,936.87	213,704.07	243,294.07	202,812.44	130,063.65	1,451,139.01
Inde	394,259.55	225,305.29	361,233.52	328,758.45	201,026.08	167,440.83	1,678,023.72
Indonésie	64,303.98	148,323.95	215,649.78	163,605.68	240,610.31	226,691.07	1,059,184.77
Japon	—	—	—	—	—	2,660.44	2,660.44
Laos	—	—	32,239.74	38,291.91	25,611.65	12.790,94	108,934.24
Malaisie	100,565.90	43,147.03	94,733.66	52,601.84	56,082.24	65,869.82	413,000.49
Népal	—	—	—	—	—	2,738.53	2,738.53
Nord-Bornéo	7,155.56	5,658.02	573.04	3,451.04	20,429.19	24,147.24	61,414.09
Pakistan	499,370.00	197,171.60	195,479.29	243,445.02	189,257.81	221,594.50	1,546,318.22
Philippines	—	—	—	—	5,100.49	65,616.62	70,717.11
Sarawak	—	1,671.30	2,746.39	30,057.59	44,141.62	55,342.29	133,959.19
Singapour	8,540.56	1,866.58	21,859.30	22,722.44	16,979.61	5,722.71	77,691.20
Sud Viet-nam	4,313.20	1,360.94	138,137.20	37,347.33	108,335.38	125,184.66	414,678.71
Thaïlande	6,387.42	534.01	—	15,615.91	29,893.68	63,520.96	115,951.98
	$1,547,339.16	$897,312.94	$1,370,504.91	$1,394,644.99	$1,365,348.43	$1,345,247.31	$7,920,397.74
Contributions au Bureau	21,108.43	5,081.30	6,041.25	5,114.38	5,161.68	6,300.00	48,807.04
	$1,568,447.59	$902,384.24	$1,376,546.16	$1,399,759.37	$1,370,510.11	$1,351,547.31	$7,969,204.78

TABLEAU E

APUREMENT

a)	Montants votés: tableau B	$ 281,670,704.00
	Montants attribués jusqu'ici: tableau C	258,638,117.72
	Solde disponible pour allocations destinées à de nouveaux projets présentement à l'étude	$ 23,032,586.28
b)	Montants attribués à des projets: tableau C	$ 258,638,117.72
	Dépenses effectuées et contrats en suspens	223,887,827.39
	Solde des allocations restant pour compléter les projets approuvés: tableau C, colonne 5	$ 34,750,290.33

TABLEAU F

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO (IMMOBILISATIONS ET ENTREPRISES)

Années financières 1951–1952—1959–1960 (31 décembre 1959)

BIRMANIE

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
(1951–1952 à 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
1	Appareil de cobalt-thérapie, hôpital de Rangoon	$ 45,000	1955–1956	1958
2	Manuels destinés à l'Université de Rangoon	1,013	1955–1956	Sept. 1955
3	Outillage pour le centre permanent de formation de Rangoon	19,050	1955–1956	1956
4	Équipement pour l'École technique de Rangoon	85,000	1956–1957	1958
5	Équipement photogrammétrique pour le ministère des Relevés techniques de la Birmanie	40,000	1956–1957	1958
6	Matériel d'atelier—expansion agricole—Ateliers principal et régionaux	40,000	1957–1958	1958
7	Matériel de pêche	2,500	1957–1958	Mars 1958
8	Levé routier	160,000	1958–1959	1958
9	Matériel de prospection	7,000	1957–1958	1958
10	Blé	500,000	1958–1959	Octobre 1959

ENTREPRISES EN COURS
(1951–1952 à 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État de l'entreprise
11	Levés techniques, etc., pont Thaketa	$200,000	1958–1959	Le premier rapport de l'enquête préliminaire a été reçu

CAMBODGE

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
(1951–1952 à 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
12	Service de cliniques vétérinaires mobiles	$ 13,634	1954–1955	Juin 1955

TABLEAU F (*suite*)

CEYLAN

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
(1951–1952 À 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
13	Farine: fonds de contrepartie pour l'aménagement de routes rurales	$449,904	1953–1954	Fév. 1954
14	Farine: fonds de contrepartie pour l'aménagement de routes rurales et le port de Mutwal	606,571	1954–1955	Oct. 1954
15	Farine: fonds de contrepartie pour l'aménagement de routes rurales; immeuble vétérinaire, Université de Ceylan; et une école de commerce	645,000	1956–1957	Avril et mai 1957
16	Farine: fonds de contrepartie pour un institut de technologie pratique—Katubedde	493,416	1953–1954 1955–1956	Sept. 1956
17	Farine: fonds de contrepartie pour la construction d'un laboratoire à l'Université de Ceylan et au port de Mutwal	649,949	1953–1954	Mai 1955
18	Farine: outillage pour les écoles de coopératives de pêche	180,000	1954–1955	Déc. 1955
19	Farine	1,000,000	1957–1958	Mars 1958
20	Deux locomotives diesel	370,023	1953–1954	Oct. 1954
21	Trois locomotives diesel	486,650	1954–1955	Nov. 1954
22	Trois locomotives diesel	555,000	1955–1956	Oct. 1956
23	Deux locomotives diesel	370,000	1956–1957	1958
24	Appareils portatifs d'irrigation	185,000	1953–1954	Mai 1957
25	Outillage pour la lutte contre les insectes	78,137	1953–1954 1955–1956 1956–1957 1957–1958	Juillet 1958
26	Matériel pour l'Université de Ceylan	21,003	1953–1954	Déc. 1954
27	Traverses de voies ferrées	183,604	1954–1955	Mars 1955
28	Matériel pour le port de Colombo	673,000	1954–1955 1955–1956 1957–1958 1958–1959	Juillet 1958
29	Programme de développement agricole Gal-Oya	210,000	1954–1955	Mars 1957
30	Camions de cinéma mobile et appareils visuels	30,000	1954–1955	Nov. 1955
31	Matériel pour l'école technique des jeunes—Galle	20,000	1954–1955	Nov. 1955
32	Films fixes pour la formation technique	1,958	1954–1955	Mars 1955
33	Matériel d'entretien (rayons-X)	3,015	1957–1958	Février 1958
34	Farine	400,000	1958–1959	Juillet 1958

TABLEAU F (*suite*)

CEYLAN

ENTREPRISES EN COURS
(1951–1952 à 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel de l'entreprise
35	Expansion des pêches	$1,476,708	1952–1953 1953–1954 1955–1956 1956–1957 1958–1959	Ceylan entreprend un vaste programme d'exploitation des pêches. Le Canada a fourni des bateaux, une usine frigorifique, du matériel d'expérimentation, des camions et des engins de pêche.
36	Lignes de transmission de Gal-Oya	1,374,572 1,290,000	1952–1953 1956–1957 1957–1958 1958–1959	Projet d'irrigation et d'exploitation de l'énergie électrique dans l'Est cingalais auquel le Canada fournit des lignes de distribution. Ce projet est du même genre que celui du numéro 29. Les travaux de construction prévus dans la demande originale sont presque terminés. L'entreprise est présentement étendue en vue d'établir la communication avec le réseau Laxapana.
37	Atelier de stations agricoles. Outils et outillage	340,000	1953–1954 1956–1957	Il a été expédié de l'outillage et des outils pour 93 ateliers de stations de district, établis par le gouvernement de Ceylan. On attend de recevoir les derniers détails sur le matériel requis avant de terminer l'entreprise.
38	Institut de technologie pratique, Katubedde	309,457	1953–1954 1955–1956 1957–1958	Le gouvernement de Ceylan construit à Katubedde une école de technologie pratique pour laquelle le Canada fournit de l'équipement. Tout ce qui avait été commandé a maintenant été expédié. On attend de recevoir d'autres détails sur le matériel requis avant de terminer l'entreprise.
39	Équipement d'aéroport, Ratmalana	292,000	1954–1955 1956–1957	Le gouvernement de Ceylan modernise l'aéroport international de Ratmalana. Le Canada fournit le matériel de télécommunication. Tout a été expédié, à l'exception des lignes radiophoniques devant relier l'aéroport au poste récepteur.
40	Levé aérien et terrestre des ressources	1,181,900 + 710,000	1955–1956 1956–1957 1957–1958 1958–1959	Levé semblable à celui qui a été fait au Pakistan. Plusieurs phases de l'entreprise sont terminées; d'autres progressent tel qu'il a été prévu.

TABLEAU F (*suite*)

INDE

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
(1951-1952 À 1958-1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
41	Blé	$ 10,000,000	1951-1952	Mars 1952
42	Blé	5,000,000	1952-1953	Janvier 1953
43	Blé (lire également le numéro 23)	2,000,000	1957-1958	Décembre 1957
44	Projet hydro-électrique de Mayurakshi. Bengale occidental	1,311,645	1951-1952 1952-1953	Novembre 1956
45	Chaudières de locomotives pour les chemins de fer de l'Inde	1,815,522	1952-1953	Octobre 1954
46	Locomotives à vapeur pour les chemins de fer de l'Inde	21,470,970	1953-1954 1954-1955	Juillet 1956
47	Projet hydro-électrique de l'UMTRU, Assam.	1,201,956	1953-1954	Juillet 1957
48	Groupes électrogènes diesels	3,003,000	1954-1955	1958
49	Station de lutte antimicrobienne, Bangalore	46,023	1954-1955 1957-1958	Août 1958
50	Matériel cinématographique traitant de géologie, de géophysique et de topographie	275	1954-1955	Août 1956
51	Lutte contre les sauterelles (camions munies d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs)	113,792	1955-1956	Mars 1956
52	Lutte contre les insectes (deux avions Beaver)	160,000	1955-1956	Octobre 1956
53	Levé aérien au magnétomètre	257,060	1955-1956 1956-1957	Juin 1957
54	Aides audio-visuels pour l'instruction et matériel pour les centres de formation des coopératives.	65,000	1957-1958	Mai 1958
55	Appareils de cobalt-thérapie pour trois hôpitaux de Chittarantan, Bombay et Ludhiana	120,000	1957-1958	Décembre 1958
56	Appareil de cobalt-thérapie	8,000	1957-1958	Décembre 1953
57	Réseau de transport de la province de Bombay.	4,352,775	1951-1952	Juillet 1954
58	Blé	5,000,000	1958-1959	Décembre 1957

TABLEAU F (*suite*)

INDE

ENTREPRISES EN COURS
(1951–1952 à 1958–1959)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel de l'entreprise
59	Denrées	$ 5,000,000	1953–1954	Cette entreprise est destinée à remédier à la pénurie d'aluminium et de cuivre en Inde. La vente de ces denrées aux fabricants indiens procure au gouvernement de l'Inde des fonds de contrepartie qui lui aident à payer les frais locaux des autres entreprises du Plan de Colombo, comme il a été convenu entre le Canada et l'Inde. Les expéditions se continuent.
60	Denrées	10,815,000	1957–1958	
61	Denrées	10,500,000	1958–1959	
62	Réacteur atomique canado-indien (type NRX)	8,100,000	1955–1956 1956–1957 1957–1958 1958–1959	On est à construire un réacteur atomique à Bombay pour la production d'électricité et d'isotopes et pour d'autres usages pacifiques. Les besoins, pour ce qui est des plans et du matériel, sont satisfaits dans la proportion de 95 p. 100. La mise à l'essai sera possible en mai 1960.
63	Projet hydro-électrique de Kundah, Madras	23,500,000	1955–1956 1956–1957 1957–1958	La Commission hydro-électrique de Madras entreprend l'exécution d'un vaste projet dans les monts Nilgiri. Le Canada fournit des appareils électrogènes et de l'outillage connexe.
64	Traverses de chemins de fer	3,000,000	1957–1958	Traverses de chemins de fer créosotées en vue d'aider le gouvernement de l'Inde à rénover son réseau de chemins de fer. Le Canada a déjà fourni des chaudières de locomotives et des locomotives à vapeur (voir postes nos 45 et 46). L'expédition de toutes les traverses est maintenant complétée.
65	Traverses de chemins de fer	2,500,000	1958–1959	
66	Engrais	2,500,000	1958–1959	Requis par le ministère de l'Agriculture de l'Inde. Les expéditions sont maintenant complétées.
67	Appareils de cobalt-thérapie pour les hôpitaux de Trivandrum, Vellore et Cuttack	120,000	1958–1959	Les appareils sont prêts à être expédiés; on attend de trouver des locaux pour les installer.
68	Programme laitier prévu pour Calcutta	130,000	1958–1959	Un cahier des charges est présentement établi en vue d'un programme laitier.
69	Cuivre	250,000	1958–1959	

TABLEAU F (*suite*)

INDE

ENTREPRISES EN COURS (*suite*)

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel de l'entreprise
	ENTREPRISES DE 1959-1960			
70	Blé	$7,000,000		Expédition complétée en novembre 1959.
71	Métaux	11,500,000		Cette entreprise a été ajoutée à celles que prévoyaient des programmes antérieurs.
72	Amiante brut	120,000		Un cahier des charges est présentement établi.
73	Appareils de cobalt-thérapie	130,000		Les appareils sont prêts à être expédiés; on attend de trouver des locaux pour les installer.
74	Réacteur atomique canado-indien (entreprise supplémentaire)	$700,000	—	
75	Aménagements électriques (étude de trois nouvelles entreprises possibles)	750,000	—	Enquêtes préliminaires en cours
76	Locomotives diesel (de manœuvre)	2,000,000	—	Ces locomotives sont requises à quatre ports indiens pour la manœuvre. Un cahier des charges est présentement établi.
77	Matériel météorologique	250,000	—	Des soumissions sont demandées. Ce matériel est destiné à aider l'Inde à s'unir au réseau de communication de l'hémisphère septentrional.
77A	Engrais	2,550,000	—	Un cahier des charges est présentement préparé.

22755-3—3

TABLEAU F (*suite*)

INDONÉSIE

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951–1952 à 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
78	Bibliothèque pour la cimenterie de Grésik	$ 435	1956–1957	Mars 1957
79	Farine	500,000	1958–1959	Novembre 1959
80	Livres et journaux—Académie d'administration publique—Malang	2,000	1957–1958	1958

INDONÉSIE

ENTREPRISES EN COURS
1951–1952 à 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel
81	3 avions Otter	$400,000	1958–1959	Fin des expéditions prévue pour le début de 1960

MALAISIE

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951–1952 à 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
82	Levé aérien	$201,000	1956–1957	1958
83	Manuels: école technique élémentaire (métiers)—Kuala-Lumpur	600	1957–1958	1957
84	Menus outils: service de l'électricité—Institut technique de Kuala-Lumpur	3,000	1957–1958	Septembre 1957
85	Manuels: Collège technique—Kuala-Lumpur	5,000	1957–1958	1958

NÉPAL

ENTREPRISE COMPLÉTÉE
1951–1952 à 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
86	Blé	$60,000	1958–1959	Décembre 1957

NORD-BORNÉO

ENTREPRISE COMPLÉTÉE
1951–1952 à 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
87	Matériel d'école industrielle à Jesselton	$3,000	1957–1958	Octobre 1958

TABLEAU F (*suite*)

PAKISTAN

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951-1952 À 1958-1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
88	Cimenterie de Daudkhel	$6,541,547	1951-1952 1952-1953 1954-1955 1956-1957	Janvier 1957
89	Traverses de chemins de fer	2,770,490	1951-1952	Janvier 1957
90	Levé aérien des ressources	2,000,000	1951-1952	Projet complété mais prolongé et continué sous le projet N° 35
91	Ferme expérimentale de Thal	196,745	1951-1952	Mai 1956
92	Blé	5,000,000	1952-1953	Décembre 1952
93	Blé	2,000,000	1957-1958	Décembre 1957
94	Avions Beaver pour la lutte contre les insectes	176,807	1952-1953	Octobre 1953
95	Station de lutte antimicrobienne à Rawalpindi	55,383	1954-1955 1957-1958	Août 1958
96	Œufs pour la couvée et incubateur	3,106	1954-1955	Mars 1955
97	Deux dispensaires ambulants	11,795	1955-1956	Novembre 1954
98	Matériel pour l'école de mécanique des tracteurs (Pakistan oriental)	18,000	1955-1956	1956
99	Camions destinés à la lutte contre les sauterelles	80,414	1956-1957	Août 1957
100	Matériel d'atelier pour la ferme Tarnab	2,400	1957-1958	Mai 1958
101	Projet Gange-Kobadak	1,306,343	1954-1955	Juillet 1959
102	Blé	4,000,000	1958-1959	Janvier 1959
103	Blé	3,650,000	1959-1960	Décembre 1959
104	Levé aérien des ressources	1,292,095	1953-1954 1954-1955 1956-1957 1957-1958	Décembre 1959
105	Denrées	1,000,000	1954-1955	Mars 1959

TABLEAU F (*suite*)

PAKISTAN

ENTREPRISES EN COURS
1951–1952 À 1958–1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel
106	Entreprise d'énergie électrique et d'irrigation de Warsak	$36,621,762	1952–1953 1953–1954 1954–1955 1955–1956 1956–1957 1957–1958	Plan et construction d'un barrage et d'une centrale électrique sur la rivière Kabul dans le nord-ouest du Pakistan; également fourniture d'outillage électrogène et de matériel connexe. Achèvement prévu pour septembre 1960.
107	Exploitation hydro-électrique de Shadiwal	3,507,095	1953–1954 1957–1958	Il s'agit d'un projet d'énergie électrique et d'irrigation au nord de Lahore. Le Canada fournit une centrale électrique, de l'outillage d'assèchement, de chantier de construction, les plans relatifs à l'outillage de l'usine génératrice, ainsi que l'outillage lui-même. Achèvement prévu pour janvier 1961.
108	Réseau de distribution électrique Dacca-Chitagong	5,606,343	1954–1955 1957–1958	Contribution de tours de transmission, etc., pour une plus grande distribution de l'électricité produite par les petites centrales hydro-électriques du Pakistan oriental. Achèvement prévu pour juin 1960.
109	Station thermique de Goalpara (Khulna)	2,000,000	1955–1956	Il s'agit d'une usine d'énergie thermique d'une capacité de 20,000 kilowatts dans le Pakistan oriental. Achèvement prévu pour février 1960.
110	Ligne de transmission d'énergie de Bheramara-Kushtia (Khulna)	1,000,000	1957–1958	Une ligne de transmission devant servir à distribuer l'électricité produite par la station thermique de Goalpara qui se construit à Khulna (voir poste n° 109). Ce projet ne sera pas entrepris avant que celui de Goalpara soit terminé.
111	Outillage et matières pour un réacteur sous-critique	100,000	1957–1958	Le gouvernement du Pakistan désire installer un réacteur sous-critique pour fins d'expérimentation et d'enseignement. Le Canada a été invité à fournir de l'outillage et des matières.
112	Lignes de transmission de Karnafuli	1,100,000	1958–1959	Contrat visant la prolongation des lignes de transmission à partir de Chitagong à Karnafuli maintenant en vigueur.
113	Denrées: cuivre, aluminium, acier et fer-blanc	2,801,000	1958–1959	
114	Revision de l'outillage de Warsak et pièces de rechange	500,000	1958–1959	Revision et roulement de matériel maintenant en cours.
115	Pâte de bois pour l'usine de papier-journal	650,000	1958–1959	Fin des expéditions prévue pour le second semestre de 1960.
116	Matériel de pulvérisation des insecticides	120,000	1958–1959	Appel d'offres émis.
117	Trois avions Beaver	200,000	1958–1959	Fin des expéditions prévue pour février 1960.
118	Centrale thermique de Sukkur	3,629,000	1958–1959	Les études préliminaires à l'égard de ces deux contrats sont en voie de parachèvement.
119	Usine de béton pré-contraint		1958–1959	

TABLEAU F (*suite*)

SINGAPOUR

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951-1952 À 1958-1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
120	Outillage pour l'Université de Malaisie.....	$ 5,000	1956-1957	1958

TABLEAU F (*suite*)

SINGAPOUR

ENTREPRISES EN COURS
1951-1952 à 1958-1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel du projet
121	Outillage pour l'école polytechnique de Singapour.....	$ 50,000	1956-1957	Le gouvernement de Singapour est à construire une nouvelle École polytechnique et le Canada fournit le matériel et les machines de l'atelier où le bois sera travaillé. Tout ce qui a été commandé a été expédié.

TABLEAU F—(*fin*)

SUD VIET-NAM

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951-1952 À 1958-1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	Date d'achèvement
122	Matériel de laboratoire—Université de Dalat.....	$ 5,700	1957-1958	1958

SUD VIET-NAM

ENTREPRISES EN COURS
1951-1952 À 1958-1959

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel
123	Farine.....	$ 140,000	1958-1959	Expéditions prévues dans le budget de 1959-1960
124	Beurre.....	$ 60,000	1958-1959	Expéditions prévues pour bientôt

PLAN INTERNATIONAL

Poste N°	Entreprise	Affectation	Année	État actuel
125	Levé aérien du Mékong.....	$ 650,000	1958-1959	Cartographie aérienne commencée tard en 1959.

TABLEAU G

PROGRAMME D'AIDE DU CANADA AUX ANTILLES

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1959

Année financière	1957–1958		1958–1959		1959–1960 jusqu'ici		Total jusqu'ici	
TECHNIQUE								
Spécialistes	$ 4,033.77		$ 66,801.45		$ 60,302.39		$ 131,137.61	
Stagiaires	—		8,134.60		$ 28,337.26		36,471.86	
Total		$ 4,033.77		$ 74,936.05		$ 88,639.65		$ 167,609.47
IMMOBILISATIONS								
Navires	—		$ 2,359.55		$ 33,436.65		$ 35,796.20	
Films	—		10,000.00		—		10,000.00	
Total		$ —		$ 12,359.55		$ 33,436.65		$ 45,796.20
		$ 4,033.77		$ 87,295.60		$ 122,076.30		$ 213,405.67

TABLEAU H

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS DU COMMONWEALTH

(AUTRES QUE CEUX QUI SONT VISÉS PAR LE PLAN DE COLOMBO ET LE PROGRAMME RELATIF AUX ANTILLES

	Ghana						Hong-Kong		Nigéria	
	1958–1959		1959–1960 (jusqu'ici)		Total jusqu'ici		1959–1960 (jusqu'ici)		1959–1960 (jusqu'ici)	
TECHNIQUE										
Spécialistes	$18,529.92		$27,575.90		$46,105.82		$ —		$ —	
Stagiaires	16,252.09		32,974.16		49,226.25		349.35		144.00	
Total		$34,782.01		$60,550.06		$95,332.07		$349.35		$144.00

TABLEAU I

Relevé statistique de l'assistance technique du Canada au chapitre des spécialistes et des stagiaires

RÉSUMÉ DU TABLEAU I

Région géographique	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays commerciaux	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays commerciaux	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Amérique du Nord	.....	.....	.....	6	.....	2	.....	.....	2	1	11	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	5	16
Région des Caraïbes	.....	5	.....	34	6	4	1	1	26	2	79	.....	23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	1	39	118
Amérique du Sud	.....	.....	.....	33	6	7	2	.....	21	3	72	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	11	5	17	89
Europe	.....	.....	.....	45	12	3	2	1	12	3	78	.....	.....	.....	2	3	.....	.....	.....	4	5	14	92
Afrique et Moyen-Orient	.....	.....	3	69	16	24	1	1	27	6	147	.....	.....	19	18	1	.....	.....	.....	38	4	80	227
Sud asiatique	700	.....	.....	75	12	7	3	3	17	10	827	141	.....	.....	7	1	.....	.....	.....	19	1	169	996
Sud-est asiatique	320	.....	.....	54	12	3	3	3	133	8	536	147	.....	1	14	3	6	.....	1	71	13	256	792
Australasie	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	5
	1,020	5	3	320	64	50	12	9	238	33	1,754	288	23	20	44	8	7	.....	1	158	32	581	2,335

Nombre de personnes formées au Canada par l'entremise du Service de coopération technique de 1950 au 31 décembre 1959, par région géographique et organisme pour lesquels l'accord a été conclu.

TABLEAU 1

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU, AINSI QUE LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE

—	Arrivées											Départs										Nombre de personnes se trouvant au Canada au 31 décembre 1959	Nombre comparatif de personnes se trouvant au Canada au 31 décembre 1959
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total		
Plan de Colombo	.....	59	41	61	83	139	253	202	182	288	1,308	30	45	32	69	89	182	173	210	173	1,003	305	190
Plan des Antilles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	23	28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	9	10	18	4
Autres pays du Commonwealth	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	20	23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	7	16	3
Nations Unies	6	31	80	57	32	23	29	31	31	44	364	28	59	71	37	25	31	32	34	29	346	18	3
UNESCO	.....	.....	15	14	5	6	6	14	4	8	72	.....	6	15	13	6	4	16	4	7	71	1	.....
FAO	.....	.....	2	6	1	9	6	16	10	7	57	.....	2	6	1	8	5	18	7	7	54	3	3
OACI	.....	.....	3	2	.....	2	2	3	.....	.....	12	.....	1	4	.....	.....	4	2	1	.....	12	.....	.....
OIT	.....	.....	.....	1	1	1	2	2	2	1	10	.....	.....	1	1	1	1	2	3	.....	9	1	.....
ICA	.....	.....	.....	2	6	23	14	61	132	158	396	.....	.....	2	6	23	14	59	119	152	375	21	15
Autres organismes*	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	6	25	32	65	.....	.....	.....	1	.....	1	6	25	27	60	5	.....
Total global	6	90	141	143	129	203	313	335	394	581	2,335	58	113	131	128	152	242	308	404	411	1,947	388	218

*IBRD

Fondation canado-scandinave; Fondation suédo-américaine; Agence internationale de l'énergie atomique; École de droit de Harvard; Institut de l'éducation internationale; gouvernement de Porto Rico; Université de Harvard; gouvernement de l'Inde.

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Afghanistan				1	1		2				4									3		3	7
Alaska				1							1												1
Argentine					1						1										3	3	4
Australie				3							3				1							1	4
Autriche				2	2						4												4
Belgique				1							1										1	1	2
Bolivie				5	1		1		4		11									2		2	13
Brésil				12					6	1	19										2	2	21
Guyane anglaise				6		1			1		8												8
Brunei												2										2	2
Birmanie	75			9	3	1	1	1			90	20			2							22	112
Cambodge	16			1	2				20		39	8										8	47
A reporter	91			41	10	2	4	1	31	1	181	30			3					5	6	44	225

TABLEAU 2 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	91			41	10	2	4	1	31	1	181	30			3					5	6	44	225
Ceylan	77			2					3		82	12										12	94
Chili				8	1	5			8		22						1			2		3	25
Colombie										1	1												1
Colombo				6		1		1			8												8
Costa-Rica									10		10									4	1	5	15
Cuba				1							1									2		2	3
Chypre						2					2												2
Danemark				2	3						5					1						1	6
République dominicaine																				1		1	1
Équateur				3	2	2	1				8												8
Égypte				20	1	1					22				1					3	1	5	27
Salvador				1					3	1	5									1		1	6
Éthiopie				3			1		2		6				1					2		3	9
Finlande				16		3	2				21				1							1	22
A reporter	168			103	17	16	8	2	57	3	374	42			6	1	1			20	8	78	452

TABLEAU 2 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	168			103	17	16	8	2	57	3	374	42			6	1	1			20	8	78	452
France				6	4				1		11										1	1	12
Togo français					1						1												1
Allemagne									1		1												1
Ghana			3								3			18							1	19	22
Côte de l'Or				3							3												3
Grèce				1	1				1	2	5				1					1	3	5	10
Guatemala				1	1	1					3									1		1	4
Haïti				6	5			1	2		14									2		2	16
Honduras									3		3									1		1	4
Hong-Kong				2							2			1								1	3
Islande																				1		1	1
Inde	291			26	4	4			2	9	336	58			4							62	398
Indonésie	163			3	2		1		12	1	182	30			2	2				5	2	41	223
Iran				12	3	2			9	1	27				2							2	29
Iraq				4	1	2			5		12												12
A reporter	622		3	167	39	25	9	3	93	16	977	130		19	15	15	3	1		31	15	214	1,191

TABLEAU 2 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	622		3	167	39	25	9	3	93	16	977	130		19	15	3	1			31	15	214	1,191
Israël				11		2		1	7	1	22				2					1		3	25
Jamaïque																				2		2	2
Japon				4	1	1				2	8	1			4	1	1				1	8	16
Jordanie				4	1						5												5
Corée				11					36		47				2		4		1	12	2	21	68
Laos	17										17	1										1	18
Liban				1							1												1
Libéria										2	2				1							1	3
Malaisie	17				1						18	17					1					18	36
Malte				2							2				1							1	3
Mexique				5		2			2	1	10				2						3	5	15
Maroc				1	1						2				5					1		6	8
Népal				3							3	1										1	4
Pays-Bas				1							1												1
A reporter	656		3	210	43	30	9	4	138	22	1,115	150		19	32	3	7		1	47	21	281	1,396

TABLEAU 2 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	656		3	210	43	30	9	4	138	22	1,115	150		19	32	4	7		1	47	21	281	1,396
Nouvelle-Zélande				1							1												1
Nicaragua							1		1		2												2
Nigéria				2							2			1	1					7		9	11
Nord-Bornéo	5										5	6										6	11
Norvège				3	2				1		6												6
Nyassaland (citoyen néerlandais)					1						1												1
Pakistan	257			28	4	1		1	12	1	304	50			1	1				16	1	69	373
Panama				3					4		7									1		1	8
Paraguay									1		1												1
Pérou									1	1	2												2
Philippines	1			5			1	1	22	3	33	26								10		36	69
Pologne				2							2					1						1	3
Porto-Rico									2	1	3												3
A reporter	919		3	254	50	31	11	6	182	28	1,484	232		20	34	6	7		1	81	22	403	1,887

TABLEAU 2 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	919		3	254	50	31	11	6	182	28	1,484	232		20	34	6	7		1	81	22	403	1,887
Sarawak	5										5	10										10	15
Arabie Séoudite									1		1									1		1	2
Singapour	6			2							8	2										2	10
Îles Salomon				1						1	2												2
Afrique du Sud				1	1						2												2
Rhodésie du Sud						1					1												1
Espagne																				2		2	2
Suède				3				1		1	5					1						1	6
Suisse				2							2												2
Syrie					5	2					7												7
Soudan															4							4	4
Formose				19	1			1	8		29				2					1	1	4	33
Tanganyika						1					1												1
A reporter	930		3	282	57	35	11	8	191	30	1,547	244		20	40	7	7		1	85	23	427	1,974

TABLEAU 2 (*fin*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*fin*)

Pays	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	930		3	282	57	35	11	8	191	30	1,547	244		20	40	7	7		1	85	23	427	1,974
Thaïlande	5			6	5	2	1	1	26		46	18			3					16	2	39	85
Trinidad				1							1												1
Tunisie				2					2		4									7		7	11
Turquie				3	1	11			1	2	18									16	2	18	36
République arabe unie																1						1	1
Royaume-Uni									2		2												2
Uruguay				5	1				1		7									7		7	14
Venezuela				4							4												4
Viet-nam	85								7	1	93	26			1					27	5	59	152
Iles Vierges				3							3												3
Antilles		5		8		2			2		17		23									23	40
Yougoslavie				6					6		12												12
Total global	1,020	5	3	320	64	50	12	9	238	33	1,754	288	23	20	44	8	7		1	158	32	581	2,335

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
LEVÉ AÉROPHOTOGRAMMÉTRIQUE	8										8												8
Photogrammétrie	8										8	1										1	9
											16											1	17
AGRICULTURE	25				1						26	19		1						2		22	48
Agronomie	2					1					3												3
Élevage	8										8												8
Lutte antimicrobienne	2										2												2
Botanique	4					1					5	2										2	7
Technologie des céréales	1					2					3												3
Chimie	4										4												4
Industrie laitière	1										1												1
Économétrie	4										4												4
Génie	77				1						78												78
Entomologie	1										1	1										1	1
Machines agricoles	4					3					7												7
Fabrication d'engrais				1							1												1
Outillage pour céréales												1										1	1
Entreposage et distribution des grains	15					10					25	1										1	5	26
Administration agricole par le gouvernement	2					1					3												3
Helminthologie	1										1												1
Horticulture	1																						
											173												200
A reporter	168			1	2	18					189	25		1						2		28	217

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	168			1	2	18					189	25		1						2		28	217
AGRICULTURE (*suite*)																							
Transformation de la viande et entrepôt frigorifique				1		1					2												2
Mycologie	2										2												2
Pathologie des plantes	3					1					4	2										2	6
Pédologie	9					1					10	1			1							2	12
Recherches relatives à la production du tabac	2			1		1					4												4
Science vétérinaire	5			2							7	2		1		1						4 8	11
COMPTABILITÉ	24			10					1	1	36												36
AVIATION	3						9				12	1								1		2	14
OPÉRATION DE BANQUE	1			1					13		15												15
BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE	6										6	2										2	8
ADMINISTRATION COMMERCIALE	3			2							5												5
FABRICATION DU CIMENT	8			1							9	1										1 1	10
Béton coulé d'avance	1										1 10											1	11
INDUSTRIE CHIMIQUE	5										5												5
A reporter	240			19	2	22	9		14	1	307	34		2	1	1				3		41	348

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	240			19	2	22	9		14	1	307	34		2		1	1			3		41	348
CHIMIE	21			1							22	9									1	10	32
COMMERCE	10			1						1	12	1		1							1	3	15
TECHNIQUES COMMERCIALES														1								1	1
COOPÉRATIVE ET MISE SUR LE MARCHÉ	45			10	3	7		2	5		72	11	1	1					1			14	86
ÉCONOMÉTRIE	5			5	1		2				13	1	1									2	15
ENSEIGNEMENT	21				39				8		68	3	13									16	84
Psychologie éducative					2				1		3 71												3
Musées																1						1	1 88
GÉNIE	6										6	1										1	7
agricole (voir AGRICULTURE)																							
pratique	19										19	1										1	20
chimique	8			1	1						10	4										4	14
civil	35			9							44	16										16	60
électrique	34			6					1		41	21		2								23	64
construction routière												4										4	4
hydro-électrique	32			4							36				1							1	37
génie de l'irrigation	5										5	1 48			1							2 52	7
construction navale	1										1 162												1 214
A reporter	482			56	48	29	11	2	29	2	659	107	15	7	2	2	1		1	3	2	140	799

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	482			56	48	29	11	2	29	2	659	107	15	7	2	2	1		1	3	2	140	799
GÉNIE (*suite*)																							
mécanique	35										35	11			2		1					14	49
génie des mines (voir: Mines)																							
nucléaire	32										32	14	25			1					6	21	53
radiophonique	1										1												1
thermo-électrique	3										3												3
thermo-dynamique	1										1	72											1
circulation															1							1	36	1	108
PÊCHE	26			2		8			1		37	3					5			1		9	46
SYLVICULTURE	23	3		2		6			5		39	6										6	45
GÉOLOGIE	24			6							30	9			2	2						13	43
SERVICES D'HYGIÈNE																							
Anesthésiologie	2										2												2
Anatomie	1										1	1										1	2
Bactériologie	3										3	1										1	4
Cardiologie	3										3	1										1	4
Art dentaire	3										3	1			1							2	5
Dermatologie	1										1	13	1									1	2
Chirurgie génito-urinaire	2										2	1	6									1	7	3
Administration des hôpitaux	3										3												3
Photographie médicale	1										1	6											1	26
A reporter	646	3		66	48	43	11	2	35	2	856	156	15	10	7	3	7		1	4	8	211	1,067

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	646	3		66	48	43	11	2	29	2	659	107	15	7	2	2	7		1	4	8	211	1,067
SERVICES D'HYGIÈNE (*suite*)																							
Médecine	2		3								35	11			2							4	11
Microbiologie	2																						2
Pathologie néo-natale	1										32	14 25				1							1
Neurologie																						1	1
Neuro-pathologie	1										1												1
Nutrition et diététique	5					1					3												6
Soin des malades	27										1 72									23		35	66
Obstétrique et gynécologie	7														1							1	8
Ophtalmologie	2																						2
Otolaryngologie	2																						2
Pathologie	3										3	1										1	4
Pédiatrie	4										4	5										5	9
Pharmacie	4			2							6	3										3	9
Pharmacologie	2										2												2
Physiologie	5										5	2										2	7
Psychiatrie	1										1			1								1	2
Hygiène publique	28			1					8		37	6								1		7	44
Radiologie	6										6	1 35	1									2	8
Chirurgie	4										4												4
Thérapie	1			1							2				2					1 25		3 65	5
Tuberculose	8										8 137												8 202
A reporter	761	3	3	70	48	44	11	2	49	2	993	191	16	12	9	3	7		1	29	8	276	1,269

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	761	3	3	70	48	44	11	2	49	2	993	191	16	12	9	3	7		1	29	8	276	1,269
LOGEMENT ET URBANISME	7			5							12	7	3		1							11	23
IMMIGRATION ET COLONISATION	6			1					1			3										3	11
EXPANSION ET DIRECTION INDUSTRIELLES	7			10							17	2			2							4	21
ASSURANCE				1							1												1
INDUSTRIE DU FER ET DE L'ACIER	1			1							2	2										2	4
MAIN D'ŒUVRE	3							1	5		9	4										4	13
BIBLIOTHÉCONOMIE	2										2	4										4	6
MATHÉMATIQUES	1										1												1
MÉTÉOROLOGIE				2	1		1				4	2			1							3	7
EXTRACTION MINIÈRE	7			8	1						16	3								1		4	20
Concentration et préparation mécanique du minerai	2										2	1			1							2	4
GÉNIE	10										10	9 13		1	6							16 22	26
Sécurité ouvrière								2			2											2	59
OPTIQUE	1										1												1
CONSERVATION DES PUITS DE PÉTROLE ET DE GAZ	1			1							2												2
TECHNOLOGIE DU PÉTROLE ET DU GAZ	4										4	2										2	6
PALÉONTOLOGIE	1										1												1
BREVETS, DROITS D'AUTEURS ET MARQUES DE COMMERCE	1								3		4												4
A reporter	815	3	3	99	50	44	12	5	58	2	1,091	230	19	13	20	3	7		1	30	8	331	1,422

TABLEAU 3 (*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OACI	OIT	IC	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	815	3	3	99	50	44	12	5	58	2	1,091	230	19	13	20	3	7		1	30	8	331	1,422
PHOTOGÉOLOGIE	2			1							3												3
PHOTOLITHOGRAPHIE	1										3												1
PHYSIQUE	10										10	4				1						5	15
ADMINISTRATION POLICIÈRE	21								8		29	4								9		13	42
ADMINISTRATION DES POSTES																				1		1	1
IMPRIMERIE ET GRAVURE	1										1												1
PSYCHOLOGIE	1				2						3												3
Psychologie de l'enfance	1										1												1
	4										4												4
ADMINISTRATION PUBLIQUE	47	1		50				1	74	5	178	24	4	5	4					60	1	98	276
FINANCES PUBLIQUES	13			46					51	21	131	3			6					9	23	41	172
SERVICES D'INFORMATION	2										2					1						1	3
Journalisme	7				1						8					2				1		3	11
Office du film	4			1	5				1		11					1						1	5	12
Radiodiffusion et télévision																4							
Matériel de radiodiffusion	14	1		2	3						20	4		2	1							7	27	53
A reporter	939	5	3	199	61	44	12	6	192	28	1,489	269	23	20	31	8	7		1	110	32	501	1,9

TABLEAU 3 (*fin*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME, POUR LEQUEL L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU (*fin*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1958											Du 1er janvier 1959 jusqu'ici											
	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Antilles	Autres pays du Commonwealth	SAT (ONU)	UNESCO	FAO	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté	939	5	3	199	61	44	12	6	192	28	1,489	269	23	20	31	8	7		1	110	32	501	1,990
FABRICATION DE LA PÂTE DE BOIS ET DU PAPIER	14					3				1	18	3										3	21
CHEMINS DE FER	19			25						3	47	4										4	51
RÉFRIGÉRATION	1										1												1
LEVÉS ET CONSERVATION DES COURS D'EAU	3			1							4												4
TRANSPORT FLUVIAL ET ROUTIER	6			3							9												9
FABRICATION DU CAOUTCHOUC	1										1												1
BIEN-ÊTRE SOCIAL	9			53	2	1			1	1	67	2			8					16		26	93
STATISTIQUE	19			31	1	2		3	39		95	6			2					29		37	132
ADMINISTRATION DES ENTREPÔTS												1										1	1
MÉTIERS									2		2	1										1	3
TÉLÉCOMMUNICATIONS	8			8					4		20	1			3					3		7	27
TECHNIQUES RELATIVES AUX FOIRES COMMERCIALES	1										1												1
PRÉSERVATION DU GIBIER												1										1	1
TOTAL	1,020	5	3	320	64	50	12	9	238	33	1,754	288	23	20	44	8	7		1	158	32	581	2,335

TABLEAU 4

NOMBRE DE SPÉCIALISTES AFFECTÉS AU SERVICE À L'ÉTRANGER, AUX ANTILLES ET DANS LES PAYS RELEVANT DU PLAN DE COLOMBO ET AUTRES PAYS DU COMMONWEALTH, DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS, AINSI QUE LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS POUR CHAQUE ANNÉE

—	Envoyés à l'étranger										Revenus au Canada								Nombre de personnes se trouvant à l'étranger au 31 décembre 1959	Nombre de personnes par rapport au 31 décembre 1958
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total		
PLAN DE COLOMBO																				
Birmanie				1	1	1	3	4	1	11			1	1	1		4	7	4	7
Cambodge				2	1	1				4		1	2	1				4	—	—
Ceylan	2	5	7	9	5	5	5	3	1	42	3	5	5	5	3	8	5	34	8	12
Inde				3	3	3	7	4	1	21				2	10	4	4	20	1	4
Indonésie				1	1	2	1	3	3	11				2			3	5	6	6
Laos							1			1					1			1	—	—
Malaisie			6	2	1	6			2	17		3	1	4	4	2	1	15	2	1
Nord-Bornéo				1						1				1				1	—	—
Pakistan			4	4	3	2	1	2	6	22	1	1	7	1	3	2	3	18	4	1
Sarawak							3	1		4									4	4
Singapour						1	1	1	1	4					1	1	2	4	—	1
Thailande							1			1							1	1	—	1
Viet-nam									2	2									2	
Deux pays ou plus			4	1				1		6	4	1				1		6	—	—
Total (Plan de Colombo)	2	5	21	24	15	21	23	19	17	147	8	11	16	17	23	18	23	116	31	37
Antilles								7	8	15						2	9	11	4	5
Autres pays du Commonwealth								2	7	9						2	4	6	3	—
Total global	2	5	21	24	15	21	23	28	32	171	8	11	16	17	23	22	36	133	38	42

TABLEAU 5

SPÉCIALISTES CANADIENS AFFECTÉS À L'ÉTRANGER SOUS L'ÉGIDE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, LE 31 DÉCEMBRE 1959, PAR PAYS ET PAR ORGANISME

Pays	Total	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT
Argentine	1	1					
Bolivie	1				1		
Birmanie	4	1		1	1		1
Honduras britannique	1		1				
Cambodge	2				2		
Ceylan	1			1			
Chili	2	2					
Costa-Rica	1				1		
Égypte	2		1				1
Éthiopie	1					1	
Le Ghana	4	2		2			
Inde	8	2			5		1
Indonésie	8	1	2	2	2		1
Iran	6	1	1		4		
Irak	1		1				
Israël	1				1		
Jordanie	1	1					
Amérique latine	1		1				
Liban	2			2			
Malaisie	1	1					
Manille	1						1
Mauritanie	1				1		
Maroc	2	1			1		
Népal	1	1					
Pakistan	3	1			2		
Philippines	1						1
Sarawak	1				1		
Seychelles	1	1					
Singapour	2				2		
Soudan	4	1			3		
Suisse	1			1			
Syrie	1			1			
Tanganyika	1			1			
Turquie	1			1			
Thailande	2		1		1		
L'Ouganda	1			1			
Venezuela	4	4					
Entreprises d'ordre général	7	2		3	2		
Total	84	23	8	16	30	1	6

Le Service de coopération technique a collaboré aux dispositions prises en vue d'effectuer quelques-unes des nominations dont l'exposé sommaire paraît ci-haut; mais plusieurs personnes ont été recrutées directement par les organismes intéressés. Cet exposé est assez exact; mais, vu qu'il repose sur des renseignements incomplets, il se peut qu'on n'y tienne pas compte de certains spécialistes présentement en fonction à l'étranger.

RÉSUMÉ: Le tableau ci-après indique le nombre des spécialistes canadiens qui étaient affectés à des travaux relatifs aux programmes d'assistance technique des Nations Unies au cours des années civiles 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958 et 1959.

Année	SAT (ONU)	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT	Total
(1) 1952	19	7	20	26	3	10	85
(2) 1953	16	7	24	24	3	4	78
(3) 1954	15	4	16	28	2		65
(4) 1955	17	10	26	27	2		82
(5) 1956	23	11	26	43	5	3	111
(6) 1957	30	13	27	47	8	4	129
(7) 1958	23	8	15	30	1	4	81
(8) 1959	23	8	16	30	1	6	84

TABLEAU J

FONDS DE CONTREPARTIE

RÉSUMÉ: FONDS DE CONTREPARTIE CRÉÉS À L'ÉGARD D'EXPÉDITIONS DE DENRÉES FAITES GRÂCE À DES SUBVENTIONS SPÉCIALES OU AU PLAN DE COLOMBO (31 DÉCEMBRE 1959)

Pays	Coût en dollars canadiens	Équivalent en roupies	Sommes affectées à des entreprises (en roupies)	Solde à affecter (en roupies)
CEYLAN	$ 9,419,760.61	41.127.858.12	16.634.484.25	24.493.373.87
INDE	73,226,259.91	359.521.190.10	144.256.232.93	215.264.957.17
PAKISTAN	28,960,437.49	126.528.313.69	41.577.779.00	84.950.534.69
Total	$111,606,458.01	527.177.361.81	202.468.496.18	324.708.865.73

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

CANADA
MAI 2 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 16 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, section canadienne.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22763-7—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE,

et MM.

Aitken (M[lle])
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
[1]Matthews
McCleave
[2]McFarlane
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
[3]Payne
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivan—35

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

[1]A remplacé M. Kucherepa le 15 mars.
[2]A remplacé M. Lafrenière le 15 mars.
[3]A remplacé M. Stinson le 15 mars.

PROCÈS-VERBAL

Chambre des communes, salle 238-S

MERCREDI 16 mars 1960
(6)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin, sous le présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Batten, Cardin, Cathers, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Jones, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Matthews, McCleave, McFarlane, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pratt, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Vivian et White.—(23)

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: MM. A. E. Ritchie, sous-sécretaire adjoint; J. H. Cleveland, directeur de la Division de l'Amérique; J. M. Cook et D. W. Munro. *De la Commission conjointe internationale (section canadienne):* le général A. G. L. McNaughton, président; MM. D. G. Chance, secrétaire; E. R. Peterson, ingénieur-conseil et J. L. MacCallum, conseiller juridique.

Le Comité reprend l'examen des prévisions des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960–1961 au point où il l'a laissé le vendredi 11 mars.

Le crédit 105 qui se rapporte à la Commission conjointe internationale est mis en délibération.

Le général McNaughton est appelé. Au cours de son témoignage, il dépose les documents suivants:

1. Une brochure qui se rapporte à l'enquête sur le projet international relatif à l'énergie marémotrice de Passamaquoddy et au Rapport de la Commission technique de Passamaquoddy à la Commission conjointe internationale—1959. (Chaque membre présent en reçoit un exemplaire.)
2. Un seul exemplaire du rapport mentionné ci-dessus avec 19 appendices.
3. Un seul exemplaire du Rapport sur l'étude de la pêche dans la baie de Passamaquoddy par la Commission internationale des pêches et le Rapport à la Commission conjointe internationale avec 4 appendices—Octobre 1959.

L'interrogatoire du général McNaughton n'étant pas terminé, il est ajourné à la prochaine réunion du Comité.

Le président fait savoir aux membres du Comité que les volumineux rapports et appendices soumis à la Commission conjointe internationale par la Commission technique de Passamaquoddy et par la Commission internationale des pêches—Octobre 1959, qui ont été déposés aujourd'hui seront confiés à la Division des comités et qu'ils pourront les consulter quand ils le voudront.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 18 mars 1960 à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Antoine Chassé.

22763-7—1½

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 16 mars 1960,
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. C'est l'heure de commencer. Le général McNaughton est avec nous ce matin et il nous parlera de la Commission conjointe internationale.

Les députés qui ont déjà fait partie du Comité savent combien le général McNaughton traite à fond les problèmes de la Commission conjointe internationale.

Il nous fera un exposé et, comme d'habitude, il commencera à l'est pour se diriger vers l'ouest. Nous aurons plus de données sur le fleuve Columbia vendredi. Voilà pourquoi nous commençons par l'est pour nous diriger vers l'ouest. Sans autre préambule, je vais appeler le général McNaughton. Nous en sommes au crédit 105 du budget des dépenses.

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

Crédit 105. Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de $17,500 par année $102,808

Le général A. G. L. McNaughton, C.P. (président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale: Monsieur le président et messieurs, le montant que la Commission demande pour l'année 1960–1961 est moins élevé que celui qu'elle demandait l'an dernier et cette diminution a son explication dans le domaine de l'administration aussi bien que dans le domaine des études.

Au sujet du crédit relatif aux traitements, j'aimerais à mentionner la retraite de la secrétaire de la Commission, M^lle^ Elizabeth Sutherland. M^lle^ Sutherland a rempli diverses fonctions à notre service depuis l'établissement de la Commission en 1912. Je tiens à mentionner ici que les commissaires du Canada et des États-Unis lui sont profondément reconnaissants pour les services éminents qu'elle a rendus aux deux pays par son travail au sein de la Commission conjointe internationale.

M. David Chance, qui est avec nous aujourd'hui, a été nommé secrétaire à la place de M^lle^ Sutherland.

En ce qui concerne le crédit relatif aux études et enquêtes, les diminutions les plus importantes se trouvent dans les sommes affectées aux recherches sur la pollution de l'air et au renvoi concernant la baie de Passamaquoddy.

En vertu d'une entente, les fonds requis pour continuer les recherches sur la pollution de l'air seront fournis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le laboratoire pour l'analyse des échantillons d'air que nous avions à Windsor est transféré à ce ministère.

Je suis très heureux de voir que le travail de pionnier qui a été accompli par notre personnel en ce qui concerne la pollution de l'air et la prévention de

la poussière n'est pas perdu. Cette tâche a été confiée, comme il se devait, à un ministère du gouvernement qui se chargera de la mener à bonne fin.

L'autre diminution s'applique aux dépenses de la Commission des pêches et de la Commission technique de Passamaquoddy. La raison de cette diminution, c'est que le travail est maintenant presque terminé. Je donnerai quelques explications sur une partie de ce travail un peu plus tard. Il ne reste plus que quelques calculs à effectuer du point de vue économique et du travail de bureau à terminer, et nous avons encore une audience publique à tenir.

Nous avons reçu le rapport de la Commission des pêches et celui de la Commission technique et nous en avons fait des résumés, qui ont été mis à la disposition des gens de la région qui sont intéressés à cette question. Un exemplaire de chacun des rapports complets, qui sont très volumineux, a été envoyé aux localités situées sur la côte de l'Atlantique dans les deux pays, où ils pourront être lus et étudiés.

Naturellement, nous n'avons pas les moyens de reproduire ces rapports élaborés de la Commission technique. Ce serait très coûteux et nous pouvons seulement nous permettre de donner les rapports à ceux qui sont directement intéressés au projet.

On a ajouté un nouvel élément à ce crédit. Il s'agit de l'étude de la pollution des eaux du lac la Pluie et du lac des Bois et, naturellement, le crédit comprend aussi les deniers nécessaires pour faire la surveillance continuelle de la qualité des eaux dans les chenaux qui relient les Grands lacs. Cette tâche nous est encore confiée en vertu des mesures prises par les deux gouvernements à la suite de notre rapport.

Ce poste couvre aussi les dépenses de voyage pour le personnel qui nous est prêté par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario. Je suis heureux de dire que nos relations avec M. Snyder et ses collaborateurs sont des plus satisfaisantes.

Comme l'an dernier, il y a un montant de $25,000 pour ce qu'on est convenu d'appeler l'étude des cours d'eau de l'Alaska et du Yukon. Le mandat relatif à cette étude n'est pas encore parvenu officiellement à la Commission, mais nous savons que, en raison du grand intérêt qu'offrent les eaux septentrionales, il nous parviendra certainement, et nous voulons nous préparer d'avance afin de bien comprendre les problèmes que nous serons appelés à étudier.

Nous avons déjà eu une expérience désagréable, si je peux m'exprimer ainsi, quand nous avons été lancés dans une discussion internationale sans avoir une connaissance suffisante de nos propres ressources. Je veux parler de la question du bassin du fleuve Columbia et du mandat officiel qui nous arrivait le 9 mars 1944 et nous autorisait à commencer l'étude de cette question. Le rapport de la Commission technique sur ce problème très important ne date que de quelques mois, et il ne comprend que les données fondamentales; nous n'avons pas encore reçu les appendices détaillés qui le complètent.

Vous pouvez comprendre que cet état de choses a mis la section canadienne de la Commission dans une situation très désavantageuse, car nos bons amis des États-Unis avaient déjà de l'avance sur nous. Nous avons été placés dans une situation où nous avons dû faire des efforts pour sauvegarder les intérêts du Canada et rattraper le temps perdu. La sauvegarde de nos intérêts est la chose qui importe et il est évident que notre retard nous a été préjudiciable dans nos négociations.

M. JONES: J'ai vu l'année dernière une émission de télévision dans laquelle les États-Unis donnaient leur version des négociations et on y disait à peu près la même chose que le général vient de nous dire, mais en l'appliquant aux États-Unis, c'est-à-dire que les États-Unis auraient été dans une position désavantageuse par rapport aux Canadiens, car ces derniers auraient été beaucoup mieux renseignés sur les questions à l'étude.

Le général MCNAUGHTON: C'est un compliment que nous apprécions, mais je peux vous affirmer que le Canada, par l'entremise de la Commission, a dépensé environ 4 millions et demi de dollars, ou même un peu plus, pour préparer ces rapports. Nous sommes réellement partis de rien. Nous n'avions même pas de cartes topographiques du bassin et nous n'avions aucune idée des rivières, des cours d'eaux, des lacs et autres accidents géographiques, tandis que les États-Unis avaient le Rapport 308, qui est un excellent document, si on le considère du point de vue des États-Unis, et pour lequel plusieurs millions de dollars avaient été dépensés par les ingénieurs de l'armée, par l'Office de la mise en valeur des terrains, par le département de l'Intérieur et par d'autres organismes. Je ne comprends pas pourquoi on aurait dit à l'émission dont vous parlez que nous étions beaucoup mieux renseignés que les États-Unis.

M. JONES: Plusieurs personnes, y compris des sénateurs et d'autres personnes, ont affirmé la chose. C'est peut-être la raison pour laquelle les citoyens des États-Unis se croyaient dans une position moins avantageuse.

M. HERRIDGE: Nous devrions permettre au témoin de terminer ses explications préalables avant de commencer à lui poser des questions: permettez-moi cependant un observation: si je comprends bien, la plupart des renseignements que nous possédons actuellement sur le bassin du fleuve Columbia ont été recueillis aux frais du peuple canadien?

Le général MCNAUGHTON: C'est exact. La plupart des enquêtes ont été financées par la Commission conjointe internationale; mais nous n'aurions pu terminer ce travail avec nos seules ressources. Les renseignements fournis par la Commission technique du fleuve Columbia et par divers comités de travail, etc., auraient été impossibles sans la grande coopération dont les divers services du gouvernement de la Colombie-Britannique ont fait preuve à notre égard. Et, je pourrais même ajouter que l'aide fournie par des sociétés privées telles que la *British Columbia Electric* et d'autres, y compris la *Cominco* (*Consolidated Mining and Smelting Company*), était d'une importance égale. Elles ont fait tout leur possible pour mettre ces renseignements à notre disposition afin que nous puissions mieux nous en servir; tout cela à titre confidentiel, bien entendu, pour ne pas faire tort à leurs propres intérêts. Mais ils nous ont surtout aidés en mettant leurs techniciens au service de nos comités. Si nous avions dû payer de tels services, nous aurions largement dépassé la somme de $4,500,000 et nos travaux auraient coûté beaucoup plus cher au Canada.

Peut-être faut-il entendre, dans ce qu'on vient de dire, un compliment à l'adresse de notre corps de génie: tant mieux: nos ingénieurs ne disposaient pas de beaucoup de renseignements, mais ils s'en sont servi de leur mieux: je leur souhaite des compliments; je suis plein d'admiration pour eux.

Dans ce que je disais, monsieur le président, il était question de l'importance de ces fleuves septentrionaux et de l'importance de la subvention de $25,000 que nous avons demandée. Notre personnel a été tellement occupé par d'autres travaux l'année dernière que nous n'avons pu utiliser cet argent.

J'espère, cependant, qu'on voudra bien nous accorder la même somme l'année prochaine; elle permettra à nos ingénieurs et à nos économistes de s'attaquer de nouveau à ces problèmes dès que les travaux qui nous occupent actuellement seront terminés.

Nous demandons donc la même somme que l'année dernière, soit $25,000; et nous oserons espérer qu'elle ne nous sera pas refusée par ce que nous ne l'avons pas dépensée l'année dernière: je vous assure que c'est pour nous d'une très grande importance.

Comme le président l'a dit dans son entrée en matière, l'usage veut que je vous explique les travaux de la Commission, à commencer par les projets à l'étude dans les régions de l'Est pour me rendre ensuite à l'ouest vers la côte du Pacifique.

Depuis quelques années une grande partie du temps dont dispose le présent Comité est consacrée aux divers problèmes que présente l'aménagement du fleuve Columbia.

Cette année je suis heureux de vous dire que les problèmes à l'étude dans ce bassin fluvial sont en voie de solution. Nous sommes arrivés à une nouvelle étape d'où (nous l'espérons) sortira la réponse à tous nos problèmes. Détail important: la Commission vient de mener à bien les tâches qui lui ont été assignées par les gouvernements des États-Unis et du Canada, tâches dont les deux gouvernements ont précisé les buts dans des lettres du 28 et du 29 janvier 1959 respectivement.

Les deux gouvernements ont prié la Commission de poser les principes devant régir la détermination et l'attribution des grands avantages auxquels donnerait lieu la construction, dans le pays d'amont, de réservoirs pour contenir les fortes crues caractérisant les cours d'eau des Rocheuses, de même que la libération des eaux ainsi captées selon un débit régularisé pour alimenter les centrales hydro-électriques installées dans le pays d'aval.

En outre, une telle mise en valeur, en régularisant l'écoulement des eaux, protégerait les localités d'aval contre les inondations.

Avec votre permission, monsieur le président, je déposerai tantôt le rapport relatif à ce projet, qui a été présenté aux deux gouvernements le 29 décembre 1959.

Par la suite, les deux gouvernements (comme les membres de ce Comité doivent le savoir, étant donné que le ministre des Affaires extérieures a fait une déclaration là-dessus à la Chambre des communes) ont entrepris des pourparlers diplomatiques. Ils ont lieu actuellement. En conséquence, la Commission conjointe internationale, ayant terminé la tâche qu'on lui avait assignée, joue pour le moment un rôle d'observateur; elle se tient à l'écart, prête à s'occuper de son mieux de toute question qui peut se poser au cours des négociations, mais sans prendre part directement aux pourparlers actuels.

Vous comprendrez que je dois en conséquence faire preuve d'une très grande discrétion et ne pas émettre des avis intempestifs sur ce qui se passe. Les questions soumises aux négociateurs sont à la fois très délicates et très compliquées; la réussite des négociations est d'une telle importance pour le Canada et les États-Unis que vous me pardonnerez, j'espère, si je me cantonne dans une prudente réserve dans ma réponse à vos questions. Avec votre permission, je propose de limiter mes réponses à des renseignements topographiques et hydrologiques, c'est-à-dire aux renseignements d'un caractère positif dont on trouvera

le détail dans les diverses enquêtes entreprises ou proposées par la section canadienne de la Commission conjointe internationale à partir du 9 mars 1944. Permettez-moi d'ajouter que ces enquêtes seront bientôt terminées, et que nous nous attendons à publier sous peu quelques appendices au rapport de mars 1959 du comité technique de la Commission internationale (ICREB), rapport que j'ai pu déposer au Comité la dernière fois que nous nous sommes réunis ici au mois d'avril de l'an dernier.

Je commence donc par les régions de l'est. La première entreprise dont je veux vous parler, c'est le projet Passamaquoddy, aménagement des marées de la baie de Fundy juste de l'autre côté de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix.

Passamaquoddy

Le 9 novembre 1948, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont prié la Commission conjointe internationale de:

(1) Passer en revue les plans actuels de construction d'usines hydro-électriques aux baies de Passamaquoddy et de Cobscook, près de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, qui sert de frontière entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick;

(2) Faire rapport de l'étendue des enquêtes entreprises et des frais, de sorte que la Commission soit à même de décider si la mise en valeur des eaux de marée serait possible et opportune, et

(3) Proposer une base de répartition des frais de l'enquête.

La Commission est allée sur les lieux et a tenu des audiences publiques à St. Andrews et à Eastport, auxquelles assistaient des membres du Parlement, des membres du Congrès, des fonctionnaires, des représentants d'organismes industriels et municipaux et autres intéressés. De nombreux habitants des provinces Maritimes et de l'État du Maine se sont beaucoup intéressés au projet. A la suite de ces audiences, la Commission a été surtout frappée d'apprendre que le projet pourrait exercer de très mauvais effets sur les pêcheries de la baie de Fundy et des eaux environnantes, pêcheries qui sont d'une telle importance économique pour la population du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. On n'a jamais perdu cette considération de vue au cours des enquêtes et des recherches entreprises depuis, soit par la Commission, soit par l'un ou l'autre de ses comités. Le rapport sur la situation a fait preuve d'une très grande circonspection: on était plutôt d'avis que la production d'énergie marémotrice est, pour le moment, bien moins importante que la mise en valeur des bassins fluviaux et autres entreprises énergétiques.

En mars 1950, le comité technique de la Commission a déclaré que "l'élaboration, la construction et l'exploitation d'une centrale internationale d'énergie marémotrice à Passamaquoddy étaient matériellement possibles", mais "qu'on ne possédait aucun renseignement permettant de déterminer si le projet était réalisable au point de vue économique".

Après avoir été revisés, ces renseignements ont été communiqués aux gouvernements en cause sous forme d'un rapport en date du 20 octobre 1950.

Au cours des années suivantes, on a manifesté un intérêt de plus en plus grand dans la possibilité de tirer l'énergie des marées. Dans ce domaine, le projet de Passamaquoddy est peut-être celui qui a attiré le plus l'attention sur notre continent; il a aussi, je crois éveillé l'intérêt du monde entier. Il ne faut donc pas s'étonner que la commission ait été de nouveau saisie du sujet lors-

qu'elle a reçu des deux gouvernements une lettre en date du 2 août 1956, la priant d'étudier conjointement les questions exposées ci-dessous et de présenter un rapport à titre consultatif:

a) Nous désirons que la Commission établisse le coût estimatif de la production de l'énergie marémotrice en réserve à la baie Passamaquoddy, dans l'État du Maine et dans la province du Nouveau-Brunswick, et qu'elle détermine si le coût de cette entreprise permettrait la production rentable de l'énergie hydro-électrique;

b) Nous demandons à la Commission de prévoir les effets, avantageux ou non, qu'aurait une telle centrale électrique sur l'économie régionale et nationale du Canada et des États-Unis et, à cette fin, d'étudier de façon particulière les effets que la construction, l'entretien et l'exploitation d'une centrale d'énergie marémotrice pourraient avoir sur les pêches de la région.

Pour permettre les recherches relatives au génie et aux pêcheries, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont mis des fonds à la disposition de la Commission, lui demandant de présenter dans les trois ans un rapport qui contiendrait un plan détaillé de l'entreprise, un estimé du coût de la centrale et une estimation des avantages ou désavantages qu'elle pourrait entraîner.

La Commission a conclu de son étude que le meilleur moyen d'organiser et de pursuivre les recherches nécessaires serait d'instituer deux sections distinctes. L'une de ces sections travaillerait sous la direction d'un comité s'occupant des pêches, et l'autre sous la direction d'un comité chargé de l'aspect technique. Ces comités, tout en collaborant pour ce qui est des questions d'intérêt mutuel, présenteraient chacun un rapport distinct à la Commission; ainsi, dans les domaines respectifs de l'étude biologique et de l'étude technique, chacun conserverait la pleine responsabilité professionnelle des opinions ou des conseils qu'il offrirait. Cette question était particulièrement importante à cause de l'inquiétude qui règne au sujet des répercussions que pourraient avoir les travaux en question sur les pêcheries de la région; on sait que ce sont surtout les habitants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui s'adonnent à la pêche. Seuls les biologistes spécialisés en matière de pêcheries peuvent se prononcer de façon assez certaine au sujet de ces répercussions.

Je dirai, monsieur le président, qu'à ma connaissance toutes les parties intéressées se sont très bien trouvées de ces dispositions; de même, chaque groupe a concentré son attention sur les sujets qui l'intéressaient directement, ce qui a représenté une épargne de temps considérable pour les différents spécialistes du gouvernement qui ont prêté leurs services à la Commission pour diriger et mener à bonne fin les études requises.

Le groupe des spécialistes en pêcheries et celui qui s'occupait de l'aspect technique ont coordonné leurs travaux, dans la mesure où la chose était nécessaire, au moyen d'un comité conjoint restreint qui, ainsi que les deux comités, tenait la Commission au courant du progrès des travaux.

Un travail considérable a été accompli et d'excellents rapports ont été présentés à la Commission par le comité international des pêches et par le comité international technique pour l'entreprise de Passamaquoddy. Chacun de ces rapports est complété par un certain nombre d'appendices qui exposent à fond ce qui a trait à chacune des études connexes.

Avec votre permission, monsieur le président, je déposerai un exemplaire des rapports complets de chacun de ces comités, y compris les appendices; votre secrétaire peut garder tout cela afin que les membres du Comité puissent le consulter à leur gré. Nous avons encore un nombre limité d'exemplaires des rapports et des appendices, et si quelque membre du Comité s'intéresse à une question en particulier, qu'il le fasse savoir au secrétaire de la Commission. Il s'efforcera d'obtenir des exemplaires supplémentaires des pièces disponibles. Les fonds dont nous disposons ne nous permettent pas de faire imprimer plusieurs exemplaires de ces volumineux rapports.

Le PRÉSIDENT: Le comité veut-il que ces rapports soient annexés aux procès-verbaux et témoignages?

Le général MCNAUGHTON: Je crois que vous devriez regarder la longueur des textes avant de prendre une décision.

M. HERRIDGE: N'est-ce pas l'usage de reproduire de tels rapports dans les procès-verbaux et témoignages du Comité?

Le général MCNAUGHTON: Je crois qu'il en coûterait très cher. En ce qui a trait au renseignement du public, je ne crois pas que la chose soit nécessaire, car ces rapports sont maintenant publiés dans des journaux et des revues techniques de réputation internationale. En fin de compte, le public sera informé sans que nous ayons à faire beaucoup de dépenses nous-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Il semble donc, d'après ce que dit le général McNaughton, que les rapports en question sont disponibles et qu'il ne sera pas nécessaire de les inclure dans le rapport du Comité.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, en vue de faciliter le travail du Comité lui-même, nous avons demandé au comité technique, il y a quelques mois, de préparer un résumé de ses rapports et d'y inclure les conclusions connexes des biologistes. On peut se procurer la brochure contenant ce résumé; elle vient d'être mise en circulation. Je crois que c'est un précis excellent et très intéressant du rapport de ce comité technique. Il a été préparé en collaboration étroite avec le comité des pêches, et par conséquent ce qui a trait à la pêche, dans cette brochure, est de source autorisée.

Le PRÉSIDENT: Je désire informer les membres du Comité qu'ils ne peuvent pas encore consulter ces rapports à la bibliothèque du Parlement, mais qu'ils le pourront dans un avenir assez rapproché. Comme on peut le constater, les rapports sont très volumineux. Les membres qui sont particulièrement intéressés n'auront aucune difficulté à se procurer ce texte, s'ils le désirent.

M. MONTGOMERY: Ne sont-ils pas disponibles maintenant?

Le général MCNAUGHTON: Si vous dites au secrétaire du Comité quels sont les rapports que vous désirez, il communiquera avec le secrétaire de la Commission et nous prendrons des mesures pour que le rapport en question soit mis à votre disposition immédiatement. Je crois que vous pouvez voir le problème auquel nous devons faire face. Cette étude, à mon avis, est probablement la plus complète qui ait jamais été faite sur un problème intéressant la pêche et les aspects techniques. Les documents que nous avons ici ne sont pas des doubles. Toute cette pile représente les rapports mêmes qui ont été rédigés et proposés à l'examen de la Commission par les deux comités.

C'est un rapport extraordinaire, et la Commission a exprimé sa très grande satisfaction aux deux comités pour leur rôle en vue de faire la lumière sur cette question. Le tout se trouve dans ces documents sur le bureau.

M. MONTGOMERY: En effet, c'est à peu près le seul du genre dans le monde.

Le général MCNAUGHTON: Il n'existe aucun rapport comparable qui traite de l'énergie marémotrice et de ses répercussions sur les pêches.

Peut-être vais-je décevoir beaucoup de gens quand j'en viendrai à l'aspect économique. Néanmoins, les renseignements essentiels, complets, impartiaux et détaillés contenus dans ce rapport constituent, à mon avis, un rapport de premier ordre pour l'exploitation des ressources de ce continent et, cela va de soi, du monde, sans compter toutes les connaissances qu'il apporte.

Je dirai quelques mots tantôt de ce que l'avenir permet d'entrevoir.

Je crois que, bien que nous n'ayons encore aucun avantage immédiat à procéder à des travaux de construction, ce rapport indique comment tirer parti de l'énergie marémotrice lorsque le moment sera venu de recourir à cette mesure.

M. MACQUARRIE: Dois-je comprendre qu'il s'agit ici de l'aspect technique et que les rapports plus volumineux ont trait à la pêche?

Le général MCNAUGHTON: Non, les questions relatives à la pêche sont toutes contenues dans ces quatre volumes-là. Voilà ce qui a trait à la pêche. Les questions techniques sont traitées dans le rapport à couverture verte. Ces deux rapports sont très détaillés.

M. MACQUARRIE: Je vous remercie.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, en poursuivant des recherches du genre de celles dont on vient de parler, la Commission suit habituellement la ligne de conduite suivante: dès que les rapports de nos comités sont prêts, nous les invitons à une réunion où les membres du comité d'organisation ou les hommes de science ou les ingénieurs qui ont préparé des exposés sur les projets à l'étude sont convoqués. Nous donnons à chacun d'eux l'occasion d'exposer à la Commission l'objet de leurs travaux.

Des enquêteurs sont ensuite interrogés par les membres de la Commission ou les membres de son personnel, de sorte que nous avons l'occasion pendant les quelques jours où ces réunions se poursuivent,—même si nous ne sommes pas suffisamment versés en ces questions pour en saisir toute la complexité—, d'étudier les rapports à fond.

Ce n'est qu'après ce que nous appelons les séances de résumés que nous, membres de la Commission, commençons à étudier les questions soulevées lors de ces réunions afin de tirer les conclusions qui s'imposent et d'élaborer le projet de rapport destiné au gouvernement.

Je dois ajouter que ces séances ont eu lieu cette année à Boston. Cet endroit a été choisi vu que la coordination des études techniques avait été en grande partie l'œuvre d'ingénieurs de l'armée américaine et qu'il nous était aussi possible d'avoir accès à leurs locaux à Boston.

Ces études sur la pêche se sont poursuivies principalement dans la région de St. Andrews. Il était plus facile pour ceux qui s'intéressent à la pêche d'aller à Boston que pour les ingénieurs de venir à St. Andrews; en outre, il nous fallait avoir accès aux dossiers complets et à ceux que nous pouvions facilement consulter dans les locaux du corps d'ingénieurs à Boston.

La Commission s'est déjà réunie plusieurs fois pour étudier la question et nous venons tout juste de fixer la date de l'audience publique. Elle aura lieu le 22 avril dans la région de St. Stephen et de Calais.

Les réunions ont lieu en général dans les deux pays; mais cette fois-ci nous avons décidé que, les questions à l'étude étant d'un tel intérêt pour les deux pays, il serait préférable que tous les témoignages soient présentés à un seul endroit. Nous ne voulons pas que ces réunions soient d'un intérêt tantôt canadien et tantôt américain seulement. Les témoignages doivent être présentés de façon à embrasser tous les aspects des questions à l'étude. Je crois que la Commission est d'avis que l'audience publique aura lieu cette fois à Calais, vu que cet endroit est commode pour la partie du Nouveau-Brunswick qui est intéressée.

J'ai déjà dit que les questions à l'étude et les rapports dont il s'agit ne sont pas sans offrir quelques difficultés. Par conséquent, il ressort de tout cela que les membres de la Commission estiment qu'il y a lieu d'étudier davantage l'aspect économique du projet avant d'être en mesure de présenter un rapport au gouvernement.

Une des principales raisons à cela est que le Comité technique a établi ses calculs financiers d'après un taux d'intérêt de $2\frac{1}{2}$ p. 100 pour les États-Unis et de $4\frac{1}{8}$ p. 100 pour le Canada, taux qui étaient pratiqués au moment où l'on a entrepris l'enquête. Tout le monde sait que ces taux ne s'appliquent plus et ces calculs étant, par conséquent, fondés sur le coût annuel des immobilisations (incidemment, les dépenses que ce projet entraîne sont pour la plupart des immobilisations), il faut les reviser.

Je crois avoir déjà donné un résumé assez complet des divers aspects du projet quand je me suis adressé à votre Comité, le 16 avril dernier, et je ne tiens pas à faire des redites inutiles; mais je me ferai un plaisir de répondre aux questions qu'on voudra me poser.

Monsieur le président, voici la carte de la région qui nous intéresse.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser au sujet de la déclaration du général McNaughton concernant le projet de Passamaquoddy?

M. MONTGOMERY: Général McNaughton, avez-vous dit que les rapides Rankin de la rivière Saint-Jean, dans le Maine, et tout le bassin hydrographique se rattachent à ce projet?

S'il en est ainsi, ces cours d'eau se déversent-ils dans la baie de Fundy et leur influence s'y ferait-elle sentir?

Le général MCNAUGHTON: C'est juste, monsieur le président. La question de l'énergie marémotrice se ramène à la variation de l'énergie par suite des marées. Comme vous le savez, il y a deux marées par jour. Elles suivent les phases de la lune, non pas malheureusement celles du soleil, ce qui fait que l'énergie vient par pulsations qui se produisent avec un délai de cinquante minutes chaque jour.

On ne saurait s'attendre que les gens adaptent leur façon d'utiliser cette énergie aux cycles lunaires. Ainsi, aucune usine d'énergie marémotrice, peu importe la quantité qu'elle produit, ne peut vraiment desservir l'industrie à moins que l'on ne parvienne à stabiliser cette énergie pour la rendre constamment utilisable, de façon à répondre à la courbe de charge correspondant à la demande d'énergie des industries et des particuliers.

Nous avons constaté, dès que nous nous sommes mis à l'étude du projet de Passamaquoddy en vue de la production d'énergie, que nous devrions trouver un moyen d'établir des centrales d'appoint pour régulariser la production d'énergie. Autrement, la valeur de l'énergie qui n'est pas constante demeure très basse, car personne ne veut l'acheter.

Les rapides Rankin offrent un moyen de stabiliser l'énergie marémotrice; mais il faut convaincre les riverains de la rivière Saint-Jean, en amont de Fort-Kent, de construire un barrage aux rapides Rankin ou encore un barrage de moindre importance aux rapides Big ou près de Lincoln, de façon que l'on puisse disposer avec l'un et l'autre d'une réserve de quelque 1,750,000 à 2,500,000 de pieds-acres d'eau.

L'aménagement construit aux rapides Rankin ou à Lincoln aux États-Unis, permettrait, grâce à l'eau ainsi emmagasinée, de régulariser le courant de la rivière Saint-Jean et de rendre enfin possible la construction d'installations nouvelles à Beechwood pour lesquelles, suivant notre recommandation, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà pris certaines dispositions en vue d'établir deux autres centrales. Plusieurs emplacements ont été proposés; mais rien n'est encore décidé.

Si les rapides Rankin étaient englobés dans le plan des usines d'énergie marémotrice, les réservoirs en aval seraient réglés aux centrales établies sur les lieux de telle sorte que l'énergie ainsi produite se trouverait régularisée dans tout le réseau.

M. MONTGOMERY: En d'autres termes, le projet de Passamaquoddy ne pourrait fournir à lui seul le minimum d'énergie constamment requise?

Le général MCNAUGHTON: Si vous consultez la brochure que j'ai fait distribuer, vous constaterez que la centrale de Passamaquoddy, qui est proposée, produirait effectivement 300,000 kilowatts. Je pense que nous pourrions ainsi, avec deux bassins de retenue, obtenir de 90,000 à 95,000 kilowatts d'énergie stable. Même si nous parlons de chiffres considérables, il s'agit véritablement d'une quantité d'énergie minime. Il faut garder le sens des proportions dans ces affaires.

Certaines turbines qui sont en voie d'installation au Canada auront une puissance de près de 400,000 kilowatts chacune. Aux États-Unis, on projette de construire des turbines conjuguées qui produiront 750,000 kilowatts. Dans le domaine des recherches en Russie, vous trouverez des projets de turbines simples dont le rendement atteindra un demi-million de kilowatts.

Je mentionne cela pour montrer que 300,000 kilowatts, ou 95,000 kilowatts, ne représentent pas grand chose. C'est une puissance importante, mais peu considérable.

M. MONTGOMERY: Je crois comprendre, monsieur le président, que le général McNaughton ne tient sans doute pas à faire connaître son opinion; mais ce projet ne représenterait pas une entreprise vraiment rentable, à moins que toute la région n'y participe et qu'il y ait un marché pour cette énergie?

Le général MCNAUGHTON: C'est exact et je pense que ceux qui ont étudié ce rapport n'oublient pas que c'est ce qui se produira éventuellement.

Nous aurons éventuellement un réseau unifié d'une grande étendue, comme celui de la Rance, sur la côte de France Ce réseau pourrait s'étendre, grâce à des dispositions relatives à une interversion du débit de Moncton au nord jusqu'à Boston au sud, en reliant évidemment la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard.

La puissance de ce réseau nous permettrait peut-être d'absorber, dans la charge, la production des centrales marémotrices en écartant la puissance thermique et les autres générations d'énergie pour y faire place. Quand nous serons en mesure d'absorber cette puissance, nous pourrons employer l'énergie des

marées, peu importe que cette énergie vienne par cycles. Mais d'ici là, si nous voulons avoir une attitude pratique à l'égard de l'énergie marémotrice, nous devons construire une centrale stabilisatrice quelconque.

Je tiens à dire qu'il y a un autre moyen de rendre une centrale marémotrice plus ou moins autonome; ce serait un réservoir rempli avec des pompes. Un emplacement de l'autre côté de la baie, en territoire canadien, se prêterait heureusement à ce projet.

Une petite rivière, dont je ne peux prononcer le nom, offre un emplacement pour un tel réservoir qui permettrait de régulariser la production d'énergie marémotrice.

M. MONTGOMERY: Je crois savoir de quelle rivière vous parlez.

Le général MCNAUGHTON: On en fait mention dans ce rapport et excusez-moi de ne pas m'essayer à prononcer ce nom. Ce projet est réalisable, bien que plus dispendieux. On me dit qu'il s'agit de Digdeguash.

J'aimerais conclure mes remarques au sujet des rapides Rankin, parce que ce sujet est très important.

Si la régularisation de la rivière Saint-Jean doit permettre de subvenir aux besoins de la centrale marémotrice, s'il faut aménager cette rivière en fonction des centrales marémotrices, des difficultés sérieuses surgiront certainement, car les déversements d'eau se feraient au plus bas niveau atteint par la puissance marémotrice deux fois le jour, et l'on aura à la fois une puissance pulsatrice et une rivière qui s'accorderait avec la puissance pulsatrice de la centrale marémotrice. C'est un désavantage assez sérieux.

Nos ingénieurs étudient la possibilité d'utiliser le débit des rapides Rankin de cette façon, et si nous pouvions obtenir un réservoir de double régularisation, qui pourrait égaliser l'écoulement des eaux, l'utiliser pour combler les besoins de la série de centrales sur la rivière Saint-Jean, alors il serait peut-être avantageux de poursuivre nos études à ce sujet.

Comme les gens qui connaissent la rivière Saint-Jean le savent, nous n'avons pas de grandes possibilités d'emmagasinement des eaux au Canada et dans l'État du Maine, les rapides Rankin et le bassin Lincoln présentent les plus grandes facilités de réserve sur la rivière Saint-Jean.

M. MONTGOMERY: Pourrions-nous construire des ouvrages de retenue dans le Québec?

Le général MCNAUGHTON: Il y a des ouvrages dans le Madawaska; mais la quantité dont disposent ces réserves, si nous considérons les exigences de la mise en valeur industrielle dans cette région, reste de nouveau très petite. Ces questions sont à l'étude, et bien qu'on puisse espérer qu'un certain lien entre Rankin et Passamoquoddy devienne possible dans l'avenir, la situation actuelle n'est pas très brillante.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, la question que je veux poser au général est peut-être injuste, surtout de la part d'un profane. Le général nous dirait-il, si, après un an et à la lumière des études de la Commission, il a des raisons d'être plus ou moins optimiste quant à la mise en œuvre d'un projet aussi important et aussi complexe?

Le général MCNAUGHTON: Je vais faire une confession de foi tout de suite. Je crois que, lorsque le temps sera venu, la baie de Fundy se prêtera avantageusement à l'établissement de centrales marémotrices. Nous sommes en face

d'une situation, comme il en survient souvent dans une mise en valeur, où ce qui ne peut se faire sur une petite échelle devient possible sur une grande échelle quand le moment opportun arrive et que l'occasion d'entreprendre un projet se présente.

La majeure partie de nos difficultés relatives à l'utilisation de la force des marées, provient du caractère pulsatif du débit. Nous avons pensé, en accord avec les ingénieurs-conseils du Canada qui ont examiné cette question, que la baie de Fundy offrait de merveilleux avantages. Il y a une différence naturelle dans l'heure des marées le long de la baie; cette différence n'est pas très grande, mais elle suffirait à combler la brèche et on réussira probablement un jour à produire de l'énergie quand les demandes d'énergie seront suffisantes et que le raccordement des charges permettra d'y répondre.

Je suis persuadé qu'un aménagement sera possible à l'embouchure de la baie de Passamaquoddy, où les marées n'atteignent pas une hauteur aussi considérable qu'en remontant dans la baie. Dans la partie supérieure de la baie, les marées montent jusqu'à Moncton et au delà, tandis que d'autres se déversent dans le bassin des Mines. Je crois qu'on verra un jour une série de centrales marémotrices, phasés sur la nature, dont l'énergie totale, reliée à un réseau fournira l'énergie stable nécessaire aux industries en une seule charge. Ces aménagements, pris globalement, forment un ensemble très considérable; il ne s'agirait pas de quelques cent mille kilowatts, mais de millions de kilowatts. La région qui entoure la baie de Fundy et qui, à l'heure actuelle, a peu de richesses hydro-électriques, sera peut-être un jour beaucoup mieux partagée.

M. MONTGOMERY: Je ne crois pas que cela soit de votre domaine, général, mais avec l'avènement de la puissance atomique, croyez-vous que, d'ici vingt ans, cette puissance pourrait remplacer une entreprise comme celle-ci? L'utilisation de l'énergie atomique serait-elle moins coûteuse ou est-il trop tôt pour se prononcer?

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, je ne prétends pas être très au courant des recherches sur l'énergie atomique. Il y a quelques années, j'y ai été étroitement lié quand j'ai eu la tâche d'organiser, au nom du gouvernement, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, en vertu d'une loi du Parlement. Subséquemment, devenu membre de la Commission de l'énergie atomique à New-York, je me suis occupé des usages pacifiques et du contrôle de l'atome; plus tard, j'ai été nommé au Conseil de sécurité. A mon retour, mes tâches avaient trait aux problèmes hydrauliques et, quoique je m'intéresse encore au problème de l'énergie atomique, je ne prétends pas en parler avec compétence. Mais dans l'aménagement de ce bassin et d'autres bassins, nous avons dû naturellement prendre cette matière en considération avant de donner notre avis au sujet des aménagements hydro-électriques. Nous avons dû obtenir une évaluation très précise des chances de réussite de l'énergie atomique.

Dans la région du Columbia en particulier, notre comité technique a examiné cette question à fond. La conclusion a été que l'énergie atomique ne pouvait concurrencer l'énergie électrique dans les régions où les ressources hydrauliques étaient abondantes. Cette conclusion vaut aussi pour l'énergie marémotrice qu'on pourra utiliser dans les années à venir.

Dans les rapports de notre comité au sujet du Columbia, comme je le dirai plus tard, nous avons choisi 1985 pour nos comparaisons. Nous devons choisir une période, car autrement tout serait si vague que nous ne pourrions établir de données. Tous les membres des comités et de la Commission croient que, en

1985, l'énergie hydro-électrique, là où il en existe, coûtera bien moins cher que toute autre forme d'énergie, et pour ce qui est de cette période, la norme de comparaison, la solution la moins coûteuse n'est pas l'énergie atomique, mais la centrale thermique située dans le bassin houiller.

Nous en avons un exemple en Colombie-Britannique, où la *British Columbia Electric Company* se prépare à construire une centrale d'appoint à Lillooet. Je ne sais quand cette construction commencera, mais la décision de cette société confirme le jugement que notre Commission a porté sur cette question, c'est-à-dire que la puissance atomique sera très avantageuse pour certains usages. Elle sert aux sous-marins et elle a une certaine valeur pour les brise-glaces. En Russie, cette puissance est excellente, mais je ne crois pas qu'elle ait les mêmes avantages au Canada, parce que nos brise-glaces ne font pas d'aussi longs voyages.

Dans les régions où l'énergie hydro-électrique est entièrement utilisée, comme dans la province d'Ontario, et où le coût du combustible entre en jeu puisqu'on l'importe en grande partie des États-Unis, il faudrait prendre en considération le transport de ce combustible. Dans quelques années, le canal Welland sera encombré de péniches à charbon qui viendront alimenter le sud-est de l'Ontario, à moins qu'on ne trouve une utilisation rentable de l'énergie atomique. C'est une énergie coûteuse, mais très commode.

M. MONTGOMERY: Nous pouvons donc dire que ce projet, du moins au moment où on pourra l'entreprendre, sera rentable et utile pour toute la région?

Le général MCNAUGHTON: Avec le temps. Les études que j'ai faites me permettent de le croire. Si nous voulons aider cette région, il ne suffit pas de trouver de l'énergie: il faut de l'énergie à bon marché.

M. MONTGOMERY: Merci!

Le général MCNAUGHTON: On peut trouver de l'énergie partout; mais pour stimuler l'industrie de cette région, pour réorganiser l'économie de ces provinces, il faudra trouver de l'énergie à bon marché.

M. MONTGOMERY: Au sujet de . . .

Le général MCNAUGHTON: Je veux dire un mot . . . Vous ai-je interrompu?

M. MONTGOMERY: Je voulais parler des pêches; mais vous pouvez continuer: nous reviendrons là-dessus.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, si les membres du Comité veulent bien regarder à la page 19 des conclusions de la brochure que nous avons publiée, ils verront, à droite de la page, un tableau qui comprend deux titres: *Amortissement en 50 ans* et *Amortissement en 75 ans*. Ce tableau indique, pour chacun des projets, le rapport entre les bénéfices et les coûts au Canada et aux États-Unis, et le coût en kWh aux manufactures. Afin de restreindre l'étendue de notre discussion, je parlerai seulement de l'amortissement en 50 ans.

Si l'on s'en tient au projet d'énergie marémotrice, la puissance installée, à cause de la nature variable de cette énergie, peut atteindre 300,000 kilowatts, mais la puissance stable se chiffre à 95,000 kilowatts. Dans le secteur du projet qui se trouve aux États-Unis, le rapport entre le bénéfice et le coût de production s'établit à .6. Cela signifie que, par l'entremise d'un organisme ou d'un autre, les États-Unis devront ajouter ce montant à la différence, 40 p. 100, afin d'équilibrer le budget de cette entreprise.

Si nous regardons le côté canadien, la proportion est de .34; autrement dit, nous retirerons en bénéfice environ un tiers de nos dépenses. Le rapport bénéfice-coût est moindre au Canada qu'aux États-Unis, parce que ces comparaisons ont pour base la solution ensuite la moins coûteuse. Au Nouveau-Brunswick, il s'agit du pouvoir hydraulique de la rivière Saint-Jean, dont l'aménagement relève de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick, avec toutes les économies et les avantages qui en découlent. Aux États-Unis, les petites centrales thermiques qui ont été construites à plusieurs endroits du Maine par des entreprises privées et qui sont assez coûteuses nous ont servi de comparaison. Nous ne faisons donc pas la comparaison entre le Canada et les États-Unis sur le même pied, mais nous n'avons pas d'autre solution.

J'aimerais faire une correction, monsieur le président. Ce n'est pas la rivière Saint-Jean qui nous a servi de comparaison, car nous ne possédons pas suffisamment de centrales d'énergie sur place dans cette région; nous avons plutôt choisi les centrales thermiques que la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick a construites et mises sur pied. Puis-je faire cette correction?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

Le général MCNAUGHTON: La colonne suivante indique l'augmentation du rendement qu'on obtiendrait en utilisant les rapides Rankin à des fins stabilisatrices. Dans ce cas, le rapport entre le bénéfice et le coût s'élève, aux États-Unis, à 1.31, et au Canada, à .58, ce qui représente une amélioration sensible. Ce résultat n'inclut pas le prix que nous aurions à payer pour utiliser les rapides Rankin de cette façon afin de régulariser la production des centrales d'énergie de la rivière Saint-Jean; ce n'est donc pas une variante bien précise, monsieur Montgomery.

Il y a d'autres solutions à envisager. En ce qui a trait à ces rapports entre le bénéfice et le coût de production, je tiens à vous rappeler que nous les avons établis en supposant que l'intérêt sur notre capital serait de $2\frac{1}{2}$ p. 100 aux États-Unis, qui, d'après les calculs ici en cause, assumeraient la moitié du coût total. Au Canada, l'intérêt serait de $4\frac{1}{8}$ p. 100. Mais on ne peut plus obtenir de fonds à ce prix-là. On nous a dit de façon très claire, au cours des audiences de Boston, qu'avant de présenter son rapport, la Commission devait éclaircir cette affaire et ne pas oublier que le Congrès américain allait sans doute examiner de nouveau cette question et augmenterait probablement l'intérêt de $2\frac{1}{2}$ p. 100 que, en vertu d'un programme national, les États-Unis consentaient aux entreprises hydro-électriques; et, a-t-on dit, les entreprises d'énergie marémotrice seraient dans le même cas. Nous ne savons pas quelle sera cette augmentation. Au Canada, nous savons déjà que nous devons ajouter 1 p. 100 et peut-être davantage. Afin de présenter des rapports qui tiennent compte de la réalité à nos gouvernements, nous commencerons en avril à vérifier le côté financier de ce projet au regard de la situation actuelle.

Laissez-moi vous dire que cela ne m'empêche pas de conserver des espoirs à ce sujet; je reste persuadé que, dans les années à venir, quand l'énergie deviendra plus coûteuse et que le besoin se fera sentir, l'énergie marémotrice jouera un rôle important.

M. MCGEE: J'aimerais éclaircir un point que vous venez de mentionner. Avez-vous dit que le programme des États-Unis s'appliquerait aussi à l'énergie marémotrice? Y a-t-il quelque doute là-dessus?

Le général McNAUGHTON: Aucune garantie positive n'a été donnée. Les propositions ont été préparées de part et d'autre par des personnes compétentes et parfaitement dignes de confiance, qui ont pu bénéficier des avis d'autorités en la matière. Comme nous l'avons fait au Canada, nos collègues des États-Unis ont tout mis en œuvre pour obtenir les données du comité. Ces données valaient lorsqu'elles ont été transmises; mais les conditions ont changé et il faut faire une révision. Nous la ferons avant de soumettre notre rapport; sinon, le public des deux pays serait gravement induit en erreur. Ici, je risque peut-être d'être impopulaire, mais nous serions coupables devant l'histoire, si nous peignions faussement la situation. Monsieur le président, je veux dire un mot du comité des pêches.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, j'ai une question à poser avant d'en venir à cela. Y a-t-il, dans la rivière Sainte-Croix, beaucoup d'énergie qui n'est pas utilisée?

Le général McNAUGHTON: Très peu, monsieur Montgomery. La Commission a étudié la possibilité d'installer des centrales sur place tout le long de la rivière Sainte-Croix et de changer les niveaux d'emmagasinage. Il n'y a pas eu création de nouveaux emmagasinements. Cette question de l'emmagasinage sur la rivière Sainte-Croix remonte à plusieurs années; elle est antérieure au traité et à la formation de la Commission. Il n'y avait rien de précis à ce sujet: personne ne savait exactement ce qu'on avait ou n'avait pas le droit de faire. La Commission s'est d'abord attachée à clarifier la situation, à bien savoir ce qui en était.

On a élevé les niveaux il y a quelques années et on est en voie d'obtenir les droits d'emmagasinement pertinents. Nous espérons que cette affaire sera réglée de façon nette et à la satisfaction de tous.

M. MONTGOMERY: Actuellement, un certain niveau est atteint; mais pour le dépasser, il faudra encore en demander le droit. Est-ce exact?

Le général McNAUGHTON: Oui.

M. MONTGOMERY: A beaucoup de gens?

Le général McNAUGHTON: Je suis porté à croire que l'emmagasinement disponible est à peu près . . .

M. MONTGOMERY: Suffisant?

Le général McNAUGHTON: . . est à peu près suffisant pour l'écoulement dans le bassin. Nous avons cru qu'il serait possible d'en utiliser de nouveau une certaine quantité plus bas, particulièrement à Milltown; j'avais l'intention de traiter ce point plus tard.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, une question de plus. J'aimerais qu'on me dise quelle a été la répercussion de ces travaux sur la pêche dans la baie de Fundy. Dans l'ensemble, l'exécution de ce programme aurait-il des conséquences pour le poisson à cet endroit?

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, j'ai déjà parlé des premières enquêtes du comité et des craintes sérieuses que la Commission et le public avaient à cet égard. Voilà la raison qui nous a incités, à la Commission, à instituer un comité des pêches, afin d'obtenir des témoignages de première main et d'éliminer les intermédiaires entre nous et les spécialistes en biologie chargés des recherches.

Le premier rapport,—il ya a de cela 12 ans,—indiquait que la principale source de revenu provenait de la pêche de la sardine et que la baie de Passamaquoddy était sans rivale dans ce domaine. On supposait alors que les œufs de sardines étaient déposés dans la baie même et s'y développaient. Cette hypothèse fût-elle vraie et la situation vraiment telle qu'on la décrivait, il serait maintenant grave de bouleverser les conditions qui règnent dans les baies de Cobscook et de Passamaquoddy. Le comité des pêches devait établir la vérité ou la fausseté de cette hypothèse, le pour et le contre dépendant surtout du lieu de provenance des sardines. Les rapports établissent maintenant, sans aucun doute possible que le hareng ne fraye pas dans la baie elle-même, mais surtout le long des côtes de la Nouvelle-Écosse; quelques groupes viennent du banc George que les habitants de la Nouvelle-Écosse connaissent bien. De toute façon, les sardines émigrent dans la baie, y profitant du bouillonnement des eaux et des algues dont elles se nourrissent. C'est là qu'elles atteignent l'âge adulte.

Comme vous le verrez en consultant les rapports, ceux qui ont étudié la questions des pêches ont construit des modèles réduits pour étudier la capacité des sardines de nager contre le courant des canaux de déversement. On a fait subir l'expérience à des milliers de sardines, se servant des turbines mêmes qui seront utilisées. Ce sont heureusement des turbines à basse vitesse. Les sardines et les poissons anadromes les traversent sans véritable inconvénient. L'entrée et la sortie de la baie se fait sans difficulté. Pour qu'il y ait production d'énergie, l'eau doit être poussée dans la baie et s'en retirer de telle sorte que le régime n'en soit pas bouleversé.

Pour ce qui est de la pêche la plus importante, celle de la sardine, les meilleurs spécialistes du continent et peut-être du monde nous assurent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Un résultat positif s'en est suivi: les craintes que nourrissaient les gens qui s'occupent de la pêche se sont apaisées. Cela ne signifie cependant pas, messieurs, qu'aucune compensation ne leur reviendra, car il faut considérer d'autres aspects de leurs ressources. Il est important de savoir, par exemple, que l'embouchure de la rivière Sainte-Croix sert d'emplacement central ou de dépôt pour le commerce du homard. Les homards y sont apportés et conservés dans des viviers dont l'eau se renouvelle à chaque marée. Ces installations sont situées à l'intérieur de la zone enclose par le barrage. Ainsi, un des points à établir sera celui des dédommagements que nécessitera l'aménagement de ces installations à l'extérieur de la zone. Nous nous réunirons là-bas le 22 avril; nous avons clairement prévenu les intéressés à la pêche, spécialement ceux qui s'occupent du commerce du homard, et les autres, que nous voulions un exposé franc et honnête des données du problème. Nous entendrons là-bas quelques-uns de leurs témoignages et nous comptons beaucoup sur les renseignements que nous obtiendrons. Nos ingénieurs et ceux qui s'occupent des pêches devront étudier les données ainsi recueillies; la réorganisation requise ne représentera cependant qu'une faible portion du coût total du projet. Cela ne représente pas le facteur important. Ce travail rendra de grands services à la pêche; nous pouvons être assurés maintenant, même si l'on a dit que les recherches antérieures n'avaient pas été poursuivies convenablement, que les centrales marémotrices, n'importe où dans la baie, ne présentent aucun danger pour l'industrie de la pêche.

M. MONTGOMERY: Merci beaucoup; cela embrasse toute la question.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il ne nous reste plus que quelques minutes. Nous voulons lever la séance vers 11 heures.

Le général McNAUGHTON: Puis-je traiter la question de la rivière Sainte-Croix?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le général McNAUGHTON: Comme je le mentionnais ici l'an dernier, la Commission étudie la question de l'exploitation plus poussée des eaux de la rivière Sainte-Croix en matière de production d'énergie hydro-électrique; elle s'intéresse également à l'assainissement de la rivière. On a aussi songé à la possibilité d'y rétablir les remontées de poissons anadromes; cette rivière redeviendrait ainsi l'un des principaux cours d'eau à saumon du littoral de l'Atlantique. Le groupe d'étude comprenait, outre des techniciens de l'hydraulique, des spécialistes de la pêche et de l'hygiène. J'ai mentionné en avril dernier que le comité a soumis son rapport à la Commission et que, après la tenue d'une séance d'instruction à Boston, la Commission a tenu une audience publique dans la région pour donner à tous ceux que le problème intéressait l'occasion de discuter les conclusions du comité des pêches.

A la suite de cette audience, la Commission a complété son rapport et l'a soumis aux deux gouvernements le 7 octobre 1959. On me dit que le gouvernement étudie ce rapport actuellement.

Comme je l'ai mentionné l'an dernier, le comité a recommandé que le Nouveau-Brunswick se réserve l'emplacement de Milltown pour une entreprise hydro-électrique. Cette recommandation apparaissait dans le rapport de la Commission parce que les États-Unis exploitent déjà d'autres emplacements importants en auront; l'attribution au Nouveau-Brunswick de Milltown, où une centrale canadienne fonctionne déjà, ne ferait qu'assurer une répartition plus égale de l'énergie électrique de la rivière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.

Je mentionnerai seulement ici que le traité sur les eaux limitrophes de 1909 accorde à chaque pays des droits similaires et égaux quant à l'usage des eaux frontalières et, même si ce n'est pas la lettre du traité, en voilà l'esprit.

Un citoyen des États-Unis a déjà demandé à la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis un permis pour la construction d'une usine hydro-électrique qui aurait utilisé l'énergie en puissance à Milltown. J'ai appris toutefois que la Commission fédérale de l'énergie, prenant en considération la recommandation de la Commission conjointe internationale, a repoussé cette demande.

A l'heure actuelle, rien n'empêche donc la mise en valeur complète par le Nouveau-Brunswick de l'emplacement de Milltown. On me dit aussi que les autorités de cette province ont déjà soumis au ministère fédéral des Pêcheries un projet qui prévoit l'installation d'un passage à poisson à Milltown et qu'on a commencé des recherches sur les moyens de ménager l'accès de la rivière aux poissons anadromes. Toutes ces mesures s'accordent évidemment avec les recommandations faites par la Commission aux gouvernements et il nous est fort agréable d'apprendre qu'on a déjà commencé à appliquer nos vœux.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser des questions au sujet de la rivière Sainte-Croix?

Le général McNAUGHTON: Je n'ai rien de nouveau à dire au sujet de la rivière Saint-Jean, sauf que nous ne pouvons aller de l'avant avec notre projet de Beechwood ou d'une série d'installations sur place le long de la rivière en attendant de pouvoir emmagasiner les eaux. Nous espérons cependant qu'un jour nos amis des États-Unis jugeront bon d'entreprendre, avec notre collaboration, la mise en valeur des rapides Rankin et du bassin Lincoln et verront à

repousser les fortes objections soulevées par les enthousiastes de l'eau vive et quelques autres qui s'opposent à ces réalisations.

Je me permets d'avancer ici une opinion personnelle. Au cours du long travail auquel nous nous sommes consacrés l'année dernière et qui consistait à établir, à la demande des gouvernements, les principes en vue d'établir et de répartir les avantages pour les régions en aval (principes qui apparaissent au rapport que j'espère examiner avec vous à votre prochaine rencontre, lorsque je vous communiquerai les recommandations de la Commission), nous n'avons jamais perdu de vue, mes collègues canadiens et moi, et j'affirme sans hésitation la même chose de nos collègues des États-Unis, que si, dans le cas du fleuve Columbia, le Canada est considéré comme un pays d'amont, le contraire se produit en bien d'autres endroits du pays.

En d'autres termes, nous avons délibérément cherché à établir, à l'usage des gouvernements, des principes qu'ils pourront mettre en pratique le cas échéant; nous sommes donc heureux de présenter un rapport que nous croyons également applicable pour les régions en aval ou en amont. J'ai dit à nos bons amis de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick et aux autorités gouvernementales de cette province que nous croyons applicables dans l'ensemble les principes que nous avons énoncés et que nous espérons qu'ils auront des résultats justes et équitables, qu'ils deviendront la base d'immenses entreprises de mise en valeur au plus grand avantage de nos deux peuples.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons tous apprécié les explications que le général McNaughton nous a données à propos de Passamaquoddy et de la rivière Sainte-Croix, ainsi que les renseignements qu'il nous a donnés sur les avantages pour les régions en aval et en amont.

Je veux dire au Comité que les membres qui aimeraient consulter ces rapports peuvent le faire n'importe quand en s'adressant à la division des Comités qui les aura en main.

Le Comité s'ajourne maintenant jusqu'à neuf heures et demie, vendredi matin. Merci.

(La séance est levée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

CANADA
MAI 5 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU VENDREDI 18 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

TÉMOIN:

L'honorable général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22765-2—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
Matthews
McCleave
McFarlane
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Payne
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian (35).

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

CORRECTION

FASCICULE 1—23 février et 3 mars 1960

Page 51—La 17^e^ ligne (deuxième renvoi à la suite du tableau) devrait se lire:

* Y compris $1,500,000 en farine.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI 15 mars 1960.

Il est ordonné—Que les noms de MM. Matthews, McFarlane et Payne soient substitués à ceux de MM. Kucherepa, Lafrenière et Stinson dans la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

22765-2—1½

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 18 mars 1960
(7)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle Aitken et MM. Cardin, Cathers, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Jones, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), Matthews, McCleave, McFarlane, Montgomery, Nesbitt, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Vivian et White. (19).

Aussi présents: De la commission conjointe internationale: l'honorable général A. G. L. McNaughton, président; et MM. D. G. Chance, secrétaire; E. R. Peterson, ingénieur-conseil; et J. L. MacCallum, conseiller juridique; *du ministère des Affaires extérieures*: M. J. H. Cleveland, chef, et MM. J. M. Cook, K. A. McVey et D. W. Munro, de la Division de l'Amérique; et H. C. Kingstone, de la Division juridique.

Le Comité continue l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960–1961.

A la reprise de l'examen du crédit 105 qui a trait à la Commission conjointe internationale, le général McNaughton, qui comparaît de nouveau devant les membres du Comité, fait un exposé des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Des questions lui sont posées à ce sujet.

Au cours de son exposé, le général dépose un document intitulé Abstract of Report to the International Joint Commission, Water Resources of the Columbia River Basin, 1959, dont des exemplaires sont distribués à tous les membres présents.

Il dépose aussi les documents mentionnés ci-après, que le Comité decide de faire imprimer comme appendices au compte rendu d'aujourd'hui. (*Voir* Appendices «A» à «E» ci-annexés).

Appendice «A»: Copie d'une lettre, en date du 9 mars 1944, adressée au secrétaire de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, par W. L. Mackenzie King, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de l'utilisation accrue des eaux du bassin du fleuve Columbia.

Appendice «B»: Copie d'une lettre, en date du 29 janvier 1959, adressée au secrétaire de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, par l'hon. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Appendice «C»: Copie d'une lettre, en date du 29 décembre 1959, adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures par M. D. G. Chance, secrétaire de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, en même temps qu'un rapport de cette Commission relative-

ment aux principes qui régissent la détermination et la répartition des avantages dérivant de l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et de la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia.

Appendice «D»: Tableau A, Treize projets se rapportant au bassin du Columbia et recommandés par le chef des ingénieurs de l'armée (États-Unis), en vue d'obtenir l'autorisation du Congrès.

Appendice «E»: Tableau «B», potentiel énergétique des projets d'emmagasinage aux États-Unis recommandés à l'approbation du Congrès.

A 11 heures de l'avant-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 23 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 18 mars 1960,
9 h. et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons commencer.

A la fin de notre dernière séance, j'ai proposé au général McNaughton, étant donné le vif intérêt qu'ont suscité les travaux relatifs au fleuve Columbia chez les membres du Comité, au cours des trois dernières sessions où j'ai eu l'honneur de présider notre Comité, et étant donné aussi les multiples détails que le général McNaughton nous a donnés lors des sessions précédentes, j'ai donc proposé au général qu'au lieu de continuer de l'Est à l'Ouest, nous commencions, ce matin, par les travaux relatifs au fleuve Columbia. Je sais que vous êtes au courant des détails, pour la plupart d'entre vous, mais le général McNaughton va pouvoir combler les lacunes. Je sais qu'il y aura beaucoup de questions car plusieurs membres se sont beaucoup intéressés à l'aménagement du Columbia.

L'honorable général A. G. L. McNAUGHTON (*président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*): Merci, monsieur.

Monsieur le président, si nous passons maintenant au fleuve Columbia, vous vous rappellerez que, l'an dernier, j'avais déposé des exemplaires du rapport adressé à la Commission conjointe internationale, États-Unis et Canada, au sujet des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Ce rapport avait été préparé par la Commission internationale des ingénieurs du fleuve Columbia et portait la date du 1er mars 1959.

Le compte rendu des délibérations du Comité, l'an dernier, ne fait pas mention que l'appendice VI du rapport a été déposé, lui aussi, et, avec votre permission, j'aimerais le déposer maintenant. Il s'agit de l'appendice VI du rapport que j'ai déposé l'an dernier. Il donne avec beaucoup de détails les calculs relatifs à l'énergie, les règlements, et ainsi de suite. Les renseignements que renferme le rapport doivent être lus en même temps que le texte du rapport que les membres du Comité ont déjà entre les mains.

J'aimerais signaler que les autres appendices sont presque terminés et qu'au moins deux des cinq qui restent seront soumis officiellement à la Commission, lorsqu'elle se réunira à Washington, la deuxième semaine d'avril.

J'ai mentionné, l'an dernier, qu'un extrait du rapport de la Commission d'ingénieurs était en préparation et, bien que certains membres en aient peut-être le texte, j'en ai apporté avec moi aujourd'hui 35 exemplaires pour les distribuer aux membres du Comité. J'espère que cela rendra service. L'extrait renferme les renseignements essentiels qui se trouvent dans le rapport principal, mais, si des membres désirent examiner les détails du rapport principal lui-même, il nous reste encore quelques exemplaires qui pourront être mis à la disposition de ceux qui voudraient y jeter un coup d'œil.

Comme je l'ai dit l'an dernier, la Commission s'est réunie à Chicago, au mois de mars 1959, afin d'entendre des explications détaillées relatives à ce rapport de la part des ingénieurs et d'autres experts qui l'ont préparé, c'est-à-dire les membres de la Commission internationale d'ingénieurs du fleuve Columbia et

de son comité de travail dans lequel nous représentaient des membres des divers ministères du gouvernement de la Colombie-Britannique que cela concerne. Tous les aspects du rapport ont été examinés avec soin, à ce moment-là, et les renseignements et explications qui ont été fournis à la Commission ont été très utiles à nos études subséquentes dans le but de préparer le rapport que nous présenterons éventuellement aux gouvernements, conformément au mandat du 9 mars 1944.

Monsieur le président, j'ai ici le texte de ce mandat que les membres aimeraient peut-être avoir et qui, à cause des instructions très détaillées qui ont été données à la Commission par les deux gouvernements, vaut bien la peine d'être publié, si je peux faire une proposition de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils que ce texte soit publié comme appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

(Assentiment)

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, au cours des discussions qui ont eu lieu à la Commission conjointe internationale, il était devenu évident qu'avant de pouvoir faire des progrès dans la préparation de notre rapport, il nous faudrait d'abord une définition de ce qui constitue les avantages d'aval et un ensemble de principes qui pourraient établir ces avantages et la façon de les répartir entre les deux pays. Comme résultat, les 28 et 29 janvier 1959, respectivement, les deux gouvernements ont demandé à la Commission de recommander des principes devant servir à la détermination de ces questions.

J'aimerais déposer maintenant une copie de la lettre qui a été adressée à la Commission et de l'ensemble des principes qui ont été posés, de même que la lettre qui communiquait ces principes au gouvernement. Une lettre semblable a été envoyée au Département d'État par mon collègue, le président de la Section américaine de la Commission conjointe internationale, à la même date, soit le 29 décembre 1959.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que ces deux documents soient inclus dans le compte rendu de nos délibérations?

(Assentiment.)

(*Voir Appendices «A», «B», et «C» ci-annexés.*)

Le général MCNAUGHTON: Durant toute l'année dernière, cette demande des deux gouvernements a fait l'objet d'une étude attentive, à diverses reprises, au cours de réunions spéciales qui ont été convoquées dans ce but exprès, et aussi lorsque la Commission se réunissait pour étudier d'autres problèmes.

Enfin, le 29 décembre 1959, le rapport a été déposé à Washington, et des exemplaires ont été adressés aux gouvernements. Si je comprends bien, des exemplaires du rapport ont déjà été mis à la disposition des membres de la Chambre des communes, en anglais et en français, mais si cela peut être utile aux membres du Comité, nous avons apporté quelques exemplaires supplémentaires qui pourront être distribués à tous ceux qui en désireront. La présentation du rapport en question constitue une étape dans l'exécution du mandat relatif au fleuve Columbia.

L'étape suivante, pour ce qui est de l'acheminement vers la solution du problème du Columbia, est celle des négociations internationales qui sont maintenant en cours au sujet des dispositions coopératives devant être adoptées quant

à l'aménagement du fleuve. J'ai déjà mentionné que ce sont là des questions dans lesquelles la Commission conjointe internationale n'est pas engagée directement, en ce moment, et je n'ai donc rien à dire à leur sujet.

Ce que je pourrais faire, si les membres le désirent, ce serait de donner des explications sur les principes. Ces renseignements seront peut-être utiles pour ce qui est des rapports que le gouvernement pourrait faire paraître, par la suite, au sujet des négociations. Je suis aussi prêt à traiter de toute question concernant le rapport de la Commission internationale des ingénieurs du fleuve Columbia au sujet des éléments physiques du bassin et à expliquer les motifs qui ont amené la détermination des principes que nous avons recommandés aux deux gouvernements, dans le rapport du 29 décembre.

A ce propos, je dois dire que les observations que je pourrais faire et mes réponses aux questions doivent se rapporter expressément aux discussions de la Commission et non pas aux négociations actuelles qui relèvent directement des deux gouvernements.

Monsieur le président, si cela vous convient, avant de commencer à expliquer les recommandations de la Commission conjointe internationale, j'aimerais à vous donner un bref aperçu des conditions topographiques et hydrologiques du Columbia et d'autres questions connexes, et à indiquer la nature et l'importance de l'entente relative à l'utilisation coopérative. Grâce à celle-ci il semble possible que des ouvrages de retenue soient construits et mis en service au Canada afin de procurer aux États-Unis des avantages importants du point de vue de l'énergie et de l'enrayement des inondations. Pour ces avantages le Canada a droit, en toute justice et conformément aux principes posés, à une récompense méritée qui revêtira la forme de la moitié de l'augmentation de l'énergie fournie à la région d'aval par suite de la retenue des eaux en territoire canadien et la forme d'un paiement en espèces établi d'après un calcul actuariel de la valeur de la moitié de la moyenne annuelle des dommages qu'auraient causés les inondations si on n'avait pas utilisé au bénéfice des États-Unis les bassins d'emmagasinage pour lutter contre ces inondations. Ces avantages sont, en résumé, la question fondamentale traitée et prévue dans les principes qui ont été soumis.

M. JONES: En étudiant certains de ces principes, je remarque dans certains cas qu'ils sont d'ordre plutôt général et je me demandais si, au cours de ses explications, le général pourrait nous dire si, à son avis ou de l'avis de la Commission conjointe internationale, ces principes pourraient s'appliquer à d'autres entreprises que celle du Columbia.

Le général MCNAUGHTON: Je serais heureux d'y répondre, si je le puis, monsieur le président.

Si vous voulez bien vous reporter à la lettre des deux gouvernements, vous constaterez que la tâche qui a été confiée à la Commission est une tâche bien particulière qui a trait au bassin du Columbia et, en réponse à la demande des gouvernements, ces principes ont été conçus et mis au point en vue du Columbia seulement. En conséquence, ils ne pourraient s'appliquer qu'accidentellement à d'autres régions du pays où le Canada serait peut-être en aval au lieu d'être en amont.

Vous vous rappellerez, monsieur le président, qu'à notre dernière séance, je me suis risqué à exprimer une opinion personnelle. Il va sans dire que je n'exprime pas une opinion intéressée de la Commission parce que ces questions et ces

principes n'ont été étudiés officiellement que du point de vue du Columbia. Quoi qu'il en soit, je dois dire que la Commission est responsable de tous les bassins hydrographiques qui lui sont confiés.

Les membres canadiens se préoccupent sérieusement d'un autre bassin très important, celui du Saint-Jean. Dans ce cas-ci, le Canada est en aval et, étant donné que les commissaires canadiens ont cette tâche à cœur, il va sans dire que nous n'avons pas cherché à présenter un document et un ensemble de principes qui constitueraient un précédent malheureux, si je puis m'exprimer ainsi, quand nous traiterons d'un autre aspect. Nous avons estimé que, quelle que soit la proposition que nous soumettions aux deux pays pour qu'ils l'approuvent, nous devions nous rappeler nos responsabilités générales et faire en sorte que les principes demeurent aussi généraux que possible.

Avec quelques-uns de mes collègues, j'ai étudié ces principes du point de vue d'un pays d'aval et nous estimons qu'ils peuvent être appliqués en toute justice aux deux pays et nous avons la même opinion dans le cas du bassin du Columbia. Est-ce que cela répond à votre question?

M. JONES: Oui, je vous remercie, général McNaughton.

Le général MCNAUGHTON: J'aimerais faire disposer des graphiques indiquant le débit typique du bassin du Columbia et le débit annuel au cours de la récente période, qui est inscrit dans nos archives.

Comme le graphique est presque illisible de l'autre bout de la pièce, je demanderais à M. Peterson de bien vouloir suivre sur le premier graphique la courbe de variation du débit et les conditions auxquelles nous avons dû faire face.

La ligne ondulée sur la partie supérieure de la carte indique le débit annuel pour la période de 1928 à 1948. Le débit moyen de cette période est représenté par la ligne droite et il a été de 66,500 pieds cubes la seconde, soit un écoulement total de 48,500,000 pieds à l'acre.

Ce graphique a été préparé pour indiquer le débit et la décharge au barrage de Murphy Creek sur le Columbia inférieur. Murphy Creek est situé près de Trail. Ce ne sont que des données estimatives. Nous avons aussi estimé que nous devrions donner les chiffres des années les plus importantes. La courbe supérieure, que M. Peterson souligne représente la plus forte année que nous ayons enregistrée. La courbe inférieure est l'année minimum. La moyenne connue est indiquée par la courbe du milieu.

Messieurs, vous constaterez, d'après ces courbes, que, dans le bassin du Columbia, le débit des mois d'avril, mai, juin et juillet est considérable et que, dans l'ensemble, il constitue environ 70 p. 100 du débit annuel. Pendant les huit mois d'automne, d'hiver et du début du printemps, le débit est assez faible. A cause de la répartition très irrégulière du débit, la constitution de réserves d'eau suffisantes à régulariser ou à équilibrer le débit deviendront avec le temps un aspect des plus importants de la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique. Des réservoirs, ayant une capacité d'emmagasinage disponible, pourront conserver la crue de l'été et libérer les eaux en vue d'améliorer les conditions en hiver. En conséquence, au printemps, lorsque la production énergétique se fera normalement, les réservoirs se videront et on disposera d'espace pour intercepter la crue qui se produit alors. Ainsi, dans les conditions caractéristiques du débit du bassin du Columbia, le fonctionnement courant des réservoirs en vue de produire de l'énergie fournit en même temps et conséquemment une mesure préventive contre les inondations. Il en est résulté que des ententes appropriées en vue de l'utilisa-

tion d'un débit régularisé à des fins énergétiques peuvent être mises au point avec l'espoir qu'elles pourront être adaptées plus tard comme il se doit, à l'enrayement des inondations. Pour simplifier la présentation de l'exposé, nous traiterons directement des divers aspects des avantages de l'emmagasinage en amont seulement du point de vue de l'énergie.

La Commission a en main le rapport de mars 1959 présenté par le Bureau international d'ingénieurs du Columbia à la demande de la Commission qui, en vertu du mandat qu'elle a reçu des gouvernements en 1944, était chargée de faire des enquêtes et des études. Monsieur le président, ce rapport fait autorité; c'est le fruit de quinze années d'enquêtes et d'études et il a coûté plusieurs millions de dollars. Le Canada à lui seul y a affecté plus de quatre millions et demi.

Je tiens à dire qu'il a été préparé par les plus grands experts du continent nord-américain que nous ayons été capables de réunir, notre mandat nous permettant de retenir les services de n'importe quel expert qu'elle jugerait nécessaire, qu'il fasse partie de la fonction publique du Canada ou de celle des États-Unis. J'aimerais à mentionner que le président canadien, M. McLeod, est ingénieur en chef à la Direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et pour démontrer l'importance attachée à cette question, le président de la section des États-Unis est le général Itschner, ingénieur de division de l'armée dans le nord-ouest du littoral du Pacifique. Lorsque le général Itschner a été promu du poste d'ingénieur de division dans le nord-ouest du littoral du Pacifique à celui de chef des ingénieurs de l'armée, il a gardé la présidence de la section des États-Unis au Bureau en question. Je crois que ce que je viens de dire vous prouve l'autorité de cette enquête et du rapport.

Le rapport prouve que, en aval aux États-Unis, les hauteurs de chute du principal embranchement du Columbia sont près de l'utilisation intégrale puisqu'elles atteindront dans un avenir rapproché environ 1,210 pieds et que, à la frontière, l'élévation totale est de 1,288 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer.

D'autre part, la mise en valeur progressive des bonnes terres de la vallée pour les cités, villes et villages, pour l'industrie, l'irrigation, la culture, l'aménagement des rivières et des lacs à des fins récréatives, pour le poisson et pour la faune, etc., a progressé rapidement et d'une façon importante aux États-Unis, ce qui a eu pour résultat que le coût d'aménagement de réservoirs additionnels aux États-Unis est devenu très élevé. Les possibilités pratiques du principal embranchement du Columbia ont toutes été ou sont sur le point d'être utilisées pour fournir une tête d'eau suffisante aux diverses usines génératrices qui se suivent les unes les autres de Grande-Coulée à Bonneville, l'eau d'aval d'une usine devenant le plein niveau du bassin de l'usine voisine en aval. L'importance de la hauteur d'eau à cette fin est si grande que l'écoulement de l'eau de retenue est un procédé relativement peu économique.

La plupart des emplacements qui restent sur les tributaires de Columbia et qui sont situés dans la partie du bassin des États-Unis coûtent aussi très cher et sont d'une capacité limitée qui a été restreinte davantage par des utilisations concurrentielles comme, par exemple, le poisson, la faune sauvage et des fins récréatives. Dans ces domaines, les intéressés s'opposent énergiquement à la mise en valeur de l'énergie.

D'autre part, en amont, au Canada, l'aménagement hydro-électrique du principal embranchement du Columbia,—je crois qu'on devrait installer la carte de nouveau, s'il vous plaît—, et de la Kootenay, moins une seule section, n'a

pas été commencée. Monsieur Paterson auriez-vous l'obligeance d'indiquer les divers endroits à mesure que je les mentionne. Les travaux ne font que débuter sur la plupart des tributaires au moyen d'usines installées sur des rivières qui fournissent naturellement de l'énergie. De plus, l'expansion municipale, agricole et industrielle ne fait en général que ses premiers pas.

En conséquence, la situation offre une certaine flexibilité quant à l'élaboration efficace d'un programme de mise en valeur hydro-électrique et elle permet de placer les réservoirs en amont des bassins où l'énergie emprisonnée dans l'eau destinée aux génératrices d'aval sera portée au maximum par rapport à l'approvisionnement.

Il y a un fait important à noter au sujet du rapport que le Bureau a remis à la Commission en mars 1959. En ce qui a trait aux possibilités d'ententes relatives à l'utilisation coopérative du débit régularisé provenant des retenues d'eau en amont pour accroître la production énergétique en aval, il y a pour des réservoirs de grandes étendues qui sont disponibles au Canada à un prix modéré à des fins d'écoulement et de construction. Une analyse du rapport indique que le Canada pourrait disposer d'environ 26,400,000 pieds-acres de bassin d'emmagasinage, ce qui représenterait une mise de fonds approximative de $659,100,000.

Dans la partie du bassin sise aux États-Unis, on estime que les étendues qui pourraient être disponibles dépassent à peine la moitié des étendues du Canada. De plus, la mise de fonds pour l'aménagement de bassins d'emmagasinage aux États-Unis figure dans le rapport de mars 1959 du Bureau, et est comprise dans les propositions de l'ingénieur de l'armée des États-Unis pour la division du littoral nord-ouest du Pacifique. Les premiers travaux de construction s'élèveraient à $1,338.6 millions pour seulement 12,600,000 pieds-acres.

Le coût des installations d'énergie connexes est compris dans chaque cas et ces installations auraient 2,214,000 kilowatts aux États-Unis et 1,986,000 au Canada.

D'après ces chiffres, il semble donc que le coût total par million de pieds-acres aux États-Unis est d'environ 106 millions de dollars et au Canada de 25 millions de dollars. Le rapport entre ces deux coûts unitaires est de 106 à 25, soit de $4\frac{1}{4}$ à 1. Cela signifie que, au Canada, le coût par unité d'emmagasinage et de génération conséquente, pris du point de vue de l'ensemble du bassin, est de moins d'un quart de celui des États-Unis.

Monsieur le président, puis-je mentionner que le *New York Times* du 17 janvier dernier a annoncé que l'ingénieur en chef de l'armée des États-Unis avait demandé au Congrès américain d'autoriser treize entreprises dans le bassin du Columbia qui fourniraient un total de quelque 13,048,000 pieds-acres d'emmagasinage utilisable à des fins de production énergétique et d'enrayement des inondations. La capacité installée serait au début de 1,777,300 kilowatts et elle pourrait être portée plus tard à environ 3,050,000 kilowatts.

Ce programme est en plus de celui de Libby sur la Kootenay qui, sur la recommandation des ingénieurs de l'armée des États-Unis, a été autorisé par le Congrès en 1950. L'entreprise de Libby refoulera les eaux au Canada et, il va sans dire, ne peut être construite, en dernière analyse, sans l'autorisation de la Commission conjointe internationale, à moins d'une entente spéciale entre le Canada et les États-Unis. Par conséquent, l'emploi du mot «autorisé» par nos amis des États-Unis est quelque peu ambigu et c'est, à mon avis, une expression un peu regrettable.

Monsieur le président, un simple communiqué de presse n'est pas en soi, bien entendu, d'une grande aide pour obtenir une idée des modifications que l'armée des États-Unis a proposé d'apporter aux entreprises de mise en valeur mentionnées dans le rapport de mars 1959 qui seraient nécessairement englobées dans un programme de mise en valeur coopérative avec le Canada à l'égard du Columbia. En conséquence, j'ai fait comparer la liste fournie par l'ingénieur en chef de l'armée avec le rapport dit «308» des États-Unis publié en juin 1958. Ces chiffres sont compilés dans le tableau que j'ai appelé tableau «A», et dans le tableau B qui lui est joint. Monsieur le président, je crois que les membres du Comité pourront trouver utile que ces tableaux figurent au compte rendu d'aujourd'hui afin de pouvoir s'y reporter à l'occasion.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les membres du Comité approuvent cette proposition?

(Assentiment.)

(*Voir appendices «D» et «E» ci-après.*)

Le général MCNAUGHTON: Le tableau «B» indique la hauteur de chute utilisable et l'énergie emmagasinée utilisable dans les divers bassins des États-Unis qui ont été proposés.

Vous constaterez avec plaisir que la valeur d'un réservoir est proportionnée non seulement à la quantité d'eau conservée mais aussi à la tête d'eau sur le lieu de l'entreprise et en aval sur le parcours de cette eau où elle peut être utilisée successivement aux diverses centrales.

D'après les chiffres que j'ai donnés oralement, vous constaterez que les nouvelles propositions des États-Unis représentent une réduction des frais pour ce pays et une légère augmentation des eaux de retenue, comparativement aux anciennes propositions données dans le rapport du Bureau. Quoi qu'il en soit, le coefficient de l'ensemble du coût de ces propositions et des entreprises d'emmagasinage disponible au Canada reste de plus de 4 à 1; ce ne sera donc pas une erreur sérieuse si, au cours de ma conversation avec vous aujourd'hui, je continue de me servir des chiffres qui sont donnés en détail dans le rapport du 19 mars 1959. A tout événement, ce sont les derniers chiffres dont on a convenu sur le plan international que nous avons en main.

Étant donné le coût très bas de l'emmagasinage au Canada, tant en mesure absolue qu'en mesure relative par rapport au coût de services semblables de régularisation aux États-Unis, une entente pour l'utilisation coopérative des bassins d'emmagasinage canadiens représente donc une chance remarquable pour réaliser non seulement des augmentations de la production énergétique assurée en aval dans la partie américaine du bassin du Columbia, mais cela signifie aussi que ce résultat peut être atteint à un prix exceptionnellement bas.

En conséquence, cela représente, aux yeux de la Commission, une entente hautement profitable aux deux pays; les avantages dont ils bénéficieraient seraient considérables et passablement égaux.

Dans les conditions actuelles, il existe une possibilité favorable de production accrue pouvant s'élever jusqu'à environ 2 millions de kilowatts d'énergie assurée, en utilisant environ 18 millions de pieds-acres dans le bassin d'emmagasinage en amout au Canada. Comme je l'expliquerai plus tard, au delà de cette quantité le déclin progressif du cœfficient accru d'énergie assurée par rapport à l'emmagasinage utilisable employé entraîne une hausse fort sensible du coût de l'emmagasinage.

Cette analyse générale des conditions particulières relatives aux parties du bassin en amont au Canada et en aval aux États-Unis fait ressortir l'importance des considérations faites par le Bureau international d'ingénieurs du Columbia, c'est-à-dire qu'il faudrait analyser en premier lieu les possibilités d'une entente coopérative sur une base de réseau, de façon que les meilleures entreprises puissent être choisies, et que cette sélection qui se fera d'abord par «catégories» ou «classes» puis, dans le cadre de ces classes, par «entreprises particulières ou entreprises au choix». Le Bureau recommande ensuite de suivre le principe selon lequel la mise en valeur ordonnée des ressources hydrauliques d'un bassin demande que les entreprises les plus intéressantes du point de vue de l'économie soient mises en œuvre en premier lieu. Si je puis m'exprimer ainsi, c'est la conclusion *r*) à laquelle le Bureau international d'ingénieurs du Columbia en est venu dans son rapport de mars 1959 et cette conclusion a été acceptée d'emblée par la Commission.

Par conséquent, il s'ensuit que, dans l'intérêt des États-Unis et du Canada et en vue de réaliser les considérables économies possibles, les entreprises d'emmagasinage devant être ajoutées aux entreprises fondamentales actuelles de 13,030,000 pieds-acres devraient être choisies d'après le plus haut cœfficient avantage-coût.

Je dois vous faire remarquer que les possibilités du bassin en fait d'emmagasinage sont beaucoup plus considérables que l'utilisation rentable qu'on pourrait en faire et l'emploi d'une quantité même relativement peu élevée d'eaux de retenue coûteuses compromettrait sérieusement les avantages économiques de la proposition canadienne relative à l'utilisation coopérative.

Il est bon de noter que, en vertu d'une telle entente, la plupart des bassins d'emmagasinage choisis se trouveront au Canada, mais ce seront seuls ceux qui, situés dans le bassin du Columbia, ont l'avantage de coûter très peu et dont l'utilisation pourra faire épargner des centaines de millions de dollars aux États-Unis de même qu'au Canada, après une période d'années donnée, sous forme de quantités considérables d'énergie constante qui sera fournie à des taux modiques.

Monsieur le président, le volume considérable d'eau de retenue dont il est actuellement question ne pourrait être, bien entendu, accumulé immédiatement ni ne pourrait être utilisé, sauf progressivement, d'après un programme dont la réalisation s'échelonnerait sur une décennie environ.

Dans une telle entente, un des aspects les plus importants pour le pays d'amont est la synchronisation de la construction des nombreux ouvrages de retenue de sorte qu'ils puissent être prêts à temps pour alimenter la production d'énergie à mesure qu'elle s'accroît dans le pays d'aval afin de minimiser les frais généraux par rapport aux gros investissements de capitaux nécessaires.

Le résultat c'est que, au début de la période de construction et de mise en valeur, on devrait toujours tenir compte des résultats à long terme qu'on recherche de la production énergétique à l'endroit de l'entreprise et des avantages d'aval dont bénéficieraient les entreprises canadiennes grâce à l'emmagasinage d'amont au Canada.

La synchronisation des diverses entreprises nécessite un rajustement pour contenir les dépenses, lorsque la seule source de revenu ou de rendement pour le Canada doit provenir des avantages tirés en aval par les États-Unis.

Monsieur le président, les principes généraux que nous avons proposés ou, devrais-je dire, qui ont été proposés aux gouvernements par la Commission conjointe internationale font partie de notre rapport du 29 décembre 1959.

Je crois qu'il serait raisonnable que je traite d'un ou deux des aspects plus importants de ces principes; puis, si vous le désirez, je pourrais me mettre à la disposition du Comité et essayer de répondre aux divers points que les membres pourront soulever.

Je crois que, pour le temps dont nous disposons, ce serait le meilleur moyen de centraliser l'attention sur les points particuliers que les membres aimeraient à soulever, car si nous devions étudier les principes un à un nous y passerions beaucoup de temps et, à mon avis, cela me forcerait à m'étendre sur le sujet sans que la chose soit nécessaire.

Le PRÉSIDENT: M. McFarlane aurait une question à poser.

M. MCFARLANE: Monsieur le président, pourrais-je demander au témoin si les rapports de la *Montreal Engineering Company* sur le bassin du Columbia seront disponibles?

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, le rapport de la *Montreal Engineering Company* n'est pas un rapport qui est à la disposition de la Commission conjointe internationale.

Ce rapport a été préparé à la demande du gouvernement du Canada et il lui a été remis. La Commission a été privilégiée d'y avoir accés étant donné qu'elle devait tenir compte de certains renseignements. Mais ce rapport ne nous appartient pas et nous n'avons aucune autorité à cet égard.

M. MCFARLANE: J'aurais deux autres questions à poser. Qu'advient-il du rapport de mars 1959? Est-ce qu'il sera disponible?

Le général MCNAUGHTON: Le principal rapport de mars 1959 a été déposé par moi à une séance du présent Comité au mois d'avril de l'an dernier. L'appendice n° 6 a été déposé aujourd'hui. J'espère aussi que les cinq autres appendices que le Bureau est à préparer pour le compte de la Commission seront des documents publics.

En ce qui a trait aux rapports relatifs à l'énergie hydro-électrique et aux conditions énergétiques, la Commission a pour principe que le Bureau lui fasse rapport. Les rapports n'appartiennent pas alors aux gouvernements mais à la Commission. Quand elle a fini d'étudier et d'analyser tel ou tel rapport avec des experts, non pas pour l'approuver, mais pour s'assurer qu'il embrasse toute la question, la filière a été suivie, et invariablement la Commission a pour principe de porter ces rapports à la connaissance du public avant les audiences publiques qui peuvent être tenues. Le rapport est mis à la disposition des personnes intéressées et, par conséquent, c'est un document public.

M. MCFARLANE: Serait-il possible d'avoir les données budgétaires de la Commission conjointe internationale à compter de 1944 et aussi les sommes qui ont été dépensées aux fins de relevés et autres fins pour le bassin du Columbia?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous répéter votre question, monsieur McFarlane?

M. MCFARLANE: Je m'excuse, mais est-ce qu'il serait possible d'avoir les données budgétaires? D'après ce que le général McNaughton a dit hier, j'ai compris qu'on avait dû ralentir les travaux dans une certaine mesure en ce qui a trait au Columbia parce qu'on manquait de fonds pour faire tout ce qu'on désirait réaliser. Serait-il possible d'avoir les données budgétaires à compter de 1944 et aussi les sommes dépensées à l'égard du bassin du Columbia?

Le général McNAUGHTON: Je ne crois pas qu'il soit difficile de vous procurer ces chiffres. Il suffit simplement de les extraire des comptes publics et, si vous le désirez, nous demanderons au personnel de faire ce travail.

Si je m'en souviens bien, je n'ai pas dit que vous avions éprouvé de la difficulté à financer l'enquête sur le Columbia. Je crois que je parlais à ce moment-là d'une enquête éventuelle portant sur la frontière de l'Alaska et des Territoires du Nord-Ouest, et sur l'enclave; ce n'est pas le manque d'argent qui nous a arrêtés, mais le fait que le personnel compétent dont nous avions besoin n'était pas disponible. Les spécialistes qu'il nous aurait fallu travaillaient à certaines de nos autres entreprises comme celle de Passamaquoddy et du Columbia. Une fois de plus nous étions à court de personnel.

M. McFARLANE: Je regrette de ne pas vous avoir compris.

Le général McNAUGHTON: Nous avons été merveilleusement appuyés dans l'exécution des travaux qui nous ont été confiés en vertu du mandat de 1944; et, une fois de plus, comme vous devez le savoir, nous avons dû commencer à zéro. Nous n'avions pas de cartes topographiques des rivières de notre propre pays; nous ne connaissions même pas les élévations et les points critiques le long du fleuve, ni le volume du débit ni aucun de ces renseignements.

Le personnel que vous avions a dû bûcher pour obtenir les renseignements d'ordre hydrologiques et topographiques au sujet du bassin et ce n'est que lorsque nous avons eu ces renseignements que nous avons pu nous attaquer sérieusement à ce problème du Columbia, soit au Bureau soit à la Commission même.

Nous ne nous plaignons pas, mais je tiens à signaler que la tâche était immense. Dans de telles entreprises, il n'est pas facile d'obtenir sur-le-champ les réponses demandées.

M. CARDIN: Monsieur le président, le général pourrait-il nous expliquer la déclaration qu'il faisait dernièrement au sujet du projet du barrage Libby? N'a-t-il pas dit que, d'après ce qu'en rapportaient les journaux, le Congrès aurait autorisé le barrage Libby? Si je ne me trompe, le barrage devait comprendre un réservoir limitrophe et il eût été normal que le Canada fût consulté là-dessus. Ai-je bien compris lorsque le général a dit que le Congrès avait autorisé le projet du barrage Libby?

Le général McNAUGHTON: Il est heureux que j'aie fait une petite déclaration préliminaire ce matin lorsque j'ai expliqué le sens que prenait ici le mot «autorisé». C'est bien celui dont se sont servis les États-Unis et je sais qu'en maintes occasions il a donné lieu à une interprétation erronnée, comme l'a fait remarquer M. Cardin.

Le mot «autorisé» n'est qu'un terme de convention dont se sert le Congrès des États-Unis pour déclarer qu'un projet est accepté dans ses grandes lignes et que les ingénieurs peuvent procéder à l'élaboration de leurs plans détaillés, sachant qu'éventuellement le Congrès approuvera le projet et votera les fonds nécessaires. Le mot ne veut pas dire que les ingénieurs peuvent, du jour au lendemain, procéder à la construction; il signifie tout simplement que le projet est contenu dans une liste de travaux ayant priorité et dont la construction se fera tôt ou tard.

Ce mot «autorisé» dont on se sert à tout propos n'implique pas toujours une véritable autorisation du Congrès. Il a été très souvent mal interprété et il a causé bien des inquiétudes à bon nombre de Canadiens. A plusieurs reprises, j'ai dû donner l'explication que me demandait M. Cardin.

M. CARDIN: Je m'excuse, je suis arrivé un peu en rerard ce matin et j'ai manqué l'explication du général sur le sens du mot «autorisé». Je crois savoir, pourtant, que les États-Unis ont ce projet à cœur et qu'ils le considèrent comme une partie essentielle de l'aménagement du fleuve Columbia. Il me semble que l'année dernière les Canadiens n'étaient pas si intéressés au projet du barrage Libby. Je me demande si les États-Unis ont l'intention de faire de ce barrage l'une des conditions à prendre ou à laisser du projet entier?

Le général MCNAUGHTON: Je ne puis vous parler, en réponse, que de ce qui s'est passé à la Commission conjointe internationale. Je ne puis vous révéler ce qui est arrivé au cours des négociations, tout ce que je sais c'est qu'une demande a suivi, en 1950. l'autorisation du Congrès. Cette demande a été présentée à la Commission conjointe internationale en vertu de l'article 4 du Traité sur les eaux limotrophes.

L'article 4 de ce traité confère à la Commission le droit d'approuver tout projet concernant les eaux limitrophes d'une rivière traversant la frontière et sur laquelle un barrage aurait pour effet d'exhausser le niveau naturel des eaux de l'autre côté de la frontière.

Cette demande a été faite en 1952 et la Commission l'a étudiée. A cette époque, les membres canadiens de la Commission ont soutenu que la proposition et les témoignages à l'appui ne tenaient pas entièrement compte des avantages immenses qu'on pouvait retirer, au Canada même, d'un débit accru à cet endroit du fleuve. Il en est résulté que la Commission n'a pas voulu accepter la responsabilité de disposer des ressources canadiennes en faveur des États-Unis.

Un peu plus tard, à cause peut-être des témoignages rendus devant la Commission, les États-Unis ont retiré leur demande; ils estimaient que le fait de submerger, même dans leur pays, les voies ferroviaires et les routes de certaines régions aurait un mauvais effet et qu'il serait peu raisonnable d'imposer un tel état de choses aux localités concernées. La demande a donc été retirée pour qu'on en fasse une étude plus approfondie.

Deux ans après, en 1954, elle a été présentée de nouveau. Une fois de plus, les conseillers juridiques du Gouvernement canadien auprès de la Commission ont fait remarquer que des enquêtes importantes se poursuivaient sur l'utilisation possible que nous pourrions faire nous-mêmes de ces eaux et que, au nom du Canada, ils ne pouvaient ni ne voulaient se prononcer pour ou contre la demande. En d'autres termes, la demande a été mise de côté encore une fois afin de permettre au Canada et à la Colombie-Britannique de décider de l'utilisation qu'ils pourraient faire eux-mêmes de ces eaux, ce qui, d'ailleurs, était leur droit strict.

Je pourrais ajouter, au sujet du barrage Libby, qu'à la suite de l'étude entreprise par le Canada et à la lumière des renseignements topographiques recuillis par le Bureau d'ingénieurs du Columbia, qui achevait son travail, la Commission a pris certaines mesures préliminaires pour décider de la modalité à suivre pour procéder à l'évaluation des diverses phases de ce projet.

Si vous jetez un coup d'œil sur les cartes et les graphiques que nous allons afficher sur le mur, vous constaterez qu'il y a trois grands cours par lesquels la rivière Kootenay s'écoule; il s'agissait d'étudier à fond les possibilités de chacun avant d'en arriver à des conclusions.

Il serait bien naturel que nos amis des États-Unis mettent la main sur nos ressources, s'ils réussissaient à nous persuader de les leur abandonner; remarquez qu'il n'y a pas de mal à cela. Les ressources sont d'une grande valeur, non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir et l'avenir, c'est long! Si nous avions

donné notre assentiment au barrage Libby, nous aurions imposé une servitude au Canada, pour emprunter une expression familière aux avocats. Je crois que les noms des membres canadiens de la Commission seraient passés notoirement à la postérité s'ils avaient ainsi cédé des valeurs considérables du pays sans juste rémunération.

M. McCLEAVE: En droit, toute décision de la Commission conjointe internationale impose une servitude à l'un ou à l'autre pays. On ne peut blâmer nos gens de chercher à obtenir quelque chose, en retour de ce qu'ils donnent.

Le général McNAUGHTON: Je ne dirais pas qu'il en est ainsi de toute décision. En ce qui nous concerne, les pouvoirs conférés à la Commission par le traité sont sujets à ratification par notre Parlement. Ce n'est que dans des cas particuliers, comme ceux prévus par l'article IV et autres semblables, que la Commission possède un pouvoir spécifique. Dans tout autre cas, elle est soumise à l'article IX qui stipule qu'elle doit présenter aux gouvernements des deux pays des rapports contenant ses propositions. Cet article stipule expressément que ces rapports et ces propositions ne peuvent être considérés comme des décisions des questions soumises. C'est aux gouvernements des deux pays de décider en dernier ressort.

Permettez-moi de vous donner des explications plus détaillées. Dans le cas du Columbia, nous devons travailler en vertu de deux mandats distincts. Le premier est le mandat de 1944 qui relève de l'article IX et en vertu duquel la Commission est tenue de présenter des rapports et des propositions qui ne peuvent, certes, imposer d'obligation. Seule la décision des deux gouvernements, à la suite de négociations, peut leur donner quelque validité. Ainsi, il se trouve que cette question du barrage Libby a été portée devant la Commission en vertu de l'article IV du traité. La Commission peut donc, selon la sagesse ou le manque de sagesse de ses commissaires, statuer elle-même. Dans ce cas, son ordonnance aurait force de loi.

Je voudrais signaler qu'en 1954, lorsque les États-Unis ont réglé les différends relatifs à l'inondation de leur pays au sud de la frontière, ils ont convenu de situer le barrage Libby à environ quatre milles et demi plus loin en amont de l'emplacement qu'ils avaient choisi d'abord, afin qu'il ne se déverse pas dans la Fisher, comme le craignaient certaines personnes. Ils ont ensuite présenté leur demande de nouveau. Notre étude était assez avancée alors pour permettre aux commissaires canadiens de la Commission conjointe internationale d'entrevoir la merveilleuse occasion qui se présentait d'utiliser au profit de notre propre pays la retenue des eaux. Nous n'avons pas voulu, et j'ajoute ceci de propos délibéré, prendre la responsabilité d'offrir gratuitement à nos amis d'outre-frontière ces ressources du pays. Nous avions parfaitement le droit de les exploiter au Canada même.

Lorsque vint le temps pour la Commission de déterminer la marche à suivre dans les enquêtes qui ont abouti au présent rapport, nous avons laissé entendre clairement que l'une des études principales porterait sur l'utilisation des eaux au Canada même. Nous avions donc trois études à faire et elles sont résumées dans le rapport.

La rubrique du rapport porte sur les eaux canadiennes de la Kootenay. Cette rivière descend jusqu'à la frontière pour arriver à l'endroit où serait construit le barrage Libby. Incidemment, on avait projeté d'abord de construire un autre barrage sur la rivière Bull à ce même endroit, mais il n'aurait pas entraîné la déviation des eaux. Vous constaterez que la rivière Bull contrôle le débit du principal tributaire, la rivière Sainte-Marie. Celle-ci coule en amont de la

rivière Bull et de la rivière Elk qui sont aussi d'importants tributaires. En aval de l'emplacement du barrage Libby, se trouvent les chutes Kootenay d'une hauteur de 650 pieds. Elles pourraient être aménagées, comme aussi d'autres emplacements du côté des États-Unis auxquels on avait songé, le long de la même rivière. Je tiens à mentionner le fait que cette boucle qu'elle forme offre d'importantes possibilités d'aménagement hydroélectrique à cause de la dénivellation qui se produit, lorsque, ayant à cet endroit traversé du Canada sux États-Unis, la rivière fait une courbe pour rentrer de nouveau au Canada, au sud du lac Kootenay. La dénivellation est de 565 pieds.

Il serait bon ici de dire pour quelle raison les États-Unis étaient désireux de faire approuver le projet Libby; c'est que la dénivellation aménageable, du Libby à la frontière, n'est que de 190 pieds. Les ingénieurs des États-Unis étaient d'avis que le Canada devait leur donner une chute d'une hauteur de 150 pieds située à la frontière sur les eaux basses du barrage de la rivière Bull.

De cette façon, le Libby aurait eu une hauteur totale de 340 pieds et malgré le coût fantastique des déplacements nécessaires au sud de la frontière, nos bons amis trouvaient que le projet en valait la peine.

La plus grande partie des frais d'aménagement du Libby porterait sur le coût de détournement des eaux. Ces frais, tels qu'ils ont été établis devant la Commission, s'éléveraient à 324 millions de dollars, environ.

Nous avons demandé à nos collègues des États-Unis de nous dire ce qu'ils pourraient réaliser s'ils se contentaient d'inonder jusqu'à la frontière, en supposant que nous leur fassions cadeau de la chute se déversant dans les eaux d'aval de la Dorr, étant donné que nous avons un emplacement favorable à l'aménagement, comme vous pourrez le voir sur le graphique que nous allons vous montrer. Ces propositions ont été étudiées et on nous a répondu qu'il ne serait pas économique de diriger à Libby l'eau vers la frontière. Il y a des lignes principales de chemin de fer qui passent là. La voie du *Great-Northern* est presque toute construite au niveau de l'eau, à travers ce col, et même avec une chute de 50 pieds ou à peu près il faudrait déplacer la voie ferrée sur plusieurs milles de longueur pour la poser sur le flanc de la montagne, ce qui entraînerait des travaux de creusage dans le roc solide tout le long de la voie. A l'heure actuelle, l'entreprise serait très coûteuse. Nos amis des États-Unis se voyaient incapables de réaliser économiquement l'inondation jusqu'à la frontière, comme ils ne le pouvaient non plus, même avec une chute de 37 pieds qui aurait pu être disponible au Canada, entre la frontière et les eaux d'aval de la Dorr. Là encore, de leur propre aveu, le projet n'était pas rentable. Qu'il le devienne avec un don à perpétuité d'une chute de 150 pieds au Canada, j'en doute fort.

Comme je le disais, cette proposition entraînerait une dépense de 324 millions de dollars. Elle permettrait la construction d'un bassin d'emmagasinage d'une capacité de 4 à 5 millions d'acres-pied selon le soutirage qu'un accord pourrait déterminer. Si, pour une somme approximative de 110 millions de dollars, le même volume d'eau peut être emmagasiné au bassin Luxor de la rivière Bull, il est clair que les avantages à retirer des eaux d'aval, comme la protection contre les inondations et autres services offerts au public, peuvent se réaliser par l'emmagasinage au Canada au tiers du coût de l'entreprise totale aux États-Unis. Il est vrai qu'une grande partie des avantages seront retenus par le Canada, mais il a été convenu, en principe, que la moitié des avantages réalisés en aval reveindraient aux États-Unis et l'autre moitié au Canada, en

retour de ses services. Certains d'entre nous sont d'avis que dans ce cas particulier nous devrions conserver jalousement nos ressources canadiennes. A titre de bons voisins, cependant, je crois que nous devrions veiller à donner un bon service de protection contre les inondations, ce que d'ailleurs comportent les propositions que nous avons faites. Il serait possible d'apporter une collaboration suffisante sans pour cela abandonner à un autre pays les immenses ressources hydrauliques du Canada.

M. CARDIN: Cela se résume à dire, n'est-ce pas, qu'avant d'entamer les négociations et même en tenant compte des dépenses d'aménagement, les États-Unis s'intéressaient toujours au projet du barrage Libby, mais que les membres canadiens de la Commission conjointe internationale n'étaient pas prêts à céder nos ressources aux États-Unis?

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à cette interprétation.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, comme vous le savez et comme le sait le général McNaughton, j'ai vécu toute ma vie sur les bords du Columbia et les divers aspects de cette affaire intéressent particulièrement mes électeurs. A tel point que depuis six semaines je reçois des centaines de lettres qui m'ont été adressées par des particuliers, des Chambres de commerce, des instituts agricoles, des instituts féminins, des clubs de chasse et de pêche, des associations, diverses compagnies, des agences touristiques et d'un bon nombre d'autres organismes, depuis la frontière internationale, à Revelstoke, jusqu'à Creston, à l'est de la province. Je puis affirmer que chaque lettre reçue témoigne d'une grande confiance envers le général McNaughton et que ces gens cherchent à connaître son opinion.

Des VOIX: Très bien!

M. HERRIDGE: Il ne s'agit pas seulement de mes électeurs mais bien de tous les habitants de la Colombie-Britannique du sud-est, de la Colombie-Britannique toute entière. Ils s'intéressent vivement à ces propositions. Ceux que je représente sont particulièrement avides de se renseigner sur tous les aspects de cette affaire, y compris la valeur des diverses propositions, ce qu'elles représentent pour le Canada et la région, l'influence qu'elles auront sur l'économie locale et la vie quotidienne de tous.

Monsieur le président, si je m'arrête un peu longuement sur ce sujet c'est qu'il est très important aux yeux de mes concitoyen. Permettez-moi de lire un vœu que j'ai ici et de poser ensuite une question au général McNaughton. Ce vœu m'a été adressé par la Chambre de commerce régionale de Castlegar et il a été adopté le 26 janvier 1960. La Chambre de commerce de Nakusp en a présenté un semblable, rédigé en termes plus énergiques peut-être, et d'autres organismes ont fait la même chose. La résolution interprète l'attitude de toute la population:

> ATTENDU que pour des raisons sérieuses et évidentes, d'ordre académique et commercial, on ne devrait pas permettre l'inondation par le barrage de High-Arrow;
>
> ATTENDU qu'à venir jusqu'ici on n'a avancé aucune raison valable justifiant cette inondation; en conséquence,
>
> La Chambre de commerce de Castlegar et du district DÉCIDE de s'opposer à tout plan qui comporterait l'aménagement d'un barrage à High Arrow.

La Chambre de commerce de Castlegar et du district DÉCIDE de plus de se prononcer en faveur de l'érection d'un barrage au lac Arrow inférieur ou à Murphy Creek.

La population désire faire tout ce qui est dans l'intérêt général du Canada; elle ne regarde pas la question uniquement d'un point de vue local ou parce que des dommages locaux seront causés; cependant, elle veut être sûre que s'il faut subir des dommages d'étendue locale, ce sera dans l'intérêt national.

Étant donné cette attitude générale, je désirerais savoir s'il existe des raisons valables qui justifient l'inondation des lacs Arrow, à la suite de la construction du barrage de High Arrow? En outre, la population de ces endroits désire vivement savoir s'il peut exister quelque rapport entre Mica Creek, l'Arrow supérieur et l'Arrow inférieur, d'une part, et d'autre part, les projets que mentionne le rapport.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, M. Herridge a eu l'amabilité de me faire parvenir une copie du vœu que la Chambre de commerce de Caslegar et du district a adopté le 26 janvier et dont il a fait mention. Je ne sais comment répondre aux questions qu'a posées M. Herridge, car il faudrait d'autres éléments outre les renseignements que possède la Commission, à la suite des études qu'elle a poursuivies; et, comme je l'ai dit, la Commission peut communiquer ces renseignements à ce comité de la Chambre. Il n'existe aucune difficulté en ce qui concerne nos renseignements; mais il n'est pas de la compétence de la Commission de déterminer où seront situés les bassins d'emmagasinage que prévoient ces projets. Voilà la difficulté.

Dans les cas mentionnés, nos travaux se font en amont. Nous avons une certaine compétence en ce qui concerne Libby, mais nous n'en avons aucune quant au bassin de High Arrow qu'a mentionné M. Herridge. L'emmagasinage des eaux relève uniquement de la compétence respective des deux gouvernements canadiens intéressés: le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique. Lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, la Commission ne peut que fournir des renseignements au moyen d'un rapport soumis à titre consultatif. En outre, avec l'assentiment de nos collègues américains, nous avons également proposé certains principes que, à notre avis, les deux gouvernements pourraient appliquer avantageusement aux fins de résoudre ces difficultés.

A mon sens, ces principes règlent parfaitement bien les points en litige. Il appartient aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, agissant de concert, de déterminer l'emplacement des bassins d'emmagasinage des eaux qui coulent au Canada. La Commission ne peut faire plus que recueillir tous les renseignements possibles et les soumettre à ces gouvernements.

Je désire signaler à M. Herridge que la Commission a étudié attentivement la question du bassin d'emmagasinage de High Arrow, et je fais cette assertion en ma qualité de membre de la Commission.

Dans ce rapport qu'a présenté le Bureau international d'ingénieurs du fleuve Columbia, vous remarquerez que l'on fait constamment allusion aux caractéristiques physiques et à l'utilité de ces bassins de High Arrow et de Low Arrow ainsi qu'à leur raccordement avec le ruisseau Murphy, etc. Ce sont des renseignements d'ordre statistique fournis aux fins de répondre aux questions qui ont été posées.

Je ne pourrais honnêtement affirmer que les études et les renseignements qui ont été réunis en vue de fournir une réponse spécifique à certaines questions

couvrent la totalité du problème. Dans les principes que nous avons soumis aux deux gouvernements, vous constaterez qu'il y a là ce que j'appelle les facteurs «réels», par opposition à la souveraineté et aux facteurs intangibles. Voilà comment aborder ce problème. Mais lorsque notre population, tout comme nos groupes de négociateurs, a quelque responsabilité dans la détermination de pareils problèmes, il faut tenir compte d'autres facteurs.

Vous vous rappellerez qu'à la fin de la première partie de mes remarques, j'ai signalé que le fleuve Columbia offrait au Canada et aux États-Unis une source d'exploitation magnifique. On peut le constater dans les divers appendices qui ont été lus: Appendice n° VII—sans détournement; appendice n° VIII—avec détournement partiel, et appendice n° IX—avec l'utilisation de la totalité des eaux, sauf celles qui sont nécessaires aux fins de maintenir un courant à la frontière.

J'ai signalé ces possibilités lors de la réunion que nous avons tenue le 23 avril, et je possédais assez de renseignements pour vous exposer la situation. Si vous consultez le fascicule 7 des Procès-verbaux et Témoignages du 23 avril 1959, vous y trouverez trois tableaux qui indiquent quelles sont ces possibilités.

Les avantages et les frais en question sont estimés d'après une étude du système, et ils représentent la contribution publique des deux pays. Les propositions faites ne cherchent aucunement à les partager entre les deux pays.

Pour vous donner un sens des proportions, vous verrez, en particulier à l'appendice IX, qu'éventuellement nous fournirons au Canada près de 4 millions de kilowatts.

Lorsque l'on considère l'ampleur de ces projets,—qui exigeraient l'utilisation de bassins d'emmagasinage de quelque 20 millions de pieds-acres et un placement d'environ un milliard de dollars,—on se rend compte qu'il faudrait au moins dix ans pour les réaliser. Dans notre rapport, il est indiqué que nous avons étudié ce sujet simplement du point de vue des avantages éventuels, en nous fondant sur les projets qui nous avaient été soumis. Il nous était impossible de ce faire dans une période définie, parce qu'il était impossible d'établir une période définie.

Du point de vue canadien, il faut étudier attentivement les rapports et les renseignements que nous soumettons, afin que les réalisations soient synchronisées avec la mise sur le marché du seul produit que nous aurons alors, c'est-à-dire le débit régularisé. C'est là la seule source de nos revenus. Il ne nous faut pas construire trop tôt, car alors des immobilisations trop considérables détruiraient la rentabilité entière du projet.

A ce stade, et parce que c'est un fait connu du public, je puis dire que l'addition à l'appendice IX du bassin d'emmagasinage de High Arrow,—mentionné à l'appendice IX (a) sans le bassin d'emmagasinage,—n'a aucune importance. Il est notoire que le bassin de High Arrow n'ajoute rien au rendement canadien estimé sur une période de 20 années. De fait, il augmente le coût unitaire du rendement initial parce que, dans une certaine mesure, il annule l'exploitation du barrage Mica, en amont, et soutire certains avantages qui autrement seraient échus à Mica. On en trouvera un résumé au paragraphe 244 du rapport du Bureau d'ingénieurs.

M. Herridge désirera peut-être prendre connaissance de ce paragraphe. Avec votre permission, je le lirai. Et n'oubliez pas, messieurs, que ce rapport a été rédigé par les personnes qui, de tout le continent nord-américain, connaissent le mieux ce problème.

Voici le paragraphe 244 du rapport de la Commission:

> L'inclusion de High Arrow dans quelque plan que ce soit n'augmentera en rien le rendement canadien durant une période de 20 années, mais il augmentera d'environ 27 mégawatts le rendement moyen de la période critique. Aux États-Unis, cependant, High Arrow ajoute environ 164 mégawatts au rendement moyen de la période critique, et 196 mégawatts au rendement moyen de la période de 20 ans. En incluant High Arrow, le coût unitaire du rendement énergétique croissant augmenterait au Canada et baisserait aux États-Unis.

Encore une fois, je désire signaler que cette affirmation du Bureau des ingénieurs est fondée sur ce que nous appelons «l'étude simultanée», qui est la seule qu'il pouvait employer; en d'autres mots, on a tenu compte de tous les projets en même temps. Mais cette méthode ne tient pas compte, et elle ne pouvait tenir compte, de toutes les variantes qu'étudient les négociateurs lorsqu'ils examinent ces choses du point de vue construction et limite de temps. Dans ces facteurs, il ne faut pas oublier qu'il n'existe qu'une source de revenus, soit les avantages d'aval provenant des États-Unis durant la période initiale.

Pour employer une expression chère à quelques-uns de mes amis ingénieurs, il faut que ce projet du fleuve Columbia, au Canada, «s'ébranle», et qu'il prenne de l'élan. Dès qu'il sera mis en marche et exploité, nous ne doutons nullement qu'il sera parfaitement rentable et qu'il fournira à la Colombie-Britannique le pouvoir hydro-électrique le meilleur marché qu'elle pourra obtenir au cours des prochaines vingt-cinq années. C'est la période initiale qui nous inquiète le plus, et les parties négociatrices doivent s'en occuper. Ce n'est pas à nous d'y voir, et je ne crois pas qu'à ce stade nous devrions restreindre leur champ d'action. Il ne nous appartient pas de déterminer les bassins d'emmagasinage; c'est une question qui relève des gouvernements.

Je désire signaler que le public souhaite vivement que ces divers projets soient mis en marche et qu'on tienne également compte des inconvénients dont souffrirent les populations locales. Nous savons que ces travaux doivent être entrepris mais pas exclusivement par la Colombie-Britannique, parce que le gouvernement fédéral, d'après nos lois actuelles, y possède une certaine responsabilité. Mais la responsabilité initiale d'étudier, d'apprécier et de décider ces questions appartient à la province où ces travaux seront exécutés. Nous savons qu'en Colombie-Britannique, il existe des mesures législatives qui prévoient la tenue de séances publiques au cours desquelles on peut étudier toute question concernant le débit des eaux et autres mesures de cette nature, et entendre les opinions et tenir compte des intérêts de tous aussi bien que des inconvénients qui peuvent en résulter.

D'autre part, et avant que les projets en cause soient entrepris, je sais que la Colombie-Britannique a décidé qu'il peut y avoir séances publiques au sujet de tout projet de ce genre, alors qu'on peut le discuter et que tous peuvent exprimer leurs opinions. Avec cette limitation et durant ce temps, il ne peut y avoir d'autre aliénation de terrains de la Couronne qui, autrement, pourraient tomber entre les mains de spéculateurs, ce qui bouleverserait tout notre système.

Nous ne discuterons pas la question de savoir à qui revient l'initiative de ces travaux, car c'est un sujet qui ne relève pas de notre compétence. Il nous appartient de déterminer les modalités qui fixeront le volume de l'emmagasinage et du débit des eaux et feront estimer les avantages aussi bien que les inconvé-

nients qui peuvent en résulter au Canada. En outre, je crois qu'il nous appartient d'évaluer les facteurs économiques qui entreront en jeu durant cette période intérimaire que j'ai mentionnée et dont nous n'avons pu traiter au cours de l'examen.

Je dois dire que normalement la Commission aurait adopté et suivi ce procédé d'audiences publiques, s'il ne s'agissait de la marche des événements, pour employer une expression que très ouvent je crois nécessaire d'employer.

Les responsabilités de la Commission et des gouvernements sont maintenant liées à un tel point que la Commission doit faire rapport sur ce sujet; nous l'avons fait afin d'aider le plus possible nos amis à étudier cette question à la lumière des principes que j'ai énoncés, et afin de leur permettre de résoudre ce problème.

Étant donné les négociations directes actuellement en cours, il est évident qu'il faut tenir compte des bassins d'emmagasinage qui seront choisis, aussi bien que du financement de cette dépense d'un milliard de dollars qui sera requise durant la période intérimaire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie de la matinée, mercredi prochain.

M. HERRIDGE: Le général McNaughton pourra-t-il être présent mercredi prochain?

Le général MCNAUGHTON: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Oui.

APPENDICE "A"

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

OTTAWA, le 9 mars 1944.

Monsieur le Secrétaire
De la Commission conjointe internationale,
OTTAWA.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en vue de décider s'il est possible et avantageux de faire un plus grand usage du système des eaux de la rivière Columbia, les Gouvernements des États-Unis et du Canada ont convenu de renvoyer la question à la Commission conjointe internationale pour enquête et rapport en application de l'Article IX de la Convention relative aux eaux limitrophes intervenue entre les États-Unis et le Canada le 11 janvier 1909.

2. La Commission est priée de décider si, à son avis, il est possible et dans l'intérêt public, du point de vue des deux gouvernements, de faire un plus grand usage du volume d'eau du bassin fluvial, compte tenu (A) de l'approvisionnement en eau pour fins domestiques et d'hygiène, (B) de la navigation, (C) de l'aménagement efficace de la force motrice, (D) du contrôle des inondations, (E) des besoins de l'irrigation, (F) de l'asséchement des marais, (G) de la protection des poissons et des animaux sauvages, et (H) et des autres fins publiques utiles.

3. Si la Commission en arrive à la conclusion qu'il est possible et désirable d'effectuer de nouveaux ouvrages ou installations pour l'une ou plusieurs des fins précitées, elle devra indiquer comment les intérêts de l'un et l'autre côté de la frontière en seront affectés en bien ou en mal, et estimer le coût de ces ouvrages ou installations, en y incluant les indemnités à verser pour dommages causés à la propriété publique et privée ainsi que le coût de tous ouvrages de protection ou de réparation qui peuvent être jugés nécessaires. Elle devra également indiquer dans quelle proportion il convient de répartir entre les deux Gouvernements le coût de tous ces ouvrages et installations et le montant de tout dommage qui peut en résulter.

4. La Commission fera aussi enquête et rapport sur les barrages actuels, les usines hydro-électriques, les ouvrages exécutés en vue de faciliter la navigation et autres ouvrages ou installations situés à l'intérieur du système du fleuve Columbia pour autant qu'une telle enquête et un tel rapport entrent dans le cadre de la question à l'étude.

5. Dans la poursuite de son enquête et dans l'exécution de la tâche qui lui est confiée par les présentes, la Commission peut recourir aux services des ingénieurs et des autres personnes particulièrement compétentes des agences techniques du Canada et des États-Unis, et elle se servira autant que possible des renseignements et des données techniques déjà en la possession de ces agences techniques ou qui peuvent être obtenus au cours de l'enquête, de façon à ménager les efforts et éviter les dépenses inutiles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,

W. L. MACKENZIE KING.

APPENDICE "B"

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES CANADA

OTTAWA le 29 janvier 1959.

La secrétaire,
Section canadienne,
Commission conjointe internationale,
Ottawa.

Madame,

Je me réfère à la lettre du secrétaire d'État aux affaires extérieures, en date du 9 mars 1944, et adressée au secrétaire de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, qui établit les instructions au sujet du fleuve Columbia.

Le premier alinéa de cette lettre se rapporte aux buts généraux des instructions et il déclare: «. . . s'il est possible et avantageux de faire un plus grand usage du système des eaux de la rivière Columbia, les Gouvernements des États-Unis et du Canada ont convenu de renvoyer la question à la Commission mixte internationale pour enquête et rapport en application de l'Article IX de la Convention relative aux eaux limitrophes intervenue entre les États-Unis et le Canada le 11 janvier 1909.»

Au cours de leurs discussions, qui se poursuivent à l'heure actuelle, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de prier la Commission de présenter aux deux gouvernements, dans les plus brefs délais, un rapport formulant des recommandations en ce qui concerne les règles à suivre en vue de déterminer:

a) Les avantages qu'offrira l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia;

b) Le mode de répartition de ces avantages entre les deux pays, notamment en ce qui a trait à la production d'électricité et à la lutte contre les inondations.»

Bien à vous,
Sidney Smith.

APPENDICE "C"

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE
OTTAWA

le 29 décembre 1959.

L'honorable
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa.

Monsieur,

Dans des lettres identiques aux sections du Canada et des États-Unis de la Commission conjointe internationale, en date du 28 janvier 1959 et du 29 janvier 1959 respectivement, le secrétaire d'État des États-Unis et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada se sont référés aux buts généraux des instructions en rapport avec le fleuve Columbia en date de 1944 et ils ont demandé un rapport spécial comme il suit:

«Au cours de leurs discussions, qui se poursuivent à l'heure actuelle, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de prier la Commission de présenter aux deux gouvernements, dans les plus brefs délais, un rapport formulant des recommandations en ce qui concerne les règles à suivre en vue de déterminer:

a) Les avantages qu'offrira l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia;

b) Le mode de répartition de ces avantages entre les deux pays, notamment en ce qui a trait à la production d'électricité et à la lutte contre les inondations.»

La Commission a terminé le rapport spécial demandé et en conséquence je vous envoie sous ce pli copie de son rapport qui a été signé à Washington le 29 décembre 1959.

Sous pli séparé je vous fais tenir 100 exemplaires additionnels du rapport de la Commission du 29 décembre 1959.

Bien à vous,

(Signature) D. G. Chance.

D. G. Chance,
Secrétaire,
Section canadienne de la
Commission conjointe
internationale.

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS, PORTANT SUR LES RÈGLES À SUIVRE POUR APPRÉCIER ET RÉPARTIR LES AVANTAGES DÉRIVANT DE L'UTILISATION COOPÉRATIVE DE LA RETENUE DES EAUX ET DE LA MISE EN COMMUNICATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU BASSIN DU COLUMBIA

Le secrétaire d'État des États-Unis et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ont envoyé respectivement, les 28 et 29 janvier 1959, aux sections américaine et canadienne de la Commission mixte internationale, des lettres identiques, traitant des fins générales exposées dans le renvoi du 9 mars 1944 sur le fleuve Columbia. Les lettres disent notamment:

«Au cours de leurs discussions, qui se poursuivent à l'heure actuelle, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de prier la Commission de présenter aux deux gouvernements, dans les plus brefs délais, un rapport formulant des recommandations en ce qui concerne les règles à suivre en vue de déterminer:

a) Les avantages qu'offrira l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia;

b) Le mode de répartition de ces avantages entre les deux pays, notamment en ce qui a trait à la production d'électricité et à la lutte contre les inondations.»

Pour préparer ce rapport spécial, la Commission s'est servie de tous les renseignements recueillis sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et sur le potentiel du bassin du Columbia. Elle a puisé dans les rapports du Bureau international de génie du Columbia (renvoi précité) et dans les études d'autres organisations compétentes du Canada et des États-Unis. Un groupe de travail a été constitué pour rédiger un sommaire des données du problème qui servirait de point de départ et fournirait l'orientation voulue, permettant ainsi aux deux parties de mieux comprendre la situation ainsi que les modalités d'application des règles à suivre pour apprécier et répartir les avantages de la mise en valeur. Par ailleurs, la Commission a formulé la rédaction de ces règles à la lumière du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

Les études du Bureau international de génie du Columbia et les autres renseignements disponibles indiquent clairement qu'il est possible de procéder à une mise en valeur coopérative du bassin du Columbia, à l'avantage des deux pays intéressés. La Commission a donc pu aborder avec des détails précis sur des entreprises d'utilisation coopératives mutuellement profitables, la rédaction des règles d'appréciation et de répartition des avantages prévus. Elle s'est fondée sur le principe selon lequel les règles proposées doivent tendre à un partage équitable des avantages découlant des entreprises coopératives des deux pays, avantages devant dépasser ceux qui résulteraient de tout autre genre d'entreprise. La Commission s'est penchée sur les questions d'ordre pratique qui surgiront lors de l'application des règles établies aux mesures coopératives prises par les deux pays pour la mise en œuvre de certaines entreprises dans le bassin du Columbia. Son but était de s'assurer de l'applicabilité des règles mais elle n'a pas cherché à préciser en détail les modalités à suivre; celles-ci seront définies au moment de la mise en œuvre des ententes coopératives. La Commission sait que les détails ne pourront en être arrêtés qu'à la suite de diverses initiatives prises par les deux pays dans le domaine administratif et législatif.

Les principaux avantages que le pays d'aval retirera de l'utilisation coopérative des ouvrages de retenue dans le bassin du Columbia seront l'amélioration de la production d'énergie hydro-électrique et la prévention des dommages causés par les inondations. Les autres avantages seraient minimes, semble-t-il à l'heure actuelle, par comparaison avec les deux avantages principaux, et il n'est donc pas nécessaire de formuler les règles touchant leur appréciation et leur répartition. Toutefois les deux gouvernements intéressés pourront étudier les avantages tangibles ou intangibles découlant du choix des entreprises ou de la rédaction des ententes s'y rapportant.

Les avantages obtenus par la production énergétique en aval peuvent être transportés et ils se présenteront à une distance de la frontière qui en permettra la transmission. Une bonne communication des réseaux électriques assurerait un partage équitable des avantages en nature, c'est-à-dire de l'énergie elle-même, plutôt que sa valeur en argent. Toutefois, les avantages découlant de la lutte contre les inondations se situent dans certaines localités et ne sont pas transportables. L'utilisation coopérative des ouvrages de retenue destinés à produire ces avantages exige donc une indemnisation en argent ou d'autres formes de compensation. Outre qu'il fournit le moyen de rendre au pays d'amont sa part des avantages obtenus pour la production énergétique en aval, l'établissement de raccords électriques entre les réseaux énergétiques des pays d'amont et d'aval ouvre la voie à des économies et à des avantages sensibles dans l'exploitation des réseaux ainsi reliés dans les deux pays, grâce à l'utilisation coopérative des moyens de production et de transmission.

Vu les considérations qui précèdent, les propositions de la Commission quant aux règles à suivre pour apprécier et répartir les avantages sont exposées ici sous trois rubriques: règles générales, règles concernant l'énergie et règles concernant la lutte contre les inondations.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Sélection des projets

La sélection des projets de grands travaux à réaliser constitue une étape nécessaire de la mise en œuvre des accords coopératifs qui doivent permettre la répartition des avantages d'aval.

En choisissant parmi les divers travaux qui peuvent être envisagés dans les deux pays pour la mise en valeur de l'ensemble du bassin du Columbia, il serait conforme à l'usage d'examiner d'abord celles des réalisations possibles qui paraissent devoir être le plus rentables. On ferait bien de s'en tenir à cet usage général dans la mesure où il est pratique et possible de le faire. Si l'on construit successivement des ouvrages de production énergétique et de prévention des inondations, il faudrait construire en priorité ceux des ouvrages dont l'utilité serait la plus grande, afin que chaque pays en retire le plus d'avantages possible. Toutefois, les résultats à attendre de ces ouvrages construits en coopération dans le bassin du Columbia ne répondront qu'à une part des besoins des régions intéressées des deux pays. L'application de cette règle sera donc nécessairement subordonnée aux responsabilités supérieures qu'imposent à chaque pays des aspects nombreux et vitaux de leurs intérêts nationaux. La Commission propose en conséquence les règles générales qui suivent:

Règle générale n° 1

L'aménagement coopératif des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, destiné à procurer les meilleurs avantages possibles à chaque pays, exige que les ouvrages de retenue et les installations pour la production énergétique en aval que projettent les pays respectifs soient calculés, autant que possible, dans l'ordre du coefficient avantages-frais le plus favorable, compte tenu aussi des éléments qui n'entrent pas dans le coefficient.

Observations sur la règle générale n° 1

Dans l'application de cette règle, on se propose de déterminer les avantages et le coût des projets envisagés dans les deux pays selon des normes d'appréciation identiques ou comparables et en tenant compte notamment de la nature et de l'importance des avantages attendus, de l'appréciation de ces avantages, de l'ampleur des capitaux requis au départ et du calcul du coût sur une base annuelle.

Les mots «autant que possible» soulignent le fait qu'il ne sera pas toujours possible d'adopter un projet en ne tenant compte que du rapport entre les avantages et le coût par comparaison avec les autres travaux envisagés dans le bassin du fleuve. Il peut y avoir à tenir compte d'importantes considérations autres que financières, non exprimées dans le rapport avantages-coût, dont l'influence sera prédominante dans le choix des travaux à réaliser: désorganisation de l'économie locale ou régionale, considérations d'ordre panoramique, historique ou esthétique, préservation du poisson, de la faune et de la flore, etc., ce qui ne peut s'évaluer financièrement. D'autres considérations pratiques pourraient aussi faire renoncer à l'ordre théoriquement le meilleur dans lequel on aurait rangé les projets:

a) La possibilité de trouver les ressources financières requises, que ce soit à des sources publiques ou à des sources privées, peut peser d'un poids important sur la sélection des projets dans chaque pays. Cet élément peut à lui seul imposer le choix d'un projet de faible ampleur promettant des avantages dont le besoin est urgent, même si le rapport avantages-frais de ce projet est moins favorable que celui d'un projet de plus grande ampleur mais nécessitant des capitaux plus importants. D'autre part, on ne doit pas oublier que la réalisation d'un projet de faible ampleur, choisi pour des considérations immédiates de financement, peut empêcher ultérieurement la réalisation d'un projet de proportions plus ambitieuses et qui aurait procuré des avantages bien supérieurs.

b) La nécessité pressante de répondre, par exemple, aux besoins de la prévention des inondations à l'échelle locale ou régionale, de la navigation, de l'irrigation, ou de répondre à un accroissement exceptionnel de la demande d'énergie, peut déterminer l'ordre de réalisation des projets plus que le simple rapport avantages-frais de ces projets.

c) L'attitude que prendront les personnes physiques ou morales lésées par l'inondation de terrains et d'aménagements ou par les conséquences de la réalisation d'un projet sur d'autres utilisations des eaux pourra obliger à différer ou même abandonner le projet qui pourtant présenterait le meilleur rapport avantages-frais.

Règle générale n° 2

L'aménagement coopératif des ressources hydrauliques du bassin du Columbia doit procurer à chaque pays divers avantages, notamment en ce qui

concerne l'énergie et la lutte contre les inondations, ou encore des économies, par comparaison avec les solutions de rechange qui s'offrent à chacune des parties.

Observations sur la règle générale n° 2

Cette règle a guidé la Commission dans l'élaboration des autres règles, plus précises, et elle est inscrite ici en vue de faciliter l'application de ces autres règles.

Aménagements chevauchant sur la frontière

Les ouvrages pouvant procurer des avantages d'aval à répartir entre les deux pays peuvent être situés entièrement dans le pays d'amont, mais ils peuvent aussi chevaucher sur la frontière, leurs potentiels d'emmagasinement ou de chute d'eau se trouvant partie dans un pays et partie dans l'autre. Les ouvrages de cette catégorie modifient le niveau de l'eau en amont de la frontière et par conséquent relèvent de l'article IV du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Les règles énoncées dans le présent rapport s'appliquent directement aux ouvrages d'emmagasinement des eaux qui seraient situés entièrement dans le pays d'amont et ont un rapport avec les effets qui en résulteraient dans le pays d'aval. Pour appliquer ces règles à un aménagement chevauchant sur la frontière, il faut d'abord attribuer à chaque pays une mesure de droits sur l'emmagasinement en question. Ces droits, ou sa part respective du potentiel d'emmagasinement produisant des avantages, forment la base à partir de laquelle ou détermine l'importance des avantages d'aval et on les répartit entre les deux pays en conformité des règles éconcées ici. D'autre part, tout droit d'un pays à la production d'énergie au barrage même doit être mesuré en tenant compte du potentiel de chute et de débit dont il s'agit. Il convient aussi de déterminer les droits à attribuer sur tous autres potentiels propres à produire des avantages, s'il en est d'importants.

Pour servir de base dans la détermination des droits de chaque pays sur les potentiels d'emmagasinement et de chute pouvant produire des avantages dans le cas des aménagements chevauchant sur la frontière, la Commission recommande l'adoption de la règle générale qui suit:

Règle générale n° 3

En ce qui concerne les entreprise qui sont sises sur les frontières des deux pays dans le bassin du Columbia et qui sont assujéties aux dispositions de l'article IV du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, le droit de chaque pays à participer aux aménagements et à partager les avantages de la retenue des eaux en aval et l'énergie produite sur place est établi par l'attribution à chaque pays de la part mutuellement agréée de la capacité de retenue et de la hauteur de chute obtenue par l'entreprise.

Observations sur la règle générale n° 3

Les droits déterminés en conformité de cette règle fournissent une base pour l'attribution de crédits d'avantages. Cette règle vise à rendre plus souples les accords qui assureront la coopération des deux pays dans le cas des ouvrages chevauchant sur la frontière. Les droits d'un pays calculés en conformité de cette règle serviraient de base pour le calcul de la participation de ce pays aux avantages d'aval conformément aux autres règles énoncées dans le présent rapport pour le cas des ouvrages situés entièrement dans un seul pays.

RÈGLES CONCERNANT L'ÉNERGIE

Les règles d'appréciation et de répartition des avantages énergétiques résultant de l'utilisation coopérative des eaux emmagasinées dans le haut Columbia devront s'appliquer dans un cadre qui se transformera probablement beaucoup pendant la durée de service des ouvrages actuellement envisagés. Les charges d'électricité requises par la partie du bassin du Columbia située aux États-Unis et par les régions voisines du Nord-Ouest du Pacifique sont assurées à peu près entièrement par des centrales hydro-électriques. Les centrales des États-Unis situées en aval peuvent retirer d'importants avantages de la régularisation des eaux qui serait réalisée en amont, du fait que leur capacité assurée et leur production utilisable s'en trouveraient accrues. Quand les centrales hydro-électriques possibles et rentables auront toutes été aménagées, on trouvera avantage à construire des centrales thermiques; il viendra un jour où le Nord-Ouest du Pacifique, aux États-Unis, se servira surtout d'électricité produite par des centrales thermiques.

Au cours de cette transformation de la situation, les avantages que l'emmagasinement des eaux supérieures du Columbia procurera aux centrales hydro-électriques des États-Unis situées en aval changeront de caractère et peut-être de valeur, puisqu'il ne s'agira plus que d'avantage prenant la forme d'énergie d'appoint et d'énergie pouvant remplacer au besoin l'énergie thermique.

Au Canada, le potentiel hydro-électrique n'est pas rendu au même stade de mise en valeur. Aussi s'écoulera-t-il sans doute une période de temps fort longue avant que ne se produise dans la région canadienne dont il s'agit une transformation comparable à celle que l'on prévoit aux États-Unis.

Eu égard à ce qui précède, la Commission a jugé nécessaire, en énonçant les règles d'appréciation et de répartition des avantages énergétiques, de prévoir la transformation des conditions qui se produira pendant la durée de l'accord de mise en valeur coopérative du bassin du Columbia ou pendant toute prolongation éventuelle de cette durée. Les règles proposées ci-dessous pour l'appréciation et la répartition des avantages énergétiques paraissent suffisamment souples pour rendre possibles des accords équitables tenant compte des transformations générales attendues.

L'application des règles concernant l'énergie aux conditions qui règnent dans le bassin du Columbia exigerait l'interconnexion des réseaux d'énergie électriques des deux pays, de façon qu'il soit possible de livrer au pays d'amont la part qui lui reviendrait de l'énergie produite dans le pays d'aval grâce à la retenue des eaux. Ces livraisons d'énergie pourraient sans doute s'opérer, au début, même avec un faible degré d'interconnexion entre les deux réseaux, mais la Commission estime qu'il conviendrait d'établir pour l'avenir un plan plus ambitieux d'exploitation coopérative des réseaux des deux pays. Aussi les règles relatives à l'énergie prévoient-elles, en plus de l'utilisation coopérative des eaux emmagasinées, l'interconnexion et la coordination des grands réseaux d'énergie du bassin du Columbia et des régions voisines des deux pays, afin que les deux pays puissent bénéficier des avantages de la coopération dans l'exploitation de leurs ressources énergétiques.

Règle n° 1 concernant l'énergie

Les avantages obtenus pour la production énergétique en aval dans l'un des deux pays sont déterminés d'après un plan arrêté d'exploitation des ouvrages de retenue dans l'autre pays.

Observations sur la règle n° 1

Cette règle doit être à la base de toute appréciation de la capacité assurée et de la production d'énergie utilisable pouvant être attribuée à l'emmagasinement des eaux en amont au bénéfice de la production énergétique d'aval. La Commission souhaite particulièrement que les eaux emmagasinées soient utilisées en conformité d'un plan bien établi, grâce à quoi la production énergétique d'aval se développerait et serait orientée de façon à tirer le meilleur usage possible du débit régulier qui lui serait fourni.

Les ingénieurs en électricité sont d'accord pour poser en principe que l'énergie classée comme «ferme» ou «assurée» doit pouvoir être livrée de façon à se trouver disponible aux heures où elle est nécessaire pour maintenir la charge requise, particulièrement aux heures de pointe de la consommation. Il importe donc que la régularisation du débit du fleuve respecte un horaire assurant l'arrivée des débits qui sont nécessaires aux centrales d'aval pour pouvoir livrer une énergie «ferme» à leurs clients. C'est par un programme d'exploitation de ce genre qu'il y aura moyen de fournir le maximum d'avantages énergétiques en aval dans le cadre de la coordination convenue.

On s'attend que le plan général d'exploitation des eaux retenues en amont sera établi pour toute la durée de l'accord, mais qu'il pourra être modifié périodiquement si le besoin s'en fait sentir. La disposition d'ordre général prévoyant cette revision s'ajoute aux possibilités de changement que l'accord pourra assurer expressément à l'un ou l'autre pays. Les conditions qui peuvent entraîner la nécessité de reviser le plan d'exploitation sont traitées dans l'étude de la règle n° 2.

Règle n° 2 concernant l'énergie

Les avantages à attendre, pour la production énergétique, d'un projet de retenue des eaux en amont doivent être estimés à l'avance, dans la mesure du possible, à la satisfaction commune du pays d'amont et du pays d'aval. L'estimation de ces avantages doit pouvoir être revue de cinq ans en cinq ans, ou même à intervalles plus rapprochés, en conformité des règles convenues, afin qu'il soit tenu compte ultérieurement de toute rectification éventuelle des conditions et que soient assurés l'utilisation optimum des installations de retenue des eaux et le calcul exact des avantages ultérieurs.

Observations sur la règle n° 2

Elle a pour objet d'assurer, avant l'établissement des retenues d'eaux, une estimation des avantages qui découleraient, au cours de nombreuses années à venir, de cette entreprise internationale. Cette estimation, exprimée en énergie ou en valeur monétaire au besoin, serait établie d'après le plan d'exploitation mentionné à la règle n° 1 sur l'énergie, et conformément à la règle n° 3 sur le même sujet.

Il est prévu que les organismes appropriés de chaque pays collaboreront à l'estimation et que celle-ci portera sur la durée entière de l'accord international. Toute prolongation de l'accord nécessitera des estimations semblables et devra se fonder sur la production et la consommation d'énergie prévisibles pour la durée de l'accord. Le calcul de la production doit inclure les installations hydrauliques et à vapeur qu'il sera vraisemblablement nécessaire de construire pour répondre aux besoins à long terme des réseaux en cause.

Dans l'estimation des besoins d'électricité qui pourront au cours des années être satisfaits, grâce aux retenues d'eaux, et dans les révisions périodiques que prévoit cette règle, il y aura lieu de tenir compte des modifications qui seront probablement nécessaires pour satisfaire les besoins de la consommation et des diverses utilisations des eaux dans chaque pays. Les conditions qui pourraient évoluer dans chaque pays et modifier l'emploi des retenues d'eaux sont les suivantes: ampleur et nature des besoins à satisfaire, capacité des usines hydro-électriques des réseaux en cause, productivité thermique et autres besoins en matière d'utilisation des eaux. Le moment et les effets de ces changements doivent être prévus par les autorités compétentes du Canada et des États-Unis aussi longtemps d'avance que possible, et pris en considération soit dans le plan d'exploitation, soit à la suite de la révision périodique, dans un accord sur une modification, du plan d'exploitation et de l'estimation à long terme stipulée dans la présente règle.

Les premières estimations et les révisions périodiques devraient tendre à certaines fins, outre la principale, c'est-à-dire une estimation à long terme des avantages de l'entreprise internationale. Ainsi les organismes intéressés auront une base sur laquelle établir les prévisions à long terme des utilisations des eaux de retenue dans chaque pays, afin que les nouveaux aménagements puissent être projetés assez longtemps d'avance et que des mesures soient prises en temps utile en vue de leur réalisation par chaque pays, selon ses besoins. Des garanties, quant à l'utilisation des eaux, faciliteraient la planification en ce qui concerne les réseaux de transmission nécessaires pour que l'accumulation d'eau tienne compte des usines génératrices des réseaux reliés. Les données des estimations aideraient également les deux pays à décider du moment d'exécution opportun et de la valeur des autres entreprises de caractère international auxquelles ils peuvent s'intéresser l'un et l'autre.

Règle n° 3 concernant l'énergie

L'importance des avantages résultant pour la production énergétique, dans le pays d'aval, de la régularisation du débit par la retenue des eaux dans le pays d'amont doit être déterminée à l'avance par le calcul de la différence entre la quantité d'énergie que produiraient les usines d'aval si elles bénéficiaient de la régularisation du débit assurée par la retenue des eaux en amont, d'une part, et la quantité d'énergie qu'elles produiraient sans cette régularisation, d'autre part. Le calcul doit se faire en supposant que les eaux retenues en amont seraient ajoutées au débit à un niveau convenu ou selon des conditions convenues d'emmagasinement des eaux et de fourniture de l'énergie. La position créditrice de l'emmagasinement en amont, ainsi établie, devrait rester intacte pendant toute la durée de l'accord.

Observations sur la règle n° 3

L'application de cette règle, comportant ou non la régularisation, suppose plusieurs calculs et méthodes destinés à assurer aux retenues d'eaux d'amont de justes crédits pour leur part dans la satisfaction des besoins. Etant donné que les unités de retenue qui s'ajoutent à un système d'ouvrages diminuent relativement les moyens de régularisation de chacune, le moment où on considère qu'un ouvrage est ajouté au système, par rapport au temps où d'autres retenues le sont, influe sur la valeur régulatrice et les avantages assurés pouvant être attribués à un ouvrage particulier de retenue d'eau. Ainsi les circonstances dans lesquelles

l'addition d'un ouvrage est considérée comme accomplie déterminent la «position créditrice» de cet ouvrage.

En vertu de cette règle, la position créditrice d'une retenue d'eaux doit être déterminée d'après le principe qu'elle est ajoutée conformément à une entente touchant au niveau, aux conditions d'emmagasinement et à l'approvisionnement en énergie. Ce niveau ou ces conditions peuvent être définis par rapport à un «système de base». Celui-ci comprendrait tous les aménagements réalisés au moment de la négociation de l'accord et tous les aménagements alors en cours de réalisation.

Comme nombre d'estimations et de calculs ont déjà été établis d'après les données fournies à la Commission au cours de l'étude des présentes règles, il est proposé que les négociations prochaines se fondent sur les aménagements réalisés ou en cours de réalisation le 29 janvier 1959, date à laquelle les deux gouvernements ont demandé la rédaction du présent rapport. Les nouveaux aménagements dont il s'agit sont:

Ouvrages	*Stockage utile*
Lac Kootenay	673,000 acres-pieds
Hungry Horse	2,982,000
Lac Flathead	1,217,000
Chute Albeni	1,153,000
Lac Coeur d'Alène	225,000
Grand Coulee	5,072,000
Chelan	676,000
Brownlee	1,034,000
	13,032,000 acres-pieds

Si des négociations s'engagent et se poursuivent après que des changements importants seront survenus, une nouvelle base de calcul devra être convenue. Les conditions des ordonnances de la Commission mixte internationale régissant n'importe quel de ces travaux continueraient de s'appliquer.

Les représentants de deux gouvernements qui négocieraient des ententes en vertu de ces principes pourraient convenir de l'ordre dans lequel on considérerait les réservoirs envisagés comme ajoutés au système de base, de telle sorte qu'il soit possible d'attribuer une position créditrice à chacun de ces réservoirs. En vertu de cette règle, leurs positions créditrices ainsi établies ne seraient pas modifiées défavorablement par l'augmentation utérieure de la retenue d'eau, et le crédit accordé pour ces réservoirs ne pourrait augmenter ou diminuer que lorsque la fonction de la retenue d'eau générale du système subirait des changements.

Règle n° 4 concernant l'énergie

L'importance des avantages énergétiques résultant, pour le pays d'aval, de la régularisation de débit par la retenue des eaux dans le pays d'amont doit normalement s'exprimer par l'accroissement de la capacité assurée de production hydro-électrique en kilowatts dans des conditions convenues comme constituant un débit critique, et par l'accroissement de la production annuelle moyenne d'énergie hydro-électrique utilisable, en kilowattheures, sur la base des débits enregistrés pendant une période de temps convenue. Comme cette méthode oblige à établir un rapport entre l'accroissement de la production d'énergie et les charges de

courant électrique requises dans le pays d'aval, ainsi qu'à modifier le droit du pays d'amont de se conformer étroitement à ses propres besoins quant aux charges de courant, il y aura peut-être lieu d'envisager, lors des négociations, l'adoption d'une méthode moins liée aux charges dont chaque pays a besoin pour sa part.

Observations sur la règle n° 4

Pour déterminer l'augmentation de la capacité assurée de la production hydro-électrique et de la production utilisable d'énergie des centrales d'aval, attribuable à la régularisation en amont, les estimations se fonderont sur l'aptitude de ces centrales agrandies au besoin, à alimenter la demande des réseaux reliés des pays d'aval qui doivent être réalisés au cours des périodes à l'étude.

La période critique qui servirait à déterminer les productions des centrales hydro-électriques à la base de la capacité assurée alimentant la demande en aval serait celle qui correspondrait à ce qui aura été convenu quant au niveau, à l'état de la retenue et de l'approvisionnement en électricité, ainsi qu'il est prévu à la règle n° 3.

Pour estimer l'augmentation de la production moyenne annuelle de l'énergie utilisable par les centrales d'aval intéressées, on se fondera sur un relevé des débits d'une période convenue pouvant donner des résultats typiques d'un état d'une longue durée.

On prévoit un gain de la capacité assurée et des ressources énergétiques comme résultats de la retenue d'eau aux stades premiers et intermédiaires, mais ultérieurement les avantages, du point de vue de l'énergie, pourront consister uniquement en un accroissement des quantités utilisables.

Que l'on ait pour objectif de produire le maximum de courant assuré, une capacité de pointe ou de l'énergie complémentaire d'origine thermique le courant utilisable destiné à satisfaire la demande en aval servira de base au calcul de la valeur en argent de l'énergie obtenue grâce aux mesures de collaboration. Cette valeur définie ci-après par la règle n° 5, servirait de base pour répartir, entre capacité et énergie, les droits du pays d'amont à des sommes d'une valeur totale équivalente, correspondant de plus près à la demande de courant du pays d'amont.

Règle n° 5 concernant l'énergie

Dans les cas où il est nécessaire d'apprécier financièrement les avantages énergétiques d'aval résultant pour un pays de la retenue des eaux dans l'autre pays, la valeur de ces avantages doit consister dans le prix estimatif que devrait payer le pays d'aval pour obtenir une énergie équivalente auprès de la plus économique des autres sources à sa portée, à moins que les organismes compétents du Canada et des États-Unis ne conviennent spécifiquement d'une autre base d'appréciation.

Observations sur la règle n° 5

Elle a pour objet d'arrêter la base servant à calculer en argent la capacité d'aval et les avantages en énergie attribuables aux réservoirs d'amont, quelles que soient les fins pour lesquelles cette évaluation en argent peut être requise; mais elle ne doit s'appliquer que dans le cas où les valeurs en argent pour des fins précises n'auront pas été convenues par ailleurs par les organismes compétents des États-Unis et par les organismes canadiens. En outre, lorsque ces valeurs seront convenues par les organismes, pour une période quelconque de la durée

de l'accord pertinent, la valeur ainsi convenue l'emportera sur les dispositions de la présente règle.

Pourrait aussi servir de base à l'évaluation une autre ressource pouvant en toute probabilité fournir une quantité d'énergie équivalente de celle qui serait évaluée, notamment l'énergie d'origine hydraulique ou l'énergie d'origine thermique, ou une combinaison des deux.

Règle n° 6 concernant l'énergie

Les avantages énergétiques que le pays d'aval est censé retirer de la régularisation du débit par la retenue des eaux dans le pays d'amont doivent être répartis sur une base telle que le gain en énergie soit sensiblement égal pour chacun des deux pays, à condition, toutefois, que cette répartition apporte un avantage à chaque pays, compte tenu des autres solutions à sa portée, ainsi que le prévoit la règle générale n° 2. Chaque pays doit fournir celles des installations nécessaires à l'aménagement d'ensemble qui se situent dans les limites de son territoire. Si ce mode de répartition n'est pas avantageux pour chacun des deux pays ainsi que le veut le règle générale n° 2, il y a lieu de négocier et d'arrêter d'un commun accord un autre mode de répartition des avantages ou de modifier le même mode de répartition de manière que les deux pays en bénéficient équitablement et que la réalisation du projet d'ensemble devienne possible.

Observations sur la règle n° 6

Chacun des deux pays se chargerait des dépenses d'immobilisations et d'exploitation qu'entraîneraient les services qu'il assurerait dans son propre territoire pour réaliser l'aménagement. La part d'énergie revenant au pays d'amont serait transportée jusqu'à la frontière par le pays d'aval aux points occasionnant le moins de frais à celui-ci. Sur la demande du pays d'amont, d'autres points pourraient être choisis, sous réserve que les frais excédentaires qui en résulteraient pour le pays d'aval seraient à la charge du pays d'amont. Les pertes de courant subies au cours du transport entre les centrales génératrices et la frontière seront à la charge du pays d'amont. Le voltage des livraisons d'énergie au pays d'amont devra faire l'objet d'un accord, mais de toute façon être fixé à un niveau communément employé sur le réseau d'aval par lequel doivent être transportées les livraisons d'énergie.

Le cœfficient de charge des livraisons au pays d'amont devra aussi être fixé à l'avance d'un commun accord. Le pays d'aval ne devra pas être tenu de mettre en service, pour fournir au pays d'amont l'énergie à laquelle il a droit, un équipement de production et de transport d'énergie plus considérable que s'il s'agissait d'une énergie destinée à être employée dans le pays d'aval avec le cœfficient de charge généralement appliqué aux centrales hydro-électriques intéressées.

Règle n° 7 concernant l'énergie

Outre les avantages que procurerait l'utilisation coopérative des eaux emmagasinées, l'interconnexion et la coordination des réseaux d'énergie hydro-électrique, dans la mesure où elles seraient réalisables et souhaitables, assureraient aussi de nombreux avantages communs qui devraient être répartis. La coordination des réseaux, étant une activité continue, nécessiterait à l'occasion des accords de détail entre les organismes compétents.

Observations sur la règle n° 7

Les six premières règles proposées par le présent rapport en ce qui concerne l'énergie sont applicables à l'appréciation et à la répartition des avantages qui

résulteraient de la coopération des deux pays à l'utilisation des eaux emmagasinées. Ces avantages consistent surtout dans la retenue des eaux lors des crues du printemps et de l'été et dans la libération de ces eaux durant l'automne et l'hiver pour la production d'énergie «ferme» au barrage de retenue et aux barrages d'aval. L'interconnexion des réseaux électriques des deux pays serait nécessaire pour la livraison au pays d'amont de sa part de l'énergie produite dans le pays d'aval grâce aux eaux du barrage de retenue, mais la capacité affectée à l'interconnexion ne pourrait assurer plus que les livraisons d'énergie ainsi prévues. L'interconnexion ne serait pas assez poussée pour que les deux pays puissent bénéficier des grands avantages d'un plan plus ambitieux d'interconnexion et de coordination.

Il serait tenu compte de cette coordination dans la mise en œuvre du plan convenu d'exploitation des eaux emmagasinées en amont et de calcul des avantages énergétiques revenant aux différents réseaux. Il pourra être nécessaire de recourir à des accords spéciaux pour répartir les avantages provenant de la coordination des réseaux, compte tenu du fait que cette coordination débordera peut-être, géographiquement, les régions desservies par les centrales ou les réseaux d'énergie bénéficiant directement de la libération des eaux emmagasinées dans le pays d'amont. Les réseaux de Colombie-Britannique sont loin d'être aussi développés que ceux de la partie du bassin du Columbia située aux États-Unis, mais il s'agit d'assurer la coopération des réseaux des deux pays dans un avenir qui pourra se prolonger de nombreuses années.

Les réseaux participants devraient sans doute conserver leur autonomie locale, mais, afin de porter au maximum les avantages communs de l'exploitation, ils devraient conclure des accords spéciaux en ce qui concerne la production et le transport de l'énergie. Ces accords devront énoncer les grandes règles à observer, tout en entrant dans le détail des buts et objectifs pratiques à atteindre.

RÈGLES CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Parmi les sections situées aux États-Unis et auxquelles seraient applicables les règles d'appréciation et de répartition des avantages provenant de la prévention des inondations, il y a lieu de mentionner celle de la Kootenai, vers l'aval, à partir de Bonners-Ferry (Idaho), et celle du cours principal du Columbia inférieur. Ces régions sont déjà protégées jusqu'à un certain point contre les inondations et il existe des projets d'emmagasinement des eaux aux États-Unis, dont le but premier est la production d'énergie mais qui seraient realisés de telle sorte qu'il en résulterait une protection très efficace contre les crues même les plus fortes. Les barrages de retenue se multipliant, chaque nouveau barrage diminue un peu moins que le précédent les risques de dommages causés par l'inondation. En conséquence, il conviendra d'attribuer aux barrages d'amont qui seront construits les premiers une plus grande valeur qu'aux barrages subséquents. D'autre part, les caractéristiques hydrologiques et hydrauliques du bassin du Columbia sont telles qu'il est possible de régler la retenue des eaux en fonction de la lutte contre les inondations sans changer grand-chose au mode d'utilisation des eaux adopté pour la production d'énergie.

Il a été tenu compte de ces considérations ainsi que d'autres renseignements pour l'établissement des règles suivantes, concernant l'appréciation et la répartition des avantages en matière de lutte contre l'inondation, qu'apporterait la réalisation coopérative d'ouvrages de retenue des eaux dans le bassin du fleuve Columbia.

Règle n° 1 concernant la lutte contre les inondations

Les avantages découlant de la lutte contre les inondations doivent être appréciés d'après un plan d'exploitation bien arrêté et des règlements de prévention convenus d'avance.

Observations sur la règle n° 1

Il s'agirait d'établir, non pas un plan distinct en ce qui concerne le prévention des inondations, mais un plan d'ensemble tenant compte, dans le cas de chaque barrage, à la fois de la prévention des inondations et des autres buts recherchés, dont le principal est la production d'énergie. On devrait donc rechercher le maximum d'avantages à tous ces points de vue. Dans la région du Nord-Ouest du Pacifique, les conditions météorologiques et hydrologiques et les exigences auxquelles la retenue des eaux doit satisfaire pout assurer la production d'énergie et la prévention des inondations sont telles que l'on peur assurer la prévention des inondations sans renoncer à grand-chose du point de vue de la production d'énergie. De toute façon, le plan établi en conformité des présentes règles servira de base pour l'appréciation des avantages à répartir, tant au point de vue de la prévention des inondations qu'à celui de la production d'énergie.

Une fois le plan d'exploitation établi et agréé, les opérations normales devront s'y conformer, tant au point de vue des inondations qu'à celui de l'énergie. On peut s'attendre que les intérêts d'amont (retenue des eaux) et ceux d'aval (production énergétique et prévention des inondations) demanderont ou proposeront parfois que l'on s'écarte sur certains points de l'application rigoureuse du plan. Si la satisfaction de ce désir comporte un inconvénient pour l'autre partie, on proposera sans doute une formule permettant d'indemniser la partie lésée. Il s'agira alors de s'entendre, à la fois sur ce qui sera demandé et sur l'indemnité qui sera offerte. Si le pays d'amont souhaite pouvoir recourir à des eaux de remplacement assurant en aval des avantages équivalant, du point de vue de la prévention des inondations, à ceux que prévoit le plan d'exploitation, l'accord devra le lui permettre à l'avance.

La Commission suppose que dans tout cas de force majeure ou d'urgence ou dans toute situation échappant à la volonté des deux parties, on interprétera les faits et on y fera face de la façon habituellement prévue à cet égard dans les accords.

Règle n° 2 concernant la lutte contre les inondations

Les avantages que l'on retirera en aval, en fait de protection contre les crues, grâce à une accumulation d'eau réalisée en amont selon un plan convenu, doivent être évalués au préalable d'après l'efficacité avec laquelle la retenue aura atteint son objet dans le pays d'aval.

Observations sur la règle n° 2

Cette règle place toute entreprise d'emmagasinement des eaux au Canada, projetée en conformité d'un plan convenu de prévention des inondations, sur le même pied que toute entreprise projetée à la même époque et pour les mêmes fins aux États-Unis. L'efficacité de l'emmagasinement des eaux ayant pour but la prévention des inondations se mesure en fonction des objectifs de lutte contre les inondations que l'on se fixe à l'époque de l'aménagement du barrage de retenue, l'efficacité calculée à cette époque reste applicable pendant toute la durée de l'ouvrage en question ou pendant la période convenue dans le cas de l'emmagasinement des eaux en territoire canadien.

Aux États-Unis, l'objectif premier de la lutte contre les inondations est actuellement de retenir assez d'eau pour venir à bout d'une crue atteignant le volume de celle de 1894 et pour en réduire le débit à 800,000 pieds cubes seconde au lieu-dit les Dalles. Tout emmagasinement supplémentaire aux États-Unis ou au Canada qui serait nécessaire pour atteindre cet objectif (environ 7 millions et demi d'acres-pieds utilisables pour la prévention des inondations) recevrait s'il se trouvait mis à profit par le plan de prévention des inondations, un crédit égal sur la base de l'efficacité ce chaque acre-pied du point de vue de la prévention de l'inondation aux Dalles. Les eaux emmagasinées aux États-Unis ou au Canada en plus de la quantité requise pour ramener le débit de la crue de 1894 à 800,000 pi. cu. sec., donneraient lieu, si elles étaient comprises dans l'application du plan de prévention des inondations, à une évaluation établie selon un taux moindre, soit selon la valeur moyenne de tout emmagasinement supplémentaire requis pour contenir l'inondation de 1894, aux Dalles, à 600,000 pieds cubes seconde.

Les buts poursuivis localement contre les inondations out aussi été définis en ce qui concerne d'autres secteurs du bassin, notamment la région riveraine de la rivière Kootenay, en aval de Bonners-Ferry, où il est souhaitable de maintenir le débit du cours d'eau à 60,000 p.c.s. ou moins, pour éviter des inondations comme celle de 1894. Les crédits pour les retenues d'eau aménagées au Canada ou aux États-Unis doivent se fonder sur la réalisation de ces objectifs.

Règle n° 3 concernant la lutte contre les inondations

La valeur en argent qui pourra être attribuée à la retenue des eaux en amont devra se calculer sur la moyenne annuelle des dégâts qui auront été ainsi prévenus.

Observations sur la règle n° 3

La valeur annuelle moyenne des dégâts prévenus par les retenues d'amont peuvent se calculer d'après les méthodes habituelles établissant les rapports entre les fréquences des cotes et les fréquences des dégâts. Ces méthodes sont définies et illustrées dans le dernier rapport du Corps des ingénieurs sur le bassin du Columbia, qui a été soumis récemment par l'ingénieur de Division (Division de l'Armée des É.-U., Pacifique Nord) au chef des ingénieurs. Le rapport avait pour titre: «*Water Resources Development, Columbia Basin*» et portait la date de juin 1958.

Règle n° 4 concernant la lutte contre les inondations

Le pays d'amont devra toucher la moitié des avantages appréciés selon la règle n° 3, soit la valeur de la moitié des dégâts prévenus.

Observations sur la règle n° 4

Si en application de cette règle était versé au pays d'amont un montant supérieur au coût estimatif des autres moyens d'obtenir des résultats équivalents dans la lutte contre les inondations aux États-Unis, on n'aurait pas satisfait à la règle générale n° 2, selon laquelle il devrait y avoir avantage par rapport aux autres solutions possibles; alors, il y aura lieu de tenir compte de ces circonstances dans les négociations.

Règle n° 5 concernant la lutte contre les inondations

La somme revenant au pays d'amont d'après les règles énoncées plus haut doit être fixée avant que soient entrepris les ouvrages de retenue. Les versements

s'étalant sur toute la durée des ententes doivent être remis en espèces, globalement ou par montants périodiques dont pourront convenir les pays d'amont et d'aval.

Observations sur la règle n° 5

Le versement d'une somme globale ou de montants périodiques dont on pourrait convenir serait, bien entendu, subordonné à l'autorisation du Congrès des États-Unis. La demande d'autorisation pourrait être présentée au Congrès dès qu'une entente définie entre les deux pays pourrait étayer cette demande.

Règle n° 6 concernant la lutte contre les inondations

Si le pays d'aval demande, aux fins de la lutte contre les inondations, que les eaux de retenue prévues par le plan arrêté fassent l'objet d'une utilisation particulière qui n'y est pas comprise, le pays d'aval doit être indemnisé des pertes de ressources énergétiques pouvant en résulter. Si le pays d'aval demande, aux fins de la lutte contre les inondations, une utilisation des eaux de retenue non comprise dans le plan arrêté, le pays d'amont doit également être indemnisé de toute perte d'énergie qu'il aurait pu subir et doit en outre recevoir un paiement représentant la moitié des dégâts prévenus par la retenue d'eau en question.

Observations sur la règle n° 6

Cette règle porte sur les moyens d'urgence à employer dans les circonstances de nature à occasionner des inondations, mais non visées par le plan défini envisagé à la règle n° 1. Tant que les moyens de lutte contre les inondations demeurent conformes au plan défini, aucune compensation ne s'ajoutera à celles que prévoient les autres règles concernant l'énergie et la lutte contre les inondations.

Toutefois, si des dangers d'inondation exceptionnels surviennent, et si le pays d'amont doit, sur la demande du pays d'aval, diminuer ses réserves d'eau prévues dans le plan défini dans une plus forte mesure, à un autre temps ou d'une autre manière que le plan défini ne le stipulait, le pays d'aval indemnisera le pays d'amont de l'énergie qu'il aura perdue par ses mesures supplémentaires contre l'inondation. C'est-à-dire, si ces mesures causent un manque d'énergie par rapport aux résultats qui auraient été possibles si le plan défini avait été suivi, le pays d'amont serait indemnisé de la perte d'énergie enregistrée par ses centrales et de l'amoindrissement de sa part de l'énergie produite par les centrales du pays d'aval. L'indemnisation sera effectuée en argent ou en énergie, selon une entente entre les deux parties. De toute façon le pays d'aval devra donner l'assurance qu'il fournira assez d'énergie pour satisfaire le besoin minimum de courant du pays d'amont, si la perte d'énergie était assez considérable pour compromettre la possibilité pour le pays d'amont de satisfaire à la demande de courant par ses propres ressources.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront aussi aux réserves d'amont non comprises dans le plan d'enrayement des inondations mais utilisées à la demande du pays d'aval en cas d'urgence. Toutefois, le pays d'aval devra alors ajouter à l'indemnisation de la perte d'énergie au pays d'amont un paiement représentant la moitié des dégâts prévenus.

Signé à Washington le 29 décembre 1959.

Eugene W. Weber
A. G. L. McNaughton
Francis L. Adams
J.-Lucien Dansereau
D. M. Stephens

TREIZE PROJETS SE RAPPORTANT AU BASSIN DU COLUMBIA ET RECOMMANDÉS PAR LE CHEF DES INGÉNIEURS DE L'ARMÉE (É.-U.) EN VUE DE L'«AUTORISATION» PAR LE CONGRÈS[1]

—	Coût rapporté par les journaux[1]	Renseignements au sujet des projets au point de vue mise en valeur des ressources hydrauliques—Bassin du fleuve Columbia—Ingénieurs de l'armée des États-Unis, Juin 1958										Hauteur d'eau brute
		Frais de construction	Frais annuels à l'exclusion des impôts	Revenu équivalent en énergie à l'exclusion des impôts	Lutte locale contre les inondations	Système de lutte contre les inondations		Élévation normale de l'eau	Emmagasinement disponible	Installation énergétique		
						Plan original	Plan accessoire			Initiale	Finale	
ENDROIT	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	Pi.	MAP	MW	MW	
Ouvrages en vue de l'énergie électrique ou de la lutte contre les inondations												
1. High Mountain Sheep.... Snake.....	$ 200.000	$ 226.380	$ 10.582	$ 22.694[5]	.....	$ 1.819	$ 0.228	1490	2.100	600.0	1500.0	580
2. Knowles..... Flathead.....	234.019	235.021	9.841	19.692	$ 0.131	2.860	0.316	2700	3.080	256.0	512.0	230
3. Penny Cliffs..... M. F. Clearwater...	210.036	210.136	8.630	11.490	0.649	3.015	0.262	1855	2.300	292.0	292.0	592
4. Bruces Eddy..... N. F. Clearwater...	127.166	127.296	5.419	8.062	0.397	1.880	0.155	1540	1.433	240.0	240.0	566
5. Enaville..... Coeur d'Alène.....	78.036	78.119	3.229	4.105	0.034	0.600	0.071	2430	0.700	30.0	60.0	272
6. Long Meadows..... Yaak.....	25.709	25.773	1.081	1.676	0.126	0.290	0.041	3100	0.400	9.0	18.0	192
7. Nine-Mile Prairie..... Blackfoot.....	54.894	55.032	2.411	3.759	0.078	0.570	0.082	3819	0.885	60.0	60.0	285
8. Garden Valley Division.. S. F. Payette.....	146.100	146.400	6.559	9.406[8]	0.103	0.431	0.040	3335	1.940	285.8	368.0	425
Totaux.....	1,075.960	1,104.157	47.752	80.884	1.518	[6]	[6]	.....	12.838	1,772.8	3.050.0	.....
Projets de lutte contre les inondations seulement (Au-dessus de Bonneville)												
9. Amélioration du débouché de Flathead Lake..	6.142	6.167	0.236	.....	0.036	0.620	0.111	2893	1.220[7]	.....	.....	.....
Autres projets dans le bassin—au-dessous de Bonneville												
10. Cascadia.....	28.270	28.400	1.172	.....	1.084	.....	.....	967	0.145	.....	.....	.....
11. Gate Creek.....	15.920	16.000	0.678	.....	0.715	.....	.....	1000	0.050	.....	.....	.....
12. Strube.....	6.685	6.693	0.491	.....	.....	.....	.....	1236	Pondage	4.5	4.5	63
13. Modification de Long Tom à Fern Ridge[3].....	0.140	0.143	0.005	.....	0.014	.....	.....	374	0.015[2]	.....	.....	.....
Totaux.....	1,133.117[4]	1,161.560	50.334									

Note: Le seul autre projet d'emmagasinement dans le bassin du Columbia, en plus de celui qui est actuellement construit ou en construction, «Autorisé» par le Congrès est celui de Libby.

[1] Edition dominicale de New York Times du 17 janvier 1960.
[2] Emmagasinage augmenté.
[3] Plan du bassin Willimette River.
[4] Le communiqué de presse donne les chiffres de $1,132,138 millions.
[5] On constatera que certains projets sont construits exclusivement en vue de la lutte contre les inondations.
[6] Non additionnel.
[7] Non compris dans le total à titre d'avantages déjà disponibles pour la quantité d'emmagasinage du pouvoir disponible entre les lacs à 2,883 pieds et à 2,893.15 1,220,000 A. F. l'amélioration du canal amène une augmentation de l'emmagasinement disponible de 690,000 A.F. en surplus des conditions naturelles de la lutte contre les inondations à 800,000 cfs aux Dalles.
[8] Les avantages de l'énergie sont calculés en comprenant les impôts dans ce projet.

APPENDICE «E»

TABLEAU B

POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DES PROJETS D'EMMAGASINAGE AUX ÉTATS-UNIS RECOMMANDÉS À L'APPROBATION DU CONGRÈS

—		Emmagasinage disponible	Chute disponible pour l'emmagasinage			Pied-acre × Hauteur de la chute		
			Canada	É.-U.	Total	En millions		
Réservoirs	Cours d'eau	MAP	Pi.	Pi.	Pi.	Canada	É.-U.	Total
High Mountain Sheep	Snake	2.100	.....	1,380	1,380	.....	2,898	2,898
Knowles	Flathead	3.080	410	2,050	2,460	1,263	6,314	7,577
Penny Cliffs	M. F. Clearwater	2.300	.....	1,140	1,140	.....	2,622	2,622
Bruces Eddy	N. F. Clearwater	1.433	.....	1,200	1,200	.....	1,720	1,720
Enaville	Coeur d'Alene	0.700	.....	1,920	1,920	.....	1,344	1,344
Long Meadows	Yaak	0.400	422	1,468	1,890	169	587	756
Nine Mile Prairie	Blackfoot	0.885	410	2,210	2,620	363	1,956	2,319
Garden Valley Division	Payette	1.940	.....	2,500	2,500	.....	4,850	4,850
Totaux	.....	12.838	.....	.....	.....	1,795	22,291	24,086

Totalité des frais du projet $1,075.960 millions[1].

[1] Edition dominicale du New York Times du 17 janvier 1960.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature
1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale.

MAI 5 1960

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22807-2—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Lennard
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
Matthews
McCleave
McFarlane
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Payne
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 23 mars 1960.

(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle^ Aitken et MM. Cardin, Cathers, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Jones, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McFarlane, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pratt, Slogan, Smith (*Calgary-Sud*), et White. (21)

Aussi présents: De la Section canadienne de la Commission conjointe internationale: le général A. G. L. McNaughton, président; et MM. D. G. Chance, secrétaire; E. R. Peterson, ingénieur-conseil; et J. L. MacCallum, conseiller juridique; et *du ministère des Affaires extérieures:* MM. J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique; J. M. Cook et D. W. Munro, fonctionnaires de cette même division.

Au début de la séance il est proposé par M. Montgomery, avec l'appui de M. McFarlane,

Que M. Lennard soit nommé vice-président.

Ladite proposition est adoptée.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961.

Poursuivant l'étude du crédit 105 relatif à la Commission conjointe internationale, le général McNaughton continue son exposé sur les ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia et est interrogé à ce sujet.

Le général McNaughton dépose deux exemplaires d'une brochure intitulée *Sequence & Timing in River Basin Development with special application to Canadian-United States Columbia River Basin planning* de John V. Krutilla. Il est convenu que ces deux exemplaires seront ultérieurement déposés à la bibliothèque du Parlement mais que dans l'intervalle ils seront détenus par le secrétaire du Comité afin que les membres du Comité puissent les consulter. Les mesures nécessaires sont prises en vue d'obtenir des exemplaires de cette brochure aux fins de distribution aux membres du Comité le plus tôt possible.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 25 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité.
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 23 mars 1960.
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Permettez-moi de vous faire une ou deux annonces. Tout d'abord, l'honorable Howard Green est absent, mais il sera probablement de retour demain, sinon aujourd'hui.

Nous avons l'intention de réserver le crédit relatif à l'administration, afin que le ministre puisse être présent à un moment qui lui convienne pour répondre aux questions de ligne de conduite qui pourraient surgir au cours des délibérations du Comité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, j'étais persuadé que nous n'avions pas terminé l'interrogatoire du ministre. Rien ne donnait à penser que nous avions fini de l'interroger.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parfaitement raison.

M. NESBITT: Le ministre a laissé entendre,—j'ignore si M. Martin était présent à ce moment-là,—qu'il serait disposé à revenir n'importe quand.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'autre jour, quand nous avons interrompu l'interrogatoire du ministre, il était entendu qu'il devait revenir. Il a dû s'absenter parce qu'il avait certains engagements à remplir, autrement nous aurions continué à l'interroger. On prend à l'heure actuelle d'importantes décisions relatives à la cessation des essais.

Le PRÉSIDENT: Je n'avais pas du tout l'intention de prétendre que M. Green avait terminé l'étude du crédit relatif à l'administration. Ce serait pour accommoder les membres du Comité que ce crédit serait réservé, afin que même une fois son exposé terminé le ministre puisse revenir si nous le désirons.

Je désire annoncer que le général McNaughton, qui est également un homme bien occupé, est avec nous aujourd'hui et le sera également vendredi.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Très bien.

Le PRÉSIDENT: J'espère qu'aujourd'hui et vendredi suffiront pour mener à bonne fin l'étude du crédit relatif à la Commission conjointe internationale. Dans le cas contraire, le général McNaughton pourra être présent lundi, mais non par la suite pendant un certain temps vu qu'il a inscrit d'autres réunions importantes à son programme.

Je désire également annoncer au Comité que je devrai moi-même m'absenter pour quelque temps. Je demande donc qu'on propose la nomination d'une vice-président, qui me remplacera durant mon absence.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, je propose que M. Frank Lennard soit nommé vice-président.

M. MCFARLANE: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui sont pour?

La proposition est adoptée.

Je cède maintenant la parole au général McNaughton qui traitera de la question du fleuve Columbia.

Le général A. G. L. MCNAUGHTON (*Président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, lors de la séance de vendredi dernier, M. McFarlane a demandé si nous pouvions lui dire quels montants avaient été dépensés par le gouvernement du Canada depuis 1944 à l'égard des enquêtes relatives au fleuve Columbia.

Ces renseignements sont donnés dans le présent tableau que vous désirerez peut-être faire porter au compte rendu des témoignages d'aujourd'hui.

On s'attend qu'au 31 mars 1960 on aura dépensé un montant supplémentaire de $125,000, ce qui donnera un total de $4,147,761. Il s'agit des montants dépensés par le ministère du Nord canadien et des ressources nationales. On estime que ce ministère affectera un montant de $98,745 à l'égard des enquêtes relatives au fleuve Columbia pendant 1960-1961.

Le montant total ne comprend pas les traitements des membres de la Commission pour le temps considérable qu'ils consacrent à l'étude des problèmes du fleuve Columbia. De même, aucun crédit distinct ne vise le traitement des divers fonctionnaires des nombreux ministères touchés par l'enquête sur le Columbia. En vertu du paragraphe 5 de l'avis de renvoi de la question du fleuve Columbia à la Commission, en date du 19 mars 1944, celle-ci a été autorisée à «recourir aux services des ingénieurs et des autres personnes particulièrement compétentes des agences techniques du Canada et des États-Unis et elle se servira autant que possible des renseignements et des données techniques déjà en la possession de ces agences techniques ou qui peuvent être obtenus au cours de l'enquête, de façon à ménager les efforts et éviter les dépenses inutiles».

Naturellement, les ministères en cause doivent fournir cette assistance dans la mesure où leurs autres fonctions le leur permettent. Bien que cette aide ait été très appréciable,—elle a été en réalité essentielle,—ni le Canada ni les États-Unis n'ont eu comme ligne de conduite d'imputer à la Commission les frais de l'aide ainsi accordée.

Réponse à M. McFarlane, député, au sujet du coût de l'enquête relative au Columbia depuis 1944.

Année	Montant voté	Montant dépensé	
	$	$	
1944–1945	50,000	10,509	
1945–1946	130,000	89,164	
1946–1947	300,000	219,676	
1947–1948	280,000	245,693	
1948–1949	330,000	309,140	
1949–1950	350,000	302,341	
1950–1951	380,000	340,288	
1951–1952	381,095	312,298	
1952–1953	387,535	331,923	
1953–1954	373,300	297,817	
1954–1955	377,400	313,152	
1955–1956	641,360	482,299	
1956–1957	473,795	350,138	
1957–1958	245,437	215,812	
1958–1959	227,780	202,511	
Total au 31 mars 1959	4,598,032	4,022,761	
1959–1960	170,740	125,000	—Prévision
Total au 31 mars 1960	4,768,772	4,147,761	—Prévision
1960–1961	98,745	98,745	—Prévision
Total au 31 mars 1961	4,867,517	4,246,506	—Prévision

REMARQUE: Au cours des deux premières années, les fonds ont été puisés au crédit des Affaires extérieures (Commission conjointe internationale) et le solde au crédit relatif à la Direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des ressources nationales.

Monsieur le président, voilà les renseignements demandés, y compris le tableau des dépenses annuelles. J'espère que cela répond à la demande de M. McFarlane. Dans le cas de la négative, je tenterai d'obtenir les autres renseignements désirés.

Monsieur le président, lors du dernier ajournement, nous étions en train d'étudier certains aspects de la question du fleuve Columbia et nous avions réservé les questions portant sur le Saint-Laurent, la Souris, le lac à la Pluie et autres. Je suppose, monsieur le président, que vous désirez que nous reprenions ce matin l'examen de la question du Columbia?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, au cours de mon exposé sur cette question, j'ai mentionné le rapport de la Commission mixte internationale portant sur les règles à suivre pour apprécier et répartir les avantages dérivant de l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et de la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia. J'ai également annoncé que la Commission avait terminé cette tâche le 29 décembre dernier et qu'elle en avait présenté le rapport aux gouvernements qui pourront s'en inspirer s'ils le désirent au cours des pourparlers subséquents entre le gouvernement du Canada, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, et le gouvernement des États-Unis.

Monsieur le président, j'ai dit que, bien entendu, la Commission ne participe pas aux pourparlers entre les gouvernements. Sa tâche a été, en réponse à la demande qui lui a été faite le 29 janvier 1959, d'établir des règles à suivre, et elle joue maintenant un rôle d'observateur, c'est-à-dire que les gouvernements peuvent lui demander de tenir quelque enquête, de présenter un rapport pertinent, ou d'accomplir quelque autre tâche. Mais elle ne participe pas aux pourparlers; pour cette raison, j'ose dire qu'il ne conviendrait pas du tout que nous fassions des observations sur le progrès des pourparlers. Ce sont là des questions sur lesquelles des membres du gouvernement ou des fonctionnaires ont qualité pour fournir des renseignements au Comité, ce qui n'est pas le cas de la Commission, monsieur le président.

Il est évident que les responsabilités de la Commission concernent les tâches qu'elle a accomplies et c'est sur celles-ci qu'elle peut parler avec autorité; je songe en particulier aux principes établis le 29 décembre 1959. Si des explications sont nécessaires à leur égard, nous ferons de notre mieux pour vous les donner. Si l'on désire des renseignements sur des enquêtes tenues par nos divers comités, nous pourrons vous en fournir les rapports. Ils ont été déposés, et si vous désirez obtenir certains renseignements sur ces enquêtes ou sur leurs répercussions, nous sommes disposés à vous les fournir du mieux que nous le pourrons, il va sans dire.

Monsieur le président, je pensais examiner très brièvement ce matin, avec l'assentiment du Comité, deux des principes qui ont été proposés. Loin de moi l'idée de limiter l'exposé et les questions à ces deux principes, mais je pense que ce sont les deux principes sur lesquels les membres du Comité aimeraient avoir des explications plus détaillées, étant donné qu'ils jouent un rôle très important à l'égard des ententes qui doivent être conclues dans le cadre des diverses propositions voulant que le Columbia soit aménagé selon une formule coopérative.

Si les membres du Comité désirent poser des questions sur d'autres parties du présent rapport, et ce sera indubitablement le cas, nous essaierons d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Fleming désire poser une question.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): En effet. Vendredi dernier le général McNaughton a signalé que l'inclusion du projet relatif à l'Arrow supérieur minimiserait la valeur de l'aménagement du ruisseau Mica. Je suppose qu'il en serait également ainsi du ruisseau Downie et de la gorge Revelstoke. Je me demande si le général pourrait nous donner plus de détails et nous dire quelles seraient les répercussions du projet relatif à l'Arrow supérieur sur les projets relatifs au ruisseau Downie et à la gorge Revelstoke?

Le général MCNAUGHTON: Je le ferai avec plaisir. Cependant, monsieur le président, il me semble qu'il serait peut-être préférable que j'explique d'abord ces deux premières règles qui constituent un facteur prépondérant dans l'évaluation de ces répercussions. Si vous le permettez, je les expliquerai aux membres du Comité avant d'aborder le détail.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, la règle générale n° 1 qui figure à la page 5 du rapport qui a été distribué aux membres du Comité, est ainsi conçue:

> L'aménagement coopératif des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, destiné à procurer les meilleurs avantages possibles à chaque pays, exige que les ouvrages de retenue et les installations pour la production énergétique en aval que projettent les pays respectifs soient calculés, autant que possible, dans l'ordre du coefficient avantages-frais le plus favorable, compte tenu aussi des éléments qui n'entrent pas dans le coefficient.

Pour appliquer cette règle dont l'objet est de faire entrer dans le programme coopératif les entreprises dans l'un et l'autre pays dont les frais sont les moindres par rapport aux avantages qui en découlent, nous ne tenons à ce stade aucun compte de la frontière et nous nous contentons de choisir les entreprises selon leur mérite pour les inclure dans le programme coopératif dont les deux pays pourront tirer avantage. Voilà le but de la présente règle.

Évidemment les commissaires n'ont pas oublié que dans le cas d'un projet de grande envergure, comme celui du bassin du Columbia, ceux qui négocient l'entente doivent tenir compte de toutes sortes de considérations très spéciales. Pour que les principes énoncés par nous représentent vraiment la méthode employée dans la pratique il fallait leur donner la souplesse voulue pour tenir compte de ces considérations spéciales. Je pense que certains projets peuvent paraître très avantageux du point de vue de la production de l'énergie ou paraître avantageux du point de vue de la lutte contre les crues. Ils pourraient être utiles pendant un certain temps et il se pourrait que les avantages obtenus au cours de cette période suffisent à compenser la valeur moindre de ces projets plus tard, et ainsi de suite. En vérité, il se peut que certains projets soient des plus désirables pour l'une ou l'autre des parties du point de vue des avantages d'ordre technique en matière de production d'énergie ou de lutte contre les crues, mais que, d'autre part, ils présentent de graves inconvénients, par exemple en provoquant l'inondation de sites historiques ou le déplacement d'une population, et ainsi de suite. C'est justement à ces considérations que songeait sérieusement la Commission lorsqu'elle a établi la règle générale n° 1.

Je voudrais expliciter ce point davantage, monsieur le président, et vous donner une idée de ce que, selon nous, doit être la méthode à suivre pour l'application de cette règle. Vous remarquerez que ce sont les pays respectifs qui doivent proposer l'aménagement de ces installations. Par conséquent, il importe tout d'abord que chaque pays étudie comme il se doit les diverses installations de retenue dont l'aménagement est possible dans ses limites et qu'il serait disposé à faire aménager et utiliser aux termes des accords coopératifs. Il est absolument inutile que les organismes qui auront à s'occuper de la mise en œuvre de ces ententes reprennent l'étude de ces questions, examinent de nouveau le bassin et fassent aux-mêmes un choix de projets à considérer. Cela ne serait d'aucune utilité pratique. Naturellement, ce sont les gouvernements qui décideront si certaines installations peuvent ou ne peuvent pas être aménagées. Et, quand ils décident qu'un projet particulier n'est pas réalisable, c'est une perte de temps que de continuer à y songer. Par conséquent chaque pays doit tout d'abord choisir les travaux qui seront effectués dans ses limites.

Il faut ensuite essayer de placer ces projets dans un certain ordre d'après leur mérite du point de vue physique. C'est-à-dire que, selon la règle, les projets sont choisis en tenant compte du coefficient avantages-frais. Naturellement, les divers projets qui ont été choisis par les deux gouvernements,—étant donné que nous nous occupons du réseau dans le bassin sans tenir compte à ce stade de la frontière,—doivent être évalués selon un dénominateur commun. On a fait ce travail pour nous. La Commission internationale d'ingénieurs du Columbia a reçu l'ordre d'étudier les divers programmes de travaux qu'on avait convenu de soumettre à l'examen de la Commission conjointe, travaux désignés dans les présents rapports par les séries VII, VIII et IX respectivement,—en se demandant dans chaque cas s'il fallait ou non y ajouter l'aménagement du Arrow supérieur. Après une étude très attentive, les membres de la Commission internationale d'ingénieurs, que nous considérons comme étant les meilleurs spécialistes du continent nord-américain sur ces questions, ont établi un commun dénominateur en vue de la détermination du coefficient avantages-frais à l'égard de tous les projets du réseau, et cette détermination a été faite.

Par exemple, on a établi un taux uniforme d'intérêt de 3 p. 100. Ce taux est un peu plus élevé que le taux courant de $2\frac{1}{2}$ p. 100 dont bénéficiaient alors les ingénieurs militaires des États-Unis pour la construction d'installations dans ce pays. Il est un peu moins élevé que celui de $4\frac{1}{8}$ p. 000 qui, d'après la Commission conjointe et la Commission d'ingénieurs, serait le taux d'intérêt à long terme qu'il serait probablement possible d'obtenir pour le financement de ces projets au Canada. De toute façon, c'est un taux uniforme d'intérêt qui est établi.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que ce coefficient avantages-frais n'a pas trait à la valeur absolue des frais; il s'agit d'un rapport, et le taux d'intérêt entre en ligne de compte à la fois dans le calcul des avantages, c'est-à-dire en égard aux valeurs des avantages dont on doit bénéficier et eu égard aux valeurs des frais qui doivent être encourus pour obtenir ces avantages. Par conséquent, du moins dans une certaine mesure, l'importance du taux d'intérêt et les changements qui peuvent y être apportés sont atténués, si vous me permettez l'expression, dans ce coefficient avantages-frais, de sorte que même des modifications importantes au taux d'intérêt n'influeront que faiblement sur le coefficient avantages-frais.

Les membres canadiens et américains de la Commission d'ingénieurs ont étudié ce problème très attentivement et ils ont affirmé dans leurs recommandations que les chiffres qu'ils ont fournis, tout en n'étant pas d'une exactitude absolue, constituent cependant une base raisonnable de discussion entre les deux pays.

Cette Commission devait en outre décider de la manière d'aborder un autre problème. Naturellement, étant donné qu'il s'agissait d'une entente coopérative personne ne savait dans quel ordre les entreprises seraient effectivement aménagées. Elle aurait pu considérer tous ces projets, au nombre de 30 ou plus peut-être, les classer dans un certain ordre et faire ses calculs puis les classer dans un autre ordre et faire d'autres calculs. Le nombre des combinaisons possibles aurait été infini et il est évident que cette façon de procéder ne nous aurait pas permis d'obtenir les renseignements dont nous avions besoin.

La Commission internationale d'ingénieurs a donc conclu que pour déterminer les valeurs véritables représentées par le coefficient avantages-frais, il fallait procéder de la même façon à l'égard de tous les projets, c'est-à-dire supposer qu'ils avaient tous été intégrés au système à une date donnée et qu'ils se trouvaient sur un pied d'égalité. Il reconnaît que lorsque la deuxième étape sera atteinte, celle du contrôle des résultats, si les rapports avantages-frais ont été établis au préalable et si les projets que les pays n'ont pas l'intention d'aménager ont été éliminés,—il sera possible d'établir un ordre d'aménagement en tenant compte de ces valeurs. Si les meilleurs projets ont été choisis dans les deux pays, le moment de la construction sera avancé et la position créditrice en matière de retenue sera améliorée. De cette façon nous atribuerons une valeur plus grande aux bons projets et une valeur moindre aux projets de moindre mérite, ce qui constitue une ligne de conduite saine et utile. Si nous procédions de façon contraire et permettions que des projets de moindre mérite soient aménagés au début nous appliquerions aux mauvais projets les valeurs accélérées qui découlent de l'aménagement dès le début, et en définitive le réseau comprendrait un grand nombre de mauvais projets pour lesquels nous ne cesserions jamais de payer du fait de la diminution des avantages qui en découleraient.

Je pense que cette méthode que la Commission d'ingénieurs a proposée et que nous avons tenté de fixer dans la règle générale n° 1, constitue en vérité un principe solide.

Monsieur le président, ce qui précède confirme le postulat fondamental suivant posé par la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia au début de ses études en 1944, à savoir:

> On ne doit pas tenir compte de la frontière en établissant les éléments d'ordre physique du meilleur projet relatif à l'aménagement intégral du bassin du Columbia et des parties dudit bassin.

Ce passage est tiré du rapport présenté par la Commission susmentionnée, du premier rapport relatif à la rivière Kootenay, présenté en novembre 1950.

J'ai laissé entendre que les renseignements relatifs aux projets seraient établis selon l'ordre du rapport avantages-frais le plus favorable, déterminé de la manière que je viens d'indiquer. Ceci est conforme à la conclusion «r» du rapport présenté par la Commission d'ingénieurs en mars 1959, dont voici un passage:

> L'aménagement rationnel des ressources hydrauliques d'un bassin exige normalement qu'on construise d'abord le projet qu'on prévoit être

> le plus rentable. Cette ligne de conduite ne peut pas être suivie intégralement dans le cas du bassin du fleuve Columbia à moins qu'il n'y ait une entente tacite relative à l'aménagement coopératif.

Cette citation figure à la page 110 du rapport de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia qui a été déposé.

J'ai cité de nouveau ces deux passages, extraits des rapports présentés par la Commission d'ingénieurs à la Commission conjointe pour démontrer que les propositions que nous avons faites sont absolument conformes aux conseils du meilleur groupe international d'ingénieurs que nous ayons pu réunir. Les principes qui figurent dans le rapport de la Commission conjointe aux gouvernements n'ont rien de singulier. Ils représentent une progression logique. Il n'y a eu de revirement d'opinion dans aucun aspect de cette question. Ces principes sont tout à fait d'accord avec les conseils que cette excellente Commission d'ingénieurs nous a donnés de temps à autre.

Nous en arrivons maintenant à l'étape suivante, à savoir qu'on tiendrait compte comme il se doit des éléments qui ne touchent pas le coefficient avantages-frais. Jusqu'ici la méthode visait à mettre en avant les projets les plus rentables en vue d'un aménagement coopératif. La Commission conjointe reconnait qu'il est impossible d'exécuter tous ces projets à cause de raisons de souveraineté ou de protection d'endroits dont l'un ou l'autre pays ne désirent pas la submersion. Je suppose que si un pays désire qu'un projet particulier soit construit plus tôt qu'il ne le serait compte tenu de son rang du point de vue du coefficient avantages-frais, tel qu'il a été établi ci-dessus, et en se basant sur des données d'ordre physique, il songera à l'acquisition de valeurs particulières qui pourraient ou non être évaluées en termes monétaires. Le pays qui est favorisé de cette façon consentira à échanger d'autres valeurs à la place, ce qui donnera lieu à des négociations entre les deux pays.

Je suppose qu'en fin de compte il y aura des changements sur lesquels les négociateurs se seront entendus eu égard à la détermination définitive de la position créditrice en matière de retenue. On suppose qu'au cours des négociations on pourrait insister sur la meilleure valeur d'utilisation et pour ce qui est de l'établissement des principes, la seule restriction imposée en vertu des lettres de renvoi addressées par les deux gouvernements les 28 et 29 janvier 1959 à la Commission conjointe, était que les projets envisagés devaient se restreindre au réseau du fleuve Columbia. Cela voulait dire qu'au cours de la période de l'entente prévue il n'y aurait aucune dérivation à l'extérieur du réseau du Columbia. Il y en aurait évidemment d'un tributaire à l'autre; par exemple, on a prévu la dérivation de la Kootenay dans le Columbia à Canal Flats et il n'y a pas de doute que le pays situé en amont aménagerait ces installations de façon que la dérivation du Columbia au Fraser soit facilitée une fois que la durée de l'entente sera écoulée et que l'entente elle-même aura pris fin. On a considéré les avantages que le Canada pourrait obtenir de l'utilisation du débit du Columbia plutôt que de celui de la Kootenay, et ils sont précisément indiqués dans les lettres d'instruction en vertu desquelles on a présenté ces demandes.

Monsieur le président, on doit remarquer que dans ce qui précède je n'ai mentionné que les projets qui relèvent entièrement du pays lui-même, les projets que ce pays peut proposer, et cela ne comprend pas les projets qui chevauchent sur la frontière lesquels font précisément et exclusivement l'objet de la règle générale n° 3 qui, bien entendu, demeure subordonnée à l'article IV du traité relatif aux eaux limitrophes signé en 1909. On ne peut établir le coefficient avantages-frais des projets qui chevauchent sur la frontière, ni l'ordre de leur

choix, avant que les droits des pays respectifs n'aient été réciproquement reconnus. En vertu de l'article II du traité de 1909, le pays en amont conserve la juridiction. Rien n'autorise le relèvement des niveaux en amont de la frontière.

M. HERRIDGE: A ce sujet, n'y a-t-il pas eu un certain désaccord de la part des États-Unis jusqu'à ce que vous en défendiez le bien-fondé?

Le général MCNAUGHTON: Vous avez une très bonne mémoire. On a débattu très fortement ce point au cours des années mais je remarque qu'on n'affime plus que le pays en aval a le droit de tendre une inondation sur le pays en amont sans le consentement de ce dernier pays. On a discuté la question à fond et je ne pense pas que des doutes persistent quant aux droits des deux pays en cause.

Les personnes qui ont à s'occuper de l'établissement des programmes d'exploitation en vertu de la règle nº 1 concernant l'énergie auront à leur disposition les réserves utilisables que les deux pays ont désignées et ont accepté d'inclure dans le projet. Ces réserves auront la position créditrice convenue selon laquelle, conformément à la règle nº 3 concernant l'énergie, notre emmagasinement doit être effectué. En vertu de la règle nº 2 concernant l'énergie, les diverses installations de retenue seront exploitées de manière à produire les meilleurs résultats relativement au réseau, tant du point de vue de la capacité que de celui de l'énergie, au cours des périodes critiques convenues. Les périodes critiques pour déterminer la capacité sont établies sur le principe que les réservoirs sont pleins au début de la période critique et ont été remplis de nouveau à la fin de cette période; c'est-à-dire que les réserves ont été entièrement utilisées durant la période en cause. Permettez-moi ici une observation. Il se peut qu'une réserve utilisable soit de 10 millions de pieds-acres. Cela ne signifie pas que cette réserve sera utilisée au cours d'une même année; elle est conservée pour combler le manque ou compléter l'approvisionnement au cours des années de sécheresse afin d'augmenter la moyenne sur laquelle on peut compter pendant une certaine période. Dans les conditions actuelles du bassin, je veux dire les conditions qui existeraient vers 1985, cela veut dire que pour la détermination de la capacité la période critique serait de 48 mois, soit de plus de deux ou trois ans.

Il faut remarquer que le plan arrêté d'exploitation, prévu par la règle nº 1 concernant l'énergie, est fondé sur l'idée que le réseau en aval sera aménagé et exploité de façon à faire le meilleur usage possible du débit régulier qui lui sera fourni. A notre avis, le pays d'aval qui participe à une entente coopérative doit s'engager à en faire le meilleur usage possible. Ses représentants, qui établissent ces plans, recevront toutes les instructions nécessaires à cette fin; ainsi nous obtiendrons les meilleurs résultats possibles dans les sections en aval et par le fait même une forte proportion des avantages possibles pour le pays en amont. Cela exige l'établissement d'une gradation prioritaire des chutes, de la centrale la plus en aval à la centrale la plus en amont. Il est évident qu'il faut d'abord utiliser les réserves les plus en amont et faire en sorte que les chutes des autres centrales en aval demeurent élevées si l'on veut obtenir la production énergétique maximum à chaque centrale. En moyenne, il s'ensuit qu'en vertu du meilleur plan il se fait une utilisation plus grande des réserves utilisables situées en amont, de sorte que la contribution moyenne des réservoirs en amont est plus marquée, quant à la capacité et quant à l'énergie, que celle des installations situées en aval.

On tient compte de tous ces changements dans le plan arrêté d'exploitation et dans l'analyse des avantages accordés à chaque réserve qui découle de cette exploitation. Voici un exemple pour illustrer ce point. Je me reporte à la série VII du présent rapport. On y donne la proportion de retenue à l'égard de la rivière

Bull, de la rivière Libby et de la Grand Coulee. D'après la série VII, la rivière Bull constitue une réserve pour la Kootenay orientale, dont le débit est utilisé par la Kootenay, et elle devient le réservoir supérieur du réseau de la Kootenay, suivi des réservoirs inférieurs de Libby, Grand Coulee et autres. Dans cette série, la capacité de retenue utilisable de la rivière Bull est de 2,790,000 pieds-acres. Son utilisation annuelle est de 65.6 p. 100. En aval se trouve la deuxième réserve, celle de Libby, et à l'époque celle-ci serait naturellement utilisée pour la production d'énergie, dont d'après les études qui ont été faites, on obtient le résultat optimum en utilisant seulement 17.8 p. 100 annuellement. Plus en aval encore, les débits se déversent dans Grand Coulee. La réserve utilisable est ici de 5,070,000 pieds-acres. On constate alors que, pour obtenir le résultat optimum, le plan arrêté devrait prévoir l'exploitation de Grand Coulee à plein ou à peu près. Ainsi, la réserve utilisée n'est que de 5.1 p. 100. A mesure qu'on descend en aval, il faut utiliser une proportion moins grande de la réserve. Il ne faut pas utiliser les réserves qui se trouvent en aval sauf si la chose est nécessaire pour la lutte contre les crues. Il convient de s'en servir pour maintenir à un niveau élevé la chute à la centrale et ainsi tirer des avantages de la production d'énergie sur place. Ce qui précède démontre encore une fois que la contribution du pays en amont, une fois l'exploitation mise en marche, est de beaucoup plus élevée que ne semblerait l'indiquer la proportion des réserves utilisables.

Je voudrais maintenant vous donner lecture des observations suivantes, relatives à la position créditrice en matière de retenue, formulées dans le cadre de la règle n° 3 concernant l'énergie dans le présent rapport, à savoir le rapport du 29 décembre 1959.

> L'application de cette règle, comportant ou non la régularisation, suppose plusieurs calculs et méthodes destinés à assurer aux retenues d'eau d'amont de justes crédits pour leur part dans la satisfaction des besoins. Étant donné que les unités de retenue qui s'ajoutent à un système d'ouvrages diminuent relativement les moyens de régularisation de chacune, le moment où l'on considère qu'un ouvrage est ajouté au système, par rapport au temps où d'autres retenues le sont, influe sur la valeur régulatrice et les avantages assurés pouvant être attribués à un ouvrage particulier de retenue d'eau. Ainsi les circonstances dans lesquelles l'addition d'un ouvrage est considérée comme accomplie déterminent la «position créditrice» de cet ouvrage.

La ligne verticale, qui figure sur le graphique affiché au tableau, représente le rendement du réseau aux États-Unis, au sud de la frontière. Ce rendement est indiqué en mégawatts. La contribution en mégawatts au réseau d'énergie des États-Unis est indiquée verticalement. Elle s'élève à 6,600 mégawatts, soit à 6,600,000 kilowatts, 7, 8 et 9 millions et ainsi de suite. Sur le plan horizontal figure la réserve utilisable fournie au réseau par les eaux d'amont. Il importe peu que cette eau vienne de la Kootenay aux États-Unis ou au Canada, parce que dans le présent graphique cette réserve n'est évaluée que par rapport à son effet sur la production des centrales des États-Unis, situées en aval.

Au sud de la frontière, il y a environ 1,200 pieds de prise utilisable, en moyenne, par le réseau, et on se fonde sur cette base pour évaluer les réserves.

On indique d'abord ici le système de base. En calculant d'après cette base, one ne peut enlever à quelqu'un ce qu'il a déjà.

A l'heure actuelle, les États-Unis ont à leur disposition 13,030,000 pieds-acres d'eaux de retenue qui servent à leurs centrales situées en aval. Par

conséquent tous nos calculs sont basés sur cet énoncé, à savoir la pleine utilisation par les États-Unis de ces 13,030,000 pieds-acres qui sont à leur disposition.

Je désire signaler que cela comprend la réserve du lac Kootenay qui fait déjà l'objet d'une ordonnance antérieure de la Commission mixte internationale.

Cette réserve a été aménagée il y a plusieurs années, et les États-Unis peuvent en bénéficier gratuitement.

Dans le présent accord nous n'avons pas proposé de supprimer cet avantage, même si nous le pouvions. A notre avis, l'ordonnance de la Commission mixte internationale ne peut être modifiée que par une entente et nous croyons qu'il ne serait pas pratique, dans la négociation d'un accord coopératif, d'essayer de redresser certaines erreurs commises dans le passé. Nous devons donc en supporter les conséquences.

Nous partons donc de 13,030,000 pieds-acres. Il s'agit des eaux de retenue utilisables qui atteindront 40 millions de pieds-acres comme l'indique le présent graphique. Quant à cette quantité d'eaux de retenue qui va de 13 à 18 millions de pieds-acres, elle accuse une augmentation de 5 millions de pieds-acres d'eau de retenue.

Si l'on prolonge cette ligne, on peut prévoir ce que sera la production totale d'énergie aux États-Unis, soit environ 7,700,000 kilowatts. Par conséquent, l'énergie assurée dont bénéficieraient les États-Unis s'élève à la différence entre 6,800 de base et 7,700. La quantité réelle d'eaux de retenue de 5 millions de pieds-acres donne des avantages en conséquence.

Mettons qu'il y a déjà 30 millions de pieds-acres dans le réseau pour l'avantage des États-Unis au sud de la frontière. Cette quantité donnerait une production d'énergie de 8,850,000 kilowatts; ajoutez à cela 5 millions de pieds-acres, vous serez rendus à mi-chemin, ce qui donnerait environ 9,050,000 kilowatts. Voilà les avantages qui proviennent de 5 millions de pieds-acres dans ce réseau par rapport à ce qui résulterait de l'emmagasinement antérieur.

Vous constaterez que la valeur provenant de cet emmagasinement est quelque peu inférieure à 1/5 de celle qu'on pourrait obtenir d'un emmagasinement identique, qui aurait été autorisé antérieurement.

Il ne s'agit pas ici de barèmes élastiques, comme il pourrait sembler au premier abord. C'est la ligne de conduite normale en ce qui concerne l'utilisation des eaux de retenue, qui est suivie par tous les techniciens de tous les pays du monde.

Si l'on aménage une réserve et qu'on l'exploite, il faut appliquer l'axiome «tout travail mérite salaire».

Et quand on ajoute à la capacité d'emmagasinement, on ne peut pas enlever les avantages déjà attribués, ce serait injuste. Par ailleurs, cela est très important, comme vous pourrez le constater.

Dans les études faites par la Commission internationale d'ingénieurs que nous avons portées à votre attention, les capacités d'emmagasinement sont évaluées. Il fallait qu'il en soit ainsi. Elles sont évaluées comme si toutes les capacités avaient été ajoutées en même temps.

Regardez ce point-ci, qui représente les débits moyens de ces emmagasinements; l'autre ligne représente ce qui arrive aux réserves individuelles.

En divisant l'accroissement de la capacité d'emmagasinement par la quantité d'eau de retenue utilisable on obtient le nombre de mégawatts qui peuvent être produits par un million de pieds-acres.

Si l'on ajoute maintenant au réseau l'emmagasinement donné par un million de pieds-acres la production d'énergie est augmentée de 200 mégawatts. Si on fait la même chose ici, on obtient environ 45 mégawatts. A ce stade, les avantages par unité sont tombés à environ 1 /5.

Par conséquent, dans nos pourparlers avec les États-Unis de l'autre côté de la frontière, nous pouvons mentionner une capacité d'emmagasinement de 26 millions de pieds-acres.

Les États-Unis pensent pouvoir ajouter à ce réseau mixte 12 millions de pieds-acres supplémentaires d'eaux de retenue. Le point important des pourparlers n'est pas tellement la valeur en argent des emmagasinements individuels, mais plutôt la question de savoir lesquels doivent être mis dans le système en premier lieu de manière à en tirer tous les avantages possibles.

Prenons le cas de Libby. Si cette installation fonctionne à la moitié de sa capacité, la réserve utilisable s'élèvera à environ 5 millions de pieds-acres. Si les États-Unis pouvaient nous amener à consentir à ce que la réserve de Libby soit la première à être ajoutée à ce réseau, celle-ci obtiendrait automatiquement un crédit pour cette quantité, à savoir la différence entre 6,800 et 7,700 c'est-à-dire 900 mégawatts.

Par ailleurs, si la réserve de Libby est considérée selon son mérite, comme nous l'entendons et comme le laissent entendre les chiffres qui paraissent dans les rapports de la Commission internationale d'ingénieurs, et si elle est ajoutée au réseau quelque part ici, la production provenant des 5 millions de pieds-acres ne serait qu'un peu supérieure à 200 mégawatts. Vous constatez donc que les frais sont extraordinairement élevés quand on les compare à la valeur de crédit de 200 mégawatts.

Je voudrais maintenant que vous compreniez que les soucis que j'ai manifestés à l'égard de l'introduction dans notre réseau de projets d'emmagasinement à frais élevés des États-Unis ne sont pas seulement exprimés par les membres canadiens la Commission conjointe. C'est une question aussi importante pour les États-Unis que pour nous d'intégrer les projets dispendieux dans le réseau et de leur obtenir ces crédits parce qu'il s'ensuit que le réseau doit assumer pour toujours ces frais élevés.

Cette ligne de conduite qui a été suivie de faire autoriser certains projets et les faire aménager bon gré mal gré a beaucoup alarmé à la fois les milieux canadiens et américains. Une importante fondation privée, la *Resources for the Future Incorporated* en a fait dernièrement l'objet de ces études. Les fonds que cette fondation consacre à ces études particulières lui viennent de la *Ford Foundation*.

J'ai en main un document préparé par un de ses spécialistes, M. John V. Krutilla, qui a étudié cette question très complexe et très enchevêtrée de l'ordre dans lequel doit être effectué l'aménagement des bassins de fleuves, en particulier du bassin du fleuve Columbia. L'auteur s'est demandé si les États-Unis sont sages de tenter d'y intégrer leur projet Libby.

Si vous le permettez, je déposerai un exemplaire de cette brochure de M. John V. Krutilla. Je sais que certains membres du Comité aimeraient la parcourir. J'ai avec moi ce matin deux autres exemplaires que je pourrais prêter à quiconque désire les consulter. Après qu'ils l'auront fait, je leur saurais gré de le remettre à la bibliothèque du Parlement, vu qu'il est assez difficile de s'en procurer.

Le PRÉSIDENT: Est-il possible de porter cette brochure à notre compte rendu?

Le général McNAUGHTON: Je pense que cela présenterait trop de difficultés. Cependant, si les membres désirent en avoir un exemplaire, ils peuvent le faire savoir au secrétaire de la Commission et je vais téléphoner à M. Krutilla, que je connais bien, pour lui demander de fournir des exemplaires à quiconque en désire. On pourrait nous les faire parvenir très rapidement.

Je ne propose pas que cette brochure soit portée au compte rendu des délibérations parce qu'elle comprend de nombreux tableaux complexes, ce qui créerait des difficultés. D'autre part, elle ne concerne pas uniquement le problème qui nous occupe. Elle considère la question du point de vue américain. Je ne la signale que pour l'intérêt général qu'elle comporte.

Par ailleurs, je ne veux pas laisser entendre que j'appuie entièrement la méthode technique proposée par cette brochure. Elle tend dans la bonne direction. Nos études sont quelque peu différentes, bien que nos résultats se rejoignent d'assez près.

Vous constaterez que l'auteur compare le projet Libby aux autres projets entrepris aux États-Unis, l'un après l'autre; il y conclut toutefois que ce projet est le moins favorable de tous.

M. HERRIDGE: Je me rends bien compte que la brochure est beaucoup trop longue pour être portée au compte rendu, mais renferme-t-elle certains paragraphes pertinents qu'on pourrait inclure?

M. PAYNE: Pourrait-on fournir des exemplaires de la brochure à chaque membre du Comité?

Le général McNAUGHTON: Nous prendrons les mesures nécessaires pour les commander immédiatement par téléphone, si vous en manifestez le désir au secrétaire.

Le PRÉSIDENT: Dois-je en commander un nombre suffisant pour que chaque membre du Comité possède son exemplaire? Serait-ce trop en demander?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Trente-cinq exemplaires.

Le général McNAUGHTON: Ils ne coûtent que 70c. Ce n'est pas très cher. Ce serait une aide pécuniaire que la fondation Ford accepterait de grand cœur.

M. HERRIDGE: Si on décide de procéder de cette façon, j'en achèterais moi-même 50 exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Est-il convenu que nous achetions un nombre suffisant d'exemplaires?

(Assentiment.)

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, en réponse à la question posée par M. Herridge, j'ai ouvert la brochure au hasard, et je trouve un passage qui, à mon sens, vaut la peine d'être porté au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Il s'agit d'un passage que j'ai souligné hier soir lorsque je parcourais cette brochure. Il est tiré de la page 25 du rapport de M. Krutilla sur l'ordre à suivre dans l'aménagement des bassins de fleuves. Voici le passage en question:

> Le projet Libby est le projet d'emmagasinement d'eau le plus attrayant des États-Unis sur le Columbia supérieur, si l'on ne tient pas compte des ressources canadiennes dans ce domaine, qui coûte environ $300 le kilowatt en tant que premier projet ajouté au réseau. Cependant, si on tient compte des possibilités de l'aménagement coopératif des ressources canadiennes, et si les projets sont ajoutés au réseau selon l'ordre de leur rentabilité, le coût par kilowatt de première énergie provenant du projet Libby s'élève à environ $1,028.

Le prix de revient serait donc triplé, parce que les frais ne changent pas. Le montant total de 324 millions de dollars que le projet Libby coûterait aux États-Unis ne change pas du tout. Cependant, le crédit qu'il obtient dans un projet coopératif ne constitue que le tiers de ce qu'il aurait été si les Américains avaient réussi à nous persuader de lui donner la première place.

M. CARDIN: Le général McNaughton affirmerait-il qu'avant les pourparlers actuellement en cours les Américains exigeaient l'inclusion du projet de barrage Libby comme une condition de leur participation à tout le projet du Columbia?

Le général MCNAUGHTON: Je n'ai jamais entendu dire cela, même dans les déclarations les plus énergiques des Américains. J'ai vu les déclarations faites par d'importantes autorités et je ne pense pas que cela ait jamais été dit.

M. CARDIN: Ce n'était pas une condition?

Le général MCNAUGHTON: Naturellement, les Américains désirent tirer le plus possible de leur projet d'emmagasinement et bien qu'ils nous aient fourni le détail de leurs projets afin que nous les analysions, ils sont en train d'évaluer leurs projets d'aménagement, et chaque liste qui nous parvient est très différente de la liste précédente. Quelquefois les projets qui figuraient sur une liste précédente ne peuvent pas être réalisés à cause de leur répercussion sur l'industrie piscicole, sur d'importants aspects des loisirs ou à cause d'autres restrictions relatives à l'écoulement, de sorte qu'ils sont enlevés et remplacés par d'autres.

Lors d'une séance antérieure je vous ai donné la liste, présentée le 17 janvier, des projets les plus récents proposés par le général Itschner, directeur des ingénieurs de l'Armée. Je pense que cette liste paraîtra à votre compte rendu.

J'ai alors signalé que le coût de ces projets était un peu plus de quatre fois le coût moyen des projets canadiens, par pied-acre. Il s'agit des projets en aval de la rivière Snake, de la Flathead, et autour des tributaires de chute du Columbia.

A leur avis, le projet Libby est le meilleur qui puisse être utilisé de nos jours. L'expression employée par certains de nos amis, est celle-ci: projet digne d'être entrepris.

Si le projet Libby est le meilleur de ces projets, comme le laisse entendre M. Krutilla, du point de vue de la rentabilité il est beaucoup plus bas dans la liste quand on le compare aux nôtres.

Si les membres du Comité le désirent, je puis vous exposer brièvement le projet Libby et le projet canadien présenté comme solution de rechange, et vous donner les chiffres.

M. HERRIDGE: Je vous en prie.

Le général MCNAUGHTON: Les chiffres que je vais vous présenter sont établis en fonction des rapports de la Commission d'ingénieurs, que vous avez devant vous, et partent du principe que tous les projets sont ajoutés en même temps. Ils ne tiennent pas compte de l'ensemble des valeurs, de la multiplication des valeurs qui découle d'une position créditrice. Désirez-vous ces chiffres?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. HERRIDGE: Ce serait très intéressant. De nombreuses personnes m'ont écrit pour avoir des renseignements à ce sujet. Je suis certain que ces renseignements feront l'affaire de plusieurs habitants de la Colombie-Britannique.

Le général McNaughton: Déplaçons un peu ce graphique, pour étudier une des séries, soit la série n° 7 ou la série n° 9, peu importe. C'est la carte qu'il nous faut pour montrer la façon dont sont évalués ces projets. Il serait peut-être préférable de se servir de la série n° 9 parce que je vais étudier le projet rivière Bull-rivière Luxor dans la série n° 9.

Voici ce qui constitue l'aménagement de la série n° 9, qui est décrit à fond dans le rapport détaillé de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia.

Pour ce qui est de la Kootenay, les ouvrages qui seraient aménagés au Canada seraient un barrage de retenue à Dorr. Ce barrage capterait les débits, en particulier les débits provenant des crues, des rivières Elk et Bull, et les retiendrait dans cette région-ci. La capacité de ce réservoir s'élève à un peu moins de 900,000 pieds-acres.

A ce point-ci, qui, comme vous pouvez le constater, se trouve au-dessus de la rivière Bull,—c'est le seul endroit où les assises sont solides,—on construirait ce barrage, et les eaux retourneraient dans les Canal Flats et dans les lacs Columbia et Windermere.

La capacité utile du réservoir serait d'environ 5 millions ou un peu plus de 5 millions de pieds-acres.

Si les deux projets étaient aménagés, des barrages capteraient les eaux des principaux tributaires qui se déversent en crue et qui font des ravages près de Libby, Creston flats et Kootenay flats, dans cette région-ci, et qu'on pourrait ainsi diriger en particulier vers la région qui entoure Bonners Ferry.

Le réservoir que je propose pour faire pendant au Libby du côté canadien peut d'abord répondre au plus important besoin à savoir une protection suffisante contre les crues pour les personnes qui habitent en aval, que ce soit au Canada ou aux États-Unis.

Il est impossible que deux nations amies, qui partagent des ressources hydrauliques, songent à entreprendre d'importants projets qui laisseront certaines populations en danger. Tous ceux qui s'occupent de ces questions doivent considérer que la protection contre les crues est de première nécessité. Si certains projets n'assurent pas cette protection, il faut songer à autre chose, à d'autres barrages qui assureront une protection complète.

Le barrage Libby est situé vers ce point-ci. Ce barrage tel qu'il est conçu par les États-Unis, n'empêcherait pas l'inondation au-delà de la frontière.

Pour que le projet soit rentable, il leur faudrait, prétendent-ils,—et d'après l'étude que nous avons faite de la situation j'estime qu'ils ont raison,—150 pieds de chute de plus. Ce barrage aurait donc 344 pieds de chute, dont 194 pieds seraient fournis de Libby à la frontière et 150 par le Canada.

Ce projet, considéré dans son ensemble et comme solution de rechange au projet Dorr-rivière Bull-Luxor, donnera une réserve utilisable de plus de 5 millions de pieds-acres. Il donne la même mesure de protection sur place et en aval que le réservoir de Libby. Il n'y a rien entre les deux.

D'autre part, si l'on considère ces deux projets du point de vue de la production d'énergie et des avantages à en tirer, celui de Libby de la série 7 donne 287,000 kilowatts et celui de Dorr-rivière Bull-Luxor, utilisé dans la série 9, donne 670,000 kilowatts. Il s'agit d'avantages pour tout le réseau qui ne sont pas répartis entre les deux pays. Dans chaque série, s'applique le principe que toutes les réserves sont aménagées au même moment, de sorte que je n'accorde pas à une réserve une position créditrice favorable, comme je l'ai expliqué.

Selon le tableau 4 de la brochure que j'ai en main, la production du projet Libby s'évalue à $11,629,000 par année. Il s'agit de la production d'énergie. La valeur correspondante du projet Dorr-rivière Bull-Luxor, de laquelle on a déduit les frais supplémentaires relatifs à la transmission, s'élève à $17,937,000. La Commission d'ingénieurs donne des chiffres identiques pour les avantages en matière de lutte contre les crues des deux projets soit $815,000 chacun par année.

Pour ce qui est de la lutte contre les crues sur la Dalles, située beaucoup plus en aval,—la région de la Dalles est la région critique dans la lutte contre les crues aux États-Unis,—le présent rapport accorde au barrage Libby des avantages s'élevant à $4,995,000 annuellement. Ceux du projet Dorr-rivière Bull-Luxor seraient de $5,565,000 par année. Sous tous les rapports le projet Dorr-rivière Bull-Luxor est plus avantageux pour le réseau que l'autre projet à Libby.

Que dire des frais? Pour ce qui est des frais d'établissement, on évalue ceux du projet Libby à $324,800,000 et ceux du projet Dorr-rivière Bull-Luxor à $145,800,000. Le projet Libby coûte donc plus de deux fois plus cher. On conçoit ce qui arriverait si nous permettions au projet Libby d'occuper la première position créditrice. On ne peut utiliser qu'une certaine partie des avantages; on ne peut utiliser en amont qu'une certaine partie de la réserve parce que celle-ci n'augmente pas lorsqu'on atteint 30 millions de pieds-acres. Il n'est pas du tout rentable d'aménager des réserves au-delà d'un certain niveau. Si, pour des raisons de sentiment ou d'amitié, on inclut dans le réseau un aménagement dispendieux qu'est-ce que cela donne? Il s'ensuit tout simplement qu'un meilleur aménagement est rejeté du réseau, et pour toujours.

Si l'on établit le coefficient avantages-frais, selon la base de 3 p. 100, on constate que le coût annuel pour les États-Unis du fonctionnement du projet Libby s'élève à $13,700,000, tandis que, dans le cas du projet Dorr-rivière Bull-Luxor, il s'élève à $6,857,000. Ces chiffres sont calculés sur une base de 3 p. 100 et naturellement quand il s'agira de justifier l'aménagement du projet, on devra calculer ces frais selon les taux plus élevés d'intérêt que nous aurons à payer. En passant, il est probable que les États-Unis devront payer plus que 3 p. 100. On a signalé au cours de nos pourparlers relatifs à certains autres projets, en particulier celui de Passamaquody, que j'ai mentionné l'autre jour, que les États-Unis ne peuvent probablement plus obtenir d'argent au taux d'intérêt de $2\frac{1}{2}$ p. 100 à l'égard de leurs projets énergétiques; l'intérêt serait plus élevé. Par conséquent, nous ne nous écartons pas tellement en établissant notre comparaison d'après les chiffres du Bureau technique international. Cela donne un coefficient avantages-frais qui favorise le projet Dorr-rivière Bull-Luxor, dans une proportion beaucoup plus élevée que celle de 2 à 1, en comparaison avec le projet Libby.

J'ignore si je vous ai donné des renseignements suffisants, mais je peux fournir également un passage du présent tableau.

M. HERRIDGE: Je désire poser une question à ce stade. Si l'on achemine les débits de la Kootenay vers le nord par l'entremise de ce projet, dans quelle mesure la production énergétique sera-t-elle plus grande au regard de ce qu'elle serait si on laissait cette rivière suivre son cours normal? Si ce projet est mis à exécution le fonctionnement des installations actuelles sur la rivière Kootenay sera-t-il modifié?

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, quand j'ai comparu devant le Comité le 23 avril l'an dernier j'ai essayé de fournir les renseignements précis que désire M. Herridge. Il s'agit d'une série de tableaux qui étaient joints, et que vous avez eu l'amabilité de faire reproduire. Ces tableaux donnent les chiffres

relatifs à tous ces projets. Les séries VII, VIII et IX avaient trait à des projets situés en amont des lacs Arrow sur le Columbia, et en amont de la centrale Brilliant sur le Caminco dans la partie inférieure de la Kootenay avant qu'elle ne se jette dans le Columbia à Castlegar. Nous avons réparti tous les projets, y compris ceux qui figurent dans la présente boucle qui va d'ici à là, en trois solutions de rechange qui devaient être examinées. Nous avons ensuite extrait les renseignements pertinents du rapport présenté par la Commission internationale d'ingénieurs, et nous les avons compilés pour qu'on puisse s'y référer facilement. Je puis vous donner le résultat net, mais il paraît déjà à votre compte rendu. Si vous le désirez, je puis le faire reproduire de nouveau dans la forme qui agréerait au Comité. D'après ces statistiques, si les eaux du réservoir rivière Bull-Luxor dont nous avons proposé l'aménagement à la série IX, sont utilisées de la manière la plus avantageuse pour le Canada,—et nous y avons parfaitement droit,—je veux dire autour du Columbia, les centrales situées au Canada auront une capacité additionnelle nette de 704 mégawatts ou de 704,000 kilowatts. Cette capacité est à peu près la capacité installée de la section ontarienne de l'énergie utilisée à la centrale Barnhart. Vous voyez donc ce que ce projet Dorr-rivière Bull-Luxor signifie pour le Canada et la Colombie-Britannique. L'existence de ce réservoir ajoute à la capacité autrement disponible un montant net qui équivaut à la moitié de la capacité du Saint-Laurent à Barnhart. A mon sens, cela donne probablement une idée de la grande importance de cette réserve particulière. A ces diverses centrales, Mida, ruisseau Downie, Revelstoke et autres sans ce réservoir,—et les barrages seraient construits de toute façon, et une certaine quantité d'énergie serait installée.. . . . Pour obtenir l'addition de ce débit contrôlé, les seuls frais en cause sont relativement bas. Cependant, je ne voulais pas faire perdre du temps au Comité ce matin en revoyant de nouveau ces frais, à moins que ce ne soit votre désir, car ces chiffres sont tirés de bonne source. Ils proviennent du rapport de la Commission d'ingénieurs et paraissent au compte rendu des délibérations du Comité. Si vous le désirez, nous pouvons les reproduire.

M. HERRIDGE: Nous pouvons les consulter dans les comptes rendus de l'an dernier. Cependant, j'aimerais que vous expliquiez au Comité quelles seraient les répercussions de la dérivation des eaux sur les installations actuelles situées sur la Kootenay et si ces installations fonctionneraient normalement?

M. LENNARD: Monsieur le président, il est presque temps d'ajourner et je me demandais si vous aviez l'intention d'interrompre au beau milieu du sujet.

M. HERRIDGE: La réponse à ma question prendra-t-elle beaucoup de temps?

Le général MCNAUGHTON: Je puis y répondre brièvement dans environ cinq minutes.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

Le général MCNAUGHTON: Vu que la question a été soulevée, il est probablement souhaitable qu'on y réponde.

Les centrales situées sur la partie ouest de la Kootenay ont été aménagées il y a plusieurs années. Elles ont été maintenues de façon excellente et compte tenu de leur capacité, elles sont des productrices efficaces d'électricité. Elles utilisent la chute de la Kootenay occidentale en aval des lacs Kootenay, jusqu'à la centrale inférieure située à Brilliant. Il y a cinq centrales sur un rang, et une autre plus petite à Nelson qui n'est pas en ligne avec les autres. A l'heure

actuelle il n'y a pas de réserves sur ce parcours, sauf celle du lac Kootenay, qui est exploitée en vertu d'une ordonnance de la Commission mixte internationale et qui fournit un débit contrôlé sur environ 360 pieds de chute utilisables dans la centrale de la Kootenay occidentale. Les avantages résident dans la quantité de chute qu'ils obtiennent de l'écoulement contrôlé auquel ont droit les centrales de la Kootenay occidentale et de la Cominco parce qu'elles ont entrepris l'élargissement de la passe étroite de cette partie de la rivière, ce qui devait restreindre le refoulement des eaux dans l'Idaho. Il fallait améliorer les chenaux avant de pouvoir augmenter le niveau des eaux de retenue disponibles. Ces frais ont été acquittés et c'était une des conditions que nous avions à remplir pour avoir droit à cette réserve. Elle a été achetée et payée. Étant donné la réserve actuelle dans ce lac, l'écoulement maximum, comme on appelle l'écoulement sans entraves, dans n'importe laquelle de leurs centrales sur cette partie de la rivière s'élève à environ 13,400 pieds cubes par seconde. La centrale de Brilliant, située ici, reçoit les eaux de la rivière Spokane qui vient du nord, et l'écoulement maximum pour les trois unités qu'ils ont installées est précisement de 13,500 pieds cubes par seconde. L'écoulement moyen à ce lac est actuellement d'environ 27,000 pieds cubes par seconde. Par conséquent, la meilleure utilisation que nous obtenons de ces centrales sur le fleuve ne représente qu'environ la moitié de l'énergie qui s'écoule. Je ne dis pas que nous pouvons en obtenir une plus grande quantité à moins que la quantité d'eau de retenue ne soit augmentée. Cependant, quand elle le sera, ce sera au public à décider quelle utilisation il faudra en faire afin d'en tirer le plus grand avantage possible. Voilà une question très importante à nos yeux. Je le répète, cette section compte environ 360 pieds de chute utilisables. Si on aménageait le barrage du ruisseau Murphy ici cela refoulerait l'eau de 15 pieds et la chute de l'autre côté au projet Brilliant serait de 345 pieds. Quant à la chute provenant des deux cours d'eau, que nous avons donnée comme exemple, qui est retenue ici, on peut soit l'utiliser en contournant le Columbia et en passant par les centrales suivantes—Calamity Curve, Mica, le ruisseau Downie, Revelstoke, les Kootenays, et peut-être dans l'avenir une centrale sera aménagée à Arrowhead qui mènera à la centrale du ruisseau Murphy. On ne songe pas à utiliser une chute en vue de la production d'énergie dans n'importe lequel des projets de l'Arrow supérieur. De cette façon on peut presque compter sur une utilisation complète, sauf peut-être 50 pieds, d'un niveau de 2,700 à 1,325, qui est le niveau de l'eau d'aval de la centrale du ruisseau Murphy à cet endroit. Elle est indiquée par une ligne rouge presque continue sur ce graphique. Supposons que l'eau soit utilisée de façon contraire. Le barrage serait alors situé sur la rivière Bull, et ne serait pas tout à fait aussi élevé que celui de la série IX. Il serait plus bas d'environ 20 pieds, et on s'en servirait à partir de 2,660 jusqu'au niveau de l'eau d'aval de la rivière Bull à 2,459. Il y a également les 150 pieds de chute qu'on nous a invités à donner en cadeau aux États-Unis, et 565 pieds de chute le long de la boucle de la Kootenay. Vous constatez que si nous agissons ainsi et si le projet de Libby n'est pas aménagé, comme cela peut être le cas, et étant donné qu'aucune des autres centrales n'existeraient, les frais sont trop considérables pour eux, ces eaux à donner aux centrales de la Kootenay, devraient avoir une chute presque doublée, et elles seraient épuisées avant d'atteindre les centrales. Par conséquent, les gouvernements canadiens, de la Colombie-Britannique ou autre, qui contrôleront cette eau devront déclarer: «Nous regrettons; personne ne va vous enlever quelque chose; vous avez tous les droits que vous avez acquis en vertu des droits hydrauliques, etc.: mais quand il s'agit de l'aménagement de nouveaux

projets l'eau doit être utilisée de façon à ce qu'elle profite le plus au Canada, et si nous tentons de conserver vos débits et d'augmenter les débits plus bas, nous allons perdre les deux tiers de l'énergie avant qu'elle n'atteigne une de vos centrales. »

Voilà ce qui en est, messieurs. Même si l'efficacité est au maximum sur la Kootenay occidentale, elle n'est que de 30 p. 100 en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie canadienne. Si vous examinez les chiffres que je vous ai donnés relativement aux frais, vous remarquerez qu'en vue d'avoir un plus grand débit sur cette rivière il faudrait aménager un nouveau projet, qui comporterait des frais considérables. Les chiffres sont donnés dans le tableau que j'ai cité. Plus haut, d'autre part, afin d'utiliser cette eau supplémentaire, il ne s'agit que des frais relatifs à la mise en œuvre de la production supplémentaire d'énergie, qui représentent peut-être 20 p. 100 des frais réels qui seraient impliqués autrement. Vous verrez ce que je veux dire en consultant les chiffres du tableau.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 11 heures. La séance est ajournée à 9 heures et demie vendredi matin. Il se peut que nous ayons une séance à 9 heures et demie lundi matin; nous y verrons lors de la séance de vendredi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale

MAI 5 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
22822-1—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

Vice-président: M. F. E. Lennard,

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
Matthews
McCleave
McFarlane
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Payne
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 25 mars 1960.
(9)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Frank E. Lennard, vice-président

Présents: M[lle] Aitken et MM. Cardin, Cathers, Crestohl, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Jones, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), Matthews, McCleave, McFarlane, McGee, Montgomery, Nesbitt, Payne, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan, Smith (*Calgary-Sud*) et Vivian (25).

Aussi présents: de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale: le général A. G. L. McNaughton, président; et MM. D. G. Chance, secrétaire; E. R. Peterson, ingénieur-conseil: et J. L. MacCallum, conseiller juridique; et *du ministère des Affaires extérieures:* MM. J. H. Cleveland, chef, et J. M. Cook, Division de l'Amérique; et J. H. Stewart, chef de la Division des finances.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960–1961.

Relativement au crédit 105, ayant trait à la Commission conjointe internationale, le général McNaughton continue un exposé sur les ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Le témoin est interrogé.

Le vice-président ayant annoncé que ni lui-même ni le président ne pourraient assister à la réunion du Comité fixée au lundi 28 mars, le Comité consent à ce que le vice-président nomme un président suppléant pour cette réunion.

A 11 heures du matin le Comité s'ajourne au lundi 28 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 25 mars 1960
9 heures et demie du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre, et je crois que nous devrions immédiatement poursuivre, car notre travail exigera un certain temps et le général McNaughton sera absent après lundi prochain. Ceux qui ont un esprit inquisiteur et qui désirent poser des questions, pourront le faire soit ce matin soit lundi prochain.

Nous allons maintenant reprendre l'examen du crédit 105 des prévisions budgétaires, qui se rapporte à la Commission conjointe internationale.

Le général McNaughton?

Le général A. G. L. MCNAUGHTON (*président de la Section canadienne de la commission conjointe internationale*): Monsieur le président, quand j'ai témoigné devant le Comité, lors de séances antérieures au cours de la présente session, j'ai, je pense, abordé les questions que j'ai cru devoir soulever pour vous renseigner. A ce point, il serait peut être utile que les membres du Comité, s'ils le veulent bien, m'interrogent sur certains aspects des questions que nous avons examinées, cela pouvant me donner une indication de ce à quoi vous vous intéressez particulièrement et me permettre d'appuyer sur ces points au sujet desquels vous voulez des renseignements.

Dans les limites où je suis autorisé à parler, c'est-à-dire sur tout ce qui découle directement des travaux de la Commission conjointe internationale ou de ceux de nos commissions d'ingénieurs, ou encore sur tous ceux qui s'y rapportent, je suis à votre disposition et je ferai l'impossible pour vous éclairer aussi complètement que possible. Comme je l'ai mentionné, ce sur quoi, à cet égard, je n'ai pas le droit de parler, ce sont les négociations en cours entre les deux gouvernements. Ce domaine relève directement de la compétence des gouvernements, qui en assument toute la responsabilité. Une fois que nous avons signalé aux gouvernements, à leur demande, les principes qui doivent régler ces négociations, nous, membres de la Commission n'exerçons pas de fonctions directes et je crois que nous devons être extrêmement prudents et éviter de passer quelque remarque fortuite qui pourrait nuire aux négociations en cours. Ainsi, je pense, et je suis certain que le Comité, à cause de l'importance de l'affaire, m'y aidera,—que je ne devrais pas traiter le sujet sous l'angle des négociations. Mais veuillez croire que je suis entièrement à votre disposition et que je tâcherai de répondre pleinement et franchement à toutes les questions qu'il vous plaira de me poser.

M. HERRIDGE: Avant que les autres membres du Comité ne commencent à vous interroger, je désire déclarer,—le temps ne m'ayant pas permis de le faire à la dernière réunion,—que j'ai été vraiment heureux d'entendre les explications qu'a fournies le général McNaughton sur les divers plans et les divers sujets qui ont rapport au barrage Libby, car les travaux d'exploitation de la *Consolidated Mining and Smelting Company* sont extrêmement importants pour les circonscriptions de Kootenay. Je suis content de savoir qu'on a pourvu aux besoins de

ces circonscriptions en matière d'énergie, et que la protection contre l'inondation que recherchaient les habitants de la région de Creston est également prévue dans les plans.

Le général McNAUGHTON: Ce que M. Herridge a retenu de mes commentaires est absolument exact.

Si on veut bien placer la carte générale de la région sur le tableau,—peu importe dans quel ordre,—j'aimerais appuyer ce qui a été dit. La frontière internationale traverse ici. Les usines dont parle M. Herridge se trouvent dans Kootenay-Ouest. Voici, en rang, les cinq usines, Corra Linn étant ici en haut, et Brilliant, ici, en bas. Ces usines dépendent du débit de la rivière Kootenay, qui coule dans cette direction-ci.

Eh bien, la région exposée dont M. Herridge a fait mention comprend Creston Flats, au pied des lacs Kootenay, et les Idaho Flats, de l'autre côté de la frontière.

Or, ce qu'il faut d'abord, comme l'a justement dit M. Herridge, c'est la protection; et la protection à l'endroit des gens de la contrée, consiste dans l'établissement de retenues qui peuvent intercepter les crues et les retenir jusqu'à ce que les eaux normales de la rivière aient baissé un peu, et par ce moyen, les libérer sans qu'elles causent de dommage.

Il y a deux façons d'assurer la protection dans ces régions, dont l'importance est vitale. D'abord, par l'acceptation de la proposition des États-Unis, laquelle prévoit la construction à Libby, sur la rivière Kootenay, d'un barrage comportant un réservoir qui emprisonnerait les eaux, non seulement celles de la rivière Kootenay même, mais aussi celles de la rivière Bull et de la rivière Elk, deux gros tributaires qui ne sont pas indiqués ici, mais qui contribuent largement à la crue des eaux. La capacité du réservoir de Libby pourrait être de cinq millions de pieds-acres de retenue utilisable, c'est-à-dire suffisante pour assurer une entière protection non seulement aujourd'hui mais aussi dans l'avenir, à ces régions dont j'ai parlé. Le barrage contribuerait aussi beaucoup à réduire les crues à Dalles, ici, en bas.

D'autre part, l'alternative au barrage de Libby serait un réservoir construit dans cette partie de la contrée qu'on appelle le bassin de retenue Dorr-Bull-Luxor. Ce réservoir a presque exactement une capacité de retenue utilisable égale à celle qu'aurait le réservoir de Libby, c'est-à-dire qu'il est tout à fait suffisant pour répondre aux besoins en l'occurrence, et pour servir les fins qu'on envisage. Le projet diffère de celui de Libby en ce que les eaux sont emmagasinées à un niveau supérieur et en ce que, par conséquent, les réservoirs offrent plus d'énergie utilisable pour la régularisation, même beaucoup plus. Et le projet diffère du premier aussi bien quant à une autre considération, laquelle est d'importance vitale en ce qui concerne le financement de l'ensemble, à savoir, que le coût d'établissement du réservoir de Libby s'élève à quelque 324 millions de dollars. Le coût d'établissement des réservoirs, s'ils sont placés au Canada, se situe quelque part entre 110 et 115 millions de dollars. Il en résulte qu'emmagasiner les eaux ici constitue une proposition tout à fait économique. Ici, à Libby, si le projet était accepté et s'il était introduit dans la série générale des projets et réalisé de la façon désirée par les Américains, c'est-à-dire comme l'un des projets prioritaires du programme, le financement de l'entreprise dans son ensemble se trouverait bouleversé pour autant que le Canada est concerné.

Je le signale, et pour montrer que je ne suis pas seul de mon avis, j'ai apporté,—et j'espère en avoir des exemplaires pour vous,—un document préparé par M. Krutilla, attaché à une fondation qui poursuit une enquête entièrement indépendante en la matière. Tout en suivant une méthode qui n'est pas complètement celle de la Commission des ingénieurs, l'organisme en arrive aux mêmes conclusions, à savoir que si le projet Libby était adopté et que toute l'affaire appartient aux États-Unis, ce projet Libby serait financièrement désavantageux, car il entraînerait, vraiment, de graves conséquences. L'entreprise serait très malheureuse.

M. Herridge a mentionné la *Consolidated Mining and Smelting Company.* L'une des objections que cette société a élevées parfois contre notre série de projets, c'est que si nous plaçons l'entreprise de Murphy Creek en aval de Castlegar et élevons le niveau de l'eau à 1,402, car tel est le projet, il y aurait un remous d'exhaussement atteignant l'usine de Cominco, ici, à Brilliant. Il est parfaitement vrai que hausser le niveau de l'eau à 1,402 causerait un remous d'exhaussement de 15 pieds en moyenne contre cette usine. Toutefois, il ne s'ensuivrait aucune perte d'énergie; cela voudrait dire que la charge d'eau qui aurait été utilisée là-bas serait dérivée jusqu'à Murphy. Si la charge est placée ici, ce n'est pas seulement les eaux qui s'écoulent dans la rivière Kootenay qui entrent dans le débit, mais également les eaux qui se trouvent ici. Le cours des eaux ici a l'immense avantage d'être régularisé considérablement par la Mica et par cette voie dans l'autre direction. En réalité, le débit devrait être ici d'environ un tiers de ce qu'il est à Murphy Creek. L'usine n'emploie qu'environ un tiers de cet autre tiers, tel qu'il existe en ce moment; et si l'énergie était ici déplacée, la production d'énergie, en raison d'un débit plus considérable et du haussement du niveau, soit d'une hauteur de 77 pieds se trouverait douze fois plus considérable, pour employer des chiffres ronds.

Donc, il n'y a pas de réel désavantage à avancer et à placer le remous d'exhaussement à Brilliant, car toute l'énergie est recouvrée, et bien des fois, à cet endroit-ci, à Murphy Creek.

M. Herridge a aussi parlé de l'importance qu'a pour l'économie de la région l'apport de la *Cominco Company*, tout, naturellement, dépendant de l'énergie.

Dans la série qui a été proposée à la Commission par le Canada, à savoir, la série 9, il se trouve une suite de centrales le long de la rivière, juste ici, et ici, plus bas, sur l'Okanagan, à Oliver. C'est cet endroit que nous avons trouvé le plus commode pour les Américains, s'ils veulent nous rendre notre part des bénéfices que, en aval, nous leur procurons par une régularisation du débit.

La conséquence de ce projet, si nos plans sont mis à exécution, c'est que cette région industrielle située près de Trail se trouvera entourée d'un anneau de grandes centrales, et qu'au lieu de dépendre de courants relativement faibles qui seraient engendrés par la Kootenay au prix d'une installation coûteuse, elle sera un centre d'usines d'une puissance installée de 4 millions de kilowatts, situé, par la distance, dans un rayon de transmission commode. Il me semble que les gens de la région devraient avoir présentes à l'esprit les énormes possibilités que ce plan d'aménagement leur offre.

Souvenez-vous que ces centrales se trouvent à une courte distance de transmission du centre d'énergie qu'il y a ici. Et j'entrevois le jour où des entreprises industrielles considérables dans les environs de Revelstoke voudront se procurer de l'énergie à bon marché, et c'est à ces deux régions que l'on songe comme sources de grands bénéfices industriels.

Mais si la société considère les avantages à court terme et dit qu'elle veut que soit aménagé le projet Libby aux États-Unis,—et c'est en vérité ce qu'elle a dit,—il en résultera, bien entendu, le projet Libby étant extrêmement coûteux et les profits ne pouvant s'obtenir pour rien,—des effets excessivement nuisibles, pour ne pas dire davantage, en ce qui concerne le financement de toute l'entreprise.

Il est parfaitement vrai que si le projet Libby devait être construit par les États-Unis et mis à la disposition du Canada et que les Canadiens eussent la permission de s'approprier la valeur secondaire de l'aménagement sans obtenir d'autre compensation, en d'autres mots, de l'accepter comme une aide, la compagnie réaliserait alors un gain très considérable. Mais si vous devez laisser la société réaliser un tel gain, vous devez vous rappeler quelles seront les pertes pour le public du Canada et, en particulier, pour celui de la Colombie-Britannique.

Il signifie que les eaux que nous aurions pu emmagasiner ici, et qui seraient requises simplement en proportion de la hauteur qu'auraient ici les usines, seront naturellement utilisées. La charge ici n'est que le tiers de l'ensemble qui se trouve entre ces deux points-ci. Donc, même si ces centrales travaillaient à plein rendement, elles ne retireraient de ce travail qu'un tiers de l'écoulement qui appartient à la province de la Colombie-Britannique.

Ce n'est pas que les États-Unis en profiteraient, puisque chacune de ces centrales est individuellement peu économique. Mais, si ce n'était que de cela, —voilà, bien sûr, une chute inutilisée de quelque 560 pieds sur un total de 1,500 à 1,600;—et même si on devait l'aménager, elle entrerait dans le réseau comme un élément très coûteux. Ai-je fait ressortir ce point clairement?

M. HERRIDGE: Oui, très clairement, certes.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur Fleming a demandé quelle est la différence entre la série qui englobe l'Arrow supérieur et la série qui englobe l'Arrow inférieur au Murphy Creek.

M. HERRIDGE: C'est une bonne question.

Le général MCNAUGHTON: En réponse, je dirai que l'insertion de l'Arrow supérieur, ici, très bas, placerait l'emmagasinage de l'eau à ce point-ci, et qu'il affecterait assez sérieusement les profits que nous retirerions de l'utilisation de la rivière Mica.

Hier soir, nous avons regardé les rapports de la Commission des ingénieurs pour trouver exactement quels sont ces bénéfices.

Monsieur Fleming a aussi demandé quel effet cet arrangement pourrait avoir sur deux usines situées au-dessous de la Mica, sur Downie Creek, et sur les usines de la gorge de Revelstoke. Je suis prêt à vous donner ces chiffres.

Avec l'aménagement et l'utilisation de l'Arrow supérieur, la production que pourrait fournir la rivière Mica, selon les suppositions serait de 1,322.7 millions de megawatts, tandis que si on laisse de côté l'Arrow supérieur et, que la Mica effectue la régularisation, l'énergie attribuée à celle-ci sera de 1,475.2 millions de megawatts.

Or, en ce qui concerne Downie et Revelstoke, ni l'une ni l'autre de ces installations n'a de retenue pouvant servir à la régularisation; elles doivent donc prendre l'écoulement qui se présente à elles, et il leur est indifférent que l'Arrow supérieur entre ou non dans le projet, parce qu'elles ne s'en trouvent pas affectées. J'espère que cette explication répond à la question de M. Fleming.

M. PAYNE: Relativement au projet de dérivation de la rivière Dorr, un bassin se trouve établi au nord de la Dorr, à peu près à la rivière Bull. Quelle répercussion cela aura-t-il sur le projet Libby? L'installation conserverait-elle quelque potentiel hydraulique si on plaçait ce barrage à Libby?

Le général MCNAUGHTON: Je répondrai volontiers à cette question. Auriez-vous l'obligeance de placer la carte numéro 9? Cette carte montre ce qu'on appelle la série 9 de l'étude de la Commission des ingéneieurs qui porte sur le projet international X du fleuve Columbia. La Dorr est située de 10 à 15 milles au-dessus de la frontière, et au sujet de la Dorr, on propose que le barrage soit placé assez bas pour que le débit rencontre les eaux d'aval du barrage de la rivière Bull qui se trouve ici.

Si la Dorr est incluse dans le projet, ce n'est pas du tout en vue de l'aménagement de la dérivation dans les passes canadiennes; c'est parce que le débit est plus efficace dans cette direction-ci; le débit se dirigerait par ici.

Ce dessein est étroitement associé à la question de la maîtrise du débit dans cette région de Creston Flats et dans cette région-ci, et autour de l'endroit où on traverse la rivière par bac, à Bonners, ici. Il faut inclure la Dorr dans l'installation, afin d'intercepter les eaux de la rivière Elk et de la rivière Bull, de les emmagasiner dans un réservoir et de les y retenir durant la période des crues avant de les libérer.

On a demandé quel effet aurait sur les États-Unis la réalisation de ce projet.

Nous avons proposé que les ingénieurs des États-Unis,—pourrais-je avoir le plan d'élévation—revisent les frais de réalisation du projet Libby.

Le projet Libby est parvenu à la Commission lorsque celle-ci en a été saisie, en 1954. Il prévoit l'utilisation d'une hauteur de chute de 190 à 194 pieds aux États-Unis; donc, le débit, en entrant au Canada, c'est-à-dire en traversant la frontière, viendrait d'une hauteur de 150 pieds. Et le résultat de cette base c'est que 35 p. 100 de l'écoulement pourrait être utilisé comme retenue, ou 4 millions de pieds-acres, ce qui correspond presque exactement à ce que nous pouvons retirer des rivières Dorr-Bull et Luxor pour une proposition semblable exigeant que le Canada cède aux États-Unis 150 pieds de chute.

Nous avons suggéré à nos collègues américains de commencer d'abord par étudier ce qu'ils pourraient faire. Il y a une chute de 190 ou 194 pieds et il serait peut-être possible et raisonnable, puisque nous n'avons pas d'emplacement de barrage juste en amont de la frontière (le premier emplacement de barrage pratique, à notre connaissance, est à Dorr, où il y a une chute de 37 pieds), de leur permettre de prendre ces 37 pieds pour les ajouter aux autres chutes qu'ils ont déjà.

Nous leur avons demandé d'étudier la possibilité de mettre sur pied une entreprise qui nous permettrait de leur rendre service sans qu'ils puissent toutefois s'attendre que nous nuisions à notre propre projet. Ces études ont été faites avec grand soin et nous avons appris par le chef des ingénieurs de l'Armée lui-même, le général Itschner, que la construction d'un barrage allant de Libby jusqu'à la frontière est tout à fait impossible du point de vue économique.

Il a dit que la même chose s'applique dans le cas de Libby, pour ce qui est de provoquer une inondation jusqu'en dessous du réservoir Dorr, afin de submerger une étendue de 37 pieds. Mais après considération il semble que cela ne serait pas réalisable à moins que le Canada donne certaines de ses ressources, ce qui, à mon avis, est tout à fait improbable. Je veux dire que nous sommes de très bons amis mais je ne crois pas que l'amitié doive aller jusqu'à la destruction ou l'épuisement de nos ressources. Il devient donc tout à fait impossible de faire affaires avec eux, à l'heure actuelle, à notre avantage, du point de vue économique, et nous ne pouvons rien à un tel état de choses. La raison en est le manque de possibilités économiques dans cette partie-là de la rivière, lequel est dû aux aménagements entrepris aux États-Unis.

La passe sur le Kootenay a été utilisée au cours des années surtout pour les communications. Le chemin de fer Great Northern traverse toute cette région sur son parcours et sa voie ferrée est presque au niveau de l'eau.

Même si l'on ne construisait qu'un petit barrage, comme je l'ai déjà signalé, il faudrait rebâtir ailleurs plusieurs milles de la voie ferrée, et ce sont là des travaux très coûteux.

Nous savons que tous les emplacements possibles le long de cette rivière, aux États-Unis, ont été étudiés avec le plus grand soin.

Le premier emplacement au-dessous de Libby se touve en un endroit appelé Kootenay Falls, où il serait possible d'aménager une chute d'environ 160 pieds. Et si vous jetez un coup d'œil sur le tableau que j'ai inséré dans le fascicule 7 de vos procès-verbaux de l'an dernier, vous constaterez que la proportion des avantages par rapport au coût est à peu près égale à un. Il n'y a pas de retenue pour la maîtrise des crues et d'autres avantages ne sont pas à prévoir. Ce n'est simplement qu'une usine utilisant les seules ressources naturelles de la rivière coulant à proximité et le plus qu'on puisse lui demander c'est de couvrir ses frais.

Il y a un autre emplacement un peu plus bas, du nom de Katka, qui a fait l'objet d'études en vue de l'aménagement d'une chute de 100 pieds mais dont les perspectives économiques sont encore moins bonnes que celui de Kootenay Falls. Dans toutes les séries de projets qui ont été étudiées sous ce rapport et qui ont été portées à notre connaissance, il ressort que le projet de Kootenay n'est pas économique. C'est-à-dire que ce qu'il en coûterait pour retirer de l'énergie à cet endroit dépasserait les avantages qui en découleraient.

Il est très vrai que tous les calculs que j'ai mentionnés et qui ne donnent que la proportion des avantages par rapport aux frais ont été faits d'après les écoulements moyens de toutes ces constructions prises ensemble. Nous n'avons pas tenu compte, et à juste titre, des immenses avantages qu'offre la position créditrice en matière de retenue.

M. McGee: Pendant que vous allez chercher cette autre carte, j'ai une question à poser. Elle a peut-être été posée auparavant. Au sujet des voies ferrées qu'il faudrait replacer ailleurs, à cause du projet de Libby, sont-elles rentables? Y a-t-il progrès ou régression? Quelle est la véritable situation?

Le général McNaughton: Les États-Unis semblent vouloir laisser entendre, à titre officieux, qu'ils ont trop de lignes de voie ferrée qui traversent les passes, pour les besoins, et qu'ils consentiraient peut-être à les enlever et à ne pas les

remplacer. Il va de soi, cependant, que je doive ajouter que des propositions de ce genre ne revêtent aucun caractère officiel. Il n'y a jamais eu de déclaration de faite dans les milieux autorisés à ce sujet, et c'est une chose que je peux difficilement concevoir.

C'est l'une des meilleures voies ferrées du pays. Je veux parler du *Great Northern*. Ceux qui ont déjà voyagé par ce chemin de fer savent qu'il est très utilisé.

M. McGEE: Est-ce une ligne affairée et en grande activité?

Le général McNAUGHTON: Oui, et les communications avec l'Ouest y sont excellentes. Je ne peux donc pas concevoir, même pour les avantages qu'obtiendrait la production d'énergie, que la compagnie ou les États-Unis eux-mêmes abandonneraient le réseau. La plus grande partie des dépenses, comme je l'ai dit, seraient des dépenses de déplacement.

M. PAYNE: Puis-je confirmer ma supposition relative à la dérivation Dorr? Nous pourrions offrir 37 pieds de chute, à cet endroit-là, en aval de Kootenay, au projet Libby dont il est question, mais cela ne représente pas une proposition économique pour les États-Unis.

Le général McNAUGHTON: La question a été prise en grande considération, monsieur, et nous savons par la réponse que m'a donnée le chef lui-même des ingénieurs de l'Armée, lors d'une séance de la Commission, alors qu'il était en face de moi, nous savons, dis-je, que le projet n'est pas économique pour eux et qu'ils n'en veulent pas.

M. PAYNE: Si la chute était plus que de 37 pieds cela nuirait-il au programme de détournement des eaux de la Dorr plus haut le long du fleuve Columbia?

Le général McNAUGHTON: C'est exact, et les conséquences d'un changement dans le programme, d'après une analyse économique sérieuse, seraient aussi considérables pour les États-Unis que pour nous.

M. PAYNE: Je vous remercie.

Le général McNAUGHTON: Or ces calculs faits par la Commission, en vue d'études préliminaires, comme je l'ai mentionné, s'étaient inspirés d'un unique principe possible parce que l'on ne connaissait rien de l'horaire des travaux de construction. Il fallait évaluer le projet comme s'il était exécuté dans des conditions concordantes quant au temps, à la finance et ainsi de suite. C'est dire que les chiffres représentent des valeurs moyennes.

La courbe est celle des valeurs par million de pieds-acres d'énergie résultant d'un emmagasinage de quarante millions de pieds-acres dans le bassin. La valeur est d'environ 200 megawatts par million de pieds-acres. C'est là la contribution qui serait faite aux États-Unis, en aval de la frontière, à cet endroit-là. La valeur moyenne est d'un peu moins de 50 megawatts par million de pieds-acres.

Les défenseurs de ces propositions, aux États-Unis, ont espéré que nous aurions à consentir, si nous acceptions le projet Libby, aux conséquences, c'est-à-dire que Libby, au lieu d'être compris dans nos autres projets, serait donné la priorité. Autrement dit, le débit moyen d'environ 50 megawatts par million de pieds-acres serait triplé ou quadruplé.

J'aimerais en signaler les conséquences car elles ne sont peut-être pas évidentes à première vue. Vous ne pouvez faire quelque chose de rien. Il n'y a qu'un certain nombre d'avantages qu'on peut retirer de l'emmagasinage. Quand on commence à ajouter des emmagasinages, les valeurs montent, tout d'abord de façon très considérable, mais si l'on en ajoute d'autres, il y a diminution progressive jusqu'à ce qu'on en arrive au point que vous voyez sur la carte, où le chiffre est d'environ quarante millions de pieds-acres et l'avantage pratiquement nul. Je n'ai fait le calcul que jusqu'à ce point, mais nous avons aussi prévu le cas de l'emmagasinage de cinquante millions de pieds-acres qui est envisagé dans le rapport. La valeur totale de cette retenue dans le réseau ne dépasse pas le chiffre ici. Or si vous consentiez à ce que les États-Unis construisent ce barrage Libby en se faisant accorder à ce sujet un rang prioritaire dans le programme, ce pays en retirerait immédiatement de plus grands avantages et naturellement le projet deviendrait très profitable pour eux, mais c'est l'énergie de notre réseau qui aurait servi.

Si nous consentions à inonder une région traversant la frontière, non seulement nous leur donnerions des avantages physiques dans le bassin mais nous les mettrions en mesure de nous enlever nos ressources pour se les approprier.

M. PAYNE: Alors la meilleure et la plus grande utilisation du projet dépend de la dérivation Dorr?

Le général MCNAUGHTON: Oui. La meilleure façon pour moi d'illustrer ce fait serait peut-être de vous donner certains chiffres puisés dans le rapport de la Commission des ingénieurs relativement aux frais de l'énergie, dans les deux séries de travaux. Messieurs, vous avez le rapport en question ou il est à la disposition du comité. Je prends ces chiffres dans le rapport de la Commission des ingénieurs, en date de mars 1959, au volume principal, à la page 102. Je veux parler de la période moyenne, de la période de vingt ans. Si les débits du Kootenay sont utilisés dans leurs passes actuelles, et si l'on construit le barrage Libby, le coût, pour les États-Unis, par kilowatt-année serait de 23.88 cents, tandis que si nous entreprenions la dérivation Dorr, il ne leur en coûterait que 22.18 cents. La différence dans le coût ne paraît pas très considérable, soit 1.70, mais si vous l'appliquez à l'ensemble de la production en aval, aux États-Unis, soit quelque sept ou huit millions de kilowatts, cela représente un chiffre très impressionnant. Le tableau actuel renferme d'autres comparaisons que vous pourrez examiner si vous le voulez à la page 102.

M. Peterson signale que les chiffres relatifs à ces quantités d'énergie se trouvent dans le tableau même et qu'ils sont d'environ six millions de kilowatts. La différence, six millions multipliés par 1.70 par année, représente une somme considérable dans toutes les langues.

M. HERRIDGE: Je m'excuse de continuer à poser des questions, mais j'ai reçu des centaines de lettres et des douzaines de correspondants me prient de demander ceci ou cela au général McNaughton. Le général pourrait-il expliquer au comité quel effet général aurait sur les lacs Arrow l'élévation du niveau à 1446. Quelles en seraient les répercussions sur l'écoulement et les industries établies?

Le général MCNAUGHTON: Les cartes des lacs Arrow sont au tableau et la ceinture de terre entre l'élévation projetée de Murphy Creek à 1402, c'est-à-dire l'élévation complète de la nappe d'eau et celle de l'Arrow supérieur à un niveau de 1446 est indiquée en couleur rouge foncé. Les régions recouvertes par l'inondation qui se produirait d'un niveau de 1402 sont indiquées en jaune.

Au cours d'occasions précédentes, j'ai mentionné le nombre de personnes qui seraient délogées par ces diverses inondations. L'élévation de 1402 est le niveau actuel d'inondation. C'est le niveau qu'atteindraient les inondations dans des circonstances normales, sans que la rivière subisse aucun changement. Le débit indiqué en jaune est une chose à laquelle les gens s'attendent et avec laquelle ils ont appris à vivre. A l'exception de la partie sud-est de Castlegar, les effets ne sont pas graves. Il y a une scierie dans cette partie-là, et nos ingénieurs nous ont dit qu'au niveau de 1402, il ne serait pas difficile de construire des digues dans le but de protéger l'installation. D'après les renseignements à notre disposition, le niveau de 1402 ne constitue donc pas de problème difficile du point de vue de l'écoulement.

D'autre part, au sujet du niveau plus élevé (M. Herridge s'y connaît beaucoup plus que moi), j'ai visité la région moi-même plusieurs fois et il m'a toujours semblé qu'une proposition de ce genre équivaudrait presque à l'annihilation de la civilisation dans ces parages. On me dit que d'après certains examens qu'ont faits des fonctionnaires de la Colombie-Britannique, il s'y trouve des terres arables au-dessus de la ligne d'écoulement des eaux, qui pourraient être mises en valeur, mais je dois dire en toute franchise qu'on ne m'en a pas montré quand je me suis rendu dans cette région-là.

M. HERRIDGE: Et je n'en ai jamais vu.

M. MCFARLANE: Apparemment, d'après les renseignements que nous a donnés le général McNaughton, il semble presque que le barrage Libby a été mis de côté parce qu'il est trop coûteux par rapport à la quantité d'énergie que nous pourrions en retirer.

Le général MCNAUGHTON: Je suis d'accord avec vos dernières paroles. C'est un barrage trop coûteux si l'on tient compte des avantages que nous en retirerions, que ce soit du point de vue des États-Unis ou du point de vue du Canada. Quant à savoir si le projet a été mis de côté, c'est encore là une autre affaire car cette entreprise de ce que l'on appelle la position créditrice en matière de retenue, est encore en suspens et c'est une question tout à fait arbitraire car la priorité dans le temps semble entraîner une priorité dans le droit.

Si le Canada devait s'en tenir à une seule attitude et laisser les États-Unis construire le barrage à Libby, la réponse immédiate de ceux-ci serait: «Nous allons construire tout de suite et prendre la première position créditrice en ce qui a trait à la répartition des avantages». Si cela devait arriver et si nous permettions que cela se passe ainsi, les avantages que nous attendons de l'emmagasinage dans toute l'entreprise seraient concentrés autour du barrage Libby, dans une très large mesure, et les crédits d'emmagasinage seraient 2, 3 fois plus élevés et même peut-être davantage.

Et puis, par cette action arbitraire, si vous n'aviez pas la sagesse de refuser, vous auriez l'entreprise de Libby qui ne cesserait de vous enlever tous les avantages découlant des retenues. A mon avis, et de l'avis de quelques-uns de mes collègues, il vaudrait mieux abandonner cette affaire-là pour nous occuper plutôt nous-mêmes de la mise en valeur du bassin, à un coût légèrement plus élevé mais qui garderait tous les avantages pour nous. Je n'emploie pas ce mot dans le sens «d'hermétisme» dans les pourparlers ou de quelque chose du même genre; mais toute cette affaire de priorité dans le temps et de priorité dans le droit est

un principe reconnu. Tous les réseaux d'énergie fonctionnent en ce sens. Avec un peu d'emmagasinage fait au début on peut retirer de grands avantages et, en ayant financé ces travaux et procédé à l'aménagement d'après la position créditrice en matière de retenue, il n'est pas juste de se les voir enlevés.

Il s'agit pour nous de penser un peu à l'avenir et d'imaginer ce qui arrivera si nous cédons et abandonnons notre souveraineté, car nous ne sommes pas obligés de les autoriser à mettre à exécution le projet Libby. Celui-ci ne peut être aménagé que de deux façons. Ou la Commission conjointe internationale peut déclarer, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le traité de 1909, article 4, que c'est une bonne chose, et que les États-Unis devraient avoir la permission de prendre 150 pieds de chute canadienne, à la frontière, et les utiliser à leur profit à titre de récompense, dûment méritée, quel que soit le sens donné à ce mot. Ou, si les gouvernements ne sont pas satisfaits de la Commission, ils ont l'autorité, en vertu du traité, d'enlever le projet à la Commission et de conclure une entente du même genre.

Heureusement ces questions sont à l'étude et puis-je vous dire que si nous sommes en mesure de les examiner c'est parce que le comité s'y intéresse depuis dix ans, que l'on a donné aux membres de la Commission conjointe internationale l'occasion d'expliquer ce qu'il en est vraiment et ce qui entre en jeu pour vous et, par vous, pour tout le peuple canadien.

Je ne crois pas que nous aurions des intérêts en jeu sans le présent comité. C'est ma sincère conviction. Le danger de tout ceci c'est que ces considérations ne sont pas généralement comprises du grand public qui ne saisit pas le sens de termes comme position créditrice en matière de retenue. Il s'agit ici d'une question embrouillée et compliquée. Il pourrait en résulter que nous adoptions une attitude conciliatrice et que nous disions «qu'est-ce que c'est que 150 pieds de chute pour des gens comme nous: nous en avons beaucoup; pourquoi ne pas faire preuve de bon voisinage et ne pas les céder?» Si nous agissons ainsi...

M. MONTGOMERY: Ce sera perdu pour toujours.

Le général MCNAUGHTON: Oui. Ils en seront propriétaires à jamais. La situation serait différente s'il s'agissait d'une chose qu'ils pourraient utiliser avec grand avantage dans un programme de participation en commun, mais tel n'est pas le cas. Ils ne peuvent l'utiliser que si nous leur cédons, non seulement la chute, mais aussi la position créditrice en matière de retenue allant de pair avec la priorité donnée dans le programme. Et comme il n'y a que certains avantages limités à partager entre les deux pays, cela revient à dire que nous leur abandonnerions le plus fort des ressources qui nous sont essentielles si nous voulons réaliser nos projets sur tout le réseau d'aménagement.

M. MATTHEWS: Puis-je demander au général si, du côté des États-Unis, tous les intéressés forment un front commun en faveur du barrage Libby ou si nous avons quelques amis là-bas? Y a-t-il espoir d'en venir à une solution dans un avenir prochain ou si c'est vraiment trop demander?

Le général MCNAUGHTON: Je pourrais dire que, comme en toute chose, la vérité étalée au grand jour finit toujours par pénétrer dans les cerveaux les plus obtus.

Il y a quelque temps, je vous ai lu un paragraphe d'une brochure de M. Krutilla; j'espère que je pourrai en offrir un exemplaire à chaque membre du

Comité lundi prochain. Puis-je vous dire encore une fois que l'inquiétude et l'angoisse que provoque au Canada la mise en exploitation de la Kootenay sont, en général, partagées par des entreprises indépendantes dans tout le bassin? C'est là l'opinion de M. Jack Stevens, ingénieur-conseil des services d'utilité publique de Puget Sound, l'un des partisans les plus fervents de cette théorie, qui désire que la vérité éclate et que les accords soient fondés sur la vérité. Il est l'un des plus éminents ingénieurs-conseils de l'Ouest canadien. Ses calculs sur la valeur réelle des bassins d'emmagasinage canadiens sont des plus précis. Il y a aussi la société «*Resources for the Future Inc.*», organisme subventionné par la Fondation Ford. C'est une entreprise publique qui a été constituée en corporation spécialement pour enquêter sur les problèmes qui intéressent la population des États-Unis en matière d'exploitation des ressources naturelles. La société a été généreusement dotée par des gens qui se sont imposé la tâche de découvrir la vérité pour l'exposer au public des États-Unis et lui aider à démêler le vrai du faux dans les boniments et les fadaises qu'on lui débite.

Voilà toute l'histoire. Me permettez-vous de vous lire la suite au paragraphe que je vous lisais hier? J'aurais dû continuer la lecture des deux paragraphes suivants. Ils commencement à la page 25 pour continuer à la page 26. Les membres du Comité pourront les lire eux-mêmes lundi, lorsqu'ils recevront leur exemplaire:

> Le projet Libby est, pour les États-Unis, l'un des projets d'emmagasinage les plus attrayants de tout l'aménagement du Haut-Columbia. Si l'on ne tient pas compte des ressources canadiennes d'emmagasinage, il coûtera environ $300 le kilowatt, lorsque calculé d'après la priorité donnée dans le programme. Toutefois, cette analyse démontre que, si l'on envisage les possibilités d'une mise en valeur coopérative des ressources canadiennes d'emmagasinage et, en supposant aussi que les projets soient entrepris successivement selon l'ordre de leur valeur économique, celui du Libby coûterait alors $1,028 environ par kilowatt d'energie à la source.

Voilà déjà un coût trois fois et demie plus élevé, dès qu'il est question de la position créditrice d'emmagasinage. Les frais d'aménagement restent les mêmes, mais la valeur attribuée au projet est tombée à moins d'un tiers de l'évaluation précédente.

> Si l'on ne tient aucun compte de l'ordre économique des projets et si l'on ne s'en tient qu'à l'évaluation des avantages du réseau entier par rapport au coût total de celui-ci, on perd de vue le coût et les avantages proportionnels de chaque projet individuel. Un tel calcul ne peut que nous amener à entreprendre des projets relativement coûteux, alors qu'il serait possible d'opter pour une contre-proposition plus économique; il peut aussi nous lancer dans des projets qui, économiquement parlant, ne seraient nullement justifiés.
>
> Il est facile d'entrevoir l'avantage qu'il y aurait à établir un ordre de succession dans l'entreprise de chaque projet. Ce système pourrait servir de méthode d'estimation des coûts immédiats et des avantages à retirer de tout l'ensemble de l'aménagement du bassin de la rivière Columbia. Il est clair aussi qu'une analyse de cet ordre de succession est essentielle si l'on veut en arriver à une planification à long terme intelligemment conçue et qui permettrait de sauvegarder les intérêts individuels des deux pays concernés. Mais ces deux dernières considérations entraînent avec elles d'autres contingences dont quelques-unes n'ont été encore que fort peu explorées.

Voilà, messieurs, la situation que j'ai tenté d'étudier avec vous.

M. McGEE: Quel est le titre de ce livre dont vous nous parlez?

Le général McNAUGHTON: Il s'intitule: «*River Basin Development*», par John V. Krutilla.

M. McFARLANE: Vue les longues négociations en cours relativement à l'aménagement du Columbia, je voudrais demander au général où en seraient les États-Unis si nous avions décidé de changer pour notre propre compte le cours des eaux de la Dorr. Quel aurait été l'effet de cette décision outre-frontière?

Le général McNAUGHTON: Je puis vous répondre que, en vertu du traité de 1909, dans le cas d'une rivière qui, comme la Kootenay, traverse la frontière, la réglementation du débit des eaux appartient au pays d'amont; nous avons le droit de construire un barrage au-dessus de la Dorr, si la Colombie-Britannique et le Canada avaient la sagesse d'en décider ainsi. Voici les avantages que nous aurions pu en retirer. Il est probable que le barrage Libby aurait été construit quand même et nous aurions alors récolté les immenses avantages de l'emmagasinage dont j'ai parlé au sujet de la position créditrice en matière de retenue et de la priorité donnée dans le programme. Pour tout l'avenir ensuite, le bassin aurait fait partie de l'entreprise totale et c'est l'ensemble qui aurait servi de barème dans l'établissement de nos calculs comparatifs. De plus, on ne nous ferait pas aujourd'hui une proposition d'exploitation coopérative pour partager équitablement les ressources du bassin.

M. CARDIN: Si j'ai bien compris ce que nous disait le général l'autre jour, il a dit que les frais du Canada, dans l'aménagement du Columbia, s'élèveraient à environ un milliard de dollars, à condition que le projet soit mis à exécution immédiatement comme entreprise unique.

Le général McNAUGHTON: Oui, mais je crois que j'ai ajouté autre chose. Me permettez-vous une petite rectification, si je me suis trompé? Je ne me rappelle pas avoir mentionné qu'il s'agissait d'entreprises simultanées. J'ai fait la remarque que nous étions en face de projets très considérables. Un milliard de dollars en immobilisations, ce qui est à peu près le coût estimatif de l'entreprise, n'est pas un montant qu'on dépense en un an. Même si on le dépensait, il n'aurait guère d'utilité pratique. Il ne sert à rien de faire des travaux avant qu'ils puissent servir dans l'ensemble. Il s'agit d'abord d'envisager l'ensemble d'une entreprise, de placer chaque projet à sa place dans cet ensemble et de décider ensuite dans quel ordre il faut procéder. Cet aménagement dont nous parlons ne pourrait être achevé avant 10 ou 15 ans.

M. CARDIN: Il semble que la clef du problème se trouve dans le détournement des eaux de la Luxor dans la rivière Bull et qu'il s'agit là d'un projet de l'ordre de 110 millions de dollars. Quels sont les autres projets compris dans cette estimation d'un milliard de dollars?

Le général McNAUGHTON: Je peux, si vous le désirez, vous fournir une liste complète des projets, avec un résumé de leur coût et des avantages qu'ils offriront. Mais il m'est impossible de vous dire le temps qu'il faudra pour les réaliser, car la Commission n'a aucun moyen de faire ce calcul. On nous a donné des chiffres sur lesquels nous nous sommes fondés pour établir nos calculs. Tout est calculé pour l'ensemble et au même taux d'intérêt. Vous trouverez ces renseignements à la page 32 de l'Appendice 6 du Rapport dont vous pouvez vous procurer ici

des exemplaires. Cependant, monsieur Cardin, si vous le désirez, je me ferai un plaisir de vous en obtenir un exemplaire et de vous l'adresser personnellement.

M. CARDIN: Je l'apprécierais beaucoup.

Le général McNAUGHTON: Vous l'aurez dès que je retournerai à mon bureau. Je serais très content que vous en ayez un par devers vous, ce qui vous permettrait d'examiner vous-même les chiffres. Ils y sont tous contenus. Je pourrais cependant vous donner les indications voulues en me servant de la carte.

M. CARDIN: Je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Le général McNAUGHTON: Vous avez raison de dire que la clef du problème réside dans la décision à prendre au sujet des rivières Bull, Dorr et Luxor. Voilà le point vital.

M. CARDIN: Le coût de ce projet m'a paru relativement peu élevé par rapport au coût total de l'entreprise.

Le général McNAUGHTON: Permettez-moi de vous donner une idée des éléments de cette entreprise d'un milliard, dont je vous ai parlé. Voici d'abord, sur la carte, la coupe verticale de la région qui commence à la Kootenay, à Canal-Flats; voici le confluent des rivières Dorr, Bull et Luxor; à cet endroit, on projette certains changements pour améliorer les conditions au profit des usines de Kootenay-Ouest. Il est question de construire un bassin d'emmagasinage à la tête du lac Kootenay, à l'emplacement du barrage Howser qui maîtrise le débit du lac Duncan situé au-dessus. Voici l'emplacement de Murphy Creek. Le trait rouge que vous voyez ici représente le débit du barrage de Murphy Creek. Le trait jaune indique l'emplacement choisi pour le barrage de l'Arrow supérieur. Au-dessus, à la gorge de Revelstoke, il y a une usine et il y en a une autre à Downie Creek; en voici une sur la Mica et une autre petite à Calamity Curve. Ces établissements profitent d'une situation très avantageuse, situés ainsi tout le long de la dénivellation. A l'autre bout de la carte, vous voyez l'autre côté du bassin d'emmagasinage de la Kootenay. C'est le réservoir naturel formé par la tête des eaux de la Kootenay et du Columbia.

Le détail du coût se trouve au tableau 24, dans l'extrait du rapport qui a été distribué à chaque membre. Le coût total de tous ces projets s'élève donc à un milliard.

Il me reste un petit renseignement à fournir à M. Cardin. Un examen hâtif de ces rapports pourrait provoquer certaines inquiétudes, du fait qu'il n'y est question nulle part du coût d'un réseau de transmission. Évidemment, à ce stade préliminaire, la Commission ne pouvait savoir où seraient placées les lignes de transmission; elle a donc adopté comme pratique de déduire, des avantages à retirer, le coût moyen estimatif de la construction d'un réseau de transmission. Je pourrais vous expliquer cette affaire en détail, mais elle l'est déjà au long dans l'un des paragraphes du rapport. Même si la Commission ne mentionne pas les frais de la transmission, elle sait qu'il s'agit là d'un facteur très coûteux et elle en a tenu compte en le déduisant du total du coût estimatif.

M. CARDIN: J'ai une autre question à poser; mais je me demande s'il est juste de vous la poser, bien qu'elle soit tout à fait pertinente. Voici ma question. Pouvez-vous me dire si ce coût d'un milliard sera partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique?

Le général McNAUGHTON: Je crois que la question de M. Cardin n'est pas du tout de mon domaine.

M. CARDIN: Si je l'ai posée, et M. Herridge pourrait m'appuyer là-dessus, c'est que j'ai cru comprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait déjà déclaré que le gouvernement fédéral se chargerait de la moitié du coût de ce projet.

M. HERRIDGE: En effet, on a lu dans les journaux que le gouvernement fédéral était disposé à collaborer avec la Colombie-Britannique.

M. CARDIN: Mais ça n'est jamais allé plus loin?

M. HERRIDGE: Je n'ai plus rien là là-dessus.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Si nous retournons au lac Arrow, nous constatons que les tableaux publiés dans le rapport de l'année dernière, à la suite des témoignages du 23 avril, donnent le pourcentage de submersion des diverses localités situées sur les bords du lac. A cause des discussions nombreuses qui se poursuivent à ce sujet en Colombie-Britannique, je tiens à signaler qu'on ne parle aucunement d'une centrale d'énergie dans le projet de l'Arrow supérieur; il ne s'agit que d'une entreprise d'emmagasinage, qui causera une perte de sol arable par l'inondation des localités des bords du lac. Dois-je comprendre que l'usine d'énergie de la Commission de la Colombie-Britannique à Whatshan sera inondée, si l'on poursuit le projet de l'Arrow supérieur.

Le général McNAUGHTON: Je vérifierai cela. Il ne faudrait pas s'imaginer que le problème de Whatshan est grave, même si le projet de l'Arrow supérieur se réalise. Il peut très bien se résoudre.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Donc, le seul avantage qu'offrirait le barrage de l'Arrow supérieur serait la création d'un bassin d'emmagasinage pour les installations d'aval des États-Unis et la Colombie-Britannique et le Canada ne retireraient rien d'autre du projet, sauf l'énergie générée à Grande-Coulée et à Chief Joseph. Est-ce vraiment là le seul avantage possible pour le Canada?

Le général McNAUGHTON: Il y a aussi la protection contre les inondations. Le fait même qu'il n'y ait aucune possibilité d'installer une centrale à l'Arrow supérieur constitue l'un des avantages les plus importants pour les États-Unis. Du fait qu'ils pourraient exploiter ce bassin à perpétuité, ils n'auraient pas à se préoccuper des besoins hydroélectriques du Canada. Ce barrage servirait de satellite à leur bassin de Grande-Coulée, et je vous assure qu'il représente une grande valeur pour eux.

Voici comment les propositions et les principes ont été présentés à la Commission. Nous devons assumer nos propres frais, les États-Unis les leurs, y compris ceux de la transmission de la part des avantages d'aval du Canada jusqu'à la frontière. L'énergie additionnelle dont profiteraient les États-Unis se calcule par la différence entre la capacité actuelle, soit 6,800,000 kilowatts en moyenne, par année, et les neuf millions de kilowatts que produira le projet amélioré. Le Canada partagerait de moitié et l'énergie lui serait livrée. Il en résulte donc que le projet Arrow, qui n'est après tout qu'une digue élevée au-dessus des lacs Arrow à l'emplacement que nous appelons le secteur 8, ne serait pas un projet coûteux à construire. Il s'élèverait à 69 millions de dollars environ, si ma mémoire est fidèle. Donc, les avantages qu'on pourrait en retirer sont très considérables; s'ils se réalisent en temps, ils sont d'une grande valeur pour nous, surtout si on donne la

préférence au projet et qu'il a la priorité sur les emmagasinages de la Mica. Je crois que l'Arrow supérieur réduirait de 4 millions de dollars par année les bénéfices de la Mica.

Ce projet de l'Arrow supérieur peut être construit rapidement. Il est bon d'examiner les deux côtés de la médaille. Il serait de construction rapide à une période où nous n'avons pour toute source de revenus, pendant quatre ou cinq ans encore, que nos avantages d'aval. Il contribuerait à alimenter en énergie le réseau hydroélectrique de la Colombie-Britannique et il suppléerait aux besoins énergétiques à un coût très peu élevé. Certaines gens disent qu'en face de tels avantages financiers il faut construire à tout prix.

De l'autre côté de la médaille, nous constatons que nous sommes en face d'un dilemme. A mesure que cette affaire progresse, ma sympathie augmente pour ceux qui auront la responsabilité de prendre une décision à ce sujet. Il y a une quantité de facteurs à évaluer, soit pour soit contre le projet. C'est le gouvernement de la Colombie-Britannique qui doit être le premier à assumer cette responsabilité, car ni l'Arrow supérieur ni aucun autre bassin d'emmagasinage ne peut être construit contrairement aux dispositions de la Loi sur les ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique; or, cette loi stipule que des questions de ce genre doivent être portées devant la Commission et que le public doit être pleinement informé des circonstances qui les entourent afin que les intéressés aient l'occasion d'exposer leur point de vue.

D'après une déclaration de M. Williston, nous savons que c'est là ce qu'il a l'intention de faire relativement au projet de l'Arrow supérieur. Il a déclaré que cette question doit être portée devant le public, qui en décidera. Si vous considérez les principes que la Commission a recommandés aux gouvernements, vous constaterez qu'ils tiennent compte de ce point de vue. Nous avons demandé aux gouvernements d'accepter comme principe fondamental leur responsabilité souveraine de faire ce qu'ils doivent d'abord, avant de décider de la création d'un bassin d'emmagasinage, soit celui des lacs Arrow.

Il ne faut pas oublier que les avantages d'aval sont éphémères et qu'ils disparaîtront un jour ou l'autre. Cette proposition a été avancée par la Section canadienne en vue d'obtenir un gain immédiat qui dédommagerait le Canada pendant les longues périodes de construction qui précéderont la réalisation de ces immenses projets. Les États-Unis nous ont invités à faire enquête et à présenter un rapport sur cette question. Nous voulons qu'il nous revienne quelque chose; quelque source provisoire d'énergie ou de revenu pour nous aider à ce stade initial du financement. C'est là l'opinion des ingénieurs et d'autres gens responsables. Je n'ai nullement l'intention de leur chercher querelle. Cet aspect de la question mérite considération.

Ils ont mis en avant le point que nous pourrions obtenir avec l'Arrow supérieur une aide formidable dans l'aménagement de tout le projet et acquitter l'engagement, que nous en retirerions des avantages au lieu de compter uniquement sur la finance à ce sujet. Un tel argument a son importance.

Mais il y a un point important qu'il faut considérer et sur lequel les diverses autorités, tant au Canada qu'aux États-Unis, ne s'entendent pas à l'heure actuelle, à savoir quelle sera la durée de tels avantages. Pendant combien de temps les États-Unis désireront-ils recevoir le service de régularisation des débits du Canada? Leur sera-t-il utile pendant 10, 15, 20 ou 50 ans, et plus?

Nos enquêtes nous ont convaincus que le projet est extrêmement avantageux pour eux en ce moment. Rien n'indique, en considérant l'aménagement de leur réseau, qu'ils pourraient ne pas être satisfaits par une entente mutuelle. Tout porte à croire que d'ici les prochaines 35 années ce projet gardera toute sa valeur. Mais en sera-t-il ainsi après ce temps?

Tenez-en compte. Je me reporte en ce moment au rapport de septembre 1959 du Sous-comité d'aménagement du bassin Columbia qui représente divers organismes des États-Unis et qui groupe des professionnels intéressés en ces questions. Ce sont eux qui, aux États-Unis, se sont vu confier la responsabilité de faire les prévisions.

Ils ont souligné que la section américaine du bassin requerra un total de quelque 8 millions de kilowatts à partir de maintenant, chiffre qui continuera de monter constamment jusqu'en 1985, alors qu'il s'élèvera à 30 millions pour ensuite augmenter à un rythme considérablement accéléré jusqu'en mettons l'année 2010 lorsque les besoins du Nord-Ouest du Pacifique seront de 70 millions de kilowatts.

Cela semble énorme, mais la demande d'énergie étant ce qu'elle est dans le monde, particulièrement dans les localités visant à devenir industriellement indépendantes et à apporter, grâce à leurs industries, leurs contributions au reste de l'univers, ces chiffres peuvent se comparer aux estimations faites aujourd'hui dans toutes les régions productrices de ce produit.

La difficulté à laquelle nous nous heurtons c'est que jusqu'en 1980 ou, plutôt jusque vers l'année 1975 le fleuve Columbia fournira une assez bonne partie de cette énergie, et sans avoir à faire des dépenses fantastiques, vous pourrez compter sur le pouvoir hydraulique pour obtenir toute cette énergie. Mais ce pouvoir hydraulique est définitivement limité. Le chef des ingénieurs de l'Armée, lequel est le porte-aporle du groupe, dans les renseignements qu'il a donnés au public, a déclaré que 15 millions de kilowatts environ représentaient à peu près tout ce que vous pourriez vous attendre d'obtenir économiquement de l'énergie hydraulique aux États-Unis, et qu'en forçant un peu la note, cette source pourrait donner une très précieuse énergie pendant 40 à 50 ans et peut-être pendant même un peu plus longtemps. Aussi commencent-ils à insister sur l'emploi de l'énergie thermique.

L'avenir dans ce dernier domaine à l'heure actuelle,—et il s'agit ici d'une prévision,—c'est qu'il se trouve plusieurs beaux gisements houillers dans la région, et que des usines à haut rendement pourraient être installées sur les lieux mêmes pour les exploiter. Il leur serait possible de se procurer de l'énergie thermique à environ 5 dixièmes cent, soit à un coût deux fois plus élevé environ que celui du pouvoir hydraulique à l'heure actuelle.

Mais si vous mettez de l'énergie thermique dans un réseau comme celui dont nous parlons, c'est-à-dire un réseau hydraulique, en ayant en perspective dix années ou plus, ce réseau devra faire fonction de charge minimum, et fournir ce qu'ils appellent la puissance disponible, c'est-à-dire une puissance dépendant entièrement de sa mise en disponibilité en toute saison de l'année infailliblement. Sans cela vous ne pourriez la mettre sur le marché.

Dans un réseau de ce genre, les réserves, comme il est souligné ici, sont d'importance capitale. Par exemple, le réseau comme il fonctionne aujourd'hui, nous obtiendrait 6,800,000 kilowatts d'énergie aux États-Unis. Mais si nous ajoutions une réserve comparativement petite, nous pourrions porter ce chiffre

à 8 ou 9 millions et le prix qu'il nous en coûterait serait très minime. Aussi les réserves revêtent une importance capitale pour les États-Unis à l'heure actuelle et ceux-ci sont prêts à en acquitter le coût.

Lorsque vous ajoutez une installation thermique, cependant, et que celle-ci atteint à peu près l'ampleur de votre aménagement hydraulique, les fonctions des deux réseaux changent. Le pouvoir thermique devient alors la charge minimum car les nouvelles usines que l'on est à construire sont à très, très haute pression, 5,000 ou 6,000 livres par pouce carré. De fait, il est fait mention de 7,000 livres dans les rapports. Le rendement thermique a doublé le chiffre ordinairement enregistré jusqu'ici. Mais ces installations sont extrêmement délicates. Il peut prendre tout un mois pour les mettre en fonctionnement parfois, car il faut les préparer graduellement. Elles n'ont par elles-mêmes aucune souplesse. Il leur faut assumer la fonction de charge minimum de l'énergie hydraulique et celle-ci doit voir à suffire à la demande de pointe et à donner la souplesse.

Or la souplesse de service n'est pas tout. On est généralement d'avis, tant ici qu'en Russie, que dans l'utilisation d'un réseau thermique, environ 20 p. 100 d'énergie hydraulique sont nécessaires pour assurer cette souplesse. C'est-à-dire, lorsqu'il vous faut avoir recours à la vapeur pour la charge minimum, vous devez le faire ou vos finances s'en ressentiront.

Or que signifie cela pour nous? Nous proposons notre collaboration aux États-Unis afin d'obtenir cette aide supplémentaire pour lancer nos grands projets électriques et les mettre en marche en offrant à ce pays de lui vendre un service de régularisation.

Les gens qui ont enquêté sur ces questions ont pour la plupart l'impression, et je crois moi-même vraiment que l'idée se répand généralement, que la majorité est d'accord quand aux prévisions, que les débits des réserves n'augmenteront certainement pas après trois ou quatre décennies mais qu'ils risquent beaucoup de diminuer. Nous n'essayons pas d'obtenir quelque chose pour rien des États-Unis. Ce que nous leur offrons est un service de régularisation, lequel revêt une très grande importance pour eux en ce moment. Et nous nous attendons qu'ils paieront pour ce service aussi longtemps qu'il leur sera utile.

Mais il ne serait pas raisonnable pour nous de nous attendre à ce qu'ils continuent de le payer après qu'ils n'en auront plus besoin. Et il s'ensuit que tout en étant bien reconnaissants,—et nous le sommes certainement dans une grande mesure,—de fournir les réserves que nous avons en vue pour les États-Unis, et dont l'aménagement pourrait servir pendant bien des années, rien ne nous assure que l'utilisation pourrait durer indéfiniment.

C'est là une question qu'il faut se poser au sujet de l'Arrow supérieur, et à laquelle il faudra répondre publiquement avant d'en arriver à une décision affirmative quant à ce projet de construction.

Les avantages d'une capitalisation immédiate, si celle-ci était établie selon les procédés de nos banquiers, pourraient prouver que le Canada a vraiment intérêt à se lancer dans une telle entreprise. Par contre, si ces facteurs sont pris en considération, on pourrait en déduire le contraire.

Naturellement, je vous concède que j'envisage peut-être toute cette affaire en idéaliste, mais je ne puis m'arrêter à la pensée de chasser des gens de leurs

foyers pour un avantage passager. Et jusqu'à ce que l'on puisse prouver de façon concluante que ces avantages se continueront, je crois que ceux qui sont appelés à prendre cette décision assume une très, très grande responsabilité. A mon avis c'est là le point culminant de toute l'affaire.

Nous en arrivons maintenant aux différents chiffres qui servent à indiquer quels débits donnerait annuellement au Canada et aux États-Unis l'Arrow supérieur. Celui-ci se trouve sur la ligne jaune que vous voyez ici. En dessous se trouve notre usine de Murphy Creek, avec un niveau supérieur de 67 pieds et une hauteur de refoulement possible de 60 pieds. Nous n'aurions l'usage, et c'est là l'attitude adoptée dans toute l'affaire, que de cela, advenant que les débits aux États-Unis diminuent. Nous n'aurions que 60 pieds de chute utilisable à Dorr, alors que si nous tentions plutôt l'aménagement de bassins de retenue en amont, nous aurions 1,000 pieds ou plus à notre usage futur. La proportion des réserves utilisées ici, pour autant que le Canada est concerné, est tout ce qui nous intéresse. Nous sommes chargés de voir aux intérêts du Canada. Ce rapport est de 20 à 1. Il faut que la proportion des avantages de cette réserve ici par rapport aux frais soit énorme, comme il a été démontré dans le tableau de la structure des capitaux durant la période d'utilisation possible pour pouvoir rembourser le placement. Il ne vous reste pas sur les bras de charge minimum et il devient manifeste qu'ainsi, plus que de toute autre façon, vous ne privez pas d'avantages toute autre entreprise vraiment importante pour nous.

Nous différons des États-Unis, notre situation étant très différente. Les États-Unis sont hautement industrialisés et le reste, mais ils n'ont pas eu l'occasion de se renseigner sur les valeurs des réserves des réseaux hydro-électriques. Ils ne les connaissent pas. Ils ont permis que l'on affecte leurs réservoirs à d'autres projets locaux et ils ont laissé usurper les seuls emplacements qui auraient pu servir à de tels aménagements de sorte qu'aujourd'hui ils se trouvent dans l'impossibilité d'en installer.

Je vous ai fait connaître la dernière déclaration faite par le général Itschner dans sa proposition au Congrès, et je vous ai remis les tableaux dans lesquels il était indiqué que le coût aux États-Unis par million de pieds-acres a monté quatre fois environ plus que celui du Canada. Ils veulent avoir nos réserves. Ils savent que nous pouvons les aider beaucoup. Mais cette aide ne pourrait leur être utile que pendant quelque temps.

Or cette période de 40 ans ou à peu près peut vous paraître longue à vous comme à moi, mais dans la vie d'un nation, ce n'est pas long. Aussi je dirais que lorsque nous considérons ces projets nous devons le faire en tenant compte des années à venir, et nous devons nous poser à nous-mêmes cette question: que voudrions-nous pour le Canada, lorsque la fourniture de ce service aux États-Unis ne sera plus pour ceux-ci d'aucune utilité. Un tel jour arrivera.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie, général McNaughton. Je crains qu'il nous faille maintenant ajourner la séance.

Nous nous réunirons de nouveau lundi matin à 9 heures et demie. Si la réunion doit avoir lieu dans une autre salle, nous vous le ferons savoir. Le général McNaughton sera alors présent, mais je dois vous informer qu'il ne sera pas disponible le reste de la semaine. Donc s'il vous était possible de poser vos questions au général McNaughton lundi matin, cela serait plus profitable pour le Comité, je crois.

M. NESBITT: Serez-vous ici lundi?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, je ne pourrai pas être ici lundi.

M. NESBITT: Ne pourrions-nous pas nommer un président suppléant pour cette réunion?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous voulez que je nomme quelqu'un. Si vous m'autorisez à le faire, je peux nommer un président pour cette réunion.

Cela vous agrée-t-il?

(Assentiment).

Nous allons maintenant ajourner la séance.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

CANADA
MAI 11 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU LUNDI 28 MARS 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960–1961

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
22848-6—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Cresthol
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
Matthews
McCleave
McFarlane
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Payne
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian (35)

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 28 mars 1960.
(3)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9h. 40 du matin.

Présents: MM. Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), Matthews, McCleave, Montgomery, Nesbitt, Payne, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan et Smith (*Calgary-Sud*). (13.)

Aussi présents: Représentant la section canadienne de la Commission conjointe internationale: le général A. G. L. McNaughton, président, et MM. D. G. Chance, secrétaire, et J. L. MacCallum, conseiller juridique; *représentant le ministère des Affaires extérieures:* MM. J. H. Cleveland, chef et J. M. Cook, de la Division de l'Amérique.

Le secrétaire du Comité, étant présent, annonce que, conformément à l'assentiment du Comité donné le 25 mars, le vice-président a nommé M. G. W. Montgomery président suppléant de la séance d'aujourd'hui, en l'absence du président et du vice-président. En conséquence M. Montgomery occupe le fauteuil.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1960-1961.

L'étude du crédit 105 relatif à la Commission conjointe internationale se poursuivant, le général McNaughton répond aux questions qui sont soulevées à l'égard de l'exposé qu'il a donné sur les ressources du bassin du Columbia.

Le général McNaughton fait alors un exposé sur les ressources hydrauliques du réseau du Saint-Laurent; il est interrogé à ce sujet.

M. J. M. Macdonnell, député, étant présent mais ne faisant pas partie du Comité, est autorisé à prendre part aux délibérations.

Les crédits 105 et 106 afférents à la Commission conjointe internationale sont approuvés.

Les membres du Comité expriment leurs remerciements unanimes au général McNaughton pour les éclaircissements qu'il leur a fournis par ses exposés et ses réponses, au cours de la séance d'aujourd'hui et des séances précédentes.

A 11 h. 5 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 30 mars 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 28 mars 1960,
9 h. 40 du matin.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Messieurs, vous êtes en nombre.

A la séance du Comité de vendredi dernier, le Comité a convenu que ce matin, en l'absence inévitable du président et du vice-président, le fauteuil serait occupé par un président suppléant, qui serait nommé par le vice-président.

Le vice-président m'a par la suite informé qu'il avait nommé M. Montgomery président suppléant de la séance d'aujourd'hui. En conséquence, je demanderais à M. Montgomery de prendre le fauteuil.

M. HERRIDGE: De toute façon, c'est un bon choix.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je vous remercie beaucoup, messieurs. Nous essaierons de procéder sans interruption, du moins pour ce qui est du président.

J'espère que le président ou le vice-président pourront assister à la prochaine séance.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président suppléant, on nous a dit que le vice-président vous avait nommé et je suis certain que nous approuvons cette nomination; mais pour vous prouver notre satisfaction, je proposerais que vous soyez notre président.

M. HERRIDGE: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Pour la séance de ce matin?

M. MARTIN (*Essex-est*): Oui, je propose que vous soyez notre président pour la séance de ce matin.

M. MATTHEWS: Nous laisserons tomber le «suppléant» pour ce matin.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le général McNaughton a terminé son exposé sur la situation du Columbia.

M. HERRIDGE: J'aurais quelques questions à lui poser à ce sujet.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: J'allais justement dire, monsieur Herridge, que les députés peuvent poser des questions sur ce sujet avant que nous passions à autre chose.

Vous pouvez maintenant poser des questions.

M. HERRIDGE: J'aurais quelques questions à poser au sujet de ce qui a été dit à la dernière séance.

J'avais demandé quel serait l'effet général de l'écoulement du lac Arrow supérieur dont la cote serait à 1,446 pieds et vous avez commencé à donner une explication, puis on a posé une autre question et vous avez passé à des questions ayant trait au réservoir de Libby.

Est-ce que le général McNaughton pourrait nous donner des renseignements sur ce point?

Le général A. G. L. McNaughton (*président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale*): Monsieur le président, le mot «écoulement» signifie le pourcentage de la hauteur d'eau du réservoir qui s'écoule lorsqu'on relâche les eaux. Dans nos études, nous avons l'habitude de travailler sur une base de 35 p. 100 et la hauteur d'eau moyenne serait alors de 82½ p. 100 du niveau du réservoir rempli.

M. Herridge a posé une question ayant trait au lac Arrow supérieur. L'entreprise du lac Arrow supérieur ne comporte pas d'usine d'énergie et, par conséquent, il n'est pas question d'écoulement subsidiaire. D'après la proposition relative au lac Arrow supérieur, le plus haut niveau du réservoir serait de 1,446 pieds et l'écoulement représenterait la pleine mesure où l'on peut faire échapper l'eau du réservoir jusqu'aux niveaux actuels. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Herridge?

M. Herridge: Oui, général McNaughton.

Le général McNaughton: Sur la carte que je vous ai montrée, il y avait une étendue en brun qui indiquait l'inondation due au niveau élevé de 1,446 pieds, et l'eau soutirée proviendrait de cette étendue coloriée en brun et aussi des étendues coloriées en jaune, qui indiquent le maximum de bas niveau. Donc, les différences entre le niveau élevé et le bas niveau sont indiquées en brun et en jaune sur la carte de ce réservoir.

M. Herridge: Cela signifie que les installations actuelles, comme les quais et autres du même genre qui se trouvent le long du lac, seraient complètement immergées par le haut niveau de l'eau?

Le général McNaughton: Par le haut niveau, c'est exact. Il ne pourrait en être autrement lorsque le niveau est de 1,446 pieds.

M. Herridge: J'aurais une autre question à poser. Dans le rapport du Bureau technique, page 59, paragraphe 150, on lit que le Bureau a étudié la question du poisson et de la faune et que le bassin du Columbia a été peuplé de poisson et de faune.

Les clubs locaux de chasse et de pêche se sont intéressés à l'entreprise et naturellement à la conservation de la faune ainsi qu'aux effets que cette entreprise pourrait avoir sur le poisson et le gibier. Ces clubs forment un groupe très actif composés de gens estimables. Et on peut en dire autant de tous les clubs de la région de Kootenay. J'ai rencontré ces gens à une ou deux reprises; j'ai tenu des réunions avec eux et leurs dirigeants et ils ont discuté de cette question à fond. La conservation de la faune les préoccupe.

Au cours d'une récente réunion, ils ont adopté un vœu qui a été sanctionné au nom de l'Association pour la protection de la faune de la Colombie-Britannique:

> Étant donné que les effets sur la faune sauvage de la mise en valeur de la Kootenay et du Columbia en vue de produire de l'énergie et d'emmagasiner de l'eau au moyen de barrages, seront énormes et que le correctif approprié pour résoudre ces problèmes dépasse de beaucoup la capacité financière de la division de la pêche et de la chasse du ministère des Loisirs et de la Conservation du gouvernement de la Colombie-Britannique,

Il est, en conséquence, décidé de demander: (1) qu'une étude complète et détaillée soit faite conjointement avec le Service canadien de la faune et la division de la pêche et de la chasse du ministère des Loisirs et de la Conservation de la Colombie-Britannique afin de déterminer les effets œcologiques sur la faune à chacun des barrages projetés en vue de la production d'énergie et de l'emmagasinage d'eau, et que le rapport de cette étude soit mis à la disposition du public.

(2) Que, comme partie des entreprises de production d'énergie et d'emmagasinage, les autorités tracent un programme pour résoudre et financer les problèmes prévus par l'étude en matière de conservation de la faune.

(3) Qu'une proportion définie de la valeur de l'énergie produite soit mise de côté et qu'on fasse de même pour les autres avantages, comme la navigation et l'irrigation, etc. (y compris les avantages d'aval), résultant desdites entreprises et que cette proportion soit affectée à la gestion de la faune et aux installations pour fins récréatives dans les bassins hydrographiques de la Kootenay et du Columbia au Canada.

Monsieur le président, je sais que la faune est probablement la responsabilité du gouvernement provincial, mais étant donné que le Bureau technique mixte a pris cette question en considération, j'aimerais que le général McNaughton nous fasse ses commentaires sur la façon dont l'Association de pêche et de chasse de Kootenay-Ouest aborde la question de la mise en valeur et j'aimerais aussi qu'il nous dise à qui la responsabilité incombe en premier lieu.

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, le problème de la faune et de sa conservation est l'un de ceux qui ont été mentionnés par les gouvernements du Canada et des États-Unis dans le mandat qu'ils ont donné à la Commission, et, quant au rapport du Bureau technique, les détails des discussions et des délibérations de ce Bureau sont donnés aux pages 59 et suivantes du rapport. Il s'agit d'observations d'ordre général qui décrivent la situation en ce qui a trait à d'importants intérêts qu'il faut sauvegarder. C'est au gouvernement de la Colombie-Britannique qu'incombe la responsabilité, en premier lieu, de veiller à ces intérêts et de prendre les mesures nécessaires. D'autre part, le gouvernement fédéral, c'est-à-dire le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, y a aussi certains intérêts, au nom du Parlement, en ce qui concerne les oiseaux migrateurs, qui font l'objet de lois fédérales.

Je crois que ce vœu devrait être adressé aux deux gouvernements en cause. Si la Commission avait dû s'intéresser davantage à la chose, et si elle avait été chargée de tenir des audiences publiques à ce sujet, nous aurions été censés, comme nous l'avons fait pour d'autres mandats, soumettre ces questions à l'attention du public lors d'auditions publiques elles-mêmes. Et alors, dans nos rapports subséquents, nous aurions fait des recommandations d'ordre positif. Mais étant donné la tournure que prennent les événements, il ne semble pas que ce soit la Commission qui remplira ce rôle. C'est pourquoi je crois que les vœux de ce genre devraient être adressés aux deux gouvernements.

M. HERRIDGE: Je vous remercie, monsieur.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Herridge?

Monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Monsieur le président, la Commission a-t-elle fait enquête ou s'est-elle fait une idée des dommages que pourrait causer la hausse du niveau des lacs, en ce qui trait au poisson et au gibier? En est-on arrivé à certaines conclusions?

Le général MCNAUGHTON: Les conclusions sont encore à venir car la Commission n'en est pas encore à ce stade-là, dans ses propres études.

M. MATTHEWS: La hausse du niveau des lacs a amélioré le lac Buttle, sur l'île Vancouver; et la pêche a été améliorée, au Lower Campbell, par l'exhaussement du niveau de ce lac. A ce moment-là, je crois que tous les habitants de l'île Vancouver déploraient la perte du lac Buttle.

Le général MCNAUGHTON: Le lac Buttle est un beau lac, et l'exhaussement du niveau de l'eau ne lui a nui en rien.

M. MATTHEWS: Cela ne lui a causé aucun tort.

Le général MCNAUGHTON: Je pense qu'on pourrait dire la même chose des réservoirs. Ils sont considérables, mais si l'on prend les précautions voulues et si l'on profite de l'expérience acquise en d'autres endroits, la pêche sportive peut être grandement améliorée. De même en ce qui a trait aux autres domaines de la faune, il a été démontré, je pense, qu'il n'est pas difficile de faire coexister la conservation de la faune et l'exploitation de l'énergie hydro-électrique, pourvu que les questions soient étudiées avec soin, au préalable.

La seule espèce de poissons qui constitue un problème et qui cause de grandes difficultés c'est le saumon, ce poisson anadrome qui vient de la mer. Mais le saumon est disparu du fleuve Columbia il y a déjà plusieurs années, et on ne s'y intéresse plus. Il est impossible d'y faire remonter du poisson anadrome, pour le moment, et la Commission ne s'occupera vraisemblablement plus de cette question, à moins que le gouvernement ne l'en charge. Je n'entrevois pas, cependant, de véritables problèmes de ce côté-là.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, le général McNaughton ne pourra pas participer à nos séances, d'ici quelques semaines. Son exposé est terminé et si vous n'avez pas d'autres questions à poser relativement au projet du bassin du fleuve Columbia, il aimerait passer maintenant à la rivière Ottawa et à certains projets de l'Est.

Le général MCNAUGHTON: J'aimerais parler du Saint-Laurent.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Oui, le fleuve Saint-Laurent. Je prie donc le général McNaughton de continuer.

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, la carte qui est affichée au tableau fait voir le fleuve Saint-Laurent dans la partie que nous appelons la région du projet, c'est-à-dire à partir d'Ogdensburg, puis ensuite toute la partie du lac Ontario jusqu'au projet, puis le fleuve encore jusqu'au port de Montréal, et en aval. La carte fait aussi voir l'embouchure de la rivière Ottawa, affluent très important du Saint-Laurent.

Si je passe, maintenant, monsieur le président, au fleuve Saint-Laurent, je crois que j'ai déjà expliqué, au cours des années antérieures, les problèmes auxquels doit faire face la Commission conjointe internationale relativement aux grands travaux d'ordre international. A l'heure actuelle, sauf pour un peu de

creusage des chenaux, les travaux sont terminés, et on exploite l'énergie électrique à deux grandes centrales situées à Barnhart, près de Cornwall, qui, avec le barrage, se trouvent à enjamber le fleuve. Ces centrales ont une capacité d'environ 800 mégawatts chacune, ce qui constitue une réserve précieuse d'énergie en périodes de pointe pour les réseaux ontariens qui sont appelés à devenir distributeurs d'électricité générée thermiquement, pour le moment à l'aide de combustibles fossiles et peut-être plus tard au moyen de combustible nucléaire.

La haute valeur de ce service de pointe ne saurait être mise en doute, et la Commission de même que son bureau de régularisation travaillent en collaboration intime avec les deux autres entités consommatrices d'énergie, à cette expérience, dans le but de déterminer l'étendue de cet usage sans nuire aux droits des autres intéressés en amont et en aval. Les expériences en cours prévoient un débit de 20,000 pieds cubes à la seconde, plus ou moins, qui peut varier selon les besoins ou exigences des grands réseaux que j'ai mentionnés, celui de l'État de New-York et celui de l'Ontario.

Au sujet de ces expériences, je tiens à rendre un hommage tout particulier à la coopération qui nous a été donnée par l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec a droit au débit régulier normal et elle aurait pu, naturellement, s'opposer à ce que le débit soit modifié pour répondre aux divers besoins des réseaux situés en amont. Elle ne s'y est pas opposée; au contraire, elle nous a rendu de grands services par sa collaboration entière. Et pour ce qui est des fluctuations du débit, elle se sert précisément du lac Saint-François comme réservoir régulateur, si je peux l'appeler ainsi, pour maintenir le débit d'aval. Toutes ces expériences marchent très bien et on en obtient des résultats très précieux.

Il reste un problème à résoudre, qui concerne la régularisation du fleuve. A ce propos, des expériences relatives à la modification des débits aux usines d'énergie, dans le but de faciliter la formation de couches de glace et dans le but de fournir de l'énergie stable, ont été faites continuellement afin de déterminer l'effet des niveaux et des débits tant en amont qu'en aval, à partir du barrage hydro-électrique; on étudie de même la vélocité des courants et les profondeurs des chenaux de navigation.

Dans ces domaines, tous les organismes intéressés collaborent étroitement avec le bureau international de la Commission pour la régularisation du fleuve Saint-Laurent. Nous espérons que sera lancé sous peu le projet de régularisation, que la Commission a proposé car elle est d'avis qu'un tel projet satisfait à ses exigences en vue de l'approbation, et que cela permettra la meilleure utilisation des débits pour le plus grand bien des trois intéressés, à savoir l'énergie, la navigation et les propriétaires riverains tant en amont qu'en aval.

Nous espérons que les circonstances se prêteront avant longtemps à la régularisation. Je veux dire par là l'accumulation d'une petite réserve d'eau dans le lac Saint-Laurent, qui pourra être employée à bon escient. Cela, nous en sommes certains, permettra le meilleur usage possible du débit au plus grand avantage de tous c'est-à-dire des usines d'énergie et des propriétaires riverains qui habitent en amont et en aval.

Il y a une entreprise, relativement au fleuve Saint-Laurent, qui, je crois, est d'un intérêt humain incomparable: je veux parler du rétablissement des personnes qui ont été délogées par les travaux de canalisation du Saint-Laurent. Un certain nombre devait déménager. La Commission qui se préoccupait déjà de la chose s'en est inquiétée plus particulièrement lorsque, lors des audiences

publiques qui eurent lieu à Cornwall en 1952, on lui a fait part de l'inquiétude des résidents de la région au sujet des dédommagements qu'ils pouvaient s'attendre à recevoir.

A ce moment-là, c'est un comité et non pas la cour qui s'occupait de la question des propriétés à exproprier. A la suite de l'audience dont il vient d'être question, et de discussions ultérieures, à la Commission, il fut admis qu'il était opportun de modifier les lois régissant le dédommagement pour les biens-fonds devant être submergés, dans le but d'inspirer aux gens la confiance que leurs droits seraient complètement protégés.

Des mesures appropriées ont été prises sans tarder par le gouvernement d'Ontario, et on nous a fait part de l'organisme qui verrait à cet aspect de la question.

Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit possible de mieux décrire la situation que par une citation que je puise dans un rapport qui vient d'être publié dans le *Canadian Engineering Journal*: si vous voulez bien me le permettre, je vais vous donner lecture du passage en question:

> Il serait extrêmement difficile de mesurer l'effet du programme susmentionné sur l'avenir des collectivités en cause. Au sens physique, tout favorise pour elles une ère d'expansion et de croissance. De nouveaux services municipaux, de nouvelles écoles et églises, de nouveaux édifices publics et centres commerciaux, des moyens de transport par route, chemin de fer ou par voie fluviale constituent des choses attrayantes pour les grandes comme pour les petites industries. La transformation en parc de la grande étendue de terrain le long du nouveau bassin d'amont qui constitue le lac Saint-Laurent va faire de ces lieux un endroit de prédilection pour les touristes. Des ports en eau profonde sont aussi une possibilité économique qui va stimuler le progrès industriel.
>
> Le nouvel esprit et le nouvel enthousiasme sont aussi choses importantes comme on peut le constater parmi les habitants et les conseils qu'ils ont élus. Si de tels sentiments continuent, ils devraient amener une nouvelle vague de prospérité à la région.

Je mentionne qu'à la suite des études qui ont été faites relativement aux niveaux du lac Ontario, la Commission en est arrivée à une série de niveaux qui, de l'avis de la Commission, seraient profitables à tout le monde, à l'exception peut-être des entreprises énergétiques. En ce qui concerne ces dernières, nous avons pensé qu'en prenant des dispositions en vue de l'utilisation des débits maximums, les valeurs monteraient tellement que les entreprises énergétiques seraient complètement dédommagées, à ce propos.

En allant encore plus loin vers l'ouest, je mentionne que le bureau international de régularisation de Niagara prépare son rapport final au sujet de travaux aptes à protéger et à contrôler les niveaux et les débits de la rivière Niagara de façon à assurer que le pittoresque des chutes soit conservé; aussi, avec la collaboration du comité de Niagara, pour assurer que les débits précis exigés par le traité à propos des chutes soient maintenus; et que le reste soit réparti de façon appropriée entre les usines énergétiques d'Ontario et de New-York.

Vous vous rappellerez que cette question a été réglée par le traité de 1950 avec les États-Unis et que, dans ce traité, la Commission a été priée d'établir les plans des ouvrages de protection et de se charger de leur construction.

Je peux dire que les travaux de protection que la Commission a reçu l'ordre de faire, dans le but de distribuer l'écoulement sur toute l'étendue du sommet des chutes sont maintenant terminés et que les vérifications dont ils ont été l'objet ont été très satisfaisantes.

A d'autres endroits de la frontière où des questions ont été soumises à la Commission et des mesures continues ont été nécessaires, la Commission a mis sur pied des bureaux semblables de régularisation afin de traiter des problèmes continuels des niveaux des lacs, à divers endroits. Je peux mentionner les niveaux du lac Supérieur, du lac à la Pluie, de la rivière Souris, en Saskatchewan, et du lac Kootenay, en Colombie-Britannique. Il y en beaucoup d'autres.

J'aimerais maintenant passer à un autre aspect du travail de la Commission, monsieur, afin surtout de vous en donner un aperçu, et je veux parler du mandat qui a été donné à la Commission d'étudier le problème de la pollution des canaux reliant les Grands lacs et de résoudre le problème. La pollution des eaux internationales est l'une des attributions particulières de la Commission. La question en soi ne relève pas de la Commission, mais si la pollution survient dans un pays et traverse la frontière entraînée par le courant aquatique, cela devient alors une responsabilité de la Commission, en vertu du traité de 1909 car la pollution qui se déclare dans un pays et qui nuit à des intéressés ou leur fait dommage, de l'autre côté de la frontière, relève de nous; et lorsque nous avons fait enquête sur les Grands lacs et tous les canaux qui les relient, nous avons trouvé qu'il y avait pollution et qu'elle s'aggravait presque de jour en jour. Ces canaux étaient littéralement des égouts, et il fallait évidemment y remédier.

Les mesures à prendre pour y remédier ont été déterminées et publiées dans une brochure de la Commission décrivant les objectifs du contrôle de la qualité des eaux limitrophes. Ces objectifs ont été recommandés aux deux gouvernements, pour être approuvés, afin que soient établies les normes de qualité qui pourraient convenir au public. Elles ont été approuvées. La Commission a été invitée à surveiller des études plus poussées et elle fut chargée d'attirer l'attention des autorités responsables de chaque pays sur la violation de ces objectifs. La Commission possède des pouvoirs de police. Nous ne voulons pas de pouvoirs de police: nous n'avons pas ce qu'il faut pour nous acquitter de fonctions de ce genre, mais nous pouvons, grâce à nos bureaux techniques consultatifs, surveiller le fleuve, et c'est ce que nous faisons, dans l'intérêt des populations des deux pays, et nous leur indiquons les infractions s'il y en a.

Cette méthode a donné de bons résultats. La plupart des gens sont de bonne volonté. S'ils se rendent compte que ces objectifs concernent les deux pays, ils vont collaborer. Le seul fait de montrer du doigt les municipalités ou les industries qui ont violé ces objectifs a suffi comme stimulant nécessaire à la prise des mesures de redressement.

En plus de cela, naturellement, la province d'Ontario, dans ces canaux particuliers, est celle qui est la plus intimement concernée et la question des sanctions, en Ontario, a été l'objet, cela va de soi, d'une étude extrêmement attentive de la part du gouvernement de la province. Naturellement, les eaux limitrophes et les canaux qui les relient ne sont qu'une partie du problème des eaux en Ontario. Le gouvernement de cette province a décidé de traiter de la question dans toutes ses ramifications, et d'établir la Commission des ressources hydrauliques, dont le président est M. Snyder. Voilà un organisme ontarien à qui nous pouvons faire nos rapports relativement à tout problème de qualité de

l'eau que nous trouvons dans les canaux communiquants, et il ne tarde pas à profiter des renseignements que nous lui donnons, à prendre des mesures correctives et à donner aux municipalités, par exemple, une méthode de construction des égouts et ainsi de suite, afin de régler tous les problèmes qui se posent.

Monsieur le président, j'aimerais signaler que M. Berry, qui est directeur général de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques est aussi, à un autre titre, membre de chacun de nos bureaux; vous pouvez donc voir qu'il en résulte une étroite collaboration, en ce qui a trait à ce service, entre l'organisme ontarien et l'organisme international.

En juin dernier, lors de la 73e réunion annuelle, générale et professionnelle de l'Institut des ingénieurs du Canada, M. Berry a présenté un rapport qui vient d'être publié dans le numéro de février dernier de l'*Engineering Journal*. Ce rapport décrit brièvement la condition de ces eaux et, si vous me le permettez, je vous en lirai un extrait:

> Les eaux limitrophes qui séparent l'Ontario et les États-Unis posent un problème en ce qui concerne la lutte contre la pollution. Ces eaux qui ont une valeur internationale insurpassable doivent posséder tous les éléments de haute qualité nécessaires à leurs diverses fonctions. La Commission conjointe internationale a procédé à des relevés et elle s'est tenue au courant des moindres détails de la situation. Du côté canadien, la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a mis en application les normes d'excellence établies par la Commission conjointe internationale. Cette mesure de collaboration avait pour but d'atteindre l'objectif désiré, soit le maintien de la salubrité des cours d'eau.
>
> De grands progrès ont marqué la lutte contre la pollution dans les eaux limitrophes. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario participe à la construction d'usines municipales et elle collabore étroitement avec l'industrie pour arriver à la solution du problème de disposer des eaux résiduaires. L'effort conjoint peut produire les meilleurs résultats et on espère que le projet d'assainissement des eaux limitrophes deviendra une réalité dans un avenir prochain.

Monsieur le président, je tiens à vous signaler cette lutte entreprise contre la pollution des eaux limitrophes, la méthode de persuasion et de surveillance volontaire qui y a été appliquée et les résultats qui ont été obtenus grâce à la bonne volonté et à l'excellente collaboration offerte par le Canada aux organismes de cinq États des États-Unis qui s'intéressent comme nous à cette affaire importante.

Il y a aussi un autre problème de pollution. Le 30 mai 1959, nous avons reçu une requête des gouvernements des États-Unis et du Canada nous priant de faire une étude et de présenter un rapport sur le problème de la pollution de la rivière à la Pluie et du lac des Bois et de proposer des méthodes pour l'amélioration de la qualité de ces eaux.

Comme pour ses mandats du passé, la Commission a établi un Conseil technique chargé des études sur place. Encore une fois, nous avons eu la bonne fortune d'obtenir une collaboration étroite du gouvernement de l'Ontario. Le Conseil technique sera composé de deux hauts fonctionnaires du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social et de deux hauts fonctionnaires de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario.

Les relevés techniques seront entrepris ce printemps et la Commission, afin de se renseigner à la source sur les aspects de ce problème, fera cet été une inspection de la région concernée.

Il m'est impossible encore de vous dire à quelle date ce rapport du Conseil ou de la Commission sera soumis, mais il le sera aussitôt qu'une enquête fouillée l'aura permis.

M. McCallum a proposé que je lise cette partie de l'article 4 à laquelle j'ai fait allusion; le passage se lit comme il suit:

> Il est de plus convenu que les eaux définies au présent Traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Évidemment, la responsabilité de cet assainissement incombe directement aux gouvernements et, en matière de pollution comme en toute autre, la Commission conjointe internationale détient son mandat des deux gouvernements à qui il appartient d'approuver, subséquemment, les rapports qu'elle leur présente.

Comme je l'ai déjà dit, la Commission a aussi étudié le problème de la pollution de l'air dans la région Detroit-Windsor, surtout celle qui est causée par la fumée émanant des navires qui circulent sur la rivière Detroit.

Le rapport du Conseil technique sur la pollution de l'air a été présenté à la Commission en 1959 et le rapport que celle-ci doit soumettre subséquemment aux deux gouvernements est sur le point d'être terminé.

Afin de maintenir sans relâche la lutte entreprise contre la pollution de l'air par les navires de la rivière Detroit, pendant la période intérimaire qui s'écoulera entre la présentation du rapport de la Commission et l'établissement d'un régime de protection contre la pollution de l'air, la Commission a l'intention de demander l'autorisation de continuer son programme d'observation sur les émanations de fumée provenant de la rivière et sa lutte contre la pollution en établissant une collaboration entre les autorités du gouvernement et de la marine marchande.

Pour combattre la pollution causée par la fumée, la Commission se propose, comme dans son rapport déterminant certains objectifs à atteindre relativement au contrôle qualitatif des eaux limitrophes, de recommander aux deux gouvernements l'adoption de règles régissant les émanations de fumée.

Au Manitoba et en Saskatchewan se trouve une rivière fort importante, quoique petite, la Souris, qui est tributaire de la rivière Rouge.

Avec votre permission, je reviendrai au mandat de 1940 concernant la rivière Souris et à celui de 1948 concernant la Souris et la rivière Rouge.

Comme je le disais l'an dernier, la Commission, en vertu de son mandat de 1940, a soumis un deuxième rapport intérimaire sur la répartition des eaux de la Souris entre la Saskatchewan, le Dakota-Nord et le Manitoba. Ce rapport a été approuvé par les deux gouvernements et, par la suite, la Commission a établi un Conseil international de régularisation de la Souris afin d'assurer la mise en application de son programme de répartition des eaux. Le premier rapport du nouveau conseil sera soumis en avril, lors de la réunion de la Commission à Washington; jusqu'ici il ne semble se présenter aucune difficulté. D'après le rapport de la Commission, le droit de la Saskatchewan de se servir

de certains débits à Long Creek semble bien établi et la *Saskatchewan Power Corporation* a complété l'aménagement d'un barrage sur la Long Creek, un tributaire de la Souris, pour contenir les eaux qui serviront au refroidissement à la nouvelle grande centrale thermique d'Estevan, connue sous le nom de *Boundary Dam*. Cette centrale, qui emploie le lignite comme combustible, est en pleine exploitation et l'ouverture officielle en sera faite en mai prochain.

Le Conseil technique des rivières Souris-Rouge, qui a été établi en avril 1948 étudie, entre autres, les possibilités d'inondations dans le bassin inférieur de la rivière Rouge, pouvant résulter des ouvrages d'amélioration de la rivière Rouge en amont, aux États-Unis. Jusqu'ici, on nous a assuré que la canalisation améliorée, et particulièrement l'irrigation et l'assainissement du bassin du Roseau, aux États-Unis, ont contribué à augmenter en proportion la capacité d'emmagasinage sans avoir d'influence néfaste sur la situation des crues au Canada. A cause de notre climat, les rivières qui coulent du sud au nord sont particulièrement sujettes aux débordements du printemps et le Conseil continuera de faire rapport de toutes les contingences qui pourraient aggraver ce danger inhérent.

Monsieur le président, ceci termine l'exposé qui, à ce point particulier des témoignages, pouvait intéresser les membres du Comité. Il me reste une dernière remarque à faire sur la clarté de cet exposé au compte rendu des délibérations. Les membres du Comité comprendront qu'en réponse à toutes ces questions compliquées et difficiles les paroles dont je me suis servi ne donnent pas toujours une image fidèle de la situation technique. Ces réponses nécessiteront parfois des éclaircissements et j'ai offert au président de faire une revue du compte rendu pour y apporter les changements qui sont nécessaires à la clarté de l'exposé. Je lui ai proposé aussi de soumettre par la suite quelques rectifications qu'il pourrait alors vous communiquer.

M. NESBITT: Je me demande si le général McNaughton pourrait nous parler brièvement de la dérivation à Chicago; pourrait-il aussi nous offrir quelques commentaires au sujet de certaines des propositions qui ont été faites pour détourner vers le lac Supérieur de quelques rivières de l'Ontario qui se jettent actuellement dans la baie James?

Le général MCNAUGHTON: Monsieur le président, permettez-moi de vous faire observer que la question de la dérivation de Chicago n'est pas du domaine de la Commission conjointe internationale, c'est une question qui doit être décidée directement par les deux gouvernements. Vous comprendrez, monsieur le président, qu'il me serait absolument oiseux de faire le moindre commentaire sur cette question-là. Quant à la situation topographique de certaines rivières et de leur détournement vers les Grands lacs, les membres du Comité savent certainement qu'à l'heure actuelle les eaux de l'Ogoki et du lac Long ont été dérivées dans le lac Supérieur et qu'elles s'y déversent au rythme moyen de 5,000 pieds cubes à la seconde. Ces dérivations ont été faites à la suite d'un échange de notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis et elles sont aussi mentionnées au traité de Niagara de 1950.

En ce qui concerne la Commission, il ne semble pas qu'un projet d'augmenter considérablement le débit qui alimente le bassin de la baie d'Hudson soit praticable. Il le serait peut-être moins maintenant qu'il aurait pu l'être il y a quelques années, lorsque nous avons eu l'occasion de l'étudier. La Commission hydro-électrique de l'Ontario procède actuellement à des aménagements hydro-

électriques dans les rivières du nord dont il est question et elle construit une ligne de transmission de très haut voltage qui amènera l'énergie jusqu'au réseau hydro-électrique de certaines des régions méridionales de l'Ontario. Rien n'indique la moindre possibilité de procéder au détournement des eaux du voisinage des Grands lacs au profit de ce réseau.

M. NESBITT: La Commission possède-t-elle une documentation sur le changement de niveau du réseau des Grands lacs depuis nombre d'années?

Le général MCNAUGHTON: Oui. Je crois que ces documents remontent jusqu'à 97 ans en arrière. Tous les événements qui se sont produits depuis 97 ans ont été recueillis, compilés et réunis en données accompagées de tableaux topographiques; le tout sera contenu dans le rapport que nous présenterons prochainement aux gouvernements, au sujet du lac Ontario.

Je dois dire que les différents niveaux des Grands lacs sont l'objet d'une étude attentive. Par l'entremise de notre bureau de régularisation et avec l'aide du Service des levés géodésiques des États-Unis, nous avons, en plus d'une documentation complète sur le débit moyen mensuel, des données qui nous permettent de prévoir six mois d'avance le décalage des niveaux. Nous avons donc des renseignements immédiatement disponibles sur le débit régulier, surtout sur le déversement d'un lac à l'autre. Il est possible de prédire avec beaucoup de précision le rythme de ce débit. Il est plus difficile de prévoir quel sera le volume du débit des affluents qui se déversent dans le bassin même du lac Ontario. Ces données précises sont nécessaires à notre bureau de régularisation pour lui permettre de déterminer le volume des eaux qui se déchargent dans le Saint-Laurent, relativement à la proposition que nous avons soumise aux deux gouvernements et qu'ils ont maintenant approuvée.

M. NESBITT: Je suppose que, dans ce rapport, à cause de la documentation soignée à l'appui et parce qu'il vous est permis de prédire avec une grande précision les changements de niveaux, il vous est facile de déterminer l'influence des précipitations atmosphériques sur les niveaux?

Le général MCNAUGHTON: En effet, nous avons aussi des données climatiques et nous pouvons prévoir pratiquement le moindre degré de variation. Cependant, l'analyse la plus attentive des données ne démontre aucune variation systématique, non plus que l'affluence des cours d'eau dont l'apport est très variable et dont il faut tenir compte dans le bassin même. Nous n'avons pas de système spécial pour cette détermination, sauf que nous étudions la précipitation de la neige, les conditions du sol à l'époque du gel, les conditions atmosphériques lors du dégel du printemps et ainsi de suite. Ceux qui sont chargés de ces observations quotidiennes, et je vous assure que la surveillance est serrée, peuvent en tirer des conclusions fort valides. Maintenant que nous avons des ouvrages qui nous permettent de régulariser le débit, comme le barrage d'Iroquois, ceux des cours d'eau tributaires ainsi que les réservoirs actuellement en construction, il n'y a pas de doute que nous aurons la situation bien en main. La Commission ne représente qu'un seul des organismes concernés, nous nous occupons des eaux limitrophes, c'est tout. Mais il existe d'autres organismes dans les deux pays, régis par les divers ministères des gouvernements. De notre côté, nous avons le gouvernement de la province d'Ontario et le gouvernement fédéral et, du côté des États-Unis des organismes d'étude qui collaborent avec nous.

M. MacDonnell: Pourriez-vous nous faire une comparaison des niveaux actuels avec ce qu'ils étaient il y a un siècle, au moment où a débuté la cueillette de la documentation?

Le général McNaughton: Je pourrais vous répondre, d'une façon générale, que pendant toute la période à l'étude il n'y a eu guère de changement systématique du débit. La documentation des deux gouvernements vous le prouvera, quand nous pourrons vous la présenter. Il a pu y avoir des changements en raison du phénomène qu'on appelle l'inclinaison du globe terrestre. Il s'agit là d'un facteur très difficile à évaluer. Nous nous y sommes butés lorsque les gouvernements nous ont confié le mandat d'étudier les possibilités d'aménagement des grandes centrales près de Cornwall. Ce qui se passe de toute évidence, et nous ne parlons pas des connaissances que nous avions au début de ces études mais bien de celles que nous avons acquises au cours des enquêtes, c'est que la couche glaciale du pôle nord fond lentement depuis plusieurs centaines d'années. C'est un phénomène cyclique; en notre ère, la calotte polaire est en train de fondre. Il en résulte que le niveau de la mer s'élève légèrement. Si l'on se représente la terre comme un globe de substance plastique, on pourrait dire que le bout s'en détache et s'arrondit en sphère parfaite. La latitude, le long du 45e parallèle se rapproche donc légèrement du nord. Apparemment, lorsqu'on navigue en direction nord-est sur le Saint-Laurent, on voit Cornwall s'élever, par rapport à Kingston, sur le lac. Il s'agit là d'une très petite perturbation si l'on songe qu'il s'agit à peine d'un déplacement d'un dixième de pouce par année, mais si cette perturbation continue pendant 60 à 70 ans, vous verrez alors les niveaux s'élever. C'est comme si le barrage qui retient les eaux du Saint-Laurent était poussé de bas en haut, ce qui fait que le niveau paraîtrait plus élevé à la tête du lac, à Hamilton, par exemple. Le décalage entre les deux niveaux, sur lequel le génie a fondé ses calculs, était de quatre pouces. Il n'était pas assez prononcé pour inquiéter les propriétaires riverains, mais il a causé beaucoup d'inquiétude dans l'élaboration des plans, car, soudainement, nous avons découvert que les niveaux, à Cornwall par exemple, n'étaient pas ce que nous avions supposé. Ce changement est parfaitement compris maintenant. Il a donné lieu à de très bons articles écrits par des spécialistes en la matière. Dans le rapport dont je parle, il se trouve une étude très intéressante sur l'inclinaison du globe terrestre et nul doute que les membres du Comité tiendront à la lire lorsque nous pourrons leur fournir ce rapport.

M. Fairfield: Pour en revenir à la rivière Souris, est-ce qu'on a raison de se plaindre qu'elle n'ait pas un débit suffisant pendant les périodes sèches de l'année?

Le général McNaughton: Je suis très heureux que vous posiez cette question. Comme je l'ai dit, la Souris n'est pas une grande rivière, mais elle est très importante pour la région du sud-ouest de la Saskatchewan et du Manitoba. Sans elle nous n'aurions pas assez d'eau pour répondre aux besoins de l'industrie et pour fournir l'eau potable aux humains. En vertu des accords qui ont résulté de l'approbation des propositions les plus récentes de la Commission, il y a un an, il est entendu que, s'il se produit des périodes de sécheresse et qu'il devienne nécessaire de retenir et de répartir le débit de la rivière Souris entre la Saskatchewan, le Dakota-Nord et le Manitoba, le bureau de régularisation de la Commission a le pouvoir de prendre immédiatement les mesures nécessaires.

L'eau est mise en réserve tout d'abord pour répondre aux besoins des humains et pour assurer l'abreuvage des bestiaux. Tous les autres usages, quels

qu'ils soient, passent après ces deux fins. Et si cette Commission commence à fonctionner, elle aura l'autorité voulue pour donner des ordres à cet effet. Tout le monde a trouvé qu'il s'agissait là d'une décision raisonnable.

On s'interrogeait tout particulièrement au sujet des sanctuaires de la faune de Souris. Vous devez vous rappeler que la rivière Souris provoque des inondations. Elle déborde au cours du printemps et son débit est de plusieurs milliers de pieds cubes d'eau à la seconde à la frontière du Manitoba. Durant cette saison, l'eau n'a rien d'avantageux. Au contraire, non seulement contribue-t-elle aux crues locales dans le bassin de la Souris, mais c'est aussi un de ces tributaires qui cause tant de difficultés à propos de la rivière Rouge elle-même. Il est donc avantageux pour nous que les responsables de la faune aquatique et terrestre aux États-Unis puissent améliorer les réservoirs qui y sont disponibles afin de capter cette surabondance d'eau et de la retenir.

Les autorités du Manitoba ont dit: nous ne voulons pas que le débit nous affecte. Le débit moyen annuel de la rivière Souris s'élève à 20 pieds cubes à la seconde et nous savons que durant les cinq mois d'été nous serions bien heureux que les autorités des pêcheries et de la faune conservent cette quantité à leur fin propre, c'est-à-dire pour les refuges de la faune de leur pays.

Notre Commission devait tenir compte du fait que l'on pourrait avoir besoin de plus d'eau de la Souris que les 20 pieds cubes à la seconde des cinq mois d'été.

Pour faire face à cette situation, nous avons recommandé aux gouvernements d'édicter une ordonnance que l'on pourrait qualifier de provisoire puisqu'il serait possible de la reprendre en considération à la lumière de la situation régnant au Manitoba, s'il fallait y envoyer plus d'eau. En pareil cas, l'usage de l'eau pour la faune aquatique et terrestre, que nos lois ne reconnaissent pas, passerait au second plan. Ce que l'on pourrait retenir à ces fins serait, dans une certaine mesure, subordonné aux usages jouissant d'une plus haute priorité au nord de la frontière.

Maintenant, en ce qui a trait à la répartition des débits entre la Saskatchewan et le Dakota-Nord, la Saskatchewan a formulé une proposition à l'effet qu'il serait raisonnable, dans le cas des eaux qui traversent la frontière, pour l'état en amont de conserver 50 p. 100 du débit et d'en laisser passer 50 p. 100 dans le Dakota-Nord. La province a formulé cette offre à la condition que, en temps et lieu, le Dakota-Nord adopte une attitude semblable à l'endroit du Manitoba, pas nécessairement sur une base de répartition égale, parce qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir à cela, mais parce que le Dakota-Nord devrait adopter la même attitude de voisinage envers le Manitoba que la Saskatchewan a adoptée au sujet de la répartition avec le Dakota-Nord.

Au sujet de ce problème très épineux qui préoccupe la Commission et tout le monde depuis 30 ou 40 ans, nous avons deux ingénieurs sérieux qui sont prêts à prendre la situation en main si la sécheresse se déclarait, et qui peuvent utiliser les approvisionnements d'eau dans les réservoirs là où ils se trouvent afin de satisfaire aux besoins humains et à l'abreuvage des bestiaux, qui constituent les deux besoins urgents.

M. FAIRFIELD: Leurs études n'ont pas prouvé qu'il y avait moins de 20 pieds cubes à la seconde qui traversaient la frontière?

Le général McNAUGHTON: Je dois avouer qu'il y a eu des circonstances où quelque chose a manqué. Il y a eu quelques rares occasions où l'écoulement est tombé à moins de 20 pieds cubes la seconde. Mais quand cela se produit, les autorités du Dakota-Nord corrigent cette situation immédiatement.

En vertu de l'ordonnance, le Dakota-Nord ne reçoit aucun crédit pour les écoulements dépassant 20 pieds cubes à la seconde qui traversent au cours de ces cinq mois critiques. Cet arrangement démontre bien la flexibilité du traité de 1909, en vertu duquel nous collaborons avec les États-Unis, qui sont bien au courant des difficultés particulières de la situation locale. Je crois que la Commission a bon espoir, et nous avons bon espoir, que nous puissions dominer au moins cette situation.

M. SLOGAN: Vous avez mentionné la capacité accrue de la rivière Rouge au delà des frontières. Cela est-il dû au dragage, ou à des réservoirs?

Le général McNAUGHTON: On est à construire des réservoirs un peu partout dans cette région. Ils sont d'abord destinés à la lutte contre les inondations. Mais nous ne sommes pas les seuls à souffrir de ces inondations parce qu'elles affectent grandement les États-Unis également. C'est pourquoi on y trouve un programme régulier de construction de réservoirs.

Le problème qui nous a donné le plus de difficulté était celui de l'assainissement des marais de la rivière Roseau et, dès 1952, le niveau élevé nous causait beaucoup d'appréhensions parce que le programme d'assainissement prenait le pas sur l'aménagement de réservoirs. Il existait une grande confusion à Winnipeg et dans la région à cause des inondations au delà des frontières que l'on attribuait aux travaux d'asséchement. Mais nous, de la Commission, nous avons reçu l'assurance de nos collègues des États-Unis que ce problème faisait l'objet d'une attention constante.

Quand cette plainte a été formulée en 1952, nous en avons parlé à nos collègues de la Commission et à leur tour, ils ont abordé ce problème avec leurs ingénieurs. En moins de 24 heures, nous étions en possession de chiffres prouvant que la capacité du réservoir alors en usage réduisait le débit vers la frontière plus que nous n'aurions pu le demander dans les circonstances. Nous sommes continuellement tenus au courant de ces problèmes.

M. PAYNE: Je voudrais poser une question, en me reportant aux remarques précédentes du général McNaughton au sujet de la pollution des eaux.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de la Souris?

M. SLOGAN: Vous avez mentionné que les rivières coulant du sud vers le nord posent des problèmes d'inondation plus graves. Est-ce à cause d'une débâcle plus hâtive?

Le général McNAUGHTON: C'est bien ça. Il se produit toujours des embâcles de glace.

M. PAYNE: Ma question se rapporte aux remarques précédentes du général McNaughton au sujet de la pollution des eaux et de la régularisation du Saint-Laurent. On n'a pas fait allusion à la contribution relative des égouts domestiques et des déchets industriels à cette contamination. Je me demandais si le général aurait l'amabilité de formuler quelques observations à ce sujet et de nous faire part de ses remarques. Il a signalé la coopération très étroite des autorités

ontariennes au sujet des solutions, ou du moins à la recherche de solutions à ce problème, mais je ne lui ai rien entendu dire quant à l'attitude des États-Unis et à leur collaboration à ce sujet. J'apprécierais qu'il voulût bien ajouter quelque chose à ce sujet.

Le général McNAUGHTON: La pollution des eaux limitrophes a déjà fait l'objet d'un renvoi. Cela remonte à quelque 20 ans, alors qu'on en a saisi la Commission et d'après l'étude qu'elle a faite, il est intéressant de constater qu'elle a attiré l'attention sur les difficultés sérieuses qui existaient par rapport aux canaux de communication. Mais on a eu l'audace de recommander que la Commission fût investie d'une autorité policière pour s'en occuper. Ce rapport a été soumis aux gouvernements et personne n'a pu trouver de moyen, et d'après moi c'était très heureux, que la Commission fût investie d'une autorité policière, et la demande est morte de sa belle mort.

Alors, quand nous en avons été saisis de nouveau, le 1er avril 1946, encore une fois, à la suite de nos études, nous ne sommes pas tombés dans l'erreur de demander des pouvoirs de police, pour lesquels nous ne possédons pas l'autorité voulue et nous avons dit que nous avions la compétence pour déterminer les objectifs dont j'ai parlé et d'en assurer la réalisation. Et alors, si quelqu'un passait outre à nos recommandations au sujet de la pollution des cours d'eau, nous pouvions, par notre surveillance, attirer l'attention des autorités responsables et laisser à celles-ci, dans les deux pays, le soin d'intervenir.

La surveillance et l'observation du fleuve étaient fonctions internationales; on pouvait retracer la pollution jusqu'à sa source et l'infraction devenait alors un problème relevant exclusivement des autorités du pays en cause. Tout ceci a donné d'excellents résultats.

A cette époque, et dans ce rapport (que je n'ai pas ici), on expliquait qu'il s'agissait d'une pollution très généralisée, et ne résultant pas seulement des municipalités mais également de l'industrie, et aussitôt que nous avons été investis de l'autorité nécessaire, nous avons commencé à attirer l'attention des municipalités aussi bien que des industries qui violaient les termes du traité.

Le premier groupe qui a réellement pris l'affaire à cœur et qui a décidé d'effectuer le nettoyage nécessaire a été celui des industries. Il y avait des industries qui ne pouvaient tout simplement pas se payer le luxe d'être accusées de polluer les eaux limitrophes. Les présidents de ces sociétés venaient à nous et disaient: «Voilà, ceci est très mauvais pour nos relations extérieures. Dites-nous ce qu'il conviendrait de faire, donnez-nous les conseils nécessaires et nous verrons nous-mêmes à mettre fin à cet état de discrédit.» A partir des aciéries où la pollution est une conséquence du procédé de transformation, qui répand des produits chimiques dans l'eau (cela vient des hauts fourneaux et ainsi de suite) toutes les industries des lacs nous ont fourni la collaboration la plus remarquable et ont montré un grand empressement même pour contracter les très considérables dépenses nécessaires pour mettre fin à cet état de choses.

Il restait les municipalités, et jusqu'à tout récemment, nous en comptions une demi-douzaine au Canada, et il y en avait probablement autant aux États-Unis, qui ne répondaient pas aux propositions que nous leur faisions. La raison en est qu'il est très difficile pour les municipalités de se procurer des fonds considérables, sans aide, pour construire les réseaux d'égouts qui sont nécessaires. C'est pourquoi la Commission de l'Ontario s'est activement intéressée au problème parce que, lors de sa constitution par le gouvernement, elle

a reçu le moyen de se porter directement au secours des municipalités en leur construisant les usines nécessaires au traitement des eaux d'égout, le coût devant en être amorti par les municipalités au cours d'un certain nombre d'années. C'était une chose très utile pour les municipalités qui étaient bien disposées à ce sujet mais qui se trouvaient dans l'impossibilité d'entreprendre ces constructions. Ce programme progresse maintenant, de notre côté, de la façon la plus satisfaisante.

Avant cette intervention bienfaisante de la part du gouvernement d'Ontario pour ce qui nous concerne, les États des États-Unis s'étaient attaqués à leur propre problème et avaient voté des lois très sévères et, si une municipalité, après avoir été accusée, non pas par nous mais peut-être sur notre recommandation, ne décidait pas de rentrer dans l'ordre, les autorités de l'État pouvaient intervenir et la forcer à obéir.

Ainsi, je voudrais ajouter qu'à mon sens les États-Unis ont mis ordre à leurs affaires plusieurs années avant que nous ne puissions le faire chez nous. De toute façon, il existe une grande communauté d'intérêt dans ce domaine. Les relations sont les plus cordiales maintenant et les choses progressent sans cesse.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, je voudrais demander au général McNaughton si la Commission a quelques renseignements au sujet de la pollution venant des fabriques de papier et de son effet sur les poissons. Je pense actuellement aux huîtres.

Le général MCNAUGHTON: Vous pensez à la rivière Sainte-Croix?

M. MATTHEWS: Non, je songeais à la fabrique de papier de Crofton, qui est installée le long de l'eau salée et qui nuit aux bancs d'huîtres de Ladysmith. J'ai eu des plaintes à ce sujet. Ce n'est pas international, mais . . .

Le général MCNAUGHTON: Puis-je répéter que nous, à la commission, devons prendre bien garde de ne pas outrepasser nos instructions, et nos instructions au sujet de la pollution des eaux sont à l'effet que nous ne pouvons nous occuper de ces problèmes que lorsque nous en avons été chargés par nos gouvernements. C'est à eux qu'il appartient d'y attirer notre attention et de nous demander de présenter un rapport. En vertu du traité de 1909, les gouvernements et nous avons autorité seulement là où la pollution traverse la frontière et est dommageable. Cela veut dire que nous ne pouvons pas étudier la pollution dans une rivière nationale qui ne traverse pas la frontière. Nous n'aurions même pas compétence pour en discuter. Nous n'avons aucune compétence sur les eaux des Grands lacs même là où les vaisseaux jettent leurs déchets à l'eau. Ceci ne relève pas de nous, c'est aux ministères de la Marine de s'en occuper. C'est seulement dans le cas où la pollution d'un pays traverse dans l'autre en suivant le courant que nous pouvons intervenir.

Dans nos études sur la pollution de la rivière Sainte-Croix, nous devions apporter une attention spéciale aux bancs d'huîtres et aux autres pêches, et à l'effet de la pollution sur ceux-ci; c'est ce que nous avons fait dans notre rapport qui est maintenant soumis aux deux gouvernements pour étude.

M. MATTHEWS: Ce rapport contiendrait probablement ce que je désire savoir.

Le général MCNAUGHTON: Nous publierons bientôt le rapport sur la rivière Sainte-Croix.

M. MATTHEWS: Le sujet y sera probablement traité adéquatement.

Le général MCNAUGHTON: Pouvons-nous vous en faire tenir un exemplaire aussitôt que nous l'aurons, monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Je vous en serais bien reconnaissant.

M. PAYNE: Monsieur le président, lors d'une prochaine réunion . . . je constate que ce n'est pas possible de le faire maintenant à cause du peu de temps qu'il nous reste, je me demandais si le général McNaughton pourrait nous faire rapport au moins sur quelques-uns des détails se rapportant à la rivière Sainte-Marie dans le sud de l'Alberta. La principale raison qui motive cette question, c'est que plusieurs de nos amis des États-Unis, au cours de discussions se rapportant au Columbia ces jours-ci, nous rabattent les oreilles d'histoires se rapportant à la rivière Sainte-Marie. Pour ma part, je suis plutôt mal renseigné en ce qui a trait à cette rivière.

Le général MCNAUGHTON: Je serais très heureux de me rendre à votre demande.

Je désire mentionner que le problème de la rivière Sainte-Marie, qui créait des difficultés entre les États-Unis et le Canada au début du siècle a constitué l'une des principales raisons qui ont amené le traité de 1909. La solution très ingénieuse de ces difficultés particulières est énoncée à l'article 6 du traité. Je serai heureux de vous en fournir un exemplaire.

M. PAYNE: Vous l'avez déjà fait, monsieur.

Le général MCNAUGHTON: Oh, c'est déjà fait. Vous vous rappellerez sans doute que les premiers travaux d'irrigation dans cette région se faisaient sur la Sainte-Marie au Canada. En 1904, ou à peu près, les États-Unis ont décidé de construire un réservoir à Shelbourne afin de capter l'écoulement au bénéfice des ouvrages d'irrigation qui se trouvaient chez eux. Cela signifiait la ruine des gens qui vivaient en aval parce que cette diminution de l'eau entraînait la perte de tous leurs placements mis dans les travaux d'irrigation.

Les commissaires en sont venus à une espèce de conclusion générale voulant que, dans le cas des rivières coulant d'un pays dans un autre, il serait juste que les eaux, particulièrement celles des rivières servant à des fins de consommation, fussent partagées également. Mais les exigences canadiennes sur la rivière Sainte-Marie étaient beaucoup plus considérables que la moitié du débit de la rivière. Comme, à cette époque, la rivière Milk n'était pas utilisée, on a alors songé à considérer les rivières Milk et Sainte-Marie comme un seul et même cours d'eau aux fins du partage et en recourant à un système de priorité sur une rivière au début de la saison et sur l'autre rivière un peu plus tard dans l'année, on a réussi à faire un partage égal du débit à la frontière.

Vous pourrez remarquer que la même chose s'est produite là où les circonstances l'exigeaient, dans le cas de la rivière Souris entre la Saskatchewan et le Dakota-Nord, à titre de partage égal.

On ne peut adopter de solution universelle de ces problèmes parce qu'il survient nombre de circonstances dont il faut tenir compte. L'eau est une chose tellement précieuse qu'on ne peut pas donner aux gens le droit de s'en servir sans qu'ils en aient réellement besoin.

La Commission n'a pas elle-même de compétence dans le cas des rivières limitrophes. Cela regarde les gouvernements qui, eux peuvent évidemment ren-

voyer la question à la Commission pour qu'elle fasse rapport. Dans la Kootenay, il se présente un aspect légèrement différent des autres et c'est la question de la diversion. L'article 4 établit en effet qu'un état situé en aval ne peut poser, dans une rivière, d'obstacles dont l'effet serait d'exhausser le niveau des eaux de l'autre côté de la frontière. Si quelqu'un dans un État d'aval désire construire, en aval de la frontière, un barrage susceptible de causer des inondations en amont, il faut alors consulter la Commission, qui a compétence pour agir dans ce cas, ou d'autre part s'adresser directement aux gouvernements qui peuvent s'en occuper eux-mêmes s'ils le désirent.

M. PAYNE: Y a-t-il eu quelques disputes récentes entre le Montana et l'Alberta au sujet de l'entente de la Sainte-Marie.

Le général MCNAUGHTON: Au début, si vous vous rappelez, lorsque les rivières Milk et Sainte-Marie ont été réunies en un même bassin, la Commission a éprouvé passablement de difficultés en cherchant à déterminer comment ces rivières étaient constituées et quels étaient les tributaires atteints par le projet.

Une fois que la Commission en fut venue à une décision au sujet des tributaires qui devaient être englobés, des fonctionnaires accrédités et dûment nommés à cette fin ont dressé un plan, des stations de jaugeage ont été établies et ainsi de suite; et depuis lors, nous n'avons éprouvé aucune difficulté au sujet de ces rivières.

C'est seulement avant-hier que j'ai reçu le rapport au sujet des rivières Sainte-Marie et Milk et j'en ai pris connaissance au cours de la fin de semaine. Nous n'avons pas de difficulté de ce côté-là.

M. PAYNE: Vous voulez dire qu'il n'y a eu aucune dispute récente?

Le général MCNAUGHTON: Non, aucune. Tout a été réglé à l'amiable et bien compris. Les gens de ces régions se sont adaptés d'eux-mêmes aux conditions établies par les représentants de la Commission et tout a tourné pour le mieux.

Nous avons deux rivières qui provoquent des inondations en Alberta et ce sont celles de Waterton et de Belly. Nous avons été saisis d'un renvoi à ce sujet, afin d'établir une répartition de leurs débits qui coulent à travers la frontière. Mais quand la Commission a étudié l'affaire, elle a constaté que ces deux rivières coulent dans des vallées très étroites et très profondes aux roches brisées, et que pour diverses raisons, elles ne pouvaient pas être détournées à l'avantage des États-Unis. Si on ne peut pas les détourner, c'est la Providence qui a décidé qu'elles devraient couper la frontière et devenir canadiennes. C'est par ces constatations que notre mandat a pris fin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous n'avons plus quorum.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, puis-je poser quelques questions?

Le PRÉSIDENT: M'est avis que nous pouvons continuer encore une minute ou deux pour en finir.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, le bureau technique dans son rapport, à la page 57, traite de la navigation sur le Columbia et signale que:

> «Au Canada, la navigation sur les lacs Arrow, Kootenay, Slocan et Okanagan revêt une grande importance locale. Le trafic principal consiste en estacades à billes de bois et en expédition de minerai des lacs Arrow, . . .

et ainsi de suite. Il en est ainsi aujourd'hui, et de fait, on trouve aussi un trafic accru de bateaux de plaisance venant des États-Unis. L'an dernier, en réalité, il en est venu environ une centaine qui ont remonté le Columbia, quelques-uns se rendant aussi loin que Revelstoke et d'autres qui venaient même de Portland. Quelles dispositions prévoit-on pour le maintien des installations de navigation comme les écluses, en supposant que le barrage de la rivière Murphy soit construit?

Le général McNAUGHTON: Je peux répondre à cette question parce que la section canadienne a pris l'initiative de donner instruction que dans les devis qui sont préparés aux fins de ce rapport, on prévoie une écluse à la rivière Murphy lorsque les circonstances le nécessiteront. Elle ferait partie des ouvrages de la rivière Murphy. Je ne peux pas de mémoire vous en donner les dimensions mais il s'agit d'un ouvrage important.

M. HERRIDGE: Il y a une certaine responsabilité de la part du gouvernement fédéral à protéger les installations de navigation?

Le général McNAUGHTON: Oui, le fleuve Columbia est navigable et comme tel il relève du gouvernement fédéral. Évidemment on ne construirait pas un barrage sans qu'il y ait une bonne raison. Ce n'est pas à la Commission de le décider: cela relèverait, en temps et lieu, du ministère intéressé du gouvernement qui indiquerait si le barrage doit être construit ou non.

Là où commence notre responsabilité, d'après nous, c'est de voir à ce que les mesures soient prises, dans le devis original, afin que ces travaux soient exécutés par une autorité compétente quand le temps viendra, et quand le besoin s'en fera sentir; et c'est ce que nous avons fait. Cela évidemment épargne beaucoup d'argent.

M. HERRIDGE: Quel barrage, dans la section sud du Columbia assure la meilleure protection contre les inondations au Canada et aux États-Unis? Je crois qu'on a mentionné qu'il était au sud de la frontière.

Le général McNAUGHTON: Il serait difficile de répondre à cette question parce que nous n'avons pas seulement à faire face aux inondations provenant des cours d'eau principaux mais aussi de leurs tributaires et quelquefois il peut se produire une inondation à un endroit et à un autre moment dans un endroit, différent.

De façon générale, il est recommandable, au point de vue économique et aussi au point de vue d'un meilleur usage des débits de contenir les crues aussi haut que le bassin de retenue le permettra. Nous ne pouvons pas nous aventurer jusque dans les petites rivières, parce que cela nous causerait beaucoup de difficultés et de dépenses. Mais il est possible d'installer le barrage plus en aval et d'avoir en quantité importante l'eau désirée.

En consultant le rapport de la commission des ingénieurs vous trouverez, à l'appendice, que la page 16 indique les différentes valeurs des avantages résultant, en matière d'enrayement des inondations, de chacun des réservoirs qui sont envisagés. Vous constaterez, en commençant en haut de la page, que dans le cas de Libby, s'il était construit, il s'agirait de $4,990,000 par année, tandis que pour les projets Dorr ce serait un million par année; celui des rivières Bull et Luxor représente quatre millions et demi et le réservoir Dorr-Bull représente probablement un demi-million de plus que ne vaut le Libby. Le barrage Mica

représente $5,830,000 par année au point de vue lutte contre les inondations. C'est avantageux pour le Canada, mais ce l'est encore plus pour les États-Unis évidemment parce que, dans la portion canadienne du bassin, il y a réellement peu de mise en valeur à laquelle ces ouvrages pourraient nuire.

En allant plus au sud, les lacs Arrow représentent 6.2 millions. Nous pénétrons ensuite aux États-Unis et nos réservoirs évidemment y sont d'un effet bien atténué, toute proportion gardée. Cela vous donne-t-il le renseignement désiré?

M. HERRIDGE: Oui, je vous en remercie.

M. MCCLEAVE: Aux fins du compte rendu et en toute honnêteté envers vous, monsieur le président, on devrait indiquer que nous avions quorum continuellement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Y a-t-il d'autres questions? Je crois que le général McNaughton a terminé son exposé.

Le général MCNAUGHTON: Oui.

M. NESBITT: Monsieur le président, je voudrais que le compte rendu mentionne comment tous les membres du Comité ont apprécié la grande clarté avec laquelle le général McNaughton nous a donné son rapport. Je crois que nous l'apprécions tous.

M. HERRIDGE: A l'unanimité.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je présume que le Comité n'aura pas besoin que le général McNaughton revienne témoigner au cours de cette session.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, je me demandais si le général reviendra devant nous.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je ne le crois pas, à moins que le Comité ne le demande. Il sera absent d'Ottawa durant quelque temps.

Le général MCNAUGHTON: Nous commençons maintenant la longue série des séances de la Commission. Nous commençons la semaine prochaine à Washington et ensuite nous aurons des audiences publiques dans les Maritimes. Nous nous rendons ensuite en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Nous allons voyager beaucoup, mais nous sommes disponibles, à votre demande. Il suffira de nous le faire savoir assez longtemps d'avance afin que nous puissions prendre nos mesures et préparer nos rapports. C'est pour nous un privilège et un plaisir de venir vous parler et de vous donner les renseignements dont nous disposons.

M. MATTHEWS: J'estime très heureux que nous ayons eu le général McNaughton pour veiller sur nos intérêts.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je suis sûr que c'est l'avis de tous les membres. Nous désirons vous remercier, général McNaughton, très sincèrement, de votre rapport aussi complet.

Avant de nous retirer messieurs, les crédits 105 et 106 sont-ils approuvés?

(Les crédits sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Lors de notre prochaine réunion, nous nous attendons à la présence du ministre, mais s'il n'y était pas nous étudierons d'autres crédits et le sous-ministre et d'autres fonctionnaires seront présents.

M. NESBITT: Si le ministre n'assiste pas à notre prochaine, alors, le sous-ministre pourrait y venir et répondre aux questions se rapportant à l'administration du ministère.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que ce serait régulier.

Ce matin, je dois mentionner, et tous les membres du Comité abonderont dans le même sens, j'en suis sûr que nous avons été heureux de compter sur la présence de M. MacDonnell qui nous a aidés au cours de nos délibérations même s'il n'est pas membre du Comité.

Le Comité s'ajourne au mercredi 30 mars, à 9 heures et demie du matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

CANADA JUIN 20 1960 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 1960

Prévision de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint; H. B. Stewart, chef de la Division des finances; et M. Grant, chef de la Division des biens et fournitures; tous du ministère des Affaires extérieures.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 1960

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: H. O. White

Vice-président: F. E. Lennard

et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian—35

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI 29 mars 1960.

Il est ordonné—Que les noms de MM. Kucherepa, Lafrenière et McIntosh soient substitués à ceux de MM. Matthews, McFarlane et Payne sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 30 mars 1960.
(11)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin sous la présidence du vice-président, M. F. E. Lennard.

Présents: Mlle Aitken et MM. Batten, Cardin, Crestohl, Fairfield, Herridge, Jones, Kucherapa, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McIntosh, Montgomery, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan, Smith (*Calgary-Sud*) et Vivian. (19).

Aussi présents: *Du ministère des Affaires extérieures*: MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; E. W. T. Gill, sous-secrétaire adjoint; H. B. Stewart, chef de la Division des finances; et M. Grant, chef de la Division des biens et fournitures.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961.

Le Comité poursuit l'étude du crédit 75, Administration centrale.

Après quelques questions à M. Robertson, le crédit 75 est réservé.

Le crédit 76, Représentation à l'extérieur,—Administration, est mis en délibération. MM. Robertson, Gill, Stewart et Grant sont interrogés à ce sujet.

Le crédit 76 est approuvé.

Le crédit 77, Représentation à l'extérieur,—Immobilisations, est mis en délibération et les témoins sont interrogés à ce sujet.

Le crédit 77 est approuvé.

Les crédits suivants ont été individuellement mis en délibération et approuvés:

Crédit 78, Commission internationale en Indochine.

Crédit 79 OTAN—Nomination de personnel.

Crédit 80, Réceptions officielles.

Crédit 81, Assistance et repatriement de citoyens canadiens dans le besoin.

Le crédit 82, Représentation du Canada aux Conférences internationales est mis en délibération et les témoins sont interrogés à ce sujet.

Le crédit 82 est approuvé.

Les crédits suivants sont mis en délibération individuellement et approuvés:

Crédit 83, Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Crédit 84, Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté Atlantique.

Crédit 85, Contribution du Canada aux frais de la Conférence sur le droit de l'Empire et du Commonwealth.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 1er avril 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

MERCREDI 30 mars 1960,
9 heures et demie du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs nous sommes en nombre; veuillez faire silence. Comme vous le savez, le crédit 75, administration centrale, est censé demeurer en discussion. Pouvons-nous alors aborder le crédit 76, représentation à l'extérieur? Qu'en pensez-vous?

Crédit 75 Administration centrale $6,370,736

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Nous réservons le crédit de l'administration centrale?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est bien ça.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vu l'annonce faite par le président et M. Macmillan hier, il en vaudrait la peine que le ministre étudiat, peut-être à notre réunion de demain, s'il doit y avoir réunion demain . . .

Le VICE-PRÉSIDENT: Vendredi.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vendredi, pour que nous ayons ainsi l'occasion de connaître l'attitude canadienne au sujet de ce très important problème. Peut-être que cette seule mention, monsieur le président, pourrait lui servir de préavis et lui fournir l'occasion d'examiner ce point.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'attirerai son attention sur ce point. Alors, nous sommes d'accord, messieurs, et nous étudions le crédit 76?

M. HERRIDGE: Avant d'abandonner le crédit 75 . . .

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est toujours en délibération; vous pouvez donc discuter n'importe quel de ses aspects.

M. HERRIDGE: Oui, mais j'espère que nous n'aborderons pas le crédit suivant maintenant. Je voudrais demander à la personne compétente de quelle manière le ministère procède à ce sujet. Supposons que la société Radio-Canada offre un programme de télévision ou réalise d'autres programmes pouvant soulever des objections de la part d'autres pays, et que ceux-ci formulent des plaintes, quelles mesures le ministère prendra-t-il alors?

Comme on l'indiquait récemment, si l'Aviation royale du Canada commandite un programme de télévision qui est en contradiction avec la ligne de conduite et les buts poursuivis par le ministère, que ferait le ministère en de telles circonstances pour obvier à cette situation?

M. N. A. ROBERTSON (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*) : Il s'agit en réalité de deux questions distinctes. Dans le second cas, celui dont vous parlez, il s'agit de la projection d'un film sous les auspices d'un ministère du gouvernement et alors il y a consultation directe avec le ministère pour savoir si la ligne de conduite poursuivie par le gouvernement permet une telle projection. Il s'agit là d'une fonction tout à fait régulière, directe et facile. Quant à l'autre question, celle qui a trait à tout programme de la société Radio-Canada contre lequel un gouvernement étranger pourrait s'élever, la première considération a trait à l'indépendance complète de la société Radio-Canada et de sa compétence à organiser ses programmes. Nous ne sommes réellement pas en mesure d'assumer des

responsabilités ni de promettre une intervention à cet égard. De temps à autre divers gouvernements demandent des renseignements ou nous font des observations. Nous en prenons note et vraisemblablement on en tient compte dans la programation générale; mais nous devons expliquer bien clairement aux autres gouvernements que la société Radio-Canada est un organisme indépendant et non pas un instrument du gouvernement canadien.

M. HERRIDGE: Je songeais tout particulièrement à un incident dont j'ai pris connaissance l'an dernier, relativement à la situation en Afrique du Nord. J'avais cru comprendre que le gouvernement français s'était plaint, et je me demandais si vous avertissiez la société Radio-Canada des plaintes reçues, avec ou sans commentaires, instruction ou proposition.

M. ROBERTSON: Je crois qu'on la préviendrait, mais il ne s'agirait pas du même genre de consultation que nous avons automatiquement avec les autres ministères du gouvernement.

M. HERRIDGE: Je vous comprends; merci.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Que se passerait-il dans le cas d'un film soumis au ministère de la Défense nationale et qui porterait sur les relations du Canada avec d'autres pays? Supposons que le film soit à l'étude au ministère de la Défense nationale pour savoir si oui ou non il est approprié: le ministère des Affaires extérieures en serait-il saisi pour fins d'approbation?

M. ROBERTSON: Je ne le penserais pas; pas automatiquement . . . à moins que le film ne comporte un aspect international.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas employé le mot "automatiquement"; j'aurais dû l'employer quand je me suis corrigé.

En chambre, hier, on a posé une question au sujet d'un film. Les journaux avaient signalé que le ministère des Affaires extérieures s'était opposé à certaines parties de ce film. Est-ce exact?

M. ROBERTSON: Je ne suis pas sûr de posséder suffisamment de détails à ce sujet pour vous donner l'explication complète. Je n'ai pas vu le texte de la déclaration faite hier par le ministre de la Défense nationale. J'avais l'impression que le film contre lequel on s'est élevé était celui que nos fonctionnaires avaient vu l'an dernier; ils avaient été invités à le voir par la Défense nationale. Je ne suis plus sûr du tout maintenant que le film que l'on a projeté était réellement celui que nos fonctionnaires avaient vu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'était le film au sujet du NORAD.

M. ROBERTSON: Oui, c'était un film qui s'y rapportait mais je ne suis pas sûr s'il s'agit du même film, et je ne suis pas sûr si la Défense nationale l'avait autorisé elle-même.

M. JONES: Il s'agissait d'un film non officiel projeté par un poste privé de télévision de Barrie, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Je ne connais pas le statut de ce poste près de Barrie.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est un poste privé.

M. HERRIDGE: Cela ne fait aucune différence.

M. JONES: Il s'agissait d'un film non officiel?

M. HERRIDGE: Non: on nous a signalé qu'il s'agissait d'un film de NORAD subventionné par l'Aviation royale du Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : De toute façon, si le ministère des Affaires extérieures manifesterait son opposition à un film, je suppose qu'aucun ministère du gouvernement ne permettrait qu'on s'en serve.

M. ROBERTSON : Notre ministre l'a dit, quand on lui a posé des questions sur ce point à la Chambre, il ne saurait être question pour nous de censure dans ce domaine. Mais dans un cas ordinaire, si le ministère désire réaliser un film qui semble avoir quelque rapport avec nos relations internationales, il alors, consultera le ministère des Affaires extérieures et je présume que l'on tiendrait compte de notre opinion à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT : Devons-nous maintenant passer au crédit 76?

M. MONTGOMERY : Monsieur le président, je désirerais poser une autre question. En matière de film, je crois comprendre qu'aucun ministère ne détient plus d'autorité, selon toute apparence qu'un simple citoyen. On peut s'opposer à un film et attirer l'attention du ministère à ce sujet, mais n'importe quel citoyen peut en faire autant, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON : Oui; je suppose que si un film semble soulever des questions d'ordre politique et qu'il est subventionné par un ministère du gouvernement, il y aura alors consultation entre le ministère intéressé et le ministre.

M. HERRIDGE : Monsieur le président, je vais simplement ajouter que, vu la réponse du sous-secrétaire d'Etat, vu les réponses données précédemment, et vu la siutation internationale particulièrement critique à laquelle nous devons faire face actuellement, il ne semble pas y avoir de procédure d'établie pour la discussion de ces choses entre les ministères, ni pour leur entérinement.

Je sais que la société Radio-Canada est une agence distincte mais il est des considérations supérieures dans certaines circonstances.

Le VICE-PRÉSIDENT : Il existe une censure interne, n'est-ce pas; la société Radio-Canada a son propre bureau de censure, n'est-ce pas?

M. HERRIDGE : Je n'en suis pas sûr. Mais je crois que dans les circonstances il devrait exister une espèce de contrôle général, afin qu'aucun ministère n'aille se fourvoyer. Je crois qu'on pourrait y venir en recourant à une méthode élaborée à la lumière de ce qui s'est produiut ces dernières semaines.

M. FAIRFIELD : Ne semble-t-on pas s'efforcer en vain? Après tout, il s'agissait d'un film non officiel n'est-ce pas, ce n'était pas un film officiel?

Le VICE-PRÉSIDENT : C'est ainsi que je le comprends; ce n'était pas un film officiel.

M. JONES : Venant d'un poste de télévision privé. Peu importe, à mon sens, que le film fût officiel ou non. Nous voulons tous être assurés que si un film projeté au Canada et contenant des données contraires à la politique extérieure du pays,—et je pense que la déclaration de M. Robertson nous donne cette assurance,—le ministère des Affaires extérieures exprimerait son inquiétude à la société Radio-Canada, non pas en cherchant à lui imposer sa volonté mais en tentant de la convaincre. Je crois, monsieur Robertson, que selon toute probabilité, l'avis du ministère des Affaires extérieures serait respecté?

M. ROBERTSON: Je ne crois pas avoir exposé notre situation bien clairement. M. Herridge a posé deux questions distinctes qui soulèvent des problèmes assez différents. Il s'agit, d'une part, de films projetés, selon toute apparence, sous les auspices d'un ministère du gouvernement. Cela soulève directement une question de consultation lorsque le film en cause porte sur la ligne de conduite du gouvernement,—ce qui semble être le cas du film projeté à Barrie. Vous avez entendu le ministre de la Défense nationale en parler dans son exposé d'hier. Pour ce genre de films, il y a consultation directe entre les parties intéressés.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et il ne s'agissait pas d'un film de la société Radio-Canada.

M. ROBERTSON: Ce n'était pas un film de Radio-Canada, n'est-ce pas.

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, c'était un film de l'Aviation royale du Canada.

M. ROBERTSON: Je voulais simplement indiquer que notre position vis-à-vis de Radio-Canada est bien différente.

Le VICE-PRÉSIDENT: Devons-nous alors étudier le crédit 76, messieurs, Représentation à l'extérieur—administration?

Crédit 76 Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation du gouverneur en Conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires	**$ 10,042,971**

M. MARTIN (*Essex-Est*): Peut-être M. Robertson se rappellera-t-il que, au sein de ce Comité l'an dernier, et à la Chambre, le problème de la représentation du Canada, surtout au Moyen-Orient, a été mentionné à plusieurs reprises. Je proposais que, vu la gravité de la situation qui se manifeste à cet endroit de temps à autre, on songeât à l'établissement d'une mission à Bagdad en Iraq.

M. Robertson peut-il me dire si l'on a accompli quelque progrès sous ce rapport?

M. ROBERTSON: Non, je ne saurais vous le dire. On y songe toujours, mais je ne suis pas en mesure de répondre à votre question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): N'est-il pas exact que notre ambassadeur au Caire a effectué quelques visites à Bagdad?

M. ROBERTSON: Oui, en juillet il y est allé en mission spéciale, représenter le gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il était là en mission spéciale? Quelle était cette mission?

M. ROBERTSON: Je pense qu'il s'agissait d'une invitation à tous les pays d'être représentés à l'anniversaire de l'inauguration du gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): A l'anniversaire de la révolution?

M. ROBERTSON: Oui, il y a séjourné durant une semaine.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. VIVIAN: Monsieur le président je désire poser une question au sujet de notre représentation à l'extérieur. On a toujours cru que les pays européens étaient ceux qui méritaient les missions les plus considérables. Je me demande si on songe suffisamment au fait que, vu surtout l'augmentation de la population du monde, il se produit une nouvelle orientation qui abandonne l'Europe pour s'orienter vers d'autres parties du monde. Je me demande si les délégations y sont renforcées ou si le personnel y est maintenu.

M. ROBERTSON: Je crois qu'il n'est pas question de se détacher de l'Europe. Le gouvernement tend à augmenter et à renforcer la représentation du Canada dans les autres pays qui apparaissent à l'horizon international.

M. JONES: Au sujet de l'article (1) du crédit 76, les explications données dans les notes indiquent que l'augmentation de $173,465 de ce crédit est dû à quatre articles mentionnés, dont l'un est une augmentation de 11 postes nécessaires pour l'ouverture d'une mission à Lagos.

Je me demande si le sous-secrétaire d'Etat peut nous donner une idée du travail qui se fait à Lagos et en quoi consiste ces postes. S'agit-il d'une mission complète à cet endroit?

M. ROBERTSON: Peut-être puis-je demander à M. Gill de vous expliquer cela.

M. E. W. T. GILL (*Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures*): Je vais essayer de vous donner réponse, monsieur le président. L'établissement de notre mission à Lagos peut être considéré comme l'établissement normal d'un petit poste ou d'un nouveau poste. Cela suppose un haut commissaire qui aura le rang d'agent du service extérieur classe 7; il y aura également un agent intermédiaire et un agent junior dont les fonctions partiront surtout sur le domaine administratif.

Ils sont aidés par un personnel d'administration qui comprend un commis et deux sténographes en rotation; c'est-à-dire des sténographes envoyés du Canada. En plus de ça, on prévoit également pour Lagos, comme dans les autres postes, un personnel local attaché à l'établissement alors que certaines personnes sont au service du haut-commissaire et du bureau lui-même. Cela comprend un conducteur, peut-être un jardinier et un serviteur senior, en ce qui a trait au haut commissaire, puis certains commis dans le bureau.

M. JONES: Accorde-t-on des allocations spéciales au personnel des missions comme celle de Lagos, à titre de compensation, dans le genre des allocations de vie chère consenties aux militaires?

M. GILL: Oui; Lagos et certains autres postes sont considérés comme, mettons, des endroits difficiles pour une raison ou pour une autre et il y a une allocation de prévue qui s'applique aux membres du personnel de l'administration et non pas aux hauts fonctionnaires. On l'appelle "indemnité d'affectation".

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. MACQUARRIE: Si je comprends bien, la mission à la Nigeria est notre seule extension sur le continent africain. Songe-t-on à une expansion du service dans les cadres des autres missions pour établir des con-

tacts strictement diplomatiques avec les autres régions de l'Afrique comme dans l'Etat naissant du Ghana?

M. ROBERTSON: Notre représentant au Ghana est accrédité seulement auprès du gouvernement du Ghana et il représente notre gouvernement à des cérémonies en Libéria. Notre fonctionnaire qui s'en va à Lagos représentera le Canada, je pense, aux cérémonies de l'indépendance de la nouvelle république du Togo. En janvier, M. Comtois est allé représenter le gouvernement du Canada à l'inauguration de l'indépendance du Cameroun. Un fonctionnaire du ministère l'a accompagné et en a profité pour établir des contacts avec les autres gouvernements de l'Afrique centrale.

Il existe aussi certains contacts avec les régions nouvelles de la communauté française. Un représentant de notre ambassade à Paris s'est récemment rendu en Afrique du Nord. C'était surtout à titre d'information, mais c'est tout de même un début.

M. MACQUARRIE: Et dans le cas du Soudan et de la Libye, fait-on quelque chose dans ce sens?

M. ROBERTSON: Non, nous n'y avons pas de représentant. Nos contacts diplomatiques avec eux se font probablement par l'entremise de nos missions à Washington ou à Londres.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de l'alinéa 1 du crédit 76. Je remarque 6 postes de gardiens de sécurité et 33 autres postes mentionnés sur les feuilles miméographiées du détail des crédits. S'agit-il de personnel recruté parmi les Canadiens ou dans la population locale?

M. GILL: Ce sont des citoyens canadiens. Ils font partie de ce que nous appelons notre personnel en rotation qui est susceptible de servir ici comme à l'étranger.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je vois également $141,619 destinés à des services publics et municipaux. Comment cela se compare-t-il avec les frais des ambassades étrangères au Canada? Avez-vous des données comparatives?

M. H. B. STEWART (*Chef de la Division des finances, ministère des Affaires extérieures*): S'agit-il de la page 17?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Oui. Quelle est la totalité de nos frais pour les services d'utilité publique et municipaux?

M. STEWART: Puis-je répondre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. STEWART: Services municipaux et publics, $141,619. Voici le détail de ce crédit: $18,000 sont consacrés aux impôts et à la taxe d'eau, $116,000, à l'électricité et au gaz et autres services publics. Les augmentations de cette année résultent de la hausse des taux des services publics dans les pays en question, plus l'entretien de locaux agrandis; cette année on y trouve aussi une somme supplémentaire destinée aux services publics fournis à notre mission de la Nigeria.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Les ambassades étrangères paient-elles pour ces services publics au Canada?

M. STEWART: Je dirais qu'elles paient certainement pour l'eau, l'électricité et le gaz. Les impôts mentionnés ici, je pense, sont probablement autres que les impôts fonciers si c'est là ce à quoi vous faites allusion, monsieur.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Les quelles de nos missions actuelles n'ont pas de chef présentement? Y en a-t-il plusieurs?

M. ROBERTSON: Voici plusieurs missions sont actuellement confiées à des chargés d'affaires?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : De quels postes s'agit-il?

M. ROBERTSON: Varsovie, Helsinki...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il n'y a jamais eu d'ambassadeur à Varsovie, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Non, pas d'ambassadeur résident,... Helsinki, Prague, Haïti, la République Dominicaine et l'Uruguay.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais il n'existe pas de vacance dans les missions ou normalement nous avons un ambassadeur ou un ministre?

M. ROBERTTSON: Non, je crois que c'est exact. Durant la guerre nous avions un seul représentant à Londres qui était ministre accrédité auprès des gouvernements en exil, à savoir la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Norvège, mais depuis la guerre nos représentants résidant en Pologne et en Tchécoslovaquie ont été des chargés d'affaires.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je crois comprendre qu'au Royaume-Uni M. Ormsby-Gore, qui est le représentant britannique à la réunion des 10 puissances pour le désarmement a reçu le rang de chef de mission. La délégation a été élevée au rang de mission aux fins des allocations je suppose, de façon générale?

M. ROBERTSON: Nous avons procédé de la même façon.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ainsi le général Burns...

M. ROBERTSON: A le rang d'ambassadeur, pendant qu'il est là, et le personnel qui lui est nécessaire.

M. JONES: En revenant à des missions comme celle de Lagos, quelle précaution prend-on dans le cas de maladies comme la malaria que nos gens peuvent contracter pendant l'exercice de leurs fonctions dans des régions du moyen Afrique comme Lagos? Y a-t-il quelque indemnité de prévue?

M. GILL: En tout premier lieu, évidemment, on procède à un examen médical très rigoureux en ce qui concerne le personnel. En d'autres termes les fonctionnaires sont examinés afin de constater s'ils sont dans un état physique acceptable, et ainsi de suite, pour occuper un poste de ce genre, un poste tropical. Deuxièmement, il existe une série d'inoculations qu'ils doivent recevoir en prévision de leur départ et, troisièmement, on leur indique les précautions à prendre une fois rendus sur les lieux afin d'éviter, si la chose est possible, les maladies auxquelles ils sont exposés; cela comprend, dans le cas du Ghana, par exemple, et probablement dans le cas de la Nigéria, l'absorption d'un préventif contre la malaria.

M. JONES: Ma question se rapporte à la possibilité qu'ils contractent la malaria et que cette maladie laisse des suites permanentes affectant la santé de la personne. Quelles mesures prend-on dans ce cas?

M. GILL: En vue de leur rétablissement?

M. JONES: Oui, ou d'une indemnité pour cause d'invalidité?

M. GILL: Bien, le premier pas consiste à leur assurer un traitement sur place et, ensuite, de les rapatrier si leur état de santé exige. Ils seraient confiés à l'hôpital des anciens combattants, à Montréal, dans l'aile des maladies tropicales. Si l'on peut prouver qu'ils souffrent d'une invalidité permanente résultant directement de service dans un pays en particulier, alors la question de la compensation sera discutée avec le conseil du Trésor. Telle est la situation, je pense.

M. JONES: Chaque cas est examiné en particulier, je suppose? Il n'est pas question de formalités routinières?

M. GILL: C'est exact.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres question?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au sujet de la représentation, quel est le rôle du ministère des Affaires extérieures lorsqu'il s'agit de communiquer un point de vue ou une décision, mettons, du ministère de la Défense nationale des Etats-Unis, à son agence correspondante ou gouvernement du Canada? Le ministère des Affaires extérieures sert-il en quelque sorte de lien ou si la communication se fait directement de ministre à ministre ou de ministère à ministère?

M. ROBERTSON: Il existe nombre de contacts et de moyens de communication aux différents paliers entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis; mais s'il s'agit de la négociation d'un accord entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, on recourt alors au ministère des Affaires extérieures et l'accord est négocié par notre ambassade à Washington ou l'ambassade américaine à Ottawa. Ceci ne comprend évidemment pas la grande variété des différents paliers.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quel serait l'instrument de communication, mettons, entre le gouvernement de la France, le ministère de la milice en France et le gouvernement du Canada? Procédrait-on de la même façon intime qui existe entre le Canada et les Etats-Unis ou passerait-on par le Quai d'Orsay et le ministère des Affaires extérieures?

M. ROBERTSON: Bien, les deux pays possèdent des attachés militaires à l'ambassade à Paris et à l'ambassade française ici et ils sont en contact direct avec leurs ministères. Mais encore une fois toute question de politique touchant l'un ou l'autre gouvernement serait traitée par voie diplomatique. Telle est la façon normale de procéder.

M. JONES: Sauf dans le cas, je suppose, d'ententes touchant les forces de l'OTAN ou quelque chose de ce genre?

M. ROBERTSON: Oui, tout se fait par l'entremise du ministère des Affaires extérieures.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me demande s'il vous serait possible de parler un peu plus fort? Je ne fais pas allusion au sous-secrétaire d'Etat, mais à certains de ses interlocuteurs.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Excusez-moi.

M. MONTGOMERY : En ce qui concerne la défense continentale de l'Amérique du Nord par le NORAD, et entre le département de la Défense des Etats-Unis et les chefs d'état-major du Canada, existe-t-il des communications directes ou procéderiez-vous d'une façon différente?

M. ROBERTSON : Evidemment, dans le domaine de la défense aérienne, le NORAD est une organisation complète en soi, responsable tout d'abord directement au chef du comité d'état-major au Canada et au chef des états-majors aux Etats-Unis, selon les sujets réellement visés. Si l'on soulève quelques questions de politique on doit les porter à l'attention des gouvernements respectifs en empruntant les moyens appropriés. S'il s'agit d'échange de vues à ce sujet, on procédera par voie diplomatique entre Washington et Ottawa. Si c'est nous qui soulevons la question, nous recourons à notre ambassade à Washington ; dans le cas des Américains ils se serviront de leur ambassade ici.

M. KUCHEREPA : Existe-t-il quelque routine dans la ligne de conduite adoptée par le ministère au sujet du roulement du personnel dans les pays étrangers?

M. GILL : Il y a un plan que nous utilisons ; c'est-à-dire que les postes sont classés en A, B, C et D, d'après la durée de l'affectation. Trois ans et demi constitue un mandat normal dans un poste A, trois ans dans le poste B, 2½ dans un poste de la classe C et ainsi de suite. Nous tentons d'adapter les nominations à ces conditions. Nous nous efforçons également de faire en sorte qu'une même personne ne soit pas nommé à des postes d'une seule classe ; de cette façon au cours de sa carrière il aura une chance raisonnable de faire du service à différents types de postes.

M. KUCHEREPA : Existe-t-il des exceptions d'importance à ce régime?

M. GILL : Non, je ne vous dirai pas qu'il existe des exceptions importantes, mais les besoins du ministère sont tels que l'on ne peut pas toujours y adhérer d'une façon stricte.

M. HERRIDGE : Monsieur le président, je voudrais poser une autre question à M. Robertson à cause des relations étroites qui existent entre la politique de défense et la politique internationale. Il a mentionné que l'OTAN est un groupe complet en lui-même et que l'on s'adresserait aux autorités canadiennes intéressées ou vise versa quant aux problèmes relevant directement de l'administration ; mais quelquefois, même si cela peut sembler une question d'administration à première vue ou même un aspect technique, la politique de défense peut avoir ses répercussions sur la politique extérieure. Le sous-secrétaire pourrait-il nous dire s'il existe une ligne de démarcation en vertu de laquelle des décisions de nature militaire et adoptées par l'OTAN seraient de nature à empiéter sur les Affaires extérieures?

M. ROBERTSON : Je suppose qu'il s'agit toujours en l'occurrence d'une question de jugement. Je ne crois pas que l'on puisse établir une ligne de démarcation très pratique dans ces choses abstraites. C'est une question continuelle de jugement et de responsabilité que de percevoir les problèmes de nature politique et de veiller à ce que l'attitude générale soit conforme à la ligne de conduite du gouvernement. Je crois que c'est la responsabilité de tous les fonctionnaires.

M. HERRIDGE: Donne-t-on des instructions spéciales aux chefs militaires quant aux problèmes qui pourraient toucher à ce double aspect?

M. ROBERTSON: Oh oui. Ainsi, quand nous avons organisé notre mission militaire mixte à Washington, qui est une représentation conjointe des différents services du ministère de la Défense nationale, elle a été mise sur pied d'après les instructions établissant leurs relations avec l'ambassadeur, c'est-à-dire des instructions approuvées par les ministères. C'est la même chose dans le cas de notre mission militaire mixte à Londres. Ses relations et ses responsabilités vis-à-vis du haut-commissaire sont établies en détail dans ses instructions confidentielles.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Existe-t-il quelque chose dans ces instructions qui restreigne la liberté de la Défense nationale de communiquer avec quelqu'un aux Etats-Unis sans, mettons, en avertir la mission diplomatique à Washington?

M. ROBERTSON: Les règlements de leur propre ministère concordent avec les instructions convenues et données au personnel de la commission mixte. Il y a un certain nombre de questions qui surgissent et qui sont traitées directement sans passer par l'ambassade mais qui, dans les cadres de la politique générale du gouvernement, sont approuvées à un palier supérieur.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : N'êtes-vous pas d'avis que si le ministère des Affaires extérieures est censé être l'organe de contact avec les puissances étrangères, il se produit au Canada, non seulement dans le cas de la Défense nationale mais aussi dans le cas des autres ministères une tendance à s'écarter de la coutume normale qui est de recourir au ministère des Affaires extérieures comme instrument de liaison? Le ministère de la Justice en est un bon exemple.

M. ROBERTSON: On ne peut pas dire qu'il y a diminution dans le volume des communications qui passent par le ministère des Affaires extérieures; mais dans une certaine mesure je crois que cela est vrai, particulièrement entre le Canada et les Etats-Unis. Dans le cas, par exemple, des deux ministères de l'agriculture, c'est chez eux une longue tradition que de collaborer directement dans le domaine de l'application de la quarantaine bactériologique des plantes et des animaux. On peut probablement trouver des équivalents dans tous les domaines de communication.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je me demande s'il me serait possible de poser une question au sujet de la carrière des conseillers diplomatiques, et je ne pense pas à ceux qui sont aux Nations Unies mais à ceux qui sont envoyés en poste. C'est au sujet de leur salaire et allocations, et de leurs comptes de dépenses. Plusieurs ont l'impression, monsieur Robertson, que ces fonctionnaires sont trop bien payés, alors que c'est probablement tout le contraire. La délégation aux Nations Unies en est un bon exemple. J'ai eu l'impression que ces gens étaient obligés de vivre à même une allocation bien insuffisante, surtout à New-York, comparativement au personnel diplomatique des autres pays.

Je me demande s'il ne serait pas temps de faire une revision et de songer, et je parle incidemment de New-York où le coût de la vie est excessivement élevé, à donner une aide accrue à ces gens?

M. GILL: Monsieur Smith, puis-je vous demander si, en parlant de New-York, vous faites allusion à la délégation permanente ou à la délégation envoyée à l'assemblée annuelle?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je ne ferais pas de distinction entre les deux groupes. Je connais peut-être mieux le sort de ceux qui se rendent à l'assemblée générale et je crois que l'ambassadeur et son personnel,—je pense avoir raison en m'exprimant ainsi, quand je songe à la comparaison que j'ai été à même de faire, et malheureusement, je n'ai pas les renseignements ici,—étaient dans une situation inférieure à celle des autres pays. Ce qui m'inquiète c'est de savoir si nous plaçons ces gens dans une situation leur donnant un air de parents pauvres vis-à-vis des autres pays simplement parce qu'ils sont moins bien payés que les fonctionnaires des autres pays?

M. GILL: La raison pour laquelle je vous pose cette question est que ces deux délégations fonctionnent sur des bases complètement différentes. Les délégués à l'assemblée annuelle sont payés d'après un barème quotidien qui est autorisé annuellement par le conseil du Trésor. Ceux qui sont membres de la commission de la délégation permanente ou de n'importe laquelle de nos missions à l'étranger relèvent du régime régulier des allocations. Ces allocations aux fonctionnaires du service extérieur se composent d'éléments se rapportant au coût de la vie et aux frais de représentation qui varient selon le taux du change et le coût de la vie. C'est le bureau fédéral de la statistique qui étudie cet aspect de la question et qui en assure la responsabilité. Le système actuel des allocations a été imaginé en 1947 ou à peu près, et il a fonctionné pendant quelque dix ans. Nous sommes à en faire une revision d'accord avec le Conseil du Trésor.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je demander si cela vise le personnel de la délégation et le personnel permanent?

M. GILL: Le personnel permanent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Bien, puis-je suggérer que le traitement du personnel de la délégation fasse également l'objet d'une revision? Personne ne s'attend évidemment à ce que ces délégués soient payés de façon excessive, et un grand nombre d'entre eux, je pense, sont dans une situation difficile par rapport à ce que touchent d'autres personnels accomplissant un travail exactement semblable. J'espère qu'on songera également à reviser cela.

M. STEWART: Vous voulez parler de la délégation d'Ottawa qui se rend là-bas?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : C'est bien ça.

M. STEWART: Chaque année, avant la réunion des Nations Unies, nous nous rendons auprès du Conseil du Trésor pour formuler une demande d'allocations quotidiennes et de frais de représentation. Quand nous ferons de même l'an prochain, nous essaierons de procéder de façon à établir une preuve et nous tenterons d'obtenir une augmentation des allocations. Elles sont au même point depuis déjà quelques années.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je vous signaler qu'une grande partie du travail de la conférence accompli par ces gens doit être fait ou se

fait habituellement par voie de réceptions; je crois donc que la revision en cause devrait être entreprise au plus tôt.

M. CRESTOHL: Serait-il convenable, sous ce chef, de poser une question au sujet de la nature de notre légation à Singapour?

Le VICE-PRÉSIDENT: Au sujet de n'importe quelle délégation à l'étranger.

M. ROBERTSON: Puis-je simplement dire que le bureau à Singapour est un bureau de délégué commercial. Il figure dans les prévisions de dépenses du Commerce et non pas dans celles des Affaires extérieures.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce ne serait pas une affectation du ministère des Affaires extérieures.

M. CRESTOHL: Je le sais bien. Pendant le voyage de la délégation à l'association du Commonwealth, nous avons visité quelques endroits et nous avons été un peu surpris qu'il n'y ait pas de légation dans un endroit aussi actif que Singapour. Le fonctionnaire qui était là accomplissait un travail magnifique de délégué commercial; ma question a pour but de savoir si ce fonctionnaire a suffisamment d'autorité, à titre de délégué commercial, pour représenter le Canada en matière diplomatique. Je sais qu'il est très populaire et qu'on en dit beaucoup de bien; nous avons eu une magnifique impression de ce fonctionnaire et de tout son personnel, ainsi que du travail magnifique qu'il accomplit. Nous avons été étonnés du fait qu'il ne se trouvait pas là de légation autre que celle du délégué commercial.

M. ROBERTSON: Singapour, évidemment, est surtout un centre commercial, mais au point de vue constitutionnel, cette ville possède un gouvernement automne complet. Ses affaires étrangères sont administrées par le Royaume-Uni. Aucun pays n'aurait, à proprement parler, de représentant diplomatique à Singapour. Vous allez probablement constater qu'on y trouve des consuls généraux dont les fonctions s'apparentent assez étroitement à celles de notre délégué commercial; mais aucun de ces pays n'y a de légation ou d'ambassade. Ceci est le résultat de la situation constitutionnelle de Singapour et non pas d'une question de ligne de conduite gouvernementale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au point de vue de la politique extérieure elle a un statut colonial?

M. ROBERTSON: Oui, c'est une situation plutôt ambigüe et anormale, au regard de son gouvernement automne interne complet. Mais les Affaires extérieures et la défense sont encore des question réservées.

M. CRESTOHL: Nous avons eu l'impression que s'il avait au moins le rang de consul général, par exemple, cela lui serait bien utile même dans l'accomplissement de ses fonctions de délégué commercial.

M. ROBERTSON: Là encore, c'est surtout une question de nomenclature; à l'intérieur du Commonwealth, dans la représentation d'un pays du Commonwealth auprès d'un autre pays du Commonwealth, nous ne nous servons pas du titre de consul général. Les fonctions sont souvent très analogues mais elles sont accomplies, par exemple, à Hong Kong ou à Singapour, par nos délégués commerciaux. Et il y a des représentants du Royaume-Uni à travers le pays; un délégué commercial à Vancouver, à Winnipeg et à Montréal. De façon générale,

je penserais que nos membres du corps consulaire local, et je fais exception de notre délégué commercial à Singapour, auraient un rang comportant des privilèges identiques à ceux de n'importe quel consul général.

Je ne me suis pas enquis à ce sujet mais je penserais qu'ils ont le même rang.

M. CRESTOHL: Je ne parle pas au nom de la délégation, de notre groupe; M. Michener dirigeait notre groupe, mais je crois que je devrais vous faire connaître notre impression à ce sujet. Nous avons eu réellement l'impression qu'il était un très gentil garçon; ou le travail qu'il accomplit semble souffrir quelque peu de ce qu'il n'a pas un rang diplomatique un peu plus élevé; n'oubliez pas toutefois que je vous donne simplement nos impressions; évidemment cela ne découle pas de conversations avec lui; nous ne voulons que l'aider dans l'accomplissement de sa tâche. Nous avons pensé que vous devriez être mis au courant de cet état de choses.

M. ROBERTSON: C'est là un témoignage très important et nous verrons certainement à ce que le ministère du Commerce en prenne connaissance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'aurais une autre question au sujet de notre personnel aux Nations Unies. Je ne tiens pas seulement à sortir nos représentants des restaurants new-yorkais de 3e ordre, mais je m'intéresse également à nos relations extérieures. Nous y possédons un préposé à l'information prêté par le bureau du haut commissaire pour travailler avec la délégation. C'est un très bon garçon comme vous le savez tous, qui accomplit ses fonctions de façon très habile, mais il n'a aucun rang de préposé aux relations extérieures.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Où est-ce?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A New-York. Là encore, nous faisons exception à la majorité des délégations qui s'y trouvent et je crois que, non seulement vis-à-vis de la presse étrangère mais aussi de la presse canadienne, nous devrions avoir quelqu'un du personnel qui fût capable d'accorder tout son temps à des fonctions aussi importantes.

Le fonctionnaire qui accomplit ce travail actuellement tente de le faire avec le peu de temps dont il dispose, parce qu'on lui a confié également huit ou neuf autres tâches. Je crois que c'est tout à fait malheureux que le Canada ne juge pas ces fonctions suffisamment importantes pour désigner quelqu'un qui puisse s'occuper à temps continu de faire connaître le travail de notre délégation.

M. ROBERTSON: Vous soulevez là un problème important. En grande partie c'est une question de cadre. Nous envisageons notre travail à New-York en fonction du bureau du consul général qui travaille à l'année longue, et nous empruntons ses services au temps des assemblées. Dans ce domaine comme dans plusieurs autres nous devons étirer nos possibilités et peut-être même en imposons-nous trop à notre personnel dans ce que nous tentons ou dans ce que nous désirons faire.

J'avais espéré que, même si cela est sous le couvert de l'improvisation, c'était une entente qui donnait certains bons résultats.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je vais simplement signaler, et j'ai bon espoir, que mes observations pourraient contribuer de quelque façon à impressionner le conseil du Trésor à ce sujet parce que c'est là une fonction très importante.

Cet individu tente de faire le mieux possible dans le peu temps dont il dispose; mais on lui a confié trop de tâches et en conséquence une grande partie du travail reste à faire.

M. ROBERTSON: Il nous est très utile de recueillir des impressions personnelles sur la façon dont le travail se fait et sur les lacunes qui pourraient se glisser.

M. JONES: Monsieur le président, l'an dernier quand nous discutions ce problème de la location de terrains, d'édifices et d'ouvrages, on a fait allusion au régime d'achat ou de location. Il existe des cas où l'achat d'une propriété peut entraîner des économies au cours des années à venir alors que le louage continu d'une propriété peut imposer au ministère des frais accrus au cours des années. Je constate que cette année il y a une augmentation au chapitre des locations de quelques $137,500.

Je me demande s'il vous serait possible de nous donner une idée de la ligne de conduite actuelle à ce sujet. Quelle est votre ligne de conduite au sujet des achats par opposition au louage d'édifices; prend-on des mesures pour favoriser les achats chaque fois que cela pourrait se révéler rentable à la longue?

M. ROBERTSON: Je vous dirais simplement que si l'on se place au point de vue de longue échéance, les avantages économiques de la propriété sont reconnus et bien établis par comparaison avec le louage. Mais quand il s'agit de l'envisager au point de vue d'une année donnée, c'est un problème de budget. Il existe des circonstances où l'on tente de réduire le budget et alors il y a de bonnes raisons pour remettre à plus tard, je ne dirais pas pour changer d'idée, mais pour remettre à plus tard les plans d'achat.

Je crois que, avec le temps, nous avons progressivement, certainement au cours des cinquante dernières années, acheté de plus en plus de propriétés. Je présume que maintenant nous possédons nos propriétés dans la moitié et peut-être même dans les deux tiers des différents endroits, n'est-ce pas monsieur Gill?

M. GILL: J'ai les chiffres devant moi.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Et que se passe-t-il dans le cas de Rome? Avons-nous acheté la propriété envisagée, qui était fermée l'an dernier?

M. ROBERTSON: Nous avons acheté et nous possédons, ce qui est susceptible de correction, l'édifice de la chancellerie où l'ambassadeur et le personnel ont maintenant leurs bureaux ensemble. Nous louons une maison pour l'ambassadeur. Profitant du règlement des crédits de secours d'après-guerre, nous avons acheté un très beau terrain à Rome qui je pense, conviendra parfaitement à l'édification de l'ambassade et de la chancellerie ensemble.

Là encore c'est une question de temps, de choisir le meilleur temps à cette fin, parce que, actuellement, la construction serait plutôt dispendieuse. Avez-vous quelque observation à ce sujet monsieur Gill?

M. GILL: Je peux ajouter qu'un ingénieur des Travaux publics se rendra bientôt à Rome pour voir le terrain dont M. Robertson a parlé et décider si l'édifice qui s'y dresse maintenant peut être transformé ou si un autre édifice...

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est pour servir de chancellerie; mais n'y a-t-il pas un autre édifice d'envisagé comme...

M. GILL: Il s'agit de la résidence; je m'en excuse.

M. ROBERTSON: Cela dépend de la grandeur du terrain. Nous mettrons probablement tout ensemble.

M. GILL: Nous le pourrions, c'est possible.

M. JONES: Avez-vous obtenu les chiffres?

M. GILL: Oui, je les ai.

M. JONES: Puis-je les citer, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. GILL: A la fin de l'an dernier, sur les 61 chancelleries, nous en possédions 12 et 49 étaient louées. Des 57 résidences officielles, 20 nous appartenaient et 37 étaient louées. Des 73 résidences de personnel, 16 nous appartenaient et 57 étaient louées. Nous avions également 6 terrains dont 4 nous appartenaient et 2 étaient loués, qui n'ont pas ecore été utilisés.

Mlle AITKEN: Monsieur le président je voudrais demander à M. Robertson ce que l'on va faire de Canada House après le déménagement?

M. ROBERTSON: A Londres?

Mlle AITKEN: Oui.

M. ROBERTSON: L'achat de nouveaux édifices à Grosvernor Square n'affectera en rien Canada House.

Mlle AITKEN: Il est tellement bien situé que, d'après moi, ce serait une honte de le laisser aller.

M. ROBERTSON: C'est un excellent endroit. En réalité, au cours des derniers 18 mois le gouvernement a acheté du Royal College of Physicians les édifices immédiatement voisins de Canada House du côté de Trafalgar Square. Nous songeons à relier ces deux édifices au cours de l'année en leur conservant la même façade extérieure et la même architecture. Vu du dehors, on croirait qu'il s'agit d'un seul édifice au lieu de deux.

Mlle AITKEN: Le bureau du haut-commissaire s'y trouvera-t-il encore?

M. ROBERTSON: Il sera situé à Canada House et le bureau du ministère des Affaires extérieures à Londres sera à Canada House. Je crois également qu'il y aura de la place pour les gens des autres ministères. Mais l'achat de ces grands édifices rendra possible de réunir en un seul édifice les bureaux à Londres de six ou sept ministères du gouvernement qui sont maintenant dispersés dans des édifices loués à travers toute la partie ouest de Londres.

Mlle AITKEN: Comment avez-vous l'intention d'appeler la maison située à Grosvernor Square?

M. ROBERTSON: Je n'en ai aucune idée. Je n'ai pas eu de nom spécial de la part du haut-commissaire, mais Canada House se trouve à Trafalgar Square.

M. CRESTOHL: Existe-t-il un Canada House à New-York? On en a parlé il y a quelques années relativement à un service qui était établi dans un nouvel édifice de Fifth Avenue. Ce devait être, si je peux employer l'expression le principal Canada House. Où en sommes-nous aujourd'hui?

M. M. GRANT (*Directeur de la division des biens et fournitures*, ministère des Affaires extérieures): Oui, nous avons deux étages au Canada House de New-York qui logent les bureaux du consul général. Cet arrangement nous donne entière satisfaction. C'est un bon endroit et nous sommes contents de l'espace que nous y avons.

M. CRESTOHL: L'édifice s'appelle-t-il Canada House?

M. GRANT: C'est bien ça.

M. MCCLEAVE: Au sujet de ces bureaux à Canada House, que vous appelez les bureaux du consul général, est-ce qu'on n'y trouve pas également l'Office national du film et l'Office de tourisme du gouvernement canadien?

M. GRANT: C'est bien ça; ces deux étages logent les représentants à New-York de plusieurs ministères.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'Australie y a un bureau également n'est-ce pas?

M. GRANT: Je n'en suis pas sûr.

M. ROBERTSON: Je crois que c'est l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud.

M. GRANT: Je crois qu'il y a aussi un bureau australien à cet endroit.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ils en font la publicité également et cela prête bien à confusion. Cela ne relève pas de vous parce qu'il s'agit d'une entreprise privée.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions, sinon le crédit est-il approuvé?

Le crédit 76 est approuvé.

M. GILL: S'il m'était permis d'ajouter un mot, monsieur le président; M. Jones a posé une question au sujet de la différence compensatoire pour Lagos. Ces différences varie de 10 à 25 p. 100 du salaire, d'après le poste. Je crois vous avoir donné l'impression qu'elle était de 25 p. 100 à Lagos alors qu'elle est de 20 p. 100.

M. JONES: Cela ne s'applique pas aux fonctionnaires, juste à l'administration?

M. GILL: Cela ne s'applique pas aux agents du service extérieur; elle s'applique aux agents des Affaires extérieurs et au personnel administratif.

Crédit 77 Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou d'autres fins réservées ..... $ 1,037,000

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 77 est-il approuvé?

M. HERRIDGE: Monsieur le président, le témoin pourrait-il nous fournir des explications au sujet du sous-alinéa (7) c'est le sous-alinéa 13 du crédit 77, le sous-crédit (7), coût initial d'un édifice sur les terrains de la chancellerie à Tokyo, au Japon.

Pourquoi le mot "terrains" se trouve-t-il là? Cela m'intrigue. Je croyais qu'on s'en était défait.

M. ROBERTSON: Notre ambassade au Japon comprend la résidence de l'ambassadeur, la chancellerie et, je crois, une couple de maisons. Ces édifices se trouvent à l'intérieur d'une propriété bordée par un mur commun et on y partage un jardin.

M. HERRIDGE: Y a-t-il quelques raisons spéciales pour ce mur qui l'entoure?

M. ROBERTSON: Je crois que c'est peut-être à cause de l'architecture dans certains pays de l'est.

M. HERRIDGE: On fait juste suivre la coutume?

M. ROBERTSON: Oui, la coutume locale.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du crédit 77?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): On pose la même question à chaque année: Dans la construction où l'équipement de nos édifices à l'étranger, suit-on un modèle du Canada ou les meubles sont-ils achetés au Canada à ces fins, pour que nos édifices de légation et de chancellerie aient l'air d'édifices canadiens?

Cette même question revient d'année en année et je ne sais pas quel progrès on accomplit parce qu je n'ai pas eu le privilège de quelques-uns des autres députés d'être appelé à voyager à l'étranger. Je n'y ai pas séjourné assez longtemps.

M. MONTGOMERY: Possédons-nous une architecture canadienne?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ce sont de vieux édifices et nous sommes en train de mettre au point des édifices typiquement canadiens. Nous sommes en train de façonner une architecture canadienne au pays, du moins, je l'espère.

M. GRANT: Nous employons beaucoup de meubles canadiens dans nos chancelleries, c'est-à-dire dans l'équipement des bureaux de nos résidences officielles et des bureaux de notre personnel à l'étranger. Cette situation cependant varie d'un poste à l'autre. Je pourrais peut-être vous donner l'exemple de Téhéran où nous avons envoyé un déco-

rateur d'intérieur lors de l'ouverture de notre commission à cet endroit. Nous avons constaté que les frais de transport de meubles canadiens venant du Canada et le temps passé en transit ne favorisaient pas l'emploi de meubles canadiens. Disons, pour commencer, que l'expédition de meubles du Canada en direction de Téhéran devait emprunter le golf Persique ce qui veut dire au moins huit mois de transport et des frais très élevés.

L'autre possibilité était de trouver des meubles sur les lieux mêmes. Dans le cas de Téhéran, à cause du manque d'approvisionnements locaux nous avons dû choisir les meubles en Italie et à Beirout. Cela nous a permis d'obtenir une livraison rapide et nous avons été capables d'expédier quelques-uns des meubles de Beirout par fret aérien; on peut dire qu'ils sont arrivés à temps pour l'ouverture de la mission.

Tels sont les facteurs auxquels nous devons faire face et nous nous demandons si nous devons utiliser des meubles locaux ou des meubles canadiens; mais la ligne de conduite générale est d'acheter des ameublements canadiens lorsque la chose est possible.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Dans le cas des plans des édifices eux-mêmes, songe-t-on à la possibilité d'identifier le Canada avec le style de l'édifice?

M. ROBERTSON: Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Travaux publics, avec l'Institut des architectes afin d'établir des plans pour nos nouveaux édifices.

M. GILL: L'an dernier, ou au cours des deux dernières années, nous avons mis sur pied un comité de la procédure qui, je crois, s'efforce de satisfaire aux conditions que vous mentionnez. Il y a également le comité consultatif du conseil du Trésor qui s'occupe du logement à l'étranger, et l'achat ou la construction de tout édifice fait l'objet d'un examen de la part de ce comité, et ses recommandations sont transmises au conseil du Trésor.

Dans le cas d'une construction, il y a un sous-comité de l'architecture de ce comité, qui est composé d'un architecte du ministère des Travaux publics et de 3 représentants de l'Institut royal des architectes du Canada. Ils donneront les conseils voulus à une société d'architectes qui pourrait servir à cette fin. Je pense que le premier exemple de l'application de ce système est celui de Canberra; la construction de la chancellerie se poursuit actuellement; on en est au tout début c'est-à-dire que nous serons bientôt prêts à demander des soumissions.

M. HERRIDGE: Au comité qui scrutait les dépenses du ministère de la Défense il y a quelques années, nous avons constaté qu'on avait acheté un miroir de $200 pour la chambre à coucher de la femme d'un des généraux.

J'ose espérer que votre ministère ne se paie pas de tels luxes?

M. GILL: Certainement pas.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : J'en ai un qui coûte $350 et je me considère très pauvre.

M. CRESTOHL: En ce qui concerne la logique de l'ameublement et pour faire suite à la question que M. Herridge a soulevée, nous avons trouvé un bon exemple à Téhéran où nous avons vu, sur les planchers des tapis tissés au Canada; ou Téhéran, ou l'Iran, est reconnu pour ses tapis. Je crois que cela n'avait pas grand rapport avec l'industrie locale. Je suis sûr que la question d'économie n'est pas intervenue dans ce cas-là parce que, au prix que ces tapis ont coûté au Canada, on aurait probablement pu en obtenir de bien meilleurs à Téhéran, et avec plus de goût. Nous en avons parlé et nous avons été passablement interloqués parce que dans le bureau de l'ambassadeur à la chancellerie on trouvait un tapis tissé au Canada. Il avait l'air un peu perdu, franchement.

M. GRANT: C'est là une chose intéressante. En réalité nous pouvons acheter nos tapis au Canada à des prix de faveur. C'est aussi, comme nous l'avons mentionné plus tôt, notre intention d'utiliser des produits canadiens dans nos propriétés à l'étranger. De plus, nous ne croyons pas souhaitable d'employer des tapis de type oriental dans les bureaux.

Tous ces facteurs mis ensemble donnent, je pense, la réponse à la question que vous avez posée.

M. MCINTOSH: Je me demande ce que l'on voulait dire par prix de faveur?

M. GRANT: C'est que nous avons des décorateurs d'intérieur à temps continu, au lieu de recourir aux services des sociétés de décoration du Canada; conséquemment, nous payons le prix qui accompagne ce genre de service. Nos employés ont établi des contacts avec certains manufacturiers du Canada, ce qui nous permet de bénéficier de prix que nous ne pourrions pas obtenir autrement.

M. MCINTOSH: Est-ce la même chose en tout ce qui touche nos achats.

M. GRANT: Pas toujours, monsieur, parce qu'il existe une très grande variété d'achats qui se révèlent nécessaires, surtout dans le cas des résidences officielles à l'étranger. Il y a aussi la question de temps qu'il faut envisager quand une mission doit être ouverte assez rapidement et que nous devons assurer une livraison rapide. Quelquefois nous ne sommes pas capables de recourir à certaines sources habituelles parce que ces gens ne peuvent pas satisfaire à nos exigences au point de vue du temps. Mais nous profitons de ces prix de faveur chaque fois que nous le pouvons et nous sommes assez heureux sous ce rapport.

Le crédit 77 est approuvé.

Crédit 78—Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens desdites commissions ..... $ 255,958

Le crédit est approuvé.

Crédit 79 Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité

de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et autorisation de faire des avances recouvrables pour des montants n'excédant pas, dans leur ensemble, le montant de la part de ces frais payables par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ..... $ 63,088

M. HERRIDGE: Voulez-vous nous donner des explications à ce sujet. Cela me semble ambigu. Je fais allusion au crédit 79, nomination du personnel à l'OTAN:

M. ROBERTSON: Dans les cadres du personnel international à l'OTAN nous avons notre propre mission dirigée par un ambassadeur et notre propre personnel canadien. Mais l'OTAN possède un personnel international sous la direction du secrétaire général à Paris; et ce personnel se recrute d'habitude à la suite d'un délai assez court parmi les pays membres et à même le personnel des différents pays membres. On y trouve d'habitude 2, 3 ou 4 Canadiens. Quelquefois ils viennent du ministère des Affaires extérieures et quelquefois du ministère des Finances ou de la Défense. Ils sont nommés là.

Après leur nomination à cet endroit, nous haussons leurs salaires en comparaison de ce qu'ils toucheraient s'ils appartenaient à une mission diplomatique du Canada. Ce qui veut dire qu'on leur paie un supplément général pour établir cet équilibre. Tel est je crois le but de ce crédit.

M. HERRIDGE: Quel est votre rôle particulier si on le compare à celui de l'ambassadeur attaché à l'OTAN?

M. ROBERTSON: C'est un peu dans le genre de la différence qui existe entre le secrétariat à New-York et la mission diplomatique qui est attachée aux Nations Unies.

L'OTAN, comme tel, possède son propre personnel de secrétaires pour les réunions spéciales. Ces gens poursuivent des recherches à l'intention du conseil de l'OTAN et ils accomplissent beaucoup d'autres tâches sous la direction du conseil, mais ils y arrivent en utilisant le personnel international tout comme le secrétariat des Nations Unies accomplit beaucoup de travail sous la direction des Nations Unies.

M. HERRIDGE: Je vous remercie.

M. JONES: Y a-t-il quelque proportion qui s'applique aux pays?

M. ROBERTSON: Je crois qu'on en tiendrait compte dans les projets, et tout dépend des fonctions à remplir et de la compétence des gens disponibles. Il n'y a pas là de règle rigide. Ce n'est pas une question de quote-part mais plutôt un effort tenté en vue de conserver une espèce d'équilibre.

Le crédit 79 est approuvé.

Crédit 80 Réceptions officielles ..... $ 40,000

M. JONES: Monsieur le président il sera bientôt 11 heures.

Le crédit est approuvé.

M. HERRIDGE: Sur ma feuille, le crédit 82 suit le crédit 79.

M. CRESTOHL: C'est à la première page.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je présume que le crédit 80 est approuvé.

Crédit 81 Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'extérieur, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires, pour le compte du Canada (portion recouvrable) ..... $ 15,000

Le crédit est approuvé.

Crédit 82—Représentation du Canada aux conférences internationales ..... $ 295,000

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Ce crédit s'applique aux conférences. La première est celle du droit de la mer qui siège actuellement, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON : C'est bien ça.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Mais l'autre n'est pas encore ouverte n'est-ce pas? Je veux dire la conférence de l'UNESCO?

M. ROBERTSON : Elle est de portée générale.

M. GILL : C'est bien ça. Mais la conférence sur le droit de la mer est actuellement en cours.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : L'autre est-elle actuellement en session?

M. ROBERTSON : Il y a plusieurs conférences qui se tiennent actuellement. En ce moment nous avons deux conférences à Genève et il y a aussi les pourparlers au sujet du désarmement.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Je parle de la conférence des organisations éducatives, scientifiques et culturelles dans le cas de l'UNESCO.

M. ROBERTSON : Il y a cette semaine une réunion de la commission canadienne pour l'UNESCO, en Colombie-Britannique.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Et ce crédit embrasse tous les domaines?

M. ROBERTSON : Non. Il s'appliquerait seulement à la participation canadienne à la prochaine conférence de l'UNESCO. Je crois que les dépenses locales de la réunion en Colombie-Britannique sont probablement payées par le Conseil des arts. Nous payons nos propres dépenses.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) :La date de la réunion de Paris a-t-elle été fixée?

M. ROBERTSON : Cette réunion se tient à l'automne, d'habitude au mois de novembre.

M. MCCLEAVE : Je voulais poser la question suivante au sous-secrétaire d'Etat. Lors de la dernière réunion, il y en a tous les deux ans, le député de Rimouski et moi-même avons suggéré en amendement que notre travail serait beaucoup plus efficace si nous avions une espèce de mission comme nous en avons aux Nations Unies. Ai-je raison de croire que selon la rumeur, une telle mission serait bientôt formée?

M. ROBERTSON : Son directeur est M. Lionel Roy. L'a-t-on annoncé déjà? Il était chargé d'affaires au Mexique et il vient d'être nommé à l'UNESCO, à titre de représentant canadien.

Le VICE-PRÉSIDENT : Le crédit 82 est-il approuvé?

M. McCLEAVE: Puis-je poser une autre question? Je constate qu'elle ne se rapporte pas à ce crédit mais elle est de portée générale. Auprès de combien d'organismes des Nations Unies ne sommes-nous pas représentée par une mission tout comme nous n'étions pas représentés auprès de l'UNESCO avant ce geste bienvenu? Avons-nous des représentants auprès du Bureau international du travail et de l'Organisation mondiale de la santé?

M. ROBERTSON: Oui nous en avons. Nous avons une mission spéciale aux Nations Unies, à Genève, sous la direction de M. Wershof. Elle assure la liaison continue et permanente avec tous les organismes des Nations Unies qui sont situés à Genève, c'est-à-dire le Bureau international du travail et l'Organisation mondiale de la santé.

M. Wershof est également notre représentant auprès de l'agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

Auprès de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture dont le siège est à Rome, c'est notre ambassadeur à Rome qui assure la liaison.

Je crois qu'il y a quatre ou cinq agences spécialisées dont les bureaux principaux sont à Genève. Je crois que le bureau des télécommunications internationales s'y trouve et que GATT y a aussi son bureau principal. Notre mission permanente assure des contacts continus avec ces différents organismes et, de temps à autre, nous y envoyons des représentants directement du Canada.

M. McCLEAVE: Je me demande s'il m'est possible de poser une question semblable au ministre? Je suppose que je n'en serais pas empêché si nous approuvions ce crédit aujourd'hui?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 75 est toujours en délibération et vous pouvez poser votre question.

M. McCLEAVE: Je me demande si le sous-secrétaire d'Etat aurait l'adabilité de préparer une liste indiquant s'il y a des nominations ou des gens prêtés par nos ambassades ou nos délégations à l'étranger pour assurer la liaison du Canada avec les organismes des Nations Unies?

Le VICE-PRÉSIDENT: Peut-être pourrait-on vous remettre cette liste lors de notre prochaine réunion, mais je crois que si nous approuvons le crédit aujourd'hui nous ne pourrons pas y revenir plus tard.

M. McCLEAVE: Je désirais simplement obtenir ce renseignement afin d'en causer avec le ministre.

Le crédit est approuvé.

Crédit 83 Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies .....$ 11,000

M. JONES: Je veux simplement exprimer l'espoir que l'an prochain nous puissions augmenter considérablement cette subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies qui accomplit un excellent travail. M. Woodside a certainement droit à des félicitations pour la façon dont il accomplit sa tâche. J'espère donc que l'an prochain nous pourrons augmenter considérablement ce crédit afin de permettre à cette personne de s'acquitter plus facilement de ses fonctions.

M. CRESTOHL: J'avais l'intention de dire la même chose et ajouter qu'il y a deux ans je me suis informé si l'Association canadienne pour les Nations Unies avait demandé quelque augmentation, et je crois que M. Robertson, ou quelqu'un de son ministère, m'a répondu que le ministère des Affaires extérieures songerait sérieusement à augmenter la subvention à cet organisme éminemment utile.

Le crédit est approuvé.

Crédit 84—Subvention au Comité canadien de coordination par la communauté Atlantique ..... $ 2,500

M. HERRIDGE: Je propose l'ajournement monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Aucune objection au crédit 84?

M. HERRIDGE: Non, pas pour le crédit 84.

Le crédit est approuvé.

Crédit 85—Participation du Canada aux frais de la Conférence de l'Empire et du Commonwealth sur le droit qui aura lieu au Canada en 1960 ..... $15,600

Le crédit est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il conviendrait peut-être d'ajourner ici, ce matin. Nous avons presque épuisé le temps qui nous était alloué. Nous nous réunirons vendredi à 9 heures et demie du matin; le secrétaire vous préviendra.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU VENDREDI 1er AVRIL 1960

CANADA JUIN 20 1960 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

TÉMOINS:

De la Direction de l'assistance économique et technique du ministère du Commerce: M. O. E. Ault, directeur; et, *du ministère des Affaires extérieures:* MM. D. R. Taylor, chef de la 2e Division économique; et H. B. Stewart, chef de la Division des finances.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
22906-2—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

Vice-président: M. F. E. Lennard,

et MM.

Aitken (M[lle])
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming
(*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin
(*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard
(*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith
(*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian—35

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 1er avril 1960
(12)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: Mlle Aitken et MM. Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Jones, Lafrenière, Lennard, MacLellan, Macquarrie, McCleave, McGee, McIntosh, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan, Smith (*Calgary-Sud*) et Vivian.—(19)

Aussi présents: de la Direction de l'assistance économique et technique du ministère du Commerce: MM. O. E. Ault, directeur; F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements; F. J. Lyle, chef de la planification de programmes; J. H. Marshall, chef de la Division de la finance et de l'administration; J. Y. Hobart, chef de la Division de la formation; et I. A. Hodson, chef de la Division des spécialistes; et du ministère des Affaires extérieures: MM. D. R. Taylor, chef de la 2e Division économique et G. F. Bruce de cette même division, ainsi que H. B. Stewart, chef de la Division des finances.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961.

Le crédit 86, Plan de Colombo, est mis en délibération. M. Ault donne un exposé du rôle que joue le Canada en vertu dudit plan; il est interrogé à ce sujet.

M. McGee propose que le Comité fasse la connaissance des étudiants qui suivent des cours à l'Université Carleton en vertu du Plan de Colombo. Le Comité convient de renvoyer ladite proposition au comité du programme et de la procédure pour étude et recommandation.

Le crédit 86 est approuvé.

Le crédit 87, Programme d'assistance aux Antilles, est mis en délibération. M. Ault explique le crédit et est interrogé à ce sujet; ledit crédit est approuvé.

Le crédit 88, Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles, est approuvé. M. Ault explique le crédit et est interrogé à ce sujet. Ledit crédit est approuvé.

Le crédit 89, Programmes de bourses d'études du Commonwealth, est mis en délibération. M. Taylor explique le crédit et est interrogé à ce sujet. Ledit crédit est approuvé.

Après entente, le Comité revient aux crédits 86 et 87 et les met de nouveau en délibération. M. Ault est de nouveau interrogé à ce sujet. Les crédits 86 et 87 sont de nouveau approuvés.

Le crédit 90, Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies, est expliqué par M. Taylor que le Comité interroge à ce sujet; ledit crédit est approuvé.

Les crédits 91, Contribution du Gouvernement canadien au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, et 92, Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sont séparément mis en délibération et approuvés.

Le crédit 93, Contribution au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, est mis en délibération; il est expliqué par M. Stewart et ledit crédit est approuvé.

Le crédit 94, Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, est mis en délibération; il est expliqué par MM. Stewart et Taylor; ledit crédit est approuvé.

Le crédit 95, Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, est mis en délibération et approuvé.

Les crédits 96, Contribution au programme d'Extrême-Orient du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, et 97, Contribution au Programme de l'Organisation mondiale de la santé pour la suppression de la malaria, sont séparément mis en délibération et approuvés.

A 10 h. 58 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 6 avril 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 1er avril 1960,
9 heures et demie du matin

Le VICE-PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken et messieurs, veuillez faire silence. Nous sommes en nombre.

Nous en sommes au crédit 86, Plan de Colombo.

Crédit 86, Plan de Colombo..... $50,000,000

Le VICE-PRÉSIDENT: Il serait peut-être à propos que M. Ault nous donne un exposé des travaux de l'an dernier à ce sujet.

M. O. E. Ault ***(Directeur de l'Assistance économique et technique du ministère du Commerce):*** Monsieur le président, je crois que je devrais commencer mon exposé en vous parlant brièvement de la onzième réunion du comité consultatif du Plan de Colombo parce que, à mon avis, cela constituerait un cadre approprié à mon rapport. Il serait peut-être utile aussi de savoir que l'activité du Plan de Colombo a réalisé des progrès, non seulement du point de vue du Canada, mais aussi de tous les autres pays. En conséquence, je vais traiter très brièvement du rapport du comité consultatif.

La onzième réunion du comité consultatif du Plan de Colombo a eu lieu à Djakarta, en Indonésie, du 26 octobre au 11 novembre de l'an dernier. Le solliciteur général, l'honorable Léon Balcer, c.r., était à la tête de la délégation canadienne composée de sept hauts fonctionnaires. Le huitième rapport annuel du Plan de Colombo a été préparé à la réunion et a été publié.

J'aimerais attirer l'attention du Comité sur certaines tendances importantes et encourageantes qui sont signalées dans le huitième rapport annuel et sur certains des problèmes importants qui ont été discutés par les ministres et par les hauts fonctionnaires au cours de la conférence.

(1) On a constaté une accélération du rythme de l'activité économique dans les régions du Plan de Colombo au cours de l'année 1959.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dire ce qu'est la région du Plan de Colombo si ce n'est qu'elle comprend le Pakistan, l'Inde, la Birmanie, la Malaisie, Singapour, les pays indochinois et l'Indonésie.

(2) La production agricole s'est améliorée en 1958-1959, mais une température plus clémente explique en partie cette augmentation des récoltes.

(3) La production industrielle a révélé une légère augmentation pour ce qui est du fer, du charbon et du pétrole.

(4) Par suite de l'augmentation des prix à l'exportation de certaines denrées produites dans la région et grâce à une légère augmentation du volume global des exportations, les déficits commerciaux de certains pays de la région se sont atténués.

(5) Par suite du regain économique graduel qu'ont connu les principaux pays industriels du monde et par suite de l'expansion du commerce mondial, il s'est produit en 1959 une amélioration de la situation générale de la région tant sur le plan économique que financier.

(6) La plupart des pays ont fait preuve d'une plus grande stabilité politique.

(7) L'accroissement considérable de la population constitue l'un des problèmes les plus urgents de plusieurs pays bénéficiaires du Plan. Sur les nombreux problèmes qui résultent des populations considérables, on en compte

deux critiques. Le premier est le besoin de produire ou d'importer la quantité d'aliments nécessaire pour lutter contre la faim et le manque de nourriture. Le second problème est de trouver de l'emploi aux masses, presque sans métier, qui habitent les villes et auxquelles ne peut venir en aide une économie agricole qui parvient à peine à subvenir à ses propres besoins.

(8) Il y a un besoin croissant de capitaux pour maintenir et accélérer le rythme d'expansion de ces pays. Les ententes inter-gouvernementales ne pourront pas répondre à ce besoin de capitaux à longue échéance. On doit attirer beaucoup de capitaux privés pour combler l'écart.

(9) Les placements de capitaux ne seront utilisés effectivement que si l'on dispose de main-d'œuvre expérimentée. On a grand besoin d'assistance technique si l'on veut s'assurer que les ressources humaines sont pleinement exploitées.

(10) Un autre problème économique important est la dépendance de la plupart des pays sous-développés à l'égard d'une petite variété de denrées d'exportation. Ils sont par conséquent sujets aux fluctuations des prix mondiaux des produits primaires et des matières brutes.

(11) Une grande partie des biens de production et certaines matières premières nécessaires aux nouvelles industries et aux nouveaux services d'utilité publique doivent être importées; il en est de même pour des quantités considérables d'aliments. L'aide financière répond en partie à ce problème.

(12) On ne peut obtenir une augmentation satisfaisante de la production agricole qu'en améliorant les installations d'irrigation et de drainage, en mettant en œuvre de meilleures méthodes de culture, en disposant plus facilement d'engrais et en faisant des recherches. Une grande partie de l'assistance accordée en vertu du Plan de Colombo est orientée vers la solution de ces problèmes de la production alimentaire.

La dernière phrase du chapitre II du rapport de 1959 résume le but du Plan de Colombo: "La grande tâche à accomplir consiste à tenter de faire des progrès économiques raisonnables dans le cadre des institutions démocratiques, afin que tous les pays membres puissent atteindre des normes de vie plus élevées dans un climat de paix et de liberté".

Au cours de l'année, il y a eu deux autres conférences. Une s'est tenue à Cambridge, Angleterre, sous les auspices de l'*Institute of Public Administration* en vue d'étudier l'expansion économique des régions sous-développées du Commonwealth. La troisième conférence est la conférence du Commonwealth sur l'éducation qui s'est tenue à Oxford, en juillet dernier. On a aussi publié des rapports à cette conférence.

Je vais parler brièvement de la participation canadienne au Plan de Colombo. Dans les procès-verbaux et témoignage du vendredi 11 mars, fascicule 4, il y a cinq appendices dans lesquels on trouve des tableaux qui indiquent la somme dépensée par le Canada en vertu du Plan de Colombo et des divers programme d'assistance. On y trouve aussi d'autres renseignements d'ordre statistique.

Je vais vous donner un bref résumé de l'aide financière. Parmi les nouvelles entreprises canadiennes, le levé aérien du fleuve Mekong est peut-être l'entreprise la plus extraordinaire. La première impulsion a été donnée par les Nations Unies qui, par l'entremise de la commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ont formé les pays riverains en un organisme exécutif conjoint. L'entreprise a progressé sans grande difficulté. Même si nous nous attendions qu'elle soit terminée en juin de cette année, elle ne le sera pas tout à fait en raison de difficultés techniques.

Plusieurs entreprises d'immobilisation importantes seront parachevées cette année. Il y a l'entreprise hydroélectrique de Warsak dans le Nord-Ouest

du Pakistan. Voici le dessin des ingénieurs de l'entreprise de Warsak, lorsqu'elle sera terminée cette année. Il y a aussi le réacteur canado-indien et l'entreprise hydroélectrique de Kundah, en Inde, qui seront parachevés cette année.

Parmi ces entreprises, une mention spéciale doit être accordée à l'entreprise de Warsak. La main-d'œuvre canadienne se retire graduellement à mesure que le barrage se termine et que les vannes, les turbines et les générateurs sont installés. Cette entreprise sera terminée pour le début de l'automne. Quatre ingénieurs canadiens demeureront encore un an ou plus à cette usine pour conseiller le personnel local chargé du fonctionnement et de l'entretien. Tout le matériel canadien de construction qui servira à l'entreprise sera réparé lorsque la chose sera nécessaire et il sera remis, avec des pièces de rechange, au gouvernement du Pakistan. On a conclu une entente pour que ce matériel soit sous la direction et sous les soins d'un centre du matériel. En temps opportun, toutes les constructions seront remises au gouvernement du Pakistan. Les cérémonies d'ouverture officielle de l'usine seront organisées pour septembre ou octobre.

Une troisième entreprise sera complétée cette année. Il s'agit de l'entreprise hydro-électrique de Kundah près de Madras, en Inde. Elle s'élève à $23,500,000 et possède une capacité génératrice de 180,000 kilowatts d'électricité; elle a été conçue par des ingénieurs canadiens et construite par une compagnie indienne. Tous les principaux matériaux ont été fournis par le Canada.

Le réacteur canado-indien, près de Bombay, fonctionnera aussi cette année. Ce sera l'une des unités de recherche en énergie atomique les plus avancées du monde.

Comme programme d'ordre pratique et d'intérêt général, une importante et efficace entreprise est en marche à Ceylan, grâce à l'assistance canadienne. Le programme de mise en valeur des terres de Gal Oya, qui est connu sous ce nom, a reçu de l'appui financier de plusieurs pays, mais l'usine hydraulique, les lignes de transmission et un important centre agricole ainsi qu'un atelier sont au crédit du Canada. Plusieurs acres de terre sont prises à la jungle et on construit de nouveaux villages pour soulager les régions rurales surpeuplées qui font obstacle au développement.

Il est aussi question dans le rapport de denrées et surtout d'expéditions de métaux non ferreux et d'engrais. De fortes quantités de denrées ont été commandées par l'Inde surtout. Cela s'explique par la pénurie de dollars nécessaires à l'achat de ces denrées et pour garder les industries en marche et cela est attribuable aussi au manque de fonds locaux qui ne permet pas d'entreprendre d'autres projets en vertu du premier plan quinquennal. Comme le troisième plan quinquennal de l'Inde commence cette année, on s'attend que l'accent passera des denrées aux entreprises. Nous étudions déjà deux ou trois emplacements en vue de la construction d'entreprises hydrauliques en Inde. Une maison d'ingénieurs canadiens nous a présenté un rapport seulement hier.

Trois appareils Otter ont été expédiés en Indonésie, où le manque de communication suffisante pose un sérieux problème.

Le levé aérien d'une grande partie de Ceylan est en voie de parachèvement. Ce levé effectué par les Canadiens s'est révélé des plus utile, tant par la mise à exécution du programme de mise en valeur des terres de Gal Oya que par l'élaboration d'un plan pour l'utilisation efficace des ressources des autres régions. Récemment, un dirigeant de la compagnie qui fait ce levé nous a parlé de la confiance que le gouvernement de Ceylan mettait dans ces levés et de l'usage de ces levés pour obtenir des prêts de la banque internationale.

En Birmanie, où $500,000 de farine ont été expédiés, on étudie présentement la possibilité de construire un pont sur la rivière Rangoon. Un autre $350,000 de farine a été alloué à la Birmanie au cours de l'année financière en cours.

La Malaisie nous a demandé de lui venir en aide à l'égard de plusieurs petites entreprises. Nous avons sur les lieux un ingénieur qui étudie actuellement les endroits possibles pour la construction d'une entreprise hydraulique. L'industrie de la pêche a progressé bien lentement, malgré la disette d'aliments. Les spécialistes canadiens ont étudié des méthodes améliorées d'emmagasiner et de vendre le poisson pris sur le littoral de l'est et ils ont mis au point un programme visant la construction de plusieurs petits entrepôts frigorifiques soumis à une administration coopérative. On fournirait également des camions pour transporter le poisson au marché du littoral de l'ouest.

J'aimerais maintenant à dire un mot des fonds de contre-partie. Le rapport dont j'ai parlé indique que des sommes considérables de fonds de contrepartie sont fournies au moyen de la vente de biens canadiens en vertu du plan Colombo. Les fonds de contrepartie sont affectés, après entente mutuelle, aux entreprises de première importance et ils contribuent ainsi au développement économique du pays bénéficiaire. Les montants disponibles à la fin de l'année sont d'environ 43 millions de dollars en roupies de l'Inde, de $15,900,000 en roupies du Pakistan et de 2 millions de dollars en roupies de Ceylan. Ces montants se sont accumulés en raison des demandes d'aide, sous forme de denrées déjà mentionnées, qui ont augmenté en flèche.

Des négociations sont en cours pour qu'on puisse affecter ces fonds de contrepartie accumulés aux entreprises euxquelles le Canada participe déjà et à d'autres entreprises.

Le programme d'assistance technique est appliqué dans deux régions. Le premier consiste à envoyer des spécialistes canadiens dans les pays sous-développés. Un spécialiste en agriculture qui travaillait à un centre d'éducation fondamentale a contribué au développement des villages au Thaïlande. Deux professeurs canadiens de langue française enseignent à l'Université de Dalat dans le Sud Viet-nam. Quatre éducateurs canadiens, y compris deux professeurs de pédagogie, contribuent au développement de l'éducation à Sarawak. Un spécialiste canadien a contribué à la formation de villageois indiens qui pourront créer de petites industries et leur donner de l'expansion.

Ce travail reflète plusieurs tendances importantes. L'une d'elles est la demande accrue de spécialistes dans le domaine de l'éducation, qui est attribuable à l'attention plus particulière que l'on accorde à l'éducation dans les pays sous-développés et qui est aussi attribuable à la discussion sur l'éducation qui a eu lieu à Oxford en juillet 1959.

Une autre tendance est l'augmentation relative des frais que comporte l'envoi de spécialistes à l'étranger. Cette augmentation est attribuable à une tendance vers les demandes de conseils à un niveau toujours plus élevé de spécialisation. Les spécialistes sont envoyés seulement sur demande et en vue d'aider à améliorer les connaissances et la main-d'œuvre des pays bénéficiaires, d'après l'expérience qu'ils ont acquise au Canada.

L'autre aspect de l'assistance technique est appelé "formation" et consiste à recevoir au Canada, pour fins d'instruction et de formation, un certain nombre de boursiers des divers pays.

On a remarqué une tendance manifeste à la hausse en 1959 pour ce qui est des stagiaires et des personnes qui ont reçu des bourses d'étude ou de recherche et qui suivent un programme d'étude au Canada en vertu des programmes d'assistance technique canadiens et internationaux.

Un total de 581 stagiaires venant de 61 pays ont été admis en 1959 par rapport à 394 en 1958. Ce nombre comprend les étudiants qui sont venus au

Canada par l'entremise des Nations Unies et de ses agences. Toutes ces bourses relèvent de notre division.

Le Plan de Colombo est responsable de la venue de 106 stagiaires qui ont contribué à cette augmentation, ce qui porte le nombre de stagiaires à 288 comparativement à 182 en 1958.

Le nombre de stagiaires qui ont visité le Canada chaque année a plus que triplé au cours des cinq dernières années et, fait digne de mention, cette augmentation ne s'est accompagnée que d'une hausse comparativement peu considérable des frais d'administration.

Plusieurs programmes spéciaux ont été mis sur pied et nous avons participé à leur organisation. Si je ne donne pas de renseignements détaillés à leur sujet et si je me contente de les mentionner, j'espère que je ne les déprécie pas à vos yeux.

A l'université de Colombie-Britannique, on donne actuellement un cours sur l'aménagement et le développement des villages. C'est un cours continu et les hauts fonctionnaires de divers pays viennent le suivre.

L'Université Carleton donne un cours en administration publique auquel assistent 27 fonctionnaires de neuf pays membres du Plan de Colombo, y compris le Ghana et les Antilles. C'est la première année que nous avons ce cours et il a été très populaire.

Ces jeunes fonctionnaires retourneront à la fonction publique de leur pays. Ils en sauront davantage sur les méthodes canadiennes d'administration; ils connaîtront les principes de l'administration, mais ils devront adapter ce qu'ils auront appris aux conditions de leur propre pays.

Je dois mentionner le cours d'infirmière qui se donne à l'Institut Marguerite d'Youville à l'intention des gardes-malades de langue française des pays indochinois. Nous avons eu continuellement des gardes-malades qui sont venues ici pour recevoir leur formation et qui retournent dans leur pays pour former les gardes-malades qui s'y trouvent.

En plus de cette formation académique, on compte un certain nombre de fonctionnaires des domaines suivants: génie, construction, électricité, gouvernement, affaires, finance et agriculture qui, en vue de se perfectionner, viennent chaque année pour de courtes périodes et se tiennent en contact avec des fonctionnaires canadiens de leur domaine. Ils retournent dans leur pays et mettent en pratique ce qu'ils ont appris.

Relativement aux entreprises de construction, un programme ininterrompu de formation est en œuvre. A Warsak, on a veillé à la formation de techniciens, de préposés à l'entretien, de mécaniciens et d'ouvriers de la construction. A notre avis, cette initiative s'est révélée très utile dans cette région.

A Kunda, on a aussi mis en œuvre un important programme de formation et un certain nombre d'ingénieurs et de physiciens qui travailleront au réacteur canado-indien sont venus au Canada pour y recevoir leur formation. Nous comptons des ingénieurs miniers, des spécialistes en agriculture et autres experts.

Depuis l'institution du programme de formation du Plan de Colombo, nous avons bénéficié de l'entière collaboration de l'organisme appelé "Friendly Relations with Overseas Students" et je voudrais rendre hommage tout particulièrement à ses membres.

Je tiens à leur rendre hommage parce qu'ils nous ont aidés à accueillir les étudiants lorsqu'ils sont arrivés au Canada. Si les étudiants éprouvent des difficultés, cet organisme est mis au courant.

M. LAFRENIÈRE: Monsieur le président, n'êtes-vous pas d'avis que ces étudiants et les membres du Comité des affaires extérieures aient l'occasion de faire connaissance?

M. McGEE: Ainsi que les étudiants qui sont à Carleton. Vous dites qu'ils sont au nombre de 27?

M. AULT: Oui, il y en a 27.

M. JONES: Si je comprends bien, le *Friendly Relations with Overseas Students* est un organisme national qui possède un centre dans la plupart de nos universités canadiennes. Leur bureau principal se trouve à Toronto, n'est-ce pas?

M. AULT: Oui, c'est exact.

M. JONES: A-t-on établi des liens avec le centre ou avec le bureau principal à Toronto

M. AULT: Oui.

M. JONES: Pour les aider dans leur travail?

M. AULT: C'est bien cela; c'est ce que nous avons fait.

M. McGEE: Croyez-vous qu'il serait possible d'organiser une réunion avec ce groupe à Carleton?

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'Université Carleton?

M. McGEE: Non, ici.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il faudrait que nous trouvions une salle convenable. Nous ne pourrions pas les loger dans cette salle de comité.

M. HERRIDGE: Je propose que les questions de ce genre soient laissées au comité directeur pour qu'il les étudie. Nous nous rendrions vite compte qu'une entreprise de ce genre dépasserait quelque peu nos attributions.

M. JONES: A mon avis, c'est une bonne suggestion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, veuillez en prendre note, monsieur le secrétaire.

M. NESBITT: Si les membres du Comité s'intéressent à cette question, il devrait être possible de prendre les dispositions voulues à un moment donné pour occuper une des plus vastes salles de comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, nous reprendrions l'étude de cette question à une réunion du comité directeur. Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HERRIDGE: Le rapport du Plan de Colombo m'a vivement intéressé, comme il a intéressé tous les membres du Comité. J'ai beaucoup lu sur cette question. J'ai lu à plusieurs endroits, de sources dignes de foi, que, en raison de l'augmentation prolifique, si je puis dire, de la population, l'excellent travail accompli en vertu du Plan de Colombo est continuellement neutralisé, et nous ne sommes jamais capables de nous rattraper et de régler le problème. Il semble que, même si les progrès de l'agriculture sont excellents, à cause de cette augmentation de la population, il existe encore un manque de nourriture égal sinon plus grand et d'autres situations semblables. Je me demande si M. Ault n'aurait pas quelques observations à faire sur cette situation et s'il pourrait nous dire s'il y a une cause à cela.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il n'y a pas grand'chose que vous puissiez faire à ce sujet, n'est-ce pas?

M. JONES: Est-ce que, au cours des dernières années, le problème du surpeuplement a déjà attiré l'attention de ceux qui s'intéressent aux affaires internationales?

Il va sans dire que le problème était manifeste quelque temps avant cela; mais je me demande si M. Ault pourrait nous dire si, relativement à ces entreprises, les Nations Unies ou l'organisme du Plan de Colombo font des études

M. AULT: Oui, il y a deux ou trois études en cours. Il est très difficile de faire autrement que de généraliser, mais tellement de facteurs entrent en ligne de compte dans ces études, qu'il est très difficile d'en tirer des

conclusions. Je suis cependant au courant de deux études actuellement en cours. Elles seront probablement disponibles avant l'an prochain.

On est forcé de se faire une opinion sur ces questions et, à notre avis, nous suivons le rythme d'augmentation de la population. J'estime que nous allons de pair avec cette augmentation.

M. HERRIDGE: Vous croyez?

M. AULT: Oui.

M. MCINTOSH: Je remarque que sur ces prévisions de cinquante millions de dollars, seulement 35 millions ont été dépensés. Je me demande à quoi on destinait les 15 autres milions et pourquoi ils n'ont pas été dépensés.

M. AULT: Nous parlions du crédit de 1959, qui était de 35 millions de dollars.

M. HERRIDGE: J'aimerais que le témoin éclaircisse ce point, car j'y suis vivement intéressé. J'ai reçu un grand nombre de lettres de personnes intéressées. Je comprends clairement que, du point de vue canadien, ce qu'on appelle le surpeuplement neutralise dans une large mesure le travail du Plan de Colombo et des agences semblables.

M. AULT: Il ne contribue certainement pas à l'aider, mais je n'irais pas jusqu'à dire qu'il le "neutralise".

M. MCGEE: Monsieur le président, plus tôt, au cours des séances de ce Comité, j'ai demandé à voir des graphiques représentant l'assistance accordée en vertu du Plan de Colombo à d'autres pays. Je me demande si on a préparé des tableaux qui pourraient être utiles au Comité?

M. AULT: Monsieur le président, je dois présenter des excuses à ce sujet. Ce qui figure dans le procès-verbal n'a été porté à mon attention que très récemment et j'ai pris des dispositions pour préparer une carte. Comme vous le mentionnez, monsieur McGee, les cartes ne sont pas prêtes, mais vous pourrez probablement les voir avant la fin des séances.

Pourriez-vous me dire quels sont les renseignements que vous aimeriez voir figurer sur la carte?

M. MCGEE: À la séance où cette question a été discutée, j'avais l'impression que, à ce moment-là, un fonctionnaire travaillait à ces cartes; les renseignements que je désire et que les autres membres aimeraient connaître ont été signalés à ce fonctionnaire à ce moment-là.

M. AULT: Nous donnerons suite à votre demande.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, à sa dernière séance le Comité a discuté des allocations versées aux étudiants. A ce moment-là, on nous a donné des chiffres et on nous a dit que certains étudiants s'attendaient à bénéficier au Canada du même niveau et des mêmes qualités qu'ils avaient dans leur propre pays. Est-ce que le témoin peut nous donner des renseignements sur ce qui se fait par rapport aux allocations, pour améliorer leur situation de façon satisfaisante?

M. AULT: Ces allocations sont évidemment établies par notre personnel du Trésor. Il n'y a pas eu de modifications aux allocations: on pourrait probablement les traiter avec plus de latitude. Il y a nombre de fonctionnaires de paliers supérieurs qui viennent au Canada suivre des cours post-universitaires, mais en vertu de nos règlements nous devons les considérer comme des étudiants et leur accorder une assistance d'étudiants. Il y aurait quelque anomalie à reconnaître leur qualité tout en les traitant d'après nos règlements; et c'est là que surgit la difficulté. Le règlement possède quelque flexibilité, mais pas tellement.

On a aussi demandé au Comité l'an dernier si les étudiants recevaient plus en allocation que l'étudiant canadien ordinaire pouvait dépenser, mais

nous ne le croyons pas. D'habitude, un étudiant touche $150 par mois et une étudiante $200.

M. HERRIDGE: En plus de tout cela, quels sont les autres avantages?

M. AULT: Seulement les frais de transport et de scolarité.

M. HERRIDGE: La scolarité est payée par le ministère?

M. AULT: La scolarité, les livres, une allocation vestimentaire et les voyages, plus une allocation de $150 par mois pour la chambre et la pension.

M. HERRIDGE: Je crois que c'est tout à fait convenable.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Monsieur le président, lorsque certains des pays du Plan de Colombo ont demandé des fonctionnaires techniques pour les aider à poursuivre leurs programmes, s'est-il produit des cas où l'on exigeait tellement de ces spécialistes qu'il nous était impossible de satisfaire à leurs demandes?

M. AULT: Dans plusieurs cas, ils ont établi un niveau de compétence beaucoup plus spécialisé que nous ne le croyons justifié en connaissant bien les conditions dans le pays en question. C'est simplement une vue différente d'une même chose. Je ne dirais pas que nous n'avons pas pu satisfaire à leur demande parce que nous n'avions pas les spécialistes nécessaires, mais il se peut que nous n'en ayons pas dans ce domaine particulier, par exemple, dans une spécialité de la médecine tropicale. Normalement, je croirais que nous pouvions faire face à leur demande.

Le problème qui se pose d'habitude, je pense, est que l'on demande un spécialiste particulièrement bien coté qui doit travailler dans des conditions presque élémentaires qui se révèlent décevantes. Alors nous devons faire enquête dans chaque cas et peut-être aviser le gouvernement qu'il ne devrait pas demander une personne d'une telle compétence mais plutôt un spécialiste d'un niveau moyen.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): En discutant avec les autorités qui présentent la demande, vous pouvez leur indiquer ce qu'il leur faut exactement pour leurs fins particulières et les dissuader de ce qu'elles croient nécessaires?

M. AULT: Je dirais qu'il faut procéder avec beaucoup de tact car ces pays sont censés savoir ce qu'ils veulent et ce dont ils ont besoin. Si l'on entame des négociations, et c'est le cas, elles sont entamées avec compréhension.

M. MCGEE: A-t-on tenté de recruter des fonctionnaires canadiens qui ont atteint l'âge de la retraite et qui pourraient participer à ces programmes?

M. AULT: Oui, nous avons deux ou trois fonctionnaires à la retraite qui travaillent pour nous. Je ne crois pas qu'on les embauche d'après un plan organisé, mais à mesure que les demandes se présentent, nous cherchons parmi les fonctionnaires à la retraite.

M. MCGEE: Cela semble une solution partielle au problème qui a été mentionné.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Comptez-vous aussi sur l'expérience des hommes d'affaires ou des industriels à leur retraite qui possèdent des qualités pouvant être très utiles, ou qui se sont retirés du domaine des affaires ou de l'industrie, mais qui peuvent encore être utiles en vertu du plan de Colombo? Est-ce qu'on a élaboré un programme à cet égard?

M. AULT: Nous avons récemment fait des enquêtes auprès de personnes qui se retirent de l'industrie et des affaires et nous conservons leurs noms sur nos listes. S'il survenait quelque chose où nous puissions les utiliser nous le ferions certainement. Encore une fois, nous n'avons tenté aucun effort spécial en vue d'en recruter.

M. McGEE: Croyez-vous qu'il vaudrait la peine d'entrer en communication avec la Chambre de commerce du Canada à ce sujet?

M. AULT: Certainement.

M. NESBITT: On m'a laissé entendre qu'un certain nombre d'organisations au Canada seraient grandement intéressées à apporter leur concours, à titre de quote-part, en collaboration avec le gouvernement, en vue d'aider aux communications dans un grand nombre de ces pays où l'analphabétisme est considérable et où il est très difficile de diffuser des renseignements visant l'amélioration de l'agriculture et ainsi de suite.

On a proposé une espèce de programme en vertu duquel on pourrait fournir des appareils-récepteurs de radio remis en bon état à nombre de ces villages et de ces pays. Nous savons comment l'instruction s'est modifiée jusqu'à un certain point dans notre propre pays, grâce aux communications radiophoniques et autres moyens. Cela pourrait rendre encore des services beaucoup plus considérables dans des pays où l'analphabétisme est fort répandu, où le langage écrit ne peut pas être compris de beaucoup de personnes mais où la parole peut rendre de grands services dans les programmes agricoles, au moyen d'appareils récepteurs de radio dans ces petits villages, et en nombre d'autres cas.

Cette organisation a-t-elle envisagé ce problème?

M. AULT: Je ne crois pas qu'on l'ait envisagé sous cette formule, mais c'est une proposition très intéressante.

Des fonctionnaires de la société Radio-Canada se sont rendus dans ces pays à titre de spécialistes pour aider à développer les transmissions radiophoniques, tant au point de vue de la programmation que du génie. Les spécialistes se sont également rendus dans la fédération des Antilles et au Ghana.

Nous n'avons pas reçu de demandes d'appareils récepteurs. Nous sommes un peu vis-à-vis d'un dilemne et je crois que votre idée est très bonne.

M. NESBITT: Sur la façon de les faire fonctionner, je suppose?

M. AULT: En voilà une; et l'autre est l'embêtant problème d'offrir à ces pays quelque chose qu'ils n'ont pas demandé. Mais je crois qu'il y a moyen d'en venir à bout; mais comme vous dites, c'est une question de mise en œuvre. J'ai vu de ces appareils dans les villages primitifs et je vous assure qu'ils constituent un excellent moyen de communication.

M. VIVIAN: Monsieur le président, nous avons le montant de la contribution du Canada au Plan de Colombo au cours des années passées et de cette année. Y a-t-il quelques chiffres indiquant les dons venant de pays autres que le Canada? Je sais que le Plan de Colombo est un plan de partage mais je pense aux nations qui peuvent être considérées comme des donateurs.

M. AULT: J'ai ces renseignements qui sont contenus au rapport du Plan de Colombo. Chaque pays se présente devant le comité consultatif et fait rapport sur ce qu'il a fourni. Le pays bénéficiaire fait rapport de l'état de la colonie dans son propre territoire. J'ai ces chiffres, dans le rapport. Ils indiquent les montants d'argent, de marchandises ou de services fournis jusqu'à la fin de 1959. Il s'agit de chiffres ronds si vous les voulez comme tels. C'est à compter du début du Plan de Colombo jusqu'à cette réunion. L'Australie a fourni 30,700,000 livres...

M. JONES: Il s'agit de livres australiennes?

M. AULT: L'Australie a versé 30,700,000 livres et le Canada a versé $231,700,000 avec, naturellement, le montant supplémentaire de 50 millions que nous contribuons cette année.

M. VIVIAN: Auriez-vous un chiffre de conversion pour la livre australienne?

M. AULT: Je m'excuse, j'aurais dû y penser. La contribution de l'Australie représente, approximativement, 90 millions de dollars.

Le Japon a versé 600 millions de yens, approximativement; malheureusement, mes connaissances mathématiques ne me permettent pas de risquer un chiffre de conversion, ici.

M. MCGEE: Quelqu'un d'autre pourrait-il le faire?

M. AULT: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est chose possible.

M. JONES: Monsieur le président, M. Ault a parlé d'un réacteur atomique indo-canadien; il a dit, je crois, que la construction en serait terminée cette année et il a parlé de ce projet avec beaucoup d'éloges. Pourrait-il nous donner plus de détails? Si je mentionne ce projet, c'est que je sais que l'intérêt qu'il a provoqué en Inde s'est communiqué à bien d'autres pays qui ont reçu, pour l'installation de types variés de réacteurs, de l'aide du Royaume-Uni et, tout dernièrement, de l'Union soviétique même.

La raison qui me pousse à demander des détails provient surtout du fait que tous les députés ont reçu, dans leur courrier, un exemplaire de l'éditorial d'un magazine qui s'intitule *"Modern Power and Engineering"*. M. Ault a dû lire cet éditorial.

M. AULT: En effet.

M. JONES: À mon avis, cet éditorial s'attaque sans raison au projet canadien.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Taylor ou M. Ault pourraient peut-être nous renseigner là-dessus?

M. AULT: Je préfère laisser aux techniciens de l'énergie atomique le soin de révéler à quels usages cette usine est destinée; mais quant à sa construction, je puis dire qu'il s'est présenté bien des difficultés au début des travaux. Les compagnies qui les ont entrepris travaillaient très loin de leurs propres installations et dans des conditions tout à fait différentes. Nous sommes d'avis que l'article dont vous parlez n'avait pas sa raison d'être; de fait, la construction de l'usine vient de se terminer. Le gouvernement de l'Inde est fort satisfait des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici et je suis convaincu que les recherches commenceront dès juin de cette année, à l'usine. En décembre dernier, j'ai pu constater moi-même l'état des travaux et j'ai trouvé qu'ils avançaient rapidement. J'ai ici des photos qui le prouveront.

M. JONES: Qui publie le magazine *"Modern Power Engineering"*?

M. AULT: C'est une publication de Hunter-MacLean, je crois, mais nous n'avons pas à les blâmer pour cet éditorial. Je connais un peu les circonstances qui ont motivé cet article et nous n'en sommes pas trop enchantés nous-mêmes...

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

M. MCINTOSH: Il m'intéresse d'apprendre que vous connaissez les circonstances qui entourent cet article. Que voulez-vous dire au juste?

M. AULT: Nous avons appris qu'un ex-employé mécontent avait ainsi exhalé ses griefs; même s'ils sont fondés, en partie, sur les faits, sur les difficultés du début que j'ai mentionnées tantôt, il nous est paru que tout s'était aplani depuis.

M. JONES: S'agit-il d'un ex-employé de Chalk River?

M. AULT: Non.

M. JONES: Quand a-t-on commencé la construction, M. Ault?

M. AULT: Elle a débuté il y a quatre ans.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je voudrais poser la question suivante à M. Ault: Les Canadiens qui sont chargés des projets du plan de Colombo et dont vous nous avez parlé ce matin, échangent-ils des visites avec les autorités des autres pays qui s'occupent de projets semblables chez eux? Je ne parle pas des projets du plan de Colombo, mais bien de projets analogues qui permettraient un échange d'idées et de renseignements?

M. AULT: Encore une fois, je ne crois pas que ces échanges se fassent officiellement. Il est certain qu'il y a, aux États-Unis, des ingénieurs associés à la Banque mondiale qui sont au courant des projets et du développement de ces pays. Il est certain qu'ils y collaborent dans une certaine mesure.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit est-il approuvé?

Le crédit 86 est approuvé.

Crédit 87. Programme d'assistance aux Antilles..... $4,510,000

M. AULT: J'aurais un bref exposé à faire au sujet du programme des Antilles.

Le rapport annuel révèle qu'en 1959 des contrats ont été accordés pour la construction de deux navires destinés aux Antilles; que 23 Antillais sont venus au Canada y suivre un cours de formation et que huit spécialistes canadiens ont été envoyés aux Antilles, à la requête de ce pays.

Des fonds, s'élevant à la somme de 10 millions de dollars, ont été mis à la disposition des Antilles au profit d'un programme quinquennal qui se terminera en 1963. En plus de ces deux navires, un certain nombre de projets de haute priorité seront financés au cours des trois dernières années de la mise en œuvre du programme. Les pourparlers et les études touchant ces projets seront bientôt terminés et le reste du programme sera très prochainement entrepris. Des spécialistes canadiens ont largement contribué à l'élaboration de ce programme; ils sont allés aux Antilles étudier sur place le problème d'aménagement des ports et celui de la radiodiffusion.

Je puis affimer que, du point de vue technique, l'étude des deux navires est entièrement terminée et que le plan de travail est arrêté. J'ai visité les chantiers de la *Canadian Vickers* où l'on entreprendra la construction de l'un de ces navires et on m'a assuré que la quille sera posée en juin et que le navire sera terminé et prêt à prendre la mer en novembre de cette année. Il sera aménagé dans le bassin même du chantier, puis équipé et prêt à partir pour les Antilles en mai de l'année prochaine. Je crois savoir que l'autre chantier suivra à peu près le même programme.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Et quel est cet autre chantier?

M. AULT: Celui de la *Port Weller Drydock Company*.

M. MCGEE: Monsieur le Président, vous avez été un peu trop fort pour moi. J'avais une dernière question à poser au sujet du plan de Colombo; elle fait suite à cette autre que je posais lors d'une séance précédente à propos de l'examen des sommes consacrées aux projets et des dépenses qu'ils ont entraînées, afin de déterminer si le tout est bien administré. Si je me rappelle bien, le ministre nous a dit, à l'époque, que des équipes d'inspection avaient été formées pour suivre de près ces dépenses. Il s'agit d'équipes qui procèdent un peu comme notre Comité des comptes publics. Je me demande si M. Ault pourrait nous dire comment se compose ce groupe d'inspecteurs et s'il a découvert certaines inconséquences dans l'application du programme?

M. AULT: Je ne suis pas au courant des déclarations du ministre et je n'ose rien avancer là-dessus.

M. MCGEE: Moi non plus, mais j'ai déjà soulevé cette question et il a fait un commentaire général, disant que ces équipes d'inspection étaient à l'œuvre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur McGee, pourquoi n'attendrions-nous pas le retour du ministre, un peu plus tard au cours de la session?

M. McGEE: Cette question est en suspens depuis quelque temps...

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Ault ne peut tout de même pas répondre pour le ministre.

M. McGEE: Ne pourrait-on pas se référer au compte rendu pour y retrouver les paroles du ministre et les relire à M. Ault.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous le pourrions, si vous tenez à retarder nos délibérations de ce matin.

M. AULT: Je puis ajouter que les questions techniques et professionnelles sont confiées à notre agence, la *Defence Construction Limited*. Nous nous en remettons à l'expérience professionnelle de cette agence pour l'exécution compétente des travaux de construction. Nous avons le souci de nous assurer que toutes les constructions entreprises dans ces pays, en vertu du plan de Colombo, sont exécutées de façon compétente et qu'elles serviront à l'usage auquel elles sont destinées. Nous suivons ces travaux de près.

M. FAIRFIELD: Pour en revenir aux navires dont vous parliez, je comprends qu'ils sont construits en vue du commerce insulaire. Ils ne serviront pas de moyen de communication entre les Antilles et le monde extérieur?

M. AULT: C'est exact.

M. FAIRFIELD: Et pourtant, le rapport mentionne que des spécialistes canadiens font une étude des installations portuaires, là-bas. Y a-t-il, à l'exception de celui de Kingston, d'autres ports, aux Antilles, qui pourraient recevoir ces navires?

M. AULT: Oui, celui de Kingston et celui de Port of Spain. L'île de Barbade a entrepris l'aménagement d'un nouveau port. Nous avons visité les installations de St-Vincent et d'Antigua. Dans la plupart des installations actuelles, ces navires ne pourraient même pas s'approcher des quais.

M. FAIRFIELD: Faute de phares, je suppose?

M. AULT: Il existe déjà un service de phares, dans ces petites îles.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

Le crédit est approuvé.

Crédit 88. Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles $500,000

M. HERRIDGE: Le témoin pourrait-il nous expliquer la signification des mots "autres que ceux" qui se trouvent dans le texte que vient de lire le président?

M. AULT: Nous appelons toujours ce programme: Programme d'aide technique du Commonwealth, mais ce n'est pas un titre tout à fait exact. Comme vous le savez, le gouvernement canadien contribue à trois programmes: celui du plan de Colombo que je vous ai décrit, celui de l'assistance aux Antilles, en vertu duquel l'aide est fournie aux îles qui formes la Fédération des Antilles et, le troisième, en vertu duquel, il y a un an, on a voté un demi-million de dollars pour l'aide technique aux pays du Commonwealth de l'Afrique. Tout autre pays du Commonwealth qui n'est pas visé par le plan de Colombo ou celui des Antilles est compris dans ce dernier programme; il concerne les pays d'Afrique qui font partie du Commonwealth ainsi que la Guyanne anglaise et le Honduras britannique qui, eux aussi, sont en dehors de la Fédération.

M. HERRIDGE: Merci.

M. AULT: Il s'agit d'un crédit de $500,000. La région qui en bénéficie s'étend maintenant du Ghana à la Nigéria, aux pays nouvellement créés et aux Territoires d'Afrique. Nous avons reçu un certain nombre de demandes, surtout pour l'assistance en éducation et si nous accédons à toutes, nous serons bientôt tout à fait à court d'argent.

M. VIVIAN: M. Ault aurait-il la bonté de nous dire ce qui a été dépensé de ce crédit, l'an dernier?

M. AULT: C'est indiqué ici. Il s'agit d'un montant plutôt minime, d'environ $240,000, je crois.

M. VIVIAN: Monsieur le président, serait-il possible d'obtenir une liste des crédits avec, en regard, les montants dépensés en 1950 et 1960?

Le VICE-PRÉSIDENT: Peut-on nous procurer cette liste?

M. AULT: Vous voulez parler des montants qui seront dépensés?

M. VIVIAN: Je parle des dépenses de 1959 et de 1960. Je voudrais une liste des régions qui en ont profité, la nature des entreprises et les montants dépensés pour chacune.

M. AULT: Et cela à partir de la fin de décembre 1959?

M. VIVIAN: Donnez-nous, du moins, tous les renseignements que vous possédez. Mais je ne tiens pas à faire perdre du temps au Comité, ces renseignements pourraient être déposés.

M. AULT: Monsieur le président, je crois qu'ils sont indiqués déjà, dans ce tableau-ci. Nous retrouverons les montants qui s'appliquent à chacun et nous en ferons rapport. Il s'agit du tableau H.

M. VIVIAN: Dans quel fascicule se trouve-t-il?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il a déjà été déposé.

M. AULT: Il se retrouve au compte du 11 mars. Le programme des Antilles se trouve à la page 40 et celui de la contribution canadienne aux Antilles à la page 41. Le tableau H concerne l'Afrique.

M. FAIRFIELD: Vous avez dit, et le ministère l'a répété très souvent, qu'il ne s'agit pas seulement d'une aide économique aux pays sous-développés mais qu'on veut aussi encourager l'industrie privée à y établir des entreprises. Dans ce cas, aidez-vous aux industries à payer pour la formation des techniciens nécessaires?

M. AULT: Nous le pouvons, si le pays intéressé le demande.

M. FAIRFIELD: Cette demande vous parvient du gouvernement en cause?

M. AULT: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions, messieurs.

M. MCGEE: Où sont les stagiaires Antillais qui suivent des cours de formation au Canada? Je crois que vous avez parlé de 12 stagiaires?

M. AULT: Je n'ai pas cette liste ici, mais je crois qu'il serait possible de la retrouver dans cette liasse de statistiques.

Le VICE-PRÉSIDENT: S'agit-il du compte rendu du vendredi 11 mars?

M. AULT: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'autres questions?

Le crédit 88 est approuvé.

Crédit 89. Programme de bourses d'études du Commonwealth $500,000

M. HERRIDGE: Monsieur le président, ce programme m'intéresse tout particulièrement; il est excellent et je lui souhaite toute l'expansion possible. J'ai lu avec intérêt le compte rendu des débats des Communes britanniques sur cette question. En Grande-Bretagne, une loi a été adoptée à ce sujet et on a formé une Commission chargée de l'exécuter. Notre gouvernement n'a pas cru bon d'en faire autant, bien que le premier ministre ait dit qu'il aviserait, à la lumière de l'expérience du gouvernement britannique. A mon avis, même s'il s'agit d'une somme relativement minime à l'heure actuelle, un demi-million, il ne faudrait pas que ce crédit soit enterré dans les prévisions budgétaires et

que le programme soit entrepris sans que personne n'en parle. Je crois qu'il pourrait servir à éveiller, chez nos jeunes Canadiens surtout, la conscience de la valeur du Commonwealth au sein de notre monde moderne. Je suis d'opinion que le ministre peut fort bien se permettre de fournir aux universités, aux écoles, aux organismes féminins et autres groupes intéressés, par tout le Canada, les renseignements et la publicité qui pourraient favoriser le programme. Il enflammerait l'imagination d'un grand nombre de gens qui comprendraient, par là, la signification du Commonwealth au sein de notre monde d'aujourd'hui. En plus de la formation que recevraient les jeunes gens en cause, nous aurions là un placement très sûr.

Je crois que le ministère devrait tout entreprendre pour s'assurer la collaboration des organismes et des groupes canadiens qui seraient en mesure de contribuer à cette œuvre. Il y a plusieurs organismes féminins et organismes masculins qui, j'en suis certain, consentiront à collaborer car ce genre de travail est le fondement sur lequel l'on pourra assurer une meilleure compréhension de la valeur du Commonwealth dans un monde qui est aux prises avec de grande difficultés et dans lequel nous vivons. Nous en avons grandement besoin. J'aimerais connaître les observations du témoin sur mes propositions.

M. D. R. TAYLOR (*chef de la 2e Division économique, ministère des Affaires extérieures*): Monsieur le président, j'aimerais faire seulement une ou deux observations sur les propos de M. Herridge. Tout d'abord, je crois, monsieur Herridge que dans la conception du plan de bourses d'étude du Commonwealth, les idées que vous venez d'énoncer ont joué un grand rôle. Je pense que les personnes qui ont conçu l'idée d'un plan de bourses d'étude pour le Commonwealth étaient bien conscientes du rôle qu'il pourrait jouer dans le but de renforcer les liens qui existent entre les membres du Commonwealth.

Quant à votre suggestion relative à la publicité, mon opinion de fonctionnaire est que votre suggestion est excellente; si notre ministre est d'accord, nous allons certainement voir ce que nous pouvons faire dans ce sens-là.

Avec votre permission, j'aimerais dire encore un mot de la question qui a été soulevée plus tôt, dans les délibérations du présent Comité, au sujet de l'information. A la Division de l'information de notre ministère, nous avons maintenant un fonctionnaire de plus, dont tout le travail a trait à l'information relative à nos programmes d'aide exclusivement. Je m'attends que cette façon de procéder nous permettra de mieux renseigner le public en général.

M. HERRIDGE: Je vous remercie; je suis très heureux de ce que vous venez de dire.

M. JONES: C'est notre comité qui a fait cette proposition, l'an dernier.

M. NESBITT: Juste une brève question, monsieur le président. Certains groupes au Canada,—ceci se rapporte indirectement à la question du Commonwealth,—se sont dits intéressés à mettre des bourses d'étude à la disposition d'étudiants d'autres pays du Commonwealth, à titre privé; je songe notamment à l'I.O.D.E., divers cercles sociaux et autres organismes du même genre. Serait-il possible de conclure une entente de cette nature avec les organismes précités au sujet de notre plan de bourses d'étude du Commonwealth?

M. TAYLOR: S'il m'est permis de répondre à M. Nesbitt, monsieur le président, je dirai oui. Cela serait certainement possible à un stade ultérieur. Pour le moment, toutefois, l'administration du plan de bourses d'étude du Commonwealth constitue, par elle-même, une question passablement complexe. Du point de vue administratif, je crois que nous serions très heureux de mettre le plan bien en marche avant d'essayer de le coordonner avec d'autres programmes. Je crois néanmoins que la proposition qu'on vient de faire est certainement heureuse.

M. NESBITT: Il n'y aurait pas d'objection à ce que ces autres groupes agissent de leur propre chef?

M. TAYLOR: Absolument aucune.

M. HERRIDGE: J'aurais une autre proposition à faire, monsieur le président, car cela m'intéresse vivement. Serait-il possible que la Division de l'information fournisse aux membres des renseignements semblables à ceux qui sont adressés aux organismes? Les députés font-ils rapport de la colline du Parlement à ce sujet-là? L'occasion me paraît excellente, je crois, de renseigner le public sur ce qui s'accomplit dans ce domaine.

M. AULT: Voulez-vous parler d'un rapport relatif au programme tout entier?

M. HERRIDGE: Oui, des renseignements relatifs à tout le programme d'aide, y compris le plan de bourses d'étude du Commonwealth. Rien de trop recherché, mais des renseignements du genre de ceux qui sont transmis aux autres organismes.

M. TAYLOR: Oui, je n'y vois aucune objection. En parlant de la Division de l'information, qui n'est pas de mon domaine et dont je ne suis pas responsable, je crois avoir raison de dire que ladite Division adresse toujours certains genres de renseignements sur ces questions. Je suis sûr que le personnel de la Division de l'information se ferait un plaisir d'envoyer des documents de ce genre à tous les membres du Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur McGee?

M. MCGEE: Oui, j'ai trouvé ceci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me demande si nous pourrions nous en occuper quand nous aurons terminé l'étude du présent crédit?

M. MCGEE: Je suis en retard de deux questions maintenant.

Le VICE-PRÉSIDENT: Votre question se rapporte-elle au crédit 89?

M. MCGEE: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me demande alors si nous pourrions en finir avec le crédit 89 et passer ensuite à vos questions?

M. MCGEE: Le crédit 82 a trait aux...

Le VICE-PRÉSIDENT: Aux bourses d'étude du Commonwealth.

M. MCGEE: Ma question ne se rapporte pas à cela.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 89 est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Maintenant, à vous monsieur McGee.

M. MCGEE: Pour revenir à la question touchant la vérification des divers programmes, le ministre, à la page 20 m'a répondu:

> L'UNRWA comporte en effet une organisation très détaillée qui a été établie pour faire une inspection de ce genre. Je crois qu'il y a aussi un vérificateur général et qu'on fait tous les efforts pour que tous les programmes soient bien exécutés.

Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'il faut entendre par UNRWA?

M. TAYLOR: Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.

M. MCGEE: Y a-t-il une agence ou un auditeur général du même genre, pour le plan de Colombo?

M. TAYLOR: Non.

M. MCGEE: Il n'y en a pas?

M. TAYLOR: Non.

M. AULT: Ce dont vous parlez maintenant est peut-être pris un peu en dehors du contexte. Ce dont il s'agit a trait uniquement à l'organisme du secours. Je suppose que le ministre fait allusion à la vérification des travaux de secours en Palestine.

M. MCGEE: Je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Beaucoup d'argent est dépensé aux fins d'une grande variété de programme, sous la rubrique générale de l'aide à l'étranger. Je ne suis peut-être pas au courant. Des opinions m'ont été exprimées par des électeurs et d'autres personnes qui s'inquiètent de la façon dont l'argent est dépensé et de l'efficacité de la vérification et du contrôle. Comme je l'ai dit plus tôt, ce matin, je fais allusion à un organisme qui ressemblerait à un comité des comptes publics et qui veillerait à ce que l'argent soit dépensé à bon escient et qu'il atteigne vraiment les gens auquel il était destiné, et ainsi de suite. C'est à ce propos que j'ai soulevé la question des réfugiés secourus, de même qu'au sujet du plan de Colombo. Votre réponse est donc qu'il n'y a pas de vérification, ni d'équipe d'inspection, ni vérificateur quant au plan de Colombo?

M. AULT: Non, il n'y pas d'équipe d'inspection, mais, comme je l'ai dit, des contrats sont donnés à des sociétés responsables. Des ingénieurs conseils en ont la charge. L'agence que nous employons est la *Canadian Commercial Corporation* ou la *Defence Construction Limited.* Nous utilisons parfois les connaissances d'autres ministères du gouvernement. Toutes les sommes dépensées, sont vérifiées avec soin, naturellement, comme le sont toutes les sommes dépensées par le Canada. Je ne vois pas trop bien, monsieur le président, qu'est-ce que nous pourrions faire de plus.

M. MCGEE: Voulez-vous laisser entendre que ce à quoi je songe est déjà fait par les auditeurs?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est ce que vient de dire M. Ault.

Est-ce tout, monsieur McGee?

M. MCGEE: J'avais une autre question. Vous avez dit qu'il est un autre tableau, que je trouve à la page 40, soit le tableau G. La question que j'ai posée avait trait aux étudiants en formation, qui sont au Canada; à quels endroits se trouvent-ils et quelle formation reçoivent-ils? À ce propos, le président m'a dit de consulter le compte rendu du 11 mars.

M. AULT: Si ce n'est pas mentionné ici, nous allons en prendre note spécialement et vous fournir les renseignements désirés. Vous voulez savoir où ces Antillais reçoivent leur formation au Canada?

M. MCGEE: Oui; nous avons entendu parler de certains étudiants, qui sont ici en vertu du plan de Colombo, notamment à l'Université Carleton où ils suivent un cours d'administration publique. Je me suis demandé quel genre de formation ils reçoivent.

M. AULT: Aimeriez-vous jeter un coup d'œil sur un document aussi considérable que celui que j'ai ici en main, afin de voir où se trouve chaque étudiant étranger en formation au Canada? Nous en avons des exemplaires.

M. MCGEE: Tout ce que je veux c'est une réponse à ma question?

Le VICE-PRÉSIDENT: La lecture de ces données pourrait prendre une heure.

M. AULT: Puis-je demander que la question soit posée clairement, alors? Monsieur McGee, vous désirez savoir à quel endroit, au Canada, les étudiants antillais reçoivent leur formation? Est-ce ce que vous désirez connaître?

M. MCGEE: Oui.

M. AULT: Nous allons vous obtenir ces renseignements.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ces renseignements vous seront donnés plus tard.

M. MCGEE: Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pour éclaircir la situation, messieurs, les crédits 86 et 87 ont été mentionnés. Sont-ils approuvés?

Les crédits 86 à 89 sont approuvés.

Crédit 90. Contribution au fonds spécial des Nations Unies, au montant de $2,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi, en décembre 1959, à $1,903,750

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. TAYLOR: J'aurais quelques observations à faire, si vous me le permettez, monsieur le président.

Le fonds spécial des Nations Unies a débuté le 1er janvier 1959, à la suite d'une décision qui avait été prise lors de la douzième session de l'Assemblée générale, en 1957. La délégation canadienne a joué un rôle important dans les débats et les négociations qui ont abouti à l'établissement du fonds spécial; le Canada a été élu, pour une période de trois ans, au conseil qui dirige le fonds. Le but du fonds spécial, dont le directeur est M. Paul Hoffman, est de fournir une aide systématique et régulière dans des domaines essentiels au progrès d'ensemble des pays retardés, sur le plan technique, économique et social. Le fonds est censé s'occuper d'entreprises relativement vastes qui ne relèveraient pas du programme d'aide technique des Nations Unies, même après l'élargissement de ce dernier. Ces entreprises peuvent prendre la forme de relevés, de recherches, de formation de personnel, d'envoi d'experts ou d'outillage ou de création de projets, à titre expérimental, et de centres de démonstration.

Le fonds spécial est financé par les contributions volontaires des membres des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les gouvernements bénéficiaires sont responsables du financement des frais locaux relatifs aux travaux entrepris par le fonds. L'objectif conjoint des contributions au fonds spécial et du programme élargi d'aide technique, en 1958, était de 100 millions de dollars, soit de $50 millions pour chaque agence. En 1959 des contributions au total d'environ 26 millions ont été versées au fonds spécial, y compris une contribution de 2 millions de dollars par le Canada. Au cours d'une réunion relative aux contributions devant être fournies, qui s'est tenue aux Nations Unies en octobre 1959, la délégation canadienne a annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, le Canada verserait une autre somme de 2 millions de dollars, en 1960. On s'attend que 32 millions environ, en nouvelles contributions soient versés au fonds spécial en 1960.

Le premier rapport du conseil de gestion du fonds spécial a été étudié au cours de la vingt-huitième session du Conseil économique et social (ECOSOC) et lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Le rapport donne la description de 13 séries de travaux entrepris dans 12 pays, y compris plusieurs relevés et projets à titre expérimental. Le Canada a été le parrain conjoint d'une résolution adoptée à l'unanimité par le deuxième comité de l'assemblée générale, résolution qui prenait acte, avec satisfaction, du premier rapport du fonds spécial, qui félicitait le directeur de ses premiers succès et qui invitait les États membres à fournir au fonds spécial des sommes suffisantes. En décembre 1959, le conseil de gestion du fonds spécial s'est réuni, pour la troisième fois, et il a approuvé une autre liste de 31 entreprises qui vont coûter $23,700,000.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, j'ai seulement une question à poser. Étant donné les travaux entrepris soit par les Nations Unies, soit par les divers gouvernements, à titre individuel, en ce qui a trait à diverses sortes d'aide, pour quelle raison particulière le fonds spécial a-t-il été créé?

M. TAYLOR: Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais répondre que ce fonds spécial provient de ce que, comme les membres le savent en général, une proposition avait été discutée aux Nations Unies, dans le but

de créer un fonds spécial des Nations Unies en vue du développement économique, SUNFED. Lorsqu'il est apparu qu'il serait impossible de mettre sur pied le fonds en question, SUNFED, je crois qu'il est juste de dire que le fonds spécial a été une sorte de compromis. Le compromis a été fait, je crois, parce que la somme des contributions qui auraient été nécessaires, à ce moment-là, était trop élevée pour la plupart des pays qui auraient été les plus gros contributeurs. C'est pourquoi les nations plus avancées désiraient faire quelque chose en faveur des pays attardés, dans ce sens-là, et je crois que le fonds spécial des Nations Unies a été un compromis très acceptable, suffisant et valable.

M. JONES: Monsieur le président, l'appendice D nous amène aux principales prévisions de dépenses du ministère. Il s'intitule "Quot-part du Canada à titre de membre d'organismes internationaux". Je remarque que le fonds spécial n'y est pas mentionné de façon précise. Je me demande si c'est inclus dans notre budget des Nations Unies ou bien si cela a simplement été omis dans le tableau

M. TAYLOR: Je ne crois pas avoir ce document en main.

M. JONES: Vous pouvez vous servir de mon exemplaire.

M. TAYLOR: La différence peut probablement s'expliquer ainsi: la liste donnée ici comprend les contributions du Canada aux budgets de ces organismes. Notre contribution au fonds spécial ne serait pas considérée, je crois, comme une contribution à son budget: elle serait une contribution à une caisse de fonctionnement qui permettrait à l'agence d'accomplir le travail pour lequel elle a été constituée.

M. JONES: Contribution pour fins d'administration, autrement dit?

M. TAYLOR: Oui.

M. JONES: Je vous remercie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Le crédit 90 est-il approuvé?

Le crédit 90 est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Crédit 91,—Contribution au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Crédit 91. Contribution du Gouvernement canadien au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de $2,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1959 à $1,903,750

Le crédit 91 est approuvé.

PROGRAMMES MULTILATÉRAUX D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE

Crédit 92. Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique $50,000

Le VICE-PRÉSIDENT: Crédit 92,—Contribution au budget d'exploitation de l'A.I.E.A. Quest-ce que l'A.I.E.A?

M. TAYLOR: L'agence internationale de l'énergie atomique.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ah oui. Le crédit 92 est-il approuvé?

le crédit 92 est approuvé.

PROGRAMMES D'ASSISTANCE SPÉCIAUX

Crédit 93. Contribution au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés $290,000

Le crédit est-il approuvé?

M. HERRIDGE: Excusez-moi, monsieur le président, mais le témoin compétent aurait-il objection à expliquer le fonctionnement particulier de cet

organisme par rapport aux autres associations mondiales de secours des réfugiés? Fait-il double emploi avec les autres ou les complète-t-il?

M. H. B. STEWART (*Chef de la Division des finances du ministère des Affaires extérieures*): Puis-je répondre à cette question, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui monsieur.

M. STEWART: Le programme du Haut Commissaire à l'intention des réfugiés est une continuation de l'ancien Fonds des Nations Unies pour les réfugiés qui a cessé d'exister en tant que tel le 31 décembre 1958. Il est proposé avant tout dans ce programme de fermer définitivement les camps de réfugiés qui tombaient sous la juridiction de l'Organisation depuis la Seconde guerre mondiale en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Grèce. La population dans ces lieux a baissé à environ 30,000, et l'on croit pouvoir, en augmentant les efforts, fermer complètement ces camps à la fin de 1960 ou au début de 1961.

Permettez que je m'explique davantage en vous fournissant des chiffres et le reste. Ce fonds particulier a été établi en vertu d'une résolution de la douzième Assemblée générale des Nations Unies. Nous y avons contribué divers montants depuis 1952. La somme la plus basse que nous y avons versée avait été $50,000 en 1954 et notre contribution en 1959 s'est élevée à $290,000.

M. HERRIDGE: Avons-nous alors raison de dire que l'activité déployée dans l'exécution du programme de l'Année mondiale du Réfugié vise à vider ces camps?

M. STEWART: La contribution cette année a été faite dans l'espoir que de tels camps seraient fermés d'ici 1961.

M. VIVIAN: Monsieur le président, diverses collectivités ont apporté à ce Fonds des contributions données volontairement et j'aurais deux questions à poser à ce sujet.

Tout d'abord, sous ce crédit s'agit-il simplement de fonds destinés à aider financièrement les cent familles de tuberculeux? Si la réponse est non, j'aimerais savoir où figure la présente campagne bénévole dans le projet et quel rapport a-t-elle avec lui?

M. STEWART: Je vais essayer de répondre à cette question. Je serai catégorique et vous dirai que le programme des réfugiés tuberculeux n'a absolument rien à voir avec ledit crédit. Celui-ci est un crédit spécial qui vient juste d'être passé dans le budget supplémentaire des dépenses. Je ne suis pas très au courant mais je crois comprendre que la campagne spéciale dont vous parlez a également rapport avec l'Année mondiale du réfugié et que des dons privés sont offerts volontairement. Cela n'aurait aucune répercussion sur le présent crédit.

M. VIVIAN: Où sont envoyés les dons privés au Canada?

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela ne concerne pas le ministère des Affaires extérieures. De tels dons ne relèvent pas de ce ministère. Le crédit est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

Crédit 94. Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance $650,000

M. HERRIDGE: Peut-être que M. Ault pourrait nous faire connaître la position de cet organisme à l'heure actuelle? M. Ault aurait-il l'obligeance de nous dire quel est l'état de ce fonds présentement? Est-il particulièrement actif?

M. STEWART: Oui, extrêmement actif.

Les États-Unis contribuent plus de la moitié des Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ils s'engagent à fournir 11 millions de dollars à base de contributions de 50 p. 100 des montants offerts par les autres pays en 1959.

Le Canada a toujours appuyé le programme des Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Notre contribution depuis 1956 est de $650,000 par année.

Le directeur des services généraux des Fonds des Nations Unies pour l'enfance est venu à Ottawa dernièrement mais on ne lui a pas laissé espérer d'augmentation de ce montant. Le cabinet a approuvé une contribution de $650,000 aux Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans le programme de 1960-1961.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé?

M. HERRIDGE: L'activité ne diminue pas?

M. STEWART: Je dirais que non.

M. MCGEE: Le montant obtenu par les enfants a-t-il augmenté?

Le VICE-PRÉSIDENT: Obtenu par les enfants, dites-vous?

M. MCGEE: Oui. Il s'est élevé à $200,000 l'an dernier.

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'intention des Fonds des Nations Unies pour l'enfance?

M. MCGEE: Oui, c'est à quoi il était destiné.

M. TAYLOR: Je ne doute pas que M. McGee dise vrai et qu'une campagne spéciale ait été lancée par des institutions bénévoles dirigées par des enfants qui sont allés solliciter des dons spéciaux pour les Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Mais nous n'avions rien à voir à cela au ministère des Affaires extérieures.

M. MCGEE: Les $200,000 qui ont été recueillis cette année ont-ils été ajoutés aux $650,000 votés par le Parlement? Ont-ils été ajoutés en vue de compléter la contribution canadienne?

M. STEWART: C'est exact. Ces montants d'argent servent principalement à établir des services permanents de santé et de bien-être à l'intention des enfants et à combattre des maladies comme la malaria, le trachome, et le pian que les enfants sont particulièrement susceptibles de contracter.

Les Fonds des Nations Unies pour l'enfance dépendent entièrement des contributions volontaires du gouvernement et des particuliers. Je n'en connais pas les rouages, mais je crois comprendre que ces contributions volontaires en vertu du programme des écoliers au Canada parviennent dans les coffres de l'organisme des Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

M. MCGEE: C'est là, je crois, une initiative de bienfaisance qui dépasse de beaucoup toutes vos autres.

Pour revenir maintenant à ce que M. Nesbitt a dit plus tôt, lorsqu'il a parlé d'organismes privés travaillant de concert avec le gouvernement et requérant les services d'un grand nombre de personnes, je serais porté à croire qu'un demi million d'enfants au moins seraient compris dans ce programme au Canada. Les enfants en cause se rendent compte par le fait même de la promptitude avec laquelle est dispensée l'aide internationale.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ce montant de $200,000 qui est contribué indépendamment ne tombe pas sous la régie du gouvernement?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, il n'a absolument rien à voir avec le présent crédit.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Le gouvernement n'exerce absolument aucune régie? Ce montant peut être dépensé de la façon désirée?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact.

M. STEWART: Les Fonds des Nations Unies pour l'enfance en 1959 ont affecté près de 28 millions de dollars à ces programmes de santé.

M. NESBITT: Monsieur le président, étant donné les bons résultats obtenus avec la croisade des enfants la veille de la Toussaint alors qu'ils ont sollicité de l'argent pour cette cause, il semble que les adultes pourraient en faire autant la veille du jour de l'An.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 94 est-il approuvé?

Le crédit 94 est approuvé.

Et le crédit 95?

Crédit 95. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient..... $500,000

Le crédit 95 est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 96 est-il approuvé?

Crédit 96. Contribution au programme d'Extrême-Orient du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes..... $ 60,000

M. JONES: C'est là un nouveau programme, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui monsieur.

M. JONES: Serait-il possible de l'expliquer brièvement?

Il s'agit de la contribution au programme d'Extrême-Orient du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

M. STEWART: Il n'est pas entièrement nouveau. Il paraît nouveau dans le budget de dépenses parce que nous avons sauté une année.

Le Canada a de fait contribué $100,000 à ce programme en 1954-1955. Nous avons par la suite discontinué temporairement les contributions parce qu'il n'y avait pas beaucoup de réfugiés qui pouvaient obtenir des visas de sortie.

A la fin de 1957 l'exode des réfugiés commença et en 1958 le Canada annonçait que l'approbation du Parlement serait demandée en vue d'obtenir de l'aide pour ce programme. Cette approbation ne fut donnée qu'au début de 1959, mais au moment où fut versé le paiement au printemps de 1959 il fut spécifié que la contribution était applicable aux entreprises de 1958 du programme.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 96 est approuvé.

Le crédit 97 est-il approuvé?

Le crédit 97 est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrions fort bien arrêter ici, vu qu'il est près de 11 heures. Nous ajournons jusqu'à 9 heures et demie du matin le mercredi 6 avril prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

CANADA
JUIN 20 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

Témoins:

MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État, et M. H. B. Stewart, chef de la Division des Finances, tous deux du ministère des Affaires Extérieures.

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandsiuk
Martin (Essex-Est)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (Ottawa-Est)
Slogan
Smith (Calgary-Sud)
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

Mercredi 6 avril, 1960.
(13)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: Mlle Aitken et MM. Cardin, Crestohl, Fairfield, Fleming (Okanagan-Revelstoke), Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, MacLellan, McCleave, McGee, Nugent, Pratt, Regier, Richard (Ottawa-Est), Slogan, Smith (Calgary-Sud), et Vivian (20).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État; E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint; H. B. Stewart, chef de la Division des finances, et Ross Campbell, adjoint spécial au ministre.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961.

Le Comité accède à une demande présentée au président par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont l'objet est de corriger le compte rendu de l'exposé fait par le ministre devant le Comité le 3 mars 1960, et que rapporte le fascicule no 1. (Cette correction n'intéresse pas la version française.)

Le crédit 98, Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux, est mis en délibération. MM. Robertson et Stewart sont interrogés; le crédit est approuvé.

Sont mis en délibération et approuvés individuellement les crédits suivants:

Crédit 99, Contribution au programme du comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Crédit 100, Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec payé par ses employés.

Crédit 101, Assistance à l'OACI en matière de location de bureaux.

M. Robertson est interrogé sur les crédits ci-après énumérés qui sont mis en délibération et approuvés individuellement:

Crédit 102, Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique.

Crédit 103, Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.

Crédit 104, Subvention à l'Institut du Commonwealth.

Le Comité revient sur le crédit 75, Administration centrale; MM. Robertson et Stewart sont interrogés.

A 10 h. 52 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 7 avril 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

Mercredi 6 avril 1960.

9 heures et demie du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre; veuillez donc faire silence.

A la dernière séance, il a été question de la possibilité d'une réunion du Comité avec des étudiants de l'Université Carleton qui sont ici en vertu du Plan de Colombo. J'ai examiné la question, et je crois qu'il serait souhaitables que ces étudiants nous rencontrent à l'une de nos séances régulières. Il serait peut-être préférable de réserver cette question jusqu'après le congé de Pâques, immédiatement après, alors que M. White sera de retour. A ce moment-là, il pourrait organiser une réunion, une réunion spéciale, portant sur le Plan de Colombo. Après tout, nous avons repassé de la façon régulière les prévisions de dépenses, et je crois que ce serait là la solution du problème. Comme Pâques approche rapidement, les étudiants subissent leurs examens ou ils se préparent à partir.

Qu'en pense le Comité?

Assentiment.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, à la demande du ministre, il y a à faire une correction dans le deuxième renvoi à la page 45 du fascicule no 1, (version anglaise), du compte rendu de nos délibérations. Il s'agit de l'exposé du ministre, en ce qui concerne la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine. Le renvoi 2 indique $2,000,000; ce devrait être $1,500,000.

Consentez-vous à ce que le changement soit fait?

Assentiment.

Le VICE-PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, nous allons aborder le crédit 98, Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux.

Crédit 98. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevés; somme requise en dollars canadiens établie en décembre 1959 à ..... $ 4,207,526

Le VICE-PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, y a-t-il des questions?

M. SMITH (Calgary-Sud): Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais poser un question au sous-secrétaire. Ma question, je pense, vient à propos. Cependant, si le sous-secrétaire le préfère, je la réserverai jusqu'au moment où le ministre comparaîtra de nouveau devant le Comité.

Ma question se rapporte à la méthode par laquelle on prend des décisions sur la ligne de conduite et la manière de procéder, ou sur la façon dont on envisegera une question. Pour être plus précis, je prendrai comme exemple les Nations Unies. Nous plaçons devant les délégations un exposé de l'attitude générale par rapport à chacun des sujets qui sont inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies. Le ministre est souvent présent au sein de la délégation; il y a le secrétaire parlementaire,—et ici, laissez-moi dire que ces jeunes secrétaires font un travail excellent et que je n'ai pas l'intention de les critiquer,—il y a aussi le chef de la délégation ou vice-président, de nombreux conseillers, puis les délégués eux-mêmes, munis de tous les renseignements qui se raportent à l'historique du problème, de tous les conseils fournis par les diplômates de carrière, l'ambassadeur, le chef de l'état-major, et du savoir-faire du personnel du secrétariat.

Comme je l'ai dit, je prends la délégation aux Nations-Unies comme exemple. Elle se trouve constamment dans l'obligation de consulter votre bureau; vous, en retour, vous devez vous adresser à vos conseilers, quant aux questions de procédure et de ligne de conduite.

Or, monsieur, voici ma question: ne nous rendons-nous pas quelque peu inflexibles, si on considère combien rapidement les événements évoluent? Les titulaires de ces divers postes ne devraient-ils pas avoir plus d'autorité? J'ai cité les Nations Unies comme exemple. Les gens d'Ottawa, —non pas seulement vous-mêmes mais aussi vos conseillers,—comprennent-ils parfaitement dans quelles conditions on y travaille? Je le répète j'ai mentionné les Nations Unies comme le meilleur exemple.

Nos renseignements sont-ils transmis assez vite pour qu'on puisse prendre avec à-propos des décisions sur les questions qui se posent à nous? Naturellement, Ottawa doit prendre toutes les décisions administratives. Mais, quant à la façon d'envisager ce qui se dit quand un discours est prononcé au milieu d'un débat de la session générale, une plus grande autorité ne devrait-elle pas être conférée aux responsables des missions? En particulier, j'insiste sur l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. N. A. ROBERTSON (sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois que le ministre pourrait mieux que moi répondre à cette question, vraiment. Je puis vous fournir une explication préléminaire. Je dirais que la situation, en ce qui a trait à l'Assemblée générale et à la délégation qui y est envoyée, est unique. Je n'estimerais pas que le cas illustre la situation qui règne dans les ambassades dans le monde. Votre argument en faveur d'une concession d'autorité est beaucoup plus forte en ce qui concerne la délégation de New York, par exemple, qu'il ne l'est à l'égard de celle des Nations Unies. Fondamentalement, il est très important que toutes les déclarations faites au nom du Canada se tiennent,

qu'elles soient conformes à la ligne de conduite du cabinet; et avant de prendre une décision, on veut, quand c'est possible faire vérifier et confirmer. Des décisions nombreuses doivent être prises rapidement au cours de l'Assemblée, mais certaines d'entre elles ont d'assez graves conséquences. Maintenant que nous avons un réseau de communications, passablement bon et très rapide, nous reliant à notre bureau, je crois qu'il vaut la peine d'encourager ces représentants à consulter rapidement et fréquemment le gouvernement à Ottawa, s'ils le peuvent. Mais il y a des situations où une décision doit être prise instantanément; alors le responsable doit user de son jugement, ce jugement pouvant ne pas toujours coïncider avec la façon de voir les choses ici. Je ne pense pas qu'un gouvernement puisse déléguer des pouvoirs, disons, à une délégation auprès d'une conférence, ou, pour prendre un cas particulier, à une délégation auprès des Nations-Unies.

M. SMITH (Calgary-Sud): Je crois que, dans votre réponse, vous êtes allé aussi loin que vous le pouviez, monsieur. Je dirai simplement que notre divergence, s'il en est une, est une question de mesure. Je conviens de tout ce que vous avez dit, que la responsabilité doit appartenir au cabinet. Nous ne pouvons pas nous ranger parmi ces pays dont les délégations parlent à tort et à travers en certaines circonstances. Mais, ayant eu la tâche de parler au nom d'une commission, j'ai ressenti parfois un véritable sentiment de frustation, quand, pour parler franchement, nous devions faire subir à nos déclarations un traitement aussi radical. Nous avions aux Nations Unies un personnel qui offrait de grandes ressources, et il me semblait que nous ne tirions pas un parti aussi utile que nous aurions pu des gens de carrière dont nous disposions. Je crois que cette question pourrait justement être soumise au ministre, et je la lui soumettrai volontiers, car je ne parle pas des cas où nous devrions, par exemple, nous abstenir de voter; je ne dis pas que nous devrions appuyer une résolution touchant la Hongrie. Je dis qu'une plus grande responsabilité pourrait être laissée aux délégués quant à la façon dont nous rédigeons un discours ou faisons allusion à un discours, au lieu de les obliger à renvoyer les textes. Car, une fois le renvoi fait et la réponse reçue, le débat a pris une tournure entièrement nouvelle.

M. ROBERTSON: Il y a un autre point que voudrais mettre en relief en ce qui concerne cette explication préliminaire, et c'est qu'un bon nombre des questions dont les commissions des Nations Unies sont saisies relèvent plus étroitement de la compétence d'un ministère de l'État autre que celui des Affaires extérieures. Le renvoi à Ottawa nous permet souvent de consulter les Finances, la Santé nationale et le Bien-être social, ou tout autre ministère chargé d'administrer le secteur particulier dont traitent à ce moment-là les Nations Unies.

A quelle commission appartenez-vous?

M. SMITH (Calgary-Sud): A la Commission politique spéciale, monsieur Robertson.

M. ROBERTSON: Dans ce domaine, cette sorte de consultations entre ministères ne devrait pas être nécessaire. Mais dans certains domaines sociaux ou spéciaux, ces consultations sont très importantes.

M. SMITH (Calgary-Sud): Comme je le dis, je crois que c'est une question de mesure, monsieur le président. Si on poussait votre argumentation à l'extrême, cependant, monsieur, il s'en suivrait qu'il importerait peu que nous ayons là-bas un délégué, s'il n'était rien d'autre qu'un porte-parole chargé de répéter les vues que peut émettre le bureau d'un fonctionnaire à Ottawa.

Il ne s'agit pas de jeter le discrédit sur le fonctionnaire d'Ottawa, mais je dis simplement que, à mon avis, tout le personnel que vous avez là-bas est aussi bien informé sur le sujet. Rappelez-vous que même avant d'entrer dans le débat, vous possédez tout l'historique de l'attitude ou de la décision que le Canada a prise, cet historique ayant été établi sur l'avis de l'ambassadeur, du président des organismes, du chef d'état-major et de huit ou dix secrétaires de carrière. Mais ces renvois continuels à Ottawa, à mon avis, semblent nous mettre d'une journée en retard sur les débats. Je pourrai peut-être continuer avec le ministre.

M. HERRIDGE: J'écoutais M. Smith. Je suis porté à croire que la méthode est une bonne sauvegarde, surtout lorsque vous avez des hommes très compétents, mais inexpérimentés, parlant au nom du Canada.

M. SMITH (Calgary-Sud): J'aimerais signaler que si tel était le cas, je serais certainement d'accord mais tel n'est pas le cas. Avant que soit mis entre les mains d'un député inexpérimenté,—et ce peut bien n'être pas un député, ce peut être quiconque parmi un certain nombre de gens ou bien l'ambassadeur lui-même,—un certain discours, celui-ci a passé par un comité de la délégation auquel ont participé tous ces gens de carrière dont je parle. Une fois de plus, j'insiste sur le fait que je ne parle pas des décisions de grande portée. J'ai eu plutôt l'impression que vous devez recevoir des instructions avant d'aller prendre votre tasse de café et qu'il y a peu ou point de souplesse dans la façon dont la délégation doit aborder un sujet.

Il y a une grande différence entre l'adoption d'une ligne de conduite par un député inexpérimenté et l'attitude des membres de la délégation qui sont responsables et qui se rendent compte de l'atmosphère du débat et de la position qu'on prend.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Smith, à l'occasion, on laisse une certaine latitude, car je me rappelle une circonstance où. faisant partie d'une commission, j'ai voté contrairement à l'avis des représentants du ministère parce que je croyais qu'ils avaient tort.

M. HERRIDGE: Dans votre cas, monsieur le président, cette conduite est traditionnelle!

M. SMITH (Calgary-Sud): Je suis ravi d'entendre cela, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suis toujours convaincu qu'ils avaient tort.

M. McCLEAVE: Je pense qu'ils n'avaient pas tort.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit 98 est-il approuvé?

M. REGIER: Relativement au crédit 98, je me demande si nous pourrions avoir un exemplaire d'un rapport sur ce qui arrive dans l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Combien consacrons-nous à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture? Je remarque une diminution de $5,249.

M. ROBERTSON: Vous voulez savoir quel a été le total de notre contribution?

M. REGIER: Oui.

M. H. B. STEWART (Chef de la Division des finances, ministère des Affaires extérieures): Sous ce crédit, notre contribution à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture est de $363,381.

M. REGIER: Puis-je demander s'il y a diminution par rapport à l'an dernier, parce que l'organisme ne serait plus aussi efficace ni aussi dynamique qu'auparavant, ou bien s'il y a simplement eu surestimation?

M. STEWART: Ici, la réduction serait presque entièrement due au taux du change. Ce paiement est fait en devises américaines. Cette année, tous nos paiements en devises américaines sont effectués à un taux qu'on estime à .95381, ou quelque chose de ce genre.

M. HERRIDGE: Qui étaient nos représentants auprès de l'organisation?

M. ROBERTSON C'est notre ambassadeur à Rome qui assure constamment la liaison avec l'organisation. C'est normalement le ministre de l'Agriculture qui est le chef des représentants canadiens; je ne suis pas certain si les réunions sont annuelles ou bisannuelles. A la réunion de novembre dernier, M. Harkness était présent auprès de la délégation, ainsi que des représentants de gouvernements provinciaux et d'organismes de producteurs.

J'avais préparé, en réponse à une question posée la semaine dernière par M. McCleave, des notes sur les rapports qu'entretien le Canada avec chacune des institutions spécialisées. Nous avons pensé que ces notes étaient peut-être un peu longues pour être insérées telle qu'elles dans le compte rendu, mais je pourrais lire ce que j'ai sur l'Organisation pour l'aimentation et l'agriculture.

Cette note dit que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a été établie en 1945 et qu'elle est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Le rouage supérieur de l'organisation est la conférence, qui se tient habituellement tous les deux ans. Entre les sessions de la conférence, le travail de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture s'accomplit sous la surveillance d'un conseil qui se réunit ordinairement deux fois par année et qui se compose de représentants de 25 États membres élus lors de la conférence.

A la dixième conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui a eu lieu en 1959, le délégué du Canada était l'honorable Douglas S. Harkness, ministre de l'Agriculture, qu'accompagnaient un délégué suppléant, M. J. F. Booth, du ministère de l'Agriculture, dix délégués associés, appartenant aux ministères de l'Agriculture, de la Santé na-

tionale et du Bien-être social, du Commerce, du Nord canadien et des Ressources nationales et des Pêcheries, et trois membres de l'ambassade du Canada à Rome.

Le Canada fut élu au conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à la dixième conférence. Le conseil doit se réunir de nouveau en octobre 1960.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. ROBERTSON: Avez-vous obtenu de M. Stewart la réponse à votre question sur la légère réduction de l'affectation?

M. REGIER: Oui.

M. ROBERTSON: En préparant le budget, nous avons fait une surestimation. L'activité de l'organisation n'a pas diminué.

M. REGIER: Je constate que nous ne semblons pas progresser beaucoup vers l'établissement d'une banque mondiale d'alimentation. Je me demande si M. Robertson voudrait nous dire, à titre de secrétaire du cabinet, à quelles fins utiles sert cet organisme.

M. ROBERTSON: L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture?

M. REGIER: Oui, quelle est l'activité principale de l'organisme en dehors des réunions tenues de temps à autre?

M. STEWART: L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture assure des services mutuellement avantageux pour ses 72 États membres: réunion et publication de statistiques sur l'agriculture et les pêches, préparation de conférences et de rencontres internationales de sociétés de spécialistes en agriculture et en pêches, et assistance dans la lutte internationale contre les maadies des animaux. Ces conférences et ces rencontres permettent aux États membres de discuter publiquement des problèmes importants, comme les régimes de soutien des prix agricoles et le surplus de production agricole. Une large part du travail de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture consiste à fournir de l'aide aux pays peu développés, et l'organisme utilise à cette fin la quote-part que versent au budget ses propres membres et des fonds fournis en vertu du programe élargi d'assistance technique des Nations Unies.

L'organisme se sert des fonds provenant de ces deux sources, dans son programme d'assistance aux pays sous-développés. Ce que nous prévoyons ici, c'est notre quote-part, qui est de 4.17 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Le budget prévu pour l'année prochaine est, en devises américaines, de $9,154,750, et notre contribution s'élève à 4.17 p. 100 de cette somme.

M. SMITH (Calgary-Sud): J'aimerais savoir si notre cotisation envers les Nations Unies a été changée de quelque façon, ou si on nous a demandé quelques contributions supplémentaires.

M. STEWART: L'échelle de la cotisation des Nations Unies pour les années 1959, 1960 et 1961, en ce qui concerne le Canada, est fixée à 3.11 p. 100. Ce chiffre fluctuera probablement, je pense, monsieur Smith. L'é-

chelle de cotisation prend en considération des éléments tels que le revenu comparatif des États membres par tête de population, la capacité relative d'obtenir des devises étrangères et le principe suivant lequel la contribution individuelle d'un État membre ne doit pas dépasser la contribution individuele de l'État membre qui se voit imposer la cotisation la plus élevée. En l'occurence, ce dernier État, ce sont les États-Unis, dont la cotisation est fixée à 32.51 p. 100.

M. SMITH (Calgary-Sud): Cela étant, nous a-t-on demandé une aide supplémentaire?

M. STEWART: Pas que je sache, monsieur.

M. SMITH (Calgary-Sud): Pouvez-vous me dire combien d'États membres des Nations Unies,—sans en mentionner les noms,—sur le total de 82, ont failli à leurs obligations?

M. STEWART: Je n'ai pas ce chiffre en ce moment. Je crois l'avoir au bureau, relativement à certaines institutions, mais non pas à l'égard de l'ensemble.

M. SMITH (Calgary-Sud): Je me demande, si à une réunion ultérieure, ce chiffre pourrait être communiqué au Comité?

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous pourrons le déposer, alors. Y a-t-il d'autres questions?

M. HERRIDGE: Monsieur le président, relativement à l'Organisation internationale du Travail, certains membres du Comité se rappelleront sans doute que, il y a quelques années, aux termes de la loi, les manufacturiers du Canada ont désigné pour représenter le Canada auprès de la commission un citoyen des États-Unis et que le syndicat ouvrier a désigné un citoyen américain. Je pense que ce citoyen était le fameux M. Banks. Pourriez-vous expliquer quelle est aujourd'hui la méthode employée pour faire représenter le Canada auprès de l'Organisation internationale du Travail, et quelle collaboration existe entre le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Travail, qui sont intéressés?

M. ROBERTSON: Ces ministères sont très intéressés. Le chef de la délégation canadienne auprès de l'Organisation internationale du Travail, qui se réunit chaque année, est d'ordinaire le ministre du Travail, si ses fonctions parlementaires le lui permettent. L'Organisation internationale du Travail est unique en ce qu'elle a établi une représentation tripartite, composée des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et le ministre du Travail s'entend avec les organismes les plus représentatifs, avec l'Association des manufacturiers canadiens, le Congrès des métiers et du travail et les divers employeurs; d'autre part, le ministère des Affaires extérieures collabore étroitement avec le ministère du Travail. Le chef adjoint de la délégation est habituellement notre ambassadeur permanent à Genève, et c'est notre bureau de Genève qui se tient constamment en contact avec l'Organisation internationale du Travail. Le Canada n'est pas seulement l'un des États les plus importants au point de vue industriel; il est également membre permanent de la direction de l'Organisation internationale du Travail.

M. HERRIDGE: Je tiens à déclarer catégoriquement que les personnes qui représentent le Canada, que ce soit les employeurs ou la main-d'oeuvre, devraient être des citoyens canadiens .

M. ROBERTSON: Il en est ordinairement ainsi.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale est à Montréal?

M. ROBERTSON: Oui.

M. CRESTOHL: Les Canadiens y sont-ils employés en nombre suffisant? Avons-nous voix au chapitre dans la sélection du personnel?

M. ROBERTSON: Non. C'est comme dans toutes les institutions spécialisées: l'organisme est complètement indépendant du gouvernement qui joue le rôle d'hôte, en ce qui concerne la nomination du personnel. Je présume que, comme le secrétariat des Nations Unies lui-même, l'organisme tâche de recruter un personnel représentatif des pays participants, allant de pair avec des services de bureau efficaces. A l'heure actuelle, le nouveau directeur général est un des sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures du Canada, qui a été désigné l'an dernier à ce poste. Il a été élu par le vote des États membres.

M. CRESTOHL: Il y a plusieurs années, l'organisation parlait,—ou plutôt menaçait,—de quitte Montréal et de transporter ailleurs son siège. Il n'en est plus beaucoup question?

M. ROBERTSON: Je crois que le Comité a étudié cette question pendant plusieurs années. Il y a eu, au sujet des impôts et d'autres questions, des problèmes qui, je crois, ont été résolus depuis lors de façon satisfaisante. Il y a chaque année dans les prévisions un petit crédit qu'accorde le gouvernement pour le logement de l'organisation à Montréal. Il fait partie du règlement qui, je crois, a été négocié.

M. HERRIDGE: Si on considère que le siège de cet organisme international est à Montréal, quand il s'agit de la désignation de personnel canadien, l'Organisation reçoit-elle des lettres de recommandation des députés?

M. ROBERTSON: Je ne sais rien du tout des pratiques de l'organisme.

M. RICHARD (Ottawa-Est): Ce procédé serait-il nuisible?

M. KUCHEREPA: Puis-je poser une question au sujet du Comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord? Je remarque qu'il y a pour le programme de recherches une affectation au $58,000 (É.-U.). Le programme est d'un million de dollars. Le sous-secrétaire pourrait-il nous dire de quoi il s'agit?

M. ROBERTSON: Il y a trois ou quatre ans,—c'était, je pense, en 1956 ou en 1957,—les États membres de l'OTAN se sont demandé s'il ne pourraient pas collaborer plus efficacement à la poursuite de leurs études et de leurs programmes scientifiques, créés deux ans plus tôt. Les États-Unis, je pense, ont accordé un million par année, et on a demandé aux autres États membres une contribution proportionnelle.

M. KUCHEREPA: Excusez-moi de vous interrompre, mais c'est un nouveau programme qui a été adopté en avril 1959. Ce que je veux savoir, c'est si on a créé quelque chose de neuf.

M. ROBERTSON: Le programme a été modifié, mais l'ensemble du comité des sciences de l'OTAN a été établi il y a trois ans seulement. Il administre un programme de bourses pour des études scientifiques entre les membres de l'alliance de l'OTAN. Je pense que ce nouveau programme était exécuté par ce comité auprès duquel M. Steacie, du Conseil national de recherches est le représentant du Canada.

M. REGIER: Avant que nous avancions trop loin dans l'étude du crédit 99... Je ne sais pas si nous avons terminé le crédit 98...

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous n'avons pas terminé l'étude du crédit 98. Il n'a pas encore été approuvé.

M. REGIER: Pardon, relativement au crédit 98, Groupe de liaison du Commonwealth pour l'éducation, nous payons pour la première fois $9,612. Combien d'étudiants se trouvent présentement au Canada par suite de ce nouveau programme?

M. ROBERTSON: Je ne pense pas que des étudiants soient encore venus en vertu du programme du Commonwealth, élaboré à la conférence de l'été dernier. Présentement, nous tenons des concours dans différentes parties du Commonwealth pour choisir, en vertu de ce plan, des étudiants qui viendront aux universités canadiennes au début de l'année scolaire, en septembre.

M. CRESTOHL: Cette activité est-elle distincte de l'octroi de bourses par le Conseil des arts du Canada?

M. ROBERTSON: Cette activité est tout à fait distincte du programme du Conseil des arts du Canada. L'article qu'a mentionné M. Regier est la contribution que nous versons à l'administration centrale, à Londres, qui doit coordonner les programmes de ce genre dans les différents pays du Commonwealth. Cette somme est le montant que nous versons pour les frais d'administration et les frais généraux.

M. REGIER: Et l'administration de Londres est également chargée de faire la publicité qu'il convient de donner au programme dans le Commonwealth?

M. ROBERTSON: Eh bien, je pense que l'administration tentera de coordonner le travil et, peut-être, de faire savoir aux pays du Commonwealth ce qu'ils devraient accomplir dans ce domaine. Au Canada, c'est le comité d'administration du plan qui s'occupe de la publicité et il coopère avec les universités pour porter les faits à l'attention des étudiants, où que ce soit.

M. SMITH (Calgary-Sud): Monsieur Robertson, vous parliez d'un projet il y a un moment; ma question appartient peut-être au même ordre d'idées.

Le Canada est l'un des rares pays des Nations Unies qui envoie outre le diplomate de carrière représentant le pays à titre de délégué, un con-

tingent de représentants des milieux politiques, ce qui,—les membres du Comité en conviendront certainement,—crée un équilibre harmonieux.

Je pense ne pas me tromper en disant que la majorité des pays ne suit pas cette pratique, que dans la plupart des cas c'est invariablement le diplomate de carrière qui représente les pays aux sessions de l'Assemblée générale. En principe, n'est-ce pas le cas?

M. ROBERTSON: Moi-même, je n'ai jamais assisté à une session régulière des Nations Unies. J'ai eu l'impression que les États-Unis et le Royaume-Uni envoyaient à l'Assemblée principalement une délégation politique. Je crois que les États-Unis envoient ordinairement une représentation des deux partis. Au Royaume-Uni, la pratique,—et ce que je dis est sujet à correction,—est que ce soit des partisans du gouvernement au pouvoir qui composent la délégation.

M. SMITH (Calgary-Sud): C'est bien exact.

M. ROBERTSON: Je pense que nous sommes probablement de la minorité; mais, du moins, nous sommes en assez bonne compagnie.

M. SMITH (Calgary-Sud): Nous faisons exception à la règle, mais le point que je voudrais faire ressortir,—et il ne s'agit pas d'une assertion mais plutôt de l'expression d'un espoir,—est celui-ci: il ne faudrait pas seulement continuer de suivre cette pratique, mais aussi augmenter le nombre des représentants, appartenant au milieu politique, qui serviront de conseillers ou de représentants politiques, parce qu'il est évident que le Parlement se trouve mieux informé si ses députés ont l'occasion de voir les Nations Unies en activité. J'approuve entièrement ce que fait le Canada, et j'espère qu'il fera encore davantage.

M. ROBERTSON: Je pense que vous pourrez soumettre la question au ministre, qui sera ici demain, si vous voulez développer ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit 98 est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

Crédit 99. Contribution au programme du comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au montant de $130,870 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1959 à $124,572

Crédit 100. Payment à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1959 $ 12,000

Crédit 101. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché $215,716

Les crédits 99, 100 et 101 sont approuvés.

le VICE-PRÉSIDENT: Crédit 102?

Crédit 102. Contribution au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique ..... $ 10,000

M. HERRIDGE: Pourrions-nous obtenir quelques explications sur les derniers événements qui se sont produits à cet égard

Le VICE-PRÉSIDENT: Cette question relève-t-elle du crédit 102, monsieur Herridge

M. HERRIDGE: Oui.

M. ROBERTSON: Le Comité se rappellera qu'il s'agit d'un nouveau projet auquel on a affecté une somme pour la première fois l'an dernier. La présente année est la première année d'application du programme de formation, à l'Université de la Colombie-Britannique, qui offre des locaux et la collaboration de la faculté elle-même.

L'autre jour, je me suis entretenu avec le directeur, qui était en ville. Il a parlé de la première année de travail. Il y a eu une vingtaine de stagiaires, la plupart en administration publique et en administration technique professionnelle, venus des pays peu développés; on a élaboré pour eux un programme de formation dans le Nord-Ouest du Pacifique, avec la collaboration des gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique et des Prairies et des gouvernements des États et des universités des États-Unis le long du littoral du Pacifique. L'industrie privée de la région a aussi grandement collaboré au programme.

Bien qu'il s'agisse plutôt d'une expérience, le rapport que j'ai de l'activité déployée est encourageant et laisse prévoir que le programme continuera et se développera.

M. HERRIDGE: Merci.

Le crédit 102 est approuvé.

Crédit 103. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge ..... $ 15,000

M. McCLEAVE: J'ai une ou deux questions à poser relativement au crédit 103, Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.

Ce versement tient-il compte des situations d'urgence qui peuvent se produire, comme celles qu'on a vues au cours des récents mois en Afrique du Nord et en Afrique du Sud?

M. ROBERTSON: Ce crédit est la subvention annuelle et régulière que le gouvernement offre chaque année pour aider à couvrir, je pense, les frais d'administration de la Croix-Rouge internationale.

Comme les membres du Comité se le rappelleront, il y a ce crédit spécial décroissant qui a résulté des contributions destinées à soulager les victimes des inondations en Europe occidentale, il y a cinq ou six ans, dont il est resté un excédant considérable une fois assurés les besoins qu'avait suscités la catastrophe. Des contributions sont versées de temps à autre par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, avec l'assentiment du gou-

vernement, à l'égard de certaines éventualités qui surgissent en diverses parties du monde. Je crois que l'événement le plus récent a été le tremblement de terre au Maroc.

M. REGIER: Je me demande si M. Robertson pourrait nous dire, en ce moment, en quel état se trouve la caisse de secours aux inondés de la vallée du Fraser et ce qu'on en fait?

M. ROBERTSON: Franchement, je ne le sais pas. Je ne crois pas que la caisse relève du ministère.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne le crois pas, monsieur Regier.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, pour faire suite à ce qu'a dit le sous-secrétaire, à quel montant s'élève environ cette caisse dont vous avez parlé?

M. ROBERTSON: Il est inutile que je fasse une conjecture...

M. KUCHEREPA: Et bien, si vous ne savez pas...

M. ROBERTSON: Non, je ne sais pas.

M. REGIER: Relativement à ce Comité international de la Croix-Rouge, les pays situés derrière le rideau de fer participent-ils à l'activité de cet organisme international ou bien ont-ils établi des organisatons parallèles?

M. ROBERTSON: Je crois devoir répondre: "Je ne le sai spas". J'ai souvenance qu'il y avait une représentation quelconque, ou qu'on a parlé de représentation, à l'époque de la dernière conférence de la fédération de la Croix-Rouge internationale qui a été tenue au Canada. Quant à ce qu'est exactement la nature des relations, il faudrait que je m'enquière. J'oublie.

M. REGIER: Je me demande si nous pourrions, à une séance ultérieure, obtenir un rapport sur l'internationalité de cette institution à l'heure actuelle?

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourriez-vous donner ce renseignement à la prochaine séance?

M. ROBERTSON: Oui, je le pense.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourriez-vous le fournir demain?

M. ROBERTSON: Oui, je le pense.

M. CRESTOHL: En même temps, il serait intéressant de savoir en quelles circonstances, s'il en est, les pays situés derrière le rideau de fer requièrent ou demandent l'assistance de la Croix-Rouge internationale.

M. ROBERTSON: Oui, nous pourrions obtenir ce renseignement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce crédit?

Le crédit 103 est approuvé.

Crédit 104. Subvention à l'Institut du Commonwealth au montant de £500, même si la somme à payer peut être

supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1959 à ..... $ 1,331

M. SLOGAN: Monsieur le président, je remarque qu'il y a un groupe de crédits non requis pour 1960-1961. Parmi ceux-ci se trouve un montant de 10 millions de dollars pour l'achat et le transfert de farine de blé servant à constituer des stocks d'urgence dans les États membres de l'OTAN.

Dois-je comprendre que ce projet a été abandonné?

M. ROBERTSON: Je ne sais pas très bien. Il peut y avoir, en vertu de ce programme, des accords qui ont été conclus avec la Norvège et peut-être avec d'autres pays de l'OTAN.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous pourriez peut-être obtenir aussi ce renseignement pour la réunion de demain matin.

M. ROBERTSON: Nous allons préparer pour vous un mémoire à ce sujet.

M. KUCHEREPA: Pour revenir à la rubrique qui précède immédiatement, c'est-à-dire, qui se rapporte à l'édifice du siège de l'OTAN, le sous-secrétaire pourrait-il nous dire quel en est le coût global? En 1959, nous avons versé une contribution de $124,420 à cet égard.

M. ROBERTSON: Avons-nous ce renseignement ici?

M. STEWART: Je n'ai pas ce renseignement ici, en ce moment. Mais il a été fourni à la Chambre par M. Fleming. Le chiffre n'était pas indiqué dans les prévisions, mais il était incsrit dans les prévisions supplémentaires qui ont été soumises à la Chambre l'autre jour. Nous pourrions donner ce renseignement demain.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le crédit 104?

Le crédit 104 est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous revenons maintenant au crédit principal.

Crédit 75. Administration centrale $6,370,736

M. McCLEAVE: Et que faisons-nous des crédits 105 et 106?

Le VICE-PRÉSIDENT: Tous deux ont été approuvés.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Robertson. Elle relève du crédit 75, Administration centrale.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien.

M. HERRIDGE: Est-ce l'habitude au bureau du haut commissaire à Londres d'envoyer des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à des réunions de clubs conservateurs en Grande-Bretagne, pour prendre la parole en diverses occasions et parler du bon gouvernement qu'a le Canada et des possibilités d'émigration vers le Canada?

M. ROBERTSON: J'ai pris la parole une fois devant un groupe que je crois être une des associations de jeunes conservateurs. J'étais haut commissaire du Canada, sous un autre gouvernement.

M. SMITH (Calgary-Sud): Félicitations, c'est vraiment une saine politique.

M. HERRIDGE: Le bureau du haut commissaire envoie-t-il aussi des fonctionnaires aux réunions du parti travailliste de la Garnde-Bretagne?

M. ROBERTSON: Je crois que nous avions des observateurs au congrès annuel des syndicats ouvriers et aux deux grands ralliements annuels du parti.

M. HERRIDGE: Je demandais: aux clubs du parti travailliste?

M. SMITH (Calgary-Sud): Des invitations ont-elles déjà été faites?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que notre ministère des Affaires extérieures, à Londres, enverrait un représentant auprès de tout organisme qui lui demanderait de le faire.

M. HERRIDGE: Voici pourquoi j'ai posé cette question; j'ai une cousine, une dame très âgée, mais qui est très active dans le parti conservateur. Il y a quelques jours à peine, j'ai reçu d'elle une lettre me disant que le bureau du haut commissaire avait envoyé des conférenciers auprès des organismes du parti conservateur pour discuter ces questions. Je me demandais si la ligne de conduite du gouvernement était de préparer les émigrants d'Angleterre, avant leur départ pour le Canada, en vue de leur entrée dans le parti conservateur-progressiste.

M. ROBERTSON: Comme l'a dit le président, pourvu que les fonctionnaires soient en nombre suffisant, lorsqu'un groupe veut entendre une causerie sur le Canada ou sur quelque aspect de son gouvernement, le personnel du haut commissariat tente de le satisfaire. Cela n'est pas toujours possible. Les invitations peuvent venir de n'importe quel milieu. Mais, quand nous le pouvons, nous tâchons de les accepter.

M. HERRIDGE: Ma cousine a aussi mentionné dans sa lettre que, tandis qu'un certain nombre de membres goûtaient les causeries, beaucoup préféraient continuer à jouer au bingo pour recueillir des fonds pour la cause.

M. CARDIN: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Robertson une question sur le Bulletin hebdomadaire canadien. Si j'ai bonne mémoire, cette publication est rédigée par la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures et elle est distribuée à nos ambassadeurs et à nos représentants dans le monde entier. Le but de ce bulletin est de tenir nos représentants au courant des tendances de la pensée canadienne. Le gouvernement s'en tient-il toujours à cette pratique?

M. ROBERTSON: Je pense que la publication,—c'est ainsi que vous appelez,—existe toujours, exactement sous la même forme.

M. CARDIN: M. Robertson pourrait-il dire au Comité si ce bulletin contient quelque indication de la pensée de l'opposition sur les questions nationales ou internationales importantes?

M. ROBERTSON: Je ne vois pas le bulletin aussi régulièrement que lorsque j'étais à l'étranger, et étais inscrit sur la liste de distribution; mais ce petit abrégé est préparé par la Division de l'information exactement

de la même manière depuis des années. Je ne pourrais répondre sur le fond de votre question tout ce que je dis, c'est que la ligne de conduite n'a pas changé.

M. CARDIN: Le Comité pourrait-il obtenir des exemplaires de ce bulletin dans lesquels le point de vue de l'opposition serait exposé?

M. ROBERTSON: Nous nous ferons un plaisir de vous en envoyer un exemplaire.

M. CARDIN: Voici simplement où je veux en arriver. Si le ministère dépense de l'argent pour informer ses représentants de la pensée canadienne et qu'on ne mentionne pas les points de vue qu'ont exprimés les porte-parole de l'opposition, je ne vois pas l'utilité d'expédier ce bulletin ni d'en faire les frais.

J'ai de ce bulletin un exemplaire en date du 30 mars 1960, et certains des sujets dont il traite sont assez étranges, par exemple: Académie musicale d'été, Plus de longueur minimum pour la truite et Journée d'étude sur Shakespeare. Il me semble que des points de vue sur le Bomarc et des sujets semblables seraient vraiment plus utiles. Voici ma façon de voir: si le bulletin ne traite pas de ce qu'il devrait, s'il ne donne pas à nos représentants un tableau complet de ce qui se passe au Canada, je prétends que le publier est une perte de temps et d'argent.

M. ROBERTSON: Cette pratique d'envoyer ce court bulletin vise à épargner les frais très considérables de l'envoi par avion de journaux canadiens, et dire si elle comble la lacune convenablement est une question d'opinion. Je n'ai jamais beaucoup dû recourir à ce bulletin, parce que je n'ai jamais été dans des postes très éloignés.

M. CARDIN: Je ne me plains pas de la forme que revêt le bulletin, je m'inquiète de ce qu'il renferme. Je ne suis pas certain que les articles aient beaucoup de valeur.

M. SMITH (Calgary-Sud): Qu'on envoie un exemplaire du hansard, et les intéressés mourront d'ennui! Monsieur le président, j'ai une autre question à poser. Monsieur Robertson, vous participez, avec le chef de l'état-major général, à la nomination des attachés militaires. Comment cela se fait-il? Qui décide qui ira dans tel poste? Le chef de l'état-major général en collaboration avec votre ministère?

M. ROBERTSON: Tout d'abord, il y a consultation et accord entre le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires extérieures, subordonnément à l'approbation expresse du cabinet, pour décider quels postes doivent avoir un attaché d'un service et quel genre d'attaché. Je veux dire, pour décider si on veut avoir des attachés des trois armes aussi bien que de la défense, ou bien si on veut combiner les fonctions dans un seul poste.

M. SMITH (Calgary-Sud): Je comprends.

M. ROBERTSON: Quand il s'agit de désigner un officier particulier pour un poste, c'est le ministère de la Défense nationale qui prend l'initiative; mais c'est l'habitude d'avertir d'avance le chef du poste auquel l'attaché militaire ou l'attaché de l'air est en train d'être désigné, et d'obtenir son consentement.

M. SMITH (Calgary-Sud): De sorte que l'initiative, en premier ressort, appartient fondamentalement au ministère de la Défense nationale?

M. ROBERTSON: Oui.

M. SMITH (Calgary-Sud): Vous-mêmes, vous n'êtes aucunement responsable ni ne vous préoccupez peut-être du manque de roulement ou de la durée du mandat? Encore une fois, cela relève du ministère de la Défense nationale, n'est-ce pas? Naturellement, il vous appartiendrait de juger de l'aptitude du sujet?

M. ROBERTSON: Nous nous préoccupons de certaines choses. Dans quelques postes, il faut prendre en considération la question du logement. Comme les attachés des services sont membres de la représentation générale du Canada, dans une mission ou à une station, nous nous trouvons intéressés. Mais la nomination d'un officier et la question du roulement relèvent strictement des services armés.

M. SMITH (Calgary-Sud): Alors, pour un moment, pourrais-je parler du diplomate de carrière, que celui-ci soit ambassadeur ou un agent de rang moins élevés. A cet égard, avons-nous de quelque façon changé notre ligne de conduite? Je crois que le mandat du représentant a été prolongé, n'est-cepas? N'avons-nous pas tâché, en certains cas, d'ajouter une année à la durée du mandat?

M. ROBERTSON: On ne peut généraliser. Nous avons établi une division approximative des postes et des catégories, dans laquelle nous prenons en considération les circonstances de climat, l'accessibilité...

M. SMITH (Calgary-Sud): Il n'y a pas de règle générale. Est-ce la réponse?

M. ROBERTSON: Non. Dans une certaine catégorie, la durée du stage est normalement plus brève qu'ailleurs.

M. SMITH (Calgary-Sud): N'est-il pas exact qu'en certains cas, pour une catégorie particulière, la règle générale est que la durée du séjour à un poste,—pourvu, naturellement, que les conditions économiques et le climat soient normaux,—sera de quatre ans?

M. ROBERTSON: Non, c'est un peu exagéré. La durée varie de deux ans à trois ans et demi. Par exemple, au Ghana, le stage est de deux ans.

M. SMITH (Calgary-Sud): Invariablement, ces messieurs sont mutés d'un poste à un autre, et, en cetrains cas, sont ramenés au pays pour assumer des fonctions au sein du ministère même; est-ce exact?

M. ROBERTSON: En règle générale, oui, c'est vrai, quoique la durée de l'affectation ne dépende pas des besoins du service, généralement parlant. Parfois, pour effectuer un changement nécessaire, vous devez muter quelqu'un avant qu'il ait achevé le stage prévu en certains cas, le stage peut être prolongé d'une année.

M. SMITH (Calgary-Sud): Cela nous amène au point qui m'intéresse, en réalité. Comment déterminez-vous la valeur de certains de nos représentants? En grande partie, la tâche vous incombe, je présume, monsieur

Robertson? Si, par hasard, vous devez effectuer des vérifications périodiques, recourez-vous à une méthode particulière pour déterminer le rendement de vos représentants? Dans certains cas, les mutez-vous pour leur permettre d'acquérir une grande expérience? Mais essentiellement, ce à quoi je m'intéresse, c'est la façon de déterminer leur valeur.

M. ROBERTSON: Nous avons présentement,—je ne sai si cela répond réellement à votre question,—un service d'inspection relevant du ministère, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil du Trésor et avec la Commission du service civil; et je crois que le ministère du Commerce emploie des méthodes semblables pour maintenir la compétence de ses agents à l'étranger.

Ce service d'inspection examine périodiquement, sur les lieux, l'établissement, l'organisation du travail, les pratiques suivies localement par les missions, et il établit une comparaison avec ce que l'examen a révélé dans d'autres postes. Les membres de l'équipe d'inspection écoutent les suggestions, ils en offrent, puis ils font un rapport au ministère sur l'efficacité ou le manque d'efficacité du poste. Il est tenu compte de ces renseignements préliminaires quand des avis sont présentés au ministre au sujet des mutations et de l'avancement.

Je crois que cette méthode est sans doute le moyen ordinairement employé dans la plupart des services des affaires extérieures, pour tâcher de maintenir à l'étranger une organisation efficace dans de petits établissements où peuvent ne se trouver que deux ou trois personnes.

M. McGEE: Monsieur le président, le sous-secrétaire n'était pas ici quand nous avons entendu l'autre jour ce que j'estime être un témoignage très peu satisfaisant sur la surveillance qu'on fait des dépenses, en général pour déterminer si les crédits attribués dans le vaste domaine de l'aide étrangère atteignent les gens auxquels nous les avions destinés.

A la dernière réunion, j'ai interrogé le témoin pour savoir s'il se faisait une vérification ou une inspection quelconque, et, comme je l'ai dit, la réponse que j'ai reçue était moins que satisfaisante. Je me demandais si le sous-secrétaire pourrait nous donner quelques renseignements généraux dans cet ordre d'idées.

M. ROBERTSON: Excusez-moi, je n'étais à la réunion dont vous parlez et je ne crois pas que je puisse faire des commentaires, du moins avant d'avoir jeté un regard sur le compte rendu de la réunion.

M. CRESTOHL: Je me demande si M. Robertson pourrait nous dire si, de temps à autre, le ministère utilise des renseignements que peuvent lui fournir des députés ou des sénateurs qui visitent, officiellement ou officieusement nos missions à l'étranger?

M. ROBERTSON: Oh! oui, je dirais que nous avons reçu de tels renseignements avec beaucoup de gratitude, avec beaucoup de satisfaction.

M. CRESTOHL: Certaines de ces personnes peuvent hésiter un peu à venir volontairement faire un rapport, et je me demandais si, de temps en temps, vous les avez invitées à le faire.

M. ROBERTSON: Oh! oui, et nous sommes très heureux de connaître leurs opinions.

M. CRESTOHL: Je me demande si le Comité a reçu un rapport de la dernière session de l'Association parlementaire du Commonwealth. Plusieurs parlementaires et plusieurs délégations étaient présents. Je me demande si vous en avez reçu des nouvelles?

M. ROBERTSON: J'ai eu des conversations non officielles avec un ou deux de ceux qui étaient présents. Je serais très heureux, dirais-je, d'entendre des commentaires ou de recevoir des suggestions de gens qui ont visité les missions que je n'ai pas vues.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, je croyais que le Comité aimerait peut-être entendre les observations sur notre délégation dans l'État d'Israël, endroit assez important à l'heure actuelle. Je ne parle pas au nom du groupe, mais pour moi-même. Toute notre mission,—et certainement l'ambassadeur,— jouit d'une excellente popularité, d'une belle réputation quant au travail qu'elle accomplit dans un endroit plutôt difficile. Le personnel également a la confiance des gens du pays. Je parle en ce moment d'après les observations qu'on m'a faites lorsque j'ai rencontré des gens haut placés dans le gouvernement d'Israël. J'ai été ravi d'entendre parler de la grande popularité et de l'impartialité de notre ambassadeur. Elle est bienvenue et agréée partout, en particulier, naturellement, dans le cercle diplomatique. Je pensais qu'ainsi je devais vous demander, monsieur Robertson, si vous aviez reçu des rapports de gens qui avaient parfois visité des missions officiellement et qui auraient, en certains cas, fait des suggestions ou des observations susceptibles d'intéresser le ministère?

M. ROBERTSON: Oui, c'est juste.

M. McCLEAVE: N'est-il pas vrai que Son Excellence vient d'Halifax, ce qui expliquerait qu'elle possède toutes ces qualités

M. REGIER: Je me demande si je ne pourrais pas vérifier une chose qui, je pense, a causé quelque inquiétude à plusieurs députés. Nous recevons à l'occasion des lettres de plaintes, suivant lesquelles tel ou tel organisme canadien aurait tenté de parrainner des gens en visite au Canada, venant peut-être des pays situés au delà du rideau de fer, et que le ministère des Affaires extérieures n'aurait pas approuvé le geste.

Je me demande si le sous-secrétaire aurait l'obligeance d'expliquer de quelle façon certains organismes au Canada obtiennent la permission de parrainner des gens en visite au Canada, disons, des gens venant de pays situés derrière le rideau de fer, en particulier, tandis que d'autres organismes se voient refuser le privilège. Je crois qu'il existe un grand malentendu à ce sujet. Quelle ligne de conduite suit-on?

Le VICE-PRÉSIDENT: Cette question est assez vaste, n'est-ce pas?

M. REGIER: Je pense qu'une réponse pourrait servir aux membres du Comité, car ce sont des membres du Comité qui doivent répondre à leur commettants.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'imagine que chaque cas doit être examiné séparément. Il n'y a sant doute pas deux cas semblables.

M. ROBERTSON: Je parlais justement avec M. Campbell. J'ai l'impression que le ministre ou le premier ministre a récemment fait une

courte déclaration à la Chambre, au sujet de l'attitude du gouvernement sur la question que soulève M. Regier. Je n'ai pas à la main le texte de la déclaration. En principle, le gouvernement et le ministère des Affaires extérieures, celui-ci agissant en l'espèce comme intermédiaire du gouvernement, n'ont ni encouragé ni facilité l'entrée au Canana de personnes parrainnées par ceux qu'on croit être des communistes ou des organismes servant de façade aux communistes. La même personne, de sa propre initiative, ou bien sous d'autres auspices, pourrait sans difficulté obtenir un visa. Telle est la situation.

Je le répète, telle est la ligne de conduite suivie au Canada depuis plusieurs année, et elle est très semblable à la ligne de conduite suivie par le Royaume-Uni, je pense.

M. HERRIDGE: Cela signifie, monsieur Robertson, que, si quelqu'un a d'abord été parrainné, disons, par le parti communiste du Canada, tandis qu'il était au delà du rideau de fer, et qu'il est par la suite parrainné par le parti progressiste conservateur, il a de meilleurs chances d'entreprendre le voyage.

M. ROBERTSON: Je dirais que, s'il n'avait pas été parainné par le parti communiste, ses chances seraient meilleures.

M. REGIER: La raison pour laquelle je parle de cela,—et j'apprécie beaucoup la réponse reçue,—c'est que j'aimerais savoir s'il est vrai que les Canadiens qui désirent se rendre au-delà du rideau de fer se voient imposer des limites quant aux personnes sous les auspices desquelles ils peuvent s'y rendre. Et n'est-il pas vrai également qu'ils se voient imposer des limites quant aux endroits où ils peuvent aller derrière le rideau de fer, et que l'attitude adoptée par le Canada est vraiment, en somme, la réciproque, en ce sens que nous faisons à peu près la même chose que le régime de Moscou?

M. ROBERTSON: Il est probablement des points sur lesquels vous pouvez établir un parallèle ou une comparaison. Je ne dirais pas que l'attitude est la réciproque.

M. REGIER: Ce n'est pas exactement ce que je voulais dire; mais plusieurs personnes de ma circonscription, qui n'étaient pas allées de l'autre côté du rideau de fer depuis 1911 ou 1912, ou à peu près, m'ont instamment demandé de l'aide. Elles veulent aller voir la mère-patrie. Cependant, elles veulent aller dans une certaine région du pays et elles veulent y aller seules ou bien sous les auspices de personnes de leur choix. Invariablement, on leur répond que, si elles viennent sous les auspices d'un certain organisme, elles doivent acheter leurs billets d'avion et tout le reste, et doivent soigneusement indiquer où elles ont l'intention d'aller. Si leurs projets reçoivent l'approbation des autorités des pays situés au delà du rideau de fer, elles peuvent faire le voyage sous les auspices approuvées. Autrement, elles ne peuvent pas partir. Par conséquent, en réalité, le Canada n'est pas tellement injuste quand son gouvernement se réserve aussi le droit de dire sous quelles auspices quelqu'un peut visiter le Canada. N'ai-je pas raison dans l'ensemble?

M. ROBERTSON: Je crois que oui, en substance.

M. CARDIN: Puis-je poser une question? Le ministère des Affaires extérieures dispose-t-il de moyens pour aider les gens des pays situés au delà du rideau de fer à immigrer quand il s'agit de réunir une famille? Par exemple, je pense à cet homme qui est sorti de la Bulgarie depuis environ trois ans, alors que sa femme et ses trois filles y sont encore. Naturellement, il désire beaucoup les en tirer. Le ministère des Affaires extérieures pourrait-il aider dans un tel cas?

M. ROBERTSON: Je dirai d'abord que la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, de l'autre côté du rideau de fer.

M. CARDIN: Il s'agit ici de la Bulgarie.

M. ROBERTSON: Le ministère ne peut pas faire grand-chose. Nous n'avons pas de relations diplomatiques directes avec la Bulgarie. Nous n'avons pas de représentation à Sofia; la Bulgarie n'a pas de représentation ici. Dans un cas particulier, une personne pourrait demander au ministre du Royaume-Uni de faire connaître les détails de la situation aux autorités locales. Je ne sais pas si l'attitude du gouvernement de la Bulgarie au sujet des visas de sortie a beaucoup changé ces dernières années. Récemment, dans quelques cas, certains ont reçu de l'Union soviétique la permission de venir rejoindre leur famille au Canada, tandis qu'il y a quelques années, cela ne se voyait pas. D'un autre côté, vous ne pouvez pas compter là-dessus et dispenser des encouragements aux gens.

M. CARDIN: Merci.

M. JONES: Le ministère pourrait-il nous dire combien le ministère des Affaires extérieures a d'employés à l'étranger comparativement au ministère du Commerce?

M. ROBERTSON: Je pense que les chiffres pourraient très facilement être fournis. Nous avons ici les chiffres qui se rapportent au ministère des Affaires extérieures; mais je doute que nous ayons ceux qui se rapportent au ministère du Commerce.

M. JONES: Des chiffres répartis suivant les pays.

M. ROBERTSON: Vous verrez sans doute l'exposé trimestriel de la représentation canadienne à l'étranger, qui énumère tous les chiffres relatifs au ministère.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que la revue mensuelle intitulée Commerce extérieur contient les chiffres publiés par le ministère du Commerce.

M. JONES: Je me demande s'il est possible de fournir une liste détaillée suivant les pays, pour que nous puissions faire la comparaison, ou s'il est possible de nous dire où nous pourrions trouver de tels chiffres?

M. STEWART: Nous avons des chiffres poste par poste et une liste de l'ensemble de notre propre personnel à l'étranger. Je puis vous obtenir le total de l'effectif constant du ministère du Commerce en cherchant dans son Livre bleu.

M. JONES: Eh bien! plutôt que de dresser la liste ici même et d'accaparer le temps du Comité, peut-être pourrait-on dresser un tableau et le présenter plus tard?

M. STEWART: Oui, nous avons nos propres chiffres mission par mission.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous pourrez avoir le tableau à la prochaine réunion.

M. ROBERTSON: Oui, nous pouvons en préparer un.

M. JONES: Je suppose que les chiffres contenus dans le Livre bleu n'engloberaient pas certains des employés moins rémunérés?

M. STEWART: Oui, ils englobent même le personnel engagé sur place.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des questions?

M. SLOGAN: Monsieur le sous-secrétaire, j'aimerais vous demander si, quand vous visitez un pays étranger, les autorités du pays se rendent responsables de votre sécurité, ou bien si les visiteurs dépendent encore de la protection du gouvernement canadien?

M. ROBERTSON: Est-ce que vous parlez des personnes prises individuellement ou de notre propre personnel?

M. SLOGAN: Je parle des particulier.

M. ROBERTSON: Eh bien! ces particuliers voyagent munis d'un passe-port canadien, qui demande aux autorités locales de traiter le voyageur comme il convient et de protéger ses intérêts. Si le voyageur éprouve des mésaventures, qu'il semble n'avoir pas reçu justice ou n'avoir pas obtenu la protection des lois du pays en cause, le gouvernement canadien peut alors intervenir auprès du gouvernement étranger, soulever la question et intercéder. Mais, dans le cours ordinaire des choses, un Canadien ordinaire à l'étranger ou un Canadien voyageant aux États-Unis s'en remet aux autorités locales pour sa protection, et il doit obéir aux lois de ces pays. Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question.

M. SLOGAN: Je pensais particulièrement aux gens qui visitent l'Union soviétique. J'ai posé à ce sujet quelques questions aux membres de son personnel, et ils m'ont expliqué que c'est parfois une question de sécurité, etc. Je présume que ces gens se rendent responsables des personnes qui voyagent dans leur pays, en ce qui concerne la sécurité.

M. ROBERTSON: Il y a une catégorie générale de personnes, les Canadiens par naturalisation, qui retournent dans leur pays d'origine. Le cas qui se présente le plus fréquemment est le conflit des points de droit dans le service notarial. Le pays d'origine peut bien se prononcer contre un particulier en ce qui a trait au service notarial, et nous ne sommes pas capables de le protéger contre une revendication, s'il retourne dans son pays d'origine.

M. McGEE: Puisque nous parlons des lois de certains pays, de l'Afrique du Sud, par exemple, le haut-commissaire du Canada dans ce pays serait-il exempt de l'application des lois qui régissent les rapports avec les personnes des autres races?

M. ROBERTSON: Je ne vois auprès de moi aucun conseiller juridique, ce matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'imagine, monsieur McGee, que le haut commissaire devrait user un peu de sa propre diplomatie à son propre avantage.

Y a-t-il d'autres questions? Non? il est près de 11 heures. Il y aura une réunion du Comité demain matin, à 9 heures et demie, dans la pièce 356-S, je pense, située du côté du Sénat. La réunion aura lieu pour accommoder plusieurs membres du Comité qui désiraient interroger le ministre. Je crois savoir que le ministre sera présent demain matin, à la réunion, pour répondre à différentes questions que les membres du Comité voulaient lui poser sur divers sujets. Le ministre sera présent à la réunion. S'il n'y a pas d'autres question à poser ce matin, nous allons lever la séance.

M. CRESTOHL: La séance portera-t-elle sur le crédit 75, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

CANADA
AOUT 1 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones

PROCÈS-VERBAL

JEUDI, 7 AVRIL 1960.

(14)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: Mlle Aitken et MM. Cardin, Crestohl, Hellyer, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, McIntosh, Pearson, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Slogan et Vivian—(17).

Aussi présents: L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État; E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint, et H. B. Stewart, chef, Division des finances, tous du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité continue l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le crédit 75, qui a trait à l'administration centrale, est à l'étude et l'on pose d'autres questions au ministre relativement au ministère des Affaires extérieures.

L'on annonce que le ministre sera absent d'Ottawa pendant un certain temps pour des affaires officielles et le Comité termine son interrogatoire.

M. Martin (*Essex-Est*) propose que le crédit 75 ne soit pas adopté maintenant de façon que le ministre puisse faire rapport au Comité, à son retour. Le vice-président consent à soumettre cette proposition au sous-comité du programme et de la procédure.

A 11 heures et 5 minutes, le Comité ajourne jusqu'au vendredi 8 avril, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Clyde Lyons.

TÉMOIGNAGES

JEUDI, 7 avril 1960,

9 h. et demie du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, nous sommes en nombre et je vous prierais donc de faire silence.

Avant d'aller plus loin, je pourrais dire que plusieurs questions ont été posées lors de la dernière séance. L'une d'elles avait trait à la Croix-Rouge internationale.

J'ai ici une réponse. Désirez-vous qu'elle fasse partie du compte rendu d'aujourd'hui?

Assentiment.

Voici le texte de la réponse:

1. Rapport sur la question "Jusqu'à quel point la Croix-Rouge est-elle internationale, à l'heure actuelle"?

A l'heure actuelle, il y a des sociétés de la Croix-Rouge ou des organismes identiques à la Croix-Rouge (telles que le Croissant-Rouge) dans 84 pays indépendants. Ce chiffre comprend 11 pays du rideau de fer: Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Hongrie, Pologne, Corée du Nord, Vietnam du Nord, Chine communiste, Roumanie et U.R.S.S. La Yougoslavie a aussi un organisme actif.

2. Autre question: "En quelles occasions, s'il y en a eu, les pays du rideau de fer ont-ils eu besoin de l'aide de la Croix-Rouge ou l'ont-ils demandée"?

Il est difficile de donner une réponse complète à la suite d'un si court préavis. Nous avons pu établir que, dans deux cas au moins, des pays du rideau de fer ont récemment reçu de l'aide de la Croix-Rouge. En 1956, pendant et après la révolution hongroise, l'aide de la Croix-Rouge sur une vaste échelle a été mise à la disposition de ce pays. L'aide de la Croix-Rouge a aussi été fournie à la Pologne presque régulièrement.

La Yougoslavie qui, naturellement, n'est pas un pays du rideau de fer, reçoit, elle aussi, l'aide de la Croix-Rouge.

Une autre question a été posée au sujet du coût total du nouvel immeuble du siège de l'OTAN, à Paris. Le coût a été de 4 milliards, je crois, c'est-à-dire 4,739,745,800 francs français ou 47,397,458 nouveaux francs aussi appelés francs lourds. Je pense que tout l'article devrait être inclus dans le compte rendu d'aujourd'hui.

Il se lit comme il suit:

M. FLEMING (*Eglinton*): Oui. Le coût total du nouvel immeuble du siège de l'OTAN, à Paris, est de 4,739,745,800 francs français ou 47,397,458 nouveaux francs, appelés aussi francs lourds. L'équivalent, en dollars canadiens, est d'environ 10¾ millions. Jusqu'ici, le Canada a contribué $605,002. Avec le crédit qui figure maintenant dans le budget supplémentaire, la contribution totale en vue de la construction de l'édifice atteindra $653,145. La proportion du Canada est de 6.08 p. 100 du total.

Vous pouvez voir que M. Green est ici avec nous, et il répondra aux questions que vous pourriez avoir à lui poser.

M. PEARSON : L'autre jour à la Chambre, le ministre s'est dit déçu parce que nous n'avions pas eu assez de courage pour poser des questions au sujet du Commonwealth. Je voudrais dissiper sa déception en lui posant une ou deux questions au sujet du Commonwealth.

Il a aussi dit à la Chambre que si nous observions fidèlement les principes, nos relations avec le Commonwealth seraient irréprochables.

L'hon. HOWARD C. GREEN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*) : Voulez-vous répéter votre question, s'il-vous-plaît?

M. PEARSON : Vous avez fait allusion, à la Chambre, au respect des principes dans nos relations au sein du Commonwealth. J'ai ici le texte du *Hansard*. C'est à la page 1198. Je ne veux pas vous chercher noise le moins du monde, mais je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'il pense de la situation qui existe en Union Sud-Africaine à titre de problème concernant le Commonwealth? Pourrat-il nous donner également son opinion, s'il en a une, relativement à ce que notre gouvernement pourrait faire pour faire connaître, à l'heure actuelle, notre attitude au gouvernement de l'Union Sud-Africaine au sujet de la non-discrimination et autres problèmes du même genre.

M. GREEN : Je crois que votre question a été traitée intégralement par le premier ministre lorsqu'il a répondu aux diverses questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

Comme vous le savez, l'Union Sud Africaine a un haut commissaire, ici, à Ottawa, et il se tient bien au courant de ce qui se passe ici, au Canada.

Il ne saurait faire de doute que le gouvernement de l'Union Sud-Africaine est tenu au courant immédiatement des déclarations qui sont faites à la Chambre. Et le premier minisre lui-même a fait des déclarations très énergiques en ce qui a trait à la discrimination, dans les réponses qu'il a faites.

Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit aux réponses du premier ministre.

M. PEARSON : Puis-je demander au ministre si le haut commissaire de l'Union Sud-Africaine a été invité à rendre visite au premier ministre ou au ministre des Affaires extérieures lui-même, afin de se procurer le texte des opinions qui ont été exprimées à la Chambre, sur cette question-là?

M. GREEN : Je ne crois pas qu'il soit séant de ma part de dire exactement quelles communications ont eu lieu avec le haut commissaire de l'Union Sud-Africaine, ou plutôt avec le haut commissaire suppléant, ou avec quelque autre haut commissaire ou ambassadeur.

Comme vous le savez, nous communiquons de diverses façons. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu des discussions.

M. PEARSON : La raison pour laquelle je pose la question, c'est que j'ai suggéré à la Chambre que le haut commissaire de l'Union Sud-Africaine pourrait peut-être être prié de faire connaître à son gouvernement les vues du gouvernement du Canada, comme elles ont été exprimées à la Chambre à ce propos. Mais le premier ministre pensait que la chose n'était pas nécessaire et que le gouvernement de l'Union Sud-Africaine était au courant, grâce au haut commissaire suppléant, de ce qui avait été dit.

Je demande donc au ministre de quelle façon l'on a procédé? Est-ce par mémorandum? Par que moyen?

M. GREEN : Je ne crois pas qu'il soit sage de ma part d'entrer dans les détails et de dire exactement quelles discussions ont eu lieu et combien il y en a eu. Il s'agit là tout simplement d'une façon routinière de procéder au sein du ministère.

Si je comprends bien votre question, vous êtes d'avis que nous aurions dû adresser une note diplomatique ou quelque chose du même genre à l'Union Sud-Africaine, mais nous n'avons pas cru que le Canada devrait adopter cette façon de faire en particulier.

Comme vous le savez, c'est une question extrêmement difficile, et un geste officiel ne serait pas de nature à rendre le problème plus aisé ; et pourtant, en même temps, je crois qu'il n'y a pas le moindre doute que les vues des membres du parlement canadien de tous les partis sont connues à fond en Union Sud-Africaine.

M. HERRIDGE : J'aimerais demander au ministre s'il ne croit pas qu'il pourrait être avantageux que le premier ministre invite le haut commissaire suppléant à venir discuter ces problèmes, comme mesure préliminaire, de sorte qu'il puisse lui faire part de vive voix, puisque cela peut se faire mieux en personne que par écrit, de l'attitude du gouvernement du Canada telle qu'elle a été exprimée à la Chambre?

M. GREEN : Il n'est pas nécessaire de faire tout cela de façon officielle. Il y a diverses manières de communiquer avec les représentants des autres pays. Je ne crois pas qu'il soit toujours sage de communiquer officiellement ; et, en toute franchise, je ne crois pas que les procédures officielles donnent de bien meilleurs résultats.

M. HERRIDGE : Vou songiez plutôt à une espèce de conversation semi-officielle à la suite d'invitations, et à quelque chose qui ne recevrait pas de publicité?

Le VICE-PRÉSIDENT : Personne n'a dit que cela n'avait pas été fait. On est demeuré dans le vague, mais personne n'a dit que cela n'a pas déjà été fait.

M. HERRIDGE : Je suis bien au courant.

M. GREEN : Si vous lisez la déclaration du premier ministre, vous verrez que ces vues ont été signalées au haut commissaire suppléant de l'Union Sud-Africaine.

M. PEARSON : Je crois que le premier ministre a laissé entendre, il y a quelque temps, qu'à son avis, il n'était pas possible de dire quel serait le thème des discussions de la conférence des premiers ministres qui aura lieu sous peu. Je sais bien qu'il n'y a pas de programme officiel ou autre chose du même genre et que, conséquemment, il ne convient pas trop, je crois, de demander si quelque sujet en particulier fera partie d'un programme qui n'existe pas officiellement.

Mais j'ai remarqué, toutefois, depuis lors, que M. Menzies et un ou deux autres premiers ministres de pays du Commonwealth ont déclaré de façon très explicite que la question de l'Union Sud-Africaine ferait indubitablement l'objet de certaines formes de discussions lors de la conférence de Londres.

Je me demande si le ministre a quelque chose à dire là-dessus et si le problème en cause sera soulevé lors de la conférence?

M. GREEN : Je ne le sais pas. Comme vous venez de le dire, ces réunions ne comportent pas de programme : il y a donc beaucoup de latitude. Je préfère ne pas essayer de dire qu'est-ce qui sera et qu'est-ce qui ne sera pas discuté.

M. PEARSON : Je comprends la position dans laquelle se trouve le ministre et je comprends également, comme lui, d'ailleurs, j'en suis sûr, l'immense intérêt que d'autres parties du Commonwealth, telles que l'Asie et l'Afrique, portent à la conférence. Il me semble donc qu'il serait souhaitable que l'on dise très nettement dès maintenant que c'est un sujet de discussion qu'on pourrait difficilement éviter et que personne ne désire l'éviter.

M. GREEN : Le Canada manifeste beaucoup d'intérêt, de même que les autres pays du Commonwealth et même du monde entier. Mais comme je l'ai déjà dit, je ne sais pas ce dont il sera question au cours de cette conférence. J'imagine qu'il y aura une grande variété de sujets. Le gouvernement s'intéresse à cette question autant que n'importe qui au Canada.

M. PEARSON : J'en suis certain.

On rapporte que M. Nehru a dit que, lors de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, il ne serait pas difficile de soulever le problème de l'Union Sud-Africaine, du moins en partie. Je rappelle également une nouvelle selon laquelle M. Nehru soumettrait une déclaration de principes qui guiderait l'association des pays du Commonwealth, chose qu'il a été très difficile de faire dans le passé, même si cela était à souhaiter. Le ministre a-t-il des opinions relativement à une déclaration de ce genre?

M. GREEN : Je crois que vous voulez parler tout simplement de ce qui a paru dans les journaux. Nous ne sommes pas au courant que M. Nehru ait l'intention de soumettre une déclaration de ce genre.

M. CRESTOHL : Comment et par qui le programme est-il préparé?

Le VICE-PRÉSIDENT : Il n'y a pas de programme.

M. GREEN : Il n'y a aucune préparation de programme. Il semble qu'on se contente de choisir les questions qui intéressent le plus les premiers ministres. La réunion n'a aucun caractère officiel.

M. CRESTOHL : Certains pays du Commonwealth proposent-ils des sujets de discussion?

M. GREEN : Ils peuvent les discuter. Je crois que la seule personne ici présente qui ait jamais assisté à ces conférences est le chef de l'opposition : c'est à lui qu'il vaudrait mieux adresser la question.

M. PEARSON : Je suis toujours heureux de prêter main forte au ministre. Comme le sait le ministre, n'importe qui peut proposer n'importe quel sujet de discussion lors des réunions des premiers ministres des pays du Commonwealth, ou à tout autre sorte de réunion du Commonwealth, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un programme officiel. Et, dans le passé, je crois que c'est ce qui a été fait. Et, dans le passé également, certains membres du Commonwealth ont dit qu'il n'était pas à souhaiter de continuer la discussion. Cela se fait sans caractère officiel.

M. CARDIN : Le ministre pourrait-il dire au Comité si le gouvernement étudie la possibilité d'accepter des réfugiés de l'Union Sud-Africaine?

M. GREEN : Rien ne laisse entendre que des réfugiés aient essayé de venir ici de l'Union Sud-Africaine. Je crois qu'il leur serait très difficile de se rendre ici. Le problème ne s'est pas encore posé jusqu'ici de façon pratique.

M. CARDIN : Le gouvernement serait prêt à les accepter?

M. GREEN : Je crois que la règle générale, et notre façon de voir, au Canada, c'est que nous sommes très humains en ce qui a trait à la permission à donner aux gens de venir au Canada dans de pareilles circonstances.

M. MCGEE : Puis-je demander une réponse à la question que j'ai posée hier au sujet de la disponibilité de fonds pour l'aide étrangère et particulièrement des fonds du Plan de Colombo?

M. GREEN : Oui, j'ai ici une réponse, monsieur McGee, qui a été préparée par le ministère au sujet de la façon dont on surveille les dépenses de fonds canadiens au titre de l'aide économique; en voici le texte :

Les divers ministères que concerne directement ou indirectement la mise à exécution des programmes d'aide économique du Canada estiment que l'administration à la fois efficace et saine des fonds et la surveillance des dépenses constituent une partie de leurs fonctions permanentes et normales. Ils s'acquittent de cette responsabilité des manières suivantes:

1) Pendant la préparation des programmes d'aide économique, le ministère des Finances est consulté à toutes les étapes en vue de s'assurer que les sommes attribuées aux projets en particulier sont conformes aux principes d'une saine administration financière. De plus, le même ministère est aussi consulté au fur et à mesure de l'exécution des programmes comme moyen de s'assurer que le travail est conforme à ces principes et que, dans la mise à exécution des divers projets, les dépenses sont bien surveillées et contrôlées.

Nous ne nous éloignons jamais du ministère des Finances.

2) En ce qui a trait à la dépense elle-même des fonds telle que l'autorise le gouvernement, l'auditeur général fait l'examen en détail, qui lui est coutumier, des comptes des programmes d'aide économique, et toute irrégularité, naturellement, est signalée à la Chambre des communes dans son rapport annuel.

3) Pendant la mise à exécution des projets, la Direction de l'aide économique et technique du ministère du Commerce, dont relève l'administration des programmes d'aide économique du Canada, consulte constamment les ministères du gouvernement qui peuvent fournir les connaissances techniques et les conseils requis en vue d'assurer que les fonds d'aide sont dépensés le plus efficacement possible. La *Defense Construction Limited* . . .

Cette société relève du ministère de la Production de défense.

. . . La Corporation commerciale canadienne, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Mines et des Relevés techniques, le ministère des Transports et le ministère des Pêcheries sont parmi les ministères que l'on consulte. Un agent de la *Defence Construction Limited* est attaché au bureau du haut commissaire du Canada, à Karachi, et il aide à l'administration de l'assistance du Canada non seulement au Pakistan, mais aussi aux autres pays du Plan de Colombo. De plus, la Direction utilise abondamment les services de sociétés d'ingénieurs canadiens, non seulement comme moyen d'évaluer la possibilité économique et technique des projets mais aussi afin de s'assurer que l'exécution des projets est bien conforme aux buts pour lesquels ils sont entrepris. Ces maisons d'ingénieurs consultants ont des contrats avec le gouvernement en vue de surveiller les travaux et elles ont sur place des membres compétents. Elles présentent des rapports mensuels au gouvernement et leur personnel technique revient à Ottawa périodiquement afin de fournir des rapports détaillés sur la façon dont les travaux avancent pour chaque projet en particulier.

4) En plus de ces mesures qui visent à assurer que les projets sont bien administrés, des membres du personnel de la mission du Canada dans chaque pays, comme partie le leurs fonctions régulières, se rendent périodiquement sur les lieux des entreprises auxquelles participe le Canada en vue d'obtenir des renseignements de toute première main quant au progrès des travaux. De plus, des fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances, du Commerce et de la *Defence Construction Limited* rendent également visite à ces pays, à l'occasion, dans le même but.

5) Notre façon régulière de nous assurer que les entreprises que le

Canada aide à financer sont administrées le plus efficacement possible consiste aussi à former des gens qui pourront prendre l'entière responsabilité de l'administration de chaque entreprise, dès qu'elle sera terminée et qu'elle aura été remise au gouvernement du pays intéressé. De plus, le Canada envoie également des experts et des technicients canadiens dans le but d'aider à la réalisation des premières étapes de ces projets.

6) Lorsque la répartition des fonds canadiens affectés au Plan de Colombo a été faite et que les diverses installations permanentes que le Canada a aidé à financer sont terminées, elles sont remises au pays intéressé et c'est ce dernier qui prend l'entière responsabilité de leur exploitation et de leur entretien. Après cette étape-là, je crois qu'on comprendra qu'il serait difficile et, en réalité, qu'il ne serait pas souhaitable, de la part du gouvernement, de continuer à exercer surveillance ou contrôle sur l'entreprise. On suppose qu'une fois que le Canada et le pays responsable ont décidé de lancer une entreprise, elle sera exécutée le plus vite et le plus efficacement possible, et que le gouvernement bénéficiaire prendra les dispositions requises en vue de l'exploitation efficace de l'entreprise dès qu'elle sera terminée. L'expérience de dix années révèle que, dans le Plan de Colombo, il n'y a pas eu de difficultés ni de désappointements considérables en ce qui a trait à la façon dont ont fonctionné les entreprises que le Canada a aidé à réaliser.

7) J'aimerais souligner, à ce propos, que chacun des gouvernements bénéficiaires a fourni des fonds, des ressources et de la main-d'œuvre pour les diverses entreprises auxquelles le Canada a participé et que ces gouvernements tiennent beaucoup à ce que ces entreprises soient utilisées aux fins proposées. Je crois que nous ne devrions pas sous-estimer l'ampleur des ressources que ces pays ont consacrées à ces entreprises non plus que le degré de responsabilité qu'ils croient devoir prendre dans le but d'assurer la bonne gestion de toutes ces entreprises.

8) A la lumière des diverses méthodes qu'emploie le gouvernement canadien et, je suppose, qu'emploi aussi le gouvernement intéressé, je crois qu'il sera manifeste qu'il y a des moyens suffisants de s'assurer que les fonds d'aide économique du Canada sont dépensés de façon à la fois appropriée et efficace, et, conséquemment, que l'imposition de nouvelles mesures de surveillance des dépenses serait aussi inutile qu'elle engendrerait du gaspillage, du point de vue financier. En même temps, je puis assurer au Comité que nous comprenons bien la nécessité de veiller constamment à l'adaptation de nos méthodes aux nouvelles conditions.

9) Le Plan de Colombo s'est mérité à juste titre la réputation d'être un moyen efficace de fournir de l'aide économique aux pays qui en font partie dans l'Asie du Sud-Est, et le gouvernement du Canada de même que les autres gouvernements concernés tiennent beaucoup à ce que cette réputation demeure inaltérable et qu'elle ne soit pas entachée de mauvais usage de fonds.

M. McGEE: Je suis très reconnaissant au ministre de cet exposé complet. Je crois que nous pouvons en conclure que la dépense de ces fonds est surveillée, en tout point, aussi scrupuleusement que les fonds réguliers du gouvernement le sont au Canada.

M. GREEN: C'est aussi ma façon de voir les choses.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais poser au ministre des questions relatives aux discussions qui ont lieu à l'heure actuelle, comme on le rapporte, et, comme l'a

dit le ministre, l'un des problèmes les plus importants concernant les nations, c'est bien celui du désarmement.

Tout d'abord, puis-je demander au ministre s'il a l'intention d'assister à la réunion des ministres des Affaires étrangères qui précédera la rencontre au sommet?

M. GREEN: Il doit y avoir une réunion des ministres des Affaires étrangères des cinq nations occidentales qui sont membres du Comité du désarmement des 10 nations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est de cette réunion-là que je veux parler.

M. GREEN: Elle sera tenue à Washington, mercredi prochain, et j'ai l'intention d'y assister.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Étant donné cette nouvelle, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la question du désarmement, car c'est peut-être notre dernière chance avant la réunion? Puis-je vous demander si M. Jules Moch, dans son discours d'hier ou d'avant-hier, a parlé pour le Canada devant la Commission des 10 nations?

M. GREEN: Oui, il a parlé pour les cinq nations occidentales.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous dites qu'il a parlé pour les cinq nations occidentales? Le ministre se rappellera qu'après le discours où M. Krouchtchev a proposé un désarmement complet, en l'espace de quatre ans, il a fait une seconde proposition relative à un désarmement partiel qui aurait lieu à plus longue échéance.

M. GREEN: Je crois que votre dernière phrase n'est pas exacte relativement à une proposition qu'aurait faite M. Krouchtchev en vue d'un désarmement partiel qui s'étendrait sur une plus longue période.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Une proposition avait trait au désarmement complet et l'autre à un désarmement partiel. L'un aurait eu lieu en l'espace de quatre ans et l'autre, le plan partiel, ne comportait aucune période de temps. Je crois avoir raison là-dessus, mais ce n'est pas la question.

Voici ce que j'ai demandé au ministre: lorsque le président Krouchtchev a fait sa proposition, des paroles du ministre ont été citées selon lesquelles il aurait dit aux Nations Unies que le Canada accueillerait avec plaisir cette proposition, qu'il l'étudierait avec soin et qu'elle constituerait une base de discussion subséquente.

M. GREEN: Non, je ne crois pas avoir dit cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En toute justice pour le ministre, je dois dire que j'ai cherché le texte même de ses paroles, mais que je n'ai pu le trouver dans le temps que j'avais à ma disposition; je ne voudrais pas être injuste envers le ministre. S'il affirme qu'il n'a pas dit cela...

M. GREEN: Je suis tout à fait certain que je n'ai jamais dit que le plan du premier ministre Krouchtchev servirait de base aux négociations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Constituerait "une" base pour les discussions. C'est certainement là l'attitude adoptée par d'autres pays du monde occidental. Si le ministre dit qu'il n'a pas prononcé ces paroles-là, il faut que je le croie.

M. GREEN: Vous venez de dire "la" base. Le plan de M. Krouchtchev serait naturellement l'un des plans étudiés. Mais, si vous vous rappelez M. Selwyn Lloyd a proposé un plan, lui aussi.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je modifie donc mes paroles et je dis maintenant "comme "une" base de discussion". C'est ce que je croyais que le ministre avait dit

la première fois. Dois-je comprendre que l'attitude du Canada, à l'heure actuelle, serait de ne pas prendre la proposition soviétique du 14 septembre comme base de discussion?

M. GREEN : Comme la seule base.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. Moch a dit qu'il la rejetait complètement et que le plan en question ne pourrait jamais être considéré, en quelque circonstance que ce soit, comme base de discussion.

M. GREEN : Je crois que vous trouverez que M. Moch a dit que le plan en question ne pouvait pas être accepté comme "la" base de discussion. D'après ma façon de voir les choses, le délégué soviétique a tâché d'insister pour que la discussion repose sur le plan Krouchtchev uniquement. C'est cette prétention que les puissances occidentales ont rejetée.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne crois que cela nous avance à grand-chose d'argumenter pour savoir si cela a été dit ou n'a pas été dit. Tout ce que je peux dire, c'est que, d'après ce que j'ai lu dans le *Times,* de New-York, M. Moch aurait dit que l'Ouest rejetait la proposition soviétique comme base de discussion.

M. GREEN : Comme la seule base; c'est là une distinction très importante.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce que j'ai lu dans le *Times* de New-York, que je n'ai pas sous la main n'est pas conforme aux paroles du ministre.

M. GREEN : C'est moi que vous devriez croire plutôt que le *Times,* de New York.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Naturellement, j'accepterais la parole du ministre dans les domaines où, d'après moi, il est très compétent. Loin de moi l'idée de suggérer qu'il n'est pas compétent dans le domaine en cause.

Le ministre croit-il, à la lumière des discusions qui ont eu lieu au Comité des dix puissances, que l'Ouest a abandonné tout espoir de voir l'Union soviétique faire de véritables efforts pour étudier les propositions occidentales, les propositions à trois étapes, les propositions qui procèdent d'une mesure à l'autre?

M. GREEN : Je devrais souligner que, précédemment, les délégués soviétiques avaient adopté exactement la même attitude à l'endroit du plan occidental, et ils refusaient de l'adopter comme base des négociations. Je pense qu'il y a de grands espoirs. Vous ne devez pas oublier que ces dix représentants sont en train de négocier et il se fait beaucoup de travail dans le but de découvrir, de tâter et de déceler ce que l'autre partie va faire ou ce qu'elle ne fera pas. Le fait même qu'une entente sera vraisemblablement conclue au sujet des essais nucléaires...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais cela ne fait pas partie de la discussion.

M. GREEN : ... entre le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais cela ne fait pas partie de la discussion.

M. GREEN : La France fera probablement partie de cette entente, elle aussi, si l'on en juge par la déclaration faite hier par le général De Gaulle, le fait même que cela soit imminent apporte de grands espoirs, je pense, aux réunions du Comté de dix membres sur le désarmement.

Un autre facteur de grande importance, c'est que d'ici cinq semaines une rencontre au sommet aura lieu entre l'Est et l'Ouest. De fait, la réunion des ministres des Affaires étrangères qui doit se tenir à Washington, la semaine prochaine, ne se rapporte pas du tout au Comité de dix membres sur le désarmement, mais elle a trait au problème du désarmement dont il est question lors de la rencontre au sommet entre l'Est et l'Ouest. Je crois que ces deux facteurs peuvent justifier de grands espoirs de notre part.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : L'optimisme du ministre est chose très louable, et il y a déjà quelques mois que le ministre fait preuve d'optimisme à ce sujet-là. Il me semble, toutefois, que nous en sommes rendus au point où notre optimisme devrait être tempéré de quelque réalisme. Me serait-il permis de faire remarquer au ministre que jusqu'ici, (j'ouvre une parenthèse pour dire que, naturellement, les discussions relatives aux essais nucléaires auxquelles le ministre attache à juste titre de grands espoirs, ne font pas partie des discussions du Comité de dix nations concernant le désarmement) . . .

M. GREEN : C'est vrai, mais elles sont quand même très importantes et elles vont briser la glace.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je suis d'accord avec le ministre, mais puis-je lui dire qu'étant donné que nous désirons savoir ce qu'il pense de cette importante question, nous avons besoin de plus que de l'optimisme, à l'heure actuelle, et que les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici, comme on peut les lire dans les journaux, dont les comptes rendus sont assez complets, puisque, d'après les règles de la réunion des dix nations, si je comprends bien, chaque nation est libre de donner aux journaux des comptes rendus des séances, j'aimerais donc, faire remarquer au ministre que les comptes rendus des journaux ont été assez détaillés à ce sujet.

J'affirme donc que, jusqu'ici, l'optimisme du ministre ne repose sur rien de solide. Je me demandais, étant donné qu'il n'y aura peut-être plus que quatre séances, avant la réunion des ministres des Affaires étrangères à Washington (c'est ce qu'écrivait hier le Times, de New-York,) je me demandais donc, étant donné l'assurance donnée à la Chambre, il y a quelques semaines, que le Canada jouerait un rôle indépendant dans ces questions, si le temps n'était pas arrivé, pour notre pays, au sein de ce Comité des dix nations sur le désarmement, de prendre ce rôle avec vigueur afin de voir s'il ne serait pas possible de faire plus de progrès ?

M. GREEN : Vous ne devriez pas être si pessimiste, monsieur Martin.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je suis réaliste.

M. GREEN : Il m'est pénible de vous voir aussi découragé à l'endroit du problème en cause. Le fait est que beaucoup moins de paroles dures qu'à l'accoutumé ont été échangées lors des séances qui ont eu lieu entre les pays de l'Est et de l'Ouest, et les deux côtés ont fait savoir clairement et avec grand soin qu'ils tâchent vraiment d'en arriver à une entente. Le premier ministre Khrouchtchev a visité Paris et d'autres pays du monde ; et il a répété à maintes reprises qu'il désire en arriver à une entente sur le désarmement. Le président De Gaulle a dit la même chose, hier. Tous ces chefs parlent de la même manière. Le Comité des dix nations sur le désarmement ne siège que depuis un peu plus de trois semaines.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il y a eu seize séances.

M. GREEN : C'est un vaste sujet, et qui comporte de multiples angles. Dire que le temps est arrivé d'affirmer que la situation est désespérée et que le Canada devrait faire quelque chose de différent, n'est pas, à mon avis, faire preuve de grand réalisme.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je suis heureux de constater que le ministre est porter à insister sur l'opportunité d'être réaliste. Personne n'a laissé entendre que la situation est désespérée, mais je suis d'avis, étant donné les déclarations antérieures du ministre au sujet du nouveau rôle qu'il songeait à faire assumer au Canada en politique étrangère, je suis donc d'avis que rien n'indique encore que le Canada ait joué un rôle indépendant dans les discussions du Comité des dix nations, si ce n'est la déclaration qu'a faite le ministre à Hamilton, samedi soir, lorsqu'il a

dit, d'après les journaux, que le secrétaire général des Nations Unies devrait participer aux pourparlers de Genève.

M. GREEN : Je suis bien content que vous ayez soulevé cette question, monsieur Martin. Je crois qu'il serait utile que des mesures soient prises pour que M. Hammarskjold puisse soumettre au Comité ce qu'il pense de la meilleure façon dont les Nations-Unies pourraient participer aux discussions.

Je ne sais pas si je me suis fait comprendre clairement, mais j'ai beaucoup essayé. Le Canada a pris l'initiative dans la préparation de la réunion du Comité des dix nations sur le désarmement, afin de créer une situation où les Nations Unies sont tenues complètement au courant des problèmes ; et c'est grâce au Canada si les Nations Unies sont mentionnées dans le plan occidental avec tellement d'insistance. Je pense que cet aspect du problème nous préoccupe plus que n'importe quelle des quatres puissances qui s'intéressent aux négociations. Nous allons certainement faire de notre mieux pourque les Nations Unies ne soient pas mises de côté ni oubliées. Par exemple, si l'on en venait à une entente en vue de l'établissement d'un organisme international de désarmement,, comme il en est question dans les propositions que renferme le plan occidental, nous ne croyons pas que l'organisme en question devrait être établi comme rival des Nations Unies, car la tâche principale des Nations Unies est précisément d'amener le désarmement. C'est une question que le Canada surveille avec grand soin.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pour être plus précis, lorsque vous avez parlé du rôle du secrétaire général, voulez-vous dire qu'il devrait intervenir au stade actuel des discussions ?

M. GREEN : Je crois qu'il serait très utile que le secrétaire général fût invité à faire connaître ses vues aux négociateurs.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Au stage actuel des discussions ? C'est là ma question.

M. GREEN : Pas nécessairement à l'heure actuelle, mais certainement lorsque l'occasion s'en présentera.

M. PEARSON : D'après les journaux, le ministre aurait dit à Hamilton, et je cite le compte rendu :

> Je crois que nous . . .
>
> —c'est-à-dire le Canada—
>
> . . . je crois que le Canada peut apporter aux affaires mondiales une contribution plus considérable que n'importe quel autre pays au cours des dix prochaines années.

Comment le ministre pourrait-il appliquer ces paroles aux discussions en cours sur le désarmement, indépendamment de leur application générale ?

M. GREEN : Le fait même, pour le Canada, de faire partie des cinq nations occidentales qui constituent le comité de désarmement nous permet de faire cette contribution. Notre contribution au travail du comité des dix nations a été considérable, jusqu'ici, de même que notre contribution aux préparations qui ont été faites par les cinq nations occidentales. Nous allons contribuer de nouveau à la question du désarmement lors de la rencontre au sommet entre l'Est et l'Ouest.

M. PEARSON : Je suis bien certain que le Canada apporte une contribution utile, mais le ministre est allé un peu plus loin et il a dit :

> . . . notre contribution peut être plus considérable . . . que celle de n'importe quel autre pays.

M. GREEN : Je crois que tel est bien les cas, car je ne l'aurais pas dit, autrement.

M. PEARSON : Au problème du désarmement, nous apporterions une contribution plus considérable que celle de n'importe quel autre pays ?

M. GREEN : Oui, de façon générale, à la situation mondiale.

M. PEARSON : J'aime à croire que le ministre a raison : il s'agit d'un objectif très élevé.

M. HERRIDGE : C'est un bon objectif.

M. PEARSON : D'accord. J'espère que l'optimisme du ministre est fondé, et c'est une bonne chose d'être à la fois optimiste et réaliste sur ces questions-là.

Le ministre a dit que les séances tenues à Genève s'étaient déroulées dans une atmosphère relativement amicale. Je crois que c'est vrai, mais je me permettrais de faire remarquer au ministre que le comité encore moins nombreux dont faisait partie le Canada, le sous-comité des cinq nations, a tenu des séances durant cinq ans sans le moindre échange de paroles dures, mais aussi, sans progresser véritablement.

M. GREEN : Je comprends parfaitement qu'il y ait eu des échecs, mais je crois que la situation n'est plus la même à cause de la bombe à hydrogène et de la possibilité d'annihiler la civilisation. Si les chefs du monde occidental ne sont pas assez intelligents pour se rendre compte de ce fait, il n'y aura peut-être plus de civilisation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne crois pas que la sincérité du ministre soit mise en doute par qui que ce soit, à ce sujet-là. Nous l'admettons tous.

Ce que nous cherchons à obtenir du ministre, en ce moment, c'est une preuve que la délégation canadienne au comité des dix nations est à la hauteur de la déclaration relative à l'attitude indépendante dont le ministre a fait part à la Chambre, il y a quelque temps, attitude qui aurait contribué à la solution du problème du désarmement.

Par exemple, le ministre peut-il dire que la délégation canadienne va faire revivre la discussion relative à une force de police des Nations Unies comme condition nécessaire d'un plan de désarmement ?

M. GREEN : Vous ne devez pas oublier que cinq nations occidentales font face à cinq nations orientales. Il est grandement à souhaiter que les cinq nations occidentales collaborent intimement.

Remarquez bien que l'heure pourrait bien arriver où une ou plusieurs nations occidentales seraient obligées de prendre une attitude différente ; mais il est grandement à désirer qu'elles travaillent à une façon commune d'aborder les problèmes. Une chose est certaine : les cinq nations orientales vont avoir une façon identique d'aborder les problèmes, car il s'agit d'un effort d'équipe.

Le Canada, naturellement, s'intéresse vivement aux méthodes de mise en application d'une entente sur le désarmement. Je suis porté à croire que nous sommes en meilleure posture que la plupart des autres pays pour participer de façon très active à ce genre de travail. Nous songeons beaucoup à cette possibilité.

Comme vous le savez, il y a un bataillon des forces régulières destiné spécialement à servir avec les Nations Unies au cas où le gouvernement du Canada déciderait de lui confier une tâche en particulier. Il se peut que l'on étende ce rôle ou que des dispositions soient prises pour que le Canada joue le rôle d'observateur. Au ministère de la Défense et au ministère des Affaires extérieures, nous avons beaucoup plus de gens qui ont reçu une formation d'observateurs pour le compte des Nations Unies que tout autre pays. Je suis porté à croire que le Canada pourrait rendre de grands services de ce genre, en travaillant à la mise en application de toute entente sur le désarmement qui pourrait être conclue.

M. PEARSON : Monsieur le président, puis-je dire au ministre combien je suis d'accord avec ce qu'il vient de dire, à savoir que toute façon indépendante d'aborder les problèmes que pourrait employer le Canada, ou même l'une ou l'autre des cinq nations occidentales, doit être soumise à la nécessité de maintenir, si possible, une façon commune d'aborder les problèmes, une unité et un front communs. Aborder les problèmes de façon indépendante est très bien ; mais, aussi longtemps que nous ferons partie de cette coalition, il nous faudra nous soumettre à cette condition.

Je me demande si je pourrais poser une ou deux questions au ministre au sujet des essais nucléaires. Comme il l'a dit, si nous pouvons réussir à en arriver à une entente là-dessus, cela exercera certainement une bonne influence sur tout le problème du désarmement.

M. HERRIDGE : Je suis d'accord.

M. PEARSON : Les Russes ont mis de l'avant une proposition visant à l'interdiction des essais nucléaires, proposition qui devrait plaire au ministre, car je crois comprendre que l'attitude du gouvernement c'est la fin des essais. Ça finit là. La proposition des Russes ne va pas aussi loin ; mais, lorsque M. Macmillan et M. Eisenhower se sont rencontrés, ils ont accepté, semble-t-il, avec certaine réserve la récente proposition des Russes. Le ministre est-il d'avis que cela va produire une entente satisfaisante à ce sujet.

M. GREEN : J'espère qu'on pourra en venir à une entente. Remarquez bien que la proposition britannique et américaine comprenait des essais nucléaires supplémentaires en vue d'obtenir certaines données scientifiques. Cela ne modifie pas l'attitude du Canada qui croit qu'il ne devrait plus y avoir d'essais nucléaires.

M. PEARSON : L'attitude du Canada ne comporte pas de réserves.

M. GREEN : Notre propre situation géographique constitue un problème, car il y aurait ici plus de retombée radioactive.

M. PEARSON : Il ne s'agit pas de prendre une décision ; votre attitude, c'est qu'il ne faut plus d'essais, un point, c'est tout, sans tenir compte du Contrôle ou de l'inspection.

L'acceptation du plan par la Russie comporte des réserves de deux sortes, si je comprends bien : il n'y a pas encore eu d'entente avec la Russie au sujet du degré d'inspection et de contrôle de ces explosions, là où cela a été convenu ; et il n'y a pas d'entente non plus quant à l'étendue du moratorium relatif aux plus petites détonations souterraines. Ce sont là des points très importants et, si l'on pouvait en venir à une entente là-dessus, rien ne s'opposerait à un accord relatif aux essais nucléaires.

M. GREEN : En ce qui a trait à la dernière partie, c'est-à-dire à la question du moratorium relatif aux détonations souterraines, je crois que l'on ne s'entend pas sur la période de temps durant laquelle le moratorium serait en vigueur. La Russie propose une durée de quatre ans et les États-Unis, une durée d'un an.

Quant à la divergence de vues relative à l'inspection, je ne sais pas si elle est très grande. Rien n'indique qu'elle soit très grave.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : D'après ma façon de voir les choses, la limite d'un an est due seulement à la constitution des États-Unis en ce qui concerne le président. Les États-Unis seraient prêts à passer outre à la limite d'un an si ce n'était de ce fait. N'est-ce pas le problème ?

M. GREEN : C'est bien la déclaration qui a été faite par le président des États-Unis. Les Américains et les Anglais n'ont pas accepté le moratorium de quatre ans.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais le président des États-Unis a dit que ce pourrait être pour plus d'un an, mais qu'il ne pouvait pas outrepasser cette période de temps parce qu'il y aura un nouveau président.

M. GREEN : Il y a eu un moratorium très efficace durant 18 mois, et cela aussi autorise de grands espoirs.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il y a aussi un autre angle à la question. Naturellement, je suis d'accord avec ce que M. Pearson a dit, à savoir que l'attitude prise par le Canada doit toujours être subordonnée à la responsabilité et aux intérêts collectifs ; mais, comme l'a dit le ministre à Hamilton, le Canada est réellement en mesure de prendre certaines initiatives, situation unique et il devrait en tenir compte dans la ligne de conduite à suivre.

M. GREEN : Soit dit en passant, nous avons aussi pris l'initiative de faire siéger le comité de désarmement à une date rapprochée. Certains de nos partenaires du côté occidental étaient d'avis que le comité ne devrait pas siéger avant la rencontre au sommet.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : C'est vrai, et je pense qu'il faut en féliciter le ministre. Mais le ministre a fait une déclaration intéressante à Hamilton. Il ne m'en voudra peut-être pas si je reviens sur ce discours car, du point de vue de l'éclaircissement de la politique étrangère, ce discours sera peut-être une introduction très utile pour bien des gens.

M. PEARSON : Il aurait été plus utile s'il y avait eu un texte.

M. GREEN : Le discours, toutefois, n'aurait pas été aussi bon.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'ai posé une question au ministre, à la Chambre, sur l'un des aspects de ce problème, et il ne m'a pas fait le genre de réponse que j'espérais vraiment recevoir.

M. GREEN : Je sais que vous ne vous y attendiez pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre dit que je ne m'y attendais pas ; mais, ce matin, je m'y attends réellement, puisque nous sommes en comité et qu'il n'y a pas de problèmes tels que le règlement, les interventions de l'Orateur et ainsi de suite. Nous avons un président qui est très bienveillant et qui me regarde en souriant aimablement ; j'espère que nous pourrons obtenir la réponse en ce moment.

Comme le rapporte le *Spectator*, d'Hamilton, journal qui jouit d'une réputation enviable : le ministre a dit :

> Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et, tout dernièrement l'Allemagne, sont tentés de se retirer dans un coin et de discuter des problèmes ; mais, lorsque nous les surprenons en train de faire ces choses, et lorsque nous nous en plaignons, ils admettent que nous aurions dû être consultés.

Le ministre a fait allusion, dans le même discours, à titre d'exemple de procédés de ce genre, à la possibilité que l'Allemagne obtienne des bases en Espagne, mais cela ne concernerait que l'Allemagne.

M. GREEN : Cette affaire-là concernerait les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, car tous ces pays étaient au courant.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Est-ce là ce à quoi le ministre faisait allusion ?

M. GREEN : C'est un très bon exemple.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quels sont les autres cas d'où le Canada, à titre de puissance moyenne importante, comme l'a dit le ministre, a été tenu à l'écart ?

M. GREEN : Il y a eu un autre bon exemple, l'automne dernier. Le Royaume-Uni, les États-Unis et la France étaient en désaccord sur divers problèmes, et,

semble-t-il, ils ne voulaient pas soumettre ces problèmes au Conseil de l'OTAN, de crainte que les journaux ne s'en emparent et qu'ils soient rendus publics. Ils ont pensé, je suppose, qu'il valait beaucoup mieux éviter cette conjoncture. Les journaux spéculaient de façon assez précise sur toutes les divergences de vues, et nous avons pris l'attitude, au Conseil de l'OTAN, au mois d'octobre, que ces problèmes devraient être discutés au Conseil de l'OTAN et non pas faire seulement l'objet de pourparlers entre les trois nations dans un autre endroit. C'est là un autre exemple.

Je suppose que la nature humaine est ainsi faite, quand les grandes nations ont à faire face à un problème difficile, elles aimeraient entrer en conclave et discuter ces problèmes entre elles plutôt que d'en parler au Conseil de l'OTAN, Nous croyons qu'il est très mauvais d'agir ainsi.

M. HERRIDGE: Cela indiquerait que le Canada aborde les problèmes de manière indépendante?

M. GREEN: J'ai beaucoup de difficulté à convaincre M. Martin que nous sommes indépendants.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant l'indépendance, comme l'a dit le ministre, que la contribution constructive que nous devrions apporter. Je pense que la meilleure façon d'apporter une contribution constructive serait non seulement d'être indépendant, mais aussi d'être ce que le ministre a dit, à l'occasion, qu'il ne voulait pas être, à savoir "un courtier honnête".

Quant à la question du rôle d'observateurs . . .

M. GREEN: Je ne crois pas être allé aussi loin que cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous avez dit à la Chambre que vous ne pouviez pas être d'accord . . .

M. GREEN: Je n'ai pas dit qu'à l'occasion il ne conviendrait pas pour le Canada d'être un courtier honnête, mais j'ai dit que je croyais l'heure arrivée pour la population canadienne de se débarrasser de l'idée que le rôle de notre pays dans les affaires étrangères devait être un rôle d'intermédiaire.

M. PEARSON: A la page 1199 du *hansard*, le ministre aurait dit:

> Aujourd'hui, il serait extrêmement difficile de trouver deux pays entre lesquels le Canada pourrait jouer le rôle de trait d'union.

M. GREEN: C'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre ne pense-til pas que les récents pourparlers qui ont eu lieu entre le premier ministre du Royaume-Uni et le président des États-Unis auraient pu fournir l'occasion de jouer un rôle, étant donné l'opinion bien arrêtée qu'a le Canada sur la cessation des essais nucléaires?

M. GREEN: Je crois que le premier ministre du Royaume-Uni et le président des États-Unis s'entendent tellement bien qu'il serait très difficilee pour qui que ce soit de s'interposer eutre eux.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a une affaire où le ministre a fait preuve de quelque indépendance. Il a dit, à Hamilton, qu'il était très mécontent de la conduite du secrétariat des Nations-Unies dans les relations qu'il a eues au sujet de l'échantillonnement de la poussière radioactive à la suite de l'initiative qu'avait prise le Canada au cours de la dernière assemblée.

Le ministre aurait-i l'obligeance de faire quelques observations là-dessus?

M. GREEN: Je n'ai pas dit que j'étais très mécontent, mais plutôt que j'étais inquiet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est un bon synonyme.

M. GREEN : J'étais inquiet parce qu'il me semble que les Nations Unies se sont embourbées dans les formalités administratives, à ce sujet-là, et n'ont pas insisté autant que les nations l'auraient désiré.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Eh bien, qu'est-ce que le ministre a fait à ce propos-là ? Avez-vous . ..

M. GREEN : Nous avons fait tout notre possible. De fait, M. Nesbitt est là aujourd'hui ou était là hier. Et notre délégué permanent a fait tout ce qu'il a pu. Il y a, toutefois, beaucoup de bureaucratie aux Nations Unies, tout comme il y en a dans les gouvernements des pays. Les roues tournent parfois très lentement.

M. PEARSON : J'aimerais poser une question au sujet de l'OTAN, si personne n'en a poser, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT : Monsieur Pearson.

M. PEARSON : Le ministre, à la Chambre, m'a invité instamment à cesser d'attaquer l'OTAN et il a souligné ses réalisations ; je dois donc dire que j'ai été soulagé et que j'ai lu avec plaisir que le ministre signalait lui-même certaines faiblesses de l'OTAN, à Hamilton. C'est certainement là ce que nous devons faire ?

Je lis l'une des manchettes : "Green dit que les grandes puissances dominent l'OTAN".

M. GREEN : Ce n'est pas moi qui ai composé cette manchette-là.

M. PEARSON : Nous sommes parfois tous victimes de manchettes.

M. GREEN : Vous avez sans doute remarqué que mon discours est allé beaucoup plus loin que l'article du journal.

M. PEARSON : Le ministre a aussi dit, au sujet de l'OTAN, et je crois que c'est là une remarque très critique sur laquelle le ministre pourrait donner plus de détails, que le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays de l'OTAN qui ont rempli leurs engagements.

M. GREEN : C'est vrai.

M. PEARSON : Nous avons peut-être nos propres opinions là-dessus. Mais si c'est vrai, ce n'est pas très bon signe pour l'OTAN si les deux seuls pays qui ont rempli leurs engagements sont le Canada et les États-Unis ; cela n'est certainement pas exact à tous les points de vue ?

M. GREEN : Entièrement.

M. PEARSON : Le ministre veut-il laisser entendre que le Canada et les États-Unis ont été entièrement fidèles à leur engagements comme aucun autre pays de l'OTAN ?

M. GREEN : Oui.

M. PEARSON : A quels points de vue somme-nous tellement meilleurs que les autres à l'OTAN ?

M. GREEN : Je voulais parler du domaine militaire.

M. PEARSON : Le ministre doit certainement savoir que les programmes de défense sont soumis à l'OTAN, chaque année, à des dates déterminées. Les programmes sont préparés longtemps d'avance par les gouvernements intéressés et ils comprennent les choses que les gouvernements intéressés ont décidé de faire.

Cela influe certainement sur la déclaration voulant que notre pays et les États-Unis ont rempli leurs engagements, car il y a beaucoup d'engagements que nous avons pris et dont nous ne faisons pas du tout part à l'OTAN. Je songe à la défense de l'Amérique du Nord. Dire que nous excluons de telles choses de nos engagements . . .

M. GREEN : De fait, cela fait partie de l'OTAN : la défense de l'Amérique du Nord relève de l'OTAN.

M. PEARSON : Je peux peut-être exprimer ma propre opinion : je ne crois pas que le Canada et les États-Unis soient les seuls pays à remplir leurs engagements envers l'OTAN.

M. GREEN : Entièrement ?

M. PEARSON : Entièrement.

M. GREEN : Eh bien, j'espère me tromper là-dessus, mais je crains d'avoir raison.

M. PEARSON : Si vous avez raison, on ne saurait voir avec beaucoup d'encouragement l'avenir de l'OTAN.

M. GREEN : Je ne dirais pas cela, car il peut y avoir plusieurs variantes. Un pays peut bien ne pas avoir rempli tous ses engagements. C'est une question de degré et il ne s'agit pas de dire qu'il n'accompli pas beaucoup. Ils accomplissent tous beaucoup, mais, comme je viens de le dire, si je comprends bien, le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays qui remplissent au complet tous leurs engagements.

M. PEARSON : Le ministre a plus de renseignements que moi, mais je crois savoir que la Turquie, le Danemark, la Hollande, la Belgique et la Norvège et les autres pays ont rempli leurs engagements envers l'OTAN de la même façon que, je l'espère, notre pays a rempli les siens. Le ministre a peut-être des renseignements que je n'ai pas. J'ai toujours pensé que les Turcs avaient été particulièrement fidèles à leurs obligations à l'égard de l'OTAN.

M. GREEN : Ils ont très bien fait les choses et veuillez bien remarquer que les raisons invoquées par les autres pays sont aussi très bonnes.

M. PEARSON : Je me demande si je pourrais demander au ministre ce qu'il pense de la nécessité, de l'opportunité et de la possibilité de fortifier l'OTAN dans tous les domaines et non pas seulement dans le domaine militaire. Je fais ma demande à la suite de la déclaration du secrétaire général, qui a dit, il n'y a pas tellement longtemps, que l'idée d'une alliance atlantique, du point de vue militaire, limitée à une région géographique déterminée, pouvait être suffisante en 1949, mais qu'elle ne répond plus aux besoins actuels ; une politique commune qui serait probablement d'envergure mondiale, doit lui être ajoutée, et dès maintenant.

M. GREEN : C'est là une déclaration très générale. Je ne tiens pas à faire des observations là-dessus.

M. HERRIDGE : Cela a-t-il été le résultat des efforts déployés en ce sens, il y a quelques années, par les trois individus qu'on a appelés les trois sages ?

M. GREEN : Eh bien, ils étaient censés résoudre tous ces problèmes. Ils ont fait de l'excellente besogne.

M. PEARSON : Ce comité n'était pas censé résoudre quelque problème que ce soit. Ce comité était censé proposer des solutions aux problèmes que le ministre et ses collègues étaient censés résoudre au cours des trois dernières années.

Le ministre pourrait-il nous dire quel progrès a été accompli dans la mise en application des recommandations de ce repport ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre me permettrait-il de signaler l'une des observations qui avaient été faites au sujet de la très importante question qui a irrité le ministre à Hamilton, c'est-à-dire la question des consultations ?

M. GREEN : Oui, des progrès ont été accomplis dans ce domaine-là.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Voulez-vous me permettre de lire deux phrases

de ce rapport que le ministre, je crois, aimera garder tout près de son cœur. Les voici :

> Le mot "consultations" signifie discussion collective des problèmes dans les premières phases de l'élaboration de la ligne de conduite et avant que l'attitude des divers pays soit prises pour de bon. Pour dire le mieux, il en résultera des décisions collectives sur les questions d'intérêt commun qui intéressent l'alliance. Elles assureront au moins qu'un membre ne prendra pas de mesure sans connaître les opinions des autres.

Je suppose que telle est l'attitude du Canada?

M. GREEN : Oui, cela a été très utile.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre a dit, il y a un instant, en réponse à une question du chef de l'opposition, que le NORAD faisait partie de l'OTAN ; c'est une question controversée et j'en doute moi-même.

Le ministre va-t-il nier que les États-Unis, dès le début, ont insisté sur le fait que le NORAD ne devrait pas faire partie de l'OTAN? C'est là-dessus que repose ce que soutenait le chef de l'opposition et d'autres personnes encore, à la Chambre, il y a un an et demi, à ce sujet-là.

M. GREEN : Js ne crois pas qu'il puisse être très utile d'entreprendre un grand débat pour savoir si oui ou non le NORAD fait partie de l'OTAN. Je ne crois pas que l'attitude du gouvernement précédent ait été différente de celle du présent gouvernement en ce qui a trait à l'OTAN.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je crois que son attitude est très différente.

M. GREEN : Je pense que toute l'affaire avait été organisée avant que nous arrivions au pouvoir.

M. PEARSON : Il arrive que ce n'est pas exact.

M. GREEN : C'est bien près de l'exactitude.

M. PEARSON : C'est loin d'être exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je déclare au ministre que si nous voulons suivre cette double voie d'indépendance à l'heure actuelle, comme un courtier honnête (si le ministre change d'attitude), nous devons examiner les conséquences du NORAD du point de vue de l'attitude indépendante du Canada.

M. GREEN : Pensez-vous, monsieur Martin, que le Canada ne devrait pas collaborer avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non, je crois certainement que nous devons faire tout notre possible pour la défense du continent, mais je pense que nous devrions le faire par l'intermédiaire de l'OTAN, en dernière analyse, grâce à une responsabilité collective. Si nous devons abandonner notre souveraineté, nous ne devrions pas le faire en faveur des États-Unis; nous devrions le faire au moyen d'une mesure collective; c'est là mon attitude.

M. GREEN : Comme vous le savez, c'est à l'OTAN, en dernier lieu, qu'il faut rendre compte en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Cela ne fait pas partie de l'OTAN et je crois que nous ne devrions pas nous faire illusion là-dessus.

M. PEARSON : Le ministre est-il d'accord ou en désaccord avec la déclaration qui veut que nous devrions déployer tous les efforts pour que la défense du continent nord-américain fasse partie de l'OTAN, de la même façon que la défense de l'Ouest de l'Europe en fait partie; et si cela ne peut pas se faire à cause des objections des États-Unis et des objections d'autres pays, peut-être devrions-nous

examiner de nouveau toute notre attitude relativement à la défense du continent nord-américain comme elle existe actuellement?

M. GREEN: Je ne tiens pas à faire d'observations là-dessus.

M. JONES: Une réunion des ministres est-elle prévue par le Conseil de l'OTAN avant l'été?

M. GREEN: Oui, il doit y en avoir une à Istanbul, le 2 mai.

M. HERRIDGE: J'ai deux questions à poser, monsieur le président.

M. GREEN: Et des rapports seront présentés au Conseil de l'OTAN par l'un des ministres des Affaires étrangères des pays occidentaux, ou par plus d'un, qui participeront à la conférence au sommet.

M. JONES: Et le seront-ils également à une réunion des ministres?

M. GREEN: Non, je crois que ce sera plutôt au Conseil permanent de l'OTAN.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait ajouter des réserves à sa déclaration selon laquelle les États-Unis et le Canada ont été les deux seuls pays qui ont rempli toutes leurs obligations envers l'OTAN. Les autres pays font partie de l'Europe continentale, et ainsi de suite, et sont sur place, pour ainsi dire?

Est-il plus facile pour le Canada et pour les États-Unis de remplir leurs engagements que pour les autres pays continentaux?

M. GREEN: Je ne peux vraiment pas répondre à votre question. Nous avons la responsabilité de remplir nos engagements, nos propres engagements; comme je l'ai déjà signalé dans mes réponses à M. Pearson et à M. Martin, les autres pays qui ne remplissent pas entièrement leurs engagements ont de très bonnes raisons qu'ils mettent de l'avant pour justifier leur façon de faire.

M. MCINTOSH: Autrement dit, vous dites qu'il est plus facile pour le Canada et pour les États-Unis que pour les autres pays de remplir leurs engagements?

M. GREEN: Non, je n'irai pas aussi loin; je crois que tous les pays devraient remplir leurs engagements.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que notre pays et les États-Unis décident d'avance quels seront nos engagements envers l'OTAN?

M. GREEN: Nous décidons.

M. PEARSON: Nous décidons d'avance quels seront nos engagements envers l'OTAN, et nous sommes déjà convenus, avant de les soumettre à l'OTAN, qu'ils sont le genre d'engagements que nous pouvons remplir. C'est ce que nous décidons, n'est-ce pas?

M. GREEN: Eh bien, je suppose que les autres pays décident, eux aussi, avant de s'engager.

M. PEARSON: Est-ce que le fait de remplir nos engagements, comme l'a mentionné le ministre, signifie que nous acceptons l'idée que ces engagements ne devraient pas être modifiés sans l'approbation de l'OTAN? Je pense, par exemple, à la division aérienne.

M. GREEN: Non, l'OTAN est censée accepter toute modification.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser. Tout d'abord, je voudrais revenir à la question du Plan de Colombo, car quelqu'un a pris la parole avant que j'aie la chance de poser cette question-là.

En plus des divers rapports que font les fonctionnaires, qui administrent le Plan de Colombo dans divers pays, le ministère reçoit-il des renseignements des

gouvernements ou des organismes de ces pays eux-mêmes, ou de particuliers qui donnent leurs opinions relativement à l'aide accordée?

M. GREEN: Il existe une collaboration très intime entre le Canada et les gouvernements bénéficiaires. Je ne suis pas au courant de collaboration avec des particuliers ou...

M. HERRIDGE: En ce qui a trait aux organismes privés, aux organismes commerciaux, par exemple, je me demandais...

M. GREEN: A quoi pensez-vous?

M. HERRIDGE: Le club Rotary de l'Inde, par exemple?

M. GREEN: Nous ne faisons pas partie du club Rotary.

M. HERRIDGE: Je le sais bien, monsieur, mais je me servais de cela comme exemple pour savoir si des groupes locaux ou des particuliers avaient exprimé leurs opinions à votre ministère.

M. GREEN: Nous avons la responsabilité de travailler le plus étroitement possible avec le gouvernement, par exemple avec le gouvernement de l'Inde, le gouvernement du Pakistan, le gouvernement de la Malaisie, etc. Je suppose qu'au cours de ce travail des contrats sont établis avec divers organismes de ces pays et je crois que, dans la très grande majorité des cas, il s'agit de contacts amicaux et des plus favorables.

M. PEARSON: M. Herridge devrait savoir que le ministre fait partie des Optimistes.

M. GREEN: Non, je fais partie des Lions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Écoutez rugir ces lions!

M. GREEN: Très bien!

M. HERRIDGE: Lors d'une séance antérieure, je crois que le ministre a fait allusion à la possibilité que le gouvernement étudie ou réexamine la question de la participation du Canada à l'Organisation des États américains.

A ce propos, le gouvernement a-t-il reçu des observations des autres gouvernements, des organismes commerciaux, des groupes ethniques ou d'autres groupes qui insistent pour que le Canada devienne membre de l'Organisation des États américains?

M. GREEN: Il n'y a pas eu d'observations officielles. Lorsque le ministre des Affaires étrangères du Brésil était ici, il y a quelques semaines, il s'est intéressé vivement à ce que le Canada fasse partie de l'Organisation des États américains; et divers autres représentants des pays de l'Amérique latine ont exprimé la même opinion.

Je ne suis pas au courant qu'il y ait eu des observations autres que celles des gouvernements. Le gouvernement du Venezuela a désiré vivement, lui aussi, que le Canada se joigne à l'organisme en question.

M. HERRIDGE: Aucune organisation, au Canada même, n'a fait d'observations à ce sujet-là?

M. GREEN: Je ne peux rien affirmer catégoriquement. Nous recevons continuellement des lettres sur divers sujets, et il y a eu des lettres sur cette question-là, mais qui ne font qu'exprimer des opinions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le ministre sait-il à quelle date il doit partir pour l'Amérique du Sud?

M. GREEN: Ce n'est pas encore définitif, mais j'espère pouvoir partir le 21 mai.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A ce moment-là, le ministre va-t-il faire une déclaration sur les résultats de l'étude qu'il a entreprise au sujet de la participation de notre pays à l'Organisation des États américains, ou à l'Union panaméricaine, ou aux deux?

M. GREEN : Non. Nous n'étudions pas toute la question de nos relations avec l'Amérique latine, dans l'espoir que nos liens soient fortifiés. C'est là une décision qui ne se prend pas à la légère, n'est-ce pas?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non, non.

M. GREEN : Il s'agit simplement d'avoir une vue d'ensemble du problème afin de découvrir la meilleure façon de procéder pour le Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Sauf que le prédécesseur du ministre a déjà dit, lui aussi, qu'il étudiait la question de notre participation, et je ne sais pas du tout combien de temps il faut allouer pour répondre au sens que vous donnez au mot "étudier".

M. GREEN : Si vous voulez bien demander au prédécesseur de mon prédécesseur, il pourra peut-être vous dire combien de temps il faut pour étudier une question.

M. PEARSON : Monsieur Martin, j'ai étudié la question de façon active.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je faisais allusion à feu l'honorable Sydney Smith, et non pas à l'honorable Pearson.

M. GREEN : Moi je faisais allusion à M. Pearson.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je le sais; mais M. Smith a dit qu'il étudiait la question de la participation à l'Organisation des Etats américains; et lorsque le ministre a pris la parole au Comité, il y a quelques semaines, j'ai eu l'impression bien nette qu'il était très vraisemblable que le Canada participerait à l'Organisation et je me suis demandé si l'on en était arrivé à une décision à ce propos?

M. GREEN : Non, je ne pourrais faire aucune déclaration dans ce sens.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne serais pas surpris si le ministre faisait une déclaration l'un de ces jours.

M. PEARSON : Vous allez peut-être être emporté par l'atmosphère de carnaval et vous joindre à toutes ces manifestations.

M. GREEN : Vous vous y connaissez vous-même en matière de "sociabilité".

M. JONES : Pour revenir au Plan de Colombo, on a beaucoup parlé, au cours des dernières années, de la nécessité de gagner la sympathie des Africains à l'égard du monde occidental.

Le ministre serait-il au courant de discussions ou d'études qui auraient été entreprises par quelque nation relativement à la mise à exécution et à la possibilité d'une sorte de Plan de Colombo pour les pays d'Afrique?

Je comprends bien qu'il est très difficile de savoir ce qu'on pense de cette question, tout comme c'est le cas du Plan de Colombo lui-même.

M. GREEN : Comme vous le savez, monsieur Jones, de l'aide a été accordée aux pays africains qui font partie du Commonwealth. Naturellement, le Plan de Colombo a été destiné, au début, aux pays du Commonwealth. Notre ministère étudie continuellement cette question, mais je ne sais pas encore, pour le moment ce qui arrivera.

M. JONES : Étudie-t-on également dans d'autres pays la possibilité d'entreprendre un plan de ce genre?

M. GREEN : Pardon?

M. JONES: Est-ce que d'autres pays étudient, eux aussi, la possibilité d'entreprendre des plans de ce genre, comme, par exemple, le Royaume-Uni, les États-Unis et les pays d'Afrique?

M. GREEN: Pas de concert avec le Canada. Je veux dire qu'il n'y a pas de groupe de pays qui étudient cette question conjointement, mais je crois que plusieurs pays l'étudient individuellement. On parle beaucoup à l'OTAN, également, d'aide aux pays sous-développés.

M. PEARSON: Le ministre ne croit-il pas, comme M. Jones l'a mentionné, qu'il n'a pas d'initiative plus importante, dans cette région-là, à l'heure actuelle, une initiative du genre d'un Plan Marshall pour l'Afrique, si je puis l'appeler ainsi? Le ministre sait sans doute que diverses personnes ont proposé une initiative de ce genre en faveur de divers pays, notamment, je crois, sir Oliver Franks, de Grande-Bretagne; et à cette heure-ci plus particulièrement, alors qu'il y a tellement d'agitation et de malaise en Afrique, toute entreprise et toute forme d'aide pourraient être très importantes. Si les pays d'Occident pouvaient s'entendre là-dessus, cela ne serait-il pas une initiative de très bon aloi?

M. GREEN: Oui, je crois que vous avez raison; ce serait là une initiative de très bon aloi. Nous cherchons à aider l'Afrique le plus possible.

M. REGIER: Il y a quelque temps, le ministre a dit qu'il vaudrait peut-être mieux remettre à plus tard, si cela ne se fait pas immédiatement, le voyage du secrétaire des Nations Unies aux réunions du Comité des dix membres sur le désarmement.

Le ministre a aussi insisté sur la nécessité de maintenir une façon commune d'aborder les problèmes, le plus longtemps possible, entre les cinq puissances occidentales, tout comme il existe un front commun entre la moitié orientale de ce Comité.

Dans la plupart des cas d'arbitrage, où deux groupes d'intérêts s'opposent l'un à l'autre, il n'arrive pas souvent qu'il y ait une troisième influence; et, à ce propos, a-t-on étudié ou étudie-t-on présentement la possibilité d'élargir le comité de désarmement de dix membres dans le dessein, par exemple, d'y faire entrer trois, quatre ou cinq pays parmi les nations non engagées afin, si ce n'est pas pour d'autre motif, de protéger notre flanc, pour ainsi dire? Car je crois que le ministre va admettre que, si l'on ne peut en arriver à une entente, le monde sera dans une très dangereuse situation. Si certaines nations non engagées entraient dans ce Comité, le ministre ne croit-il pas que cela servirait une bonne cause, soit maintenant, soit plus tard?

M. GREEN: Le Comité des dix nations, monsieur Regier, n'a pas été établi par les Nations Unies mais plutôt par les quatre ministres des Affaires étrangères qui se sont réunis à Genève, l'été dernier, à savoir les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de l'Union soviétique. Ce Comité représente le groupe de nations de l'OTAN et le groupe de nations qui font partie du pacte de Varsovie.

L'on croit que, si ces deux groupes peuvent en arriver à une entente, cela va contribuer grandement au désarmement dans toutes les parties du monde. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire entrer des nations qui ne font pas partie de ces deux groupes. Les Nations Unies ont un observateur aux séances et les Nations Unies ont offert leurs meilleurs vœux à ce comité, comme vous le savez, lors de l'assemblée de l'automne dernier.

En réalité, les Nations Unies ont confié à ce Comité de dix nations la tâche de trouver une entente relative au désarmement. Ce à quoi je songeais, en mentionnant M. Hammarskjold, c'est qu'il serait probablement très utile de lui faire

dire aux membres du Comité la meilleure façon de s'y prendre, du point de vue des Nations Unies, et afin de satisfaire toutes les autres nations qui ne sont pas représentées au Comité de désarmement.

Je crains que les Nations Unies ne soient oubliées ou mises de côté et que quelque organisation ne soit établie qui, de fait, ferait concurrence aux Nations Unies. Je crois que ce serait désastreux.

M. REGIER: Je comprends les raisons que le ministre met de l'avant, car il estime qu'il est souhaitable que M. Hammarskjold soit là; ce ne sont pas précisément les raisons que j'ai mentionnées moi-même.

Le ministre ne croit-il pas, cependant, que le moment pourrait bien arriver,—s'il n'est pas déjà arrivé puisque 16 séances ont déjà été tenues,—où il pourrait y avoir une place pour ce que nous avons appelé un courtier honnête?

M. GREEN: Êtes-vous en train de revenir sur cette question de courtier honnête? Comme vous le savez, à la seconde étape du plan occidental, on prévoit la convocation d'une conférence de toutes les nations qui ont une puissance militaire de quelque importance. Cela fait réellement partie du plan occidental.

M. REGIER: Autrement dit, si les deux moitiés du Comité en arrivent à une impasse absolue, le Canada appuierait alors l'idée d'introduire, de fait...

M. GREEN: Non, je n'ai pas dit cela; j'ai dit qu'à la seconde étape du plan occidental de désarmement, on prévoit la convocation d'une conférence de toutes les nations qui ont une puissance militaire considérable.

M. REGIER: Cela comprendrait-il le gouvernement de Pékin?

M. GREEN: Je suis porté à le croire.

M. REGIER: Quant à l'autre question que je voulais soulever, la Chambre n'était-elle pas divisée, il y a quelque temps, au sujet de savoir si oui ou non le NORAD devrait faire partie de l'OTAN?

M. GREEN: Oui, il y a eu de nombreuses discussions là-dessus, à la Chambre.

M. REGIER: N'y a-t-il pas eu une division, une division officielle sur ce sujet?

M. GREEN: Que voulez-vous dire? Si la chose a été mise aux voix?

M. REGIER: Oui, le vote a-t-il été pris à la Chambre?

M. GREEN: Je ne m'en souviens pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a eu des discours assez catégoriques.

M. GREEN: Je vous demande pardon?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a eu des discours catégoriques, mais le vote n'a pas été pris.

M. GREEN: C'est le ministre de la Défense nationale qui a parlé.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, c'est le chef de l'opposition.

M. REGIER: Si ma mémoire est fidèle, le vote a été pris à la Chambre et l'opposition officielle a appuyé le gouvernement.

M. PEARSON: J'aimerais avoir la preuve de cette remarque. De quelle vote voulez-vous parler?

M. GREEN: Je vais laisser M. Pearson répondre à cette question-là.

M. CARDIN: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait nous dire quelle est l'attitude du gouvernement relativement à l'exportation d'armes en dehors du pays, comme, par exemple, au Moyen-Orient?

M. GREEN: La ligne de conduite permet d'exporter des armes aux pays du Commonwealth et aux pays de l'OTAN, mais non pas à des régions où des diffi-

cultés peuvent surgir, à des endroits où il y a de l'agitation. Chaque cas est étudié individuellement au fond.

M. CARDIN : Quelle est la ligne de conduite à l'endroit du Moyen-Orient?

M. GREEN : Eh bien, chaque cas, au Moyen-Orient, est étudié au fond. En général, nous avons comme ligne de conduite de ne pas expédier d'armes aux régions en ébullition.

M. PEARSON : Est-il possible, à l'heure actuelle, d'expédier des armes du Canada en Afrique du Sud sans avoir de permis d'exportation?

M. GREEN : De fait, toutes ces demandes sont étudiées au fond, mais la règle générale a été d'accorder des permis d'exportation aux pays de l'OTAN et aux pays du Commonwealth. Il faut un permis pour chaque expédition.

M. PEARSON : Il faut un permis pour chaque expédition, quelle qu'en soit la destination?

M. GREEN : Exactement.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre a peut-être remarqué la déclaration faite par . . .

M. GREEN : Chaque cas est étudié au fond et des permis d'exportation ne seraient certainement pas accordés là où il y a de l'agitation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'aimerais rester sur la question qu'a posée M. Cardin au sujet des armes destinées au Moyen-Orient. J'ai remarqué la déclaration qu'a faite le ministre au sujet de l'attitude du Canada en ce qui a trait à l'exportation d'armes.

Le ministre a-t-il remarqué la déclaraion de l'ambassadeur d'Israël selon laquelle l'exportation d'armes par l'Union Soviétique à la République Arabe Unie en est rendue au point où ces exportations donnent à cette dernière république un avantage indiscutable du point de vue militaire?

M. GREEN : Je n'ai pas vue de déclaration dans ce sens-là.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il en a été question dans le *Times* de New-York. Le ministre n'a pas de commentaires à faire là-dessus?

M. GREEN : Je n'ai pas vu cela. La déclaration a-t-elle été faite par un ambassadeur du Canada?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non, c'est M. Comay qui l'a faite, le nouvel ambassadeur d'Israël aux Nations Unies.

M. GREEN : Non, je ne tiens pas à faire de commentaires là-dessus.

Le VICE-PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Certains d'entre nous doivent se rendre à des séances de comités à 11 heures, monsieur le président; c'est là le problème.

Le VICE-PRÉSIDENT : Le ministre ne pourra participer à aucune séance demain.

M. PEARSON : C'est donc la dernière fois que je vois le ministre avant son départ pour . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Monsieur le président, je ne sais pas si vous étiez là, mais M. Nesbitt et certains d'entre nous ont pensé qu'il vaudrait mieux ne pas clore l'examen des prévisions de dépenses, de sorte qu'après Pâques, si des circonstances exigeaient la présence du ministre, il serait possible de le faire revenir.

Le VICE-PRÉSIDENT : J'avais espéré que nous pourrions terminer les travaux du Comité et que, lors du retour du président, M. White, après Pâques, nous pourrions préparer le rapport final; c'est là ce que j'espérais.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je comprends votre espoir, mais . . .

Le VICE-PRÉSIDENT : Comme je viens de le dire, c'était là ce que j'espérais pour plusieurs bonnes raisons : la direction des sténographes est à court de personnel et ils sont peu nombreux. Il leur est très difficile de suffire à la tâche des divers comités, et j'avais espéré que nous pourrions terminer nos séances afin de faciliter le travail des autres comités après Pâques.

M. PEARSON : Ne serait-il pas possible d'atteindre peut-être l'objectif en question tout en laissant la voie libre en vue d'entendre le ministre à son retour de ces réunions, plus tard, au cours du printemps, si cela paraît souhaitable ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Je suis d'accord sur ce point. Je crois que le président, M. White, pourrait convoquer une réunion n'importe quand pour que le ministre nous fournisse ces diverses explications.

M. JONES : Monsieur le président, c'est peut-être là une question qui pourrait être discutée par le comité directeur et dont nous pourrions traiter lors d'une séance ultérieure.

Le VICE-PRÉSIDENT : Les membres désirent-ils, toutefois, terminer l'étude du crédit 75 ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : C'est le crédit principal ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Oui, étant entendu que si le comité directeur juge nécessaire que nous tenions...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ne pourrions-nous pas, monsieur le président, laisser les choses où elles en sont présentement ? Nous laisserions cette question pour que le comité directeur l'étudie et nous fasse une recommandation après l'avoir étudiée ?

M. JONES : De toute façon, je crois comprendre, monsieur le président, que nous allons avoir une autre séance avant le congé de Pâques ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Je suis à la disposition du comité.

M. PEARSON : Si nous ne voyons pas le ministre d'ici quelque temps, je me demande si je pourrais lui présenter, moi du moins, mes meilleurs vœux de succès lors de ses voyages et missions, et lui exprimer l'espoir que sa façon indépendante d'aborder les problèmes en courtier honnête soit couronnée de succès en ce qui a trait au besoin de garder l'unité au sein de la coalition.

M. GREEN : Je vous remercie beaucoup, monsieur Pearson.

Le VICE-PRÉSIDENT : Qu'avons-nous décidé ? Ce crédit...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Que le comité directeur s'occupe de la question et nous fasse un rapport à la prochaine séance.

Le VICE-PRÉSIDENT : Très bien.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Allez-vous présider, lors de la prochaine séance, monsieur le président ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Si elle a lieu avant Pâques.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne savais pas si vous alliez présider. Je veux tout simplement vous dire combien nous avons apprécié votre façon de diriger les séances.

Le VICE-PRÉSIDENT : Merci. Je m'attends que M. White soit de retour immédiatement après le congé de Pâques, et le comité se réunira lorsque le président le convoquera.

M. PEARSON : Le Comité doit se réunir demain matin, à 9 heures et demie, au sujet des procès-verbaux de la Chambre des communes, n'est-ce pas ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Désirez-vous, alors, que nous nous réunissions demain matin ?

M. PEARSON : Je ne le sais pas.

Le VICE-PRÉSIDENT : Nous allons, alors, nous réunir demain matin.

M. PEARSON : Très bien, nous nous en remettrons à la convocation du président.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 1960

Prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22966—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian (35)

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 8 avril 1960
(15)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: M^lle^ Aitken et MM. Crestohl, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Jones, Kucherepa, Lennard, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McIntosh, Montgomery, Nugent, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*) et Vivian. (14)

Aussi présents: MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et H. B. Stewart, chef de la Division des finances, tous deux du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1960-1961.

Le Comité accepte de faire une rectification qui n'intéresse pas la version française du fascicule n° 12.

Le Comité discute la possibilité de tenir une réunion au retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures afin d'entendre celui-ci parler de ses visites à Washington et en Turquie ainsi que de la Conférence des premiers ministres à laquelle il doit par la suite assister.

Songeant à l'importance des visites, du rapport et de l'intérêt en jeu, M. Herridge propose après la discussion que le Comité ait l'occasion d'entendre le témoignage du ministre.

Le débat terminé, les membres du Comité approuvent à l'unanimité le sujet de la motion proposée par M. Herridge.

Durant les délibérations, M. Stewart, chef de la Division des finances du ministère des Affaires extérieures fournit une réponse documentaire à une question posée par M. H. F. Jones, député, au sujet du nombre des fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et du Commerce affectés à des postes canadiens à l'étranger.

A 9 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

22966—2

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 8 avril 1960,
9 heures et demie du matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken et messieurs, nous sommes en nombre.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je n'ai pas avec moi le dernier compte rendu des délibérations du Comité mais je l'ai lu et je constate que l'on m'y attribue les expressions «incapable et inexpérimenté» en parlant du député de Calgary-Sud. Je veux qu'une rectification soit faite à ce sujet car c'est là une erreur grossière. J'ai parlé de lui comme d'un homme «capable bien qu'inexpérimenté». Je rends cet hommage à sa compétence. (*La correction mentionnée n'intéresse que la version anglaise du fascicule 12.*)

M. JONES: Je crois que vous devriez modifier également l'autre expression, et dire qu'il n'a pas seulement l'expérience de cette Chambre mais aussi celle de l'Assemblée législative de l'Alberta.

M. HERRIDGE: Un homme expérimenté et très charmant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Merci, messieurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'attends simplement que nous nous organisions. Nous avons eu une réunion du comité directeur hier après-midi mais rien de définitif n'a été conclu et le principal poste du budget n'a pas été approuvé. On nous a laissé la tâche de décider à notre réunion de ce matin ce qu'il y aurait lieu de faire. Je puis dire que le ministre ne sera pas libre avant la fin de mai. Nous espérons que les membres du Comité approuveront l'adoption du crédit afin que les prévisions de dépenses puissent être renvoyées à la Chambre avant la fin de la session. Si aucune décision n'était prise là-dessus, je crois que la situation deviendrait plutôt embarrassante. Toutefois, je m'en remets complètement au Comité.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): N'avait-il pas été proposé, cependant, que lorsque nous renverrions ce crédit à la Chambre nous demanderions en même temps à celle-ci la permission de siéger à la discrétion du président, et de tenir une nouvelle séance afin d'étudier d'autres questions . . .

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): . . . qui pourraient se poser avant la mise en délibération des prévisions de dépenses à la Chambre?

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela avait été plus ou moins entendu à notre réunion.

M. JONES: J'ignore, monsieur le président, si en vertu des seuls pouvoirs qui nous sont conférés nous pouvons agir ainsi. Je crois savoir que nous serions tous d'accord pour que cela se fasse.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Nous avons le droit de faire n'importe quelle recommandation que nous désirons. Je puis me lever et demander ce dont il est question et vous pouvez vous lever et solliciter n'importe quoi de la Chambre.

M. JONES: Vous pouvez faire cela à la Chambre, mais pour autant que le Comité est concerné il ne peut agir qu'en vertu des fonctions qui lui sont attribuées par la Chambre.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Vous n'avez pas besoin d'invoquer le privilège pour de telles demandes.

M. VIVIAN: Puis-je dire . . .

M. MARTIN (*Essex-Est*): Avant de mettre cette question aux voix, puis-je expliquer la position prise par M. Pearson lorsque ce cas fut débattu avec M. Nesbitt. Je suis certain

que tous les membres du Comité ont envisagé leur tâche et s'y sont attaqués de façon à obtenir des résultats pratique, mais étant donné le parti que nous prenons je ne serais pas juste si je ne faisais pas connaître le problème.

Comme le président vient de nous le dire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à cause des devoirs de sa charge, ne sera pas libre avant la fin de mai. Il doit entreprendre un certain nombre d'importantes tournées à l'étranger, ce qui le retiendra en dehors du pays pendant une bonne partie de ce temps. A son retour, il aura sans doute de très importants rapports à faire à notre Comité, au pays et au Parlement. Les formalités imposées à la Chambre sont telles qu'en dépit de la magnanimité des honorables députés, il n'est pas toujours possible d'obtenir par des questions le genre et la qualité d'informations que nous pouvons nous procurer à l'aide de cet instrument particulier qu'est un comité parlementaire.

Il pourrait arriver, je ne dis pas que cela arrivera, que certains membres de ce Comité, une minorité peut-être (ce qui en soi créerait un problème), manifestent le désir de faire comparaître devant nous le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je suis sûr que vous tous, et vous en particulier, monsieur le président, êtes disposés à envisager cette possibilité. Mais permettez-moi de vous dire que du point de vue formalités cela n'est pas aussi facile que l'ont fait remarquer certains honorables membres. Nous nous trouvons présentement en face d'un problème à la Chambre des communes et cela parce que certains d'entre nous ont cherché et cherchent à convoquer une réunion d'un certain comité particulier qui a déjà terminé son travail et qui ne tient pas de séances depuis quelque temps. Il n'y a aucun moyen de réaliser un tel projet à moins que la majorité des membres dudit comité acceptent de se réunir. Si ceux-ci se montrent peu empressés à le faire, il n'existe absolument aucune possibilité de tenir une réunion selon la manière de procéder de la Chambre.

Nous ne voulons pas nous opposer à la présentation d'un rapport, mais à mon sens, il devrait être bien entendu qu'il n'y aurait aucune difficulté à accéder à la demande des membres du Comité, (même d'un groupe minoritaire) désireux d'entendre le secrétaire d'État aux affaires extérieures à son retour au pays. Ce dernier pourrait sans doute à cette occasion nous renseigner sur les progrès accomplis par les dix pays qui composent la Commission de désarmement. Mais en l'absence d'une telle entente, rien ne nous assure que nous pourrions nous réunir.

Peut-être pourrait-on alléguer qu'à ce moment-là l'étude des prévisions de dépenses se fera à la Chambre et que nous aurons de ce fait l'occasion d'aborder des questions qui normalement pourraient se débattre ici. C'est vrai jusqu'à un certain point mais même là il n'est pas possible d'engager le genre de débat que nous devrions avoir.

J'ai entendu M. Richard faire en aparté une remarque fort sensée à M. Herridge, à savoir que l'étude de ces prévisions de dépenses pourrait être ecourtée non pas intentionnellement mais simplement par la force des choses lorsque la session tirera à sa fin et en cette occurrence aucune occasion ne nous serait donnée.

J'ai exposé le problème non dans un esprit agressif mais avec l'espoir de me gagner l'approbation et l'appui du Comité.

M. McCLEAVE: Monsieur le président, je voudrais savoir, à titre de renseignement, si M. Martin est au courant aujourd'hui de tout autre fait qui serait survenu à la conférence du désarmement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, je n'ai fait que mentionner cela. Le ministre se rendra à Washington la semaine prochaine afin d'assister à une très importante réunion des ministres des Affaires étrangères. De là il partira pour la Turquie et il se rendra ensuite à la conférence des premiers ministres. Il ira par la suite en Amérique du Sud. Ce sont toutes des missions importantes. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'exécution de ces fonctions; et je suis sûr que le résultat de ces démarches suscitera beaucoup d'intérêt.

Il est possible que nous ne voulions pas nous réunir. Tout ce que nous voulons c'est nous réserver le droit de le faire.

M. HERRIDGE: Je suis certain que tous les membres du Comité conviennent avec M. Martin que les visites du ministre à Washington, en Turquie et dans les pays sud-américains sont de grande importance pour nous et nous intéressent beaucoup. J'approuve certes sa proposition portant qu'il serait très avantageux pour le Comité de recevoir un rapport du ministre à son retour et de prévoir des dispositions à cet effet.

Je crois savoir, monsieur le président, bien que l'expérience que j'aie en la matière soit limitée par rapport à celle de M. Martin, qu'en certaines circonstances antérieures il avait été pris après l'adoption des prévisions de dépenses, en vertu d'une recommandation du comité plénier à l'endroit d'un ou deux comités, des dispositions pour qu'un ministre ou un fonctionnaire supérieur fasse un certain rapport au comité permanent.

Je propose, monsieur le président, que notre Comité présente une motion témoignant de l'intérêt qu'il porte à cette question particulière et qu'il recommande que le ministre ait l'occasion à son retour de faire un rapport au Comité. Je suis bien certain qu'en ce faisant nous serons suffisamment assurés de nous voir fournir cette occasion.

M. JONES: Je ne crois pas que ce soit tout à fait là ce que M. Martin avait en vue si je l'ai bien compris, monsieur Herridge. Peut-être M. Martin pourrait-il faire une observation là-dessus? D'après ce que j'ai cru comprendre, toutefois, le Comité serait reformé afin de lui permettre d'entendre le ministre à son retour, si cela s'avère désirable.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Si des membres du Comité le demandent, même s'ils sont en minorité.

M. HERRIDGE: Non. Je pense que M. Martin tenait plutôt à s'assurer que le Comité aurait l'occasion d'entendre ce rapport étant donné l'importance des visites, du rapport et de l'intérêt en jeu. N'est-ce pas exact, monsieur Martin?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, monsieur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par contre, monsieur le président, si la Chambre doit être bientôt saisie des prévisions de dépenses et c'est bien là manifestement une des raisons pour lesquelles vous tenez à faire approuver le crédit définitif, le même but ne serait-il pas atteint?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Si le ministre n'était pas ici?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, si le ministre était ici.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas eu la chance d'aborder la question avec mes collègues . . .

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous avez eu amplement le temps, monsieur Martin. Après tout, nous n'avons pris aucune décision au sujet de quoi que ce soit hier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il me semble que la proposition de M. Herridge a beaucoup de valeur.

Le VICE-PRÉSIDENT: A vrai dire je la trouve très acceptable moi-même.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si les événements prennent la tournure que vient de mentionner M. Smith, aucune occasion ne nous sera sans doute donnée. Je ne sais pas, mais je crois que dorénavant il sera très difficile pour qui que ce soit de prendre position après la recommandation de M. Herridge et de décider que le Comité ne devrait pas se réunir dans ce but.

M. HERRIDGE: Permettez que je m'explique. Je ne veux pas de malentendu chez les membres du Comité. Bien que je sois assis entre M. Richard et M. Martin, je ne tiens pas à ce que l'on pense que je fais maintenant partie du groupe libéral.

M. MCCLEAVE: Peut-être est-ce lui qui les convertit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne vois absolument aucune objection. La seule chose que je veux savoir et cela à titre de renseignement simplement, c'est quelle serait la position constitutionnelle du Comité advenant que nous approuvions les prévisions de dépenses?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous n'êtes alors saisis d'aucune question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Notre recommandation produit-elle quelque effet?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Elle est portée au compte rendu.

M. RICHARD: Si elle est unanime, elle est alors . . .

M. JONES: Je penserais, monsieur le président, que les membres du Comité seraient en général d'avis qu'une nouvelle réunion du Comité s'imposerait s'il leur semblait avantageux de faire venir témoigner le ministre à son retour et s'il ne leur était fourni aucune autre occasion d'entendre celui-ci. Je crois que tous les membres du Comité tiendraient volontiers une autre réunion. Si nous nous en tenons à cette entente, je ne doute nullement que tous les honorables membres seront tout à fait satisfaits de la façon avec laquelle il sera procédé.

M. RICHARD: Monsieur le président, par « membres du Comité » vous ne voulez certainement pas dire qu'il faudrait que tous les membres, que la majorité, acceptent de se réunir de nouveau.

M. JONES: Le Comité des affaires extérieures ne se prête pas et ne s'est jamais prêté aux querelles de partis. Je crois qu'en ce moment les membres sont d'avis qu'il nous faudrait tenir une réunion s'il n'existe pas de possibilités d'entendre assez prochainement à la Chambre le ministre parler des prévisions de dépenses. Je pense que c'est dans un tel esprit que nous pouvons envisager le problème. C'est là la seule façon probablement pour le Comité de traiter de la question avec les pouvoirs qu'il a.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, le point, c'est que nous terminerions l'étude des prévisions de dépenses. Je crois qu'il s'agit d'une question, pourrais-je dire, de procédure et de bon sens, et nous serions incités à permettre l'approbation de ces prévisions afin qu'elles puissent être renvoyées à la Chambre, ce que nous désirons faire pourvu que nous en soit fournie l'occasion, comme l'ont mentionné M. Martin et un ou deux autres.

Avec la permission du président, je propose donc, en raison de l'importance et de l'intérêt que revêtent aux yeux des membres du Comité les visites du ministre à Washington, en Turquie et en Amérique du Sud, que le Comité recommande fortement qu'une disposition soit prise en vue de faire présenter au Comité par le ministre à son retour un rapport de ses visites et de ses déplacements.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela me paraît très raisonnable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'y vois pas d'objection. J'allais simplement demander à M. Herridge s'il ne voudrait pas faire mention d'une réserve comme celle-ci: « si une telle occasion n'a pas été fournie au comité plénier ». Il n'y a pas grande utilité à faire revenir le ministre ici s'il est possible pour nous de l'entendre à la Chambre.

M. KUCHEREPA: Voici à quoi se résume la question, monsieur le président: si nous faisons cette recommandation et la transmettons à la Chambre, il ne s'ensuit pas nécessairement que celle-ci l'acceptera. De plus, une fois en mesure de prendre une telle disposition si nous ne complétons pas l'étude des prévisions de dépenses notre tâche est terminée ici. Les crédits n'étant pas parvenus à la Chambre, aucune discussion ne peut alors être engagée à leur sujet à l'échelon de ce Comité ou à celui de la Chambre. Une telle attitude paralyserait dans une grande mesure les débats sur ces questions.

M. CRESTOHL: A mon avis, monsieur le président, la proposition que vous avez faite hier au comité directeur était très sage et très plausible. Vous avez proposé que si nous y consentions et que si nous obtenions à cet égard le consentement des membres, la Chambre pourrait renvoyer au Comité un crédit afin que nous puissions poursuivre notre travail. Je me demande donc s'il ne serait pas possible pour nous de joindre votre proposition à celle de M. Herridge et d'adopter ici une résolution que nous pourrions incorporer dans notre rapport final à la Chambre. Si nous nous entendons entre nous à ce sujet, je suppose que vous pourriez aborder la question avec le leader de la Chambre et qu'il serait possible de faire renvoyer le crédit au Comité, si une telle requête est faite même par une minorité à la Chambre. Mais je suis en faveur de la proposition.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il faudrait un rapport séparé.

M. CRESTOHL: Selon la manière qui s'impose.

M. KUCHEREPA: Le Comité doit se limiter à faire une recommandation. Il ne peut donner d'instructions à la Chambre.

M. CRESTOHL: Je sais que nous ne pouvons pas commander à la Chambre. Le rapport s'inspirera de la proposition de M. Herridge; mais si nous en venions à cette entente entre nous et si le président en touchait un mot au leader de la Chambre en lui faisant connaître nos sentiments, celui-ci consentirait à remettre à plus tard la considération d'un crédit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je consentirais très certainement à cela.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, n'y a-t-il pas une meilleure solution à cela (et j'espère que je ne m'éloigne pas beaucoup de la proposition de M. Herridge)? Pourquoi ne pas renvoyer le tout à la Chambre sauf le premier crédit.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): C'est là ce qui avait été proposé en premier lieu.

M. KUCHEREPA: La seule chose que nous pouvons faire est de recommander à la Chambre la motion que M. Herridge a présentée.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact.

M. KUCHEREPA: De cette façon ce crédit deviendrait le sien.

M. JONES: Je crois alors, monsieur le président, que nous devrions mettre fin au débat concernant le crédit 75 et recommander que l'on fasse connaître dans le rapport final l'opinion du Comité à ce sujet. Le Comité doit se réunir à nouveau afin d'étudier le rapport final qui doit être présenté à la Chambre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je propose que nous clôturions le débat sur ce crédit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Un instant seulement. Il y a une réponse à une question qu'avait posée M. Jones au sujet du nombre de fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et du Commerce affectés à des postes canadiens à l'étranger. Puis-je proposer que cette réponse soit insérée dans le compte rendu d'aujourd'hui?

(Assentiment.)

(Ladite réponse est ainsi qu'il suit:)

Réponse à la question de M. H. F. Jones, député.

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE AFFECTÉS À DES POSTES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Pays	Affaires extérieures	Commerce	Total
ARGENTINE—Buenos Aires	3	2	5
AUSTRALIE—Canberra	3	1 (en route)	
Melbourne	—	1	
Sydney	—	2	
			7
AUTRICHE—Vienne	3	2	5
CONGO BELGE—Léopoldville	—	1	1
BELGIQUE—Bruxelles	5	2	7
BRÉSIL—Rio de Janeiro	3	2	
São Paulo	1	2	
			8
CEYLAN—Colombo	3	1	4
CHILI—Santiago	2	1	3
COLOMBIE—Bogota	2	2	4
CUBA—La Havane	2	1	3
TCHÉCOSLOVAQUIE—Prague	2	—	3
DANEMARK—Copenhague	2	1	3
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—Ciudad Trujillo	1	2	3
FÉDÉRATION DE LA RHODÉSIE ET DU NYASSALAND—Salisbury	—	1	1
FINLANDE—Helsinki	2	—	2
FRANCE—Paris	9	2	
Paris OTAN	8	—	
			19

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE AFFECTÉS À DES POSTES CANADIENS À L'ÉTRANGER—*Suite*

Pays	Affaires extérieures	Commerce	Total
ALLEMAGNE—Bonn	7	3	
Berlin	2	—	
Hambourg	1	2	
			15
GHANA—Accra	3	1	4
GRÈCE—Athènes	2	2	4
GUATEMALA—Ville de Guatemala	—	2	2
HAÏTI—Port-au-Prince	1	—	1
HONG-KONG—Victoria	—	3	3
INDE—New Delhi	7	1	
Bombay	—	2	
			10
INDONÉSIE—Djakarta	3	1	4
IRAN—Téhéran	3	1	4
IRLANDE—Dublin	2	1	3
ISRAËL—Tel-Aviv	3	—	3
ITALIE—Rome	5	3	8
JAPON—Tokyo	6	3	9
LIBAN—Beyrouth	3	2	5
MALAISIE—Kuala Lumpur	3	—	3
MEXIQUE—Mexico	4	3	7
PAYS-BAS—La Haye	4	3	7
NOUVELLE-ZÉLANDE—Wellington	2	2 (1 en route)	4
NIGERIA—Lagos	1	—	1
NORVÈGE—Oslo	3	1	4
PAKISTAN—Karachi	5	2	7
PÉROU—Lima	2	2	4
PHILIPPINES—Manille	—	2	2
POLOGNE—Varsovie	4	—	4
PORTUGAL—Lisbonne	2	—	3
SINGAPOUR—Singapour	—	2	2
ESPAGNE—Madrid	3	1	4
SUÈDE—Stockholm	2	1	3
SUISSE—Berne	2	2	
Genève (Mission permanente auprès des Nations Unies)	4	—	
Genève (Délégation de désarmement)	4	—	
			12
TURQUIE—Ankara	3	—	3
UNION SUD-AFRICAINE—Pretoria	3	—	
Capetown	—	1	
Johannesburg	—	2	
			6
U.R.S.S.—Moscou	5	—	5
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE—Le Caire	4	1	5
ROYAUME-UNI—Londres	15	6	
Liverpool	—	1	
Glasgow	—	1	
			23
ÉTATS-UNIS—Washington	14	5	
New York	7	3	
New York (Mission permanente auprès des Nations Unies)	7	—	
Boston	3	1	
Chicago	2	3	
Détroit	1	2	
Los Angeles	3	—	
Nouvelle-Orléans	1	1	
San Francisco	3	—	
Seattle	3	—	
			59

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE AFFECTÉS À DES POSTES CANADIENS À L'ÉTRANGER—*Fin*

Pays	Affaires extérieures	Commerce	Total
URUGUAY—Montevideo	1	1	2
VENEZUELA—Caracas	2	3	5
ANTILLES—Port d'Espagne	1	3	
Kingston	—	2	
			6
YOUGOSLAVIE—Belgrade	3	—	3
VIETNAM—Saigon (Commission internationale pour la surveillance)	5	—	5
CAMBODGE—Phnom Penh (Commission internationale pour la surveillance)	1	—	1
TOTAL GLOBAL	232	111	343

Le VICE-PRÉSIDENT: Je présume que maintenant la motion de M. Herridge est dans les règles. Il faudrait la consigner au procès-verbal.

M. HERRIDGE: Il s'agit d'une recommandation au comité directeur au sujet de la rédaction du rapport qu'il doit présenter à l'approbation du Comité. Je crois que cette recommandation est comprise.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que nous avons l'assentiment de tous. S'il en est ainsi, je ne vois rien qui pourrait s'opposer à la tenue de la réunion projetée si elle devient nécessaire.

M. JONES: Je propose que nous ajournions jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En mon nom personnel et au nom de nos collègues, j'aimerais faire savoir au président de notre Comité que nous espérons qu'il sera bientôt de retour au travail et qu'il jouira d'une excellente santé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je me ferai un plaisir de le lui dire.

Alors, le Comité, je suppose, s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

CANADA
AOUT 1 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 1960

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

Y compris le deuxième rapport à la Chambre

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken (M^lle^)
Allard
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-Revelstoke*)
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Slogan
Smith (*Calgary-Sud*)
Valade
Vivian (35).

Secrétaire du Comité:
Eric H. Jones.

(NOTE: Pour les ERRATA voir l'appendice de ce procès-verbal.)

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 27 avril 1960.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

En conformité des instructions qu'il a reçues le 16 février 1960, le Comité a examiné les postes numéros 75 à 106 inclusivement, énumérés au Budget principal des dépenses pour 1960-1961, se rapportant au ministère des Affaires extérieures, et en recommande l'approbation à la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages du Comité au sujet des crédits déjà énumérés est annexé au présent rapport.

Le président,
FRANK E. LENNARD.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 27 avril 1960

(16)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit *à huis clos* à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: MM. Cathers, Fairfield, Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Macquarrie, Nesbitt, Richard (*Ottawa-Est*) et Vivian — 11.

Le Comité reprend son étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité accepte la demande faite par le général McNaughton au président de faire reviser suivant les détails qu'il avait soumis le compte rendu imprimé de son témoignage contenu dans les fascicules 5 à 9 inclusivement. (*Voir les errata à l'appendice du présent procès-verbal*).

Le vice-président mande que le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 26 avril et qu'il a étudié la proposition de M. Martin (*Essex-Est*) faite le 7 avril et celle de M. Herridge faite le 8 avril portant que des dispositions soient prises pour entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parler de ses visites à l'étranger à son retour dans quelques semaines. Le sous-comité avait demandé au vice-président d'étudier la proposition avec l'honorable M. Green. M. Lennard a fait savoir qu'il l'avait fait et que le ministre avait accepté de s'adresser au Comité comme il avait été proposé. Le Comité a adhéré à la proposition et a demandé au président de convoquer une telle réunion au moment approprié.

Le Comité revient au poste 75 des prévisions de dépenses, à savoir Administration centrale; ledit poste est approuvé.

Le vice-président fait lecture d'un projet de rapport à la Chambre renvoyant les prévisions de dépenses, que le sous-comité avait étudié et recommandé. Le Comité approuve le rapport tel qu'il est rédigé et donne au vice-président instruction de le présenter à la Chambre.

Le Comité s'ajourne à 9 heures et quarante du matin jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

APPENDICE

ERRATA

Procés-verbaux et témoignages, Fascicule 5, séance du mercredi 16 mars 1960

Page 12, 7e alinéa, 15e ligne: Biffer les mots «questions relatives» et y substituer «rapports relatifs».

5e ligne du bas de la page: Biffer la ligne entière et y substituer «avoir accès aux dossiers complets, que nous pouvions plus facilement consulter.».

Page 13, 23e ligne: Biffer les mots «16 avril dernier» et y substituer «16 avril de l'an dernier».

Page 14, 4e ligne: Après «rapides Big», biffer «ou» et y substituer «de même qu'un autre».

6e alinéa, 1re ligne: Après «certaines turbines» biffer le reste de la ligne et y substituer «à vapeur en voie de réalisation pour être installés au Canada auront une».

6e alinéa, 4e ligne: Ajouter "hydro-électriques» à la fin de la ligne.

7e alinéa: Biffer la première phrase et y substituer: «Je mentionne cela pour montrer que 300,000 kilowatts, puissance installée, ou 95,000 kilowatts fermes, ne représentent pas grand chose.»

Page 15, 1re ligne: Biffer «peu importe que cette énergie vienne par cycle» et y substituer «et le fait que cette énergie vient par cycles ne constituera pas alors un désavantage économique.»

Page 15, 10e ligne: Ajouter «de Passamaquoddy» au dernier mot de l'alinéa.

7e alinéa, 5e ligne: Au milieu de la ligne, biffer «à la fois»; à la fin de la ligne et au commencement de la suivante, biffer «et une» et y substituer «dans la».

Page 21, 10e ligne: Après «d'étude» insérer «de la Commisison».

17e ligne: Biffer «le gouvernement» et substituer «les deux gouvernements».

10e alinéa, 4e ligne du bas de la page: Biffer cette ligne et la moitié de la suivante jusqu'au point et y substituer «d'augmenter les installations hydro-électriques à Beechwood et à d'autres endroits de la rivière tant qu'il n'y aura pas d'emmagasinage des eaux.»

Procès-verbaux et témoignages, fascicule 6, séance du vendredi 18 mars 1960

Page 8, 11e alinéa, 1re ligne: Remplacer «déposé» par «signé».

Page 9, 29e et 30e lignes: Mettre au pluriel «la question fondamentale traitée et prévue dans les principes . . .»

Dernière ligne: Biffer «intéressée» et substituer «concertée des membres».

Page 10, 8e alinéa, 3e, 4e et 5e lignes: Biffer la phrase entière et y substituer: «A cause de la répartition très irrégulière du débit aux différentes époques de l'année, la constitution de réserves d'eau suffisantes pour régulariser ou équilibrer le débit

constituera un élément des plus importants de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique.»

Page 16, 16e ligne: Entre «Nous n'avion» et «pas» insérer «même».

Page 17, 9e et 10e lignes: Biffer «Je ne puis vous révéler ce qui est arrivé au cours des négociations» et y substituer «Je suis incapable de prédire quel sera le résultat des négociations».

11e ligne: Mettre le mot «autorisation» entre guillemets.

7e alinéa, 9e ligne du bas de la page: Biffer la ligne entière et y substituer «déterminer les phases du projet à évaluer en particulier».

Page 18, 3e ligne du bas de la page: Au commencement de la ligne, biffer «sur» et y substituer «en amont de».

2e ligne du bas de la page: Après «Vous constaterez que» insérer «le barrage de».

Page 19, 3e ligne: Remplacer «650» par «160».

14e ligne: Biffer les mots «située à la frontière sur les eaux basses» et y substituer «entre la frontière et les eaux d'aval».

Page 21, 6e alinéa, avant-dernière ligne: Biffer «coulent» et y substituer «sont en cause».

Page 22, 19e ligne: Biffer «la contribution publique» et y substituer «les avantages acquis au public».

Page 23, 14e ligne: Biffer «qu'étudient» et y substituer «que doivent étudier».

Page 24, 4e ligne: Après «l'examen» ajouter «fait jusqu'à présent de la question».

Procès-verbaux et témoignages, fascicule 7, séance du mercredi 23 mars 1960

Page 11, 3e ligne: Biffer «tacite» et y substituer «internationale».

Page 12, 15e et 16e lignes: Biffer «notre emmagasinement doit être effectué» et y substituer «l'emmagasinement doit être utilisé»'

21e ligne: Entre «utilisées» et «durant», à la fin de la ligne, insérer «une fois».

29e ligne: Biffer l'avant-dernier mot «trois» et y substituer «quatre».

Page 13, 2e ligne: Biffer «pour» et y substituer «dans».

14e ligne: Biffer «il faut» et y substituer «on a cherché».

Page 17, 27e ligne: Biffer «de chute» et y substituer «d'amont».

Page 18, 9e alinéa: Biffer «Le barrage Libby est situé vers ce point-ci» et y substituer «Le barrage Libby est censé être érigé vers cet endroit-ci, comme l'indique la carte.»

11e alinéa, 2e ligne: Après le mot «projet» insérer «Libby».

Page 19, 1re ligne: Biffer «tableau 4» et y substituer «tableau 16».
3e alinéa, 6e et 7e lignes: Biffer «celle-ci n'augmente pas» et y substituer «les avantages n'augmentent plus».

Page 21, 4e ligne: Mettre au pluriel les deux premiers mots, qui deviennent «les centrales».

10e ligne: Après «acquittés» biffer le reste de la ligne et y substituer «à condition que les centrales de la Kootenay occidentale aient».

26e ligne: Après «chute», au milieu de la ligne, biffer la mot «de» et y substituer «jusqu'à».

28e ligne: Après «retenue ici» insérer («Dorr, rivière Bull-Luxor)».

30e ligne: Biffer «les Kootenays».

10e ligne du bas de la page: «Kootenai» et non pas «Kootenay».

5e, 4e et 3e lignes du bas de la page: Biffer la phrase «Par conséquent, les gouvernements canadiens, de la Colombie-Britannique ou autre, qui contrôleront cette eau», et y substituer «Par conséquent, en raison de l'utilisation effective des débits, les autorités intéressées».

Procès-verbaux et témoignages, fascicule 8, séance du vendredi 25 mars 1960

Page 6, dernier alinéa, 6e ligne: Biffer «à un niveau supérieur et y substituer «plus en amont dans le bassin».

Dernier alinéa, 10e ligne: Après «coût d'établissement du réservoir de» insérer «Dorr-rivière Bull-Luxor».

Dernier alinéa, 12e ligne: Biffer «quelque part entre 110 et 115» et y substituer «à quelque 145».

Page 7, 3e ligne: Biffer «qui poursuit» et y substituer «qui a poursuivi».

5e alinéa, 4e ligne: Après «installation coûteuse» biffer la virgule et ajouter «du point de vue de l'utilisation de l'eau».

Dernière ligne: Biffer la dernière ligne et y substituer «bénéficiaire de grands avantages industriels».

Page 8, 3e alinéa, 5e ligne: Biffer «l'écoulement» et y substituer «l'énergie provenant de l'eau».

Page 9, 12e et 13e lignes: Biffer la fin de la phrase et y substituer «appelle le projet 9 de l'étude du Bureau international des ingénieurs du Columbia».

5e alinéa, 1re ligne: Biffer «la maîtrise du débit» et y substituer «'enrayement des inondations».

7e alinéa, 7e et 8e lignes: Biffer «pour une proposition semblable exigeant» et y substituer «car un soutirage de pareille importance exige».

8e alinéa, 2e ligne: Après «194 pieds» insérer «aux États-Unis».

Page 10, 6e alinéa, 5e ligne: Biffer «de Kootenay» et y substituer «des chutes Kootenai».

7e alinéa, 1re et 2e lignes: Biffer «que la proportion des avanatages par rapport aux frais» et y substituer «qu'une proportion avantages-frais de 1.0,».

Page 11, 11e alinéa, 2e ligne: Après «valeur», à la fin de la ligne, insérer «de ce supplément».

2e ligne du bas de la page: Biffer «débit» et y substituer «rendement».

Page 12, 4e alinéa, 9e ligne: Biffer «23.88 cents» et y substituer «$23.88».

4e alinéa, 10e ligne: Biffer «22.18 cents» et y substituer «$22.18».

4e alinéa, 11e ligne: «1.70» devrait se lire «$1.70».

5e alinéa, 2e ligne: Le nombre «six millions» devrait se lire «cinq millions».

5e alinéa, 3e ligne: Le nombre «six millions» devrait se lire «cinq millions».

Page 13, Avant dernière ligne: Biffer «d'hermétisme» et y substituer «de manque de coopération».

Page 15, 8e ligne: Biffer «sont des plus précis» et y substituer «se rapprochent beaucoup des nôtres.

Page 16, 5e alinéa, ligne 9 à 21: Biffer l'entier alinéa et le remplacer par le texte suivant:

Le général McNaughton: Je puis vous répondre qu'en vertu du traité de 1909, dans le cas d'une rivière qui, comme la Kootenay, traverse la frontière, la régularisation du débit des eaux appartient au pays d'amont; nous avons le droit de construire le barrage à Dorr si la Colombie-Britannique et le Canada en décident ainsi. En conséquence de la réalisation de l'entreprise, le projet de barrage à Libby n'aurait probablement pas eu de suite, et il n'y aurait existé aucune possibilité que les immenses avantages dus à la position créditrice en matière d'emmagasinement, dont j'ai déjà parlé, soient acquis par les États-Unis et appartiennent dès lors à tout jamais à l'entreprise globale, qu'il aurait nécessairement fallu prendre comme barème pour la comparaison de nos calculs. De plus, nous n'aurions jamais été saisis d'une proposition de mise en valeur coopérative pour partager «équitablement» les ressources du bassin.

Page 17, 7e alinéa, 14e et 15e lignes: Biffer la phrase commençant par «A l'autre bout de la carte» et y substituer «A l'autre extrémité nous avons à Luxor ce bassin d'emmagasinage qui se relie à la rivière Bull.»

8e alinéa, 3e ligne: Biffer «un milliard» et y substituer «996,500 dans la série IX des entreprises de réalisation canadienne.»

9e alinéa, dernière ligne: Biffer «du total du coût estimatif» et y substituer «des avantages».

Page 18, 10e alinéa, 7e ligne: Après «l'énergie» insérer «lui revenant».

10e alinéa, 10e ligne: Remplacer «69» par «66.4».

Page 19, 1re ligne: Biffer «et qu'il a priorité sur les emmagasinages de la Mica» et y substituer «il aura priorité sur Mica en matière de position créditrice d'emmagasinement.»

9e ligne: Remplacer «très» par «relativement».

19e ligne: Après «la Commisison» insérer « des services publics de Colombie-Britannique».

4e alinéa, 8e ligne: Remplacer la virgule par un point après «emmagasinage». Biffer «soit celui des lacs Arrow» et y substituer «Telle est la situation en ce qui touche les lacs Arrow.»

5e alinéa, 5e ligne: Biffer «Les États-Unis» et y substituer «Les gouvernements du Canada et des États-Unis».

Page 20, 3e ligne: Après «mutuelle» insérer «dans les conditions présentes».

5e alinéa: Biffer les lignes 8 et 12 et les remplacer par «tout ce que l'on pourrait s'attendre d'obtenir de l'énergie hydraulique dans le littoral nord-ouest des États-Unis et qu'en l'exploitant intensivement, cette source pourrait fournir de l'énergie peu coûteuse d'ici à 40 ou 50 ans ou peut-être un peu plus, si la régularisation en vue de l'énergie est pratiquée à bon escient. Mais on insiste sur le fait que l'énergie thermique prend de plus en plus d'importance.»

6e alinéa, 4e ligne: Biffer «les exploiter» et y substituer «générer de l'énergie». A la fin de la ligne, remplacer «énergie» par électricité.

7e alinéa, 4e et 5e lignes: Biffer «dépendant entièrement de sa» et y substituer «assurée d'être».

3e ligne du bas de la page: Après «réseau» insérer «du littoral nord-ouest».

Page 21, 17e ligne: Biffer «sont nécessaires» et y substituer «seraient à désirer».

17e, 18e et 19e lignes: Biffer la dernière phrase et y substituer «C'est-à-dire, lorsqu'il faut avoir recours à la vapeur pour la charge minimum, il importe de s'en tenir à ce genre d'exploitation, sous peine d'amoindrir la rentabilité de l'entreprise, mais il faut quand même disposer d'énergie hydro-électrique pour les périodes de pointe»

27e ligne: Après «certainement pas» insérer «de valeur».

28e ligne: Biffer «de diminuer» et y substituer «d'en perdre».

6e alinéa, lignes 2 à 6: Biffer cette partie de l'alinéa jusqu'à la fin et y substituer ce qui suit: «Et il s'ensuit tout en étant consentants, — et nous le sommes certainement dans une grande mesure, — de constituer les réserves que nous avons en vue pour un tel service à l'intention des États-Unis, ce qui est un aménagement qui pourrait servir pendant bien des années, rien ne nous assure que l'utilisation pourrait durer indéfiniment.»

Page 22, 8e et 9e lignes: Biffer «avec un niveau supérieur . . .» etc. jusqu'à «. . . 60 pieds» et y subsituer «avec une cote maximum d'élévation de 77 pieds et une moyenne de hauteur de chute possible s'établissant à 60 pieds».

10e et 11e lignes: Biffer «advenant que les débits aux États-Unis diminuent» et y substituer «advenant que la valeur des débits régularisés baisse aux États-Unis».

13e ligne: Biffer «usage futur» et y substituer «disposition pour les utiliser.» Remplacer «proportion par «valeur proportionnelle».

16e ligne: Après «20 à 1» insérer «comparativement au projet Arrow». Entre «ici» et «par», à la fin de la ligne, insérer «(Arrow)».

19e, 20e et 21e lignes: Biffer la dernière phrase de l'alinéa et y substituer: «La retenue des eaux à un niveau élevé en amont ne nous laisse pas sur les bras un placement improductif. C'est la meilleure garantie qui soit que nous ne privons d'aucun avantage toute entreprise vraiment importante pour nous.»

25e ligne: Entre «leurs» et «réservoirs» insérer «emplacements de».

Procès-verbaux et témoignages, fascicule 9, séance du lundi 28 mars 1960

Page 6, 9e ligne: Biffer «d'écoulement subsidiaire» et y substituer «de soutirer un volume d'eau déterminé».

Page 11, 4e alinéa, 8e ligne: Biffer «possède des» et y substituer «ne possède pas de».

Page 14, 3e alinéa, 6e ligne: Entre «réponses» et «nécessitent» insérer «données au pied levé».

Page 16, 2e alinéa, 14e et 15e lignes: Biffer «le bout s'en détache et» et y substituer «l'extrémité se relève et que le globe».

2e alinéa, 15e ligne: Biffer «la latitude».

2e alinéa, 16e ligne: Après «parallèle» insérer «la surface».

Page 17, 6e ligne: Remplacer le dernier mot, «milliers», par «centaines».

14e ligne: Remplacer «le débit» par «la crue des eaux».

17e ligne: Remplacer «cette quantité» par «toute quantité excédant ce débit».

Page 18, 8e ligne: Biffer «qui» et y substituer «dont les fonctionnaires».

5e alinéa, 3e ligne: A la fin de la ligne, entre «prenait» et «le», insérer «,croyait-on,».

Page 20, 5e ligne: Après «se trouveraient» insérer «,sans aide,».

Page 22, 5e alinéa, 1re ligne: Remplacer «le rapport» par «le dernier rapport annuel».

8e alinéa, 1re ligne: Biffer «provoquent des inondations en Alberta et» et y substituer «ont leur source dans le Montana,».

Page 23, 17e ligne: Biffer «un».

18e ligne: Remplacer «barrage» par «une écluse».

20e ligne: Biffer «le barrage doit être construit ou non» et y substituer «l'écluse doit être construite ou non».